

Lundi, le 18 Mars 1901.

Assemblée Régulière.  
18 Mars 1901.

A une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Pâquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
P. Bournival,  
J. L. Fortin,  
O. W. Gouin,  
Alex. Coulston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
P. W. Verrette.

-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives - VTR

Requête de  
Mr. Alexis Lord.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Alexis Lord, demandant qu'il soit fait une cloison, pour entourer l'espace qu'il occupe, comme regrattier, dans le soubassement du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
Mr. Louis Duval.

Référée au Comité des Marchés.  
Requête de Mr. Louis Duval, demandant d'être employé comme charretier de la Corporation.

Lettre de  
Mr. P. H. Biermans.

Lue une lettre de Mr. P. H. Biermans, concernant le projet de construction d'une ligne de chemin de fer électrique entre Trois-Rivières et les Chutes Shawenegan.

Lettre de la  
"Colonial Bleaching  
& Printing Co."

Lue une lettre de la "Colonial Bleaching and Printing Co.", concernant l'établissement d'une manufacture de coton dans les limites de la Cité des Trois-Rivières.

Rapport:

Lundi, le 18 Mars 1901.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai- listes suivantes:

Département de l'Écluse, (Ent. & Répt.)	16	50
" des Chemins,	271	33
" " Marchés,	14	10
" du Feu,	37	15
" de l'Hôtel-de-Ville,	7	25
" de la Police,	"	75
" de la Santé,	12	—
Carage	2	—
Rues sous Contrôle,	36	69
Ponts St. Maurice,	61	85
Papeterie et Impressions,	2	—
Divers Comptes,	154	33
Dépenses Contingentes,	903	13
	<b>1,522</b>	<b>08</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houliston, Préd.,  
L. W. Jourdain,  
L. B. Bédard.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

La requête de Mr. Ludger Jolin, en date du 11 Mars courant, demandant que la taxe sur le loyer du bureau du Percepteur du Revenu, soit

3

Lundi, le 18 Mars 1901.

soit déduite de son compte, a été prise en considération par le Comité des Finances auquel elle avait été référée.

Il a été constaté que le locataire des lieux en question, était le Gouvernement Provincial et son Mr. Jolin. En conséquence, Votre Comité recommande que cette taxe soit déduite du compte du dit Mr. Jolin.

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Couliston,  
L. W. Jourdain,  
L. S. Badaux.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 18 Mars 1901.

N. E. Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité de Police.

Rapport:

Le Comité de Police auquel avait été référé la requête de Mr. Edouard Bourassa, demandant qu'une licence d'écurie de louage lui soit accordée, a l'honneur de faire rapport:

Qu'il a consulté le Chef de Police à ce sujet, et que, d'après les informations obtenues, il croit devoir recommander les conclusions de la requête du dit Edouard Bourassa.

Respectueusement soumis,

(Signé) Nap. Lamy, Préd.,  
L. W. Jourdain,  
Alex. Couliston.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 18 Mars 1901.

Proposé

4  
Lundi, le 18 Mars 1901.

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Gajoie,

Que le rapport du Comité de Police qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Surintendant de l'Acqueduc

Lu un rapport du Surintendant de l'Acqueduc, concernant les bouilloires de ce Département, et les améliorations qu'il croit devoir leur être faites pour obtenir un chauffage plus économique et plus efficace.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, demandant qu'un cheval additionnel et un fourgon à boyaux à incendies soient achetés pour le Département du Feu.

4<sup>e</sup> Motion  
Sauf spécial de l'Acqueduc  
pour Mr. Thos. Bournival.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Gajoie,

Que l'eau de l'Acqueduc soit fournie à Mrs Thomas Bournival, pour l'usage d'un élévateur, au prix de trente piastres par année, et cela, durant l'espace de cinq années.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de D<sup>me</sup> P<sup>me</sup>  
Joseph Dugré.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une poursuite en dommages de Dame Veuve Joseph Dugré, pour une chute qu'elle a faite sur la rue Badaup, le trois Janvier dernier (1901).

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que J. A. Tessier, Esc., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause instituée à la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières sous le numéro 175, dans laquelle Dame A. Duplessis est Demanderesse et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse, et à prendre tous les procédés qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt de la Corporation.  
Adoptée.

Le

5

Lundi, le 18 Mars 1901.

6<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de Mr. Joseph  
Morin, fils d'Edouard.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture d'une action pour déclarer nuls les procédés du Conseil de Ville, en date du dix-huit de Janvier dernier (1901).

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que J. A. Tessier, Esc., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause instituée à la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, sous le No 177, dans laquelle J. Morin est Demandeur, La Corporation de la Cité des Trois-Rivières est Défenderesse et Thomas Bournival mis en cause, et déclarer que la Défenderesse s'en rapporte à justice.

Adoptée.

Soumissions  
pour charbon "Old Sydney".

Des soumissions ayant été demandées pour l'approvisionnement de deux cents grosses Tonnes (2,240 lbs.) de charbon "Old Sydney" pour l'Égout, elles sont produites et prises en considération. Celle de Messrs. J. C. Malone & Co. est acceptée pour du charbon "Old Sydney" criblé, à raison de six piastres et cinq centimes ( $\$6.\frac{05}{100}$ ) par grosse Tonne de 2,240 lbs.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

L. P. P. P.  
Maire.

E. H. Desaulniers  
Sec. Prés.

Assemblée Régulière  
1<sup>er</sup> Avril 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le premier jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Lon

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1901.

Son Honneur le Maire L. D. Pâquin,  
 Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
 J. Bournival,  
 J. L. Fortin,  
 Mrs. Gellinas,  
 R. H. Grant,  
 Alex. Couliston,  
 L. W. Jourdain,  
 L. Lajoie,  
 W. Lamy,  
 P. A. Verrette.

Requête de  
 M. M. Ricard & Robichaud.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Messieurs Ricard & Robichaud, demandant au conseil, de réduire à quatre-vingt-dix piastres par année, leurs loyers de magasins dans le sous-bassement du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
 Mr. Léopold Lord.

Requête de Mr. Léopold Lord, demandant que la taxe qui lui est chargée pour l'année courante, comme locataire sur la rue St. Roch, soit déduite de son compte, ou qu'il n'occupe plus cette propriété.

Requête de  
 Mr. Z. Marchand & al.

Requête de Mr. Z. Marchand et autres, demandant que Mr. Philippe Bellefeuille soit continué dans la charge de Clerc du Marché-aux-Pois.  
 Référé au Comité des Finances.

Requête de  
 Mr. J. E. Houde.

Requête de Mr. Jos. Ernest Houde, demandant que le montant qu'il a payé pour taxe sur loyer, au N<sup>o</sup> 26, rue Badaup, pour l'année mil neuf cent, lui soit remboursé, ou n'était pas locataire de cet immeuble avant le mois de Mai, cette année là, et n'était pas entré comme tel au rôle d'évaluation.

Requête de  
 Mr. Charles Pagé.

Requête de Mr. Charles Pagé, demandant au conseil de vendre une certaine quantité de pierre à  
 à

7

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1901.

à la Commission du Câble.

Accordées à condition que Mr. Pagé paie \$8.00 par 27,000 lbs.

Requête de  
Mr. Norbert Panneton.

Requête de Mr. Norbert Panneton, demandant d'être nommé charretier et assistant-constable.

Requête de  
Mr. E. J. Barnard.

Requête de Mr. E. J. Barnard, demandant une allocation pour la tenue d'une école de dessin, en cette cité.

Lettre de  
Mr. E. A. Vallée.

Accordées.  
Que une lettre de Mr. E. A. Vallée, Ingénieur-civil, concernant les travaux à faire aux piliers Nos 1 et 6 du pont du chenal Est de la rivière St. Maurice.

Lettre de  
Mr. A. E. Beauchemin.

Que une lettre de Mr. A. E. Beauchemin, offrant de pourvoir les bouilloires de l'Aqueduc de grils appelés "New England Roller grates".

Lettre de  
Mr. P. H. Biermans.

Référée au Comité de l'Aqueduc.  
Que une lettre de Mr. P. H. Biermans, concernant le projet d'établissement d'une ligne de chemin de fer électrique entre Trois-Rivières et les Chutes Shquenegan.

Lettre de la  
Berlin Iron Bridge Co.

Que une lettre de la "Berlin Iron Bridge Company", concernant certains changements dans la construction du pilier N° 3 du pont de la branche Ouest de la rivière St. Maurice.

Lettre de  
Messrs. Bourgeois & Germain.

Que une lettre de Messrs. Bourgeois et Germain, Ingénieurs civils, concernant la prise d'eau de l'Aqueduc.

Lettre de  
Mr. Narcisse Piché.

Référée aux Comités Permanents.  
Que une lettre de Mr. Narcisse Piché, demandant au Conseil, de lui vendre une certaine quantité de bois de charpente provenant de la démolition des Ponts St. Maurice, payable en ouvrage.

Le

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1901.

Avis de poursuite de  
Mr. Edouard Ross, père.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication  
d'un avis de poursuite de Mr. Edouard Ross, père, par  
l'entremise de ses avocats Messrs. Pourigny & Bureau, pour  
perte d'un cheval.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	1,127	52
" des Chemins,	162	95
" " Marchés,	53	79
" de l'Hôtel-de-Ville,	2	25
" " la Police,	300	71
" " " Santé,	33	33
Drainage,	7	87
Ponts St. Maurice,	28	37
Rues sous Contrôle,	424	24
Parage,	3	60
Papeterie et Impressions,	-	75
Taxes Municipales,	4	51
Dépenses Contingentes,	154	45
Salaires,	253	66
Divers Comptes,	33	15
	<b>2,891</b>	<b>15</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Président,

R. F. Grant,  
Fr. Gélinas,  
L. W. Jourdain,  
L. B. Bédard.

Proposé



9

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1901.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Chief de Police.  
Rapport du

Rapport:

Le soussigné regrette d'avoir à informer  
votre honorable Conseil qu'il a fait une plainte chez les  
Percepteurs du Revenu contre Monsieur Ernest Houde  
propriétaire de l'Hotel Commercial situé sur la rue Badaucht  
en cette cité pour avoir le 10 Mars dernier un diman-  
che vendu dans son établissement des liqueurs enivrantes en  
contravention aux règlements de votre Conseil de la Loi  
des licences de Québec.

Le soussigné a aussi l'honneur de vous  
informer qu'il n'a aucune plainte à faire contre les autres  
hôteliers et marchands licenciés en cette cité.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chief de Police.

Trois-Rivières, ce 1<sup>er</sup> Avril 1901.

Chief de Police.  
Rapport du

Lu un rapport du Chief de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois de Mars dernier.

Chief de Police.  
Rapport du

Lu un rapport du Chief de Police,  
informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les charretiers licenciés, de cette  
cité.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente des Magasins du  
Marché aux Denrées et  
des Étaux des Bouchers.

Proposé par Mr. Jourdain,  
secondé par Mr. Gélinas,

Que les foyers des étaux des bouchers  
de la grande Halle du Marché aux Denrées et ceux  
des magasins du dit Marché, sur lesquels il serait dû,  
des arriérages, soient vendus à l'enchère, sur les lieux,  
Samedi,

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1901.

Samedi, le treize Avril courant (1901), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à partir du premier Mai prochain, et que les loyers des étaux et des magasins du dit Marché pour lesquels aucun arrérage ne serait dû soient continués aux occupants d'iceux pour l'espace d'une année à compter du premier Mai prochain (1901), et cela, aux charges et conditions suivantes, savoir:

- 1<sup>o</sup> Aucune personne endettée envers la Corporation de cette Cité pour loyer d'étal de boucher ou de magasin dans le Marché-aux-Denrées, ne pourra enchérir à la dite vente.
- 2<sup>o</sup> Aucune enchère ne sera reçue à moins qu'il ne soit déposé en même temps entre les mains du secrétaire-Trésorier de la dite Corporation, dix par cent sur le prix de départ du loyer des dits étaux de bouchers et magasins.
- 3<sup>o</sup> Les prix de départ de loyers annuels pour les étaux et magasins à vendre et ceux de locations pour les étaux et magasins qui doivent être occupés par les anciens locataires, seront ceux fixés par la résolution de ce Conseil en date du vingt Août mil neuf cent.
- 4<sup>o</sup> L'Acquéreur des dits étaux des bouchers ou des dits magasins du Marché-aux-Denrées, sera tenu d'observer et accomplir les dispositions de tous les règlements de Police et les règlements, ordonnances et résolutions du Conseil-de-Ville, concernant le dit Marché et la dite halle, actuellement en force et qui deviendront ci-après en force.
- 5<sup>o</sup> D'observer et accomplir les ordres et les directions du Comité des Marchés, du Clerc du dit Marché-aux-Denrées, et de l'Inspecteur-Sanitaire.
- 6<sup>o</sup> De payer sur conviction, les amendes et pénalités imposées ou à être imposées pour infractions aux dits règlements, règles ou résolutions.
- 7<sup>o</sup> De ne pouvoir sous-louer le dit étal ou le dit magasin, ni aucune partie d'iceux, de les tenir propres et en bon état et de les remettre de même à l'expiration de leur bail.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1901.

8<sup>o</sup> De payer au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, à son bureau, le montant des loyers des dits étaux ou magasins, de trois mois en trois mois et avant le commencement de chaque trimestre.

9<sup>o</sup> De fournir deux bonnes et suffisantes cautions à la satisfaction du Comité des Marchés.

10<sup>o</sup> Il ne sera pas permis aux bouchers de vendre dans les limites de cette Cité, de la viande fraîche de bœuf, de mouton, de veau et de cochon qui auraient été tués ailleurs que dans les abattoirs licenciés par ce Conseil. Cependant, ils pourront vendre les cochons parés et apportés de l'étranger durant l'hiver.

11<sup>o</sup> L'entretien et la réparation des glacières dans les étaux des bouchers, ainsi que les tuyaux qui conduisent la fumée des poêles dans les tuyaux collecteurs, seront à la charge des locataires ou occupants des dits étaux.

12<sup>o</sup> Les locataires des étaux ou magasins devront dans les huit jours qui suivront le jour de la vente ou de la location, en passer des baux à loyer avec Son Honneur le Maire, et leur négligence à ce faire entraînera la perte par eux du dépôt qu'ils auront fait, de dix pour cent sur le montant des dits loyers.

13<sup>o</sup> Le défaut d'exécution par les locataires des dits étaux ou des dits magasins, d'aucune des clauses ci-dessus mentionnées, entraînera la résiliation des dits baux à loyer.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Badaeux.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée le onze Mars dernier concernant les destitutions de M. M. Philippe Bellefeuille et John Charest et les nominations de leurs remplaçants soit amendée.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Avril 1901.

(Signé) Ls. Badaeux.

Ls

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1901.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec.-Prés.

L. D. Pâquin  
Maire.

Déclaration pour  
une  
Assemblée Spéciale.

Nous soussignés membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières nous engageons par les présentes à ne pas nous prévaloir du fait que des avis n'ont pas été signifiés à chacun de nous pour l'assemblée du dit Conseil tenue ce jour concernant la construction d'un chemin de fer électrique et considérons la dite séance régulière et légale comme si de tels avis nous avaient été donnés.

Trois-Rivières, 6 Avril 1901.

(Signé) L. D. Pâquin, Maire,

Alex. Woulston,

R. P. Grant,

Jacques Bureau,

N. Lamy,

L. W. Jourdain,

Frs. Gélinas,

L. Lajoie,

Ls. Badaux,

A. W. Verrette,

P. W. Louin,

J. L. Fortin,

Thomas Bournival.

Assemblée Spéciale.  
6 Avril 1901.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, à la requisition de tous les membres du dit Conseil, Samedi, le sixième jour d'Avril, en  
L'an

Samedi, le 6 Avril 1901.

L'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à deux heures et demie de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire E. D. Paquin,

Messieurs les Echevins E. Badaup,

J. Bournival,

J. Bureau,

J. E. Fortin,

Frs. Sélinas,

P. A. Louin,

R. A. Grant,

Alph. Houliston,

E. W. Jourdain,

E. Lajoie,

W. Lamy,

A. W. Verrette.

Proposé par Mr. Houliston,

secondé par Mr. Badaup,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à préparer un règlement suivant et en conformité à la teneur du contrat ci-dessous, en omettant les clauses 11<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> et aussi en retranchant les cinq dernières lignes de la clause 7<sup>ème</sup> et la dernière ligne de la clause huitième.

La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, partie de première part, convient de ce qui suit avec P. C. Lane, Escr., ou ses représentants, partie de seconde part:

1<sup>o</sup> La partie de seconde part P. C. Lane, s'engage à construire et à exploiter, entre la Cité des Trois-Rivières et les Chutes Shawenegan, du côté Ouest du St. Maurice, suivant le tracé marqué au plan annexé aux présentes, une ligne de tramway électrique (Standard Gauge Freight and Passenger Electric Railway) qui devra être commencée

dans

1<sup>ère</sup> Motion  
Contrat à Mr. P. C. Lane,  
pour chemin de fer élec-  
trique.

Samedi, le 6 Avril 1901.

dans les trois mois qui suivront la signature du présent contrat et complétée et en opération le ou avant le 1<sup>er</sup> Décembre 1902:

2<sup>o</sup> La Corporation s'engage à prendre dans ce tramway les intérêts ou parts au montant de soixante-quinze mille (\$75,000.00) piastres, laquelle somme devra être payée lorsque le Conseil le décidera durant le progrès de l'ouvrage.

3<sup>o</sup> La Corporation s'oblige à accorder au dit P. E. Lane, droit de passage à travers aucune des rues de la Cité dès qu'il en aura besoin pour l'opération de son tramway électrique, sujet à l'approbation de la partie de première part.

4<sup>o</sup> La Corporation s'engage à accorder au dit P. E. Lane, le droit de traverser ses ponts du St. Maurice avec son tramway électrique, sans exiger de lui aucun tarif de péage tant que le chemin électrique ne rapportera pas suffisamment pour payer aux actionnaires un dividende de cinq pour cent, après quoi, le dit P. E. Lane devra lui payer quatre pour cent sur un tiers du coût de la construction des dits ponts.

5<sup>o</sup> La Corporation s'oblige de donner au dit P. E. Lane, pour l'usage de son tramway électrique, à l'endroit qu'elle choisira dans la Commune, dix acres de terrain.

6<sup>o</sup> Le dit P. E. Lane s'oblige de transporter ses intérêts dans le présent contrat à une compagnie maintenant, ou qui, plus tard, pourra être incorporée d'après les lois de cette Province ou de la Puissance du Canada, et le capital de telle compagnie devra, lors de la complétion du chemin, sinon avant, être de \$375,000.00

7<sup>o</sup> Si la construction du dit tramway n'est pas commencée dans les trois mois à compter de la signature des présentes, le présent contrat sera nul et de nul effet; si elle n'était pas complétée dans les deux ans à compter du même délai, la Corporation aura le droit de prendre possession de la partie non terminée et de la compléter.

8<sup>o</sup> La Corporation aura le droit de nommer l'un de  
ses

Samedi, le 6 Avril 1901.

ses membres pour former partie du Bureau de Direction, et le nombre de directeurs ne devra pas excéder le minimum fixé par la loi, c. a. d. trois.

9<sup>e</sup> Il est convenu de plus que la dite ligne de tramway ne pourra être transportée à aucune compagnie de chemin de fer existante ou qui pourra être formée à l'avenir sans le consentement de la Corporation.

10<sup>e</sup> P. O. Lane s'engage à remettre les rues par où passera sa ligne dans le même état dans lequel elles étaient avant de s'en servir, moins la pose des dits rails.

à d'amender le contrat  
afin

11<sup>e</sup> P. O. Lane, ou ses représentants, s'engage à acquiescer la majorité des parts ou actions dans la Cie: North Shore Power Co., si possible, et s'oblige de permettre à toute autre compagnie électrique de fournir le pouvoir électrique en cette cité, excepté pour l'éclairage des rues et bâtiments appartenant à la Corporation.

12<sup>e</sup> P. O. Lane s'engage de plus à transporter à la compagnie qui lui succédera, tous droits, privilèges, subsides qu'il pourra obtenir relativement et dans le but d'aider à la construction de ce tramway électrique.

13<sup>e</sup> S'il surgit d'autres compagnies de Tramways &c., P. O. Lane devra, sans charge, leur permettre de passer sur ses rails, sur les ponts du St. Maurice, ces dernières compagnies ne devant payer des taxes qu'à la Corporation.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

② H. Desaulniers  
Sec. - Prés.

H. P. J. M.  
Maire.

Jeudi, le 11 Avril 1901.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 10 Avril 1901.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque par les présentes une assemblée spéciale du Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières pour Jeudi, le 11 Avril courant, à 7 1/2 heures du soir, dans la salle ordinaire des séances du dit Conseil à l'Hôtel-de-Ville, &c. à la demande de plusieurs bouchers.

Les matières qui seront traitées à cette assemblée seront les suivantes:

- 1<sup>o</sup> Si les loyers que les bouchers paient sur les étaux par eux loués au marché au denrées doivent être diminués ou autrement répartis.
- 2<sup>o</sup> S'il est à propos de placer des auvents au-dessus des quatre portes qui conduisent à leurs étaux;
- 3<sup>o</sup> Que la vente des viandes que certains commerçants font sur le marché soit réglementée de manière à les protéger ainsi que le public.

(Signé) L. D. Pâquin,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
11 Avril 1901.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le onzième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Pâquin,  
Messieurs les Echevins L. Badaup,  
J. Bournival,  
J. L. Fortin,

P. O.



Jeuudi, le 11 Avril 1901.

P. A. Gouin,  
Alex. Houliston,  
E. Lajoie,  
W. Lamy,  
P. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Napoléon Charbonneau et autres

Requête de Mr. Napoléon Charbonneau et autres bouchers, demandant une diminution sur le prix du loyer de leurs étaux, ainsi que la construction d'auvents au-dessus des quatre portes qui conduisent à leurs étaux.

Ordonné au Surintendant de faire un rapport au Conseil, le 15 Avril courant, de la grandeur des anciens étaux des bouchers y compris les glacières au centre. Et la séance est ensuite levée.

O. Desaulniers  
Sect. Prés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Avril 1901.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le quinzième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins L. Badaup,  
J. Bournival,  
J. L. Fortin,  
Fr. Gélinas,  
P. A. Gouin,  
R. P. Grant,  
Alex. Houliston,  
E. W. Jourdain,  
E. Lajoie,

W.

Lundi, le 15 Avril 1901.

W. Lamy,  
P. O. Verrette.

Requête de  
Mr. P. Malone & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Thomas Malone et autres, demandant que la partie de la rue St. Martin comprise entre la rue St. Julie et l'avenue Laviolette soit élargie, et que la rue St. Julie soit prolongée depuis la rue St. Maurice jusqu'à la ligne du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Requête de  
Mr. Ephrem Peasdale.

Référée au Comité des Chemins.  
Requête de Mr. Ephrem Peasdale, demandant qu'il lui soit loué un certain espace dans le soubassement du Marché aux Denrées, pour y exercer l'occupation de regrattier.

Lettre de  
Mr. P. E. Lane.

Référée au Comité des Marchés.  
Lue une lettre de Mr. P. E. Lane, informant le Conseil, qu'il sera aux Trois-Rivières, prochainement, et qu'il désire rencontrer le Conseil, avec ses associés, au sujet du chemin de fer électrique projeté.

Lettre de la  
Berlin Iron Bridge Co.

Lue une lettre de la Berlin Iron Bridge Company, demandant au Conseil de lui prêter, pour en prendre copie, les plans faits par Messieurs L. O. Vallée et John Bourgeois pour la construction des Ponts St. Maurice.  
Accordées.

Lettre de  
Messrs. Martel & Comeau.

Lue une lettre de Messrs. Martel & Comeau, Avocats, réclamant, au nom de Mr. Paul Boissert, la somme de quatorze piastres et quarante centins, pour dommages qui lui ont été causés par le mauvais état du chemin, au coin des rues Du Platon et Craig.  
Accordées.

Lettre de  
Mr. A. E. Desilets.

Lue une lettre de Mr. A. E. Desilets, demandant que les ormes, qui se trouvent sur la rue St. Pierre, près de sa résidence, soient émondés.

Ordre au Surintendant de faire enlever toutes les branches sèches dans les arbres mentionnés dans cette lettre.

Lue

Lundi, le 15 Avril 1901.

Lettre de  
Mr. Lamothé & Prudel.

Lue une lettre de Messrs. Lamothé & Prudel, Avocats, concernant la statue Davidette.

Ordre est donné au Secrétaire d'écrire à Messrs. Lamothé & Prudel, Avocats de Mr. E. P. Hébert que le Conseil maintient ses premières propositions par arrangement, sans reconnaître rien devoir.

Lettre de  
Mr. Jos. Ernest Houde.

Lue une lettre de Mr. Jos. Ernest Houde, faisant certaines propositions au sujet de la vente d'un terrain situé sur la rive sud du Fleuve St. Laurent.

Refusée.

Lettre de  
Mr. Prefflé Dureau.

Lue une lettre de Mr. Prefflé Dureau, demandant au Conseil de lui vendre un certain terrain situé sur la rive sud du Fleuve St. Laurent.

Refusée.

Lettre de  
Messrs. J. B. Malone & Co.

Lue une lettre de Messrs. J. B. Malone & Co., offrant de vendre à la Corporation l'approvisionnement de charbon nécessaire à l'Aqueduc de cette Cité.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	22	10
" des Chemins,	47	86
" " Marchés,	15	64
" de l'Hôtel-de-Ville,	33	68
" " la Police,	11	16
" " " Santé,	11	60
Ponts St. Maurice,	"	50
Rues sous Contrôle,	282	49
Pages Municipales,	1	"
Dépenses Contingentes,	114	82
Or Reporter	540	88

Sundi, le 15 Avril 1901.

Divers Comptes,

Report	540	88
	26	46
	567	34

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Kouliston, Préd<sup>t</sup>,  
L. Badaup,  
R. A. Grant,  
R. Gélinas,  
L. W. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Comité des Marchés.

Rapport :  
Le Comité des Marchés auquel avait été  
référé la requête de Mr. Alexis Lord demandant un  
local dans le soubassement du Marché-aux-Denrées pour  
y exercer l'occupation de regrattier, a l'honneur de faire  
rapport : qu'un espace de six pieds et demi de largeur  
sur la profondeur que peuvent avoir les autres magasins du  
dit marché devrait être entouré par une cloison vitrée et  
loué au dit Mr. Lord pour la somme de soixante-et-  
douze piastres l'an.

Votre Comité est d'opinion que le loyer du  
magasin de Mr. Régaine Robichaud devrait être réduit  
de dix piastres et qu'il soit permis à Mr. A. Lord de  
poser le tuyau de son poêle pour chauffage dans la che-  
minée qui est dans le magasin du dit R. Robichaud.

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. W. Jourdain, Préd<sup>t</sup>,  
Rap. Lamy,  
R. A. Grant,

J. A.

Lundi, le 15 Avril 1901.

P. A. Verrette,  
Ars. Gélinas.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Padeaux,

Que le rapport du Comité des  
Marchés qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité de Police.

Rapport:

Le Comité de Police a l'honneur de  
faire rapport sur l'enquête qu'il a tenue contre le  
Sous-chef de Police Louis Hamel.

Il regrette d'avoir à rapporter devant ce  
conseil que la conduite du sous-chef Hamel dans  
certaines circonstances a laissé à désirer.

(Signé) W. Lamy, Préd.,

R. A. Grant,

Ole. Couliston,

L. W. Jourdain,

Ars. Gélinas.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières 15 Avril 1901.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, con-  
cernant la grandeur des étaux des bouchers, dans le Mar-  
ché aux Denrées.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
informant le conseil que l'outillage et le matériel roulant  
du Département des Rues sous contrôle est devenu insuffis-  
sant, et demandant l'achat de deux chevaux de plus et  
d'une voiture d'arrosage pour l'entretien de ces rues.

3<sup>e</sup> Motion

Certificats pour Auberges  
et Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les demandes de certificats en faveur  
de Messieurs Philippe Bellefeuille, George Dufresne, L. S.  
Dufresne, Adélard Gauthier, J. Edw. Godin, Louis Philippe  
Hamel

Lundi, le 15 Avril 1901.

Camel et Sévère Camel, Zéphirin Carnois, J. E. Houde, Joseph Levasseur, Charles Pagé et Emile Panneton pour leur permettre d'obtenir une licence d'auberge, et ceux en faveur de Messieurs Joseph Bégin Fils, Thomas Bournival & Coie, Edouard Bourque, Louis Brunelle & Frère, O. Carignan & Fils, Uldoric Carignan, J. A. Duplessis & Coie, Zéphirin Gauthier, Antoine Guertin, Louis Pelletier, L. P. St. Pierre & Coie, L. A. Ricard, H. Rivard & Coie, Ludger Rivard, Napoléon Santerre et Jos. Loranger & Coie pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,

Secondé par Mr. Grant,

Que la demande de certificat de Mr. Uldoric Carignan pour l'obtention d'une licence de magasin de liqueurs ne soit pas confirmée à la présente séance.

Rejetée sur division de huit contre et trois pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mo. Mo. Badaeux,	Mo. Mo. Grant,
Bournival,	Kouliston,
Fortin,	Lamy.
Gélinas,	
Kouin,	
Jourdain,	
Lajoie,	
Verrette,	

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Grant,

Secondé par Mr. Lamy,

Que J. A. Pessier, Sec., Avocat de ce Conseil, soit autorisé de prendre une action à la Cour Supérieure contre A. Rousseau & Coie et sa caution

en

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

5<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre Messrs.  
A. Rousseau & Coie.

Lundi, le 15 Avril 1901.

en répétition de deniers avancés par ce Conseil sur contrat inexécuté et dommages en résultant, pour la pose dans la rivière St. Maurice, d'un tuyau aspirant pour l'Égout de cette cité.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Camp militaire aux Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Attendu que la Cité des Trois-Rivières est l'un des plus beaux sites et des plus avantageux pour y tenir un camp militaire.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt des contribuables que le camp se tienne à l'avenir dans notre ville.

Qu'il soit résolu que Jacques Bureau, C. W., M. C., et Echevin de cette Cité, soit prié de faire auprès de l'Honorable Ministre de la Milice toutes les démarches qu'il croira nécessaires pour obtenir ce résultat, et d'offrir au Gouvernement l'usage gratuit du terrain et l'approvisionnement de l'eau de l'Égout.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Réception à S. H. R. le Duc de York et de Cornwall.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Coulston,

Que demande soit faite à Son Excellence le Gouverneur Général du Canada de prier Son Altesse Royale le Duc de York et de Cornwall de s'arrêter dans notre Cité, lors de sa visite au Canada, afin de permettre aux citoyens des Trois-Rivières de lui présenter leurs respectueux hommages.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chapitre 98.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 98 Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital d'une

Lundi, le 15 Avril 1901.

d'une compagnie de Chemin de Fer à être formée par P. E. Lane, Ingénieur Civil de la Cité de New-York, et à émettre des débentures pour icelles, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 98. —

Chapitre LXXXVIII.

Règlement. — Souscription d'actions dans le fonds capital d'une compagnie de Chemin de fer projetée.

Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois Rivières à prendre des actions dans le fonds capital d'une Compagnie de Chemin de Fer à être formée par P. E. Lane, Ingénieur Civil de la Cité de New-York, et à émettre des débentures pour icelles.

Attendu que par un acte de la Législature de Québec passé à la première session du Parlement, dans la première année du règne de Sa Majesté Edouard VII, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a été spécialement autorisée à prendre des actions dans le fonds capital des Compagnies de Chemin de Fer et de Tramway Electrique; et que par les actes de la Législature de Québec 60 Vic., Chap. 77 et 61 Vic., Chap. 71, la North Shore Power Company a été autorisée à construire, entretenir et exploiter des Tramways, à partir de et jusqu'à tout endroit, ou tous endroits, dans le District des Trois-Rivières.

Attendu que P. E. Lane, un des actionnaires de la North Shore Power Company a offert à la dite Cité des Trois-Rivières moyennant certaines conditions, de construire un Tramway Electrique depuis la Cité des Trois-Rivières jusqu'aux chutes Shawenegan, et cela, d'après la charte de la dite North Shore Power Company, et aussi, d'amender le contrat de la dite Compagnie avec ce Conseil en enlevant et retranchant du dit contrat le droit exclusif et privilège qu'a la dite compagnie de fournir la lumière électrique et le pouvoir moteur électrique aux particuliers, aux industries, fabriques et autres établissements dans la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que la construction de ce Tramway électrique en passant par le côté Ouest de la rivière St. Maurice

sera



Lundi, le 15 Avril 1901.

sera d'un grand avantage pour les habitants de la Cité et du District des Trois-Rivières, et devra attirer dans notre port une partie du commerce de l'Ouest.

Et attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour aider et favoriser la construction de ce chemin, a résolu de prendre des actions dans la dite compagnie projetée au montant de soixante-et-quinze mille piastres, qu'il soit ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le Maire et les Echevins composant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, souscriront et prendront pour et au nom de la Corporation de la dite Cité des Trois-Rivières, des parts ou actions dans le fonds capital de la compagnie projetée pour le montant de soixante-et-quinze mille piastres, laquelle somme sera payée lorsque le Conseil le décidera durant le progrès de l'ouvrage.

Sec. 2. — Le dit Conseil afin de rencontrer et payer la susdite somme de soixante-et-quinze mille piastres d'actions dans la dite compagnie projetée émettra des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation pour la somme de soixante-et-quinze mille piastres; lesquelles débentures devront être reçues et acceptées au pair par la dite compagnie projetée dans le cas où le dit Conseil désirerait payer en débentures.

Sec. 3. — Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire, le contre-seing du secrétaire-Trésorier et le sceau de la dite Corporation et porteront intérêt au taux de trois et demi pour cent par an, payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année; et les dites débentures seront de la somme de mille piastres chacune, et seront payables dans cinquante ans de leurs dates respectives.

Sec. 4. — Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons étant signés par le secrétaire-Trésorier, seront payables au porteur

Lundi, le 15 Avril 1901.

porteur d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la Corporation, et la possession par elle de tout tel coupon sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles déventures.

Sec. 5. — Toutes les dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé à la première session du Parlement, dans la première année du règne de Sa Majesté Edouard VII, établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier, quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées en vertu du dit acte, et le paiement semi-annuel des intérêts sur les dites dettes, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites déventures.

Sec. 6. — La dite somme de soixante-quinze mille piastres ne sera payée ou les dites déventures ne seront ainsi émises et livrées à la dite Compagnie projetée qu'en la manière et aux conditions suivantes, savoir:

1° La dite Compagnie projetée devra construire et exploiter entre la Cité des Trois-Rivières et les Chutes Shawenegan du côté ouest du St. Maurice, suivant le tracé marqué au plan annexé à la résolution passée par ce Conseil à sa séance du six Avril courant (1901) une ligne de tramways électriques (Standard Gauge Freight and Passenger Electric Railway) qui devra être commencée dans les trois mois qui suivront la passation du présent règlement, et complétée et en opération le ou avant le premier décembre mil neuf cent deux.

2° La Corporation accordera à la dite Compagnie projetée droit de passage à travers aucune des rues de la Cité dès qu'elle aura besoin pour l'opération de son tramway électrique, sujet à l'approbation de la dite Corporation.

Lundi, le 15 Avril 1901.

- 3° La Corporation donnera à la dite Compagnie projetée pour l'usage de son tramway électrique, à l'endroit qu'elle choisira dans la commune, dix acres de terrain.
- 4° Le dit P. O. Lane s'oblige à transporter ses intérêts dans le présent contrat à la dite Compagnie projetée qui plus tard devra être incorporée d'après les lois de cette Province ou de la Puissance du Canada, et le capital de cette Compagnie devra, lors de la complétion de chemin, sinon avant, être de Trois cent Soixante-Quinze Mille Piastres (\$375,000).
- 5° Si la construction du dit tramway n'est pas commencée dans les trois mois à compter de la passation du présent règlement le présent règlement sera nul et de nul effet.
- 6° La Corporation aura le droit de nommer l'un de ses membres pour former partie du bureau de direction, et le nombre des directeurs ne devra pas excéder le minimum fixé par la loi.
- 7° Il est convenu de plus que la dite ligne de tramway électrique ne pourra être transportée à aucune compagnie de chemin de fer existante ou qui pourra être formée à l'avenir, sans le consentement de la Corporation.
- 8° La dite Compagnie projetée s'engage à remettre les rues par où passera sa ligne dans le même état dans lequel elles étaient avant de s'en servir, moins la pose des rails.
- 9° Le dit P. O. Lane s'engage à acquiescer la majorité des parts ou actions dans la Compagnie North Shore Power Coy. si possible, et s'oblige à amender le contrat entre la dite Compagnie et la Corporation de cette Cité en date du 5 Novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept afin de permettre à toute autre compagnie électrique de fournir la lumière électrique et le pouvoir moteur électrique aux particuliers, aux industries, fabriques et autres établissements dans la Cité des Trois-Rivières, excepté pour l'éclairage des rues et bâtiments appartenant à la Corporation.

28  
Lundi, le 15 Avril 1901.

10° Le dit P. E. Lanoë s'engage de plus à transporter à la dite Compagnie projetée tous droits, privilèges, subsides qu'il pourra obtenir relativement et dans le but d'aider à la construction de ce tramway électrique.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

H. Désaulniers  
Sec.-Prés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
29 Avril 1901.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi, le vingt-neuf d'Avril, mil neuf cent un, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire L. D. Paquin et Messieurs les Echevins Ls. Badaup, P. Bournival, L. Lajoie et P. A. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le trente d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers  
Sec.-Présorier.

Assemblée Régulière.  
30 Avril 1901.

Advenant huit heures et demie du soir, Mardi, le trente d'Avril, mil neuf cent un, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire L. D. Paquin et Messieurs les Echevins Ls. Badaup, P. Bournival, P. A. Louin, L. Lajoie et P. A. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mercredi, le premier de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers  
Sec.-Présorier.

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Mai 1901.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Mai 1901.

Advenant huit heures et demie du soir, Mercredi, le premier de Mai, mil neuf cent un, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire L. D. Paquin et Messieurs les Echevins Ls. Badaup, P. Bournival, et P. W. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Jeudi, le deux de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
2<sup>e</sup> Mai 1901.

Advenant huit heures et demie du soir, Jeudi, le deux de Mai, mil neuf cent un, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire L. D. Paquin et Messieurs les Echevins Ls. Badaup, P. Bournival et P. W. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Vendredi, le trois de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers.  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
3<sup>e</sup> Mai 1901.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le troisième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
P. Bournival,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
P. W. Louin,

Alép.

Vendredi, le 3 Mai 1901.

Alf. Couliston,  
L. W. Jourdain,  
W. Lang,  
A. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Edouard Bourque

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Edouard Bourque et autres,  
demandant au Conseil l'autorisation de se constituer  
en corporation civile, sous le nom de: "L'Orchestre La-  
violette de Trois-Rivières."

Accordée.

Requête de  
Mr. Zotique Montplaisir

Requête de Mr. Zotique Montplaisir, demandant  
que la somme de cinquante piastres lui soit allouée,  
pour dommages occasionnés à son fils Eugène, par un  
accident qui lui est arrivé, en Février dernier, dans la côte  
de la Traversée de la rivière St. Maurice.

Requête de  
M<sup>rs</sup>. P. E. Panneton  
et Eugène Panneton.

Requête de Messieurs P. E. Panneton et Eugène  
Panneton, demandant la remise du montant qu'ils ont  
payé pour taxe sur loyer d'un quai, pour l'année dernière  
et l'année courante, vu qu'ils sont propriétaires de ce quai.

Accordée.

Requête de  
Mr. Maurice Clouffe

Requête de Mr. Maurice Clouffe et autres,  
demandant la construction de trottoirs sur une partie  
des rues Bureau et Bellefeuille.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre du  
Gouverneur Général.

Lue une lettre de Son Excellence le Gouverneur Gé-  
néral, accusant réception de la lettre du Secrétaire-Prés-  
sident de ce Conseil, invitant Son Altesse Royale le Duc  
de Cornwall et York à arrêter sur Trois-Rivières,  
lors de son voyage au Canada, et informant le Secré-  
taire-Président que copie de sa lettre sera expédiée au  
Comité du Conseil Privé qui s'occupe des préparatifs de  
ce voyage.

Lettre de  
Lady Minto.

Lue une lettre de Lady Minto, concernant  
l'établissement d'"Hôpitaux de Campagne".

Le

Vendredi, le 3 Mai 1901.

Lettre de Mr. P. Symburner.

Le Secrétaire-Trésorier est prié d'accuser réception de cette lettre.

Que une lettre de Mr. P. Symburner, demandant que l'enlèvement lui soit donné pour une maison qu'il doit construire sur la rue Des Forges.

Ordre est donné au Surintendant de donner l'alignement sur la bâtisse de M. Hubert Dussault, située au 2<sup>ème</sup> voisin à l'Est.

Lettre du Chef de Police.

Que une lettre du Chef de Police, demandant au Conseil, d'allouer l'argent nécessaire à l'achat des chaussures pour le corps de Police, pour la saison d'Été.

Accordée chaque homme de police devant recevoir \$2.<sup>50</sup> pour remplacer les chaussures qui devraient leur être fournies.

Rapport du Maire et du Secrétaire-Trésorier, concernant le Règlement Chapitre 98 soumis aux électeurs municipaux le 25 Avril 1901.

Rapport:

Qu'une assemblée générale et publique des électeurs municipaux de la Cité des Trois-Rivières propriétaires de biens-fonds situés dans la dite Cité, qui, aux termes de l'acte de la Législature de Québec passé à la première session du Parlement, dans la première année du règne de Sa Majesté Édouard VII, et intitulé: "Loi revisant et refondant la charte de la Cité des Trois-Rivières", ont seuls le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ayant pour effet de grever la propriété foncière de la dite Cité, tenue à l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, Jeudi, le vingt-cinquième jour d'Avril mil neuf cent un, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée par son Honneur le Maire, à l'effet d'approuver ou de désapprouver un règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières le quinzième jour d'Avril courant, et intitulé: "Chapitre 98 Règlement pour autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans le fonds capital d'une compagnie de Chemin de Fer à être formée par O. C. Lane, Ingénieur Civil de

# Vendredi, le 3 Mai 1901.

de la Cité de New-York, et à émettre des débentures pour icelles laquelle assemblée était présidée par son Honneur le Maire de la dite Cité, assisté du Secrétaire-Trésorier du Conseil-de-Ville, agissant comme Secrétaire de l'assemblée, et à laquelle étaient présents un grand nombre des dits électeurs. Après la lecture du dit règlement par le dit Secrétaire-Trésorier, son Honneur le Maire a demandé à haute voix si le dit règlement était approuvé par les dits électeurs présents et les dits électeurs ayant répondu oui et aucun des dits électeurs ne s'étant opposé à l'adoption de ce règlement, son Honneur le Maire a alors déclaré que le susdit règlement était approuvé à l'unanimité des électeurs présents.

En foi de quoi, nous les soussignés, avons signé le présent procès-verbal de la dite assemblée, aux Trois-Rivières ce vingt-cinquième jour d'Avril mil neuf cent un.

(Signé) L. D. Paquin,  
Maire.

(Signé) L. J. Désaulniers,  
Secrétaire-Trésorier.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Équeduc, (Ent. & Répt.)	\$	224	95
" des Chemins,		230	97
" " Marchés,		48	99
" du Feu,		176	"
" de l'Hotel-de-Ville,		3	50
" " la Police,		289	68
" " Santé,		12	45
Qués sous Contrôle,		110	73
Papeterie et Impressions,		49	25
A Reporter		\$	1,146 52



Vendredi, le 3 Mai 1901.

	Report	\$	1,146	52
Dépenses Contingentes,			156	03
Salaires,			253	66
Divers Comptes,			7	76
		\$	1,563	97

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Couliston, Prsdt.,  
 Frs. Gélinas,  
 Ls. Badaup,  
 Ls. W. Jourdain.

Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
 secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport: Le premier Avril courant, avis d'une action en dommages de la part de Mr. Edouard Ross Pere, ayant été signifié à Votre Conseil, et cela pour perte d'un cheval, causée par le mauvais état des chemins d'hiver sur la rivière St. Maurice, fut référé au Comité des Chemins qui a cru devoir faire une enquête à ce sujet, afin d'éviter un procès.

Votre Comité s'est réuni le seize du courant, et a entendu les parties intéressées et plusieurs témoins oculaires de l'accident, qui ont déclaré que le chemin en cet endroit était dangereux et n'était pas balisé. Sous les circonstances pour éviter les frais assez élevés d'un procès et l'incertitude du résultat Votre Comité a cru devoir offrir par arrangement au dit E. Ross, la somme de soixante-quinze piastres qu'il consent à accepter.

C'est pourquoi, nous considérons que le susdit arrangement est dans l'intérêt de la Corporation,

Vendredi, le 3 Mai 1901.

Corporation, et cela, de l'avis de l'Avocat de la Corporation.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ars. Gélinas, Préd<sup>t</sup>,

W. Lamy,

J. L. Fortin,

L. W. Jourdain.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 19 Avril 1901.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Couliaton,  
secondé par Mr. Louin,

Que le rapport du Comité des  
Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Marchés.

Rapport:

Le Comité des Marchés auquel a été référée  
la requête de Mr. Ephrem Peasdale, demandant un local  
dans le soubassement du Marché-aux-Denrées, pour y exercer  
l'occupation de regrattier, a l'honneur de faire rapport: —  
qu'un espace de six pieds et demi de largeur, sur la profon-  
deur que peuvent avoir les autres magasins du dit Marché,  
devrait être entouré par une cloison vitrée et loué au dit  
Mr. Ephrem Peasdale, pour la somme de soixante-et-  
douze piastres l'an.

Votre Comité est d'opinion que le loyer  
du magasin de Mr. J. Honora Ricard devrait être  
déduit de dix piastres, et qu'il soit permis à Mr. Ephrem  
Peasdale de poser le tuyau de son poêle pour chauffage  
dans la cheminée qui est dans le magasin du dit  
J. H. Ricard.

Votre Comité croit aussi devoir  
faire rapport, qu'après avoir pris en considération la  
requête présentée à Votre Honorable Conseil, le onze  
d'Avril courant, par les bouchers, demandant une diminu-  
tion sur le prix du loyer de leurs étaux, ainsi que la  
construction

Vendredi, le 3 Mai 1901.

construction d'auvents au-dessus des quatre portes qui conduisent à leurs étaux, il ne croit pas devoir recommander les conclusions de cette requête.

Respectueusement soumis,

(Signé) L. W. Jourdain, Préd<sup>t</sup>,

Ars. Gélinas,

W. Samy,

A. V. Verrette.

5<sup>e</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 29 Avril 1901.  
Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Marchés qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Sur un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant les arbres nuisibles dans certaines rues, les dommages causés au quai du Moulin-à-Vent, par la glace, et l'entretien des rues St. Maurice et St. Paul.

Référé au Comité des Chemins.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Samy,

Que les demandes de certificats en faveur de MM. Joseph Samothé, L. P. Cormier, Durand & Précourt et Roland Gamel, pour leur permettre d'obtenir des licences de Marchands de Liqueurs et celle de Mr. Théodore Guenier pour lui permettre d'obtenir une licence d'Hôtel de Tempérance, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à donner dès demain avis à P. B. Panneton

et Eugène Panneton de reprise de possession de propriété.

et

Vendredi, le 3 Mai 1901.

et Eugène Panneton représentants ou ayants droit de J. A. Lagnon, de l'intention de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de prendre possession dès le cinq Mai mil neuf cent deux, de l'addition ou prolongement du quai qui forme partie du lot numéro sept cent vingt-neuf du cadastre pour la Cité des Trois-Rivières, lequel a été loué à J. A. Lagnon, auteur des dits P. O. Panneton et Eugène Panneton, en vertu d'un bail ou convention passé le onze Août mil huit cent quatre-vingt-dix par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières au dit J. A. Lagnon devant P. O. Guillet, N. O., d'informer les dits P. O. Panneton et Eugène Panneton à cet effet et de les mettre en demeure d'avoir à livrer à la dite Corporation la dite addition ou prolongement du dit quai le dit jour cinq Mai mil neuf cent deux, la dite Corporation étant prête et offrant de rembourser aux dits P. O. Panneton et Eugène Panneton et de leur payer le coût de la dite addition ou prolongement à raison du taux fixé par le dit bail.

Adoptée.

6<sup>es</sup> Motion

Avis à Messrs. Houde & Co. de reprise de possession de propriété.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Bortin,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à donner avis à Joseph Ernest Houde, Eugène Brunelle, Nérée Petit et Jean Cormier, faisant affaire en mil huit cent quatre-vingt-quatorze sous les nom et raison de Houde et Compagnie, qu'aux termes de l'acte d'obligation en date du vingt-huit Juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze consenti par les dits Houde et Compagnie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, la dite Corporation prendra possession du lot de terre mentionné au dit acte d'obligation ainsi que toutes constructions ou améliorations qui auraient pu être faites sur le dit lot de terre étant partie du numéro quatre-vingt-dix-neuf du cadastre officiel du Comté de Nicolet.

Adoptée.

Proposé

Vendredi, le 3 Mai 1901.

7<sup>e</sup> Motion  
Mr. Albert Prudel nommé  
Inspecteur de viandes, &c.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que Mr. Albert Prudel soit nommé  
Inspecteur des viandes, poissons et denrées qui se vendent dans  
les limites de cette Cité, et cela, au prix de trente-trois piastres  
par mois, pour l'espace de six mois à compter de cette date.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Fortin,  
Gélinas,  
Kouin,  
Houliston,  
Jourdain,  
Lamy,

Contre:

Mo. Mo. Badaux,  
Bournival,  
Verrette.

8<sup>e</sup> Motion  
Drainage, rue Des  
Commissaires.

Proposé par Mr. Houliston,  
secondé par Mr. Jourdain,

Attendu que les Révérendes Dames Ursu-  
lines et plusieurs contribuables de cette Cité ont déjà demandé  
la pose de tuyaux d'égouts dans la rue des Commissaires et  
qu'il est de l'intérêt de ces contribuables et de la salubrité  
publique d'accéder à cette demande, qu'il soit résolu que  
ces travaux soient commencés immédiatement.

Adoptée.

Soumissions  
pour charbon dur et mou,  
et pour planches à l'Hôtel-  
de-Ville.

Des soumissions ayant été demandées pour charbon,  
elles sont ouvertes, et celle de Mr. Elzéar Delisle, au prix de \$5.70 par  
tonne de charbon dur est acceptée; et celle de Messrs. J. B. Malone & Co.,  
au prix de \$5.40 par tonne pour charbon mou est acceptée.

Une seule soumission est produite par Mr. Hap. Guillemette fils,  
pour renouvellement du plancher du corridor de l'Hôtel de Ville.  
Étant trouvée trop élevée, elle est rejetée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize  
de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec.-Prés.

L. Daigne  
Maire.

Lundi, le 13 Mai 1901.

Assemblée Régulière.  
13 Mai 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le treizième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Pâquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaux,  
J. L. Fortin,  
Frs. Bélinas,  
P. W. Louin,  
R. F. Grant,  
Alex. Houliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
F. W. Verrette.

Requête de  
Mr. Joseph Péron.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Péron, demandant  
qu'une lumière électrique soit placée au coin des rues  
Champfleur et Ste Louise.

Requête de  
Mr. Louis Marie.

Référée au Comité de l'Éclairage.  
Requête de Mr. Louis Marie, demandant  
une réduction du montant qu'il doit pour taxes.  
Accordée.

Lettre de  
Mr. Siméon Pessier.

Lue une lettre de Mr. Siméon Pessier,  
offrant sa résignation comme charretier et assistant-  
Constable.

Lettre de  
Jacques Bureau, Esc. M. P.

Lue une lettre de Jacques Bureau, Esc. M. P.,  
informant le Conseil, qu'il a obtenu du Ministre de  
la Milice, que le camp militaire se tiendra aux Trois-  
Rivières, cette année.

Lettre de  
Messrs. Altwater & Duchas.

Lue une lettre de Messrs. Altwater & Duchas,  
avocats, informant le Conseil qu'ils ont été chargés  
par

Lundi, le 13 Mai 1901.

par Messrs. Rousseau & Co., de prendre des procédures contre la Corporation des Trois-Rivières, pour paiement d'une balance de contrat qu'ils réclament pour tuyaux à eau pour l'Aqueduc.

Avis de poursuite de Mr. Géphirin Dumas.

Le secrétaire-Trésorier donne communication d'un avis de poursuite de Mr. Géphirin Dumas contre la Corporation de cette Cité, pour dommages au montant de cent piastres, qu'il dit avoir été causés à son épouse, par un accident dû au mauvais état du trottoir, le six de Mai courant, sur la rue Volontaire.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de faire connaître cet avis au propriétaire et à l'occupant.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	f	33	56
" " Do. (Ent. & Répt.)		144	22
" des Chemins,		311	63
" " Marchés,		52	05
" du Feu,		37	95
" de l' Hôtel-de-Ville,		6	07
" " la Police,		22	75
" " " Commune,		2	-
" " " Santé,		3	-
Drainage,		17	84
Ponts St. Maurice,		5	70
Rues sous Contrôle,		99	94
Carrié Champlain,		12	70
Carrié Le Platons,		2	-
Carrié St. Philippe,		2	20
Papeterie et Impressions,		-	82
Or Reporter	f	754	43

Lundi, le 13 Mai 1901.

Intérêt et Commission,  
Taxes Municipales,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

Report	754	43
	12,577	50
	34	92
	41	66
	27	25
<b>Total</b>	<b>13,435</b>	<b>76</b>

Respectueusement fournis,  
(Signé) Alex. Bouliston, Préd.,  
L. Badaup,  
A. J. Grant,  
L. W. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptées.

Rapport du  
Surintendant de l'Acqueduc.

Rapport:

Le soussigné, Surintendant de l'Acqueduc,  
a l'honneur de recommander les travaux suivants, comme  
étant très-nécessaires:

La pose d'un tuyau de quatre pouces  
de diamètre, dans cette partie de la rue des Commissaires  
comprise entre les rues Hertel et Oemlock.

La continuation de la pose d'un tuyau  
de quatre pouces dans la rue Hertel, depuis la rue St. Charles  
jusqu'à la rue Des Commissaires.

La pose d'un tuyau de 6 pouces dans la  
rue Champflour, depuis la rue St. Marie à la rue St. Louise,  
afin d'enlever l'about de la rue St. Louise.

La pose d'une valve de six pouces à l'in-  
tersection des rues St. Paul et Notre-Dame, et la pose d'une  
valve de quatre pouces à l'intersection des rues Hertel et Notre-  
Dame.

La



Lundi, le 13 Mai 1901.

La pose d'une valve de six pouces à chacune des intersections des rues Du Platon et Bell avec la rue Notre-Dame, afin de diviser l'arrondissement commercial en deux.

La pose d'une valve de six pouces à chacune des intersections des rues St<sup>e</sup> Geneviève et St<sup>e</sup> Prosper avec la rue Hiverolle, pour un arrondissement.

Ces travaux sont considérés nécessaires pour faire disparaître les abouts.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. W. Landry,  
Surintendant de l'Égout.

Trois-Rivières, 13 Mai 1901.

Accepté pour la partie qui concerne la rue des Commissaires, et référé au Comité de l'Égout pour la balance.

Lu un rapport concernant l'enlèvement de la rue Des Barges sur le terrain de M<sup>r</sup>. Pélésphore Lyburner.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous faire rapport que je n'ai aucune plainte à faire contre les débitants de liqueurs licenciés en cette cité pour le mois d'Avril dernier.

Je regrette d'avoir à vous informer que j'ai fait une plainte au bureau du Percepteur du Revenu de la Province pour infraction aux règlements de votre Conseil et la loi des licences de Québec, le 31 Mars dernier contre M<sup>r</sup>. Émile Panneton, propriétaire de l'Hotel du Canada en cette Cité.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières 13 Mai 1901.

Lu

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Rapport du  
Chef de Police.

Lundi, le 13 Mai 1901.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concer-  
nant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois d'Avril dernier.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. Norbert  
Panneton comme Assistant  
Constable.

Proposé par Mr. Samy,  
Secondé par Mr. Grant,

Que la résignation de Mr. Sinaie Tessier  
soit acceptée et que Mr. Norbert Panneton soit nommé au  
lieu et place du dit Sinaie Tessier au même salaire et aux  
mêmes conditions.

3<sup>e</sup> Motion  
Salaire des journaliers  
augmentés.

Continuée à la prochaine séance pour avoir rapport.  
Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Samy

Que le salaire des journaliers qui tra-  
vaillent aux travaux de drainage en cette cité, soit fixé à  
une piastre et vingt centens par jour.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Élargissement de la rue  
Notre-Dame.

Moved by Mr. Mcouliston,  
seconded by Mr. Grant,

That the report of His Honor  
the Mayor regarding the widening of Notre-Dame  
Street opposite the Club St. Louis, to allow \$175 one  
hundred and seventy-five dollars for the cost of moving  
this building and (10¢) ten cents per foot for the land  
taken, be accepted.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mr. Mc. Badaux,  
Gélinas,  
Gouin,  
Grant,  
Mcouliston,  
Jourdain,  
Lajoie,  
Verrette,

Contre:

Mr. Mc. Fortin,  
Samy.

Proposé

Lundi, le 13 Mai 1901.

5<sup>e</sup> Motion  
Élargissement de la rue  
St. Martin.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Martin entre les rues des Champs et St. Julie en cette Cité soit acheté des propriétaires des dits terrains, au prix de cinq centins le pied en superficie.

Adoptée sur division de neuf pour et un contre, savoir:

Pour:

Mr. M. Badaup,  
Fortin,  
Gélinas,  
Gouin,  
Grant,  
Houliston,  
Jourdain,  
Lajoie,  
Verrette,

Contre:

Mr. Samy.

6<sup>e</sup> Motion  
Délégation à Montréal,  
concernant l'établissement  
d'une manufacture de  
coton.

Proposé par Mr. Jourdain,  
Secondé par Mr. Verrette,

Qu'une délégation composée de son Honneur le Maire et Mr. les Echevins Bureau et Gouin soit autorisée de se rendre à Montréal auprès de la Colonial Bleaching and Printing Company et de lui offrir de prendre des actions dans le fonds capital de la dite Compagnie dans le but de les décider de venir s'établir dans les limites de cette Cité.

Adoptée.

Projet de marché pour  
l'établissement d'une  
usine à gaz.

Le secrétaire-Trésorier donne communication d'un projet de marché par Mr. William John Poupore, James C. Malone et Théodore Gadeau, pour l'établissement d'une usine à gaz dans la Cité des Trois Rivières.

Référé aux Comités Permanents de ce Conseil pour Vendredi soir de cette semaine.

Lecture

Lundi, le 13 Mai 1901.

Lettre de la  
Chambre de Commerce des 3-R.

Lecture est donnée par le secrétaire-Présier, d'une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant l'établissement d'une manufacture de coton, en cette Cité.

Protêt contre  
la Berlin Iron Bridge Co.

Le Notaire P. O. Guillet est ensuite autorisé à protester la "Berlin Iron Bridge Company" et à en réclamer des dommages, pour retard apporté à l'exécution de son contrat avec la Corporation de cette Cité.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

L. D. Paquin  
Maires

Assemblée Régulière.  
20 Mai 1901.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaeux,  
A. Bournival,  
J. L. Fortin,  
Fr. Hélinas,  
O. A. Rouin,  
R. A. Grant,  
Alex. Couliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
N. Lamy,  
A. O. Verrette.

Les

Lundi, le 20 Mai 1901.

Requête de Mr. Victor Desmarais.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Victor Desmarais, demandant un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre prochain, pour le paiement de ses taxes.

Lettre de Mr. L. W. A. Genest.

Reférée au Comité des Finances.  
Lue une lettre de Mr. L. W. A. Genest, greffier de la Paix, demandant que le Conseil paie le passage de retour, de Trois-Rivières aux Etats-Unis, d'une famille du nom de Michel Morin, afin d'éviter à cette bête les frais de pension, dans un asile d'aliénés, de la mère qui est idiote.

Rapport du Comité des Chemins.

Accordée.  
Rapport: Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport que le coût de l'élargissement de la rue des Forges vis-à-vis la propriété de Mr. Théophile Symburner serait de trente centins du pied, et qu'au cas où la Corporation se déciderait à continuer à prolonger la rue Champlain jusqu'à la rue St. George le coût serait de dix centins du pied en superficie pour l'élargissement de la rue des Forges et le prolongement de la rue Champlain.

Respectueusement soumis,  
(Signé) M. Gélinas, Présd.,  
W. Lamy,  
L. W. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Trois-Rivières, 20 Mai 1901.  
Proposé par Mr. Kouliston,  
secondé par Mr. Martin,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu, soit adopté quant à ce qui concerne l'élargissement de la rue des Forges, et qu'un acte soit préparé à cet effet.

Adoptée sur division de huit pour et trois contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 20 Mai 1901.

<p>Pour:</p> <p>Mr. Mr. Bournival, Portin, Gouin, Grant, Mouliston, Lajoie, Lamy, Verrette,</p>	<p>Contre:</p> <p>Mr. Mr. Badaup, Gélinas, Jourdain.</p>
---	--

2<sup>e</sup> Motion  
Mr. Norbert Panneton  
nommé Assistant Constable.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Grant,

Que la résignation de Mr. Sinaïe Pessier soit acceptée et que Mr. Norbert Panneton soit nommé au lieu et place du dit Sinaïe Pessier, au même salaire et aux mêmes conditions.

Adoptée sur division de huit pour et trois contre, savoir:

<p>Pour:</p> <p>Mr. Mr. Portin, Gélinas, Gouin, Grant, Mouliston, Jourdain, Lajoie, Lamy,</p>	<p>Contre:</p> <p>Mr. Mr. Badaup, Bournival, Verrette.</p>
---	--

3<sup>e</sup> Motion  
Salaire des journaliers  
augmenté.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le salaire de tous les journaliers qui travaillent pour la Corporation de cette Cité, soit fixé à une piastre et vingt centins par jour.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 20 Mai 1901.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>rs</sup>.  
R. S. Cooke et Chs. Page  
à la Corporation, pour l'élargissement de la rue St<sup>e</sup> Martin.

Proposé par Mr. Coulston,  
Secondé par Mr. Terrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par M<sup>rs</sup>. R. S. Cooke et Chs. Page à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St<sup>e</sup> Martin en cette Cité, et cela, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Sec., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par le  
Cercle St<sup>e</sup> Louis à la Corporation, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par le Cercle St<sup>e</sup> Louis à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, et cela, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Sec., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur les  
rues Bureau et Bellefeuille.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que les propriétaires de terrains portant les numéros 216, 217, 218, 219, 220, 264 et 268 du cadastre officiel d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières et prenant leur front sur la rue Bureau, soient notifiés suivant les règlements de ce Conseil, d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur propriété longeant la dite rue Bureau; et que le propriétaire du terrain du numéro 268 du dit cadastre, soit de plus notifié d'avoir à faire un trottoir de première classe au côté Nord-Ouest de sa propriété qui se trouve sur la rue Bellefeuille.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 20 Mai 1901.

<sup>4/5</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Grant.

Proposé par Mr. Bouliaton,

Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga,  
un billet promissoire au montant de sept mille cinq  
cents piastres, à deux mois de la date du vingt-et-un  
Mai courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas six  
pour cent l'an.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne par les présentes avis  
qu'au temps et en la manière voulue par la loi,  
je proposerai l'adoption d'un règlement tel que ci-après  
sommairement indiqué:

1<sup>o</sup>. Privilège par la Corporation, accordant du-  
rant l'espace de quatre-vingt-dix-neuf ans, à Messieurs  
William John Poupore, contracteur, de la Cité d'Ottawa,  
James O. Malone, commerçant, de la Cité des Trois-Rivières,  
et Théodore Nadeau, gentilhomme, de la Cité de New-York,  
ou leurs représentants, le droit d'établir en cette Cité des  
usines à gaz pour fournir l'éclairage et le chauffage  
aux citoyens de cette Cité, et le droit de se servir, durant  
ce temps, des rues de la ville pour la pose des tuyaux  
souterrains;

2<sup>o</sup>. Exemption de taxes en faveur des dits Poupore,  
Malone & Nadeau durant l'espace de dix années;

3<sup>o</sup>. Don aux dits Poupore, Malone & Nadeau des  
tuyaux de gaz souterrains qui se trouvent actuellement  
dans les différentes rues de la ville;

4<sup>o</sup>. Obligation de la part des dits Poupore,  
Malone & Nadeau de donner à la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, dans une compagnie à être  
incorporée, des parts ou actions payées pour le montant  
de cinq mille piastres; de plus obligation de leur part  
de



Lundi, le 20 Mai 1901.

de fournir le gaz à un taux qui ne devra pas excéder deux piastres par mille pieds cubes, d'aujourd'hui à un an dans les principales rues de la ville, et d'aujourd'hui au premier janvier 1903 dans les autres rues;

5<sup>e</sup>. Obligation de la part des dits Poupore, Malone & Nadeau de payer les taxes municipales durant l'année, advenant le cas où durant le temps de leur exemption leurs usines cesseraient d'être en opération durant l'espace de six mois pour une année; de plus celle de céder à la Corporation les dites usines et ses accessoires, si la Corporation le désire, en payant cette dernière leur payant au préalable le coût des dits travaux, lequel devra être déterminé par expert, avec en plus dix pour cent de ce coût; obligation aussi de leur part de remettre les rues dans le même état dans lequel elles se trouvaient avant la pose des tuyaux.

En Conseil, ce 20 Mai 1901.

(Signé) R. A. Grant.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le vingt-neuf de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

G. H. Desaulniers.

Sec. - Trés.

L. D. Paquin,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
29 Mai 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-neuvième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,

A.

Mercredi, le 29 Mai 1901.

P. Pournival,  
J. Bureau,  
Ars. Selinas,  
Alex. Couliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
F. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Ben. Rosenthal.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Ben. Rosenthal, demandant  
une réduction sur le prix d'une licence pour la tenue  
d'un cirque en cette Cité.

Refusée.

Requête de  
Mr. On. Bellemare.

Requête de Mr. Onézime Bellemare, demandant  
la permission de tenir un restaurant sur le poteau  
St. Louis près du terrain de l'Exposition.

Accordée.

Requête de  
Messrs. Girard & Godin.

Requête de Messrs. Girard & Godin, demandant  
au Conseil, de leur vendre cette partie de la rue  
Bureau, située au Nord de la rue Bellefeuille.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Thomas Malone.

Requête de Mr. Thomas Malone, demandant  
au Conseil de lui vendre de la pierre cassée.

Accordée en payant le prix que cette pierre cassée  
coûte à la Corporation.

Requête de  
Mr. P. V. Ayotte & al.

Requête de Mr. P. V. Ayotte et autres,  
demandant de faire disparaître l'ancien cimé-  
tière Juif situé au Nord-Ouest de la Banque de  
Québec, sur la rue Alexandre.

Référée à l'Avocat de la Corporation pour  
rapport sur la procédure à prendre et le coût d'icelle.

Requête de  
Mr. Uldoric Boissvert.

Requête de Mr. Uldoric Boissvert, demandant  
une augmentation de salaire.

Référée au Comité des Finances.

Requête

Mercredi, le 29 Mai 1901.

Requête de  
Mr. Geo. Purcotte & al.

Requête de Mr. George Purcotte et autres, se plaignant de ce que des taxes trop élevées sont chargées sur les bateaux-traversiers, entre cette cité et la rive sud du Fleuve, et demandant que le tarif fixé par la Corporation soit observé, et que des copies en soient affichées dans chacun de ces bateaux.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	20	13
" " Do. (Ent. & Répt.)	231	25
" des Chemins,	746	06
" " Marchés,	49	17
" du Feu,	13	19
" de l' Eclairage,	20	35
" " L' Hôtel-de-Ville,	78	48
" " la Police,	288	38
" " " Communes,	6	50
" " " Santé,	30	05
Drainage,	217	24
Rues sous Contrôle,	44	25
Pavage des Rues,	62	22
Carré Champlain	21	95
Carré St Platon,	8	25
Station de Police et du Feu,	"	63
Atelier des Départements,	"	94
Papeterie et Impressions,	202	09
Billets Payables,	7,500	"
Intérêt et Commission,	90	75
Dépenses Contingentes,	82	35
Salaires,	253	66
OU Reporter	10,000	89

Mercredi, le 29 Mai 1901.

Divers Comptes,

Report

\$ 10,000	89
	27
\$ 10,028	36

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houliston, Président,

Fr. Gélinas,

L. W. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bureau,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mr. Mr. Bureau,  
Gélinas,  
Houliston,  
Jourdain,  
Lajoie,  
Lamy,

Contre:

Mr. Mr. Badaup,  
Bournival,  
Verrette.

2<sup>ème</sup> Motion  
Délai à Mr. Victor Desmarais.

Proposé par Mr. Bureau,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que la requête de Mr. Victor Desmarais présentée à ce Conseil, le vingt du présent mois, demandant du délai pour le paiement de ses taxes, soit accordée jusqu'au premier Juillet prochain (1901).

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Certificat pour l'hôtel de tempérance.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Alfred Picard pour lui permettre d'obtenir une licence d'hôtel de tempérance, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Proposé

Mercredi, le 29 Mai 1901.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 99.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que le projet de règlement intitulé :  
Chapitre 99 Règlement concernant l'établissement d'une  
manufacture de gaz dans la Cité des Trois-Rivières,  
soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 99. —  
Règlement concernant  
l'établissement d'une ma-  
nufacture de gaz, dans  
la Cité des Trois-Ri-  
vières.

### Chapitre IC.

Règlement concernant l'établissement d'une manufacture  
de gaz, dans la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que par l'Acte de la Législature de  
Québec 1 Édouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières a été spécialement autorisée à aider à l'éta-  
blissement de manufactures en accordant à cette fin une exemption  
de taxes;

Attendu que Messieurs William Joseph Poupore,  
James C. Malone et Théodore Nadeau, ont l'intention d'établir  
une usine à gaz dans les limites de la Cité des Trois-Rivières,  
pour fournir l'éclairage et le chauffage aux citoyens des Trois-  
Rivières, et que pour réaliser ce projet, ils demandent une  
exemption de taxes et la permission de poser des tuyaux dans  
les rues de cette Cité pendant un certain nombre d'années;

Attendu que dans l'intérêt des contribuables  
sous le rapport du chauffage et de l'éclairage, il est dési-  
rable qu'une telle industrie s'établisse dans les limites de  
cette Cité, qu'il soit donc résolu, et nous le dit Conseil  
ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — La Corporation de la Cité des Trois-  
Rivières ci-après appelée partie de première part,  
convient de ce qui suit avec William Joseph Poupore,  
contracteur de la Cité d'Ottawa, James C. Malone, com-  
merçant de la Cité des Trois-Rivières, et Théodore  
Nadeau gentilhomme de la Cité de New-York, ou leurs  
représentants, ci-après appelés partie de seconde part;

1° — La partie de seconde part s'engage à établir  
des

Mercredi, le 29 Mai 1901.

des usines à gaz en la Cité des Trois-Rivières et d'y produire et manufacturer le gaz au moyen duquel elle fournira l'éclairage et le chauffage aux citoyens de la Cité,

2° - La partie de seconde part s'engage à mettre les dites usines en opération et à fournir la lumière et la chaleur au moyen du gaz dans les principales rues de la Cité des Trois-Rivières, dans un an à compter de la passation du présent règlement, et à compléter ces travaux dans les autres parties de la Cité, le ou avant le premier Janvier mil neuf cent trois. Les taux soit pour l'éclairage ou le chauffage ne devront pas excéder la somme de deux piastres par mille pieds cubes;

3° - La Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne le droit à la partie de seconde part de poser et maintenir dans les rues de la dite Cité des Trois-Rivières, les tuyaux souterrains nécessaires pour distribuer et conduire le gaz partout où il sera nécessaire pour fournir l'éclairage et le chauffage au moyen du gaz. L'endroit précis où les dits tuyaux souterrains devront être posés dans chacune des rues de la dite Cité est toutefois au choix de la dite Corporation;

4° - La partie de première part cède et transporte à la partie de seconde part les tuyaux de gaz souterrains qui se trouvent actuellement dans les différentes rues de la Cité, et en considération de ce transport et cession la partie de seconde part ou ses représentants ou ayant causes, s'engage à donner à la partie de première part, des parts ou actions payées pour le montant de cinq mille piastres dans la susdite entreprise ou industrie;

5° - La partie de première part accorde à la partie de seconde part une exemption de taxes municipales (Taux de l'eau, Taxe du drainage et Taxe des rues sous contrôle exceptées) pendant une période de dix ans à compter du moment où la partie de seconde part sera prête à commencer ses opérations,

Mardi, le 29 Mai 1901.

opérations, et cela, sur les immeubles, machineries et accessoires servant à l'exploitation de la dite manufacture ou industrie;

6° - Dans le cas où durant aucune des dites années pendant lesquelles la partie de seconde part aura droit à la susdite exemption de taxes, la partie de seconde part suspendra ses opérations pendant l'espace de six mois, les taxes pour cette dite année deviendront dues et exigibles;

7° - La partie de seconde part jouira du droit d'éclairer et de chauffer les citoyens de la Cité des Trois-Rivières durant une période de quatre-vingt-dix ans à compter de l'adoption du présent règlement. La Corporation pourra cependant en aucun temps, prendre possession des dites usines à gaz ainsi que tous ses accessoires et compris les tuyaux souterrains en donnant à la partie de seconde part un avis de trois mois de son intention de ce faire, et en payant au préalable à la dite partie de seconde part, le coût des travaux des dites usines et des dits accessoires, moins toutefois, la valeur des tuyaux souterrains présentement donnés à la partie de seconde part par la partie de première part, lequel coût devra être déterminé par experts, avec en outre dix pour cent du coût de tels travaux, pourvu toutefois que la Corporation ne prenne ainsi possession des dites usines soit dans un but de spéculation, soit dans le but d'en faire bénéficier une autre personne ou compagnie;

8° - La partie de seconde part aura le droit de poser des tuyaux souterrains non seulement dans les rues actuellement ouvertes, mais même dans celles qui pourront l'être à l'avenir;

9° - La partie de seconde part s'engage à remettre aussitôt que possible, les rues où elle posera ses tuyaux souterrains dans le même état dans lequel elles se trouvaient avant la pose d'iceux, sous peine de tous dépens et dommages;

Mercredi, le 29 Mai 1901.

10° - La Corporation ne sera responsable d'aucuns des dommages qui pourront être causés à la partie de seconde part par suite de la rupture de ses tuyaux d'aqueduc ou de drainage.

Sec. 2. - Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Juin prochain (1901).

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. P. Symburner à la Corporation, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Pélésphore Symburner à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, et cela, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Escr, N.C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Motion continuée à la prochaine séance régulière de ce Conseil.

Avis de motion de Mr. L'Échevin Houliston.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée à la séance de ce Conseil du vingt Mai, courant, concernant le salaire des journaliers employés par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, soit amendée.

En Conseil, ce 29 Mai 1901.

(Signé) Olép. Houliston.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

L. P. Pagnin  
Maire.

Th. Desaulniers  
Sec. Prés.

Ajournement.



# Lundi, le 10 Juin 1901.

Assemblée Régulière.  
10 Juin 1901.

Or, une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. D. Paquin,
- Messieurs les Echevins Ls. Badaup,
- A. Bournival,
- J. G. Fortin,
- O. W. Guin,
- R. P. Grant,
- Alex. Couliston,
- L. W. Jourdain,
- L. Lajoie,
- W. Lamy,
- A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Pierre Gagnon & al.

Requête de Mr. Pierre Gagnon et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St<sup>e</sup> Elizabeth et St<sup>e</sup> Anne.

Accordée.

Requête de  
Mr. Joseph Rondeau.

Requête de Mr. Joseph Rondeau, demandant que la taxe sur loyer qui lui est chargée, pour l'année courante, soit déduite de son compte, vu qu'il n'est plus locataire.

Accordée.

Requête de  
Mr. R. Robichaud & al.

Requête de Mr. R. Robichaud et autres, demandant qu'il ne soit pas permis à Messieurs Alexis Lord et Ephrem Pasdale, d'exposer en vente leurs marchandises, en dehors du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
Messrs. Girard & Godin

Requête de Messrs. Girard & Godin, demandant que le niveau du chemin St<sup>e</sup> Marguerite soit baissé,

vis-à-vis

Lundi, le 10 Juin 1901.

vis-à-vis de leur manufacture de cercueils.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Co<sup>ie</sup> & al.

Requête de Messrs. Drolet, Lassonde & Co<sup>ie</sup> et autres, demandant l'élargissement d'une partie de la rue Des Forges, et le prolongement de la rue Champlain depuis la rue Des Forges jusqu'à la rue St. George.

Requête de la  
Co<sup>ie</sup> des Abattoirs des 3 Rivières.

Requête de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, demandant que le règlement concernant la tuerie des animaux soit mis en vigueur.

Requête de  
Mr. D. Vallée & al.

Requête de Mr. Dominique Vallée et autres, demandant que la rue Champlain ne soit pas prolongée depuis la rue Des Forges jusqu'à la rue St. George.

Lettre de  
Mr. L. W. O. Genest.

Lue une lettre de Mr. L. W. O. Genest, Greffier de la Paix, demandant que le Secrétaire Trésorier de cette Cité soit autorisé à payer le passage de retour des vagabonds et des aliénés qui arrivent ici de l'étranger; et que, la somme de quatre piastres soit payée à Mr. Jules Rheault, comme indemnité et frais de voyages, comme l'écrit, dans une cause contre Daniel Charette, pour dépôt de la carcasse d'un cheval dans la rivière St. Maurice.

Accordée unanimement pour la première partie et le Secrétaire Trésorier est autorisé à payer ces petites sommes pour renvoi des vagabonds, sur le certificat du Greffier de la Paix, et refusée sur la division suivante, quant à la dernière partie qui a trait au paiement de quatre piastres.

Contre:

Mr. M. Isrant,  
Houlston,  
Jourdain,  
Lajoie,  
Lamy,

Pour:

Mr. M. Badeaux,  
Bournival,  
Portin,  
Louin,  
Verrette.

Les votes étant également partagés son Honneur le Maire vote contre.

Lue

# Lundi, le 10 juin 1901.

Lettre du  
Capit<sup>ne</sup> J. Bourgeois.

Luc une lettre du Capitaine Charles Bourgeois, demandant une entrevue avec le Conseil, concernant la tenue des lignes de traverses entre cette cité et la rive sud du Fleuve St. Laurent.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les payer-listes suivantes

Département de l'Acqueduc, (Construction)	262	86
" " Do. (Ent. & Répt.)	35	82
" des Chemins,	130	53
" " Marchés,	1	81
" de l'Hôtel de Ville,	22	54
" " la Police,	1	75
" " " Communes,	7	24
Drainage,	255	87
Rues sous Contrôle,	16	65
Cavage des Rues,	"	24
Carré Champlain,	18	07
Carré Le Platon,	104	37
Papeterie et Impressions,	3	50
Intérêt et Commission,	25	-
Dépenses Contingentes,	90	63
Divers Comptes,	6	60
	<b>983</b>	<b>48</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Bouliston, Préd<sup>t</sup>,  
E. W. Jourdain,  
R. P. Grant,  
E. P. Badaup.

Proposé

Lundi, le 10 juin 1901.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Mai dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs licenciés de cette Cité, pour le mois de Mai dernier; mais qu'il été forcé de prendre des procédures judiciaires contre Mr. Benjamin Tadebonceur, pendant le susdit mois, pour vente de liqueurs enivrantes sans licence.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, se plaignant de ce que certains contribuables ne font pas les travaux qui leur sont ordonné d'exécuter.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant les réparations qu'il croit nécessaires au toit de l'Hôtel de Ville.

Le Surintendant devra faire rapport à la prochaine séance du Conseil sur le coût d'une couverture à pic en tôle galvanisée et d'une réparation en ardoise.

2<sup>ème</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. S. Symburner à la Corporation, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Téléphore Symburner à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, et cela, suivant le projet d'acte préparé par O. O. Guillet, Sec. V. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 10 Juin 1901.

3<sup>e</sup> Motion  
Salaires des journaliers.

Pour:	Contre:
M. M. Bournival,	M. M. Badaup,
Fortin,	Gouin,
Grant,	Jourdain,
Mouliston,	Verrette.
Lajoie,	
Lamy,	

Proposé par Mr. Mouliston,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du vingt de Mai dernier, concernant le salaire des journaliers employés par la Corporation de cette Cité, soit rappelée et remplacée par la suivante:

Que l'Inspecteur de Ville soit chargé, à l'avenir, de fixer le salaire des journaliers employés par la Corporation de cette Cité. Ce salaire devant être réparti d'après les capacités de la personne et le genre d'ouvrage à faire et ne devant pas dépasser dans tous les cas une piastre et vingt centins par jour.

Adoptée sur division de neuf pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Badaup,	Mr. Lamy.
" Bournival,	
Fortin,	
Gouin,	
Grant,	
Mouliston,	
Jourdain,	
Lajoie,	
Verrette,	

4<sup>e</sup> Motion  
Drainage rue des Commissaires.

Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Mouliston,

Que la pose des tuyaux d'égouts sur la rue des Commissaires soit continuée jusqu'à

Lundi, le 10 Juin 1901.

jusqu'à la tannerie de Mr. Eugène Balcer.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un  
billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-  
et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à trois mois de  
la date du dix-huit de Juin courant (1901), à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, pour payer  
un autre billet du même montant en faveur de la Berlin  
Iron Bridge Company.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de la Banque de Québec, un  
billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-  
et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à trois mois de  
la date du dix-huit de Juin courant (1901), à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, pour payer  
un autre billet du même montant en faveur de la Berlin  
Iron Bridge Company.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-cinq  
de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

Th. P. P. P.  
Sec.-Prés.

L. P. P. P.  
Maire.

# Mardi, le 25 Juin 1901.

Assemblée Régulière.  
25 Juin 1901.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-cinquième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. D. Paquin,    |
| Messieurs les Echevins | L. S. Badaup,    |
|                        | J. Bournival,    |
|                        | J. L. Fortin,    |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | Alex. Couliston, |
|                        | L. Lajoie,       |
|                        | N. Lamy,         |
|                        | A. A. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du Rév. M. J. A. Garceau

Requête du Rév. M. J. A. Garceau et autres, demandant que la pose des tuyaux du Drainage soit continuée dans la rue St. Roch, et jusqu'au terrain des abattoirs sur le Chemin St. Marguerite.

Renvoyée aux Comités Permanents.

Requête de M. R. L. De Martigny.

Requête de M. R. L. De Martigny, concernant l'établissement en cette Cité, d'une distillerie de Kin Melcher.

Requête de D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> L. Panneton.

Requête de D<sup>me</sup> Veuve Louis Panneton, demandant la remise du montant qu'elle doit pour tapes, et cela, pour cause de grande pauvreté.

Accordée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Mardi, le 25 Juin 1901.

Département de l'Écluse, (Construction)	\$	240	94
" " Do. (Ent. & Répt.)		5,640	23
" des Chemins,		395	48
" " Marchés,		3	20
" du Feu,		3	60
" de l'Hôtel de Ville,		117	56
" " la Commune,		16	83
Drainage,		529	57
Ponts St. Maurice,		2	90
Rues sous Contrôle,		302	21
Pavage des Rues,		2	10
Carre Champlain,		15	05
Carre Le Platon,		8	55
Atelier des Départements,		"	30
Frais Légaux,		6	"
Billets Payables,		24,000	"
Intérêt et Commission,		690	02
Dépenses Contingentes,		339	81
Divers Comptes,		19	39
	\$	32,333	74

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Couliston, Préd<sup>t</sup>,  
 Ls. Pradeaux,  
 Ars. Gélinas.

Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel avait été  
 référé la requête de M<sup>rs</sup>. Girard & Godin, demandant que  
 le chemin St. Marguerite soit nivelé près du pont de la  
 Compagnie



Mardi, le 25 Juin 1901.

Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, a l'honneur de faire rapport, qu'il s'est rendu sur les lieux en compagnie de plusieurs autres membres du Conseil, qui tous ont constaté l'élevation du terrain en cet endroit depuis quelques années; et que pour faire à la demande des pétitionnaires, le dit chemin devrait être baissé sur un parcours d'environ trois cent cinquante à quatre cents pieds, de dix-huit pouces au centre, et diminuer graduellement pour se terminer à rien aux deux extrémités de la distance ci-dessus mentionnée.

Votre Comité est d'opinion, que pour faciliter l'écoulement des eaux et la circulation des voitures en cet endroit, il est opportun que ces travaux soient faits; c'est pourquoi, il recommande la chose.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ars. Gélinas, Président,  
W. Lamy,  
J. L. Fortin.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 25 Juin 1901.  
Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant le coût du plancher en merisier qui a été fait, dernièrement, dans le corridor de l'Hôtel-de-Ville.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant le coût probable des réparations nécessaires au toit de l'Hôtel-de-Ville.

Ordonné de demander des soumissions pour couvrir en tôle.

Lu

Mardi, le 25 Juin 1901.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, portant plainte contre le mauvais état des lieux d'aisance des propriétés de Mr. Godefroy Montambault, sur la rue Royale.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier d'informer Mr. Montambault de se conformer aux règlements, sinon qu'il sera poursuivi.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, demandant des costumes pour les membres du Corps de Police.

Accordé et ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de demander des soumissions sous quatre jours.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les plaintes portées par les traversiers de la rivière St. Maurice contre certaines personnes.

Ordre est donné à l'avocat de la Corporation de notifier trois personnes dont les noms lui seront mentionnés par le Chef de Police qu'ils viennent prendre arrangement.

Rapport de  
l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant l'inspection qu'il a faite, dernièrement, des marchés et de l'abattoir public.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuites de Mr. L. P.  
Hébert, — et de D<sup>me</sup>  
M. Rousseau et c<sup>o</sup>.

Proposé par Mr. Houlston,  
secondé par Mr. Lamy,

Que J. O. Pessier, C<sup>o</sup>, Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité dans une cause à la Cour Supérieure dans laquelle L. P. Hébert est Demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse et aussi dans une autre cause à la Cour Supérieure dans laquelle Dame Charlotte Williams et c<sup>o</sup> sont Demandeurs et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse, et à prendre tous procédés judiciaires qu'il croira nécessaires dans l'intérêt de la

Mardi, le 25 Juin 1901.

la Corporation.

Adoptée.

N<sup>o</sup> 7 Motion  
Expropriation du cimetière Juif, rue Alexandre.

Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Mr. L'Avocat de ce Conseil soit autorisé à prendre les procédés nécessaires pour exproprier le terrain occupé comme cimetière Juif sur le côté Sud-Ouest de la rue Alexandre, et cela, dans un but de salubrité publique, à la condition que Mr. Charles Pagé s'engage par écrit de rembourser à la Corporation toute somme qu'elle pourrait être tenue de payer pour cette expropriation.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. L'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil à sa séance du quatorze Décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, fixant les tarifs de passage et de fret ainsi que les heures de départ et d'arrivée des bateaux traversiers entre cette cité et les paroisses de St<sup>e</sup> Angèle de Saval et de St<sup>e</sup> Grégoire, soit amendée.

En Conseil, ce 25 Juin 1901.

(Signé) W. Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à SUNDI, le huit de Juillet prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

L. D. Pigeon  
Maire.

E. Desautels  
Sec. - Prés.

# Lundi, le 8 juillet 1901.

Assemblée Régulière.  
8 juillet 1901.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaoup,  
P. Bournival,  
J. L. Fortin,  
Alex. Houliston,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. F. V. Décoteau & al.

Requête de Mr. F. V. Décoteau et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue St. Philippe comprise entre les rues St. Roch et St. Elizabeth.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
Mr. A. Projean & al.

Requête de Mr. A. Projean et autres, demandant que l'abattoir public soit placé dans un autre endroit que celui qu'il occupe actuellement.

Référée au Comité de Santé.

Requête  
Mr. P. E. Panneton & al.

Requête de Mr. P. E. Panneton et autres, demandant au Conseil de faire l'acquisition du terrain connu sous le nom de "Parc Vanasse", pour en faire un parc public.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Joseph Fleury.

Requête de Mr. Joseph Fleury, demandant au Conseil de faire continuer la pose des tuyaux du Drainage dans la rue St. Philippe, entre les rues St. Roch et St. George.

Référée au Comité du Drainage.

Requête

Lundi, le 8 juillet 1901.

- Requête de l'Étoile. Requête de "L'Étoile", demandant qu'une part du patronage de la Corporation de cette cité lui soit accordée, pour annonces et impressions. *Accordée.*
- Requête de Mr. P. Goldenberg & al. Requête de Mr. Pinkus Goldenberg et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue St. Martin, comprise entre les rues Cartier et Denoue. *Accordée.*
- Requête de Mr. F. X. Robert fils. Requête de Mr. F. X. Robert fils, demandant d'être entré au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1901) comme propriétaire de l'immeuble mille sept cent douze (1712) du Cadastre de la Cité des Trois-Rivières, au lieu du Séminaire St. Joseph des Trois-Rivières. *Accordée.*
- Lettre de Mr. P. E. Lane. Lue une lettre de Mr. P. E. Lane, concernant le passage d'une ligne de chemin de fer électrique dans les rues de cette cité. *Référé aux Comités Permanents.*
- Lettre de Messrs. Pourignoy & Bureau, Avocats. Lue une lettre de Messrs. Pourignoy & Bureau, Avocats, demandant, au nom de la Compagnie des Abattoirs de Trois-Rivières, que le règlement concernant les abattoirs, quant à la tuerie des animaux soit observé. *Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil de s'informer quels sont les bouchers qui ne se conforment pas au règlement des abattoirs, et de notifier ces personnes de s'y conformer.*
- Lettre de Mr. Charles Pagé. Lue une lettre de Mr. Charles Pagé, refusant d'accepter les conditions concernant l'appropriation du terrain occupé comme cimetière Juif sur la rue Alexandre, en cette cité.
- Rapport du Chef de Police. Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois

# Lundi, le 8 juillet 1901.

Rapport du  
Chef de Police.

mois de Juin dernier.

En un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Juin dernier.

Soumissions  
pour réparation au toit  
de l'Hôtel-de-Ville.

Des soumissions ayant été demandées pour la réparation du toit de l'Hôtel-de-Ville, elles sont ouvertes et sont comme suit, savoir:

Messrs. E. A. Landry & Co,

Pour tôle galvanisée posée sur la partie à pic du toit, = \$ 74.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> du carcé,

" réparations aux dalles, dalots, etc., = \$ 95.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

M. Emile Carbonneau,

Pour tôle galvanisée posée sur la partie à pic du toit, = \$ 5.<sup>70</sup>/<sub>100</sub> du carcé,

" réparations aux dalles, dalots, etc., = \$ 84.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

M. Napoléon Deschênes,

Pour tout les ouvrages ci-haut mentionnés, = \$ 330.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Le Conseil décide de faire faire les réparations en ardoise.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze de Juillet courant, à sept heures et demie du soir.

L. D. Paquin  
Maire.

H. Desaulniers

Sect.-Prés.

Assemblée Régulière  
15 juillet 1901.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire

Messieurs les Echevins

L. D. Paquin,

L. Badaud,

A. Bournival,

J.

# Lundi, le 15 juillet 1901.

J. Bureau,  
 J. L. Fortin,  
 R. A. Grant,  
 Alex. Houlston,  
 L. W. Jourdain,  
 L. Lajoie,  
 W. Lamy,  
 P. A. Verrette.

Requête de  
 Mr. Z. Monplaisir.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Zotique Monplaisir, deman-  
 dant que la somme de trente piastres lui soit accordée,  
 pour dommages occasionnés à son fils, par un accident  
 qui lui est arrivé, dans la côte de la traverse de la rivière  
 St. Maurice, l'hiver dernier.

Refusée sur division de sept contre et trois pour, savoir:  
 Contre: MM. Badaeur, Bournival, Bureau, Grant, Houlston,  
 Jourdain, Verrette,

Pour: MM. Fortin, Lajoie, Lamy.

Requête de  
 Delle Louise Pleau,

Requête de Demoiselle Louise Pleau, demandant  
 que remise lui soit faite de la somme de deux piastres et  
 quarante-neuf centins qu'elle a payés, par erreur, pour  
 taup de l'eau.

Requête de  
 Mr. J. B. L. Would & all.

Requête de Mr. J. B. L. Would et autres,  
 demandant que la Corporation de cette cité fasse  
 l'acquisition du terrain nécessaire, à l'élargissement  
 de la rue St. Pierre, près de l'Église Paroissiale.

Accordées.

Requête de  
 Mr. J. O. Lacasse.

Requête de Mr. J. O. Lacasse, demandant  
 au Conseil, d'approuver un transport de licence  
 d'hôtel par Mr. J. Edouard Godin en sa faveur.

Accordées.

Requête de  
 Mr. L. E. Dupresne.

Requête de Mr. L. E. Dupresne, demandant  
 que l'arrosage de la rue Du Fleuve soit amélioré, et que  
 l'obstruction de cette rue par la Compagnie du  
 Chemin

Lundi, le 15 juillet 1901.

Chemin de Fer Canadien du Pacifique soit empêchée.

Référée au Comité des Chemins.

AVIS de poursuite de  
Mr. Joseph Loranger.

Que une lettre de F. S. Pourigny, Esc., Avocat, informant le Conseil, qu'il a reçu instruction de Mr. Joseph Loranger, d'intenter une poursuite en dommages, pour recouper de la Corporation de cette Cité, la somme de vingt-cinq piastres pour un accident arrivé à son cheval, sur le pont de la rue St. Philippe, le 25 Juin dernier.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de  
Mr. P. E. Lane.

Que une lettre de Mr. P. E. Lane, demandant la permission de passer avec son Tramway électrique, sur le pont St. Maurice.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre du  
Cercle Agricole de  
St. Grégoire.

Que une lettre du Cercle Agricole de la Paroisse de St. Grégoire le Grand, concernant la tenue de la ligne de traverse entre cette Cité et la Paroisse de St. Grégoire.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier d'accuser réception de la présente et d'en transmettre copie au Capitaine Bourgeois.

Lettre de  
Messrs. Pourigny & Bureau.

Que une lettre de Messrs. Pourigny & Bureau, Avocats, concernant les bouchers qui ne veulent pas se conformer au Règlement des Abattoirs.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de notifier ces bouchers qu'ils aient à se conformer au Règlement des Abattoirs sous tous dommages.

Lettre de  
Mr. A. P. Debeaujour.

Que une lettre de Mr. A. P. Debeaujour, offrant ses services pour tailler les arbres d'ornementation de cette Cité.

Référée au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département



# Lundi, le 15 juillet 1901.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	125	97
" " Do. (Ent. & Répt.)	31	57
" des Chemins,	223	77
" " Marchés,	75	51
" du Feu,	2	08
" de l'Hotel-de-Ville,	30	64
" " la Police,	299	26
" " " Communes,	21	25
" " " Santé,	33	—
Drainage,	283	92
Rues sous Contrôle,	27	92
Pavage des Rues,	—	60
Canal Champlain,	30	36
Papeterie et Impressions,	98	30
Dépenses Contingentes,	350	75
Salaires,	253	66
Divers Comptes,	8	19
	1,896	75

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Couliston, Présdt.,  
 Ls. Badaoup,  
 Ls. W. Jourdain,  
 R. A. Grant.

Rapport du Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	37	66
" " Do. (Ent. & Répt.)	17	—
" des Chemins,	55	95
" " Marchés,	2	61
À Reporter	113	22

Lundi, le 15 juillet 1901.

	Report	113	22
Département de l'Hôtel-de-Ville,		1	69
" " la Police,		29	75
Rues sous Contrôle,		29	24
Garage des Rues,		1	75
Carre Champlain,		14	49
Papeterie et Impressions,		-	55
Frais Légaux,		8	30
Dépenses Contingentes,		109	53
Divers Comptes,		56	66
		<b>365</b>	<b>18</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Houliston, Préd.,  
 L. Badaux,  
 L. W. Jourdain,  
 R. P. Grant.

1ère Motion

Proposé par Mr. Bureau,  
 Secondé par Mr. Samy,  
 Que les rapports numéros un et deux  
 du Comité des Finances qui viennent d'être lus  
 soient adoptés.

Adoptées.

Rapport du Comité de Santé.

Rapport: Le Comité de Santé auquel a été  
 référée la requête présentée à Votre Honorable Conseil,  
 à sa dernière séance, par Messieurs W. Projean et  
 autres, se plaignant de l'abattoir public, de cette Cité,  
 et du désagrément qui résulte du transport des déchets  
 qui en proviennent, a l'honneur de faire rapport que,  
 s'étant rendu sur les lieux, et ayant fait la visite du  
 dit abattoir, il a constaté le besoin qu'il se trouve le plancher  
 d'être plus souvent et mieux lavé, ce qui pourra être  
 fait plus facilement, lorsque les tuyaux de l'Aqueduc  
 et

# Sundi, le 15 juillet 1901.

et du Drainage auront été conduits jusqu'à cet établissement, tel qu'il a été décidé par une résolution de votre Honorable Conseil, travaux qu'il a été impossible de faire, jusqu'à présent, ou la trop grande hauteur de l'eau dans les terres.

Votre Comité croit devoir recommander, qu'il ne soit pas permis à Mr. Henri W. Leod, du Chemin des Forges, de faire le transport des déchets de cet abattoir, dans aucun autre temps que la nuit, et cela, dans une voiture très-étanche, afin que rien de ce qui y sera transporté ne s'en échappe et tombe sur le chemin qu'elle parcourra.

Respectueusement soumis,  
(Signé) G. Badaux, Préd.,  
R. P. Grant,  
J. L. Fortin.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 15 juillet 1901.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Coulston,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que le rapport du Comité de Santé qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Réparation au toit de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Lamoyn,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit chargé de faire de suite les travaux de réparation nécessaires au toit de l'Hôtel-de-Ville.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour l'auberge.

Proposé par Mr. Bournival,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. J. O. Lacasse, pour lui permettre de tenir une auberge, au lieu et place de Mr. J. E. Godin soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Oris

Lundi, le 15 juillet 1901.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil, à sa séance du quatorze Décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, fixant les tarifs de passage et de fret, ainsi que les heures de départ et d'arrivée des bateaux traversiers entre cette Cité et les paroisses de St. An- gèle de Laval et de St. Grégoire, soit amendée.

En Conseil, ce 15 Juillet 1901.

(Signé) W. Lamy.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf de Juillet prochain, à sept heures et demie du soir.

Thos Desaulniers  
Sec.-Prés.

L. P. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière  
le 9 juillet 1901.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Échevins Ls. Badaoup,  
A. Bournival,  
J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
P. W. Kouin,  
R. A. Grant,  
Alex. Couliston,  
L. W. Jourdain,

L.

Sundi, le 29 juillet 1901.

L. Lajoie,  
W. Lamy.

Requête du Lt.-Col. J. Houliston.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête du Lieutenant Colonel John Houliston, demandant qu'un escalier soit construit pour conduire à la salle située dans le haut du Marché-aux-Denrées, dans laquelle le Gouvernement doit établir un arsenal, pour les armes et accoutrements du bataillon de ville des Trois-Rivières.

Accordée, les travaux mentionnés devant être faits sous la surveillance du Comité des Marchés.

Requête de Mr. J. B. Malone & al.

Requête de Mr. James C. Malone et autres, demandant que la rue St. Marie soit prolongée jusqu'au Chemin St. Marguerite.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Edouard Peterson.

Requête de Mr. Edouard Peterson, demandant qu'il lui soit permis d'exercer l'occupation de charretier de charge, avec une voiture ayant des roues de un pouce et demi de large.

Requête de Mr. P. X. Giroux & al.

Requête de Mr. P. X. Giroux et autres, demandant que la rue St. Paul soit mise sous contrôle, quant à l'arrosage.

Accordée.

Requête de Mr. Urbain Dussureau.

Requête de Mr. Urbain Dussureau, demandant une réduction de taxes.

Renvoyée.

Lettre de Mr. Chas. Bourgeois.

Lue une lettre de Mr. Charles Bourgeois, répondant aux plaintes du Cercle Agricole de la Paroisse de St. Grégoire le Grand, au sujet de la ligne de traverse entre cette cité et la paroisse de St. Grégoire.

Ordre est donné au Secrétaire-Présorier de ce conseil, d'en transmettre une copie au Cercle Agricole de St. Grégoire.

Lue

Lundi, le 29 juillet 1901.

Lettre de la  
"Berlin Iron Bridge Co."

Rapport du  
Comité des Finances.

Une lettre de la "Berlin Iron Bridge Co.", informant le Conseil qu'elle ne croit pas être tenue, d'après son contrat, de faire les travaux de terrassement conduisant aux culées des Ponts St. Maurice.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	61	22
" " Do. (Ent. & Répt.)	269	42
" des Chemins,	257	44
" " Marchés,	49	82
" du Feu,	9	13
" de l'Hôtel de Ville,	287	22
" " la Police,	299	76
" " Communes,	20	"
" " Santé,	33	50
Drainage,	370	21
Ponts St. Maurice,	13	25
Rues sous Contrôle,	43	86
Carré Champlain,	18	64
Carré Le Platon,	5	22
Carré St. Philippe,	1	20
Dépenses Contingentes,	46	46
Salaires,	253	66
Divers Comptes,	9	25
	<b>2,049</b>	<b>26</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alf. Houlston, Présdt,  
L. B. Badaup,  
L. W. Jourdain,  
Ars.

Lundi, le 29 juillet 1901.

Frs. Sélinas,  
R. S. Grant.

Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du

Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel a été référée la lettre de Mr. l'Avocat G. J. Bourigny, concernant la réclamation de Mr. Joseph Loranger, pour dommages causés à son cheval, par un accident qui lui a été occasionné par le mauvais état du pont de la partie Ouest de la rue St. Philippe, le 25 Juin dernier, a l'honneur de vous faire rapport, qu'il a cru devoir régler cette réclamation, qui a été l'objet d'une étude sérieuse, en payant, par arrangement, au dit Mr. Joseph Loranger, la somme de vingt piastres, en règlement de cette affaire.

Votre Comité recommande que le plancher de ce pont soit réparé immédiatement, en remplaçant quelques madriers, qui sont en mauvais état, par des neufs.

Il croit devoir recommander que le pont de la partie Ouest de la rue Notre-Dame, près de la propriété des Héritiers P. X. Papin, soit réparé, sans retard, en l'étançonant solidement.

Respectueusement soumis,

(Signé) Frs. Sélinas, Présdt.,  
L. W. Jourdain,  
W. Lamy,  
J. S. Fortin.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 29 juillet 1901. }

Proposé

Lundi, le 29 juillet 1901.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Bureau,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Secrétaire-Trésorier.

Lu un rapport du Secrétaire-Trésorier, concernant les recettes et les dépenses de la Corporation, pour les six mois finissant le trente juin de la présente année.

3<sup>e</sup> Motion

Nomination du Pro-Maire.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Bureau,

Que Mr. L'Échevin Alex. Houliston soit nommé Pro-Maire pour le présent semestre.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Appropriation du cimetière juif, rue Alexandre.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que Mr. L'Avocat de ce Conseil soit autorisé à prendre les procédés nécessaires pour approprier le terrain occupé comme cimetière juif, sur le côté Sud-Ouest de la rue Alexandre, en cette Cité, et cela, dans un but sanitaire.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$ 500.00, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à deux mois de la date du vingt-trois juillet courant (1901), à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent l'an.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Avis concernant l'engagement de Mr. S. P. Roberts.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Attendu qu'il ne se fait actuellement aucun travaux



Lundi, le 29 juillet 1901.

travaux en maçonnerie aux Ponts St<sup>e</sup> Maurice, et que, par conséquent, les services d'un surveillant ne sont pas requis.

Que Mr. A. N. Robert soit informé que le Conseil de cette Cité n'entend pas lui payer de salaire comme tel jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour Auberge.

Proposé par Mr. Bureau,  
secondé par Mr. Lamy,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Geo. Cloutier pour lui permettre de tenir une auberge au lieu et place de Mr. Philippe Bellefeuille, et celle de Messieurs J. A. Bellefeuille et F. N. Luroux, pour leur permettre de tenir un magasin de liqueurs en cette Cité, soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Tarifs et heures de traverses des Bateaux-  
Traversiers.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Bureau,

Attendu que par une résolution de ce Conseil, en date du onze Mai mil neuf cent (1900), il a été accordé à Mr. Charles Bourgeois, certains privilèges pour tenir des traverses régulières de bateaux à vapeur entre cette Cité et les paroisses de St<sup>e</sup> Angèle de Laval et de St<sup>e</sup> Légoire; et ce, à la condition que les heures de départ et d'arrivée des dits bateaux traversiers et les tarifs des prix de passage et de fret seraient fixés, changés et amendés par ce Conseil, quand il le jugerait à propos.

Qu'il soit résolu qu'à partir de ce jour les tarifs de passage et de fret ainsi que les heures de départ et d'arrivée des dits bateaux soient comme suit, savoir:

Tarif

# Lundi, le 29 juillet 1901.

## Tarif des Charges.

pour transport des personnes et marchandises, etc., entre la cité des Trois-Rivières et St. Angèle de Laval.

		Été.	Hiver.
Chaque personne au-dessus de 12 ans,	aller et retour	10 <sup>¢</sup>	25 <sup>¢</sup>
" " au-dessous de 12 ans,	" " "	05 <sup>¢</sup>	10 <sup>¢</sup>
" quart de fleur,		05 <sup>¢</sup>	05 <sup>¢</sup>
" " de lard,		10 <sup>¢</sup>	10 <sup>¢</sup>
" Baril d'huile,		15 <sup>¢</sup>	15 <sup>¢</sup>
" Coffre de viande,		10 <sup>¢</sup>	10 <sup>¢</sup>
" Tonne de mélasse,		30 <sup>¢</sup>	50 <sup>¢</sup>
" Mouton,		05 <sup>¢</sup>	05 <sup>¢</sup>
" Cochon mort,		10 <sup>¢</sup>	10 <sup>¢</sup>
" Bête à cornes,		20 <sup>¢</sup>	25 <sup>¢</sup>
" Cheval seul,		20 <sup>¢</sup>	25 <sup>¢</sup>
" Voiture sans cheval,		15 <sup>¢</sup>	15 <sup>¢</sup>
" Voiture avec cheval et son conducteur, aller et retour le même jour,		50 <sup>¢</sup>	75 <sup>¢</sup>
" Voiture double avec chevaux et son conducteur, quelque soit la pesanteur,		50 <sup>¢</sup>	50 <sup>¢</sup>
" Charge de foin avec cheval et conducteur, aller et retour		25 <sup>¢</sup>	50 <sup>¢</sup>

Chaque 100 livres en plus de 1000 livres pesant contenu dans les voitures de charges, excepté les voitures doubles, sera payé au tarif de trois centimes par 100 livres.

Les traverses d'hiver commenceront le premier de Décembre de chaque année et les traverses d'été commenceront le premier de Mai aussi de chaque année.

Des billets de retour seront donnés aux personnes qui y ont droit.

### Heures des Traverses du Vapeur "Glacial".

(Tous les jours, Dimanches exceptés.)

Départ des Trois-Rivières,	Été.		Hiver.
	Lundi, Mercredi et Vendredi.	Mardi, Jeudi et Samedi.	
	6.15 A.M.	6.30 A.M.	6.30 A.M.
Départ			

# Lundi, le 29 juillet 1901.

Départ des Trois-Rivières,	8.15 A.M.	8.15 A.M.	8. A.M.
" " "	9.30 "	9.30 "	9.30 "
" " "	11.15 "	11.15 "	11.15 "
" " "	12.30 P.M.	12.30 P.M.	12.30 P.M.
" " "	2.15 "	2.15 "	2.15 "
" " "	3.30 "	3.30 "	3.40 "
" " "	4.40 "	4.40 "	5. "
" " "	5.45 "	5.45 "	
" " "	7. "	7. "	
Départ de St <sup>e</sup> Angèle,	6. A.M.	5.30 A.M.	7. A.M.
" " "	7.30 "	7.30 "	8.30 "
" " "	8.40 "	8.40 "	10.20 "
" " "	10.20 "	10.20 "	12. P.M.
" " "	12. P.M.	12. P.M.	1.30 P.M.
" " "	1.30 P.M.	1.30 P.M.	3. P.M.
" " "	3. "	3. "	4.15 "
" " "	4.10 "	4.10 "	5.20 "
" " "	5.10 "	5.10 "	
" " "	6.30 "	6.30 "	

Paris des Charges  
pour transport des personnes et marchandises entre la Cité des  
Trois-Rivières et St<sup>e</sup> Grégoire.

Chaque personne au-dessus de 12 ans,	aller et retour	15 <sup>¢</sup>
" " au-dessous de 12 ans,	" " "	05 <sup>¢</sup>
" Quart de fleur,		05 <sup>¢</sup>
" Poche de fleur,		03 <sup>¢</sup>
" Quart de lard,		10 <sup>¢</sup>
" Paris d'huile,		15 <sup>¢</sup>
" Coffre de viande,		10 <sup>¢</sup>
" Bonne de melasse,		30 <sup>¢</sup>
" Mouton,		05 <sup>¢</sup>
" Cochon mort pesant moins de 300 lbs.,		10 <sup>¢</sup>
" " " " 300 lbs. et plus,		15 <sup>¢</sup>

Chaque

# Lundi, le 29 juillet 1901.

Chaque bête à cornes,	20¢
" cheval seul,	20¢
" Voiture sans cheval,	15¢
" Voiture avec cheval et son conducteur,	35¢
" Voiture double avec chevaux et son conducteur quelque soit la pesanteur,	60¢

Chaque 100 lbs en plus de 1,000 lbs. pesant contenu dans les voitures de charges, excepté les voitures doubles, sera chargé au taux de trois cents par 100 lbs.

## Heures des Traverses du Vapeur "Bourgeois".

(Pour les jours, Dimanches exceptés.)

Départ des Trois Rivières,	7. A.M.
" " "	8.15 "
" " "	10.30 "
" " "	12.30 P.M.
" " "	2.30 "
" " "	4.30 "
" " "	7. "
Départ de St. Grégoire,	6. A.M.
" " "	8. "
" " "	9.30 "
" " "	11.30 "
" " "	1.30 P.M.
" " "	3.30 "
" " "	6.30 "

Le "vapeur" "Glacial" quittera, à sept heures du soir, son quai à St. Angèle pour se rendre aux Trois-Rivières et quittera son quai aux Trois-Rivières à sept heures et quarante-cinq minutes du soir, pour retourner à St. Angèle, et cela, tous les jours; de plus, il fera une traversée tous les dimanches au matin, en quittant, à sept heures, son quai aux Trois-Rivières pour se rendre à St. Angèle; et le dimanche après-midi, il fera le même service que les autres jours de la semaine. Les tarifs et heures pourront être changés et

Lundi, le 29 juillet 1901.

et amendés par le dit Conseil quand il le jugera désirable.

Les tarifs ci-dessus mentionnés, ainsi que les heures de départ et d'arrivée des dits bateaux devront être encadrés et recouverts d'une vitre, et placés dans chacun des bateaux traversiers à deux endroits différents et bien visibles du public voyageur.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Echevin Bureau.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre 68 des règlements du dit Conseil soit amendé quant à ce qui concerne la largeur que doivent avoir les roues des voitures dont les charretiers font usage.

En Conseil, ce 29 juillet 1901.

(Signé) Jacques Bureau.

Avis de motion de Mr. l'Echevin Bureau.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi je proposerai l'adoption d'un règlement concernant un marché permanent aux animaux en cette Cité.

3. Rivières, 29 juillet 1901.

(Signé) Jacques Bureau.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze d'Août prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

L. Pagnon  
Maire.

E. P. Beauchemin  
Sec. - Prés.

Lundi, le 12 Août 1901.

Assemblée Régulière.  
12 Août 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Pâquin,  
Messieurs les Echevins L. Badaup,  
P. Bournival,  
Frs. Iselinas,  
O. W. Louin,  
Alex. Ouelleton,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
N. Lamy,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. Girard & Godin.

Requête de Messrs. Girard & Godin, demandant que la pose des tuyaux d'égouts soit continuée jusqu'à la nouvelle manufacture qu'ils font construire.

Accordée.

Requête de  
Mr. G. Veillette & al.

Requête de Mr. Grégoire Veillette et autres, demandant que la rue Alexandre soit élargie, à son intersection avec la rue Royale.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. F. N. Beauchemin.

Requête de Mr. F. N. Beauchemin, demandant d'être nommé Clerc du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
L'Association des Bouchers

Requête de L'Association des Bouchers, demandant la permission de tenir le haut du Marché-aux-Denrées fermé, Lundi, le dix-neuf du courant, à l'occasion d'un pique-nique que cette société doit faire, ce jour-là.

Accordée.

Requête

# Lundi, le 12 Août 1901.

Requête de  
Mr. Ls. Brunelle & al.

Requête de Mr. Louis Brunelle et autres,  
demandant qu'il ne soit pas permis de construire une  
voie ferrée électrique dans la rue Du Platon.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. H. Segris.

Sur une lettre de Mr. J. H. Segris, demandant  
l'usage du concasseur à pierre de la Corporation de  
cette Cité, pour la Corporation de la Paroisse de  
la Rivière du Loup.

Le Conseil sera disposé à leur louer lorsque la  
bri Berlin en aura fini, mais nous ne savons quand  
présentement.

Lettre de  
Mr. R. L. De Martigny.

Sur une lettre de Mr. R. L. De Martigny,  
concernant l'établissement d'une distillerie de gin  
en cette Cité.

Lettre de  
l'Association Médicale  
des Trois Rivières.

Sur une lettre de l'Association Médicale des Trois-  
Rivières, demandant qu'un examen bactériologique et  
chimique soit fait de l'eau fournie par l'Équeduc  
de cette Cité.

Accordées.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Équeduc, (Construction)	32	27
" " Do. (Ent. & Répt.)	37	47
" des Chemins,	305	04
" " Marchés,	18	10
" du Feu,	132	16
" de l'Hôtel-de-Ville,	43	20
" " la Police,	15	75
" " " Communes,	3	-
" " " Santé,	2	-
A Reporter	588	99

Lundi, le 12 Août 1901.

	Report \$	
Drainage,	588	99
Ponts St. Maurice,	192	83
Rues sous Contrôle,	2	95
Carré Champlain,	38	70
Papeterie et Impressions,	15	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,	202	—
Billets Payables,	57	—
Intérêt et Commission,	7,500	—
Dépenses Contingentes,	66	79
Divers Comptes,	5	—
	37	66
	<b>8,706</b>	<b>92</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Houliston, Préd<sup>t</sup>,  
 Ls. Badaux,  
 L. W. Jourdain,  
 Frs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Lajoie,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptées.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
 mois de Juillet dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
 formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
 cité, pour le mois de Juillet dernier.

Rapport de  
 Mr. Albert Prudel.

Lu un rapport de Mr. Albert Prudel, con-  
 cernant l'inspection qu'il a faite du Marché-aux-Derrières,  
 du Marché-aux-Poissons et de l'Abattoir public.

Rapport.



Lundi, le 12 Août 1901.

Rapport de  
M. L. J. Vallée.

Rapport:

Monsieur le Maire,

Suivant les demandes que vous m'avez faites, à savoir:

1<sup>o</sup> Si la pose des rivets à la superstructure métallique du Pont sur le Chenal Est de la rivière St Maurice, est bien faite?

2<sup>o</sup> Si les garde-corps qui sont posés à ce pont sont suivant les plans adoptés?

3<sup>o</sup> Si les remarques qui ont été faites au sujet des assises du pont sur le pilier No. 1 du Grand Chenal, supportant la travée dite "Plate Girder", allant à dire que ces assises laissent le corps principal de la maçonnerie de ce pilier, sont fondées ou non?

4<sup>o</sup> Et qui incombe de finir le remplissage en terre ou en pierre, entre les murs d'ailes des culées?

En réponse aux questions ci-dessus, je dois vous informer que suivant l'examen que j'ai fait du pont le 11 courant, en votre présence, et en autant qu'il m'a été donné de le constater:

1<sup>o</sup> La pose des rivets m'a paru être bien faite et tous les mauvais rivets que j'avais signalés au conducteur des travaux, lors de ma précédente visite, ont été depuis remplacés par des bons.

2<sup>o</sup> Les garde-corps qui sont maintenant en place, tout en étant forts et substantiels, ne sont pas ceux mentionnés aux plans approuvés.

3<sup>o</sup> Les pierres servant d'assises sur le pilier No. 1 à la travée dite "Plate Girder" n'offrent aucune crainte de faiblesse pour les charges qu'elles sont appelées à supporter.

4<sup>o</sup> D'après mon humble opinion en suivant l'esprit du devis dressé pour la construction du pont sur le Grand Chenal, qui doit être appliqué d'après le "Marché" passé le 5 décembre dernier, 1900, pour la construction du pont sur le

Petit

Lundi, le 12 Août 1901.

Petit Chenal ou Chenal Est, il incombe à la compagnie de finir le remplissage en terre ou en pierre entre les murs d'ailes des culées pour donner un passage libre de 25 pieds de largeur. Je laisse à votre conseil de décider si cette opinion est correcte.

Je vous ferai remarquer que pour compléter le pont sur le Petit Chenal il reste encore les travaux suivants à faire: La pose des garde-corps, le parachèvement des remblais aux culées, la protection en pierre et en béton des piliers de même que deux couches de peinture à toute la superstructure.

Je renvoie à votre secrétaire, Monsieur Désaulniers, tous les plans, devis et contrats qu'il m'a passés.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Maire,  
Votre obéissant serviteur,  
(Signé) Louis A. Vallée,  
Ingénieur.

Québec, 5 Août 1901.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Désaulniers  
Sec. Prés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière  
26 Août 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins L. Badaup,  
P. Bournival,

J.

Lundi, le 26 Août 1901.

J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
P. O. Houin,  
R. P. Grant,  
Alex. Houlston,  
E. W. Jourdain,  
W. Lamy,  
A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. J. E. Camirand.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. J. E. Camirand,  
demandant d'être nommé Clerc du Marché-  
aup-Denrées.

Motion  
Mr. J. E. Camirand  
nommé Clerc du Mar-  
ché-aup-Denrées.

Proposé par Mr. Jourdain,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. J. E. Camirand soit nommé  
Clerc du Marché-aup-Denrées, en remplacement de Mr.  
François Désaulniers, avec le même salaire et aux mêmes  
conditions.

Requête de  
Mr. Jos. Bégin & al.

Adoptée.  
Requête de Mr. Joseph Bégin et autres, deman-  
dant qu'une taxe de cinquante piastres soit imposée  
à un certain commerçant étranger, qui exerce son occu-  
pation sur le Marché-aup-Denrées.

Référée au Comité des Marchés.

Lettre de  
Mr. E. W. Hart.

Lue une lettre de Mr. Emile W. Hart,  
concernant l'appropriation du terrain occupé comme  
cimetière Juif sur le côté Sud-Ouest de la rue  
Alexandre.

Lettre de  
Mr. W. L. Duplessis,  
Avocat.

Lue une lettre de Mr. W. L. Duplessis,  
Avocat, réclamant, au nom de Mr. Adolphe Balleux,  
la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf piastres, pour  
dommages occasionnés par une chute qu'il fit, le  
vingt-cinq de Juillet dernier (1901), sur un trottoir des Chemin  
Ste. Marguerite.

Référée

Lundi, le 26 Août 1901.

Lettre de  
Mr. F. Pourigny, Avocat.

Référée au Comité des Chemins.  
Lue une lettre de Mr. F. Pourigny, Avocat, concernant les commerçants de viande sur le Marché-aux-Denrées.

Lettre de  
Mr. L. A. Hart.

Lue une lettre de Mr. Lewis A. Hart, concernant l'expropriation du terrain occupé comme cimetière Juif, sur le côté Sud-Ouest de la rue Alexandre.

Lettre de la  
"Bell Telephone Co."

Lue une lettre de la "Bell Telephone Company", demandant qu'une personne soit désignée, pour surveiller la localisation et la pose de poteaux nécessaires à son usage, dans l'Avenue Saviolette.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée au Comité des Chemins.  
Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	528	54
" " Do. (Ent. & Répt.)	225	89
" des Chemins,	127	08
" " Marchés,	104	03
" du Feu,	14	80
" de l'Hôtel-de-Ville,	67	49
" " la Police,	6	30
" " " Santé,	"	25
Drainage,	931	30
Ponts St. Maurice,	3	85
Rues sous Contrôle,	34	64
Carré Champlain,	6	20
Carré Le Platon,	"	40
Dépenses Contingentes,	6	25
Divers Comptes,	57	95
	2,114	97

Respectueusement

Lundi, le 26 Août 1901.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Bouliston, Préd.,  
R. A. Grant,  
L. W. Jourdain,  
L. Padeaup.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Bureau,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
Mr. Albert Prudel.

Lu un rapport de Mr. Albert Prudel,  
concernant l'inspection qu'il a faite du Marché-  
aup-Denrées, du Marché-aup-Poisson et de l'Abattoir  
public.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bureau.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
Conseil, je proposerai que le Chapitre II des règlements  
du dit Conseil soit amendé. Le dit règlement ayant rapport  
aup-Marchés publics et à la vente des Viandes, légumes, &c., au  
Marché-aup-animaux et aup-abattoirs, et les charretiers de  
charge.

En Conseil, ce 26 Août 1901.

(Signé) Jacques Bureau.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf  
de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Th. Décaulniers,  
Sec.-Prés.

L. P. Pajon,  
Maire.

Lundi, le 9 Septembre 1901.

Assemblée Régulière.  
9 Septembre 1901.

A une assemblée régulière du conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le neuvième jour de septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire L. D. Pâquin,
- Messieurs les Echevins L. Badaux,
- J. Bournival,
- J. Bureau,
- J. L. Fortin,
- Prs. Sélinas,
- P. W. Guin,
- R. A. Grant,
- Alex. Coulston,
- L. W. Jourdain,
- L. Lajoie,
- W. Lamy,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Charles Vadeboncoeur

Requête de Mr. Charles Vadeboncoeur,  
demandant d'être nommé Evaluator pour le  
prochain Rôle.

Requête de  
Dame Alex. Saperrière.

Requête de Dame Alex. Saperrière, de-  
mandant que l'excédant du prix de vente de la  
propriété N<sup>o</sup> 718 du Cadastre d'enregistrement pour la  
Cité des Trois-Rivières, vendue le six Mars 1893, contre  
Mr. Honoré Rocheleau son père, pour son paiement  
de taxes, lui soit remis, ou qu'elle est la seule  
héritière.

Requête de  
l'Association des Bouchers

Requête de l'Association des Bouchers  
de Trois-Rivières, demandant que le haut  
du

Accordées.

Lundi, le 9 Septembre 1901.

du Marché-aux-Denrées soit fermé à partir de midi, le dit du courant, jusqu'au lendemain, à l'occasion des courses qu'elle a organisées.

Accordée.

Requête de Messrs. Rocheleau & Dagneau.

Requête de Messieurs Rocheleau & Dagneau, demandant une part du patronage des assurances de la Corporation.

Requête de Mr. Joseph Parent & al.

Requête de Mr. Joseph Parent et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue St. Stanislas.

Lettre de Mr. James B. Suckerhoff.

Reférée au Comité du Drainage.  
Lue une lettre de Mr. James B. Suckerhoff, informant le Conseil qu'il a subi des dommages par la rupture du tuyau du drainage de la rue St. Olivier, près de sa résidence située au coin des rues St. Olivier et Des Forges.

Lettre du Gouverneur Général.

Lue une lettre de Son Excellence le Gouverneur Général, concernant la visite au Canada, de leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Cornwall et York.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Alqueduc, (Construction)	19	81
" " Do. (Ent. & Répt.)	37	12
" des Chemins,	113	02
" " Marchés,	31	36
" du Feu,	57	48
" de l'Hôtel-de-Ville,	68	69
" " la Police,	526	71
" " Communes,	20	—
A Reporter	874	19

Lundi, le 9 Septembre 1901.

	Report \$	874 19
Département de la Santé,		33 50
Drainage,		1,138 11
Ponts St. Maurice,		225 25
Rues sous Contrôle,		45 80
Carre' Champlain,		12 22
Assurances des Propriétés de la Corporation,		28 50
Dépenses Contingentes,		41 66
Salaires,		253 66
Divers Comptes,		1 90
	\$	2,654 79

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Olf. Couliston, Préd<sup>t</sup>,  
 Ls. Badaup,  
 R. A. Grant,  
 Ars. Gélinas,  
 L. W. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Lajoie,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport des  
 Comités Permanents.

Rapport:  
 Les Comités Permanents de ce Conseil auxquels  
 avait été référée la requête de Mr. Grégoire Veillette et  
 autres, demandant l'élargissement de la rue Alexandre à  
 son intersection avec la rue Royale, ont l'honneur de  
 faire rapport:

Qu'ils se sont rendus sur les lieux afin  
 de constater l'étendue de terrain nécessaire à cet élar-  
 gissement, et ils sont d'opinion qu'il faudrait prendre  
 sur le Carre' Champlain une ficière de terrain d'environ  
 dix pieds et neuf pouces de largeur sur la rue Royale,  
 allant



Lundi, le 9 Septembre 1901.

allant en rétrécissant de manière à finir à rien à une distance de douze pieds sur la rue Alexandre, ce qui donnera une superficie d'environ quatre-vingt-onze pieds.

Votre Comité est d'opinion que cette amélioration sera d'une grande utilité, vu le grand nombre de voitures qui circulent en cet endroit, c'est pourquoi, il recommande que les travaux nécessaires à cette fin soient faits sans délai, et que les mêmes travaux soient faits au coin Nord-Est du dit Caré.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ars. Hélinas,  
L. W. Jourdain,  
W. Lamy,  
J. L. Fortin.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 26 Août 1901.  
Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Grant,

2<sup>e</sup> Motion

Que le rapport des Comités Permanents qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Août dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

Je regrette d'avoir à informer votre Honorable Conseil que j'ai fait une plainte au bureau des percepteurs du revenu de la province, en cette Cité, contre Messieurs Ovila Lacasse et George Cloutier, hôteliers, de cette Cité, pour infractions à la loi des licences de Québec, savoir: pour avoir, Dimanche, le onze Août dernier, tenu la buvette de leurs établissements ouverte, et y avoir rendu des liqueurs enivrantes. Mr. Lacasse a plaidé coupable et Monsieur Cloutier non coupable.

J'ai

Lundi, le 9 Septembre 1901.

J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune plainte à faire contre les autres licenciés en cette cité pendant le mois d'Août dernier.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Septembre 1901.

Proposé par Mr. Gouin,

Secondé par Mr. Bureau,

Que ce Conseil pour venir en aide à l'Association Agricole des Trois-Rivières, donne à cette dernière la somme de mille piastres pour être employée à l'exposition agricole qu'elle se propose de tenir au commencement du mois d'Octobre prochain.

Proposé par Mr. Gélinas, en amendement,

Secondé par Mr. Jourdain,

Que la somme de sept cents piastres soit accordée à l'Association Agricole des Trois-Rivières pour tenir son exposition en Octobre prochain.

Rejetée sur division de huit contre et quatre pour, savoir:

Contre:

Mo. Mo. Badaoup,

Bournival,

Bureau,

Fortin,

Gouin,

Grant,

Houliston,

Lajoie,

Pour:

Mo. Mo. Gélinas,

Jourdain,

Lamy,

Verrette.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Bureau,

Secondé par Mr. Grant,

Attendu qu'il est nécessaire

d'élever

3<sup>e</sup> Motion

Octroi à l'Association  
Agricole des Trois-Rivières.

4<sup>e</sup> Motion

En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

5<sup>e</sup> Motion

Approches des piles  
des Ponts S<sup>t</sup> Maurice.

Lundi, le 9. Septembre 1901.

d'exhausser et d'élargir le chemin adjoignant les culées du petit pont St. Maurice et aussi le chemin adjoignant la culée-est du grand Pont St. Maurice et que la Berlin Iron Bridge Coy., d'après son contrat avec ce Conseil, s'est obligée qu'à une partie de ces travaux. Qu'il soit résolu que la partie des dits travaux qui est à la charge de la Corporation soit faite par la dite Berlin Iron Bridge Coy., le coût à payer devant être calculé et déterminé par l'Ingénieur Vallée au prorata de ce que coûteront tous les travaux d'exhaussement et d'élargissement qui étaient à la charge de la dite compagnie.

Motion continuée à la prochaine séance de ce Conseil.

Proposé par Mr. Bureau,

secondé par Mr. Grant,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 100 Règlement pour amender le Chapitre onze des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc., et pour amender les divers amendements qui l'amendent", soit lu, passé et adopté.

Chapitre C.

Règlement pour amender le Chapitre onze des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc., et pour amender les divers amendements qui l'amendent".

Sec. 1. — Les règlements Chapitres 94, 92, 86 et 116 de ce Conseil, et la section 69 du Chapitre 11, sont par les présents abrogés.

Sec. 2. — La section 69 du Chapitre 11 des règlements de ce Conseil est remplacée par la suivante:

Sec. 69. — Il ne sera permis à aucune personne de vendre ou d'offrir en vente, sur le marché aux denrées en

cette

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 100.

Chapitre 100.  
Règlement des Marchés  
amendé.

Lundi, le 9 Septembre 1901.

cette cité, soit par elle-même, soit par l'entremise d'une autre personne, de la viande, soit par animal entier, soit par quartiers, ou menus morceaux, à moins que telle viande ne soit le produit d'animaux élevés par le vendeur, comme agriculteur, sur un fonds agricole exploité par lui-même, ou sur l'emplacement de son domicile au temps de la vente, ou possédés par lui pendant au moins six mois, ou ne soit le produit de la chasse.

Sec. 3. — Toute infraction au présent règlement rendra passible celui qui s'en est rendu coupable d'une amende n'excédant pas vingt piastres.

Sec. 4. — Le Conseil pourra, par résolution, lorsqu'il le jugera à propos, nommer une personne dûment qualifiée pour faire l'inspection des viandes, denrées et autres articles exposés en vente ou destinés à la consommation, dans les limites de cette cité.

Sec. 5. — La section 25 du Chapitre 11 est amendée en remplaçant le mot "quatre", dans la cinquième ligne, par le mot "six".

Sec. 6. — Le Chapitre premier des règlements de ce Conseil s'appliquera au présent.

Sec. 7. — Le présent règlement entrera en force à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Bureau,  
secondé par Mr. Coulston,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 101  
Règlement pour amender le Chapitre 95 des Règlements  
de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les  
Abattoirs", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CI.

Règlement pour amender le Chapitre 95 des Règlements  
de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les  
Abattoirs.

Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 101.

— Chapitre 101. —  
Règlement concernant  
les Abattoirs.

Il

Lundi, le 9 Septembre 1901.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Nul abattoir public ne sera reconnu comme tel par la Cité des Trois-Rivières, à moins qu'il ne soit situé à quatre cents pieds de toute habitation, dans les limites de la dite Cité, et ne soit égoutté et pourvu d'un bon approvisionnement d'eau, de fondoirs convenables pour y faire fondre le gras des animaux, le sang, les issues et tout autre débris, ainsi que les machines nécessaires pour la destruction des gaz dommageables provenant de la fonte et des abattoirs, et à moins que le tout ne soit tenu conformément aux règles et règlements que le dit Conseil fera de temps à autre.

Sec. 2. — Toute compagnie ou individu, propriétaire ou en possession d'un abattoir érigé en conformité des conditions ci-dessus mentionnées, sera en droit d'obtenir de l'Inspecteur-Sanitaire de la Cité des Trois-Rivières un certificat constatant que telles conditions ont été remplies; et il sera du devoir du dit Inspecteur de constater si les conditions ci-dessus mentionnées ont été remplies, et si le dit abattoir est convenable pour les besoins de la dite Cité, et de délivrer un certificat en conséquence, quand il en sera requis par telle compagnie ou individu.

Sec. 3. — Le certificat ci-dessus mentionné sera publié deux fois dans un papier-nouvelles de la Cité des Trois-Rivières.

Sec. 4. — Aussitôt que le certificat du dit Inspecteur aura été accordé à la compagnie ou personne qui en aura fait la demande, et qu'il aura été publié comme dit ci-dessus, tel abattoir sera considéré conforme aux conditions ci-dessus et à partir de ce moment sera sous le contrôle de la dite Cité et sera sujet au présent règlement et à telles autres règles et règlements que le dit

Conseil

Lundi, le 9 Septembre 1901.

Conseil pourra faire concernant le dit abattoir.

Sec. 5. — Tout tel abattoir public sera ouvert tous les jours (excepté les dimanches et les fêtes) de quatre heures O. M. jusqu'à six heures P. M., du premier jour d'Avril au quinzième jour de Septembre; et de six heures O. M. jusqu'à six heures P. M., du quinzième jour de Septembre au premier jour d'Avril; et la compagnie ou l'individu propriétaire ou en possession de tel abattoir sera obligé, durant les heures ci-dessus mentionnées, d'abattre et de parer, quand elle en sera requise, tout animal de la description mentionnée dans le Tarif ci-annexé qui sera amené pour cet objet.

Sec. 6. — Il est interdit à toute compagnie ou individu de tuer aucun animal à tel abattoir, à moins que tel animal n'ait d'abord été déclaré être dans un état propre à faire de la viande bonne et saine par un Officier du Bureau de Santé de la Cité des Trois-Rivières spécialement employé pour cet objet.

Sec. 7. — Les charges pour abattre et parer les animaux et l'usage du réfrigérant aux dits abattoirs publics n'excéderont pas celles mentionnées dans le cahier des charges ci-annexé.

Sec. 8. — Aussitôt après qu'un abattoir public sera devenu sous le contrôle de la Cité des Trois-Rivières, suivant la section 4 du présent règlement, il ne sera pas permis à qui que ce soit de vendre, pour être consommé dans la dite Cité, de la viande fraîche d'aucun animal de la description mentionnée au cahier des charges ci-annexé qui aurait été tué ailleurs que dans les abattoirs publics; pourvu que rien contenu dans cette section ne soit interprété comme s'appliquant aux cochons parés apportés de l'étranger durant l'hiver, pour être vendus dans la dite Cité, ni comme défendant aux cultivateurs d'apporter aux marchés dans la dite Cité et d'y vendre en entier ou par morceaux, de la viande

Lundi, le 9 Septembre 1901.

viande provenant d'animaux qu'ils auront élevés eux-mêmes sur leurs fonds et tués par eux-mêmes, pourvu aussi que les cochons puissent être saignés par les employés des abattoirs, dans les limites de cette Cité, à l'endroit où ils auront été engraisés; mais ils devront être parés dans les dits abattoirs.

Sec. 9. — Nulle compagnie ou personne ne exposera à la vapeur ou fera bouillir aucune matière animale, ou fera consommer ou fondre des issues ou du suif au dit abattoir, de façon à occasionner une odeur fétide ou à souiller l'air, au point de le rendre malsain ou dommageable pour ceux qui résident dans le voisinage du dit abattoir.

Sec. 10. — Tout abattoir public, comme susdit sera tenu constamment dans un état parfait de propreté et sera lavé au moins deux fois par jour quand il est en opération, sous la pénalité ci-après pourvue contre le propriétaire ou occupant de tel abattoir, que ce propriétaire ou occupant soit une compagnie ou un individu.

Sec. 11. — Aucune compagnie ou personne ne pourra établir ou avoir un abattoir dans cette Cité, à moins d'avoir obtenu une licence à cet effet signée par le Secrétaire-Trésorier de la dite Cité, et personne ne pourra l'obtenir avant d'avoir payé au dit Secrétaire-Trésorier la somme de vingt-cinq piastres par année, comme taxe ou droit pour telle licence.

Sec. 12. — La Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, qui est actuellement en opération, s'étant déjà conformée à la section 4 du présent règlement, elle continuera comme par le passé à être sous le contrôle de la Cité, à jouir des privilèges qu'elle possède aujourd'hui, sans être obligée de se soumettre de nouveau aux trois premières sections du présent règlement;

Sec. 13. — Toute compagnie ou personne qui contreviendra à aucune des dispositions du présent règlement, encourra une amende qui ne sera pas moindre d'une ni plus de vingt piastres,

Lundi, le 9 Septembre 1901.

piastres, ou un emprisonnement n'excédant pas deux mois de calendrier, pour chaque offense;

Sec. 14. — Le règlement, chapitre 95, intitulé "Règlement concernant les Abattoirs", est abrogé et remplacé par le présent.

Sec. 15. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Cahier des Charges.

Boeufs:—

Charge pour abattre et parer, 50<sup>¢</sup> par tête; usage du réfrigérant, 25<sup>¢</sup> par tête.

Moutons:—

Charge pour abattre et parer, 15<sup>¢</sup> par tête et usage du réfrigérant.

Veaux:—

Charge pour abattre et parer, 15<sup>¢</sup> par tête; usage du réfrigérant, 5<sup>¢</sup> par tête.

Porcs:—

Charge pour abattre et parer, 50<sup>¢</sup> par tête; usage du réfrigérant, 10<sup>¢</sup> par tête.

Les bouchers licenciés de cette Cité auront le droit d'abattre eux-mêmes leurs animaux et se servir de l'outillage des abattoirs, en payant la moitié des prix mentionnés au cahier des charges ci-dessus.

Adoptés.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le dix-sept de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers

Sec. Gén.

L. Pagnin  
Maire

Assemblée Régulière.  
17 Septembre 1901.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le dix-septième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du



Mardi, le 17 Septembre 1901.

du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins L. Badaup,  
J. Bournival,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
R. A. Grant,  
Alex. Wouliston,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Chas. Dumoulin,  
Shérif.

Requête de Mr. Charles Dumoulin, Shérif, demandant que le tuyau de service de l'Acqueduc, au Palais de Justice, soit remplacé par un autre de plus forte dimension.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Requête de  
Mr. J. L. Clair.

Requête de Mr. J. L. Clair, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Lettre de  
Mr. Napt. Gélinas.

Lue une lettre de Mr. Napoléon Gélinas, demandant que la somme réclamée pour un accident arrivé à une charge de charpente, à la traverse de la rivière St. Maurice, soit payée par la Corporation.

Refusée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Bournival,	Mr. Badaup,
Grant,	Fortin,
Wouliston,	Gélinas,
Lajoie,	Verrette.
Lamy,	

Protêt de  
Mr. Aldoric Carignan.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un protêt de Mr. Aldoric Carignan contre la Corporation de

Mardi, le 17 Septembre 1901.

de la Cité des Trois-Rivières, concernant les dommages qui pourraient lui être causés par les travaux du Drainage, près de sa propriété, dans la rue St. Olivier.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	3	70
" " Do. (Ent. & Répt.)	11	75
" des Chemins,	11	45
" " Marchés,	1	50
" du Feu,	12	"
" de la Police,	2	"
Drainage,	48	11
Ponts St. Maurice,	12	50
Rues sous Contrôle,	29	24
Carrié Champlain,	5	72
Carrié Le Platon,	2	75
Dépenses Contingentes,	"	20
Divers Comptes,	84	08
	77	00

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Bouliston, Présdt.,

Frs. Gélinas,

R. A. Grant,

Ls. Badaup.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Mardi, le 17<sup>th</sup> Septembre 1901.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

Je crois de mon devoir d'informer votre honorable Conseil, que vers le troisième jour de septembre courant j'ai fait une plainte au Bureau des Percepteurs du Revenu, contre Messieurs L. Philippe, St. Pierre, pour infraction à la loi des Licences de Québec, savoir: pour avoir vendu de la boisson le dimanche 1<sup>er</sup> Septembre courant, mais que Monsieur Lassalle un des dits percepteurs a refusé de procéder.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, ce 17<sup>th</sup> Septembre 1901.

2<sup>th</sup> Motion  
Poursuite contre Messrs.  
L. P. St. Pierre & Co.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Grant,

Que J. A. Pessier, Ecu, Avocat de ce Conseil, soit autorisé à prendre des procédures légales contre Messrs. L. Philippe, St. Pierre & Co., pour infraction à la loi des licences de Québec, en vendant des liqueurs alcooliques le Dimanche.

Adoptée sur division de cinq pour et quatre contre, savoir:

- |                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Pour:           | Contre:            |
| Mr. Mr. Badaup, | Mr. Mr. Bournival, |
| Grant,          | Fortin,            |
| Houliston,      | Gélinas,           |
| Lamy,           | Lajoie.            |
| Verrette,       |                    |

3<sup>th</sup> Motion  
Mr. Joseph Pothier  
nommé Ass. Clerc du  
Marché aux Denrées.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. Joseph Pothier mouleur, soit nommé Assistant Clerc du Marché aux Denrées, avec un salaire de cent quatre-vingt piastres l'an, et cela, aux mêmes conditions que son prédécesseur.

Adoptée

Mardi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1901.

Adoptée sur division de cinq pour et quatre, contre, savoir:

Pour:  
 M. M. Fortin,  
 Gélinas,  
 Grant,  
 Houliston,  
 Lamy,

Contre:  
 M. M. Badaup,  
 Bournival,  
 Lajoie,  
 Verrette.

11<sup>e</sup> Motion

Omission de Débentures  
 pour les Ponts St. Maurice.

Proposé par Mr. Houliston,  
 Secondé par Mr. Badaup,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres pour la construction des ponts du Saint-Maurice, qu'il soit résolu que:

- 1<sup>o</sup> - En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de cent vingt-cinq mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de trois et demi pour cent par année et seront payables en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent un.
- 2<sup>o</sup> - La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Débentures des Ponts St. Maurice.
- 3<sup>o</sup> - Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.
- 4<sup>o</sup> - Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent un.
- 5<sup>o</sup> - Le Fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptées.

Proposé

Mardi, le 17 Septembre 1901.

5<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures  
pour le Drainage.

Proposé par Mr. Couliston,  
secondé par Mr. Badaux,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, pour le drainage et les égouts en cette Cité, qu'il soit résolu que:

- 1° - En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de vingt-cinq mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de trois et demi pour cent par année et seront payables en cinquante ans du premier mai mil neuf cent un.
- 2° - La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Débentures du Drainage.
- 3° - Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au Bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.
- 4° - Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent un.
- 5° - Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures  
pour le Pavage des  
Rues.

Proposé par Mr. Couliston,  
secondé par Mr. Badaux,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant n'excédant pas trente mille piastres pour être appliquées au pavage ou macadamisage des rues de la Cité, qu'il soit résolu que:

- 1° - En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures

au

Mardi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1901.

au montant de dix mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de trois et demi pour cent par année et seront payables en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent un.

2° - La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Débentures du Parage.

3° - Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4° - Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent un.

5° - Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Proposé par Mr. Bournival, en amendement,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que la durée des Débentures du Parage soit fixée à trente-cinq ans au lieu de cinquante ans.

Rejetée sur division de sept contre et deux pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Mr. Badaup,	Mr. Mr. Bournival,
Fortin,	Gélinas.
Grant,	
Houliston,	
Lajoie,	
Lamy,	
Verrette,	

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec,

7<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 6.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$125,000, en faveur de la Banque de Québec.

Mardi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1901.

un billet promissoire au montant de douze mille, cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à deux mois de la date du vingt-et-un Septembre courant (1901), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à deux mois de la date du vingt-et-un Septembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Couliston,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque d'Hochelega, au montant de sept mille cinq cents piastres, à deux mois de la date du vingt-sept Septembre courant (1901), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le trente de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Décaulmier.  
Sec.-Prés.

L. P. Pagnin  
Maire.

Lundi, le 30 Septembre 1901.

Assemblée Régulière.  
30 Septembre 1901.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
A. Bournival,  
J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
R. P. Grant,  
Alex. Houliston,  
L. Lajoie,  
N. Lamy,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. George Dupresne.

Requête de Mr. George Dupresne, demandant d'être exempté du paiement des taxes sur loyer de l'immeuble qu'il occupe, ou qu'il en est devenu propriétaire, le sept d'Août mil neuf cent.

Accordée.

Requête de  
Mr. L. P. Robert & al.

Requête de Mr. L. P. Robert et autres, demandant la pose des tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage jusqu'à leurs propriétés situées sur la rue Ste Geneviève.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de  
Mr. C. H. Ogden.

Requête de Mr. C. H. Ogden, demandant que le montant du coût des tuyaux de services du Drainage de sa propriété lui soit remboursé.

Référée au Comité du Drainage.

Requête



Lundi, le 30 Septembre 1901.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers de Trois-Rivières, demandant que le Règlement concernant la vente des viandes sur le Marché-aux-Denrées soit exécuté.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de faire afficher le règlement en question dans le Marché et de dire aux clercs du Marché de le faire exécuter.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Joseph Doucette.

Requête de Dame Veuve Joseph Doucette, demandant que remise lui soit faite du montant qu'elle doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Accordée.

Requête de  
Mr. Michael Bowland.

Requête de Mr. Michael Bowland, demandant que la taxe comme restaurateur, qui lui est chargée pour les années mil neuf cent et mil neuf cent un, soit déduite de son compte, ou qu'il a cessé d'exercer cette occupation depuis deux ans.

Référée au Comité des Finances.

Lettre de  
Mr. S. E. Lane.

Lue une lettre de Mr. S. E. Lane, concernant la construction d'un chemin de fer électrique entre cette Cité et Shawinigan.

Rapport de  
l'Inspecteur de Viandes.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de l'Inspecteur de viandes, concernant les viandes impropres à la consommation exposées en vente sur le Marché-aux-Denrées.

Ordre est donné à l'Inspecteur Sanitaire de compléter ce rapport et de dire s'il a laissé vendre ces viandes ou s'il les a confisqués.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lue un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant les réparations à faire au kiosque du Carré Champlain.

Référé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination des Eval-  
uateurs et de leur Clerc.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Messieurs J. L. Clair, Prosper Beaumier  
et

Lundi, le 30 Septembre 1901.

et Narcisse Gassonde, soient nommés assessesurs et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent deux soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Novembre prochain (1901). Les dits évaluateurs devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que Monsieur Dolard Hérouf, soit nommé Clerc des Évaluateurs pour les assister et faire les écritures, &c., au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et aussi la somme de cinquante piastres à leur Clerc, en paiement de leurs services, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par le Conseil.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Alex. Baptist à la Corporation, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Grant,  
secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Elefander Baptist à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, pour le prix et somme de trente-neuf piastres et vingt centins, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Esc., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par la Corporation aux Commissaires d'Écoles.

Proposé par Mr. Bureau,  
secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières aux Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain sur le côté Nord-Est de la rue Volontaire, pour l'agrandissement de la cour de l'école numéro trois, et cela, pour le prix et somme de

Lundi, le 30 Septembre 1901.

de cinquante-neuf piastres et quarante centins, suivant acte préparé par P.O. Guillet, Ecu, N.O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 102.

Proposé par Mr. Bureau,  
Secondé par Mr. Grant,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 102 Règlement pour amender le chapitre 68 des règlements de ce Conseil, intitulé règlement concernant les charretiers, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 102. —  
Règlement concernant  
les Charretiers.

### Chapitre CII.

Règlement pour amender le Chapitre 68 des Règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les Charretiers."

Sec. 1. — La section 30 du dit chapitre 68 des dits règlements sera remplacée par la suivante:

"30" — A compter de l'année 1898 inclusivement, il ne sera permis à aucun charretier de charge de faire usage de tombereaux, cabriolets, charrettes ayant des roues d'une largeur moindre de trois pouces et demi, non plus de faire usage de wagons de charge à quatre roues, dans les dites rues, ayant une largeur de moins de deux pouces.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Gélinas.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chap. 212 des dits règlements, intitulé: "Règlement concernant les Ponts St. Maurice", soit amendé ainsi que ses divers amendements, quant à ce qui concerne les taux de péage, etc.

En Conseil, ce 30 Septembre 1901.

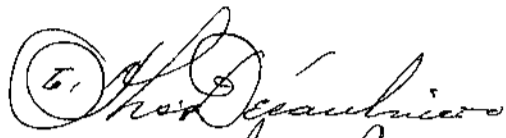
(Signé) Ars. Gélinas.


Le

Lundi, le 30 Septembre 1901.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le neuf d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

  
 H. Desaulniers  
 Sec.-Prés.

  
 L. D. Paquin  
 Maire.

Assemblée Régulière.  
9 Octobre 1901.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
 Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
 dite Cité, Mercredi, le neuvième jour d'Octobre, en l'an  
 de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie  
 du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
 par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	L. D. Paquin,
Messieurs les Echevins	P. Bournival,
	J. G. Fortin,
	R. P. Grant,
	L. Lajoie,
	W. Lamy,
	P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Narcisse Bellemare.

Requête de Mr. Narcisse Bellemare, deman-  
dant au Conseil de lui faire remise du montant qu'il  
doit pour taxes, et cela, en raison de sa pauvreté.

Référés au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Geo. Deschesnes.

Requête de Mr. George Deschesnes, demandant  
une réduction de taxes.

Référés au Comité des Finances.

Lettre de  
Mr. J. W. O. Geoffrion.

Lue une lettre de Mr. J. W. O. Geoffrion,  
concernant le projet d'établissement d'une verrerie  
dans les limites de cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. l'Avocat J. A. Pessier.

Lue une lettre de Mr. l'Avocat J. A. Pessier,  
concernant l'expropriation du terrain du cimetière Juif,

Mercredi, le 9 Octobre 1901.

Lettre du  
Chef de Police.

sur la rue Oléandre.

Une lettre du Chef de Police, demandant divers articles d'habillement nécessaires aux membres du Corps de Police.

Référée au Comité de Police.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de L'Acqueduc, (Construction)	13	40
" " Do. (Ent. & Répt.)	220	54
" des Chemins,	159	15
" " Marchés,	45	07
" du Feu,	32	71
" de L'Hotel-de-Ville,	53	30
" " la Police,	298	01
" " " Commune,	20	—
" " " Santé,	33	—
Drainage,	1,503	41
Ponts St. Maurice,	1	50
Rues sous Contrôle,	47	68
Carré Champlain,	30	57
Carré Le Platon,	—	50
Atelier des Départements,	15	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,	33	—
Billets Payables,	31,823	50
Intérêt et Commission,	282	34
Ventes de Terrains,	14	30
Dépenses Contingentes,	98	66
Salaires,	253	66
Divers Comptes,	90	97
	35,100	27

Par le Comité des Finances

Mercredi, le 9 Octobre 1901.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Houliston, Présdt.,  
R. P. Grant,  
Ls. Badaoup.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Gournival,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Comité du Drainage.

Rapport: Le Comité du Drainage auquel ont  
été référées la requête de Mr. Joseph Fleury, présentée  
à votre Honorable Conseil, à sa séance du huit juillet  
dernier, demandant de faire continuer la pose des tuyaux  
du Drainage dans cette partie de la rue St. Philippe comprise  
entre les rues St. Roch et St. George, et celle de Mr. L. P.  
Robert et autres, présentée, à votre séance du trente de sep-  
tembre dernier, demandant la pose des tuyaux du Drainage  
jusqu'à leurs propriétés dans la rue Ste Geneviève, a l'honneur  
de faire rapport, qu'après s'être rendu à ces deux endroits, et  
avoir mûrement délibéré sur les demandes contenues dans ces  
deux requêtes, il croit devoir recommander, pour cette année,  
l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés, et cela, dans  
l'intérêt de la salubrité publique.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Lucien Lajoie, Présdt.,  
Ls. Badaoup,  
Alex. Houliston.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 9 Octobre 1901.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport du Comité du  
Drainage qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Ls

Mercredi, le 9 Octobre 1901.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de septembre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de septembre dernier.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite lecture d'un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, recommandant la construction d'un puitsard au coin des rues Bonaventure et Céline.

Accordé.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous faire rapport que je suis informé par Mr. G. Duplessis, qu'il doit prochainement faire une nouvelle construction voisine de sa résidence, rue Bonaventure, que le terrain où il doit bâtir se trouve en avant des maisons avoisinantes, et que ce Monsieur peut bâtir dans la ligne de la rue, j'ai cru devoir faire connaître ces choses à votre Conseil, afin qu'il puisse, à temps, s'il le juge à propos, approprier une partie de ce terrain avant qu'il ne s'y fasse des travaux, et afin que cette nouvelle bâtisse puisse se trouver en ligne avec ses voisines.

Respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Vostre etc.

(Signé) Ars. Parent

Ins.-de-Ville.

Trois-Rivières, 9 Oct. 1901.

Référent au Comité des Chemins.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture au Conseil, d'un acte de garantie par Messieurs A. Balcer, P. W. Martel, P. Kiernan et Henry E. Hart, concernant la vente par le Cercle St. Louis, d'une lisière de terrain pour l'élargissement de la  
rue

Garantie par le Cercle  
St. Louis.

Mercredi, le 9 Octobre 1901.

Adjournement.

rue Notre-Dame.

Cette garantie est acceptée par le Conseil.

L'assemblée est continuée à Mardi, le quinze d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec. Prés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Octobre 1901.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le quinzième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire	L. D. Paquin,
Messieurs les Echevins	L. Badaup,
	P. Bournival,
	J. Bureau,
	J. L. Fortin,
	Mrs. Gélinas,
	P. W. Gouin,
	Alex. Couliston,
	L. W. Jourdain,
	W. Lamy,
	P. W. Verrette.

Requête de Dame Veuve Alexandre Weller, demandant au Conseil de lui faire remise du montant qu'elle doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Accordée.

Requête de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, demandant que le Règlement concernant les abattoirs soit mis en vigueur.

Référé



Mardi, le 15 Octobre 1901.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Référée au Comité des Marchés avec instruction de prendre des procédés contre ceux qui ne se conformeront pas au Règlement des Abattoirs.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers des Trois-Rivières, demandant que le Règlement des Marchés soit observé.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre Mr. Albanis Lord, cultivateur, de St. Sophie de Lévis, et Mr. Hector Thibault, cultivateur, de St. Sylvestre, pour infraction au Règlement des Marchés.

Accordée quant à l'autorisation de poursuivre à condition qu'un cautionnement valable soit donné à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières jusqu'à un montant de deux cents piastres pour garantir la Corporation des frais à être faits dans ces causes.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers des Trois-Rivières, demandant la pose de deux lumières électriques dans le haut du Marché aux Denrées.

Lettres de  
Mr. J. W. A. Geoffrion.

Référée au Comité des Marchés.  
Lues deux lettres de Mr. J. W. A. Geoffrion, concernant le projet d'établissement d'une verrerie en cette Cité.

L'entrevue devant avoir lieu vendredi prochain, à une heure P. M. ou 4 1/2 heures P. M., au choix de Mr. Geoffrion qui devra nous en informer.

Lettre de la  
National Pool and Ice Works.

Lue une lettre de la National Pool & Ice Works, demandant une réponse à son offre de terrain pour l'élargissement de la rue St. Julie.

Référée au Comité des Chemins avec instruction de faire rapport à la prochaine séance de ce Conseil.

Rapport du  
Comité de l'Aqueduc.

Rapport:  
La requête de Mr. L. P. Robert et autres demandant la pose des tuyaux de l'Aqueduc dans la partie Est  
de

Mardi, le 15 Octobre 1901.

de la rue Ste Genevieve en cette Cité, a été prise en considération par le Comité de l'Acqueduc auquel elle avait été référée.

Votre Comité est d'opinion que le tuyau principal de l'Acqueduc sur la rue Ste Genevieve devrait être relié à celui de la rue St François-Xavier, et que le tuyau principal de la rue St François-Xavier vis-à-vis la propriété de Mrs. R. W. Williams devrait être continué jusqu'à la rue Haut-Boc, et relié à celui de la dite rue Haut-Boc; et cela, dans l'intérêt des contribuables sur le parcours de ces rues et pour la salubrité publique.

Respectieusement soumis,  
(Signé) Napoléon Lamy,  
F. W. Verrette,  
J. L. Fortin.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 15 Octobre 1901.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité du Drainage.

Rapport: Le Comité du Drainage auquel avait été référé la requête de Mr. C. K. Ogden, présentée à ce Conseil le 30 septembre dernier, demandant d'être remboursé du coût des services du drainage à sa propriété de la rue du Château et à celle de la rue du Fleuve, attendu que la Corporation a acheté de Mr. Louis Brunelle le tuyau collecteur qui passe dans la rue vis-à-vis ses deux propriétés, et qu'avant cette date Mr. Ogden avait fait à ses frais la pose des services jusqu'à ses maisons, dépenses que la Corporation est tenue de faire à ses

Mardi, le 15 Octobre 1901.

ses frais dans les rues de la Cité où elle pose les tuyaux  
d'égouts; a l'honneur de faire rapport:

Que dans son opinion la réclamation de Mr. Ogden  
est juste et raisonnable; c'est pourquoi, Votre Comité a cru  
devoir faire faire l'estimation de ces travaux par Mr. l'Inspec-  
teur-de-Ville qui a évalué le tout à la somme de vingt  
piastres.

En conséquence, le dit Comité recommande que cette  
somme soit payée à Mr. C. K. Ogden, pour qu'il soit sur  
un pied d'égalité avec les autres contribuables.

Respectueusement soumis,

(Signé) Jacques Bureau,  
Olp. Houliston,  
Ls. Badaup,

L'Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 15 Octobre 1901.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Bournival,

Que le rapport du Comité du  
Drainage qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit  
adopté.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville, recommandant la réparation du toit  
de la maison occupée par Mr. Benjamin Vadeboncoeur,  
près du grand Pont St. Maurice.

Accordé, la nouvelle couverture devant être posée  
par-dessus l'ancienne et en grande toile noire N. 26.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville, concernant l'alignement de la rue  
Des Forges, vis-à-vis la propriété de Mr. L. W. Jourdain.

Proposé par Mr. Houliston,  
secondé par Mr. Bureau,

Que les procédés en appropriation autorisés  
par

2<sup>e</sup> Motion

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

3<sup>e</sup> Motion  
Discontinuation de procédés  
dans cimetières juifs.

Mardi, le 15 Octobre 1901.

par ce Conseil concernant le cimetière Juif sur la rue Alexandre en cette Cité, soient discontinués, et que J. V. Pessier, Coq, Avocat, soit autorisé à faire à la Cour une déclaration à cet effet.  
Adoptées.

N<sup>o</sup> 7 Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 103.

Proposé par Mr. Sélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 103, Règlement pour amender le chapitre vingt-deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Ponts St<sup>e</sup> Maurice", soit lu, passé et adopté.

Chapitre 103.  
Règlement concernant les  
Ponts St<sup>e</sup> Maurice.

### Chapitre CIII.

Règlement pour amender le chapitre vingt-deux des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Ponts St<sup>e</sup> Maurice".

Il est ordonné et statué et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Les Ponts St<sup>e</sup> Maurice en cette Cité, seront sous le contrôle du Comité des Chemins de ce Conseil.

Sec. 2. — Jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, l'Inspecteur de Ville aura la surveillance générale des dits Ponts, sous la direction du Comité des Chemins.

Sec. 3. — Le dit Conseil nommera de temps à autres, une personne qui sera gardien des dits Ponts, et comme tel, chargé de leur surveillance, de la perception et de la collection des taxes de péage et revenus d'iceux, et de faire observer et exécuter tout règlement ou résolution passé par le dit Conseil, ou toute disposition de la loi, pour et concernant la régie, direction, bon usage et protection des susdits ponts.

Sec. 4. — Lorsqu'au terme de la loi les revenus des dits Ponts auront été vendus, l'adjudicataire ou locataire des revenus des dits ponts, sera tenu et chargé d'agir comme gardien des dits ponts et de remplir les devoirs imposés au dit gardien des ponts, par la section immédiatement précédente

du

Mardi, le 15 Octobre 1901.

du présent règlement.

Sec. 5. — Personne ne passera sur les dits ponts, avec du feu ou en fumant, et personne n'y allumera ou jettera aucune allumette ou autre matière inflammable.

Sec. 6. — Personne ne fera ou laissera trotter ou galopper aucun cheval ou autre animal, sur les dits ponts, et les animaux passant sur iceux, devront y être conduits au pas ordinaire seulement.

Sec. 7. — Toute personne passant sur les dits ponts ou y conduisant aucun animal ou voiture, devra prendre le côté droit des dits ponts.

Sec. 8. — Personne n'endommagera les dits ponts et personne n'y placera aucun objet pouvant être un embarras ou une cause de danger pour les personnes, les animaux, voitures ou autres choses passant sur ou traversant les dits ponts.

Sec. 9. — Il sera possible à la Corporation, au gardien ou au locataire et possesseur, pour le temps d'alors, des susdits ponts, de demander, exiger, recevoir, prendre, poursuivre et recouvrer, pour l'usage et profit de la dite Corporation ou du locataire ou occupant des dits ponts, pour le pontonnage, sous forme de péage ou droit de passage, avant de permettre le passage sur les dits ponts, les différentes sommes suivantes, savoir:

Pour chaque voiture tirée par un cheval ou un boeuf	25 centins;
Pour chaque voiture tirée par deux chevaux ou deux boeufs	35 centins;
Pour chaque voiture tirée par trois chevaux ou trois boeufs	45 centins;
Pour chaque voiture tirée par quatre chevaux ou quatre boeufs	55 centins;
Pour chaque cheval, boeuf ou vache libre	5 centins;
Pour chaque mouton, cochon ou veau	2 centins;
Pour chaque homme à cheval	10 centins;
Pour chaque homme à pied	5 centins;
Pour chaque personne avec bicyclette	5 centins;
Pour chaque tramway électrique ou autre char mû par l'électricité ou autrement, aller et retour	\$3.00
	Les

Mardi, le 15 Octobre 1901.

Les taxes ci-dessus devant comprendre l'aller et le retour des personnes, des animaux et des voitures sur les dits ponts.

Sec. 10. — Il sera possible au dit Conseil, par une résolution à cet effet, de varier, modifier et changer de temps à autre, les taxes de péage ou droits de passage mentionnés en la section immédiatement précédente du présent règlement.

Sec. 11. — Le dit Conseil fera afficher, dans quelque endroit visible, ou près des barrières des dits ponts ou sur les dits ponts, une table des taxes payables pour passer sur les dits ponts; et aussi souvent que tels taxes seront variés, modifiés et changés, le dit Conseil fera afficher tel changement en la manière susdite.

Sec. 12. — Il est défendu de passer forcément par les barrières des dits ponts, ou autrement par et sur les dits ponts, sans payer le taxé imposé ou quelque partie d'icelui, ou d'interrompre, troubler et empêcher la perception ou collection du dit taxé de péage.

Sec. 13. — Aucune personne quelconque ne pourra ériger aucun pont, faire et établir aucune traversée d'hiver sur la glace, ni ne pourra faire usage comme moyen de traversée, de bateaux d'aucune espèce, pour le passage, moyennant rétribution, d'aucune personnes, animaux ou voitures quelconques, sur la partie de la dite rivière St. Maurice, comprise dans les limites de la Cité des Trois-Rivières.

Sec. 14. — Quiconque commettra ou omettra aucun des actes ou choses ordonnés ou défendus par toute ou aucune des sections ou dispositions du présent règlement, ou dont la commission ou l'omission constitue une contravention à toute ou à aucune des dispositions du dit règlement, sera pour chaque telle offense ou contravention, passible d'une amende ou pénalité qui ne sera pas moindre d'une piastre ni plus de vingt piastres.

Sec. 15. — Toutes les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les

Mardi, le 15 Octobre 1901.

les règlements, susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérés comme s'y appliquant.

Sec. 16. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

H. Desautels,  
Sec.-Prés.

L. P. Pâquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
21 Octobre 1901.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- L. D. Pâquin,
- L. S. Badaup,
- P. Bournival,
- J. L. Fortin,
- R. A. Grant,
- Alex. Couliston,
- L. W. Jourdain,
- L. Lajoie,
- N. Lamy,
- P. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Majorique Arcand.

Requête de M. Majorique Arcand, demandant qu'une réduction lui soit accordée sur les taxes de péage des Ponts St. Maurice.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers des Trois-Rivières, concernant l'observation du Règlement

Lundi, le 21 Octobre 1901.

Requête de  
Mr. A. Rennie & al.

Règlement des Marchés.  
Requête de Mr. A. Rennie et autres, deman-  
dant que la pose des tuyaux du Drainage soit continuée  
jusqu'à leurs propriétés, dans l'Avenue Laviolette.  
Accordée.

Rapport de  
Mr. J. A. Pessier, Avoc-  
cat, in re Dame A.  
Duplessis.

Rapport:  
Messieurs,  
J'ai l'honneur de porter à la con-  
naissance de votre Conseil, que Re Dame A. Duplessis, deman-  
deresse vs La Corporation des Trois-Rivières, défenderesse,  
jugement final a été rendu par la Cour Supérieure, en  
date du 16 octobre courant, condamnant la Corporation  
à payer la somme de \$150.00 et les frais d'une action  
de ce montant.

Le président du Tribunal, en rendant  
son jugement, a fait remarquer qu'il existe une lacune  
dans l'organisation pour la surveillance, pour l'entretien  
des rues et des trottoirs de cette cité, et spécialement, du  
fait qu'il existe aucun registre dans lequel, ceux qui ont  
charge de la surveillance, de l'entretien des rues et des  
trottoirs, pourraient enregistrer le résultat de leur surveil-  
lance et de leur démarche de chaque jour. De cette manière,  
les témoins entendus, pourraient établir positivement, l'endroit  
qu'ils ont visité et le jour qu'ils ont fait cette inspection.  
Dans la présente cause, le surintendant des chemins non  
plus, qu'aucune personne chargée de la surveillance de  
l'entretien de la rue Badaup, n'a pu jurer positivement  
que le 3 janvier dernier, date de l'accident, qu'ils avaient  
visité la dite rue. Quant à l'endroit, où a eu lieu  
le dit accident, un seul témoin, Roméo Bonneau, de  
St. Célestin, a indiqué précisément, qu'il a eu lieu en  
face du porche de la propriété de Monsieur Olant  
Lussier aujourd'hui occupée par Mr. Désiré Lorange,  
l'autre témoin qui a eu connaissance de l'accident,  
Monsieur



Lundi, le 21 Octobre 1901.

Monsieur Jacques Bureau, M. P., laisse croire dans son témoignage, que l'accident en question, a eu lieu en face ou près de l'hôtel Godin, sans le jurer positivement.

Le tout humblement soumis,

(Signé) J. V. Tessier,

Avocat de la Corporation.

Trois-Rivières, 21 octobre 1901.

Proposé par Mr. Couliston,

Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Fabrique de la Cité des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, du terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et St. Pierre, en cette Cité, et cela, suivant le projet d'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Couliston,

Secondé par Mr. Badaux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à deux mois de la date du trente d'Octobre courant (1901), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers.

Sec. - Prés.

L. P. P. P.  
Maire.

1<sup>ère</sup> Motion

Vente de terrain par la Fabrique des Trois-Rivières à la Corporation, pour l'élargissement des rues Notre-Dame et St. Pierre.

2<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.00, en faveur de la Banque d'Archevêque.

Ajournement.

# Lundi, le 28 Octobre 1901.

Assemblée Régulière.  
28 Octobre 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. D. Paquin,    |
| Messieurs les Echevins | Ls. Badaup,      |
|                        | P. Bournival,    |
|                        | J. L. Fortin,    |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | R. P. Grant,     |
|                        | Alex. Houliston, |
|                        | L. W. Jourdain,  |
|                        | L. Lajoie,       |
|                        | H. Lamy,         |
|                        | P. A. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la  
Cité des Trois-Rivières

Requête de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, se plaignant de ce qu'un certain nombre de bouchers se sont rendus coupables d'infraction au Règlement des Abattoirs.

Lettre de  
M. P. E. Lane.

Que une lettre de M. P. E. Lane, informant le Conseil qu'il continue à représenter la "American Bridge Company" et la "Berlin Iron Bridge Company".

Lettre du  
Conseil d'Hygiène.

Que une lettre du Secrétaire du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant les précautions nécessaires en cas d'épidémie et les instructions fournies à ce sujet.

Transport par  
Messrs. J. Malone & Co. à la  
Three Rivers Gas, Heat  
and Power Co.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un transport par Messieurs James B. Malone, William J. Coupore et John A. Rafter à "The Three-Rivers Gas, Heat and Power Company", des privilèges que la

Lundi, le 28 Octobre 1901.

Avis de poursuite de  
M. Alfred Bendron.

Rapport du  
Comité des Finances.

la Corporation de cette Cité leur avait accordés.

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite lecture  
d'un avis de poursuite de M. Alfred Bendron, de  
St. Sophie de Léonard, pour une confiscation de viande qui  
lui été faite par la Police.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paiements-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	24	45
" " " " (Ent. & Répt.)	31	72
" des Chemins,	289	61
" " Marchés,	3	20
" du Feu,	2	30
" de la Police,	40	—
" " Santé,	—	25
Drainage,	849	05
Ponts St. Maurice,	11	68
Rues sous Contrôle,	55	40
Barrière Champlain,	30	11
Atelier des Départements,	—	25
Papeterie et Impressions,	10	00
Assurances des Propriétés de la Corporation,	53	50
Dépenses Contingentes,	56	53
Divers Comptes,	9	62
	<b>1,497</b>	<b>67</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Woolistons, Présd.,  
" Ars. Isélinas,  
L. Badaup,  
R. P. Grant.

Proposé

Lundi, le 28 Octobre 1901.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du

Comité des Chemins.

— Élargissement des  
rues Julie et Bonaventure.

Rapport:

La requête de Mr. Thomas Malone & al.,  
qui avait été présentée à ce Conseil le quinze Avril  
dernier, demandant le prolongement de la rue Julie jusqu'à  
la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, a été prise  
en considération par le Comité des Chemins auquel elle  
avait été référée, et le dit Comité a l'honneur de faire  
à Votre Conseil le rapport suivant:

Il est l'opinion que l'élargissement de  
la dite rue qui a été fait en mil huit cent quatre-vingt-  
seize sur les terrains de Mr. P. B. Damoulin devrait se  
continuer en droite ligne jusqu'à la rue St. Maurice,  
et cela nécessiterait l'acquisition d'environ deux mille quatre  
cent trente-deux pieds en superficie de terrain appartenant  
à la National Pool and Axe Work, pour lesquels la Com-  
pagnie demande la somme de trois cents piastres, la quelle  
somme serait payable en Mars 1902.

Mr. l'Inspecteur-de-Ville ayant le 9 Octobre  
courant fait rapport que Mr. G. J. Duplessis avait l'in-  
tention de bâtir une maison sur la rue Bonaventure et  
qu'il serait à propos d'élargir la dite rue d'environ  
trois pieds vis-à-vis la dite propriété. Votre Comité  
s'est rendu sur les lieux et a constaté que la suggestion  
de Mr. l'Inspecteur-de-Ville était tout-à-fait à propos,  
et après en avoir conféré avec l'intéressé Mr. Duplessis  
qui demande la somme de trente piastres pour la lisière  
de terrain nécessaire au dit élargissement; il suggère  
qu'il est de l'intérêt de la Corporation de faire les  
améliorations ci-dessus mentionnées dès à présent pour  
établir

Lundi, le 28 Octobre 1901.

établir des communications plus faciles et pour l'embellissement de la ville en cet endroit; et aussi, parceque plus tard il faudra probablement payer ces terrains un prix plus élevé.

Respectueusement soumis,  
(Signé) M<sup>r</sup>s. Gélinas, Prés<sup>t</sup>,  
W. Lamy,  
R. P. Grant.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Badeaux,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre M<sup>r</sup>.  
M<sup>r</sup>s. Rouleau.

Proposé par M<sup>r</sup>. Jourdain,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas,

Que J. A. Pessier, C<sup>o</sup>, Avocat de ce Conseil soit autorisé à prendre des procédés judiciaires contre M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>s. Rouleau pour ne s'être pas conformé aux règlements des Abattoirs.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Drainage, rue St<sup>e</sup> Phil-  
lippe.

Proposé par M<sup>r</sup>. Verrette,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bournival,

Que la requête présentée à ce Conseil, le huit Juillet dernier, par M<sup>r</sup>. P. X. Décoteau & al., demandant la pose des tuyaux d'égouts dans cette partie de la rue St<sup>e</sup> Philippe, comprise entre les rues St<sup>e</sup> Roch et St<sup>e</sup> Elizabeth, soit accordée.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

M<sup>r</sup>. P. X. Décoteau  
Sec. Prés.

L. S. P. G. M<sup>r</sup>.  
Maire.

Lundi, le 11 Novembre 1901.

Assemblée Régulière.  
11 Novembre 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Pâquin,  
Messieurs les Echevins L. Badaup,  
P. Bournival,  
J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
O. V. Louin,  
R. F. Grant,  
Alph. Couliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
P. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Wm. Brunelle & al.

Requête de Mr. William Brunelle et autres, demandant qu'une passerelle soit construite, vers le centre de la rue Hertel, ou qu'un trottoir soit ordonné, au front de la propriété de Mr. Jas. H. Ward, sur cette rue.

Accordée.

Requête de  
Messrs L. P. Langlois & Co.

Requête de Messrs L. P. Langlois & Co., demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue Ste. Elizabeth.

Accordée.

Requête de  
Mr. Elie Allard.

Requête de Mr. Elie Allard, demandant une réduction sur le montant de son compte de taxes.

Référée au Comité des Finances.

Lettre du  
Conseil d'Hygiène.

Lue une lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant l'Hôpital Civique de cette Cité.

Lue

# Lundi, le 11 Novembre 1901.

Lettre de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Co.

Une lettre de Messrs. Drolet, Lassonde & Co., demandant au Conseil de faire clôturer le terrain vacant qui est voisin de leur magasin, sur la rue Des Forges.

Accordée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	528	20
" " Do. (Ent. & Répt.)	238	20
" des Chemins,	563	57
" " Marchés,	75	81
" du Fleuve,	9	62
" de l'Hôtel-de-Ville,	3	15
" de la Police,	301	76
" " Communes,	40	—
" " Santé,	36	—
Drainage,	682	41
Ponts St. Maurice,	4	14
Rues sous Contrôle,	62	23
Carré Champlain,	24	29
Carré Le Platon,	1	50
Carré St. Philippe,	1	—
Atelier des Départements,	—	28
Papeterie et Impressions,	8	50
Frais Légaux,	185	55
Intérêt et Commission,	12,499	01
Dépenses Contingentes,	87	59
Salaires,	253	66
Divers Comptes,	35	76
	15,945	23

Respectueusement

Lundi, le 11 Novembre 1901.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Couliston, Préd<sup>t</sup>,  
 Ls. Badaup,  
 R. F. Grant,  
 L. W. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mrs. Lamy,  
 Secondé par Mrs. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptées.

Rapport du  
 Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins a dans le cours de  
 la semaine dernière, visité certaines rues en cette cité,  
 et a constaté qu'il était urgent et d'une absolue nécessité de  
 faire les travaux suivants, dans l'intérêt des contribuables et  
 du public en général:

1<sup>o</sup> - De niveler cette partie de la rue Ste. Geneviève, comprise  
 entre les rues des Champs et St. François-Xavier. Ce travail  
 serait peu dispendieux car la terre nécessaire à ce nivellement  
 serait prise à peu de distance sur une élévation  
 de la rue St. François-Xavier, et par ce fait, améliorera  
 les deux endroits.

2<sup>o</sup> - De niveler cette partie de la rue Ste. Julie, comprise  
 entre les rues Royale et St. Prosper; et lorsque ce travail  
 sera fait, poser un puisard dans la partie la plus basse  
 de la dite rue, afin de faire écouler l'eau qui  
 séjourne très-longtemps en cet endroit, lors de la fonte  
 des neiges le printemps et à chaque averse de pluie,  
 ce qui est d'un grave inconvénient pour la circula-  
 tion publique et même une cause de dommages pour  
 les résidents sur la dite rue.

C'est pourquoi, Votre Comité croit devoir  
 recommander l'exécution sous le plus court délai, de ces  
 travaux qui sont peu coûteux.

Respectueusement



Lundi, le 11 Novembre 1901.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. L. Fortin,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 11 Novembre 1901.

N<sup>o</sup> 7 Motion

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté, et que l'Inspecteur de Ville soit chargé de faire exécuter de suite les travaux qui y sont mentionnés.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Octobre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois d'Octobre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

Messieurs,  
J'ai l'honneur de vous faire rapport que durant le mois d'Octobre dernier, j'ai fait une plainte au Bureau des Percepteurs du Revenu, contre Monsieur William Lord, journalier, domicilié au N<sup>o</sup> 44 rue St. Martin en cette Cité, pour vente de liqueurs enivrantes sans licence, ce dernier a été condamné par la Cour à \$30.<sup>00</sup> d'amende et aux frais ou 3 mois de prison.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Novembre 1901.

Rapport:

Lundi, le 11 Novembre 1901.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:  
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que, samedi, le 2 Novembre courant, j'ai confisqué sur le Marché aux denrées en cette Cité environ 50 livres de viande de faureau qui était offerte en vente par Monsieur Moïse Ducharme de la paroisse St. Maurice.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, 11 Novembre 1901.

Rapport:

Messieurs,

Permettez-moi de vous faire rapport que, sur la demande de M<sup>r</sup>. l'Inspecteur de Ville, François Parent, j'ai fait l'inspection du concasseur à pierre et de l'engin qui ont été loués à la Berlin Iron Bridge Company par la Corporation de cette Cité, et qu'après les avoir examinés avec soin, j'ai constaté, qu'à part de l'usure occasionnée pendant la tenue en opération de ces machineries par la dite Compagnie, plusieurs de leurs pièces ont été assez sérieusement endommagées pour nécessiter leur remplacement par des neuves, dont le coût s'élèverait à vingt-trois piastres et cinquante-cinq centins (\$23.<sup>55</sup>/<sub>100</sub>). Voici la dénomination de ces pièces, avec leurs prix respectifs: Pour le concasseur, 9 presses à graisses = \$9.<sup>00</sup>; 4 boulons pour retenir les plaques en acier de chaque côté des mâchoires (ces 4 boulons étant disparus) = \$1.<sup>00</sup>; 2 vis servant à ajuster les mâchoires = \$3.<sup>00</sup>. Pour l'engin, 1 cadran à vapeur = \$2.<sup>50</sup>; 1 lubricateur = \$6.<sup>00</sup>; 1 Robinet à vidange = .65<sup>¢</sup>; 1 Roue et tige pour valve d'indicateur d'eau = 50<sup>¢</sup>.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,

Votre Ob<sup>te</sup> Serviteur,

(Signé)

Rapport de  
Messrs. J. J. Bellefeuille et  
Frère.

Lundi, le 11 Novembre 1901.

(Signé) Fred. Bellefeuille,  
pour A. B. Bellefeuille & Frères.

Trois-Rivières, 11 Novembre 1901.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

J'ai le devoir d'informer votre Honorable Conseil que Mr. Rez. Robichaud a fait faire un portique devant sa propriété sur la rue Notre-Dame, lequel dans mon opinion dépasse de plusieurs pouces l'alignement de la rue et se trouve par conséquent à en diminuer la largeur.

Respectueusement soumis,  
J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre etc.

(Signé) Ars. Parent,  
Ins.-de-Ville.

Trois-Rivières, 11 Novembre 1901.

Référé au Comité des Chemins.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de Mr. Adolphe  
Balleuf.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que J. O. Pessier, Esc., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, dans une cause à la Cour Supérieure N<sup>o</sup> 308, dans laquelle Adolphe Balleuf est Demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse, et de faire tous les procédés en icelle, même d'appeler les propriétaires du dit Terrain en garantie s'il y a lieu.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre MM.  
Louis Boissvert et Moïse  
Dupont.

Proposé par Mr. Jourdain,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que J. O. Pessier, Esc., Avocat de ce Conseil soit autorisé à prendre des procédés judiciaires contre Messieurs Louis Boissvert et Moïse Dupont pour ne s'être pas conformés aux règlements des Abattoirs.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 11 Novembre 1901.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. B. G. Duplessis à la Corporation, pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Bureau,

Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. B. G. Duplessis à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, et cela pour le prix et somme de trente piastres, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par The National Pool and Cylce Works à la Corporation, pour l'élargissement de la rue St. Julie.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Bureau,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par The National Pool and Cylce Works (Limited) à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Julie en cette Cité, et cela, pour le prix et somme de trois cents piastres, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs sur la rue St. Martin.

Proposé par Mr. Badaup,

Secondé par Mr. Verrette,

Que les propriétaires des terrains prenant leur front sur la rue St. Martin, entre les rues des Champs et St. Julie soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur propriété, et cela, d'aujourd'hui à huit jours.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Octroi à l'Association Agricole des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Bureau,

Secondé par Mr. Grant,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à l'Association Agricole de Trois-Rivières la balance des mille dollars votés par

Lundi, le 11 Novembre 1901.

par ce Conseil et qu'un délai d'un an soit accordé à la dite association pour le paiement de ses taxes.

Adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Badaud,	M. M. Jourdain,
Bournival,	Gajoie,
Bureau,	Lamy,
Fortin,	Verrette.
Gouin,	
Grant,	
Mouliston,	

Avis de motion de  
M. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cent trois des règlements de ce Conseil, concernant les Ponts St. Maurice, soit amendé quant aux taux de péages des différentes voitures qui passent sur les dits ponts, c'est-à-dire pour faire payer dix centimes pour chaque voiture qui traversera les ponts sans attelage.

En Conseil, ce 11 Novembre 1901.

(Signé) W. Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

E. H. Desautels  
Sec. - Prés.

L. D. Pélissier  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 14 Novembre 1901.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je

Vendredi, le 15 Novembre 1901.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le quinze de Novembre courant, à sept heures et demie du soir, concernant l'escompte de billets pour les Ponts St. Maurice, etc.

(Signé) L. D. Pâquin,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
15 Novembre 1901.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le quinzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Pâquin,  
Messieurs les Échevins L. Badaup,  
P. Bournival,  
J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
R. F. Grant,  
Alep. Houliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
F. O. Verrette.

Proposé par Mr. Houliston,

Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-laga, un billet promissoire au montant de trente-cinq mille piastres à deux mois de cette date, à un taux d'intérêt et précédant pas cinq pour cent l'an, et cela, pour payer un à compte sur la construction des Ponts St. Maurice etc.

Adoptée.

Et

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$55,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hoche-laga.

Vendredi, le 15 Novembre 1901.

Et la séance est ensuite levée.

*D. Desaulniers*  
Sect. Prés.

*L. D. Paquin*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
25 Novembre 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire *L. D. Paquin,*
- Messieurs les Echevins *L. Badaup,*
- A. Bournival,*
- J. S. Fortin,*
- Frs. Gélinas,*
- P. V. Gouin,*
- Alex. Houliston,*
- L. Lajoie,*
- N. Lamy,*
- A. V. Verrette.*

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. C. J. Barnard, demandant un local pour la tenue d'une école de dessin.  
Accordée.

Requête de Mr. C. J. Barnard.

Requête de Mr. Pélésphore Vézina.

Requête de Mr. Pélésphore Vézina, demandant que le montant qui lui est chargé pour l'axe sur loyer, au N° 24 Rue Champflour, pour l'année courante, soit déduit de son compte, ou qu'il est propriétaire de cet immeuble.  
Accordée.

Requête de Mr. Geo. Morin & al.

Requête de Mr. George Morin et autres, demandant au Conseil de faire disparaître l'obstruction causée

Lundi, le 25 Novembre 1901.

causée sur le trottoir de la rue Notre-Dame, par le portique de la propriété de Mr. Régain Robichaud.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Pierre Rivard et al.

Requête de Mr. Pierre Rivard et autres, demandant au Conseil, de fixer les prix d'achat de la pierre nécessaire au pavage des rues, à huit piastres par toise pour la pierre ronde, et à neuf piastres par toise pour la pierre fendue.

Lettre de  
Mr. Jules de Clercy.

Une lettre de Mr. Jules de Clercy, offrant de faire fonctionner les pompes de l'Acqueduc de cette Cité, au moyen de moteurs à gaz.

Lettre de  
Mr. Euchariste Paquin.

Une lettre de Mr. Euchariste Paquin, offrant de vendre un cheval à la Corporation, pour le Département des Chemins.

Lettre de la  
Berlin Iron Bridge Co.

Une dépêche télégraphique de la Berlin Iron Bridge Company, demandant au Conseil de lui payer un à compte de vingt-cinq mille piastres, le premier Décembre prochain, sur son contrat pour la construction des Ponts St. Maurice.

Lettre de la  
Colonial Bleaching  
and Printing Co.

Une lettre de la "Colonial Bleaching and Printing Co.", concernant le projet d'établissement d'une manufacture de coton en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport des  
Comités des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	28	71
" " Do. (Ent. & Répt.)	296	40
" des Chemins,	166	37
" " Marchés,	69	20
" du Feu,	3	86
Or Reporter	564	54



Lundi, le 25 Novembre 1901.

	Report		
Département de L'Hotel de Ville,		564	54
" " la Police,		308	
" " Santé,		333	51
Drainage,		46	20
Ponts St. Maurice,		758	71
Rues sous Contrôle,		119,032	18
Cavage des Rues,		7	98
Carre Champlain,		"	50
Carre Le Platon,		32	36
Papeterie et Impressions,		4	"
Frais Legaux,		25	35
Interet et Commission,		10	"
Fonds d'Amortissement,		378	25
Impes Municipales,		6,976	97
Depenses Contingentes,		6	12
Salaires,		1,584	37
Divers Comptes,		253	66
		56	25
		60,074	03

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Oleg. Couliston, Présd.,  
 Es. Badaup,  
 Mrs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Guin,  
 Secondé par Mr. Fortin,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport: Québec, 14 Novembre 1901.

Rapport de  
 Mr. L. A. Vallée, Ing-  
 énieur, concernant les  
 Ponts St. Maurice.

Messieurs,  
 Conformément à la demande  
 qui m'a été faite en date du 31 Octobre dernier par  
 Mr. Thomas Désaulniers, votre secrétaire-trésorier,  
 j'ai

Lundi, le 25 Novembre 1901.

J'ai fait, le 11 courant, l'inspection des ponts construits sur la rivière St. Maurice, par la "The Berlin Iron Bridge Co.", pour le compte de la corporation de la Cité de Trois-Rivières, à l'effet de constater si la compagnie ci-dessus s'était conformée aux exigences des marchés intervenus entre elle et la corporation en dates du 16 juillet, 6 août et 5 décembre 1900.

J'ai l'honneur de vous informer que d'après l'examen que j'ai fait de tous les travaux et des marchés ci-dessus, je suis d'opinion que la compagnie a fait tous les ouvrages suivant les termes de son contrat, sauf pour le temps mentionné, pour laquelle dernière partie je laisse à la corporation de régler la question des dommages qu'elle a pu encourir par le non parachèvement des ponts dans le temps prescrit.

Comme votre corporation s'est engagée à compléter les fondations, je recommanderai qu'elle fasse ces travaux le plus tôt possible, entre autres, à la partie nord-est du pilier N<sup>o</sup> 3, en remplissant avec de la pierre les espaces vides entre les pilots qui s'y trouvent.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
 Votre tout dévoué,  
 (Signé) Louis A. Vallée,  
 Ingénieur.

L<sup>e</sup> Motion  
 Poursuite de Mr. Alfred  
 Gendron.

Proposé par Mr. Badeaux,  
 secondé par Mr. Lajoie,

Que J. A. Pessier, Esc., Avocat de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité dans une cause à la Cour de Circuit N<sup>o</sup> 1093 dans laquelle Alfred Gendron est Demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est Défenderesse et de faire tous les procédés nécessaires pour défendre à la dite action.

Adoptée.  
 Proposé

Lundi, le 25 Novembre 1901.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en fa-  
veur de M<sup>r</sup>. Elie Allard.

Proposé par M<sup>r</sup>. Lamy,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Lajoie,

Que la somme de dix piastres soit acceptée de M<sup>r</sup>. Elie Allard, en règlement de ce qu'il doit pour taxes municipales et scolaires, et cela, pour cause de pauvreté.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en fa-  
veur de D<sup>lle</sup> Henriette Ricard.

Proposé par M<sup>r</sup>. Lamy,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Fortin,

Que la somme de seize piastres soit acceptée de Demoiselle Henriette Ricard, en paiement du montant qu'elle doit pour taxes municipales et scolaires, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour nommer M<sup>r</sup>. Eu-  
gène Charretier homme  
de Police.

Proposé par M<sup>r</sup>. Lamy,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Houliston,

Que M<sup>r</sup>. Eugène Charretier soit nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Fleu, avec un salaire de trois cent soixante-et-cinq piastres l'an et aux mêmes conditions que les autres membres du dit Corps.

Rejetée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
M <sup>r</sup> . M <sup>r</sup> . Badaup,	M <sup>r</sup> . M <sup>r</sup> . Fortin,
Bournival,	Houliston,
Gélinas,	Lajoie,
Gouin,	Lamy,
Verrette,	

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par M<sup>r</sup>. Houliston,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-cinq piastres et soixante-et-quinze centimes, à deux mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq par cent

Lundi, le 25 Novembre 1901.

cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à deux mois de cette date, à un taux d'intérêt ne dépassant pas cinq par cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à deux mois de la date du sept Décembre prochain (1901), à un taux d'intérêt ne dépassant pas cinq pour cent l'an, et cela, pour payer un à compte sur la construction des Ponts St. Maurice.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Ch. Décaulniers,  
Sect. Prés.

Les Pigeon,  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 27 Novembre 1901.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Jc

Vendredi, le 29 Novembre 1901.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le vingt-neuf de Novembre courant, à sept heures et demie du soir, concernant le dépôt du Rôle d'Évaluation et le renouvellement d'un billet promissoire.

(Signé) Ls. D. Paquin,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
29 Novembre 1901.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-neuvième jour de Novembre, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire Ls. D. Paquin,  
Messieurs les Échevins P. Bournival,  
J. Bureau,  
P. A. Guin,  
R. P. Grant,  
Alep. Couliston,  
Ls. W. Jourdain,  
Ls. Lajoie,  
P. A. Terrette.

Dépôt du  
Rôle d'Évaluation.

Le Rôle d'Évaluation, pour l'année mil neuf cent deux, est produit et déposé devant le Conseil, par le Secrétaire-Trésorier.

1<sup>ère</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$ 500.00, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque d'Acchelaga, au montant de sept mille cinq cents piastres, à deux mois de la date du trente de Novembre mil neuf cent un, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, en renouvellement

Vendredi, le 29 Novembre 1901.

renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

L. D. Paquin,  
Maire.

Sec.-Prés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 3 Décembre 1901.

Au

Secrétaires-Trésoriers du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Mercredi, le quatre de Décembre courant, à sept heures  
et demie du soir, concernant le règlement de compte avec  
la Berlin Iron Bridge Company.

(Signé) L. D. Paquin,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
4 Décembre 1901.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le quatrième  
jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,

Messieurs les Echevins L. Badaup,

J. L. Fortin,

Mrs. Gélinas,

Alex. Couliston,

L. W. Jourdain,

L.

# Mercrèdi, le 11 Décembre 1901.

L. Lajoie,  
W. Lamy,  
P. O. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Berlin Iron  
Bridge Co.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Berlin Iron Bridge  
Company, un billet promissoire au montant de douze mille  
cinq cents piastres, à trois mois de cette date, payable à la  
Banque de Québec à un taux d'intérêt n'excédant pas  
quatre pour cent l'an, et cela en à compte de leur  
contrat.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Berlin Iron  
Bridge Co.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Berlin Iron Bridge  
Company, un billet promissoire au montant de douze  
mille cinq cents piastres, à trois mois de cette date, payable  
à la Banque d'Hochelega à un taux d'intérêt n'ex-  
cédant pas quatre pour cent l'an, et cela en à compte  
de leur contrat.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-  
lega un billet promissoire au montant de mille  
piastres, à deux mois de cette date, à un taux d'intérêt n'ex-  
cédant pas cinq pour cent l'an, et cela, pour payer un à compte sur  
la construction des Ponts St. Maurice.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. Descaubios  
Sec. - Prés.

L. S. P. J. M.  
Maire.

Lundi, le 9 Décembre 1901.

Assemblée Régulière  
9 Décembre 1901.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Décembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
Fr. Gélinas,  
P. A. Louin,  
R. F. Grant,  
Alex. Coulston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la  
National Pool & Axe Works.

Requête de la National Pool & Axe Works,  
demandant une exemption de taxes municipales et une  
réduction des taxes de l'eau, en faveur de leur manu-  
facture.

Accordée pour les taxes municipales pendant que  
cette Compagnie exploitera cette manufacture pendant un  
espace de dix ans, et les taxes de l'eau à raison de sept  
centins et demi par mille gallons, et que le Secrétaire-Trésorier  
prépare une résolution à cet effet.

Requête de  
Mr. George Bourgeois.

Requête de Mr. George Bourgeois, deman-  
dant que le montant qui lui est chargé pour taxes sur  
loyer, pour l'année courante, ou qu'il est plus locataire.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Préfle Duplessis et al.

Requête de Mr. Préfle Duplessis et autres,  
demandant qu'il leur soit permis de faire (enver,  
à



Lundi, le 9 Décembre 1901.

à leurs domiciles, et dépecer par Mr. Jean Baptiste Lapolice, les cochons qu'ils engraisent pour les besoins de leurs familles.

Référé au Comité des Marchés.

Lettre de Mr. Thomas Bournival.

Une lettre de Mr. Thomas Bournival, donnant sa résignation comme Echevin pour le Quartier St. Philippe.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les payer-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	56	68
" des Chemins,	331	65
" " Marchés,	33	66
" du Feu,	13	08
" de l'Hôtel-de-Ville,	25	08
" " la Police,	1	05
" " " Santé,	159	12
Drainage,	542	49
Ponts St. Maurice,	51,007	50
Rues sous Contrôle,	8	20
Carage des Rues,	22	35
Barri Champlain,	14	—
Compte des Propriétés de la Corporation,	72	80
Billets Payables,	31,823	50
Intérêt et Commission,	961	41
Dépenses Contingentes,	61	59
Divers Comptes,	25	85
	85,190	01

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Prédé,  
A. A. Grant,

Prs.

Lundi, le 9 Décembre 1901.

1ère Motion

Mrs. Gélinas,  
Ls. Badaup,  
L. W. Jourdain.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois de Novembre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
Cité, pour le mois de Novembre dernier.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

J. H. Beauchemin  
Sec.-Prés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
23 Décembre 1901.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Décembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
P. W. Souin,

R. A.

Lundi, le 23 Décembre 1901.

R. P. Grant,  
 Alex. Wooliston,  
 L. Lajoie,  
 W. Lamy,  
 F. A. Verrette.

Requête de  
 Mr. L. J. Beaudry.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. L. J. Beaudry, demandant  
 d'être exempté de l'enlèvement de la neige de ses trottoirs  
 sur les rues St. François-Xavier et St. Pierre.

Requête de  
 Mr. Euchariste Pâquin et al.

Accordées.  
 Requête de Mr. Euchariste Pâquin et  
 autres, demandant d'être exemptés du paiement  
 de la taxe sur commerce de bois de chauffage, pour  
 l'année courante.

Lettre de  
 Mr. P. B. Vanasse.

Lue une lettre de Mr. P. B. Vanasse,  
 offrant de vendre à la Corporation de cette Cité  
 le terrain connu sous le nom de Parc Vanasse.

Référées aux Comités Permanents.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
 les pai.-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	215	38
" des Chemins,	117	52
" " Marchés,	57	—
" du Feu,	80	54
" de l'Hôtel-de-Ville,	12	03
" " la Police,	350	89
" " " Santé,	68	02
Drainage,	334	30
Ponts St. Maurice,	98	63
Rues sous Contrôle,	967	25
A Reporter	2,301	56

Lundi, le 23 Décembre 1901.

	Report	\$	2,301	56
Cavage des Pues,			10	07
Papeterie et Impressions,			1	20
Frais Légaux,			18	80
Intérêt et Commission,			2	75
Salaires,			253	74
Divers Comptes,			47	85
		\$	2,908	22

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Couliston, Présdt.,  
 Ls. Badaux,  
 Ars. Sélinas,  
 R. F. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
 Secondé par Mr. Lamy,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Surintendant de l'Aqueduc.

Rapport: Messieurs,  
 Le soussigné, Surintendant de l'Aqueduc, croit devoir informer Votre Honorable Conseil que, depuis le dix-sept de Mars au neuf d'Avril mil neuf cent un, et depuis le vingt-un de Septembre au vingt-trois de Novembre de la même année, la Corporation de cette Cité a fourni cent vingt-huit tonnes (2240 lbs) et 120 livres de charbon, et vingt gallons et demi d'huile à cylindre à la "North Shore Power Company", pour la tenue en opération de son plant électrique.  
 J'annexe au présent rapport un tableau détaillé démontrant date par date les quantités de charbon et d'huile ainsi fournis.  
 Le tout humblement soumis,  
 (Signé)

Lundi, le 23 Décembre 1901.

(Signé) J. A. Landry,  
Surintendant de l'Acqueduc.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 23 Décembre 1901.

Rapport:

Re

Alfred Legendre vs La Cité des Trois-Rivières,

Par cette action, le demandeur réclamait de la corporation, la somme de \$50.00, pour avoir saisi sur le marché, un coffre de viande prétendant être de la viande de faureau. La corporation a été condamnée à payer la somme de \$22.50. Le demandeur a prouvé positivement que la viande contenue dans ce coffre, n'était pas de la viande de faureau et les témoins de la corporation, Messieurs Michel Lefebvre, Louis Dessault et Napoléon Levasseur, n'ont pas juré positivement que cette viande provenait de la chair de faureau. Il a été aussi jugé, que l'officier de la corporation, n'avait pas le droit de saisir toute la viande, lorsqu'une partie d'icelle était propre à la consommation publique, non plus que de saisir le coffre et les rapps contenant la viande.

Re La Corp. vs Mrs. Rouleau, Louis Boisvert et Marie Dupont, les défendeurs ont payé les frais et promis de se conformer aux règlements concernant les abattoirs.

Le tout humblement soumis,

(Signé) J. A. Pessier,

Procureur de la corporation.

Trois-Rivières, 16 Déc. 1901.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant les poses des tuyaux du Drainage qui ont été faites dans le cours de la présente année.

Proposé

Rapport de

J. M. Pessier, Sec. Avocat  
du Conseil.

Rapport de

l'Inspecteur-de-Ville.

Lundi, le 23 Décembre 1901.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Berlin Iron Bridge Co.

Proposé par Mr. Houlston,  
secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Berlin Iron Bridge Co., un billet promissoire au montant de dix mille (\$10,000.<sup>00</sup>) piastres, à trois (3) mois de la date du vingt (20) Décembre courant, payable à la Banque d'Acshelaga à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre (4%) pour cent l'an, et cela, en à compte de leur contrat.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Berlin Iron Bridge Co.

Proposé par Mr. Houlston,  
secondé par Mr. Gélinais,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Berlin Iron Bridge Co., un billet promissoire au montant de dix mille (\$10,000.<sup>00</sup>) piastres, à quatre (4) mois de la date du vingt (20) Décembre courant, payable à la Banque d'Acshelaga à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre (4%) pour cent l'an, et cela, en à compte de leur contrat.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Houlston,  
secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de mille (\$1,000.<sup>00</sup>) piastres, à deux mois de la date du vingt-quatre de Décembre courant (1901), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, et cela, pour payer à la Berlin Iron Bridge Company la balance du coût de construction des Ponts St. Maurice.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. H. Scherwin Houlston.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi  
et

Lundi, le 23 Décembre 1901.

et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes", soit amendé, quant à ce qui concerne les devoirs des assesseurs ou évaluateurs, l'imposition et la perception des taxes sur tout terrain ou bien-fonds, lot de ville ou portion de lot, soit qu'il existe ou non des bâtiments ou constructions sus-érigés.

Sur tous fonds de marchandises ou effets de commerce tenus par des marchands ou des commerçants, et exposés en vente dans des magasins, ou gardés dans des coites ou hangars; sur tout clos ou dépôt de charbon ou tous autres articles de commerce, gardés pour la vente.

Sur tous les locataires payant loyer dans la cité.

Sur toute personne occupant une propriété ou partie de propriété dont elle n'est ni propriétaire ni locataire suivant la somme fixée par les évaluateurs de la cité comme représentant la valeur du loyer de la dite propriété.

Sur chaque étalon gardé pour la reproduction; sur chaque cheval âgé de trois ans et plus, sur chaque taureau gardé pour la reproduction; et sur toute autre bête à cornes de plus de deux ans, ainsi que sur tout chien et toute voiture gardés dans la cité.

Sur tout habitant du sexe masculin âgé de vingt-et-un ans et plus, qui aura résidé dans la cité pendant six mois et qui ne sera chargé d'aucune taxe en vertu de la présente loi.

Sur tous les engins, machines, métiers, outillages, mécaniques et tous les appareils de quelque nature que ce soit, employés pour produire ou appliquer la force motrice, la lumière, la chaleur, l'électricité, l'eau et le gaz, dans la cité, lesquels seront considérés comme meubles pour les fins de cotisation.

Sur tous commerces, manufactures, établissements financiers ou commerciaux, occupations, arts, professions, métiers

ou

Lundi, le 23 Décembre 1901.

ou moyens de profit et d'existence exercés ou exploités par une ou des personnes, compagnies ou corporations dans la cité.

Sur tous propriétaires ou occupants de maisons d'entretien public, auberges, cafés, restaurants, pensions et autres établissements de ce genre.

Sur les personnes et les clubs tenant des billards, jeux de quilles, trou-madame, salles de tir et autres jeux ou établissements d'amusement de quelque nature que ce soit; et sur tous propriétaires, possesseurs, agents, directeurs ou occupants de théâtres, salles de représentation ou d'exhibition, cirques, ménageries, expositions de curiosités quelconques, musiciens ambulants et bateleurs.

Sur tous détailliers de liqueurs spiritueuses, vineuses ou fermentées, et sur tous brasseurs et distillateurs.

Sur tous commerçants, fabricants, manufacturiers, regrattiers, revendeurs.

Sur tous colporteurs et marchands ambulants, marchands de bric-à-brac ou d'effets d'occasion.

Sur tous cochers de place, charretiers, porte-falles et autres personnes s'occupant de transporter, dans la cité, les personnes, marchandises, effets et produits de toute espèce, ainsi que les vendeurs et les coureurs de chevaux.

Sur les loueurs de chevaux, de bicycles ou autres véhicules et sur les loueurs de chaloupes, esquifs et autres embarcations.

Sur tous les propriétaires d'abattoirs dans la cité.

Sur tous les avocats, les notaires, les médecins, chirurgiens, médecins vétérinaires, oculistes, dentistes, pharmaciens; les arpenteurs, géomètres, ingénieurs et ingénieurs civils; les architectes, dessinateurs, peintres à l'huile, portraitistes, graveurs, lithographes, sculpteurs, imprimeurs, éditeurs, journalistes, photographes; les sténographes, copistes et calligraphistes et toutes autres personnes exerçant une profession libérale ou un art

ou



Lundi, le 23 Décembre 1901.

ou métier quelconque.

Sur les machinistes, charpentiers, entrepreneurs, menuisiers, menueliers, charrons, boureaux, tourneurs, ébénistes, constructeurs d'embarcations navales de quelque espèce que ce soit.

Sur les orfèvres, les bijoutiers et horlogers, les forgerons et autres personnes travaillant les métaux; sur les ferblantiers, les armuriers, les plombiers, les couvreurs en métal, les poseurs d'appareils de chauffage et d'éclairage, de sonneries et de transmissions électriques ou autres.

Sur les boulangers, les pâtisseries, les bouchers, les barbiers, les confiseurs, les broyeurs, les cardeurs, les jardiniers, les mouleurs et les tonneliers.

Sur les cordonniers, les selliers, tanneurs, corroyeurs et mégissiers.

Sur les peintres en bâtiments, les décorateurs et poseurs de tapisseries.

Sur les maçons, tailleurs de pierre et de marbre, plâtriers, crépisseurs, briquetiers et poseurs de briques.

Sur les tailleurs en habillement, modistes, fleuristes, entrepreneurs de pompes funèbres et de décorations.

Sur tous possesseurs ou exploitants de machines à vapeur, à électricité, à gaz ou autre pouvoir moteur, et de mécanismes servant à travailler le bois ou le fer.

Sur toutes boutiques ou ateliers employant plusieurs ouvriers, une taxe additionnelle à toute autre taxe et dite "taxe des boutiques et ateliers de première et de seconde classe".

Toutes les boutiques et ateliers devront être divisés par les évaluateurs de la cité, sur instruction du conseil, en deux catégories: ceux de première classe et ceux de seconde classe, suivant le nombre des ouvriers qui y seront employés.

Sur toutes personnes ouvrant temporairement un magasin pour y vendre un fonds de banqueroute ou

des

Lundi, le 23 Décembre 1901.

des articles d'occasion.

Sur tous banquiers et leurs agents, sur tous courtiers, changeurs ou agents de change, prêteurs d'argent, prêteurs sur gages et leurs agents et sur tous encanteurs, crieurs publics, poseurs d'affiches et de placards et distributeurs de circulaires, réclames, annonces et autres moyens de publicité.

Sur toutes compagnies d'assurance sur la vie, contre le feu, les accidents, les risques de navigation et autres espèces d'assurances faisant affaires dans la cité, ou sur leurs agents.

Sur toutes compagnies de navigation, de chemin de fer, de tramways, de télégraphe, de téléphone, d'éclairage, de chauffage, de distribution de force motrice, électrique ou autre, dans la cité, ou y tenant bureau et y faisant affaires, ou sur leurs agents.

Sur tous propriétaires ou exploitants de bateaux à vapeur transportant des passagers et des marchandises, moyennant rétribution, entre la cité et quelque endroit que ce soit.

Sur toutes voitures ou embarcations employées à transporter, des municipalités du dehors, de la pierre, de la brique et de la chaux dans la cité.

Sur tous agents à commission de vente ou d'achat; sur tous agents expéditeurs ou distributeurs de produits, marchandises ou effets quelconques; sur tous arrimeurs, entrepreneurs de chargement ou de déchargement et transport, dans la cité, de marchandises, produits ou autres effets.

Sur les bureaux de placements et les agents d'immeubles, ainsi que sur les bureaux d'informations.

Sur toute agence de détectives et sur tous constables n'étant pas sous le contrôle de la cité ou du gouvernement.

Sur toutes agences de journaux étrangers à la cité, publications, livres ou pamphlets, et sur tous vendeurs de journaux

Lundi, le 23 Décembre 1901.

journaux et publications quelconques tenant place de vente ou faisant métier de vendre dans la cité.

Sur les laitiers propriétaires de buanderies et de teinturerie et les propriétaires de glaciers faisant distribution de la glace dans la cité.

Sur tous marchands forains ou agents de commerce, leurs commis ou employés, venant vendre ou offrir en vente dans la cité des articles de commerce de quelque espèce que ce soit, excepté sur échantillons, catalogues ou listes de prix, et aussi quant à ce qui concerne la confection du rôle de perception.

En Conseil, ce 23 Décembre 1901.

(Signé) Alex. Houlston.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Bureau.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder une exemption de taxes municipales pour l'espace de dix années et aussi des Hauts de l'Éau spéciaux à la National Pool and Ice Works Ltd., et cela aux conditions qui seront mentionnées au dit règlement.

En Conseil, ce 23 Décembre 1901.

(Signé) Jacques Bureau.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Hélinas.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre 93 des règlements du dit Conseil concernant les rues sous contrôle, soit amendé, et que cette partie de la rue St. Paul comprise entre les rues Notre-Dame et des Commissaires soit sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'Été; et la réparation en bon état et l'aplanissement de la

Lundi, le 23 Décembre 1901.

la neige pendant la saison d'hiver, entre les trottoirs d'icelle rue; et que cette partie de la rue St. François-Xavier, comprise entre les rues St. Charles et Saint-Bas, soit sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver, entre les trottoirs d'icelle rue.

En Conseil, ce 23 Décembre 1901.

(Signé) Frs. Gélinas.

Jugements in re Joseph Morin, fils d'Edouard vs. la Corporation des Trois-Rivières, et Thos. Bourmival mis en cause.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de deux jugements dans des causes dans lesquelles Joseph Morin, fils d'Edouard est demandeur, La Corporation de la Cité des Trois-Rivières est défenderesse, et Thomas Bourmival est mis-en-cause.

5<sup>e</sup> Motion  
Nomination de F. S. Bourigny, Adv., comme Echevin.

Proposé par Mr. Houliston,  
secondé par Mr. Grant,

Vu que la résolution de ce Conseil en date du 18 Janvier dernier 1901, déclarant vacant le siège de l'échevin Aldoric Carignan et nommant Thomas Bourmival, en remplacement du dit Carignan, échevin du quartier St. Philippe, a été annulée par jugement de la Cour Supérieure, dans et pour le district des Trois-Rivières, en date du 1<sup>er</sup> Juin dernier, puis confirmé par la Cour Supérieure siégeant en Révision, à Québec, le 30 novembre dernier; le dit siège de l'échevin Carignan soit déclaré vacant de même que celui de Thomas Bourmival et que François Siméon Bourigny, avocat, et Conseil du Roi, de cette cité, soit nommé échevin du dit Quartier St. Philippe pour remplir la place maintenant vacante.

Adoptée.

Prestation du serment de Mr. l'Echevin Bourigny.

Monsieur François Siméon Bourigny, nommé échevin pour le Quartier St. Philippe, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

Le

Lundi, le 23 Décembre 1901.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne, ensuite à Lundi, le trente de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Desaulniers  
Sec. Trés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
30 Décembre 1901.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	L. D. Paquin,
Messieurs les Echevins	L. D. Badaup,
	J. Bureau,
	J. G. Fortin,
	Mrs. Gélinas,
	P. W. Guin,
	Alex. Ouliston,
	L. W. Jourdain,
	L. Lajoie,
	W. Lamy,
	J. P. Tourigny.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Docithé Lord et autres, demandant au Conseil d'augmenter le prix d'achat de la pierre nécessaire au pavage des rues.

Accordée pour huit piastres la Toise.

Requête de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, se plaignant de ce que certains bouchers se sont rendus coupables d'infraction au règlement des Abattoirs, et demandant que ce règlement soit observé.

Il est permis à la Compagnie des Abattoirs  
des

Requête de  
Mr. Docithé Lord & al.

Requête de la  
Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières.

Lundi, le 30 Décembre 1901.

des Trois-Rivières ou à aucun membre d'icelle Compagnie de prendre des poursuites contre les bouchers contraignant aux règlements de la Corporation concernant le Règlement des Abattoirs en fournissant au préalable pour chaque cas ou poursuite bon et valable cautionnement au montant de cent piastres.

Requête de  
Mr. Aimé Duchaine.

Requête de Mr. Aimé Duchaine, demandant que le montant qui lui est chargé, pour taxe sur loyer soit déduit de son compte, ou qu'il est devenu propriétaire de l'immeuble qu'il occupe.

Référée au Comité des Finances.

Lettre de  
Mr. Joseph Bourgeois.

Une lettre de Mr. Joseph Bourgeois, offrant la somme de quarante-cinq piastres, pour le chaland qui a servi dernièrement pour la tenue de la traverse, sur la branche Est de la rivière St. Maurice.

Refusée.

Lettre du  
Conseil d'Hygiène.

Une lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant la vaccination obligatoire.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc,	(Construction)	54	25
" " Do.	(Ent. & Répt.)	21	02
" des Chemins,		259	42
" " Marchés,		96	51
" du Feu,		34	84
" de l'Hôtel-de-Ville,		61	88
" " la Police,		31	-
" " " Communes,		4	86
" " " Santé,		-	75
Drainage,		645	36
	Ou Reporté	1,209	92

Lundi, le 30 Décembre 1901.

	Report	\$ 1,209 92
Ponts St. Maurice,		25,066 60
Rues sous Contrôle,		3 —
Pavage des Rues,		91 09
Carré Champlain,		18 86
Carré Le Platon,		— 82
Carré St. Philippe,		— 20
Station de Police et des Feu,		2 52
Papeterie et Impressions,		— 70
Frais Légal,		71 55
Intérêt et Commission,		8 90
Dépenses Contingentes,		9 25
Divers Comptes,		993 —
		\$ 27,476 41

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Couliston, Préd.,  
 L. W. Jourdain,  
 Frs. Gelinas,  
 R. F. Grant,  
 L. Badaup.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pourigny,  
 Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Rapport:

La requête de Mr. Geo. Bourgeois présentée  
 à ce Conseil le neuf de Décembre courant demandant que  
 la Taxe comme locataire pour l'année mil neuf cent un soit  
 déduite de son compte, ou qu'il a cessé d'être locataire  
 depuis le mois de Mai dernier, et que depuis cette date il  
 est propriétaire de l'immeuble qu'il occupe, ayant été référée  
 au Comité des Finances, a été prise en considération  
 par

Lundi, le 30 Décembre 1901.

par le dit Comité qui a l'honneur de faire le rapport suivant:

Votre Comité est d'opinion que les conclusions de la dite requête ne peuvent être accordées, ou que M. Bourgeois était locataire lorsque les taxes pour la présente année sont devenues dues et payables.

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Houliston, Présd<sup>t</sup>,

R. P. Grant,

Mrs. Gélinas,

L. W. Jourdain,

L. Padeaup.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 30 Décembre 1901.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,

secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Jugement in re Adolphe alias Dolphis Balleux vs. La Corporation.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un jugement dans une cause dans laquelle Adolphe alias Dolphis Balleux est demandeur, et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières est défenderesse.

Proposé par Mr. Houliston,

Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hoche-laga, un billet promissaire au montant de quinze mille (\$15,000.<sup>00</sup>) piastres, à deux mois de la date du deux Janvier prochain (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq (5%) par cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

L'assemblée

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>, en faveur de la Banque d'Hoche-laga.



Lundi, le 30 Décembre 1901.

Adjournement.

L'assemblée est continuée à Vendredi, le trois de Janvier prochain (1902) à sept heures et demie du soir.

H. Descaulniers,  
Secr. Prés.

L. Pagnon,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
3 Janvier 1902.

Vendredi, le troisième jour de Janvier, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: Ls. Badaup,

J. L. Fortin,  
P. W. Souin,  
Alep. Houliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
P. J. Tourigny,  
P. W. Verrette.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Décembre dernier (1901).

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Décembre dernier.

Rapport du  
Clerc du Marché aux Denrées.

Lu un rapport de Mr. J. B. Camirand, Clerc du Marché aux Denrées, informant le Conseil que certains bouchers ont pesé, dernièrement, sur la balance privée des bouchers, dans le haut du Marché aux Denrées, des viandes qu'ils avaient achetées, sans lui payer le prix de la pesée.

Ordonné au Clerc du Marché de compléter son rapport en disant s'il a vu peser lui-même les viandes dont

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

dont il parle dans le présent rapport, et de dire aussi de qui si possible, ces viandes ont été achetées.

Proposé par Mr. Mcouliston,

Secondé par Mr. Jourdain,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 104, Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les cotisations et taxes, et ses divers amendements, et pour le remplacer par le suivant, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CIV.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes", et ses divers amendements, et pour le remplacer par le suivant.

Section 1.— Des évaluateurs.

Section 2.— Des contributions foncières et taxes.

Section 3.— De la perception des taxes.

Attendu qu'afin de réaliser les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses du Conseil, et pour effectuer, dans la Cité, les diverses améliorations publiques nécessaires, le Conseil a le droit d'imposer et prélever annuellement sur les personnes et sur les propriétés mobilières et immobilières de la Cité, certaines taxes, à ces causes, il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

#### Section 1.

#### Des Évaluateurs.

1.— Les Évaluateurs seront nommés pour une année, à une assemblée du dit Conseil, tenue dans le mois de septembre de l'année pendant laquelle le Rôle d'Évaluation devra être fait suivant la loi, et le salaire ou rétribution qui leur sera alloué par le dit Conseil,

pour

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 104.

Chapitre 104.

Règlement concernant les  
Cotisations et Taxes.

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

pour faire le dit rôle d'évaluation, sera censé être le salaire ou rétribution auquel ils auront droit pour la confection du dit rôle et pour toute addition, réduction ou changement au dit rôle qu'ils peuvent faire en vertu de l'Acte de la Législature de la Province de Québec, l'Édouard VII, l'chap. 44, et que le dit Conseil pourrait requérir d'eux dans le cours de la dite année.

2.- Il sera du devoir des dits Évaluateurs en faisant le dit rôle d'évaluation, d'entrer dans des colonnes séparées, les noms des propriétaires de meubles et d'immeubles sujets à imposition; ceux de leurs voisins, la grandeur approximative et la valeur réelle des dits meubles et immeubles; les noms des locataires ou occupants d'immeubles; le montant ou la valeur annuelle du loyer; les professions, occupations ou métiers des contribuables; la classe de boutique; la valeur des fonds de marchandises ou effets de commerce; les noms des personnes sujettes au paiement de la taxe de capitation; la classification et le nombre des animaux et voitures sujets à imposition, et le nombre de poteaux pour l'usage du télégraphe, du téléphone, de la lumière ou du pouvoir électriques, ou pour tout autre objet, placés dans les rues et places publiques de cette Cité; enfin, d'y inscrire toutes personnes, choses et matières quelconques sujettes à imposition de taxes, droits ou licences, dans les limites de la Cité, avec le nom du propriétaire ou de l'intéressé en regard. Et pour faire cette évaluation, les dits évaluateurs devront tenir compte des loyers, rentes ou autres revenus des dites propriétés.

3.- Il sera aussi du devoir des dits évaluateurs lorsque sur les biens-fonds sujets à cotisation, il y aura plus d'une maison d'habitation ou autre bâtisse sujette au paiement des taxes de l'eau de l'aqueduc ou lorsque telle maison ou bâtisse sera habitée ou occupée par plus d'un locataire ou occupant, en établissant la valeur réelle

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

réelle des dits biens-fonds, de distinguer et établir dans une colonne séparée du dit Rôle d'Évaluation, la valeur réelle de chacune des dites maisons ou bâtisses, ainsi que la valeur réelle de la partie d'une maison ou bâtisse occupée par chacun des dits locataires ou occupants, en y comprenant la valeur des terrains et dépendances affectés à l'usage de telle maison ou bâtisse ou de partie de telle maison ou bâtisse.

4.- Il sera de plus du devoir des dits évaluateurs en faisant le dit Rôle d'Évaluation d'inscrire, dans une colonne séparée, le numéro de Ville de chacune des dites maisons ou bâtisses, ainsi que les numéros du cadastre d'enregistrement pour chacun des dits biens-fonds, aussi dans une colonne séparée.

5.- Les dits Évaluateurs feront en même temps un rôle séparé et supplémentaire des biens-fonds appartenant à la Corporation, et des propriétés exemptes de taxes en vertu de la charte de la Cité, et y inscriront la grandeur et la valeur des dits biens-fonds, leurs numéros du dit cadastre et les noms des propriétaires ou occupants et des voisins.

6.- Le dit rôle d'évaluation sera fait par quartiers et par rues.

7.- Le dit rôle d'évaluation devra être terminé et remis au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, dans les délais fixés par la résolution concernant les dits évaluateurs.

## Section 2.

### Des Contributions Foncières et Taxes.

8.- Les cotisations et taxes imposées par le présent règlement seront dues et payables, annuellement sauf les taxes spéciales dont il sera fait ci-après mention, et en un seul paiement, au Bureau du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, après l'accomplissement des formalités et dans les délais mentionnés par l'article deux cent

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

cent soixante-et-dix (270) de l'acte de la Législature de la Province de Québec / Édouard VII, Chap. H. H. 9. - 'Il sera payé comme susdit, au dit Secrétaire-Trésorier, sur toutes les propriétés nobilières et immobilières, les loyers et occupations, et toutes personnes, choses et matières quelconques sujettes à imposition de taxes, droits ou licences, dans les limites de la Cité, les taxes ci-après désignées: par tout propriétaire ou possesseur de biens-fonds, sujets à imposition, situés dans les limites de cette Cité qui auront été estimés, évalués et énumérés suivant la loi, par les Évaluateurs, nommés par le dit Conseil, dans le dit rôle d'estimation, évaluation ou énumération fait par eux et reçu et homologué par le dit Conseil, une somme de quatre-vingt-cinq centins par chaque cent piastres, (proportion gardée pour chaque somme au-dessus ou au-dessous) de la valeur d'iceux biens-fonds, comme susdit, telle que fixée par le dit rôle d'évaluation des dits Évaluateurs. Pourvu toujours que les dispositions de cette présente section ne s'appliqueront pas aux biens-fonds situés dans les limites de cette Cité, occupés ou exploités pour les fins de l'agriculture, le pâturage des animaux et comme terre à bois et non défrichée, non plus qu'aux immeubles situés dans les Îles St. Maurice, lesquels biens-fonds et immeubles seront chargés d'une taxe ou cotisation annuelle de soixante-et-cinq centins payable au dit Secrétaire-Trésorier pour chaque cent piastres (proportion gardée pour chaque somme au-dessus ou au-dessous) de la valeur actuelle d'iceux biens-fonds et immeubles. Pourvu aussi que l'exception mentionnée dans le proviso immédiatement précédent, ne s'appliquera pas aux jardins potagers, fruitiers ou d'ornementation, non plus qu'aux lots vacants qui se trouvent dans les limites de la dite Cité. Par tout locataire, possesseur ou occupant d'une propriété immobilière et non propriétaire d'icelle située dans les limites de la dite Cité, une cotisation ou taxe annuelle

de

# Vendredi, le 3 Janvier 1902.

de six centins pour chaque piastre du montant du loyer ou valeur annuelle de cette propriété immobilière, telle que fixée par le dit rôle comme sus-dit. <sup>4</sup> Par tout propriétaire ou possesseur de fonds de marchandises ou effets de commerce, tenus par des marchands ou des commerçants, et exposés en vente dans des magasins, ou gardés dans des routes ou hangars, une taxe de douze centins et demi pour chaque cent piastres sur la valeur moyenne estimée de tels fonds de marchandises ou autres effets de commerce. <sup>5</sup> Par tout propriétaire ou possesseur d'engins, machines, métiers, outillages, mécaniques et tous les appareils de quelque nature que ce soit, employés pour produire ou appliquer la force motrice, la lumière, l'électricité, la chaleur, l'eau et le gaz, dans la Cité, une taxe annuelle de un par cent de la valeur réelle des dits engins, machines, métiers, outillages et appareils ci-dessus mentionnés. <sup>6</sup> Par tout propriétaire, gardien ou possesseur d'aucun des animaux et voitures mentionnés plus bas et sujets à cotisation, les taxes et cotisations suivantes, savoir:

<sup>7</sup> Sur chaque étalon gardé pour la monte, et étant la propriété d'un contribuable de cette Cité, la somme de cinq piastres.

<sup>8</sup> Sur chaque étalon gardé pour la monte, et étant la propriété d'un étranger à la Cité, la somme de dix piastres.

<sup>9</sup> Sur chaque cheval de louage âgé de trois ans, ou de charretier de charge la somme de une piastre.

<sup>10</sup> Sur les chevaux âgés de trois ans dont se servent les marchands, les commerçants, les fabricants, les entrepreneurs, les boulangers, les embouteilleurs, les brasseurs, les distillateurs, les hôteliers, les compagnies d'express, la somme de trois piastres pour le premier cheval, et la somme de une piastre pour chaque cheval additionnel.

<sup>11</sup> Sur chaque cheval d'agrément âgé de trois ans et sur chaque cheval de médecin, aussi âgé de trois

ans,

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

ans, la somme de trois piastres.

<sup>12</sup> Sur chaque taureau, la somme de cinquante centins.

<sup>13</sup> Sur chaque bête à cornes, âgée de deux ans et au dessus, la somme de vingt-cinq centins.

#### Voitures de Louage.

<sup>14</sup> Sur chaque cab, calèche et voiture à deux roues, la somme de une piastre.

<sup>15</sup> Sur chaque carrosse à un cheval, la somme de deux piastres.

<sup>16</sup> Sur chaque carrosse à deux chevaux, la somme de trois piastres.

<sup>17</sup> Sur chaque omnibus ou diligence, la somme de dix piastres.

<sup>18</sup> Sur toute autre voiture à quatre roues, la somme de une piastre et cinquante centins, chacune.

<sup>19</sup> Les personnes qui auront la possession d'un ou plusieurs corbillards paieront pour le premier la somme de sept piastres et cinquante centins, pour le second la somme de cinq piastres, pour le troisième la somme de deux piastres et cinquante centins, et pour tout autre corbillard additionnel la somme de deux piastres et cinquante centins.

#### Voitures de Charge.

<sup>20</sup> Sur chaque charette, cabrouet et autre voiture à deux ou à quatre roues tirée par un seul cheval, la somme de une piastre.

<sup>21</sup> Sur chaque charette ou autre voiture tirée par deux chevaux, la somme de deux piastres.

<sup>22</sup> Sur chaque voiture dont se servent les médecins, les marchands, les commerçants, les fabricants, les entrepreneurs, les boulangers, les embouteilleurs, les brasseurs, les distillateurs, les hôteliers, les compagnies d'express, la somme de deux piastres.

<sup>23</sup> Sur chaque voiture d'agrément à un cheval, la somme de cinquante centins.

Sur

# Vendredi, le 3 Janvier 1902.

<sup>24</sup> Sur chaque voiture d'agrément à deux chevaux, la somme de une piastre.

<sup>25</sup> Sur chaque poney, la somme de une piastre.

<sup>26</sup> Sur chaque chien ou chienne, la somme de deux piastres.

<sup>27</sup> Sur chaque bicyclette, la somme de une piastre.

<sup>28</sup> Par tout habitant du sexe masculin âge de vingt et un ans et plus, à part celui spécialement exempt par la loi, qui aura résidé dans la Cité pendant six mois et qui ne sera chargé d'aucune taxe envers la Corporation, la somme de une piastre, comme taxe annuelle.

<sup>29</sup> Une taxe annuelle de une piastre et cinquante centins par tout machiniste, charpentier, menuisier, meublier, imprimeur, sculpteur, crieur public, poseur d'affiches et de placards, et distributeur de circulaires, réclames et annonces, laitiers, propriétaires de buanderies et de teinturerias, charretiers de charge, charron, boureurs, tourneurs, ébéniste, orfèvre, bijoutier, horloger, forgeron, ferblantier, armurier, plombier, couvreur en métal, poseur d'appareils de chauffage et d'éclairage, de sonneries et de transmissions électriques, boulangers, pâtisseries, boucher, barbier, confiseur, brosier, cardeur, jardinier, mouleur, tonnelier, cordonnier, sellier, tanneur, corroyeur et mégissier, peintre en bâtiment, décorateur, poseur de tapisserie, maçon, tailleur de pierre et de marbre, plâtrier, crépisseur, briquetier et poseur de briques, tailleur en habillements, modiste, fleuriste et par toute personne exerçant aucun autre métier ou occupation manuelle quelconque; et il sera payé en outre par toute personne tenant une boutique ou atelier d'ouvrier quelconque, entré au dit rôle comme étant de première classe, la somme de une piastre, et par toute personne entré au dit rôle comme tenant une boutique ou atelier quelconque de deuxième classe, la somme de vingt-cinq centins.

<sup>30</sup> Sur tous propriétaires ou occupants de maisons  
d'entretien



Vendredi, le 3 Janvier 1902.

d'entretien public, auberges, la somme annuelle de deux cents piastres.

<sup>31</sup> Sur tous les détailliers de liqueurs spiritueuses ou fermentées, ne vendant pas en quantité moindre d'une chopine impériale à la fois, et sur tous brasseurs et distillateurs, la somme annuelle de cent cinquante piastres.

<sup>32</sup> Sur les personnes et les clubs tenant des billards, jeux de quilles, trou-madame, jeux de bagatelle et tous autres jeux d'amusement avec des billes, des boules, des quilles &c., la somme annuelle de vingt-cinq piastres pour chaque billard, jeux de quilles, trou-madame &c., pourvu que l'imposition de cette taxe sur chaque personne ou club ne dépasse pas trois cents piastres annuellement.

<sup>33</sup> Sur les propriétaires, possesseurs, agents ou directeurs de cirques, ménageries, ou exposition de curiosités quelconques, comme taxe spéciale la somme de cent piastres pour chaque représentation, cette taxe spéciale sera exigible et payable avant chaque représentation.

<sup>34</sup> Sur les propriétaires, possesseurs, agents, directeurs ou occupants de théâtres, salles de représentations ou d'exhibitions, la somme de une piastre par jour, comme taxe spéciale.

<sup>35</sup> Sur les propriétaires ou possesseurs de cafés, restaurants ou pensions, la somme annuelle de quinze piastres.

<sup>36</sup> Sur tout regrattier, la somme annuelle de huit piastres.

<sup>37</sup> Sur tout colporteur et marchand ambulant, la somme de dix piastres.

<sup>38</sup> Sur tout embouteilleur, la somme annuelle de trente piastres.

<sup>39</sup> Sur tout marchand de chevaux, marchand de glace, entrepreneur de pompes funèbres, loueur de chevaux, de bicyclettes ou autres véhicules, loueur de chaloupes, esquifs et autres embarcations, la somme annuelle

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

annuelle de cinq piastres.

<sup>40</sup> Sur tous marchands forains ou agents de commerce, leurs commis ou employés, marchands à commission venant vendre ou offrir en vente dans la Cité des articles de commerce de quelque espèce que ce soit, excepté sur échantillon, catalogues ou listes de prix, la somme annuelle de cinquante piastres.

<sup>41</sup> Sur toutes compagnies d'assurances contre le feu ou leurs agents, sur tous banquiers et leurs agents, sur tous courtiers, changeurs et agents de change, sur toutes compagnies de chemin de fer, de tramways, de télégraphes, de téléphones, d'éclairage, de chauffage, de distribution de force motrice, électrique ou autre, dans la Cité, ou y tenant bureau et y faisant affaire, ou sur leurs agents respectifs, la somme annuelle de cent piastres.

<sup>42</sup> Sur toutes compagnies d'assurances sur la vie, contre les accidents, les risques de navigation, faisant affaire dans la Cité, ou sur leurs agents, la somme annuelle de cinquante piastres.

<sup>43</sup> Sur tous marchands de bois manufacturé, la somme annuelle de cinquante piastres.

<sup>44</sup> Sur tous les marchands de charbon, de bois de chauffage ou leurs agents, la somme annuelle de dix piastres.

<sup>45</sup> Sur tous marchands de poudre, la somme annuelle de huit piastres.

<sup>46</sup> Sur les bureaux de placements et les agents d'immeubles, ainsi que sur les bureaux d'informations, la somme annuelle de dix piastres.

<sup>47</sup> Sur tous les avocats, les notaires, les médecins, les chirurgiens, les médecins vétérinaires, les oculistes, les dentistes, les pharmaciens, les arpenteurs, les géomètres, les ingénieurs et ingénieurs civils, les architectes, les dessinateurs, les peintres à l'huile, les portraitistes,

les

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

les graveurs, les litographes, les éditeurs, les journalistes, les photographes, et toutes autres personnes exerçant une profession libérale ou un art, la somme annuelle de dix piastres.

<sup>48</sup> Sur tous les propriétaires d'abattoirs, sur tous agents expéditeurs de produits, marchandises ou effets quelconques (Compagnies d'express), sur tous arrimeurs, entrepreneurs de chargement ou de déchargement et transport dans la Cité, sur tous les encanteurs, la somme annuelle de vingt-cinq piastres.

<sup>49</sup> Sur tous propriétaires de poteaux et de fils conducteurs de toute espèce placés dans les rues et places publiques, la somme annuelle de vingt-cinq centins par poteau.

<sup>50</sup> Sur tous propriétaires ou exploiters de bateaux à vapeur transportant des passagers et des marchandises moyennant rétribution entre cette Cité et les Cités de Québec ou de Montréal, la somme annuelle de deux cents piastres.

<sup>51</sup> Sur tous propriétaires ou exploiters de bateaux à vapeur traversiers tenant une ligne entre cette Cité et aucune des paroisses du District des Trois-Rivières, la somme annuelle de vingt-cinq piastres, chaque bateau.

<sup>52</sup> Sur les propriétaires, possesseurs ou conducteurs de tout bateau ou autre embarcation contenant aucun des effets ou choses suivants et venant les vendre ou les offrir en vente dans tel bateau ou embarcation, à aucun des quais ou grèves, dans les limites de la dite Cité, une taxe spéciale, comme suit, savoir; laquelle taxe devra être payée d'avance:

Pour chaque minot de pois ou de bled . . . . .	trois centins;
Pour chaque minot d'avoine ou autres grains . . . . .	un centin;
Pour chaque minot de pommes . . . . .	trois centins;
Pour chaque minot de sel (non en sac) ou de patates . . . . .	un centin;
Pour chaque minot d'oignons . . . . .	deux centins;
Pour chaque sac de sel . . . . .	deux centins;
Pour chaque cent bottes de foin . . . . .	dix centins;
Pour chaque cent bottes de paille . . . . .	cinq centins;

Pour

# Vendredi, le 3 Janvier 1902.

Pour chaque quart ou baril de farine . . . . .	dix centins;
Pour chaque quart ou baril de poisson salé . . . . .	vingt-cinq centins;
Pour chaque tenette de pardine ou autre poisson . . . . .	un centin;
Pour chaque quart ou baril d'huitres . . . . .	vingt centins;
Pour chaque cent planches . . . . .	vingt-cinq centins;
Pour chaque cent madriers . . . . .	cinquante centins;
Pour chaque corde de bois franc . . . . .	dix centins;
Pour chaque corde de bois mou . . . . .	vingt centins;
Pour chaque tonneau de houille ou de charbon de terre . . . . .	vingt-cinq centins;
Pour chaque corde de bois franc flottant à l'eau ou en radeau . . . . .	dix centins;
Pour chaque corde de bois mou flottant à l'eau ou en radeau . . . . .	vingt centins.

La ou les personnes vendant dans aucun tel bateau ou embarcation qui auront payé les susdites taxes ou cotisations, seront exemptes de l'obligation de vendre ou d'offrir en vente les susdits effets ou denrées sur aucun des marchés publics de cette Cité, ainsi que de payer les droits et taxes payables par les personnes qui vendent ou offrent en vente sur les dits marchés.

10.- Toute et chaque personne sujette aux taxes ou cotisations annuelles ci-dessus mentionnées et imposées, encourra et paiera respectivement les dites taxes annuelles, soit que telle personne demeure ou continue à demeurer dans les limites de la dite cité, pendant une année entière ou une période plus courte, dans l'exercice ou pratique de son trafic, commerce, profession, occupation ou métier sujet à la taxe ci-dessus ordonnée.

11.- Sur paiement de chacune des taxes spéciales mentionnées dans le présent règlement, le Secrétaire Trésorier sera tenu de délivrer à la personne qui y a droit un permis ou licence qu'elle sera tenue d'exhiber, sur demande, à tout officier, constable ou homme de police de cette Cité, sous les pénalités édictées par la section 34 de l'Acte d'Incorporation.

12.- En vertu des dispositions de l'Acte de la Législature  
de

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

de la Province de Québec, 1 Édouard VII, Chap. 44, il sera du devoir du dit Secrétaire-Trésorier de ce Conseil de charger une augmentation de six par cent sur chaque année d'arrérages de taxes ou cotisations, rentes constituées, loyers ou revenus des marchés provenant de toutes sources, revenus de l'Acqueduc, sur chaque année d'arrérages d'intérêts dus au dit Conseil en vertu de toute obligation, marché ou contrat quelconque, ainsi que de charger l'intérêt, à six par cent par année, sur toute somme d'argent déboursée par la dite Corporation, pour l'avantage de toute personne, conformément aux dispositions de la loi ou de tout règlement du dit Conseil, ou de toute obligation, marché ou contrat quelconque, et sur le montant de tout droit ou licence dû au dit Conseil, et sur le montant de tout jugement obtenu, par le dit Conseil, devant aucune cour de justice.

Pourvu toujours que la dite augmentation ne sera chargée et exigée qu'à compter du premier décembre suivant l'échéance ou l'exigibilité de tout tel montant dû à la dite Corporation.

13.- En vertu des dispositions de l'Acte de la Législature de la Province de Québec, 1 Édouard VII, Chap. 44, une remise de six par cent est accordée sur toutes taxes ou cotisations portées au Rôle de perception et dont le paiement aura été fait dans les vingt jours qui suivent l'avis public donné en vertu du dit acte, que le Rôle de perception de la dite cité est complet et déposé.

### Section 3.

#### De la Perception des Taxes.

14.- Aussitôt après la clôture et homologation du dit Rôle d'Évaluation, par le dit conseil, le dit Secrétaire-Trésorier préparera, en diligence, un Rôle de perception contenant les noms, par ordre alphabétique, de tous les contribuables sujets au paiement des droits,

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

droits, taxes ou cotisations ci-dessus spécifiés.

15.- Le dit Secrétaire-Trésorier procédera ensuite, sans délai, à la collection et perception des dites taxes en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, 1<sup>er</sup> Edouard VII, Chap. 44, Sec. 35.

16.- Le dit Secrétaire-Trésorier rendra compte au dit conseil des deniers perçus, en vertu du présent règlement, en la manière et aux époques que le dit Conseil ordonnera.

17.- Toute personne qui enfreindra ou contreviendra à aucune des dispositions du présent règlement, encourra et paiera pour toute chaque telle offense une amende qui ne devra pas excéder vingt (\$20.00) piastres, et à défaut de paiement de telle amende et des frais sera passible d'un emprisonnement ne devant pas durer plus de deux mois.

18.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 105.

Proposé par Mr. Samy,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que le projet de règlement, intitulé :  
"Chapitre 105, Règlement pour amender le Chapitre sept  
des règlements de ce Conseil, intitulé : "Règlement con-  
cernant le Département des Chemins et Grèves", et pour  
amender ses divers amendements", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CV.

— Chapitre 105. —  
Règlement concernant  
le Département des Che-  
mins et Grèves amendé.

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements  
de ce Conseil, intitulé : "Règlement concernant le Départe-  
ment des Chemins et Grèves", et pour amender ses divers  
amendements.

Il est ordonné et statué, et Nous, le dit Conseil,  
ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section cent une du règlement par le  
présent amendé, et ses divers amendements est abrogée  
et

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

et remplacées par la suivante:

101<sup>o</sup> - Toutes les rues Du Platon, Badaud, Craig, Champlain et St. Antoine, cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Pierre et St. George, cette partie de la rue Des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Royale, cette partie de la rue St. George comprise entre les rues Notre-Dame et Badaud, cette partie de la rue Alexandre comprise entre les rues Notre-Dame et Hart, la rue Hart depuis la rue Alexandre jusqu'à la rue Des Forges et cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues Notre-Dame et L'Evêque, sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été, et la réparation en bon état, l'enlèvement ou l'aplanissement de la neige durant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement; et cette partie de la rue Notre-Dame depuis la rue St. George jusqu'à la rue St. Elizabeth, cette partie de la rue Du Fleuve comprise entre les rues Du Platon et La Pousse, cette partie de la rue St. Pierre comprise entre les rues Notre-Dame et St. François-Xavier, cette partie de la rue Des Forges comprise entre les rues Royale et St. Denis, cette partie de la rue Des Champs comprise entre les rues St. Pierre et St. Martin, cette partie de la rue Bonaventure comprise entre les rues L'Evêque et Cartier, cette partie de la rue Hart comprise entre les rues Alexandre et Bonaventure, cette partie de la rue Royale comprise entre les rues St. George et Des Champs, la rue Bell, la rue St. Joseph, cette partie de la rue St. Philippe comprise entre les rues St. George et St. Roch, cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues St. George et Riverville, cette partie de la rue St. Marie comprise entre les rues Bonaventure et Champflour, la rue Champflour entre la rue St. Prosper et la gare du chemin  
de

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

de Fer Pacifique Canadien, cette partie de la rue Julie comprise entre les rues Royale et St. Thomas, cette partie de la rue Riverville comprise entre les rues Royale et St. Marie, cette partie de la rue St. Genevieve comprise entre les rues Riverville et Des Champs, cette partie de la rue St. George comprise entre les rues Bradeaux et St. Olivier, cette partie de la rue Volontaire comprise entre les rues Royale et St. Denis, cette partie de la rue Plaisante comprise entre les rues Royale et St. Denis, cette partie de la rue St. Denis comprise entre les rues Des Forges et Bonaventure, cette partie de la rue Du Fleuve comprise entre les rues Du Chateau et St. Francois-Xavier, cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre la rue Bonaventure et le chemin de fer (Coop Line), cette partie de la rue St. Charles comprise entre les rues Des Champs et St. Francois-Xavier, cette partie de la rue St. Roch comprise entre les rues Notre-Dame et St. Philippe, cette partie de la rue St. Prosper comprise entre les rues Riverville et Champflour, cette partie de la rue Alexandre comprise entre les rues Cart et Royale, cette partie de la rue Carter comprise entre les rues Bonaventure et St. Martin, cette partie de la rue St. Paul comprise entre les rues Notre-Dame et Des Commissaires, et toutes les rues Du Chateau, Belina et St. Joseph sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à l'amélioration, la réparation en bon état et l'arrosage durant la saison d'été, et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige pendant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement.

Et cette partie de la rue St. Philippe depuis la rue St. Roch jusqu'au pont voisin de la propriété de Ondzime Blanchette, rue St. Anne, la rue René, le Chemin St. Marguerite depuis la rue Des Forges jusqu'à



Vendredi, le 3 Janvier 1902.

jusqu'à la terre des héritiers J. N. Bureau, le chemin depuis le pont du Chemin de Fer sur la rue Le Jeune jusqu'à la borne de la limite de la Cité sur le Chemin des Forges, la côte de la rue St. Roch depuis le Chemin St. Marguerite jusqu'au Chemin des Forges sur le Côteau St. Louis, le chemin depuis le pied de la côte de la rue Bonaventure jusqu'à la rue Le Jeune sur le Côteau St. Louis, cette partie de la rue Julie depuis la rue St. Thomas jusqu'à la rue St. Maurice, cette partie de la rue St. Maurice depuis la rue Julie jusqu'au pont sur la rivière St. Maurice, le chemin de L'Île St. Christophe entre les deux ponts, cette partie de la rue St. Charles depuis la rue St. Paul jusqu'à la rue St. François-Xavier, la rue St. Paul entre les rues Des Commissaires et St. Maurice, cette partie de la rue Notre Dame depuis la rue St. Elizabeth jusqu'au pont de pierre voisin de la propriété de George Harnois, cette partie de la rue Des Champs comprise entre les rues St. Martin et St. Maurice, cette partie de la rue St. George comprise entre la rue St. Olivier et le Chemin St. Marguerite, cette partie de la rue St. François-Xavier comprise entre la rue St. Pierre et le Boulevard, et cette partie de la rue St. François-Xavier comprise entre les rues St. Charles et Haut-Roc, la rue St. Honoré, cette partie de la rue St. Roch comprise entre les rues St. Philippe et St. Olivier et cette partie de la rue Royale comprise entre les rues St. George et St. Roch sont sous le contrôle et à la charge du dit Conseil quant à la réparation en bon état durant la saison d'été, et la réparation en bon état et l'aplanissement de la neige, durant la saison d'hiver entre les trottoirs d'icelles rues ou parties de rues seulement.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit Chapitre sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. —

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par M. Pourigny,  
secondé par M. Fortin,

Que le règlement intitulé: Chapitre 106 — Règlement pour accorder à la "National Pool and Cope Works Coy. Ltd." une exemption de taxes municipales et des taux de l'eau spéciaux, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CVI.

Règlement pour accorder à la "National Pool and Cope Works Coy. Ltd." une exemption de taxes municipales et des taux de l'eau spéciaux.

~~Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois Rivières comme suit, savoir:~~

Attendu que durant l'année mil neuf cent la compagnie dite "St. Maurice Pool and Cope Works Ltd." a informé les membres de ce Conseil qu'elle ne pouvait continuer ses opérations ou qu'elle perdait considérablement de l'argent; mais, que si la Corporation était disposée d'accorder une exemption de taxes municipales sur la dite manufacture durant une période de dix années, et des taux de l'eau spéciaux, la dite compagnie pourrait vendre son plant à une compagnie puissante qui exploiterait la dite manufacture sur une grande échelle.

Attendu que dans l'intérêt des contribuables, il était désirable de favoriser la continuation des travaux dans cet établissement qui donnait de l'emploi à un grand nombre de personnes à des gages très-élevés, et par ce fait, augmentait les revenus de la Corporation et facilitait la collection des taxes.

Attendu que pour les causes ci-haut énoncées,  
les

3<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 106.

— Chapitre 106. —

Règlement accordant une exemption de taxes et des taux de l'eau spéciaux en faveur de la "National Pool and Cope Works Coy. Ltd."

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

les membres du Conseil d' alors ont promis de favoriser ce projet de vente qui a été mis à exécution depuis.

Qu' il soit ordonné, et sous le dit Conseil ordonnons et staturons comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la dite Cité accorde à la "National Pool and Pipe Works Coy. Ltd." pendant l' espace de dix années consécutives, à compter du premier Janvier courant (1902), une exemption des taxes municipales (sauf de l' eau exceptés), payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage, affectés spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture, aussi de fournir à la dite compagnie l' approvisionnement d' eau de l' aqueduc de cette Cité durant les dix années ci-dessus mentionnées au prix de sept centins et demi par mille gallons impériaux, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Sec. 2. — Lorsque durant aucune des dites dix années ci-dessus mentionnées, la dite manufacture cessera d' être en opération pendant six mois, les taxes sur le dit établissement seront exigibles pour l' année ou les années durant lesquelles elle sera ainsi arrêtée, et cela, à moins de force majeure.

Sec. 3. — L' exemption de taxes et le tarif spécial de l' eau ci-dessus mentionnés, ne seront accordés sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage qu' en autant que le dit établissement sera exploité par la "National Pool and Pipe Works Coy. Ltd." et pour son profit.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Avis de motion de Mr. P. Scherwin Bourignon.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu' au

Vendredi, le 3 Janvier 1902.

qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai la passation d'un règlement concernant l'hygiène, la vaccination, et les mesures et précautions à prendre contre les maladies contagieuses et particulièrement contre la variole.

En Conseil, ce 13 Janvier 1902.

(Signé) F. S. Pourigny.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

*(Signature)*  
Maires.

Assemblée Régulière.  
13 Janvier 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaeux,  
J. S. Martin,  
Ars. Gélinas,  
P. W. Souin,  
R. A. Grant,  
Alep. Couleston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
F. S. Pourigny,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la Corporation Episcopale des Trois-Rivières, demandant

Lundi, le 13 Janvier 1902.

demandant d'être exemptée de faire enlever la neige sur les trottoirs, depuis la sacristie de l'Eglise Paroissiale, sur la rue St. Pierre, jusqu'au coin du vieil évêché, sur la rue St. Jean.

Requête de P. S. Pourigny, Ecr.

Requête de P. S. Pourigny, Ecr., demandant d'être entré au rôle d'évaluation comme propriétaire de l'immeuble partie du lot 2163 du cadastre de cette cité, au lieu et place de Dame Reuve Aldoris Martel.

Accordée.

Accordée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Monsieur Alexander Houlston, Echevin soit élu Maire suppléant pour les prochains six mois.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	19	97
" des Chemins,	195	30
" " Marchés,	29	34
" du Feu,	5	40
" de l'Eclairage,	47	12
" " L'Hotel-de-Ville,	1	44
" " la Santé,	2	60
Drainage,	4	47
Conts St. Maurice,	8	18
Rues sous Contrôle,	29	04
Parage des Rues,	140	51
Station de Police et du Feu,	"	20
<b>A Reporter</b>	<b>484</b>	<b>17</b>

Lundi, le 13 Janvier 1902.

Papeterie et Impressions,  
 Frais Légaux,  
 Billets Payables,  
 Intérêt et Commission,  
 Dépenses Contingentes,

Report	f	484	17
		4	"
		71	90
		15,000	"
		127	40
		91	74
		15,779	21

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Houliston, Présd.,  
 Mrs. Isélinas,  
 L. W. Jourdain,  
 Es. Badaup,  
 R. J. Grant.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Sourigny,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de  
 Ville, faisant connaître au Conseil le nombre  
 et la localisation des nouvelles constructions, qui ont  
 été érigées pendant l'année mil neuf cent un.

Rapport du

Clerc du Marché aux Denrées

Lu un rapport du Clerc du Marché-  
 aux-Denrées, concernant la pesée de viandes  
 achetées par certains bouchers, sur la balance des  
 bouchers, dans le haut du dit Marché.

3<sup>e</sup> Motion

Transport de Licence de  
 magasin de liqueurs de  
 Mr. Edouard Bourque à  
 Mr. L. W. Jourdain.

Proposé par Mr. Terrette,  
 Secondé par Mr. Badaup,

Que la demande de certificat  
 en faveur de Mr. L. W. Jourdain pour lui per-  
 mettre de tenir un magasin de liqueurs au lieu  
 et place de Mr. Edouard Bourque, sur la  
 rue Badaup, soit examinée et que le dit  
 certificat

Lundi, le 13 Janvier 1902.

4<sup>e</sup> Motion  
Transport de Licence d'auberge de Mr. Ernest Houde à M<sup>rs</sup> W<sup>m</sup> Adams et Phi. Robert.

certificat soit confirmé.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la demande de certificat en faveur de M<sup>rs</sup> William Adams et Philippe Robert pour leur permettre de tenir une auberge au lieu et place de Mr. Ernest Houde, sur la rue Padeaux, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de trente-cinq mille (\$35,000.<sup>00</sup>) piastres à un mois de la date du dix-huit Janvier courant (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq (5%) par cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Examen des Plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Adjournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée se continue à Mardi, le quatorze de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*E. J. Décaubin*  
Sec. - Prés.

*L. P. P. P.*  
Maire.

# Mardi, le 14 Janvier 1902.

Assemblée Régulière.  
14 Janvier 1902.

Mardi, le quatorzième jour de Janvier, qui seuf cent deux, à sept heures et demie du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: L. S. Badaup,

- J. L. Fortin,
- Mrs. Gélinas,
- O. W. Louin,
- R. F. Grant,
- Alex. Coulston,
- L. W. Jourdain,
- L. Lajoie,
- W. Lamy,
- A. S. Tourigny,
- J. A. Verrette.

Requête de  
Mr. J. O. Lacasse.

Requête de Mr. J. O. Lacasse, demandant la permission de transporter la licence d'auberge qu'il a actuellement, du local pour lequel elle est faite, à une maison située au coin des rues Des Forges et Badaup.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 10<sup>y</sup>.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Tourigny,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 10<sup>y</sup>, règlement concernant l'hygiène, la vaccination et les mesures et précautions à prendre contre les maladies contagieuses et particulièrement contre la variole", soit lu, passé et adopté.

## Chapitre CVII.

Chapitre 10<sup>y</sup>.  
Règlement concernant  
l'hygiène, la vaccina-  
tion, etc.

Règlement concernant l'hygiène, la vaccination et les mesures et précautions à prendre contre les maladies contagieuses et particulièrement contre la variole.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

- 1<sup>o</sup> - A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la vaccination et la revaccination seront obligatoires



Mardi, le 11 Janvier 1902.

obligatoires dans les limites de cette Cité pour toutes les personnes qui s'y trouveront.

2° - En conséquence, après quarante-huit heures de l'entrée en vigueur du dit règlement, toute personne se trouvant dans la Cité qui ne pourra pas établir qu'elle a été vaccinée avec succès dans les sept ans précédents, ou qui ne pourra pas établir par un certificat de médecin, qu'elle a été vaccinée sans succès dans les six mois précédents, sera passible d'une amende de cinq dollars et aussi d'une amende additionnelle de un dollar pour chaque jour qu'elle aura omis et ométra de se faire vacciner après le deuxième jour de l'entrée en vigueur du dit règlement.

3° - Après quarante-huit heures de l'entrée en vigueur du dit règlement, toute personne se trouvant dans la Cité devra exhiber à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale ou à un membre du Corps de Police lorsqu'elle en sera requise verbalement ou autrement, un certificat d'un médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette Province, établissant qu'elle a été vaccinée avec succès ou que la vaccination a été tentée sur elle sans succès dans les délais mentionnés au paragraphe précédent, et chaque refus ou omission de sa part d'exhiber tel certificat lorsqu'elle en sera ainsi requise, la rendra passible d'une amende de cinq dollars.

4° - Un certificat d'un médecin, dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette Province, à l'effet que l'état de santé d'une personne ne permet pas qu'elle soit vaccinée et établissant la raison de telle impossibilité, s'il est exhibé à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale ou à un membre du Corps de Police par telle personne, lorsque la réquisition ci-dessus lui sera faite, et s'il est daté de pas plus de deux mois avant telle réquisition, aura pour effet d'exempter telle personne de l'application des deux articles précédents.

Mardi, le 14 Janvier 1902.

5° - Tout médecin qui donnera sciemment un certificat faux sur les faits sur lesquels il peut être appelé à donner des certificats en vertu des articles précédents, sera passible d'une amende de vingt dollars.

6° - Toute personne qui n'aura pas les moyens de payer pour se faire vacciner pourra, en s'adressant à cet effet à Son Honneur le Maire et en satisfaisant telle personne de son incapacité de payer, se faire vacciner aux dépens de la Cité.

7° - Les amendes ci-dessus seront recouvrables de la manière prescrite au Code Municipal.

8° - Sont exemptés de la vaccination, celle qu'exige par le présent règlement, ceux qui pourront établir à la satisfaction de l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale qu'ils ont eu la variole.

9° - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège, et la motion suivante est

Proposé par Mr. Houlston,

secondé par Mr. Grant,

Que les membres de ce Conseil ont appris, avec un profond chagrin, le décès accidentel arrivé en Angleterre de l'Hon<sup>ble</sup> R. R. Dobell, Ministre de la Chambre Fédérale du Canada, et ils offrent à la famille éplorée du regretté défunt, leurs plus sincères sympathies dans  
la

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

2<sup>e</sup> Motion  
Condoléances à la famille  
de feu l'Hon<sup>ble</sup> R. R. Dobell.

Mardi, le 14 Janvier 1902.

la douleur où les plonge ce terrible coup porté si soudainement à leurs affections.

Adjournement.

Adoptée.  
L'assemblée est continuée à Jeudi, le seize de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

(2) H. Désaulniers  
Sec. - Prés.

L. S. Pigeon  
Maire.

Assemblée Régulière.  
16 Janvier 1902.

Jeudi, le seizième jour de Janvier, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

L. S. Badaup,  
J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
R. A. Grant,  
Alph. Couliston,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
A. S. Pourigny,  
P. O. Verrette.

Requête de  
Mr. Johnny Sacroix.

Requête de Mr. Johnny Sacroix, demandant au Conseil de lui vendre un terrain situé au coin des rues Royale et Bureau.

Référée au Comité de la Commune.

Rapport du  
Chef de Police.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport du Chef de Police, concernant l'état de l'écurie de l'Hotel Jacques Cartier.

Rapport de  
l'Officier de Santé.

Lu un rapport de l'Officier de Santé, recommandant l'achat d'une propriété pour l'établissement d'un hôpital civique en cette Cité.

Proposé

Jeudi, le 16 Janvier 1902.

1<sup>ère</sup> Motion  
Hôpital Civique.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Qu'il soit résolu que dans l'intérêt de la salubrité publique ce Conseil fasse l'acquisition d'une propriété pour servir d'hôpital civique.

Adoptée sur division de sept pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mr. Mr. Badaup,  
Bureau,  
Fortin,  
Grant,  
Houliston,  
Lajoie,  
Pourigny,

Contre:

Mr. Mr. Lamy,  
Verrette.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de propriété par Mr.  
L. S. Pottier à la Corporation, pour hôpital  
civique.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Bureau,

Que la propriété de Mr. L. S. Pottier située rue des Commissaires soit achetée par la Corporation de cette cité au prix de quatorze cent cinquante piastres et cela pour servir l'hôpital civique d'après le rapport et sur la recommandation de l'Officier de Santé.

3<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Pourigny, en amendement,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que ce Conseil n'achète pas le terrain destiné à servir comme hôpital civique avant qu'un rapport d'un comité composé de Mess. Houliston, Bureau, Badaup et Lucien Lajoie et Son Honneur le Maire ne lui soit fait quant au choix du site et de l'immeuble à être acquis pour cette fin.

Rejetée sur division de cinq contre et trois pour, savoir:

Contre:

Jeu*di*, le 16 Janvier 1902.

Contre:  
M. M. Badaup,  
Bureau,  
Mouliston,  
Lamy,  
Verrette,

Pour:  
M. M. Fortin,  
Lajoie,  
Mourigny.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée unanimement.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil et l'assemblée s'ajourne à Mercredi, le vingt-deux de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers  
Sec. Trés.

L. D. Paquin  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Janvier 1902.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour le Jeudi, le vingt de Janvier courant, à sept heures et demie du soir, pour examiner la demande de Mr. J. O. Lacasse, concernant le changement de local de son hôtel.

(Signé) L. D. Paquin,  
Maire.

U

Lundi, le 20 Janvier 1902.

Assemblée Spéciale.  
20 Janvier 1902.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
J. L. Fortin,  
P. O. Guin,  
Olp. Couliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
N. Lamy,  
A. J. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Lettre du  
Révd. Mr. Chs. Beaudet.

Que une lettre du Révd. Mr. Charles Beaudet, curé, demandant que la requête de Mr. J. O. Lacasse présentée à ce Conseil, le quatorze du courant, pour le transport de sa licence d'auberge à un local situé au coin des rues Des Rives et Badaup, ne soit pas accordée, et cela, afin d'empêcher l'augmentation du nombre de licences.

Ère  
" Motion

Concernant le changement  
de local de l'Hôtel Albion.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Lajoie,

Qu le rapport du Chef de Police de cette Cité, qui constate que les lieux occupés par Mr. Ovide Lacasse comme aubergiste ne répondent pas aux besoins du public voyageur, qu'en conséquence, il lui soit permis de changer de local et de transporter son hôtel au coin des rues des Rives et Badaup, au premier émoi prochain pourvu que le local réponde alors à toutes les exigences de la loi et des règlements qui nous gouvernent.

Rejetée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

Contre:

Lundi, le 20 Janvier 1902.

Contre:	Pour:
M.M. Badaup,	M.M. Martin,
Louin,	Lajoie,
Couliston,	Lamy,
Jourdain,	Pourigny.
Verrette,	

Et la séance est ensuite levée.

*H. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*L. D. Paquin*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
20 Janvier 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-deuxième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	L. D. Paquin,
Messieurs les Échevins	L. Badaup,
	J. L. Martin,
	P. A. Lajoie,
	Alph. Couliston,
	L. W. Jourdain,
	L. Lajoie,
	W. Lamy,
	J. S. Pourigny,
	P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Antoine St. Pierre et al.

Requête de Mr. Antoine St. Pierre et autres, demandant qu'il ne soit pas établi d'hôpital civique dans le Quartier St. Ursule, en cette Cité.

Requête de la  
Three-Rivers Gas, Heat & Power Co.

Requête de la "Three-Rivers Gas, Heat & Power Company", demandant une partie du patronage de la Corporation,  
pour

Mercredi, le 22 Janvier 1902.

Lettre du  
Rév. Mr. J. A. Moreau, Pro-  
cureur du Séminaire des  
Trois-Rivières.

pour l'éclairage des rues de cette cité.  
Référéé aux Comités Permanents.  
Lue une lettre du Rév. Mr. J. A. Moreau, Pro-  
cureur du Séminaire des Trois-Rivières, demandant au Con-  
seil de prêter une certaine quantité de pierre pour la  
construction de la nouvelle chapelle de cette institution.

Lettre de  
Messrs. Jos. Bégin & Co.<sup>ie</sup>.

Accordée.  
Lue une lettre de Messrs. Jos. Bégin & Co.<sup>ie</sup>, de-  
mandant que le paiement des taxes de l'eau ne leur soit  
pas chargé, pour le magasin qu'ils occupent sur la rue  
Notre-Dame, ou qu'ils n'en font pas locataires.

Lettre du  
Conseil d'Hygiène.

Référéé au Comité des Finances.  
Lue une lettre du Conseil d'Hygiène de la  
Province de Québec, concernant l'état sanitaire  
de cette cité.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier  
pour l'année 1901.

Référéé au Comité de Santé.  
Rapport:

Messieurs,  
J'ai l'honneur de soumettre à  
Votre Conseil mon rapport sur l'état financier de  
la Cité pour le dernier exercice.

Ce rapport comprend un état  
détaillé des recettes et des dépenses réelles pour les douze  
mois écoulés le Trente-et-un Décembre dernier (1901); aussi  
un état détaillé des recettes et des dépenses ordinaires pour  
le même laps de temps, accompagné d'une série de tableaux  
vous démontrant en détail l'usage fait des sommes votées lors  
des dernières appropriations; de plus, le bilan de la Cité  
des Trois-Rivières au Trente-et-un Décembre 1901.

Vous constaterez par le certificat  
ci-joint que je me suis conformé à la loi en faisant  
des dépôts aux fonds d'amortissement pour l'extinction des  
différentes dettes créées par l'émission des déventures  
de la Corporation et que j'ai aussi payé  
les



Mercredi, le 22 Janvier 1902.

les intérêts dus sur les dites déventures.

(Signé) L. Phs. Désaulniers,  
Sec.-Prés. Compt. 3<sup>e</sup> R.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 22 Janvier 1902.

Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de votre Conseil, les faits suivants:

Re Balleuf vs La Corporation & La Corp. demanderesse en garantie & Girard & Rodin, défendeurs en garantie.

Suivant les instructions reçues de la corporation, j'ai comparu dans la cause principale, en cette affaire, et après avoir pris connaissance des déclarations des officiers de la corporation, savoir le chef de police et l'assistant chef, j'ai cru afin d'éviter à la corporation les frais d'une défense inutile, ne pas produire de plaidoyer. Monsieur Jos. Bellefeuille & Monsieur Louis Camel, ainsi qu'un grand nombre de témoins, ont juré que le trottoir sur lequel avait eu lieu l'accident, était en très-mauvais état, et ce, depuis longtemps avant. J'ai institué une action en garantie contre Messieurs Girard & Rodin, et l'Honorable Juge Desmarais, par jugement rendu le 16 de janvier courant, a décidé que d'après la charte de la cité et des règlements actuellement en force, la corporation n'a pas le droit d'appeler les propriétaires en garantie, pour les accidents survenus sur les trottoirs en face de leur propriété.

De tout respectueusement soumis.

(Signé) J. O. Pessier,  
Procureur de la cité des Trois-Rivières.

Rapport:

Le Comité de la Commune a l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Après

Rapport de

M. J. O. Pessier, in re  
M. Balleuf vs La Corporation.

Rapport du

Comité de la Commune.

Mercredi, le 22 Janvier 1902.

Après avoir visité les lieux mentionnés en la requête de Mr. Johnny Lacroix, Votre Comité est d'opinion que le terrain en question n'est d'aucune utilité pour la Corporation, vu que la fourrière devrait se trouver dans la Commune et qu'il serait dans son intérêt de le vendre pour le prix de cent piastres.

(Signé) P. O. Houin,  
L. W. Jourdain,  
A. A. Verrette.

Trois Rivières, 22 Janvier 1902.

Proposé par Mr. Bourigny,  
secondé par Mr. Fortin,

Que vu le rapport du Comité de la Commune concernant la demande faite par Mr. Johnny Lacroix, quant à l'achat du terrain qui appartient à la Corporation et avoisine sa propriété, il soit résolu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vende à Mr. Johnny Lacroix, moyennant la somme de cent piastres comptant, le terrain en question libre de toutes charges, telles que cens et rentes.

Adoptée.

Proposé par Mr. Couliston,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. L. E. Trottier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une propriété située sur le côté Sud-Est de la rue des Commissaires, devant servir d'Hôpital Civique, et cela, pour le prix et somme de quatorze cent cinquante piastres, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ec., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain par la  
Corporation à Mr. Johnny  
Lacroix.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de propriété par  
Mr. L. E. Trottier à la  
Corporation, pour l'hôpital  
Civique.

Mercredi, le 22 Janvier 1902.

5<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes de  
l'Eau en faveur des Sœurs  
de la Providence.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Souin,

Que les taxes de l'eau pour l'insti-  
tution des Révérendes Sœurs de la Providence soient fixées  
à raison de cinq piastres l'an, pour dix années à compter  
du premier Janvier 1902, et ce, en considération des  
services généraux que les Révérendes Sœurs ne cessent  
de rendre au public.

Ajournement.

Adoptées.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept  
de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

L. S. Pourigny  
Maire.

Assemblée Régulière.  
27 Janvier 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire Alex. Couliston,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaeux,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
P. J. Pourigny,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Henri Weber.

Requête de Mr. Henri Weber, professeur de la  
fanfare de l'Union Musicale, demandant que son  
salaire

Lundi, le 27 Janvier 1902.

salaires qui, l'an dernier, était de cinq cents piastres, soit porté à six cents piastres pour l'année courante.

Référé au Comité Général.

Lettre de la  
Compagnie des Abattoirs des 3 Rivières.

Lue une lettre de la Compagnie des Abattoirs des Trois Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre Mr. Eugène Pousignan, cultivateur, de la paroisse de Ste Gertrude, pour infraction aux règlements de cette Cité.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Pourigny,

1<sup>ère</sup> Motion

Poursuite contre Mr. Eugène Pousignan.

Que la Compagnie des Abattoirs des Trois Rivières soit autorisée à poursuivre Mr. Eugène Pousignan, cultivateur, de la paroisse de Ste Gertrude, pour infraction aux lois et règlements de cette Cité telle que mentionnée dans la requête de la dite Compagnie, en par elle fournissant un cautionnement au montant de cent piastres pour garantir les frais de la dite action.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les payer-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	15	10
" des Chemins,	6	96
" " Marchés,	"	20
" du Feu,	8	52
" de l'Éclairage,	5,377	89
" " L'Hôtel-de-Ville,	2	10
" " la Santé,	12	68
Drainage,	19	33
Ponts St. Maurice,	1	—
Rues sous Contrôle,	13	80
Pavage des Rues,	192	05
À Reporter	5,649	63

Lundi, le 27 Janvier 1902.

	Report	\$	5,649	63
Papeterie et Impressions,			87	75
Frais Legaux,			17	-
Billets Payables,			35,000	-
Intérêt et Commission,			163	01
		\$	40,917	39

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Houliston, Préd<sup>t</sup>,  
 Ls. Badaup,  
 Ls. W. Jourdain,  
 Mrs. Gélinas.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil soit  
 adopté.

Adoptée.

Examen des Plaintes  
 contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité  
 Général, Mr. L. Chevin P. S. Bourigny est appelé à  
 présider ce Comité qui continue l'examen des plaintes  
 contre le Rôle d'Evaluation, et le rapport suivant des  
 Evaluateurs, sur certaines plaintes qui leur avaient été  
 référées, est lu:

Rapport des  
 Evaluateurs.

Rapport:  
 Les Evaluateurs des propriétés mobilières  
 et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-  
 Rivières, nommés à une séance de Votre Conseil en date  
 du trente Septembre dernier (1901), pour établir le Rôle  
 d'Evaluation pour l'année mil neuf cent deux, ont l'hon-  
 neur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes contre  
 le dit rôle qui leur ont été référées par Votre Comité,  
 à ses séances du treize, quatorze et seize Janvier courant  
 (1902), savoir:

Que

Lundi, le 27 Janvier 1902.

Que les mots par décision du conseil en date du 11 Mars 1901, soient retranchés au N<sup>o</sup> 209 rue N. Dame.

Que Napoléon Duchaine soit chargé d'un loyer de \$72 l'an au N<sup>o</sup> 209 rue N. Dame.

Que Michel Gauthier soit chargé d'une boutique de 2<sup>e</sup> classe au N<sup>o</sup> 203 rue N. Dame.

Que Arthur Lacroix soit taxé par capitation & aisé entré au N<sup>o</sup> 206 rue Notre-Dame.

Que la valeur réelle du loyer N<sup>o</sup> 195 rue N. Dame soit divisée entre Emélie Julien & Sévère Décoteau à chacun \$500.

Que la valeur réelle du loyer de D<sup>lle</sup> Langlois soit de \$600 & D<sup>lle</sup> D. Kodin \$400 au N<sup>o</sup> rue Notre-Dame.

Qu'aux Nos. 678 & 679 du Cadastre la valeur réelle du loyer soit pour Geo. Cloutier \$5,000, P. Rhault \$1,000, W. E. Kodin \$400 & L. P. Guilbert \$400.

Qu'au N<sup>o</sup> 169 une valeur réelle de loyer de \$3500 soit portée à P. E. Panneton.

Qu'au N<sup>o</sup> 152 & 154 rue N. Dame les mots "et cie" soit ajoutés à J. P. Kodin.

Que F. Valentine comme locataire au N<sup>o</sup> 146 rue N. Dame avec un loyer de \$24 l'an soit entré.

Que les chiffres de la valeur de la propriété N<sup>o</sup> 741 du Cadastre soient initialés.

Que la valeur du fonds de commerce de Peasdale & Fortin soit mis à 14,000 & initialée.

Que le loyer de Jules Desilets rue Alexandre soit mis à \$72.

Qu'au N<sup>o</sup> 128 rue N. Dame, Victor Talioreti soit entré au lieu de Charles Prépanier, avec un loyer de \$252.

Qu'un cheval & wagon soit porté à Jos. Lamothe rue du Platon.

Qu'au N<sup>o</sup> 36 & 38 rue du Platon, Geo. Dupesne

Lundi, le 27 Janvier 1902.

Dufresne soit chargé d'une valeur réelle de loyer de \$800, Alfred Boissert \$1,000 & de Clercy \$1,000.

Que Geo. Morrisette rue du Platon soit chargé d'une boutique de 1<sup>ère</sup> classe.

Que les chiffres de la valeur de la propriété No. 703 du Cadastre soit mis à \$3,500 & initialés.

Que Geo. Chautier soit porté comme locataire au No. 699 & 700 avec un loyer de \$25 l'an.

Que Jacques Nau soit chargé d'une valeur réelle de loyer No 45 du Platon \$2,800 et pour le No. 47 inoccupé \$1,200.

Que la valeur réelle du loyer au No. 709 du cadastre soit: Great North Western \$1,300 De Olivier Ave de E. W. Rochelau \$14.00 & le No. 38 rue du Fleuve, inoccupé \$800.

Que Jos. Dufresne soit retranché comme locataire au No. 18 rue St Antoine.

Que Thos. Argall soit entrée avec une 1<sup>ère</sup> classe de boutique rue St Antoine

Que Willie Prattier soit entré comme locataire au No. 16 rue des Forges avec un loyer de \$60 par année.

Que l'entrée d'Alphonse Rodin, locataire, No. 763 du Cadastre soit initialée & Durand & Précout chargés d'un loyer de \$300 & Josp. Levasseur loyer \$600.

Que les mots " & Cie " soit ajouté au nom de J. W. A. Lebel No. 15 rue des Forges.

Que 2<sup>ème</sup> classe de boutique soit mis à P. H. Lacombe rue des Forges.

Que la valeur réelle du loyer au No. 27 & 29 rue des Forges soit entrée à De M. Baron \$1,000, Jos. Baron \$1,400 & A. Bouchard \$1,400.

Qu'au No du Cadastre p. 771 rue des Forges la valeur réelle du loyer de Jos. Pagé soit \$1,000; Albran & Poirier

Lundi, le 27 Janvier 1902.

Poirier \$2,600, Lazarowicz \$1,600.

Que le No. 627 du Cadastre soit entré à Ol. Herchand, rue Ste Marguerite.

Que le No 949 du Cadastre soit entré à William Pâquin rue Ste Marguerite.

Bois rue Plaisante & Ste Marie que le No. 844 soit entré à Isyprien Ricard.

Que Grégoire Veillette soit entré au No. 860 du cadastre, propriétaire.

Que Leo. Kariépy, Etudiant soit entré au No. 67 Bonaventure.

Qu'au No. 5 rue du Château une valeur réelle de loyer soit porté à P. B. Vanasse de \$1,200 L. A. Kerner \$800.

La valeur réelle de loyer de J. E. Houde, rue Badaeu est de \$6,000 & Pierre Pâquin \$2,000.

Que J. P. Lamy soit entré comme locataire au lieu de H. Parent au No. 656 du cadastre.

Que la propriété de J. O. Bellemare c. rue St. George & Badaeu soit entrée ainsi: rue St. George 66<sup>pts</sup> x 100<sup>pts</sup> irrégulier valeur \$1,900; rue Badaeu 16 x 32 - boutique de forge valeur \$300 locataires Alfred Laliberté & Amédee Lagnon 2<sup>e</sup> Classe de boutique loyer \$96; 26 x 50 1 maison brique, valeur \$900.

Que le No. du cadastre p. 638 soit ajouté à la propriété des Héritiers Dufresne rue Royale, terrain vacant estimé à \$150.

Que Alfred Dusault, Boucher soit entré au No. 30 Volontaire.

Que la propriété No. 54 rue Volontaire soit entrée à De Phil. Bellefeuille senr au lieu de V<sup>e</sup> Lhs. Laperrière & qu'une valeur réelle de loyer soit porté à Adol. Lapointe, locataire de \$1,000 au lieu de \$500.

Que le nom de Perrault au lieu de Berrault



Lundi, le 27 Janvier 1902.

Berrault soit entré au No 78 rue Volontaire & initialé.

Que la valeur de la propriété des Commissaires L. Ecoles c. rue St Olivier & Volontaire soit mise à \$8,000.

Que la valeur réelle de loyer Nos. 33 & 33<sup>a</sup> rue St Olivier soit mise à Ed. Lafontaine \$450 & Jos. Dauphinais \$450, & que le nom de William Ollarie soit biffé comme occupant.

Que Narcisse Rivard soit chargé d'un loyer de \$60 au lieu de \$40, No. 16 du Château.

Que le No du Cadastre p. 863 soit entré à M<sup>re</sup> Obran Nos. 10 & 12, rue St Denis.

Que Arthur Amos soit entré sous-locataire No. 76 rue N. Dame avec un loyer de \$120.

Que Téléphore Lemay soit entré au lieu de Cyrille Lymburner No. 16 rue du Château.

Que W. Wallace soit entré au No. 22, rue St. François Xavier au lieu de Delle W. J. Sennis & que le loyer de \$96 soit retranché.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$300 soit mise à Sam Lee No. 26 rue St. François Xavier.

Que la grandeur du terrain de L. G. Beaudry rue St François Xavier est de 125 x 200.

Que Jos. Blouin soit entré au lieu de P. B. Vanasse No. 66 rue St François Xavier.

Que Godf. Lasalle soit entré rue St Joseph No. du cadastre p. 2,154 au lieu de D<sup>re</sup> H. Desrosiers & cette dernière chargée d'un loyer de \$144.

Qu'une valeur réelle de loyer soit portée à M<sup>re</sup> A. Beaulieu de \$300 et M<sup>re</sup> L. Barette \$300 Nos. 99 rue Hertel.

Que le nom de Phos. Armstrong soit mis au lieu de Cartwright Young et qu'un loyer soit chargé à ce dernier au montant \$48 au No. 58 rue St Paul.

Que la valeur de la propriété Nos. 36. 38. 40. 42. 43. 44. 46. 48 & 50, ainsi que le No. 41 rue St Paul soit initialée.

Que

Lundi, le 2<sup>nd</sup> Janvier 1902.

Que la valeur réelle du foyer Ho. du Cadastre p. 2,030 rue St. Paul soit portée à \$200 pour Jos. Dalain & \$100 pour Joseph Lallemand.

Que le mot "fils" soit ajouté à Honoré Poberge locataire Ho. 111 rue St. Paul.

Qu'une valeur réelle de foyer soit portée à Antoine Lévêque de \$600 Ho. 36 rue Hemlock & que Jos. Vézina soit retranché comme occupant.

Que le nom de Eugène Balcer soit mis au lieu de H. W. Balcer au Ho. du Cadastre 2,170 & que le foyer chargé à Eugène Balcer soit retranché.

Que le nom de Geo. F. S. Robitaille soit biffé au Ho. 22 & 24 rue St. Pierre.

Que la propriété de V<sup>e</sup> Omer Lamothe contenant deux logements rue St. Pierre soit chargée d'une valeur réelle de foyer de \$1000 chaque.

Que Charles Dion, Ho. 9 rue des Champs soit chargé d'une valeur réelle de foyer de \$1,400 au lieu de \$1,000.

Qu'au Ho. du Cadastre 2,165, Sévère Bureau soit chargé d'un foyer de \$12. l'an & que le mot "Kangar" remplace le mot "vacant".

Que Henri Desilets soit entré comme relier au Ho. 45 rue des Champs.

Que le Ho. du Cadastre p. 1997 soit entré à Phil. Carrière c. rue St. Charles & Hertel avec une grandeur de 49 x 95.

Que la valeur réelle de foyer de \$2,200 soit entrée à A. D. Ritchie, rue Ferland.

Que la valeur réelle de foyer de \$1,000 soit mise à John Dick, dans l'île St. Christophe.

Que la propriété Ho. 2,204 du cad. occupé par Alf. Codin soit transporté du quartier Ste Ursule au quartier Notre-Dame.

Que

Lundi, le 27 Janvier 1902.

Que Dame V<sup>e</sup> Lapierre No 40 rue Royale soit entrée comme modiste avec 2<sup>e</sup> classe de boutique.

Que Godf. Montambault, rue Royale soit entré avec une valeur réelle de loyer de \$425, V<sup>e</sup> Phi Aubry \$350 P<sup>e</sup> Preneveau \$425 & V<sup>e</sup> Alfred Courteau \$600.

Que le No. du Cadastre p. 1662 soit porté à Belle Sulte c. Rue Royale & Ste Julie.

Que Frank Lewis soit retranché comme locataire No. 170 rue Bonaventure.

Que les lots suivants soient désignés par leur No du Cadastre comme suit: P. B. Vanasse p. 1122. Cook Philodeau & Pagé p. 1164, Théophile Belleville p. 1164 Archie Rennie p. 1164 rue des Champs & Alex. Houlston 1129 & 1755 rue St Maurice.

Que l'évaluation de la chapelle en construction au Séminaire St Joseph soit portée à \$8,000 & la chapelle intérieure à \$5,000.

Que Magloire Dion soit entré au lieu de François Désaulniers No 26 rue Riveville.

Que la valeur réelle du loyer des deux logements de J. E. Houde No. du Cadastre p. 1613 rue Riveville soit de \$1,000 chacun.

Que la propriété des Commissaires d'Écoles c. rue Ste Marie & Riveville soit mise à \$8,000.

Que les Nos. du Cadastre p. 1546 soit placé à la propriété No. 65 rue Julie & p. 1523 au No. 39 rue Julie.

Qu'un loyer de \$48 soit porté à Noël Harel No. 42 rue Julie.

Que la valeur réelle de loyer No. 7 rue Julie est de \$200 pour Hector Legendron & \$100 pour Euchar. Preneveau.

Que le No. du Cadastre 1525 soit entré à Ad. Landry No. 28 Ste Geneviève & 1526 à Théodule St Pierre No. 30 rue Ste Geneviève.

Que

Lundi, le 27 Janvier 1902.

Que le No. du Cadastre p. 1713 & p. 1714 soit porté à A. Robert & p. 1714 à L. P. Robert rue Ste Geneviève.

Que la valeur du lot No. du Cadastre parties 1710 & 1711 de Richard Féron soit portée à \$375 & 1712 de Frank Robert à \$225.

Qu'un loyer de \$120 l'an soit porté à Delle Brunette rue Ste Geneviève.

Que les lots du Cadastre 1724 à 1732 soit retranché du pote folio 15.

Que le No. du Cadastre p. 1193 soit mis à Prosper Cloutier c. rue St Thomas & Duplessis-Poichard.

Que les lots Nos. du Cadastre 1198 à 1208 & 1172 & 1209 à 1216 & 1260, 1217, 1270, 1218, 1271, 1219 rue Champflour & 1220 à 1230 & 1258 à 1262 rue Denoue soient entrés à A. H. Bellefeuille & frère au lieu de De (re) E. A. Rocheleau.

Que le lot 1919 du Cadastre soit entré à D. Baster et mis à la valeur de \$250.

Que la grandeur du lot No 70 rue des Commissaires de Alphonse Hamelin soit mis de 44x88 les nos. du cadastre p. 1888 & 1889 & ajoutés.

Que Jos. Dufresne soit entré locataire au No. 24 rue St Sévère avec un loyer de \$72.

Que la valeur réelle du loyer de Frank Farmer No. 2 rue St Maurice de \$2,500 soit entrée.

Que l'Honorable H. Monplaisir soit entré au No. du Cadastre 1107 côteau au lieu de J. B. Luckenhoff & que les nos du cadastre 1105 & 1106 soient mis au Gouvernement.

Que les nos. du Cadastre 594, 595 & 596 soient portés à L. P. Hélinas & frère c. rue N. Dame & Bell.

Que les nos. du cadastre partie 504 soit porté

Lundi, le 27 Janvier 1902.

porté aux Héritiers J. H. B. Rodin aux Nos. 248 & 252, rue St. Dame.

Que Napoléon Désaulniers soit entré au lieu de  
De Jos. Lewis au No. 267 rue St. Dame.

Qu'Arthur Bellefeuille soit entré comme mécanicien  
au No. 306, rue St. Dame.

Qu'un loyer de \$18 l'an soit porté à M<sup>re</sup> Judger Arrel  
No. 336 rue St. Dame.

Que la propriété 348 rue St. Dame soit portée à  
M<sup>re</sup> Hector Girard avec une valeur de \$350 & le No. 350 même  
rue à Oimé Duchaine & évaluée à \$350.

Que la propriété 356 rue St. Dame soit entrée à  
Joseph Duchaine & 358 de la même propriété à Edouard  
Duchaine avec une valeur de \$400 chaque.

Que le No. du Cadastre p. 507 soit mis au  
No. 789 rue St. Philippe.

Que le nom de Dame Geo. Boisclair au No.  
du Cadastre 426 rue St. Philippe, soit placé au lieu de  
Rodolphe Nau.

Qu'on entre comme propriétaires Ovide Beaubien  
& Edmond Beaubien aux Nos. 135 & 137 rue St. George.

Qu'au No. 13 rue St. Stanislas, François Parent  
fils de Frs. soit entré au lieu de Arthur Parent fils de François  
fils & qu'un loyer de \$36 soit chargé à ce dernier.

Que la grandeur du terrain de Étienne Girard  
No. 146 rue St. Roch soit mise à 25 x 80 & la valeur à \$275 & que  
40 x 25 de ce terrain soit porté à Arthur Parent fils de Fran-  
çois fils & estimé à \$25 & entre sur la rue St. Stanislas & 40 x 25  
de ce même terrain, soit ajouté à celui de Joseph Parent  
fils de François rue St. Stanislas & l'estimation de Joseph  
Parent portée à \$525.

Que les Nos. du Cadastre p. 243 & p. 244  
soit mis à Alex. Sélinas No. 123 rue Royale.

Que Ernest Duchaine soit retranché  
comme co-propriétaire des Nos. 125 à 131 inclusivement,

rue

Lundi, le 2<sup>7</sup> Janvier 1902.

rue St Denis & aussi du lot portant le No. du Cadastre p. 529.

Que Ad. Lafontaine soit entré au lieu de Hap. Lamy comme propriétaire du No. 32, rue Ste Geneviève.

Que D<sup>lle</sup> W. J. Lennis soit entré au lieu de D<sup>lle</sup> Esther Lennis au No. 76, rue St François Xavier.

Qu'au No du Cadastre 301, rue St Denis Henri Robert soit entré au lieu de Augustin Delisle.

Que Jos. Dupont soit entré propriétaire au lieu de Ad. Lafontaine No. 11, rue Ste Anne.

Que le lot 30x100 entre Balcer & Hermandin rue des Commissaires No. du Cadastre p. 1829 soit évalué à \$100, entré au rôle & qu'un terrain désigné par le No. du Cadastre p. 1829 sur la même rue, entré à Joseph Frigon, ce dernier estimé à \$2,500.

Que le lot 40x100 entre Bravel & Paquin No. du Cadastre p. 1831 entré à Frigon & Demoulin rue des Commissaires soit estimé à \$200. & que la valeur du reste de la propriété de Frigon & Demoulin située au même lieu désigné par le No. du Cadastre 1821 & p. 1831 soit réduite à \$5,000.

Que les lots Nos. 1912, 1913, 1914 & 1915 du Cadastre soit portés à la valeur de \$800 sur la rue des Commissaires & que l'estimation du Patinoir Laviolette soit portée à \$1,700.

Que la grandeur des lots d'Adelard Belisle No. du Cadastre 1930 & 1931 est de 38x100 chaque.

Que les lots du Cadastre Nos. 1948 à 1951 et 1943 à 1947 rue Ste Angèle & les Nos. 1956 à 1975 rue Ste Hélène soit mis au quartier Ste Ursule au lieu du Q<sup>te</sup> St. Dame.

Que la grandeur du lot p. No. 1493 du Cadastre est de 250x200, rue Julie.

Que les voisins de Sédion Desilets rue Julie, soit Rennie & Sincaster & les voisins de Sincaster sont

Lundi, le 27 Janvier 1902.

font Desilets & Héron et les voisins de Héron sont Sincaster et Lemay.

Que la propriété Nos. 21 & 23 rue St<sup>e</sup> Anne soit entrée à Louis Bellemare au lieu de Honoré Robert père.

Que la propriété c. rue W. Dame & St<sup>e</sup> Anne soit entrée à J. B. Houde au lieu de Charles La Barre.

Que W. D. Ritchie soit entré au lot No. du cadastre p. 1493 rue Champflour au lieu de L. G. Beaudry & la valeur mise à \$100 - voisins Beaudry & Ritchie & Dubé et les six lots de L. G. Beaudry rue Champflour entre Ritchie & Buckley soient portés à \$600 et les dits lots rue Duplessis - Bochart No. du cadastre 1493 subdivision 40 à 49 soit entré à Ritchie & Dubé avec une valeur de \$300.

Qu'au No. 356 rue W. Dame James Château-neuf soit entré comme locataire avec un loyer de \$48.

Que De Pierre Hed soit mise au lieu de De La Rose No 1519 du cadastre, rue Julie.

Que le lot No. du cadastre p. 1831-52 soit entré au nom de Arthur Beaumier au lieu de J. A. Frigon.

Que 2 corbillards doubles, 2 do. simples, une Planche, un Pheaton & un express soient entrés à Philip Lauthier c. rue Royale & St George.

Que la propriété No. 93 rue des Forges soit entrée à Joseph Champoux, père au lieu de Dom Vallée et que le loyer de Joseph Champoux soit retranché.

Que les propriétés Nos. 44, 46, 48 & 50, 52, 54, 56 rue du Platon & 135 rue W. Dame, un hangar en brique c. rue Craig et St<sup>e</sup> Antoine, No. 58 rue Royale & No. 50 rue St<sup>e</sup> Geneviève soit mises au nom de De Marie Louise Balcer Ve Isidore Phibodeau & les Nos. 145 & 151 rue W. Dame au nom de Edmond Balcer au lieu de H. W. Balcer.

Que le loyer de O. Carignan, fils rue des Forges soit porté à \$500.

Que

Lundi, le 27 Janvier 1902.

Que les valeurs réelles du loyer pour la propriété résidence Thomas Cooke rue St George soit de \$800 & pour sa boutique de forge \$350.

Que Henri Girard, Boulanger No 38 rue Champ-flour soit chargé boutique 1<sup>re</sup> classe.

Que Harry Buckley soit entré comme commerçant avec un fonds de commerce de \$25.

Que les propriétaires du No. 668 du Cadastre rue Badaeau soient entrés comme suit: La partie du haut de la dite propriété à Louis Hilot avec une valeur de \$800 & la partie du bas à Arthur Hilot avec une valeur de 1,500.

Que les numéros de maisons omis au Rôle soient entrés comme suit:

Durand & Orécourt	No. 52	rue des Forges;	No. 39	rue Hart.
Levasseur Jos.	" 50.	" "	" 33.57.	" "
Bloutier Leo.	" 190.2.4.6.	"	No. Dame	
Cormier Sr. J.	" 35	"	St Antoine	
Marchand Ont	" 32	"	St Marguerite	
Suillette Wilb.	" 100	"	Plaisante	
Harnois G.	" 14816	"	Badaeau	
Lacombe Philip	" 6	"	St Jean	
Williams R. W.	" 77	"	St Bro. Xavier	
Bourgeois Dr. G.	" 47.9	"	des Champs	
Duplessis W. L.	" 27.9	"	"	
Bettez Alfred	" 1	"	des Commissaires	
Ritchie W. D.	" 24	"	Herland	
Duperron J <sup>re</sup> Jos.	" 42	"	Biveroille	
Lemoine Pierre	" 42	"	"	
Hude J. B.	" 27.9.	"	"	
Flury Onés.	" 9	"	St Marie	
Bouchard Angèle	" 15417	"	"	
Pelland Alb.	" 80	"	Duplessis-Bouchard	
Johnson V. L. B.	" 71	"	Genoue	

Coulombe



Lundi, le 27 Janvier 1902.

Coulombe D <sup>me</sup> Octave	N <sup>o</sup> 44	rue St. Prosper
Lendron Ed.	" 20	" "
Larivière François	" 33	" St. Roch
Dassault H <sup>ab</sup> .	" 12	" Bell
Langlois H <sup>ab</sup>	" 51.3.	" Ste Elizabeth
Doucette A <sup>ov</sup> .	" 11	" Bellafeuille
Projean Auguste	" 271	" Ste Marguerite
Lirard & Rodin	" 157	" St George
Lélinas C. P.	" 31.1 <sup>a</sup> 33.3 <sup>a</sup>	" des Champs
Rodin H. E.	" 192 <sup>a</sup>	" N. Dame
Guilbert L. P.	" 192 <sup>a</sup>	" "

Ensemblement soumis,

(Signé) J. L. Clair,  
Narcisse L. Lassonde,  
Prosper Beaumier.

Trois-Rivières, 27 Janvier 1902.

M. le Pro-Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et le rapport suivant du Comité Général est lu:

Rapport sur  
plaintes contre le Rôle  
d'Evaluation pour 1902.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil après avoir pris communication à ses séances du treize, quatorze et du seize Janvier courant, ainsi qu'à la présente séance, des plaintes faites par les contribuables de cette cité, contre le Rôle d'Evaluation pour l'année mil neuf cent deux, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que la propriété de la Banque de Québec, rue Alexandre, soit évaluée à \$5,550.<sup>00</sup> au lieu de \$3,500.<sup>00</sup>; celle de D<sup>me</sup> William J. Reid soit évaluée à \$3,000.<sup>00</sup> au lieu de \$4,000.<sup>00</sup>; celles de D<sup>me</sup> C. W. Spénard, rue Bonaventure et rue Riverville soient évaluées la première à \$4,000.<sup>00</sup> au lieu de \$4,500.<sup>00</sup> et la deuxième à \$1,400.<sup>00</sup> au lieu de \$1,500.<sup>00</sup>, celle de

M. L.

Lundi, le 27 Janvier 1902.

M<sup>rs</sup>. Léger Girard, Henri Girard et Auguste Girard, rue St George, soit évaluée à \$900.<sup>00</sup> au lieu de \$850.<sup>00</sup>; celle de M<sup>me</sup> James Malone soit évaluée à \$4,200.<sup>00</sup> au lieu de \$5,000.<sup>00</sup>, cette propriété étant au No. 45 sur la rue Bonaventure; celle de M<sup>rs</sup>. Paquin & Frère, coin des rues Cart et des Forges, soit évaluée à \$5,000.<sup>00</sup> au lieu de \$6,500.<sup>00</sup>; celle de Mr. J. Narcisse Verrette, No. 336 rue Notre-Dame, soit évaluée à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>; celles de Mr. Frs. Guilbault, No. 16, No. 50 et No. 58, rue St Paul, soient évaluées à \$1,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,200.<sup>00</sup>, la deuxième à \$1,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,300.<sup>00</sup>, et la troisième à \$1,100.<sup>00</sup> au lieu de \$1,200.<sup>00</sup>; celle de la succession A. W. Balcer, occupée par M<sup>rs</sup>. Peardale & Fortin, rue Notre-Dame, soit évaluée à \$8,500.<sup>00</sup> au lieu de \$9,000.<sup>00</sup>; celle de Mr. Nicholas Mons, rue des Forges, soit évaluée à \$2,500.<sup>00</sup> au lieu de \$2,800.<sup>00</sup>; celle de Mr. R. L. Denoncourt, coin des rues Royale et des Forges, soit évaluée à \$3,500.<sup>00</sup> au lieu de \$4,000.<sup>00</sup>; que les machineries dans le moulin à scie de la St Maurice Lumber Co., soient évaluées à \$20,000.<sup>00</sup> au lieu de \$30,000.<sup>00</sup>; que les machineries dans la manufacture de M<sup>rs</sup>. Pebbutt & Frère, rue Bonaventure, soient évaluées à \$5,000.<sup>00</sup> au lieu de \$15,000.<sup>00</sup>; que les machineries dans les moulins à scie de Mr. Alexander Baptist, situés dans l'île Baptist et sur la rue du Fleuve, soient évaluées au premier lieu à \$20,000.<sup>00</sup> au lieu de \$25,000.<sup>00</sup>, et au second lieu \$5,000.<sup>00</sup> au lieu de \$6,000.<sup>00</sup>, et que le nombre de chevaux entré à son nom dans l'île Baptist, soit réduit à 3 au lieu de 25; que la propriété de Mr. Geo. Morin, No. 24 rue Hertel, soit évaluée à \$550.<sup>00</sup> au lieu de \$700.<sup>00</sup>; celle de Mr. Charles Vadebonceur, No. 83 rue Bonaventure, soit évaluée à \$1,400.<sup>00</sup> au lieu de \$1,600.<sup>00</sup>; celles de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Agn. Lajoie, No. 138 rue Notre-Dame, No. 10 rue des Forges et No. 56 rue Royale, soient

Sundi, le 27 Janvier 1902.

soient évaluées la première à \$7,500.<sup>00</sup> au lieu de \$8,000.<sup>00</sup>, la deuxième à \$7,500.<sup>00</sup> au lieu de \$8,000.<sup>00</sup>, et la troisième à \$3,800.<sup>00</sup> au lieu de \$4,000.<sup>00</sup>; celle de Mr A. M. Lauthier, No. 10 rue du Platon, soit évaluée à \$2,400.<sup>00</sup> au lieu de \$3,000.<sup>00</sup>; celle de Mr. P. V. Ayotte, No. 8 rue Alexandre, soit évaluée à \$4,000.<sup>00</sup> au lieu de \$4,500.<sup>00</sup>; celle de Mr. Alexis Lord, No. 270 rue Notre-Dame, soit évaluée à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$700.<sup>00</sup>; celle de Mr. Joseph Bégin, fils, rue des Forges, soit évaluée à \$1,800.<sup>00</sup> au lieu de \$2,200.<sup>00</sup>; celle de Mr. Eugène Bégin, rue St Denis, soit évaluée à \$850.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>; celle de Mr. H. Montplaisir, coin des rues St Charles et des Champs, soit évaluée à \$4,000.<sup>00</sup> au lieu de \$5,000.<sup>00</sup>; celles de M. Geo. Rivard, sur les rues St Paul et Bureau, soient évaluées la première à \$900.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup> et la deuxième à \$400.<sup>00</sup> au lieu de \$500.<sup>00</sup>; celle de Mr. Adolphe Balcer, au coin des rues Notre-Dame et des Forges, soit évaluée à \$10,000.<sup>00</sup> au lieu de \$11,400.<sup>00</sup>; celle de M. Hubert Dussault, Nos. 41, 43, 45, 47 rue des Forges, soit évaluée à \$6,000.<sup>00</sup> au lieu de \$6,200.<sup>00</sup>; celles de M. Geo. Guilbault, Nos. 44 et 46 rue St Paul, et Nos. 47 à 51 rue St Paul, soient évaluées la première à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$700.<sup>00</sup>, et la deuxième à \$700.<sup>00</sup> au lieu de \$900.<sup>00</sup>; celle de Mr. John Ryan, Sr., Nos. 210 et 212 rue Notre-Dame, soit évaluée à \$1,750.<sup>00</sup> au lieu de \$2,000.<sup>00</sup>; celle de Mr. C. W. De Blois, coin des rues St Joseph et des Champs, soit évaluée à \$4,500.<sup>00</sup> au lieu de \$5,500.<sup>00</sup>; celle de D<sup>ne</sup> V<sup>me</sup> Odilon Comtois, coin des rues Notre-Dame et des Forges, soit évaluée à \$4,500.<sup>00</sup> au lieu de \$6,000.<sup>00</sup>; celles de Mr. L. P. Normand, No. 67 rue Bonaventure et No. 47 rue Volontaire, soient évaluées la première à \$4,250.<sup>00</sup> au lieu de \$5,000.<sup>00</sup>, et la deuxième à \$4,000.<sup>00</sup> au lieu de \$4,500.<sup>00</sup>; celle de Mr. Arthur Wolfred, No. 74 rue Volontaire, soit évaluée à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$1,600.<sup>00</sup>; celle de M. J. W. Godin & Cie., No. 181 rue Notre-Dame, soit évaluée à \$4,000.<sup>00</sup> au lieu de \$5,000.<sup>00</sup>; celle de Mr. Hector G. Godin, No. 16 rue Alexandre, soit évaluée à \$3,200.<sup>00</sup> au lieu de \$3,500.<sup>00</sup>;  
celle

Lundi, le 27 Janvier 1902.

celle de M<sup>r</sup>. E. F. Panneton, No. 52, rue Royale, soit évaluée à \$3,800.<sup>00</sup> au lieu de \$4,200.<sup>00</sup>; celle de M. Cyriaq Lymburner, Nos. 73 et 75 rue des Forges, soit évaluée à \$2,100.<sup>00</sup> au lieu de \$2,500.<sup>00</sup>; celles de M<sup>r</sup>. Honoré Ricard, No. 95, rue des Forges et No. 99, rue des Forges, soient évaluées la première à \$1,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,200.<sup>00</sup> et la deuxième à \$950.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>; celles de M<sup>r</sup>. Louis Pelletier, No. 97 à 101 rue St. Olivier, et No. 117 rue St. Olivier, soient évaluées la première à \$500.<sup>00</sup> au lieu de \$600.<sup>00</sup> et la deuxième à \$550.<sup>00</sup> au lieu de \$600.<sup>00</sup>; celles de M<sup>r</sup>. Ludger Rivard, Nos. 65 et 67 rue Champflour, et No. 16 rue Denoue, soient évaluées la première à \$1,800.<sup>00</sup> au lieu de \$2,000.<sup>00</sup> et la deuxième à \$400.<sup>00</sup> au lieu de \$600.<sup>00</sup>; celle de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Geo. Bourgeois, No. 22, rue Royale, soit évaluée à \$4,500.<sup>00</sup> au lieu de \$5,000.<sup>00</sup>; celle de M<sup>r</sup>. Isidore Duprene, No. 11, rue Des Champs, soit évaluée à \$2,000.<sup>00</sup> au lieu de \$2,200.<sup>00</sup>; celle de M<sup>r</sup>. Euchariste Paquin, No. 109, rue St. Paul, soit évaluée \$200.<sup>00</sup> au lieu de \$300.<sup>00</sup>; celle de M<sup>r</sup>. A. Alfred Gilmour, No. 88 et 90 rue du Fleuve, soit évaluée à \$3,800.<sup>00</sup> au lieu de \$4,200.<sup>00</sup>; celle de M<sup>r</sup>. Johnny Bertrand, No. 84, rue Plaisante, soit évaluée à \$500.<sup>00</sup> au lieu de \$600.<sup>00</sup>; celle de M<sup>r</sup>. Pierre Caron, No. 32, rue St. Marie, soit évaluée à \$1,800.<sup>00</sup> au lieu de \$2,000.<sup>00</sup>; celle de M<sup>r</sup>. Alex. Baptist, No. 6, rue du Fleuve, soit évaluée à \$8,000.<sup>00</sup> au lieu de \$10,000.<sup>00</sup>; celle des Héritiers J. H. C. Godin, Nos. 21 et 25 rue Hart, soit évaluée à \$1,500.<sup>00</sup> au lieu de \$2,000.<sup>00</sup>; celles de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Joseph Cloutier, No. 75, rue Royale, et coin des rues St. Antoine et Notre-Dame, la première à \$850.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>; et la deuxième à \$4,000.<sup>00</sup> au lieu de \$4,500.<sup>00</sup>; celle de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Urbain Marin, No. 140, rue Bonaventure, soit évaluée à \$500.<sup>00</sup> au lieu de \$600.<sup>00</sup>; celle de M<sup>r</sup>. Adolphe Cédland, No. 22, rue Plaisante, soit évaluée à \$700.<sup>00</sup> au lieu de \$800.<sup>00</sup>; celle de M<sup>r</sup>. Félix Guilbault, No. 110, rue St. Paul, soit évaluée à \$650.<sup>00</sup> au lieu de \$700.<sup>00</sup>; celle des Héritiers J. H. C. Godin,

au

Lundi, le 27 Janvier 1902.

au coin des rues Hart et des Forges, soit évaluée à \$7,000.<sup>00</sup> au lieu de \$7,500.<sup>00</sup>; celle de Mr. Téléphore Fugère, No. 26 rue Notre-Dame, soit évaluée à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$900.<sup>00</sup>, et qu'une vache soit retranchée de son compte; celle de M<sup>rs</sup>. F. & Bellefeuille & Frère, coin des rues Notre-Dame et St<sup>e</sup> Elizabeth, soit évaluée à \$1,000.<sup>00</sup> au lieu de \$1,500.<sup>00</sup>, et les machineries sur la dite propriété soient évaluées à \$1,500.<sup>00</sup> au lieu de \$2,000.<sup>00</sup>; celle de M<sup>rs</sup>. F. & Bellefeuille & Frère, 10 et 12, rue René soit évaluée à \$700.<sup>00</sup> au lieu de \$2,000.<sup>00</sup>.

Il recommande aussi que le foyer au No. 114 rue du Fleuve soit entré au nom de Mr. Alexandre Lefort au lieu de M<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Hermidas Lefort; que le foyer de Mr. John Ryan, Jr., au No. 212, rue Notre-Dame, soit entré à \$48.<sup>00</sup> au lieu de \$84.<sup>00</sup> l'an, et que son fonds de marchandises soit évalué à \$600.<sup>00</sup> au lieu de \$1,000.<sup>00</sup>; que le foyer de Mr. F. & Albert Bellefeuille, au No. 132<sup>a</sup> rue Notre-Dame, soit entré à \$50.<sup>00</sup> l'an au lieu de \$200.<sup>00</sup>; que le foyer de Mr. Henri Bisson, au No. 30 rue Royale soit entré à \$120.<sup>00</sup> l'an au lieu de \$144.<sup>00</sup> l'an; que le foyer chargé à la 3 Rivers Coal & Transportation Coy., d'un quai sur la rue du Fleuve, soit retranché; que la partie de propriété occupée par Mr. Arthur Hilot, au No. 19 rue Badaoup soit entrée à son nom au lieu et place de Louis Hilot, et que le foyer entré à son nom soit retranché; qu'une vache entré au nom de Mr. Alex. Howliston, rue Bonaventure, soit retranchée et que le chien entré à son nom soit porté au nom de Mr. John Howliston; qu'un cheval et un chien entrés au nom de Mr. F. A. Verrette, rue Bonaventure, soient retranchés; que la propriété No. 438 du Cadastre entrée au nom de Mr. Thomas Pournival soit portée à celui de la Imperial Oil Coy. Ltd.; que l'évaluation des bâtisses Nos. 8 et 10 rue St-George appartenant à Mr. Thomas Cooke soient divisées.

Il

Lundi, le 27 Janvier 1902.

Il recommande, de plus, que toutes les autres plaintes faites contre le dit rôle d'évaluation, à part de celles ci-haut mentionnées, soient rejetées.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. S. Pourigny,  
Président.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, ce 27 Janvier 1902.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Fortin,

3<sup>e</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent deux, ainsi que le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle qui leur ont été référées, soient adoptés, et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué, avec les amendements suivants au rapport des évaluateurs: Que Mr. S. P. Spénard soit porté comme locataire des Nos 27 & 29 Rue des Forges au lieu de M. Bouchard; que le loyer de Mr. Almos, No 76 Rue Notre-Dame soit porté à \$120.<sup>00</sup> au lieu de \$360.<sup>00</sup>; que Jos. Blouin soit été, comme locataire du No 32 St Geneviève.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par la Corporation à Mr. Johnny Lacroix.

Proposé par Mr. Fortin,

Secondé par Mr. Pourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Johnny Lacroix, d'un emplacement situé au coin Nord-Est des rues Royale et Bureau, pour le prix et somme de cent piastres, et cela, suivant acte passé par P. O. Guillet, Ecr., N.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>45</sup>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Lajoie,

Secondé par Mr. Badaux,

Que son Honneur le Maire soit autorisé

Lundi, le 27 Janvier 1902.

autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-huit Janvier courant (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Jourdain,  
secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-huit Janvier courant (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du trois de Février prochain (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Badaud,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du cinq Février mil neuf cent deux, à un taux d'intérêt n'excédant pas

pas

Lundi, le 27 Janvier 1902.

pas cinq pour cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,374.<sup>89</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la North Shore  
Power Coy.

Proposé par M<sup>r</sup>. Pourigny,  
secondé par M<sup>r</sup>. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la North Shore Power Coy,  
un billet promissoire au montant de cinq mille trois cent  
soixante-et-dix-sept piastres et quatre-vingt-neuf centins,  
à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'exces-  
sant pas cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le trente  
de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

(S. H. Décaulière,  
Sec. Prés.

Alex. Houliston  
Pro-Maire.

Assemblée Régulière.  
30 Janvier 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel des-Villes, en la  
dite Cité, Jeudi, le trentième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins L. S. Badaup,  
J. S. Fortin,  
P. S. Hélinas,  
A. P. Grant,  
Alex. Houliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
A. S. Pourigny,  
A. A. Verrette.

Les



Judi, le 30 Janvier 1902.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Louis Morrissette.

Requête de Mr. Louis Morrissette, Clerc du Marché au-Poin, demandant une augmentation de salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête  
Mr. J. B. Malone.

Requête de Mr. J. B. Malone, demandant que la rue St<sup>e</sup> Marie soit prolongée jusqu'au Chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. L. Lefort.

Requête de Mr. L. Lefort, Comptable, demandant une augmentation de salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre des  
Révérends Sœurs de la Providence.

Lue une lettre des Révérends Sœurs de la Providence, remerciant le Conseil, pour la réduction des taxes de l'Acqueduc qu'il a accordée, dernièrement, à leur institution.

Rapport du  
Surintendant de l'Acqueduc.

Lue un rapport du Surintendant de l'Acqueduc, concernant l'état général des appareils du Département sous sa surveillance, et suggérant certaines améliorations qu'il croit nécessaires aux bûches, et au quai qui longe le hangar à charbon.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lue un rapport de l'Inspecteur de Ville, accompagnant l'inventaire des matériaux, outillage, &c., appartenant à la Corporation des Trois-Rivières, et suggérant que certaines augmentations du personnel, du nombre de chevaux et des voitures, &c., pour le Département des Chemins soient faites.

Référé aux Comités Permanents.

Adjournement.

L'assemblée est continuée à Lundi, le trois de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

*G. H. Beauchemin,*  
Sec.-Prés.

*Les Pagnon*  
Maire.

Lundi, le 3 Février 1902.

Assemblée Régulière.  
3 Février 1902.

Lundi, le troisième jour de Février, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, Son Honneur, le Maire, prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: Ls. Badaup,  
J. L. Fortin,  
Ars. Kélinas,  
O. A. Souin,  
Olet. Houliston,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
N. Lamy,  
F. S. Pourigny,  
P. A. Verrette.

Requête de  
Messrs. Delisle & Vanasse.

Requête de Messieurs Delisle & Vanasse, demandant que la partie de propriété qu'ils ont vendue à Mr. A. J. Farmer, sur le côté Nord de la rue St. Maurice, soit entrée à son nom, dans le Rôle d'Évaluation pour la présente année (1902).

Référée aux évaluateurs pour faire rapport.

Requête de  
Mr. J. E. Camirand.

Requête de Mr. J. E. Camirand, Clerc du Marché-aux-Denrées, demandant que son salaire soit porté à la somme de trente piastres par mois.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Louis Courteau & all.

Requête de Mr. Louis Courteau, Norbert Panneton et Adolphe Hamel, Assistants-Constables, demandant une augmentation de salaire.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. P. G. Shaughnessy,  
Président du C. P. R.

Lue une lettre de Mr. P. G. Shaughnessy, Président de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, concernant le projet d'établissement des usines de cette Compagnie en la Cité des Trois-Rivières.

Lue

Lundi, le 3 Février 1902.

Lettre de  
M. L. E. Dufresne.

Lue une lettre de M. L. E. Dufresne, demandant l'autorisation de poursuivre Mr. Eugène Poussignant, de Ste Gertrude, pour infraction aux règlements de cette cité, en fournissant un cautionnement de cent piastres.  
Accordée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Janvier dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité, pour le mois de Janvier dernier.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Vote des appropriations  
pour l'année 1902.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimées des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'année civile mil neuf cent deux, préparées conformément à l'acte d'Edouard VII, Chap. 44.

## Revenus Probables.

### Cotisations et Taxes.

Cotisations régulières,	26,500	—	
Taxes sur bateaux,	75	—	
" des Rues sous Contrôle,	2,500	—	
" sur chiens,	300	—	29,375
<u>Licences.</u>			
Hôtels,	2,200	—	
Magasins de Liqueurs,	3,000	—	
Charretiers,	175	—	
A Reporter	5,375	—	29,375

# Lundi, le 3 Février 1902.

Licences.		Report	\$ 5,375	"	\$ 29,375	"
Ecuries de louage,			300	"		
Bouchers,			36	"		
Colporteurs,			80	"		
Regrattiers,			130	"		
Traversiers,			50	"		
Marchands de poudres,			6	"		
Cirques et Jeux,			25	"	6,002	"
Marchés.						
Marché-aux-Denrées,			1,700	"		
Marché-aux-Pois,			450	"		
Etaup des Bouchers,			1,600	"		
Magasins du Marché-aux-Denrées,			675	"	11,425	"
Commune.						
Rentés constituées,			600	"		
Pâturage L'animaux,			10	"	610	"
Taxe de l'Eau,			16,600	"		
Taxe du Drainage,			3,600	"		
Loyer de la salle de l'Hôtel-de-Ville,			150	"		
Intérêt sur arrérages de taxes, etc.,			200	"		
Ponts St. Maurice, (péage)			5,000	"	25,550	"
Revenus Casuels.						
Arvis aux retardataires,			20	"		
Apposition du sceau,			5	"	25	"
					\$ 65,987	"

## Dépenses Probables.

### 1° Fonds d'Amortissement.

Nouvelle dette consolidée,	2%	sur \$67,000	\$ 1,340	"
Dette Hall, Neilson & Co.,	2%	" 20,000	400	"
" Fonds d'Emprunt Municipal,	1%	" 43,000	430	"
" R. Smardon,	2%	" 26,000	520	"
" L. P. Hélinas & Frères,	2%	" 5,000	100	"
		ou Reporter	\$ 2,790	"

Sundi, le 3 Février 1902.

Fonds d'Amortissement.		Report	\$ 2,790	—	
	Dette L. P. Protier,	2% sur \$ 2,500	50	—	
	" Drainage,	1% " 75,000	750	—	
	" Pavage,	1% " 20,000	200	—	
	" Incendies,	1% " 4,000	40	—	
	" Lumière Electrique,	1% " 11,000	110	—	
	" Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	1% " 283,000	2,830	—	6,770
2 <sup>o</sup>	Intérêt, Escompte et Commission.				
	5% d'intérêt sur \$ 67,000 Nouvelle Dette Consolidée,		3,350	—	
	5% " " 43,000 Dette Fonds d'Emprunt Municipal,		2,150	—	
	5% " " 20,000 " Hall, Neilson & Co.,		1,000	—	
	5% " " 26,000 " R. Sardon,		1,300	—	
	5% " " 5,000 " L. P. Selinas & Frère,		250	—	
	5% " " 2,500 " L. P. Protier,		125	—	
	5% " " 75,000 " Drainage,		3,750	—	
	5% " " 4,000 " Incendies,		200	—	
	5% " " 11,000 " Lumière Electrique,		550	—	
	5% " " 150,000 " Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,		7,500	—	
	4% " " 133,000 " " " "		5,320	—	
	4% " " 20,000 " Pavage,		800	—	
	3 1/2% " " 10,000 " " (durant 6 mois)		175	—	
	3 1/2% " " 125,000 " Ponts Maurice (durant 6 mois)		2,187	50	
	3 1/2% " " 25,000 " Drainage, (durant 6 mois)		437	50	
	Commission,		400	—	29,495
3 <sup>o</sup>	Salaires.				
	Secrétaire Trésorier,		1,200	—	
	Assistant Secrétaire Trésorier,		650	—	
	Comptable Receveur,		600	—	
	Comptable,		240	—	
	Auditeurs,		50	—	
	Evaluateurs et leur Clerc,		200	—	
	Collecteurs et Messagers,		450	—	3,390
4 <sup>o</sup>	Assurances.				
	Contre le Feu,				400
	Or Reporter				\$ 40,055



Lundi, le 3 Février 1902.

	Report		
10° Département des Chemins.			\$ 57,291 --
Entretien et Réparations,	500 --		
Effets et Outils,	500 --		
Chemins et Traverses d'hiver,	40 --		
Fouage et Entretien des Charreux,	300 --		
Actes Notariés,	20 --		
Criées Publiques,	8 --		
Salaires de l'Inspecteur,	600 --		
" du Charretier,	300 --		
Téléphone de l'Inspecteur,	15 --		
Trottoirs de l'Hôtel-de-Ville, (asphalte)	50 --	2,333 --	
11° Département de la Santé.			
Salaires de l'Inspecteur Sanitaire,	200 --		
Soins et Médicaments,	200 --		
Dispensaire Public,	1,600 --	2,000 --	
12° Département de la Police.			
Salaires du Chef,	750 --		
" du Sous-Chef,	400 --		
" de 4 Constables @ \$365. <sup>00</sup>	1,460 --		
" de 2 Assistants-Constables @ \$300. <sup>00</sup>	600 --		
Assurance du corps de Police, contre les accidents,	100 --		
Costumes,	250 --		
Ameublement et Entretien,	15 --		
Pension des Prisonniers et Arrestations,	15 --		
Police à la Gare du C. P. R.	182 50		
Police spéciale,	12 50	3,897 50	
13° Département de l'Hôtel-de-Ville.			
Entretien et Réparations,	200 --		
Ameublement et Fournitures,	20 --		
Chauffage,	275 --	495 --	
14° Atelier des Départements.			
Outils et Combustibles,		30 --	
	A Reporter		\$ 66,046 50

# Lundi, le 3 Février 1902.

	Report \$		
			\$66,046 50
15° Frais Légaux.			
Honoraires d'avocats, etc.,		300	"
16° Papeterie, Annonces et Impressions.			
Livres, papeteries, etc.,		500	"
17° Barrés Publics.			
Barré Champlain,	300	"	
" Le Platon,	50	"	
" St. Philippe,	5	"	355 "
18° Ponts St. Maurice.			
Salaires,	300	"	
Chauffage,	50	"	
Entretien,	100	"	450 "
19° Rues sous Contrôle.			
Entretien, etc.,			2,500 "
20° Dépenses Contingentes.			
Elections Municipales,	75	"	
Frais de Voyages,	100	"	
Briées Publiques et Affiches,	10	"	
Télégrammes,	10	"	
Actes Notariés et Enregistrement,	10	"	
Fêtes Publiques,	60	"	
Pension des Aliénés,	300	"	
Fonds des bâtisses et des jurés,	136	"	
Quissier, Assurance,	2	"	
Professeur de Musique,	500	"	
Numéros pour chiens, etc.,	50	"	
Ecole des Arts,	35	"	
Ecole de Réforme,	50	"	1,388 "
21° Fonds de Réserve.			
5% sur revenus ordinaires: \$65,987. <sup>22</sup>			3,299 35
			\$74,488 85

Le



Lundi, le 3 Février 1902.

2<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Le Conseil aura le droit de mettre fin aux engagements mentionnés dans les présentes appropriations dans le courant de l'année, en donnant aux employés, un avis de trente jours, que leurs services ne seront plus requis.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que le salaire du Clerc du Marché-au-Poin soit fixé à deux cent seize piastres par année au lieu de deux cent quarante piastres tel que fixé par les appropriations.

Rejetée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

Contre:

Mr. Gélinas,  
Mouliston,  
Lajoie,  
Lamy,  
Tourigny,

Pour:

Mr. Badeaux,  
Louin,  
Jourdain,  
Verrette.

Mr. L'Échevin Fortin s'est abstenu de voter.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

3<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures  
N.D.B., 2<sup>e</sup> Emission.

Proposé par Mr. Mouliston,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 54 Vic., Chap. 59, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est autorisée à emprunter un montant total n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille piastres, afin de consolider certaines dettes de la dite Corporation et pour d'autres fins mentionnées au dit acte, qu'il soit résolu que:

1<sup>o</sup> — En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de soixante-et-sept mille piastres pour racheter la balance des débentures de la Nouvelle Dette Consolidée payables le premier Mai prochain (1902), seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de trois et demi pour cent par année et

Lundi, le 3 Février 1902.

et seront payables en cinquante ans du premier de Novembre mil neuf cent un.

2° — La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Nouvelle Dette Consolidée, deuxième émission.

3° — Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4° — Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent un.

5° — Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

N<sup>o</sup> 7 Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par M. Houlieton,  
Secondé par M. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du sept Février mil neuf cent deux, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre de Février courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Trés.

L. P. P. P.  
Maire.

Vendredi, le 14 Février 1902.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 13 Février 1902.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Vendredi, le quatorze de Février courant, à sept heures  
et demie du soir, pour renouvellement de billets promissaires.

(Signé) L. D. Paquin,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
14 Février 1902.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en ladite Cité, Vendredi, le quatorzième  
jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire      L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins      L. Badaux,  
   Ars. Gélinas,  
   L. W. Jourdain,  
   L. Lajoie,  
   W. Lamy,  
   A. P. Bourignon,  
   A. V. Verrette,  
   Alex. Houliston.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de la Banque L'Hochelega,  
un billet promissaire au montant de trente-cinq mille piastres,  
à quinze jours de la date du vingt-et-un de Février courant  
(1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent  
l'an;

Vendredi, le 14 Février 1902.

l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par M<sup>r</sup>. Houliston,  
secondé par M<sup>r</sup>. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à quinze jours de la date du vingt-quatre de Février courant (1902), à un taux d'intérêt ne dépassant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant en faveur de la Berlin Iron Bridge Co.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

O. Desaulniers,  
Sec.-Prés.

L. D. Paquin,  
Maire.

Assemblée Régulière  
14 Février 1902.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour de Février, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins L. Badaud,  
Ars. Gélinas,  
Alf. Houliston,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
A. S. Pourigny,  
P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 24 Février 1902.

Requête de  
Mr. Pierre Lacroix et al.

Requête de Mr. Pierre Lacroix et autres boulangers, demandant que des mesures soient prises, pour empêcher les boulangers résidant en dehors des limites de cette Cité, de venir et vendre du pain.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier d'écrire à Mr. E. Rivard et avoir à cesser de placer du pain dans la Cité des Trois-Rivières sans se conformer aux Règlements de la ville.

Requête de  
Mr. Drs. Bourassa et al.

Requête de Mr. Drs. Bourassa et autres, demandant l'installation d'une lumière électrique incandescente au coin des rues St. Olivier et Bureau.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de la  
Imperial Oil Co.

Requête de la Imperial Oil Company, demandant que la rue St. Philippe soit mise sous le contrôle de la Corporation, quant au roulage de la neige.

Référée au Comité des Chemins.

Requête des  
Commissaires du Havre.

Requête des Commissaires du Havre des Trois-Rivières, demandant au Conseil de leur vendre de la pierre pour leur quai.

Refusée par division de cinq contre et deux pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. M. Badaux,	Mr. M. Lajoie,
Gelinas,	Lamy.
Houliston,	
Tourigny,	
Verrette,	

Lettre de  
Mr. L. W. A. Genest.

Lue une lettre de Mr. L. W. A. Genest, greffier de la Paix, informant le Conseil que des individus ont déposé des immondices sur la glace, aux Piles.

Lettre du  
Dr. M. E. Gervais et al.

Lue une lettre du Dr. M. E. Gervais et autres médecins, informant le Conseil qu'ils se peuvent faire la vaccination aux conditions qu'il a établies dernièrement.

Référée aux Comités Permanents.

Lue

Lundi, le 24 Février 1902.

Lettre du journal "Le Courrier".

Rapport du Comité des Finances.

Une lettre du journal "Le Courrier", offrant au Conseil, de publier, moyennant finances, certaines clauses de règlements concernant l'hygiène.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	230	27
" des Chemins,	165	78
" " Marchés,	94	14
" du Feu,	18	71
" de l'Hôtel-de-Ville,	14	13
" " la Police,	318	76
" " " Santé',	277	79
Drainage,	374	67
Ponts St Maurice,	25	-
Rues sous Contrôle,	934	-
Pavage des Rues,	280	98
Station de Police et du Feu,	3	84
Atelier des Départements,	1	80
Papeterie et Impressions,	44	50
Assurances des Propriétés de la Corporation,	183	50
Frais Légaux,	93	10
Billets Payables,	92,823	50
Intérêt et Commission,	341	84
Dépenses Contingentes,	41	66
Salaires,	361	66
Divers Comptes,	128	43
	96,791	06

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Howlston, Préd.,  
Prés.

Lundi, le 24 Février 1902.

Mrs. Gélinas,  
Ls. Badaup.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Requête au Gouvernement Fédéral, concernant la "Bell Telephone Co."

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer une requête au Gouvernement Fédéral, à l'effet qu'il ne soit pas permis à la Compagnie de Téléphone Bell d'augmenter ses taux pour messages et autres services téléphoniques.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Houliston,  
secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du vingt-sept de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Houliston,  
secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du trois de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 24 Février 1902.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archeville.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du trois de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Secr. Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
3 Mars 1902.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire	Olep. Couliston,
Messieurs les Echevins	Ls. Badaup,
	Frs. Isélinas,
	R. A. Grant,
	Ls. W. Jourdain,
	Ls. Lajoie,
	W. Lamy,
	F. S. Pourigny,
	F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête



Lundi, le 3 Mars 1902.

Requête de  
Mr. Charles Pagé.

Requête de Mr. Charles Pagé, demandant au Conseil de lui prêter trente toises de pierre, pour achever de remplir le quai de la Commission du Havre, avant la débauche.

Accordée, à la condition que cette quantité de pierre ainsi prêtée soit rendue à la Corporation de cette Cité, d'hui au quinze de Mai prochain (1902).

Requête de la  
Cité des Abattoirs des Trois-Rivières.

Requête de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre Mr. Eugène Pousignant, de St<sup>e</sup> Gertrude, pour infraction aux règlements de cette Cité, de même que Mr. Joseph Phérien, de Nicolet, et Mr. Cléophas Benest, de St<sup>e</sup> Gertrude, pour même offense.

Accordée, à la condition qu'un cautionnement de cent piastres soit donné par la dite Compagnie, dans chacune de ces poursuites.

Lettre de la  
"Bell Telephone Co."

Lue une lettre de la "Bell Telephone Company", concernant le nombre de poteaux qu'elle possède en cette Cité.

Lettre de  
Mr. Henri Weber.

Lue une lettre de Mr. Henri Weber, informant le Conseil, qu'à partir du premier de Mars courant, il a discontinué de diriger la fanfare de l'Union Musicale.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	199	67
" des Chemins,	90	85
" " Marchés,	63	—
" du Feu,	4	58
" de l'Hôtel-de-Ville,	6	05
" " la Police,	297	51
" " Santé,	56	10
Or Reporter	717	76

Lundi, le 3 Mars 1902.

	Report	¢	¢
Ponts St. Maurice,		417	46
Rues sous Contrôle,		25	"
Parage des Rues,		136	19
Atelier des Départements,		93	52
Billets Payables,		"	62
Intérêt et Commission,		1,000	"
Dépenses Contingentes,		4	52
Salaires,		41	66
		261	66
		2,280	93

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Kouliston, Prsdt.,  
 Ls. Badaup,  
 Ls. W. Jourdain,  
 P. H. Grant,  
 Frs. Hélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
 Secondé par Mr. Tourigny,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
 mois de Février dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
 formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
 cité, pour le mois de Février dernier.

Rapport du  
 Comité de l'Éclairage.

Rapport:  
 Le Comité de l'Éclairage auquel avait  
 été référée la requête de M. François Bourassa & al.,  
 ainsi que la demande de certains échevins de ce Conseil,  
 concernant l'installation de nouvelles lumières électriques  
 dans

Lundi, le 3 Mars 1902.

dans les rues de cette cité, a l'honneur de faire rapport:

Qui, après avoir examiné les endroits où il est nécessaire d'installer les dites lumières, il recommande qu'une lampe incandescente de la capacité de soixante-quatre chandelles soit placée à chacun des endroits suivants: au coin des rues Bureau et St. Olivier, au coin des rues St. Roch et St. Denis, au coin des rues Plaisance et St. Denis; et qu'une lumière arc de la capacité de mille deux cents chandelles soit placée à chacun des endroits suivants: au coin des rues St. Geneviève et St. Bas-Xavier et au coin des rues des Champs et St. Pierre. Il recommande de plus de placer au coin Sud-Ouest des rues Champflour et St. Marie la lampe arc qui est actuellement au coin Nord-Ouest des dites rues.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) R. A. Grant, Présdt.,  
 W. Lamy,  
 Lucien Gajoie,  
 A. W. Verrette.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 3 Mars 1902.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Badaup,  
 Secondé par Mr. Pourigny,

Que le rapport du Comité de l'Éclairage qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Badaup,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du cinq Mars courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,

Lundi, le 3 Mars 1902.

l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archeville.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres (\$7,500.<sup>00</sup>), à un mois de la date du six Mars courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Grant,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du sept Mars courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archeville.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du sept Mars courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 3 Mars 1902.

1<sup>re</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Sourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille (\$25,000.<sup>00</sup>) piastres,  
à un mois de la date du huit Mars courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq par cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>me</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Badaud,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet  
promissoire au montant de mille (\$1,000.<sup>00</sup>) piastres, à un mois  
de la date du dix Mars courant (1902), à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq par cent l'an, et cela, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>me</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Badaud,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du onze Mars courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvelles-  
ment d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix  
de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Désaulniers,  
Sec. - Prés.

Alex. Bouchon,  
Pro-Maire.

Lundi, le 10 Mars 1902.

Assemblée Régulière.  
10 Mars 1902.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire E. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins E. Badaup,  
J. L. Fortin,  
Alex. Couliston,  
E. W. Jourdain,  
E. Lajoie,  
W. Lamy,  
A. J. Pourigny,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Thomas Laperrière.

Requête de Mr. Thomas Laperrière, demandant que la taxe sur métier de charpentier, qui lui est chargée pour l'année mil neuf cent un et pour l'année courante, soit déduite de son compte, ou qu'il travaille en dehors de cette Cité, pour la voie du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

Refusée.

Lettre de  
E. D. Boisclair, Avocat.

Lue une lettre de Mr. l'Avocat E. D. Boisclair, réclamant la somme de vingt-cinq piastres, au nom de Mr. Joseph Boisclair, pour un accident qu'il dit lui avoir été occasionné par le mauvais état du trottoir, au coin des rues Royale et Niverville, le cinq de Mars courant.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Alphonse Méthot.

Lue une lettre de Dame Veuve Alphonse Méthot, demandant que son loyer soit fixé à quatre-vingt-quatre piastres l'an, au lieu de cent trente-deux piastres, tel que porté au Rôle d'Évaluation.

Renvoyée.

Rapport:

# Lundi, le 10 Mars 1902.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	9	75
" des Chemins,	11	14
" du Feu,	34	79
" de l'Hotel-de-Villes,	6	30
" " la Santé,	87	86
Drainage,	-	30
Ponts St-Maurice,	2	50
Rues sous Contrôle,	58	26
Pavage des Rues,	99	71
Carre Champlain,	-	60
Papeterie et Impressions,	1	-
Billets Payables,	41,823	50
Intérêt et Commission,	615	98
Divers Comptes,	39	30
	<b>42,793</b>	<b>99</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Couliston, Préd.,

Ls. Badaup,

L. N. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bourigny,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Marchés.

Rapport:

Le Comité des Marchés a l'honneur de soumettre à Votre Conseil, le rapport suivant, concernant certaines

Lundi, le 10 Mars 1902.

certaines réparations à faire à l'intérieur du marché-aux-porrées.

En compagnie de Mr. l'Inspecteur-de-Ville, il a visité les glaciers à l'usage des bouchers, et aussi les escaliers intérieurs, et il a constaté que les portes qui servent à l'entrée de la glace au-dessus des glaciers ont besoin de réparations qui coûteraient en moyenne une piastre par glacier. Il a aussi constaté qu'il serait nécessaire de poser des feuillards sur les marches des escaliers afin de les préserver de l'usure.

Votre Comité croyant ces réparations utiles et nécessaires, en recommande l'exécution sous le plus court délai possible.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) L. W. Jourdain, Préd<sup>t</sup>,  
 J. A. Verrette,  
 Nap. Lamy.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, ce 10 Mars 1902. }

Proposé par Mr. Badaup,  
 Secondé par Mr. Lajoie,

Que le rapport du Comité des  
 Marchés qui vient d'être lu, soit adopté et que les  
 ouvrages y mentionnés soient faits immédiatement.  
 Adoptée.

Rapport:

Messieurs,

Les soussignés, évaluateurs de cette  
 Cité, en conformité aux instructions que vous leur avez  
 fait transmettre par Mr. le Secrétaire-Trésorier de votre  
 Honorable Conseil, sur requête qui vous a été présentée  
 par Messrs. Delisle & Vanasse, à votre séance du trois  
 Février courant (1902), demandant que la partie de propriété  
 qu'ils ont vendue à Mr. F. P. Farmer, étant partie du  
 n<sup>o</sup> 1127 du Cadastre de cette Cité, bornée en front au Sud-Est  
 par la rue St. Maurice, d'un côté au Nord-Est par la rue

Des Pins,

2<sup>e</sup> Motion

Rapport des

Évaluateurs.



Lundi, le 10 Mars 1902.

Des Pins, de l'autre côté au Sud-Ouest par le Chemin de Fer de Ceinture (Loop Line), et en profondeur au Nord-Ouest par le N° 1125 du dit Cadastre, sur le côté Nord de la rue St. Maurice, soit entrée à son nom, dans le Rôle d'Évaluation pour la présente année, ont l'honneur de faire rapport, qu'après s'être rendus sur les lieux, et avoir étudié la question, ils sont d'avis que la partie de la dite propriété ainsi vendue à Mr. A. P. Farmer devrait être entrée à son nom, au dit rôle, avec une évaluation de huit cents piastres, et que la balance de ce terrain appartenant encore à Messrs. Delisle & Vanasse devrait, suivant leur opinion, être évaluée à trois cents piastres.

Humblement soumis,

(Signé) J. G. Clair,

Prosper Beaumier,

Narcisse G. Lassonde.

Trois-Rivières, 24 Février 1902.

Proposé par Mr. Bourigny,  
secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport des Évaluateurs de cette cité qui aient été lu devant ce Conseil, concernant la vente d'une partie de la propriété de Messieurs Delisle & Vanasse à Mr. A. P. Farmer, soit adopté, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent deux, soit corrigé conformément au dit rapport.

Adoptée.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant certaines réparations qu'il a jugé nécessaire de faire faire aux tuyaux des glacières, dans la partie Nord-Est du Marché-aux-Denrées.

Rapport:

Messieurs,

Suivant les instructions que j'ai reçues de Votre Honorable Conseil, lors de sa séance du trois du courant, j'ai l'honneur de faire rapport, qu'après

3<sup>e</sup> Motion

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport du  
Chef de Police.

Lundi, le 10 Mars 1902.

qu'après avoir fait une visite minutieuse des divers Hôtels, en cette Cité, j'ai constaté que tous sont tenus en conformité aux règlements de la dite Cité.

Je crois cependant devoir vous faire remarquer que l'écurie de l'Hôtel Albion tenu par Mr. J. O. Lacasse, sur la rue Badaoup, est en mauvais état et devrait être remplacée par une neuve, comme j'en ai déjà fait mention dans un rapport antérieur.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, 10 Mars 1902.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du vingt-quatre Mars courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du premier Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que les demandes de certificats en faveur

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

6<sup>e</sup> Motion

Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.

Lundi, le 10 Mars 1902.

favcur de Messieurs L. E. Dupresne, Adélarde Gauthier, Joseph Levasseur, George Dupresne, Charles Pagé, Emile Panneton, Zéphirin Harnois, Adams & Robert, L. P. Hamel & Cie, Joseph Ovide Lacasse et George Bloutier pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et que les demandes de certificats en faveur de Messieurs O. Carignan & Fils, L. Brunelle & Fils, L. A. Ricard, J. A. Duplessis & Cie, J. A. Bellefeuille & F. J. Kiroup, Napoléon Lanterre, Durand & Précourt, Joseph Lamothé, Eugène Rivard et Louis Pelletier pour leur permettre d'obtenir des licences de Magasins de Liqueurs, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desautels  
Sec. - Prés.

L. P. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
24 Mars 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. P. Paquin,
- Messieurs les Echevins Ls. Badauf,
- J. L. Fortin,
- Frs. Gelinat,
- Alex. Couliston,
- L. W. Jourdain,
- L. Lajoie,
- W. Lamy,
- F. A. Verrette.

Les

Sundi, le 24 Mars 1902.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Prime Sarasin.

Requête de Mr. Prime Sarasin, demandant le remboursement de la somme de quinze piastres qu'il a payé pour maison de pension.

Requête de  
Mr. Zacharie Bloutier.

Requête de Mr. Zacharie Bloutier, demandant la permission de transporter sa licence d'écurie de louage, pour la présente année, à Mr. Isaac Féron, ou qu'il doit prochainement quitter cette cité.

Requête de  
Mr. L. G. Beaudry.

Requête de Mr. L. G. Beaudry, demandant que le nom de Mr. Louis Janvier soit entré au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1902), comme propriétaire des lots numéros quatorze cent dix-sept (1417) et quatorze cent dix-huit (1418) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, au lieu de son nom.

Refusée.

Requête de la  
Chambre de Commerce des P.

Requête de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, demandant au Conseil de remettre la taxe sur les compagnies d'assurances contre le feu au même taux qu'avant la passation du dernier règlement concernant les cotisations et taxes.

Accordée.

Requête de la  
C. M. B. A.

Requête de la Succursale N. 101, C. M. B. A., de cette cité, demandant l'usage gratuit de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour les vingt-quatre et vingt-cinq de Mai prochain.

Accordée.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers, de cette cité, concernant la vente de la viande sur le Marché aux-Denrées, le loyer de leurs étaux, etc.

Requête de  
Mr. Majorique Arcand.

Requête de Mr. Majorique Arcand, demandant qu'il lui soit permis de tenir un service de diligence entre cette cité et le Cap de la Magdeleine.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Lundi, le 24 Mars 1902.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Philippe Fortin.

Requête de Dame Veuve Philippe Fortin, demandant d'être exemptée du paiement des taxes sur loyer, pour l'année courante, ou qu'elle ne tienne plus maison depuis la fin du mois de Février dernier.

Référé au Comité des Finances.

Requête de la  
National Pool & Axe Works.

Requête de la National Pool & Axe Works, demandant la pose d'une lumière électrique au coin des rues St<sup>e</sup> Maurice et St<sup>e</sup> Julie.

Accordée pour une lumière incandescente de soixante-et-quatre chandelles.

Lettre du  
Rév<sup>d</sup> Mr. S. E. Panneton,  
Directeur du Séminaire.

Lue une lettre du Rév<sup>d</sup> Mr. S. E. Panneton, Directeur du Séminaire des Trois-Rivières, se plaignant de ce que certains débitants de liqueurs de cette Cité vendent de la boisson aux élèves de cette institution.

Référé au Comité de Police.

Lettre de  
Mr. Charles Pagé.

Lue une lettre de Mr. Charles Pagé, informant le Conseil, qu'il a rendu à la Corporation de cette Cité la quantité de pierre qui lui a été prêtée.

Lettre de la  
"Bell Telephone Co."  
"Bell Telephone Coy."

Lue une lettre de la "Bell Telephone Company", disant que son fonds de marchandises a été surévalué.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre du  
Chef de Police.

Lue une lettre du Chef de Police, demandant des costumes de petite tenue et des chaussures pour les membres du Corps de Police.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier, de demander des soumissions, d'hui à huit jours, pour les habits et les casquettes.

Lettre du  
Chef de Police.

Lue une lettre du Chef de Police, demandant mille paires de boyaux en caoutchouc recouverts en coton.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de demander des soumissions.

Rapport:

Lundi, le 24 Mars 1902.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	219	78
" des Chemins,	144	05
" " Marchés,	73	22
" du Feu,	4	93
" de l'Éclairage,	1	—
" " L'Hôtel-de-Ville,	3	40
" " la Police,	298	51
" " " Santé,	257	74
Drainage,	6	25
Ponts St. Maurice,	33	95
Rues sous Contrôle,	148	36
Cavage des Rues,	201	95
Papeterie et Impressions,	2	50
Billets Payables,	6,000	—
Intérêt et Commissions,	284	25
Vente de Terrains,	8	30
Rapes Municipales,	2	43
Dépenses Contingentes,	41	66
Salaires,	411	66
Divers Comptes,	117	63
	63,261	57

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Houlston, Préd<sup>t</sup>,  
Ls. Pradeaux,  
Ls. W. Jourdain,  
Ars. Hélinas.

Proposé

Lundi, le 24 Mars 1902.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Transport de Licence  
de Mr. J. O. Lacasse à Mr.  
J. E. Houde.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que la demande de certificat en faveur  
de Mr. Joseph Ernest Houde, pour lui permettre de tenir  
une auberge au lieu et place de Mr. J. O. Lacasse, soit  
examinée et que le dit certificat soit confirmé.  
Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Certificats pour Auberge  
et Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que les demandes de certificats en faveur  
de Messieurs Joseph Bégin fils, Antoine Martin, L. O.  
St. Pierre & Cie., Thomas Pournival, Géphirin Gauthier,  
Uldoric Carignan, H. Rivard & Cie. et Joseph Lamy,  
pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de  
liqueurs, et celle de Mr. Joseph Ernest Houde pour lui  
permettre d'obtenir une licence d'auberge, soient examinées  
et que les dits certificats soient confirmés.  
Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion

Vente des Magasins du  
Marché aux Denrées et  
des Étaux des Bouchers.

Proposé par Mr. Jourdain,  
Secondé par Mr. Gélinas,  
Que les loyers de la grande halle du Marché-  
aux-Denrées et ceux des magasins du dit marché, sur  
lesquels il serait dû des arrérages, soient vendus à l'enchère,  
sur les lieux, samedi, le cinq Avril prochain (1902), à  
dix heures du matin, pour l'espace d'une année à partir  
du premier Mai prochain, et que les loyers des étaux  
et des magasins du dit marché pour lesquels aucun arré-  
rage ne sera dû, soient continués aux occupants d'iceux  
pour l'espace d'une année à compter du premier Mai  
prochain

Lundi, le 24 Mars 1902.

prochain (1902), et cela, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1<sup>o</sup> Aucune personne endettée envers la Corporation de cette Cité pour loyer d'étal de boucher ou de magasin dans le Marché-aux-Denrées, ne pourra enchérir à la dite vente.

2<sup>o</sup> Aucune enchère ne sera reçue à moins qu'il ne soit déposé en même temps entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la dite Corporation, dix par cent sur le prix de départ du loyer des dits étaux de bouchers et magasins.

3<sup>o</sup> Les prix de départ de loyers annuels pour les étaux à vendre et ceux de location pour les étaux qui doivent être occupés par les anciens locataires, seront ceux fixés par la résolution de ce Conseil en date du vingt Août mil neuf cent.

Les prix de départ de loyers annuels pour les magasins à vendre et ceux de location pour les magasins qui doivent être occupés par les anciens locataires, seront les suivants: magasin numéro un, cent dix piastres; magasin numéro deux, quatre-vingt-dix piastres; magasin numéro trois, quatre-vingt-dix piastres; magasin numéro quatre, quatre-vingt-dix piastres; magasin numéro cinq, quatre-vingt-dix piastres; magasin numéro six, cent dix piastres; les deux magasins neufs dont la porte d'entrée se trouve à l'intérieur du soubassement du dit marché, soixante-et-douze piastres chacun.

4<sup>o</sup> L'acquéreur des dits étaux de bouchers ou des dits magasins du Marché-aux-Denrées, sera tenu d'observer et accomplir les dispositions de tous les règlements de police et les règlements, ordonnances et résolutions du Conseil-de-Ville concernant le dit marché et la dite halle, actuellement en force et qui deviendront ci-après en force.

5<sup>o</sup> D'observer et accomplir les ordres et directions du Comité des Marchés, du Clerc du dit marché-aux-denrées et de l'Inspecteur Sanitaire.

6<sup>o</sup> De payer sur conviction les amendes et pénalités imposées ou à être imposées pour infraction aux dits règlements, règles

ou



Lundi, le 24 Mars 1902.

ou résolutions.

7<sup>o</sup> De ne pouvoir sous-louer le dit étal ou le dit magasin, ni aucune partie d'iceux, de les tenir propres et en bon état et de les remettre de même à l'expiration de leur bail.

8<sup>o</sup> De payer au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, à son bureau, le montant du loyer des dits étaux ou magasins, de trois mois en trois mois et avant le commencement de chaque trimestre.

9<sup>o</sup> De fournir deux bonnes et suffisantes cautions à la satisfaction du Comité des Marchés.

10<sup>o</sup> Il ne sera pas permis aux bouchers de vendre dans les limites de cette Cité, de la viande fraîche de bœuf, de mouton, de veau et de cochon qui auraient été tués ailleurs que dans les abattoirs licenciés par ce Conseil. Cependant, ils pourront vendre les cochons parés et apportés de l'étranger durant l'hiver.

11<sup>o</sup> L'entretien et la réparation des glacières dans les étaux des bouchers, ainsi que les tuyaux qui conduisent la fumée des poêles dans les tuyaux collecteurs, seront à la charge des locataires ou occupants des dits étaux.

12<sup>o</sup> Les locataires des étaux ou magasins devront dans les huit jours qui suivront le jour de la vente ou de la location, en passer des baux à loyer avec Son Honneur le Maire, et leur négligence à ce faire entraînera la perte par eux du dépôt qu'ils auront fait de dix pour cent sur le montant des dits loyers.

13<sup>o</sup> Le défaut d'exécution par les locataires des dits étaux ou des dits magasins, d'aucune des clauses ci-dessus mentionnées, entraînera la résiliation des dits baux à loyer.

Adoptées.

Proposé par Mr. Houlston,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent

soixante-

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Lundi, le 24 Mars 1902.

soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du sept Avril prochain (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Anschelaga.

Proposé par Mr. Houliston,  
secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Anschelaga,  
un billet promissoire au montant de douze mille cent  
soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à  
un mois de la date du sept Avril prochain (1902), à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Houliston.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre 104 des  
règlements de ce Conseil soit amendé, quant à ce qui  
concerne la taxe sur les Compagnies d'Assurances  
contre le feu et sur les maisons de pension.

En Conseil, ce 24 Mars 1902.

(Signé) Olf. Houliston.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le huit  
d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

E. H. Désaulniers.

Sec.-Prés.

L. Pagnin  
Maire.

Ajournement.

# Mardi, le 8 Avril 1902.

Assemblées Régulières.  
8 Avril 1902.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le huitième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire L. D. Paquin,
- Messieurs les Echevins Ls. Badaup,
- J. L. Fortin,
- Fr. Gélinas,
- Alex. Couliston,
- L. N. Jourdain,
- L. Lajoie,
- N. Lamy,
- A. S. Pourigny,
- F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Alphonse Gagnon & al.

Requête de Mr. Alphonse Gagnon et autres barbiers, demandant qu'il leur soit permis de passer, après avoir fermé les portes de leurs salons de barbiers, à minuit, les personnes qui y sont entrées avant cette heure, et qui attendent encore leur tour.

Requête de  
Mr. R. W. Williams.

Requête de Mr. R. W. Williams, demandant au Conseil, d'empêcher les piétons de séjourner près des vitrines de sa pharmacie, et de nuire ainsi à son commerce et à la circulation du public.

Ordre est donné au Chef de Police d'empêcher les rassemblements dont on se plaint.

Requête de  
Mr. Napl. Gélinas & al.

Requête de Mr. Napoléon Gélinas et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans les rues Hertel et Bemlock.

Référée au Comité du Drainage.

Requête

# Mardi, le 8 Avril 1902.

- Requête de Mr. Arthur Savard et autres, demandant la pose d'un puisard dans la rue Volontaire entre les rues St<sup>e</sup> Marie et St<sup>e</sup> Denis.  
Accordée.
- Requête de la Corporation Episcopale des Trois-Rivieres, demandant l'autorisation de faire décharger les dalles à l'eau de l'Evêché dans les tuyaux du Drainage.  
Accordée.
- Requête de Mr. G. J. Barnard, professeur de l'Ecole de Dessin, de cette ville, demandant un octroi de trente-six piastres et soixante et quinze centimes, pour payer les fournitures et les prix de cette école.  
Accordée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	16	30
" des Chemins,	333	40
" " Marchés,	2	39
" du Feu,	1	50
" de l'Hôtel-de-Ville,	1	"
" " la Police,	28	"
" " " Santé,	40	50
Drainage,	10	25
Rues sous Contrôle,	92	34
Pavage des Rues,	146	14
Papeterie et Impressions,	9	70
Billets Payables,	11,000	"
Intérêt et Commission,	155	61
Dépenses Contingentes,	84	"
Divers Comptes,	83	04
	12,004	17

Le

Mardi, le 8 Avril 1902.

Le Comité des Finances recommande, de plus, que les conclusions de la requête de Dame Veuve Philippe Fortin, demandant d'être exemptée du paiement des taxes sur loyers, pour l'année courante, présentée à Votre Conseil, à sa séance du 24 Mars dernier, soient accordées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Olaf. Houliston, Président,  
L. W. Jourdain,  
L. Badaup,  
Frs. Gélinas.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion

Rapport des  
Comités Permanents.

Rapport:

Les Comités Permanents de ce Conseil auxquels avait été référé la requête de la Bell Telephone Coy., se plaignant qu'il y a eu erreur dans l'évaluation de son fonds de marchandises pour l'année courante, et demandant la correction du rôle d'évaluation, ont l'honneur de faire rapport qu'ils ne peuvent accorder les conclusions de la dite requête, attendu que les délais fixés d'après la loi pour porter plainte contre le dit rôle sont passés depuis au-delà de trois mois.

Ils croient de plus devoir recommander à Votre Conseil que la requête de Mr. Majorique Arcand, demandant un permis pour tenir une ligne de diligence entre cette Cité et la paroisse du Cap de la Magdeleine, ne doit pas être accordée, et cela, dans l'intérêt de la Corporation et des contribuables de cette Cité.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Olaf. Houliston,  
W. Lamy,  
L. W. Jourdain,

Frs.

Mardi, le 8 Avril 1902.

Frs. Gélinas,  
Lucien Lajoie.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 8 Avril 1902.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport des Comités Permanents de ce Conseil qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que le trottoir au front du terrain de l'Hôpital Civique, sur la rue Des Commissaires, est en très-mauvais état et devrait être remplacé par un neuf.

Ordonné de faire le trottoir dont il est question.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Mars dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Mars dernier.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 108.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 108, règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CVIII.

Chapitre 108. —  
Règlement des Cotisations  
et Taxes amendé.

Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le proviso suivant sera ajouté à la fin  
du

Mardi, le 8 Avril 1902.

du trente-cinquième paragraphe de l'article neuf du règlement par le présent amendé, et sera considéré comme en faisant partie. Pourra toujours que tout occupant d'une maison privée qui recevra des pensionnaires à la semaine, au mois ou à l'année se soit tenu de payer que la taxe annuelle suivante. Lorsqu'il n'aura pas plus de trois pensionnaires à la fois, la somme de trois piastres; lorsqu'il aura quatre pensionnaires et plus la somme de cinq piastres."

Sec. 2. — Le paragraphe quarante-et-un du règlement par le présent amendé est remplacé par le suivant. Sur tous banquiers et leurs agents, sur tous courtiers, changeurs et agents de change, sur toutes compagnies de chemins de fer, de tramways, de télégraphes, de téléphones, d'éclairage, de chauffage, de distribution de force motrice électrique ou autre dans la ville, ou y tenant bureau et y faisant affaire ou sur leurs agents respectifs, la somme annuelle de cent piastres, et sur toutes compagnies d'assurances contre le feu ou leurs agents, la somme de soixante-et-quinze piastres.

Sec. 3. — Toutes les autres dispositions du dit chapitre (104) cent quatre des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Janvier mil neuf cent trois.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Kouliston,

Qu'une lisière de terrain de deux pieds par cinquante pieds à prendre sur l'emplacement de Mr. Thomas Bournival, située sur le côté Nord-Ost de la rue Julie, soit achetée au prix de vingt piastres, et cela, pour continuer l'élargissement de la dite rue Julie en cet endroit; et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte à cet effet.

Adoptée.

Proposé

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
Thomas Bournival à  
la Corporation pour  
l'élargissement de la  
rue Julie.

Mardi, le 8 Avril 1902.

5<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur la  
rue De Bonnacourt.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que les propriétaires de terrains prenant leur front sur le côté Sud-Est de la rue de Bonnacourt en cette cité, soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur propriété, et cela, d'hui à huit jours.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du huit Avril courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du neuf Avril courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du dix Avril courant,



Mardi, le 8 Avril 1902.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du dix Avril courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du onze Avril courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du quatorze Avril courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 8 Avril 1902.

12<sup>è</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaqa.

Proposé par Mr. Coulston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaqa,  
un billet promissoire au montant de trente-cinq mille  
francs, à un mois de la date du quatorze Avril courant,  
à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>è</sup> Motion

Remise de taxes aux  
Compagnies d'Assurances  
contre le feu.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Fortin,

Attendu que les Compagnies d'assu-  
rance contre le feu menacent d'augmenter les taux d'as-  
surance à moins que les taxes imposées sur telles compagnies  
ne soient diminuées à la somme de \$45.<sup>00</sup> telles qu'elles  
étaient les années dernières, que remise soit faite à chacune  
des Compagnies d'assurances suivantes contre le feu,  
savoir: "British America", "Caledonian", "Commercial Union", "Guardian",  
"Imperial", "Le Sun", "Liverpool London & Globe", "London & Corporation",  
"London & Lancashire", "Manchester", "North British and Mercantile",  
"Northern", "Phenix of London", "Queen", "Royale", "Scottish",  
"Western", de la somme de \$25.<sup>00</sup> chacune.

Adoptée.

14<sup>è</sup> Motion

Condoléances à Mr.  
l'Échevin R. B. Grant.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que les membres de ce Conseil ont  
appris avec un vif chagrin le décès de Madame Abraham  
Grant, et offrent à Mr. l'Échevin Robert B. Grant leurs  
condoléances et sympathies sincères dans la douleur où  
le plonge ce terrible coup porté si soudainement à son  
affection, et que copie de la présente soit transmise au  
dit Mr. Grant.

Adoptée.

Oris

Mardi, le 8 Avril 1902.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Bourigny.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai  
un règlement pour amender la section 31 du chapitre 8 des  
règlements de ce Conseil, de manière à permettre aux  
barbiers de passer, les dimanches et fêtes d'obligation, les  
personnes qui seront entrées dans leur salon de barbier avant  
minuit.

Trois-Rivières, 8 Avril 1902.

(Signé) A. S. Bourigny,  
Échevin.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un  
d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

L. S. Pélissier  
Maire.

H. Desaulniers  
Sec. - Prés.

Assemblée Régulière.  
21 Avril 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour d'Avril, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire L. D. Paquin,
- Messieurs les Échevins L. Badaux,
- J. L. Fortin,
- P. W. Louin,
- R. P. Grant,
- Alex. Boulieton,
- L. W. Jourdain,
- L. Lajoie,
- W. Lamy,
- A. S. Bourigny.

Les

Lundi, le 21 Avril 1902.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Benj. Beaumier.

Requête de Mr. Benjamin Beaumier, demandant que la borne-fontaine qui est au milieu de son trottoir soit déplacée.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de  
Mr. Antoine Crovoet & al.

Requête de Mr. Antoine Crovoet et autres, demandant l'installation d'une lumière électrique arc, au coin des rues Bonaventure et Cartier.

Référée au Comité de l'Eclairage.

Requête de  
Mr. Adéland Lambert.

Requête de Mr. Adéland Lambert, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à ses propriétés portant les numéros seize et dix-huit, sur le chemin Ste. Marguerite.

Accordée.

Requête de  
M<sup>rs</sup>. Rennie & Lassonde.

Requête de Messieurs Rennie & Lassonde, demandant au Conseil, de vouloir bien faire riveker la rue St. Martin, et leur donner l'enlèvement de la dite rue, pour leur permettre de construire des trottoirs, au front de leurs propriétés.

Requête de la  
Great North Western Tel. Co.

Requête de la "Great North Western Telegraph Company", concernant sa taxe d'affaires qu'elle trouve trop élevée.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Claude Emile Péron.

Requête de Dame Veuve Claude Emile Péron, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour arriérages de taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Edmond Dupont.

Requête de Mr. Edmond Dupont, demandant que l'évaluation de la partie de propriété qu'il occupe comme locataire soit fixée au même montant que l'an dernier.

Refusée.

Requête de  
Mr. A. A. Farmer & al.

Requête de Mr. A. A. Farmer et autres, demandant qu'une partie des rues St. Maurice, St. Paul et Notre-Dame soit macadamisée.

Référée

# Lundi, le 21 Avril 1902.

Lettre de  
Mr. Andrew Carnegie.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.

Une lettre de Mr. Andrew Carnegie, concernant l'établissement d'une bibliothèque publique gratuite en cette cité.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	10	50
" " Do. (Ent. & Répt.)	11	75
" des Chemins,	67	70
" " Marchés,	5	07
" de l'Hôtel-de-Ville,	2	50
" " la Police,	"	50
" " " Santé,	229	58
Drainage,	20	—
Ponts St. Maurice,	3	—
Rues sous Contrôle,	111	70
Carage des Rues,	94	89
Carré Champlain,	3	—
Frais Légaux,	4	—
Billets Payables,	132,823	50
Intérêt et Commission,	602	52
Taxes Municipales,	399	50
Dépenses Contingentes,	37	27
Divers Comptes,	103	64
	<b>134,530</b>	<b>62</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Préd.,  
A. J. Gerant,  
L. W. Jourdain,  
L. B. Badaup.

Proposé

Lundi, le 21 Avril 1902.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Sur un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que le garde-corps longeant le trottoir, à l'extrémité Est du grand Pont St. Maurice, a été malicieusement brisé, le vingt du courant.

Ordre est donné au Chef de Police d'essayer de découvrir les noms des personnes qui ont causés les vices de fait dont se plaint ce rapport et d'en faire rapport devant ce Conseil aussitôt que possible.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Sur un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, se plaignant de ce qu'un certain nombre de contribuables, qu'il a notifiés de remplacer leurs vieux trottoirs par des neufs, ne se sont pas conformés à cet ordre.

Ordonné au Surintendant de donner un nouvel avis de huit jours, après quoi les trottoirs devront être faits.

Rapport du Chef de Police.

Sur un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette cité.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que les tuyaux d'égouts soient posés dans cette partie du Chemin St. Marguerite située entre les rues des Forges et St. George, et aussi dans la rue St. Stanislas, en cette cité.

Adoptée.

Drainage, Chemin St. Marguerite et rue St. Stanislas.

3<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Gouliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire, soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaqa, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un

Billet promissoire au montant de \$10,000.00, en faveur de la Banque d'Acchelaqa.

Lundi, le 21 Avril 1902.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

un mois de la date du vingt-trois Avril courant, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de  
la date du vingt-huit Avril courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Acte d'Exchange entre  
Alex. Houlston, Esc., et le  
Séminaire des 3-R.

Proposé par Mr. Jourdain,  
Secondé par Mr. Samy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'échange entre Alexander Houlston, Esc.,  
et la Corporation du Séminaire des Trois-Rivières, attendu  
que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient  
au dit acte quant à ce qui concerne l'entretien et la  
réparation des chemins, trottoirs et clôtures au front de la  
propriété mentionnée au dit acte d'échange, lequel a été  
préparé par Petrus Desilets, Esc., V. P. et vient d'être  
lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le projet de  
Règlement Chapitre 109.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Guin,

Que le projet de règlement intitulé:  
Chapitre 109, Règlement établissant de nouvelles dispositions  
au Chapitre huit des règlements de ce Conseil, intitulé: Règle-  
ment concernant le Département de la Police et la con-  
servation de la paix et du bon ordre dans la Cité des  
Trois-Rivières, soit lu, passé et adopté.

Chapitre

Lundi, le 21 Avril 1902.

— Chapitre 104. —  
Projet de Règlement  
concernant les barbiers.

Chapitre CIX.

Règlement établissant de nouvelles dispositions au Chapitre huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le proviso suivant sera ajouté à la fin de la trente-et-unième section du règlement par le présent amendé et sera considéré comme en faisant partie. "Il leur sera cependant permis de raser les personnes qui seront dans leur établissement avant minuit la veille des jours ci haut mentionnés."

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du Chapitre huit des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions du Chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Rejeté sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mo. Mo. Badaud,	Mo. Mo. Guin,
Martin,	Grant,
Jourdain,	Houlston,
Lajoie,	Pourigny.
Lamy,	

Proposé par Mr. Martin,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Dolard Hamel et Arthur Spénard, pour leur permettre d'obtenir des licences de Marchands de liqueurs soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Ovis

N<sup>o</sup> 157  
Motion  
Certificats pour Magasins  
de Liqueurs.



Lundi, le 21 Avril 1902.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Pourigney.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai la passation d'un règlement amendant celui relatif aux cotisations et taxes de manière à exiger et percevoir des taxes de la part des laitiers qui, quoique résidant en dehors des limites de cette cité, y exercent cependant leur commerce comme tels et les obliger à prendre licence à cet effet.

Trois-Rivières, 21 Avril 1902.

(Signé) R. S. Pourigney.

Le conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le vingt-huit d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Desaulniers.

Sec. - Prés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
28 Avril 1902.

À une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Lundi, le vingt-huitième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

L. D. Paquin,  
L. Badaud,  
J. L. Fortin,  
O. V. Rouin,  
R. P. Grant,  
L. W. Jourdain,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
R. S. Pourigney.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 28 Avril 1902.

Requête de  
Mr. J. A. Vézina.

Requête de Mr. Joseph Antoine Vézina, demandant d'être entré au Role d'Evaluation pour l'année courante (1902) comme propriétaire de l'immeuble sept cent quatre-vingt-quatorze (994) du Cadastre de la Cité des Trois-Rivières, au lieu de Mr. François Gélinas.

Accordée.

Requête du  
Séminaire des S. R.

Requête de la Corporation du Séminaire des Trois-Rivières, demandant que les tuyaux du Drainage soient posés dans la rue St. François-Xavier, depuis la rue St. Geneviève jusqu'à la cour de récréation des élèves.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers, demandant au Conseil d'amender leurs baup à loyer.

Ordonné de biffer complètement la clause 9<sup>ième</sup> dans les projets de baup tels que préparés et de remplacer cette clause par la clause 10<sup>ième</sup>.

Requête de  
Mr. H. Béland & al.

Requête de Mr. H. Béland et autres, demandant que la piste de bicycles, dans la rue St. Maurice, soit mise en bon état.

Ordonné au Surintendant de mettre cette piste en aussi bonne condition que possible.

Requête de  
Delle Josephine Lord.

Requête de Delle Josephine Lord, demandant que l'évaluation de sa propriété située sur la rue Bureau soit portée au même montant que l'an dernier.

Rejetée comme venant trop tard.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	(Construction)	7	50
" " Do.	(Ent. & Répt.)	203	42
" des Chemins,		128	81
	A Reporter	339	73

Lundi, le 28 Avril 1902.

	Report	
Département des Marchés,	339	73
" du Feu,	568	48
" de l'Hôtel-de-Ville,	38	20
" " la Police,	4	21
" " Santé,	297	51
Drainage,	21	54
Ponts St. Maurice,	53	90
Rues sous Contrôle,	25	—
Événement des Rues,	11	96
Carré Champlain,	203	30
Ateliers des Départements,	8	35
Billets Payables,	4	—
Intérêt et Commission,	10,000	—
Dépenses Contingentes,	181	09
Salaires,	41	66
Divers Comptes,	261	66
	115	89
	<b>11,676</b>	<b>48</b>

Notre Comité croit, de plus, devoir vous faire rapport, qu'après avoir pris en considération la requête qui a été présentée à Votre Conseil, le 21 Avril courant, par Dame Veuve Claude Emile Féron, demandant la remise de ses arriérés de taxes, il ne doit pas recommander les conclusions, ou qu'il n'a pas le droit de faire la chose.

Respectueusement soumis,

(Signé) L. Badaud,  
L. W. Jourdain,  
P. A. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Lundi, le 28 Avril 1902.

Rapport des  
Comités Permanents.

Rapport:

Les Comités Permanents de ce Conseil auxquels avait été référée la requête de MM. A. F. Farmer et autres, demandant qu'une partie des rues St. Maurice, St. Paul et Notre Dame soit macadamisée, a l'honneur de faire rapport:

Qu'ils sont dans l'obligation de remettre à plus tard la considération des allégués de cette requête, ou que les débentures émises pour le pavage des rues, n'ont pas encore été rendues.

Respectueusement soumis,  
(Signé) L. W. Jourdain,  
W. Lamy,  
Lucien Gajoie,  
Ls. Padeaux,  
P. W. Guin.

2<sup>e</sup> Motion

Hôtel de Ville,  
Trois-Poirées, 28 Avril 1902.

Proposé par Mr. Pourignoy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport des Comités Permanents de ce Conseil, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette cité.

Ordonné au Surintendant de faire faire ces trottoirs après les huit jours épirés.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Grant,

Que la demande de certificat en faveur de MM. Loranger & Robichaud, pour leur permettre d'obtenir une licence de Marchand de Liqueurs, et celle en faveur de Mr. Théodore Grenier, pour lui permettre d'obtenir

3<sup>e</sup> Motion

Certificats pour Magasin  
de Liqueurs et Hôtel de  
Tempérance.

Sundi, le 28 Avril 1902.

L'obtenir une licence d'Hotel de Tempérance, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$59,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Samy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de cinquante-neuf mille piastres, à un mois de la date du premier Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, pour payer les debentures de la Nouvelle Dette Consolidée qui seront dues le premier Mai prochain, et cela, en attendant la vente des debentures autorisées pour le rachat de cette dette.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du cinq de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,101.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centiers, à un mois de la date du dit de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 28 Avril 1902.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un  
billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-  
une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la  
date du dix de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant  
pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un  
billet promissoire au montant de quinze mille piastres,  
à un mois de la date du douze de Mai prochain, à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un  
billet promissoire au montant de sept mille cinq cents  
piastres, à un mois de la date du douze de Mai  
prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour  
cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet  
pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Adresse à Sa Majesté  
Edouard VII.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Grant,

Qu'une adresse de félicitation soit  
présentée à Sa Majesté Edouard VII, à l'occasion de  
son

Lundi, le 28 Avril 1902.

son couronnement comme Roi, et qu'elle soit conçue dans les termes suivants:

A Sa Majesté Edouard VII, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, et Empereur des Indes.

Sire,

Les habitants de la Cité des Trois-Rivières, Province de Québec, sont très heureux d'exprimer à Votre Majesté, les sentiments de joie qu'ils éprouvent, à l'occasion de son couronnement comme Roi d'un des plus vastes et des plus puissants royaumes de la terre, et de prendre part au concert général de félicitations et de louanges qui s'élève de l'orient à l'occident, du midi au septentrion, au sujet de ce mémorable événement.

Enfants d'une colonie qui a grandi sous la protection tutélaire de la très illustre et regrettée Mère de Votre Majesté, la Reine Victoria, nous remercions le ciel de vous l'avoir donnée pour Souveraine, de l'avoir douée de toutes les qualités qui font les grandes Puissances de ce monde, d'avoir orné son cœur des plus belles vertus et surtout d'avoir permis que des dons si précieux lui survécussent dans ses nombreux enfants et en particulier, dans la personne de Votre Majesté, qui est non seulement l'Héritier de la Gloire, mais aussi le continuateur de ses grandes œuvres, pour le bien et l'honneur du peuple qui a été le sien et qui maintenant est le vôtre.

Il est donc avec des vœux remplis des plus belles espérances et de la plus grande jubilation que nous voyons Votre Majesté prendre possession du Trône que ses pères ont rendu illustre de tant de manières, et ceindre une couronne plusieurs fois séculaires et d'un si grand éclat, que celle des puissants Empereurs de la vieille Rome se l'eut jamais éclipsée.

A l'ombre de cette couronne, nous le proclamons avec bonheur, vous avez joui d'une paix profonde, vous avez trouvé la justice tempérée par la douceur et la clémence, vous avez éprouvé les bienfaits d'une liberté complète, et, par surcroît,

vous

Lundi, le 28 Avril 1902.

nous avons été comblés de prospérité. Aussi, avec l'accroissement de la population, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les sciences et les arts ont-ils pris chez nous des développements inaccoutumés.

En retour de tous ces avantages que nous devons à la sagesse et à la libéralité de la politique du gouvernement de Votre très illustre Père, la reconnaissance qui déborde de nos cœurs, nous fait souhaiter avec ardeur, que le règne de Votre Majesté soit plein d'années et de sérénité; que son peuple se multiplie et s'élève de plus en plus haut, parmi les nations de la terre; que Votre Majesté ainsi que Son Illustre Compagne et toute la Famille Royale soient continuellement entourées de l'affection de leurs sujets, comme d'un rempart impénétrable aux traits de la malice de notre temps et que la paix, l'abondance, la justice et la gloire règnent toujours dans Votre Royaume.

Nous éprouvons d'autant plus de satisfaction, à former ces vœux, que nous avons gardé avec reconnaissance le souvenir de la visite dont Votre Majesté, dans sa jeunesse, a daigné honorer notre humble cité, et conservé dans notre mémoire l'impression la plus favorable des qualités qui brillaient déjà en votre personne et qui nous inspiraient alors ces sentiments de loyauté et de fidélité que nous sommes fiers aujourd'hui de Vous témoigner, comme à Notre Souverain Seigneur et Roi.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. P. Eschvins Pourigny.

Avis de motion:

Je donne par les présentes avis, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai l'adoption et la passation d'un règlement concernant les abattoirs et les marchés aux animaux.

28 Avril 1902.

(Signé) P. S. Pourigny.

Le



Lundi, le 28 Avril 1902.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

L. D. Pâquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
12 Mai 1902.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur, le Maire L. D. Pâquin,

Messieurs les Echevins

L. Bédard,

J. L. Fortin,

R. A. Grant,

Alex. Couliston,

L. W. Jourdain,

L. Lajoie,

W. Lamy,

A. S. Pourigny,

A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. L. W. A. Genest.

Requête de Mr. L. W. A. Genest, demandant la pose d'un jet d'eau dans le carré Champlain.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Edouard Rivard.

Requête de Mr. Edouard Rivard, concernant son contrat pour manufactures de fabrique dans la Commune de cette Cité.

Référée au Comité des Finances.

Requête

Lundi, le 12 Mai 1902.

Requête de  
M<sup>rs</sup> Duchaine & Frère.

Requête de Messrs. Duchaine & Frère, demandant que le paiement de la Taxe, comme restaurateurs ne soit exigé d'eux qu'au pro-rata de l'année.

Refusée.

Lettre de la  
C. M. P. A.

Une lettre de la succursale St. Joseph, N<sup>o</sup> 101, C. M. P. A., de cette cité, invitant le Conseil-de-Ville à prendre part à la célébration du 12<sup>e</sup> Anniversaire de sa fondation qui aura lieu le 25 de Mai courant.

Invitation acceptée et ordre est donné au Secrétaire d'en donner avis à qui de droit.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	58	55
" " Do. (Ent. & Répt.)	25	50
" des Chemins,	145	95
" " Marchés,	3	95
" de la Police,	116	50
" " Santé,	49	86
Drainage,	14	55
Ponts St. Maurice,	3	75
Rues sous Contrôle,	7	30
Cavage des Rues,	340	82
Carré Champlain,	5	37
Carré Le Ratou,	2	30
Carré St. Philippe,	-	62
Station de Police et du Feu,	5	50
Papeterie et Impressions,	5	-
Frais Légaux,	13	-
Billets Payables,	11,000	-
Intérêt et Commission,	12,747	14
<b>À Reporter</b>	<b>24,545</b>	<b>66</b>

# Lundi, le 12 Mai 1902.

	Report	\$ 24,575	66
Divers Comptes,			2 89.
Débitures W. D. C.,		67,000	—
Fonds d'Amortissement,		225	24
		\$ 91,803	79

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Alex. Houliston, Présid<sup>e</sup>,  
 Ls. Badaup,  
 R. A. Grant,  
 L. W. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
 Secondé par Mr. Pourigny,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
 mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
 formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
 Cité, pour le mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 concernant l'état des trottoirs en cette  
 Cité.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Sous adopter le Règlement  
 Chapitre 109.

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Pourigny,  
 Que le projet de règlement intitulé:  
 Chapitre 109 Règlement pour amender de nouveau le cha-  
 pitre 104 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement  
 concernant les Postes et Papes, soit lu, passé  
 et adopté.

Chapitre

Lundi, le 12 Mai 1902.

— Chapitre 109. —

Règlement concernant les  
Cotisations et Taxes amendé.

Chapitre CIX.

Règlement pour amender de nouveau le chapitre 104 des  
règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les  
Cotisations et Taxes.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité  
des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le paragraphe vingt-neuf de l'article neuf de  
la section deux du règlement par le présent amendé est rem-  
placé par le suivant:

Une taxe annuelle de une piastre et cinquante cen-  
tins par tout machiniste, charpentier, menuisier, meublier,  
imprimeur, sculpteur, crieur public, poseur d'affiches et de  
placards et distributeur de circulaires, réclames et annonces,  
laitiers, propriétaires de buanderie et de teinturerie, charretier  
de charge, charron, boursier, tourneur, ébéniste, orfèvre,  
bijoutier, horloger, forgeron, ferblantier, armurier, plombier,  
couvreur en métal, poseur d'appareils de chauffage et d'éclairage,  
de sonneries et de transmissions électriques, boulanger, pâtissier,  
boucher, barbier, confiseur, brosseur, cardeur, jardinier, mouleur,  
tonnelier, cordonnier, sellier, vannier, corroyeur et mégissier,  
peintre en bâtiment, décorateur, poseur de tapisseries, maçon,  
tailleur de pierre et de marbre, plâtrier, crépisser, briquetier  
et poseur de briques, tailleur en habillements, modiste, fleuriste  
et par toute personne exerçant aucun autre métier ou  
occupation manuelle quelconque et résidant dans les  
limites de cette Cité; cependant les laitiers qui quoique  
résidant en dehors des limites de cette Cité, viendront ex-  
ercer leur commerce comme tels, paieront une taxe annuelle  
de vingt-cinq piastres; et il sera payé en outre par toute  
personne tenant une boutique ou atelier d'ouvrier quelconque,  
entrée au dit rôle comme étant de première classe, la  
somme de une piastre, et par toute personne entrée au dit  
rôle comme tenant une boutique ou atelier quelconque  
de deuxième classe, la somme de vingt-cinq centins.

Sec. 2. —

Lundi, le 12 Mai 1902.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit chapitre, cent quatre des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.  
Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Remise de taxes sur  
maisons de pension.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Attendu que le huit Avril dernier (1902), le Conseil a fait certains amendements au règlement des Taxes et Cotisations, quant à ce qui concerne les maisons de pension, et que ce règlement prendra force et effet qu'au premier Janvier mil neuf cent trois seulement.

Attendu que ce serait un acte de justice envers les personnes qui ont payé leur taxe de l'année courante pour maison de pension, de leur faire remise de ce qu'elles ont payé en plus que le montant exigé par le dit règlement, et aussi de s'exiger des personnes qui sont chargées de cette taxe pour l'année courante, plus que la somme fixée par le dit règlement.

Qu'il soit résolu que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à collecter pour l'année courante que le montant fixé par le dit règlement, et de faire remise aux contribuables qui ont payé plus que le montant fixé par le susdit règlement.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificat pour Hôtel  
de Tempérance.

Proposé par Mr. Lamry,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Alfred Picard, pour lui permettre d'obtenir une licence à l'Hôtel de Tempérance, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 12 Mai 1902.

5<sup>e</sup> Motion

Concernant une bibliothèque  
publique.

Proposé par Mr. Bourigny,

Secondé par Mr. Grant

Considérant, que Andrew Carnegie a offert de fournir la somme de dix mille piastres à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour la construction d'une bibliothèque publique gratuite, à condition que la dite Corporation s'engage par une résolution du Conseil, de maintenir une bibliothèque publique gratuite, au coût d'au moins mille piastres par année, et de fournir un site convenable pour ce dit édifice; il est donc

Résolu par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, que la dite Corporation accepte ce don, et s'engage par les présentes de remplir les conditions énoncées par le dit Andrew Carnegie.

Résolu que la dite Corporation fournira un emplacement convenable pour le dit édifice et maintiendra une bibliothèque publique gratuite dans le dit édifice lorsqu'il sera construit, au coût d'au moins mille dollars par année.

Résolu qu'un impôt annuel sera à l'avenir prélevé sur les propriétés taxables de la dite Cité des Trois-Rivières, d'un montant suffisant pour remplir les conditions ci-haut mentionnées.

Résolu qu'en acceptant l'offre gracieuse de M. Andrew Carnegie il est entendu que la Cité aura l'administration de la dite bibliothèque et que pour en assurer le caractère moral, le choix des livres sera sous le contrôle exclusif d'un comité composé en majorité de membres du clergé.

Référée aux Comités Permanents.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une sommation et Protêt par Messrs. Girard & Godin, contre la Corporation de cette Cité, concernant les tuyaux d'égouts près de leur manufacture.

Proposé

Protêt de  
Messrs. Girard & Godin.

Lundi, le 12 Mai 1902.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet pro-  
missoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois  
de la date du treize de Mai courant, à un taux d'intérêt ex-  
cédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du treize de Mai courant, à un taux  
d'intérêt excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du quatorze de Mai courant, à un taux  
d'intérêt excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du dix-sept de Mai courant, à un taux  
d'intérêt excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement

Lundi, le 12 Mai 1902.

renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Proposé par Mr. Houliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire, soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date  
du dix-sept de Mai courant, à un taux d'intérêt n'excédant  
pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre  
billet pour le même montant.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six  
de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

Z. Desaulniers.  
Sect. Prés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
26 Mai 1902.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. D. Paquin,    |
| Messieurs les Echevins | L. Badaup,       |
|                        | J. Bureau,       |
|                        | J. G. Fortin,    |
|                        | Ars. Gélinas,    |
|                        | R. A. Grant,     |
|                        | Alex. Houliston, |
|                        | L. W. Jourdain,  |
|                        | L. Lajoie,       |
|                        | W. Lamy,         |

A. S.



Lundi, le 26 Mai 1902.

A. S. Pourigny,  
P. A. Verrette.

Requête de

Mr. B. B. Farmer & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. B. B. Farmer et autres, demandant que la rue Budden soit élargie, pour faciliter l'accès aux quais du Harre.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de

Mr. J. Bournival.

Requête de Mr. Thomas Bournival, demandant que le nom de Mr. Euchariste Brousseau soit entré au rôle d'Évaluation pour l'année courante (1902), comme propriétaire de l'immeuble lot numéro seize cent quatre-vingt-trois (1693) du Cadastre de la Cité des Trois-Rivières, au lieu de son nom.

Accordées.

Requête de  
Mr. J. V. Décoteau & al.

Requête de Mr. J. V. Décoteau et autres, demandant que cette partie de la rue St. Philippe, comprise entre la rue St. Roch et le pont en bois situé dans la partie Ouest de la dite rue St. Philippe, soit mise sous contrôle, quant à l'arrosage.

Accordées.

Requête de  
Mr. O. Arcand.

Requête de Mr. O. Arcand, demandant que la taxe comme Ingénieur Civil qui lui est chargée soit déduite de son compte, vu qu'il n'exerce pas sa profession.

Accordées.

Requête de la  
National Pool & Axe Works.

Requête de la National Pool & Axe Works, demandant une réduction des taxes de l'eau.

Référée au Comité des Finances.

Lettre de  
Mr. A. E. Gervais, Avocat.

Lue une lettre de Mr. l'Avocat A. E. Gervais, informant le Conseil-de-Ville, qu'il est chargé par Mr. G. W. Gregory de réclamer la somme de cinquante piastres de la Corporation de cette Cité, pour dommages qu'il dit lui avoir été causés par une arrestation.

Lue

Lundi, le 26 Mai 1902.

Lettre de  
Mr. Aldoric Boissvert.

Une lettre de Mr. Aldoric Boissvert, demandant d'être nommé en permanence Fourne-robinet de l'Acqueduc.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	114	10
" " Do. (Ent. & Répt.)	5,091	63
" des Chemins,	142	32
" " Marchés,	44	22
" du Feu,	114	32
" de l'Hôtel-de-Ville,	228	28
" " la Police,	303	16
" " " Commune,	3	50
" " " Santé,	224	14
Drainage,	144	61
Ponts St Maurice,	55	94
Rues sous Contrôle,	17	10
Cavage des Rues,	21	71
Carré Champlain,	11	75
Carré Le Platon,	"	75
Carré St. Philippe,	"	60
Station de Police et du Feu,	1	25
Papeterie et Annonces,	10	75
Frais Légaux,	11	35
Billets Payables,	132,823	50
Intérêt et Commission,	846	67
Pages Municipales,	30	08
Dépenses Contingentes,	58	27
Salaires,	261	66
	140,594	66

Respectueusement

Lundi, le 26 Mai 1902.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Préd<sup>t</sup>,  
Ars. Gélinas,  
L. H. Jourdain.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bureau,  
secondé par Mr. Lamy,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
concernant la décharge des égouts dans le Quartier  
St. Ursule.

Décidé de faire ces travaux en cèdre.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
concernant le projet d'élargissement des rues Riverville  
et St. Prosper.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant l'état des trottoirs en cette  
ville.

Ordonné au Surintendant de faire faire ces  
trottoirs après les huit jours expirés.

2<sup>ème</sup> Motion  
Transport de Licence de  
Mr. Zéphirin Carnois  
à Mr. Eugène Lavigne.

Proposé par Mr. Lajoie,  
secondé par Mr. Fortin,  
Que la demande de certificat en  
faveur de Mr. Eugène Lavigne, pour lui permettre d'obtenir  
une licence d'auberge au lieu et place de Mr. Zéphirin  
Carnois, soit examinée et que le dit certificat soit  
confirmé.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
secondé par Mr. Grant,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga,  
un

Lundi, le 26 Mai 1902.

un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du vingt-six de Mai courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du trente-et-un de Mai courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de cinquante-neuf mille piastres, à un mois de la date du quatre de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du neuf de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même

Lundi, le 26 Mai 1902.

même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga,  
un billet promissoire au montant de douze mille cent  
soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins,  
à un mois de la date du treize de Juin prochain, à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec,  
un billet promissoire au montant de douze mille cent  
soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins,  
à un mois de la date du treize de Juin prochain, à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec,  
un billet promissoire au montant de douze mille cinq  
cents piastres, à un mois de la date du seize de  
Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas  
cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre  
billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 26 Mai 1902.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga,  
un billet promissoire au montant de douze mille cinq  
cents piastres, à un mois de la date du seize de  
Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas  
cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre  
billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga,  
un billet promissoire au montant de quinze mille piastres,  
à un mois de la date du seize de Juin prochain, à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga,  
un billet promissoire au montant de sept mille cinq  
cents piastres, à un mois de la date du seize de  
Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas  
cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec,  
un

Lundi, le 26 Mai 1902.

un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du dix-sept de Juin prochain, à un taux d'intérêt et échéant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adaptées.

Avis de motion de  
Mr. L. Echevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre quinze intitulé: Règlement concernant les Charretiers, soit amendé quant à ce qui concerne le tarif des voitures de louage.

En Conseil, ce 26 Mai 1902.

(Signé) W. Lamy.

Avis de motion de  
Mr. L. Echevin Pourigny.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai une résolution pour changer le tarif des bateaux traversiers entre cette Cité et les paroisses avoisinantes.

En Conseil, ce 26 Mai 1902.

(Signé) A. P. Pourigny.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

L. D. Paquin  
Maire.

Th. Desaulniers  
Sec. Prés.

Assemblée Régulière.  
9 Juin 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,

Messieurs

Lundi, le 9 Juin 1902.

Messieurs les Echevins  
 Ls. Badaup,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Sélinas,  
 P. A. Guin,  
 R. A. Grant,  
 Alex. Houliston,  
 L. W. Jourdain,  
 L. Lajoie,  
 W. Lamy,  
 P. J. Bourignon,  
 P. W. Verrette.

Requête de  
 Mr. J. E. Houde.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. J. E. Houde, demandant que les noms de Messieurs Louis Philippe Robert et William Adams soient entrés au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1902), comme locataires de l'Hôtel Commercial, portant les numéros 26 et 26a, rue Badaup, au lieu de son nom.

Accordée.

Requête de  
 Mr. J. E. Houde.

Requête de Mr. J. E. Houde, demandant que des mesures soient prises concernant la salubrité de l'hôtel qu'il occupe sur la rue Badaup.

Référé au Comité de Santé.

Requête de  
 Mr. Arthur Rocheleau.

Requête de Mr. Arthur Rocheleau, demandant que la taxe comme commerçant soit déduite de son compte, ou qu'il n'exerce pas cette occupation dans la Cité des Trois-Rivières.

Référé au Comité des Finances.

Requête de  
 Mr. Odilon Soranger.

Requête de Mr. Odilon Soranger, demandant que la taxe comme arimeur soit déduite de son compte, ou qu'il n'exerce pas cette occupation.

Accordée.

Requête de  
 Mr. Aimé Duchaine.

Requête de Mr. Aimé Duchaine, demandant une remise de taxes comme locataire.

Référé



Lundi, le 9 juin 1902.

- Requête de Mr. Borromé St. Pierre. Référée au Comité des Finances.  
 Requête de Mr. Borromé St. Pierre, demandant une remise de taxes comme locataire.
- Requête de Mr. J. A. Bourassa et autres. Référée au Comité des Finances.  
 Requête de Mr. J. A. Bourassa et al. demandant une réduction des taxes de péage des Ponts St. Maurice.
- Requête de Dame Veuve Hédion Desrosiers. Refusée.  
 Requête de Dame Veuve Hédion Desrosiers, offrant de payer la somme de sept piastres, en règlement du montant qu'elle doit pour taxes.
- Requête de Mr. A. A. Farmer et autres. Accordée si les sept piastres offertes sont payées sans délai.  
 Requête de Mr. A. A. Farmer et al. demandant que la descente du Chemin de Fer de ceinture (Loop-Line) aux quais, dans la partie Est de cette Cité, soit déplacée et localisée dans la rue Bouden, et que les rues Hertel et St. Paul soient prolongées jusqu'aux quais de la Commission du Carre.
- Requête de Mr. Rézaine Robichaud. Référée aux Comités Permanents.  
 Requête de Mr. Rézaine Robichaud, demandant au Conseil de ne pas l'obliger d'enlever le portique de sa maison, qui empiète sur la rue Notre-Dame.
- Lettre du Gouverneur Général. Que une lettre de Son Excellence le Gouverneur Général, accusant réception de l'adresse de félicitation de la Cité des Trois-Rivières à Sa Majesté Edouard VII, à l'occasion de son couronnement.
- Lettre de Dame A. C. Valentine. Refusée.  
 Lettre de Dame A. C. Valentine, demandant d'être exemptée du paiement du coût de construction d'un trottoir, à sa propriété, rue Royale.

Rapport:

Lundi, le 9 Juin 1902.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	4	09
" " Do. (Ent. & Répt.)	68	15
" des Chemins,	62	47
" " Marchés,	6	47
" du Feu,	7	70
" de l'Hotel-de-Ville,	9	30
" " la Police,	1	11
" " " Communes,	2	50
" " " Santé,	34	52
Drainage,	431	43
Ponts, St. Maurice,	9	26
Rues sous Contrôle,	23	21
Cavage des Rues,	27	65
Carré Champlain,	19	92
Ateliers des Départements,	"	35
Papeterie et Impressions,	"	50
Assurances des Propriétés de la Corporation,	6	"
Billets Payables,	79,000	"
Intérêt et Commission,	586	22
Dépenses Contingentes,	129	77
Divers Comptes,	139	19
	80,542	81

Respectueusement soumis,  
(Signé) Alex. Couliston, Présdt.,  
L. W. Jourdain,  
R. P. Grant,  
Ars. Hélinas,  
L. Badaup.

Proposé

Lundi, le 9 Juin 1902.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport:

La requête de Monsieur Geo. Morin & al.,  
demandant de faire disparaître l'empiètement fait par  
Mr. Régain Robichaud sur la rue Notre-Dame, en  
construisant un portique à sa maison, laquelle requête a  
été présentée à ce Conseil le vingt-cinq Novembre dernier,  
et référée au Comité des Chemins, a été prise en considéra-  
tion par le dit Comité qui a l'honneur de vous faire le  
rapport suivant:

Il a été constaté que Mr. R. Robichaud  
ainsi que plusieurs autres propriétaires empiétaient dans  
la rue, et que pour rendre justice à tous également, il  
faudrait recommander la démolition et l'enlèvement de la  
partie de toutes ces propriétés qui empiètent sur la rue.  
Vu que la chose serait trop onéreuse et dommageable  
dans la plupart de ces cas, Votre Comité ne croit pas  
devoir recommander les conclusions de la dite requête  
quant à présent.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Frs. Gélinas, Prés<sup>dt</sup>,  
R. A. Grant,  
L. W. Jourdain,  
W. Lamy,  
J. L. Fortin.

Hôtel des Ville,  
Trois-Rivières, 9 Juin 1902.  
Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Grant,

2<sup>ème</sup> Motion

Que le rapport du Comité des  
Chemins

Lundi, le 9 Juin 1902.

Chemins qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Comité de l'Acqueduc.

Rapport:

Le Comité de l'Acqueduc croit devoir recommander à Votre Conseil certains travaux d'une absolue nécessité pour le bon fonctionnement du Département dont il a la charge, ces travaux, sont les suivants:  
1° - L'intérieur du réservoir devrait être nettoyé, et la partie du quai renfermant la prise d'eau devrait être réparée.  
2° - Les portes, fenêtres et autres bois des bâtisses à l'extérieur, devraient être peinturés afin de les conserver.  
3° - Le tuyau qui conduit la fumée des six bouilloires à la cheminée, devrait être coupé à la troisième bouilloire, ou que les trois autres bouilloires appartiennent à la North Shore Power Co., qui devra les enlever d'ici au quatre Août prochain; ce qui dans notre opinion donnerait plus de tirage à la cheminée et serait une économie dans le combustible.

Respectueusement soumis,  
(Signé) R. A. Grant, Prsdt.,  
J. L. Fortin,  
W. Lamy,  
P. A. Verrette,  
Lucien Gajoie.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 9 Juin 1902.

Proposé par M. Gouin,  
Secondé par M. Pourigny,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.  
Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, recommandant certaines réparations qu'il croit nécessaires aux maisons du Gardien des Ponts

St

3<sup>es</sup> Motion

Lundi, le 9 Juin 1902.

S.<sup>r</sup> Maurice.

Ordonné de demander des soumissions d'aujourd'hui à huit jours.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Mai dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette Cité.

Ordre est donné au Surintendant de faire réparer les trottoirs en défaut mentionnés dans ce rapport les huit jours épirés.

4<sup>e</sup> Motion  
Nomination du Président  
des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Mr. l'Échevin Ars. Gélinas soit le président des élections municipales, qui auront lieu, lundi, le quatorze Juillet prochain (1902).

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Comité pour la révision  
de la liste des électeurs municipaux.

Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que Messieurs les Échevins A. W. Verette, W. Lamy et J. S. Fortin forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux Elections Municipales du quatorze Juillet prochain (1902).

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt de Juin courant, à un taux d'intérêt excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 9 Juin 1902.

7<sup>e</sup> Motion  
 Vente de terrains par la  
 Corporation à D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> J. B.  
 Malone et à Mr. Jas. B.  
 Zuckerhoff.

Proposé par Mr. Bourigny,  
 Secondé par Mr. Verrette,  
 Que son Honneur le Maire et le  
 Secrétaire-Trésorier soient autorisés à consentir pour  
 et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-  
 Rivières, deux actes de vente notariés des lots Nos 466,  
 468 et 1100 du cadastre pour la Cité des Trois-Rivières,  
 lesquels actes de vente viennent d'être lus devant ce  
 Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
 Réduction de taxes en fa-  
 veur de Mr. L. Freycinet et  
 de D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> John Bowland.

Proposé par Mr. Badaup,  
 Secondé par Mr. Grant,  
 Que la somme de trente-trois piastres et  
 vingt-six centins, pour taxes municipales et intérêt, soit  
 déduite du compte de Mr. Louis Freycinet, pour cause  
 de prescription; et que la somme de sept piastres et neuf  
 centins, pour taxes municipales et intérêt, soit déduite du  
 compte de Dame Veuve John Bowland, et cela, pour  
 cause de pauvreté.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
 Remise de taxes aux  
 Compagnies d'Assurances  
 contre le feu.

Proposé par Mr. Bourigny,  
 Secondé par Mr. Fortin,  
 Attendu que la taxe d'affaires des  
 Compagnies d'Assurances contre le feu qui avaient  
 payé, dans le temps voulu pour bénéficier de l'escompte,  
 a été réduite à la somme de soixante-quinze piastres,  
 par une résolution de ce Conseil, en date du huit Avril  
 dernier (1902), pour l'année courante, que le même  
 privilège soit accordé aux autres Compagnies du même  
 genre qui n'avaient pas encore alors payé la dite taxe,  
 et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à accepter  
 d'elles la somme de soixante-et-quinze piastres, en  
 paiement de cette taxe, pour la présente année.

Adoptée.

Le

Lundi, le 9 Juin 1902.

Avis de réclamation en  
dommages par Mr. P. V.  
Dufresne.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de réclamation en dommages par Mr. François-Xavier Dufresne, du village des Chutes Charwenegan, pour un accident qui il dit avoir été occasionné à sa voiture, à son harnais, etc., pour un montant de soixante-et-cinq piastres, par une excavation existant sur la rue Du Fleuve, le treize de Mai dernier.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers  
Sec.-Trés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Régulière.  
30 Juin 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins L. Pradeaux,  
J. L. Fortin,  
Ars. Isélinas,  
P. J. Grant,  
Alex. Rouliston,  
W. Lamy,  
P. J. Pourigny,  
P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Alex. Collins.

Requête de Mr. Alex. Collins, demandant que son nom soit entré au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1902), comme propriétaire de l'immeuble lot numéro quinze cent quatre-vingt-dix-sept (1597) du

Lundi, le 30 Juin 1902.

du cadastre de la cité des Trois-Rivières, au lieu et place de Dame Veuve Oreste Mongrain.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Noé Champagne.

Requête de M<sup>r</sup>. Noé Champagne, demandant que remise lui soit faite, pour l'année courante, de la taxe sur un cheval et une voiture, ou qu'il n'en possède pas.

Accordée.

Requête de  
Messrs. J. C. Rousseau & C<sup>ie</sup>.

Requête de Messieurs J. C. Rousseau & C<sup>ie</sup>, demandant que les tuyaux du drainage soient conduits jusqu'à l'anneau qu'ils font construire en arrière de leur manufacture, et que le tuyau de service de l'Acqueduc soit remplacé par un de plus forte dimension, pour rencontrer les besoins de la dite manufacture.

Refusée.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Hubert Courteau.

Requête de M<sup>r</sup>. Hubert Courteau, demandant que la taxe sur clos à bois soit déduite de son compte, ou qu'il ne tient pas de clos à bois.

Accordée.

Requête de  
Messrs. Debout & Frère & all.

Requête de Messrs. Debout & Frère et autres, demandant une réduction des taxes de l'eau pour leurs manufactures.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
M<sup>r</sup>. J. C. Moisan père & fils.

Requête de Messrs. Joseph Moisan père et fils, demandant que les tuyaux de l'Acqueduc et ceux du Drainage soient conduits jusqu'à leur maison en construction sur la rue De Roue.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département



Lundi, le 30 juin 1902.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	3	70
" " Do. (Ent. & Répt.)	257	06
" des Chemins,	272	26
" " Marchés,	62	28
" du Feu,	8	68
" de la Police,	297	76
" " " Communes,	20	—
" " " Santé,	112	27
Drainage,	644	86
Ponts St. Maurice,	6	—
Rues sous Contrôle,	70	87
Pavage des Rues,	17	50
Carrière Champlain,	17	22
" Le Platon,	4	97
" St. Philippe	—	62
Ateliers des Départements,	—	34
Papeterie et Impressions,	9	—
Billets Payables,	133,823	50
Intérêt et Commission,	608	42
Taxes Municipales,	32	—
Dépenses Contingentes,	147	98
Salaires,	261	66
Divers Comptes,	37	35
	136,716	30

Le Comité des Finances recommande, de plus, que la requête de Mr. Arthur Rocheleau, présentée à Votre Conseil, le 9 de juin courant, demandant la déduction de la taxe de commerçant sur son compte, soit accordée, ou qu'il n'exerce pas cette occupation.

Quant aux requêtes de Mr. Aimé Duchaine et de Mr. Borromé St. Pierre, présentées, à la même séance, demandant une remise de taxe comme locataires, Votre Comité ne croit pas devoir en recommander les

Lundi, le 30 Juin 1902.

les conclusions, ou qu'ils étaient locataires lorsque les taxes sont  
devenues dues.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Oleg Kouliston, Prsdt.,  
R. A. Grant,  
Fr. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée sur division de sept pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Badaup,	Mr. Verrette.
Fortin,	
Gélinas,	
Grant,	
Kouliston,	
Lamy,	
Pourigny,	

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant l'état des trottoirs en cette  
cité.

Ordonné de faire faire les trottoirs en question  
quand les huit jours seront épirés.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les boyaux à incendies fournis par la  
Gutta Percha & Rubber Manufacturing Co., de Toronto.

Ordonné au Secrétaire-Trésorier d'informer le vendeur  
que les boyaux reçus ne sont pas conformes à l'échantillon  
et que nous ne pouvons les garder au prix convenu. Que  
devons-nous en faire.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Lamy,

Qu'une lisière de terrain à prendre  
sur

Vente de terrain par M. Louis  
Hamel, à l'angle des ruelles et dans  
l'avenue Louis, pour l'élargisse-  
ment de la rue Gélina.

Lundi, le 30 Juin 1902.

sur les emplacements de M<sup>rs</sup>. Louis Camel, Préfle Livernoche et Dame Voe. Louis Sariépy, à savoir: cent quatre-vingt-neuf pieds et neuf pouces de longueur sur une moyenne de vingt-quatre à vingt-neuf pouces de largeur, soit achetée au prix de dix centins le pied en superficie, et cela, pour l'élargissement de la rue Julie en cet endroit, et que son Honneur le Maire soit autorisé à passer des actes à cet effet, avec les parties intéressées.

Adoptée sur division de sept pour et un contre, savoir:

- |               |               |
|---------------|---------------|
| Pour:         | Contre:       |
| M. M. Badaup, | Mr. Verrette. |
| Fortin,       |               |
| Lélinas,      |               |
| Grant,        |               |
| Mouliston,    |               |
| Lamy,         |               |
| Tourigny,     |               |

3<sup>e</sup> Motion  
Tarif des Bateaux  
Traversiers.

Proposé par Mr. Tourigny,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la résolution passée par ce Conseil, le vingt-neuf de Juillet mil neuf cent un, concernant les tarifs de passage et de fret ainsi que les heures de départ et d'arrivée des bateaux traversiers entre cette Cité et les paroisses de St<sup>e</sup> Angèle de Laval et de St<sup>e</sup> Légoire, soit amendée comme suit, quant à ce qui concerne les tarifs de passage et de fret:

Tarif des Charges  
pour transport des personnes et marchandises, &c., entre la Cité des  
Trois-Rivières et St<sup>e</sup> Angèle de Laval.

	Été.	Hiver.
Chaque personne au-dessus de 12 ans, aller et retour le même jour	10 <sup>¢</sup>	25 <sup>¢</sup>
" " au-dessous de 12 ans, " " " " " "	05 <sup>¢</sup>	15 <sup>¢</sup>
" Quart de fleur,	05 <sup>¢</sup>	05 <sup>¢</sup>
Chaque		

# Lundi, le 30 Juin 1902.

Chaque quart de lard,	10¢	10¢
" " d'huile,	15¢	15¢
" Coffre de viande,	10¢	10¢
" Bonne de Melasse,	50¢	75¢
" Mouton,	05¢	05¢
" Cochon mort,	10¢	10¢
" Bête à cornes avec son conducteur,	25¢	50¢
" Cheval et son conducteur,	25¢	50¢
" Voiture sans cheval (pas chargée)	15¢	25¢
" Voiture chargée de 1,000 lbs. avec cheval et conducteur,	25¢	50¢
" Voiture double chargée de 2,000 lbs. avec cheval et conducteur,	50¢	75¢

Chaque 100 livres en plus des quantités ci-haut mentionnées contenue dans les voitures de charges, sera payé au taux de trois centins par 100 lbs. en été, et quatre centins par 100 lbs. en hiver.

Le gros fret sera chargé au taux de 3 centins par 100 lbs. en été et 4 centins en hiver.

**Tarif des Charges**  
pour transport des personnes et marchandises entre la Ville des  
Trois-Rivières et St. Irégoire.

Chaque personne au-dessus de douze ans, aller et retour le même jour	15¢
" " au-dessous de douze ans, " " " " " "	05¢
" quart de fleur,	05¢
" Poche de fleur,	03¢
" quart de lard,	15¢
" quart d'huile,	15¢
" Coffre de viande,	10¢
" Bonne de melasse,	50¢
" Mouton,	05¢
" Boite d'œufs,	05¢
" Cochon mort pesant moins de 300 lbs.	15¢
" " " " 300 lbs. et plus,	20¢
" Bête à cornes,	35¢
" Cheval seul,	25¢

Chaque

# Lundi, le 30 Juin 1902.

Chaque Voiture sans cheval,	25¢
" Voiture chargée, de 1,000 lbs. avec cheval et conducteur,	35¢
" Voiture double chargée, de 2,000 lbs. avec chevaux et conducteur,	70¢
Chaque 100 lbs. en plus de 1,000 lbs. pour les voitures simples et chaque 100 lbs. en plus de 2,000 lbs. pour les voitures doubles sera payé au taux de quatre centins par 100 lbs.	
Le gros fret sera chargé au taux de quatre centins par 100 lbs.	

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Badaup,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un  
mois de la date du trente de Juin courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Badaup,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du quatre Juillet prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvelles-  
ment d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Houlston,  
Secondé par Mr. Badaup,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de cinquante-mille piastres,  
à un mois de la date du sept Juillet prochain (1902),  
à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,  
et

Lundi, le 30 Juin 1902.

et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à un mois de  
la date du douze Juillet prochain (1902), à un taux d'inté-  
rêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvel-  
lement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date  
du seize Juillet prochain (1902), à un taux d'intérêt n'excé-  
dant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date  
du seize Juillet prochain (1902), à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvel-  
lement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 30 Juin 1902.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à  
un mois de la date du dit-neuf de Juillet prochain (1902),  
à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et  
cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois  
de la date du dit-neuf de Juillet prochain (1902), à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du dit-neuf de Juillet prochain (1902),  
à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaux,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du dit-neuf de Juillet prochain  
(1902),

Lundi, le 30 Juin 1902.

(1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$5,000.00, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt de Juillet prochain (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$5,000.00, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt-trois de Juillet (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,000.00, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Couliston,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du vingt-trois de Juillet prochain (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le



Sundi, le 30 Juin 1902.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Vendredi, le quatre de Juillet prochain, à sept heures et demie du soir.

L. D. Paquin  
Maire.

E. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
4 Juillet 1902.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le quatrième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Echevins. Ls. Badaud,

J. L. Fortin,

Fr. Hélinas,

P. V. Gouin,

R. F. Grant,

Alex. Houliston,

L. W. Jourdain,

W. Lamy,

A. S. Pourigny,

A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de la  
Bell Telephone Co.

Une lettre de la "Bell Telephone Company", informant le Conseil, qu'elle a l'intention de placer ses fils électriques sous terre, dans diverses rues de cette Cité, et demandant qu'une personne soit chargée par ce Conseil, de diriger et surveiller ces travaux.

Le surintendant est nommé pour surveiller les travaux mentionnés dans cette requête et d'indiquer l'endroit où les rues devront être ouvertes pour ces travaux.

Lue

Vendredi, le 4 Juillet 1902.

Lettre du  
C. P. R.

Une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, concernant la localisation de son chemin de fer de ceinture (Loop Line) et le prolongement de la rue St. Paul.

Lettre de la  
Three Rivers Gas, Heat & Power Co.

Une lettre de la Three-Rivers Gas, Heat & Power Company, accompagnant un certificat pour cinquante parts dans le fonds capital de cette Compagnie.  
Ordonné au Secrétaire-Trésorier d'accuser réception.

Lettre de la  
Gutta Percha & Rubber Mfg. Co.

Une lettre de la Gutta Percha & Rubber Manufacturing Company, concernant des boyaux à incendies qu'elle a vendues à la Corporation de cette Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances auquel avait été référé la requête de la National Pool & Ice Works, présentée à ce Conseil, le vingt-six de Mai dernier, demandant une réduction des taux de l'eau dus antérieurement à l'année courante, a l'honneur de faire rapport qu'il ne peut recommander d'accorder les conclusions de la dite requête, attendu qu'une réduction des taux de l'eau a déjà été accordée à la dite compagnie, pour dix années à compter du premier de Janvier de l'année courante.

Respectueusement soumis,

(Signé) Olaf. Bouliston, Présdt.,

Ls. Padeaux,

Mrs. Isélinas,

L. W. Jourdain,

A. A. Grant.

Motion

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 4 Juillet 1902.  
Proposé par M. Bourigny,  
Secondé par M. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
Finances

Vendredi, le 4 juillet 1902.

Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adoptée.  
Adoptée.

Rapport du  
Comité de l'Éclairage.

Rapport:

Le Comité de l'Éclairage auquel a été référée la requête de Mr. Antoine Provost et autres, demandant la pose d'une lumière électrique arc, au coin des rues Bonaventure et Cartier, qui a été présentée à Votre Conseil, à sa séance du vingt-et-un d'Avril dernier, a l'honneur de vous faire rapport, qu'il s'est rendu sur les lieux et a pris la chose en considération.

Après avoir étudié la question, Votre Comité croit devoir recommander l'installation d'une lampe incandescente de la capacité de trente-deux chandelles, à cet endroit.

Respectueusement soumis,

(Signé) R. A. Grant, Président,  
W. Lang,  
J. L. Fortin,  
A. W. Verrette.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Jourdain,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le rapport du Comité de l'Éclairage qui vient d'être lu soit adoptée.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juin dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette ville, pour le mois de Juin dernier.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes en faveur  
de l'Église St. Jacques.

Proposé par Mr. Badaux,  
Secondé par Mr. Grant,

Attendu que la Fabrique de l'Église  
St. Jacques

Vendredi, le 2 juillet 1902.

St. Jacques en cette Cité, est endettée envers la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, en la somme de cent trente-trois piastres et quatre-vingt-six centins, et qu'une partie de ce montant dû pour lumière électrique, drainage, rues sous contrôle et intérêt, est prescrit, qu'il soit résolu que la somme de cent piastres soit acceptée en règlement de tout compte maintenant dû à la dite Corporation par la dite Fabrique.

Adoptées.

Et la séance est ensuite levée.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Prés.

L. D. Paquin  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
21 juillet 1902.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin François Gélinas, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire L. D. Paquin,  
Messieurs les Échevins L. S. Bédard,  
J. S. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
O. V. Gouin,  
L. Gajoie,  
W. Lamy,  
J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1902.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre que le  
Président des Elections Municipales pour mil neuf cent deux  
lui

Lundi, le 21 juillet 1902.

lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Son Honneur le Maire et les Echevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:

Mazaire Lefebvre Denoncourt, Ecu, Maire de la Cité des Trois-Rivières, Monsieur Héré Lenoblet Duplessis pour le Quartier St<sup>e</sup> Ursule, Monsieur Louis Napoléon Jourdain pour le Quartier St<sup>e</sup> Louis, Monsieur Majorique Lafontaine pour le Quartier St<sup>e</sup> Philippe, et Monsieur Charles Pagé pour le Quartier Notre-Dame prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Proposé par Mr. Lajoie,

Secondé par Mr. Badaup,

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a appris avec un profond chagrin, la mort prématurée du Révérend Messire Charles Beaudet, Chanoine et Curé d'office de la Cathédrale des Trois-Rivières.

Considérant que le défunt par son intelligence, son travail et ses vertus, s'était acquis l'estime et la considération de toute la population trifluvienne; ce Conseil désire exprimer les sentiments de profonde sympathie que les Citoyens des Trois-Rivières éprouvent à l'occasion de ce douloureux événement, et que comme marque de respect pour la mémoire du regretté défunt, ce Conseil s'ajourne à Vendredi, le 25 Juillet courant, et assiste en corps aux funérailles.

Adoptée.

M. Denoncourt,

Maire.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Prés.

~~\_\_\_\_\_~~

Prestation du serment de Son Honneur le Maire et des Echevins nouvellement élus.

1<sup>ère</sup> Motion

Condoléances à l'occasion du décès du Rév<sup>d</sup> Mr. Charles Beaudet, Chanoine et Curé des Trois-Rivières.

Vendredi, le 25 Juillet 1902.

Assemblée Régulière.  
25 Juillet 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-cinquième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

W. L. Denoncourt,  
L. Pradeaux,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Hélinas,  
O. W. Kouin,  
L. W. Jourdain,  
M. Lafontaine,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
F. O. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. W. Godin et al.

Requête de Mr. J. W. Godin et autres, demandant au Conseil l'autorisation de se constituer en corporation civile, sous le nom de: "L'Association des Jouaves de Trois-Rivières".

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Fortin,

Que la requête de Messieurs J. W. Godin et al., présentée à ce Conseil ce jour, soit adoptée, et que les dits requérants soient autorisés conformément à l'article 548<sup>7</sup> des Statuts Refondus de la Province de Québec à se constituer en corporation civile sous le nom de L'Association des Jouaves de Trois-Rivières, ainsi que demandé.

Adoptée.

\* Proposé

1<sup>ère</sup> Motion  
Incorporation de l'Ass.  
ciation des Jouaves de  
Trois-Rivières.

Vendredi, le 25 juillet 1902.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

\* Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que Mr. L'Échevin François Gélinas  
soit nommé le Pro-Maire pour le présent semestre.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Samy,  
Que Messieurs Narcisse Rivard et  
R. W. Williams soient nommés auditeurs des livres de  
comptes de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
pour l'année courante, avec un salaire de vingt-cinq  
piastres l'an.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Jourdain,  
Que les différents comités permanents  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année  
courante, soient composés de la manière suivante:

— Finances. —

Mr. François Gélinas, ..... Président,  
MM. J. L. Fortin, Napoléon Samy, L. W. Jourdain et Louis Badaoup.

— Perception. —

Mr. W. L. Duplessis, ..... Président,  
MM. Chs. Pagé, Napoléon Samy, Majorique Lafontaine et P. W. Louin.

— Aqueduc. —

Mr. Majorique Lafontaine, ..... Président,  
MM. Lucien Lajoie, Napoléon Samy, Chs. Pagé et W. L. Duplessis.

— Éclairage. —

Mr. P. W. Verrette, ..... Président,  
MM. L. W. Jourdain, J. L. Fortin, Lucien Lajoie et L. Badaoup.

— Drainage. —

Vendredi, le 25 juillet 1902.

— Drainage. —

M. J. L. Fortin, ..... Président,  
M. M. Napoléon Lamy, Chs. Pagé, Jacques Bureau et A. W. Verrette.

— Eau. —

M. Lucien Lajoie, ..... Président,  
M. M. Jacques Bureau, Napoléon Jourdain, W. L. Duplessis et A. W. Verrette.

— Police. —

M. Napoléon Lamy, ..... Président,  
M. M. Chs. Pagé, Majorique Lafontaine, P. O. Gouin et Louis Badaup.

— Chemins. —

M. Chs. Pagé, ..... Président,  
M. M. Napoléon Lamy, Majorique Lafontaine, Napoléon Jourdain et François Sélinas.

— Santé. —

M. Louis Badaup, ..... Président,  
M. M. Jacques Bureau, Lucien Lajoie, François Sélinas et P. O. Gouin.

— Marchés. —

M. Napoléon Jourdain, ..... Président,  
M. M. François Sélinas, Majorique Lafontaine, Louis Badaup et A. W. Verrette.

— Hôtel de Ville. —

M. Jacques Bureau, ..... Président,  
M. M. Lucien Lajoie, J. L. Fortin, W. L. Duplessis et Chs. Pagé.

— Commune. —

M. P. O. Gouin, ..... Président,  
M. M. François Sélinas, Majorique Lafontaine, N. W. Jourdain et Chs. Pagé.

Adoptée.

Requête de Mr. Péléphore Grondines, demandant  
que son nom soit entré au Rôle d'Evaluation  
pour



Vendredi, le 25 juillet 1902.

pour l'année courante (1902), comme propriétaire de l'immeuble lot numéro quatorze cent quatre-vingt-treize (1493) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, au lieu et place de Mr. Néré Bergeron.

Requête de  
Mr. Edouard Ross, brl.

Requête de Mr. Edouard Ross, père, demandant qu'une licence de charretier de charge, pour un cheval, lui soit accordée.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Pierre Girard.

Requête de Dame Veuve Pierre Girard, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Alphonse Hogue.

Requête de Dame Veuve Alphonse Hogue, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
D<sup>me</sup> Joseph Lemasges.

Requête de Dame Joseph Lemasges, demandant que les taxes sur un cheval et un wagon soient déduites de son compte.

Requête des  
D<sup>es</sup> Sœurs du Précieux Sang.

Requête des Rév<sup>es</sup> Sœurs du Précieux Sang, demandant que les taxes de l'eau pour leur monastère soient fixés à cinq piastres par année.

Refusée.

Requête de  
D<sup>me</sup> S. M. Copeland.

Requête de Dame S. M. Copeland, demandant que la taxe professionnelle de son fils soit déduite de son compte.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
D<sup>es</sup> Philomène et Mary Perron.

Requête de D<sup>es</sup> Philomène et Mary Perron, demandant qu'il leur soit payé à chacune la somme d'une piastre par jour, pour le temps qu'elles ont été employées comme gardes-malades à l'Hôpital Cirique.

Refusée.

Renvoyée sur division, de six contre et cinq pour, savoir:

Contre:

Vendredi, le 25 juillet 1902.

Contre:	Pour:
Mo. Mo. Fortin,	Mo. Mo. Duplessis,
Gélinas,	Kouin,
Lafontaine,	Jourdain,
Lamy,	Lajoie,
Page,	Verrette

M. L'Échevin Badaup s'étant abstenu de voter, et les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire vote contre.

Lettre du  
Gouverneur Général.

Lue une lettre de Son Excellence le Gouverneur Général, transmettant les remerciements de Sa Majesté Edouard VII, pour l'adresse de félicitations qui lui a été expédiée, par la Cité des Trois-Rivières, à l'occasion de son couronnement.

L. P. R. Lettre du

Lue une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, concernant le projet d'agrandissement de son hangar à fret en cette Cité.

Lettre de la  
Canada Occidentale Ass.  
Insurance Company.

Référée au Comité Général.

Lue une lettre de la "Canada Occident Assurance Company", concernant sa base d'affaires.

Rapport du  
Chef de Police.

Référée au Comité de Perception.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette Cité.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
l'honneur de la Banque  
d'Acchelaga.

Délai de huit jours.

Proposé par M. Gélinas,  
Secondé par M. Jourdain,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du deux Août prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,

Vendredi, le 25 Juillet 1902.

L'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Poursuite de  
Mr. W. A. Gregory.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'une action en dommages contre la Corporation de cette Cité, par Mr. Charles Alexandre Gregory, pour une arrestation qu'il prétend illégale.

Référée à l'Avocat du Conseil.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre Août prochain, à sept heures et demie du soir.

(Z.) H. Desaubrier.  
Sec.-Trés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
4 Août 1902.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins L. Badaux,
- W. L. Duplessis,
- J. L. Fortin,
- Frs. Sélinas,
- P. A. Guin,
- M. Lafontaine,
- H. Lamry,
- Chs. Page,
- F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

1ère Motion  
Pour amender les minutes de la dernière assemblée.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Verrette,

Que

Lundi, le 4 Août 1902.

Que le procès-verbal de la dernière séance soit amendé en retranchant ce qui concerne la formation d'un Comité de Perception attendu que la loi et les règlements n'autorisent pas maintenant la formation de tel Comité sans règlement lui assignant des attributions spéciales et que les deux références qui ont été faites à ce Comité soient, ~~annulées~~ ~~et~~ ~~référé~~ au Comité de droit.

Rejetée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Mr. Fortin,	Mr. Mr. Badaux,
Gélinas,	Duplessis,
Safontaine,	Louin,
Lamy,	Verrette.
Page,	

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Onés. St. Amand.

Requête de Dame Veuve Onésime St. Amand,  
demandant la remise du montant de son compte de taxes.

Proposé par Mr. Fortin,  
secondé par Mr. Page,

Que la requête de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> St. Amand  
soit référée au Comité de Perception.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que cette référence soit faite au Comité  
des Finances attendu que nul comité de perception n'existe  
pas régulièrement ni légalement.

Rejetée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Mr. Fortin,	Mr. Mr. Badaux,
Gélinas,	Duplessis,
Safontaine,	Louin,
Lamy,	Verrette.
Page,	

La motion principale étant alors mise aux voix est  
adoptée

2<sup>e</sup> Motion  
Pour référer au Comité de Perception.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour référer au Comité des Finances.

Lundi, le 4 Août 1902.

Requête de  
Mr. Hector Lesieur.

adoptée sur même division.

Requête de Mr. Hector Lesieur, demandant que la taxe sur loyer qui lui est chargée soit déduite de son compte, ou qu'il est en pension.

Requête de  
Mr. Frederick McKenzie.

Requête de Mr. Frederick McKenzie, demandant que la taxe comme cordonnier, qui lui est chargée, soit déduite de son compte, ou qu'il n'exerce pas ce métier.

Requête des  
Rév. Pères Franciscains.

Requête des Rév. Pères Franciscains, demandant une réduction des taxes de l'eau en faveur du Commissariat de Terre Sainte.

Requête des  
Rév. Sœurs de la Providence.

Référée au Comité Général.  
Requête des Rév. Sœurs de la Providence, demandant que les tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage soient conduits jusqu'à la bâtisse qu'elles sont à faire construire sur la rue St. Thomas.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Norbert Robert.

Référée aux Comités de l'Acqueduc et du Drainage.  
Requête de Dame Veuve Norbert Robert, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour référer au Comité de Perception.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Norbert Robert soit référée au Comité de Perception.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour référer au Comité des Finances.

Proposé par Mr. Verret, en amendement,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que la requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Norbert Robert soit référée au Comité des Finances, attendu qu'aucun comité de perception n'existe légalement.

Rejetée sur division de cinq contre et quatre pour, savoir:  
Contre: MM. Fortin, Gélinas, Lafontaine, Lamy et Pagé.

Pour: MM. Bradaux, Duplessis, Gouin et Verrette.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Requête

Lundi, le 11 Août 1902.

Requête de  
Mr. Alex. Marineau.

Requête de Mr. Alexandre Marineau, demandant que la Taxe sur métier de menuisier qui lui est chargée, pour l'année mil neuf cent un, soit déduite de son compte, ou qu'il s'a eu vingt-et-un ans que le quatorze Décembre dernier.

Requête de  
Mr. Jos. Bégin & al.

Requête de Mr. Joseph Bégin et autres, demandant qu'une taxe plus élevée soit imposée aux commerçants étrangers venant vendre des provisions sur le Marché aux Denrées, ainsi que des pommes à bord des bateaux dans le port de cette Cité.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de  
Mr. Phil. Alarie & al.

Requête de Mr. Philippe Alarie et autres, demandant que la construction d'un trottoir sur le côté Nord-Est de la rue St. Paul soit ordonnée, dans la partie qui en est encore dépourvue.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de  
Mr. P. E. Panneton.

Que une lettre de Mr. P. E. Panneton, demandant que la Taxe de capitation imposée à son fils Auguste soit déduite de son compte, ou qu'il réside à Montréal, depuis un an.

Lettre de  
Mr. Alex. Baptist.

Que une lettre de Mr. Alex. Baptist, concernant la taxe des Compagnies d'Assurances contre le feu.

Référée au Comité des Finances.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les fais-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	62	55
" " Do. (Ent. & Répl.)	393	77
" des Chemins,	260	36.
" " Marchés,	65	23
A Reporter	781	91

Lundi, le 4 Août 1902.

	Report	
Département du Fleuve,	481	91
" de l'Hostel-de-Ville,	2	08
" " la Police,	12	60
" " Communes,	301	01
" " Santé,	20	25
Drainage,	304	56
Ponts St. Maurice,	340	37
Rues sous Contrôle,	127	98
Parage des Rues,	97	94
Barrié Champlain,	1	45
Barrié Le Platon,	30	60
Barrié St. Philippe,	7	34
Station de Police et du Fleuve,	3	62
Atelier des Départements,	1	80
Papeterie et Impressions,	2	20
Assurances des Propriétés de la Corporation,	6	—
Frais Légaux,	33	—
Billets Payables,	11	60
Intérêt et Commission,	212,823	50
Fonds d'Amortissement,	1,146	20
Dépenses Contingentes,	1,115	64
Salaires,	5,020	20
Divers Comptes,	261	66
	35	64
	222,519	48

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Mrs. Gélinas, Préd.,  
 W. Lamy,  
 L. Padeaup,  
 J. L. Fortin.

6<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
 Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le rapport du Comité des  
 Finances

Lundi, le 4 Août 1902.

Finances qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Avocat de la Corporation,  
in re Jhs. Alex. Gregory vs.  
La Corporation.

Rapport:

Re La Corp. de la Cité des Trois Rivières vs  
Jhs. Alexander Gregory.

J'ai l'honneur de porter les faits suivants à la connaissance de votre Conseil:

Le 10 de Mai dernier, la corporation a porté plainte contre le défendeur pour être venu offrir en vente, en la cité, autrement que sur échantillon, catalogue ou liste de prix, un article de commerce, savoir: un piano.

Les informations qui ont donné lieu à l'arrestation avaient été fournies à la corporation par Messieurs John Ryan et W. Claude agents de piano de la cité. La preuve a révélé que de fait le défendeur, Gregory, s'était présenté chez une dame Samothé, avec un autre agent représentant une manufacture de pianos de Montréal, et qu'un piano a été alors vendu à cette dame Samothé. Mais l'agent qui accompagnait Gregory, ainsi que le défendeur, ont juré positivement que Gregory avait agi comme simple interprète et que ce n'était pas lui qui avait opéré la vente. Le magistrat de district a alors débouté l'action de la corporation. Le Défendeur Gregory a alors institué une action de \$75.00 de dommages contre la corporation.

Nous sommes d'opinion que la corporation a agi de bonne foi, sans malice, d'après les informations qui lui ont été fournies par Messieurs Ryan et Claude, et que malgré le renvoi de sa plainte par le magistrat de district, elle avait cause probable d'instituer la dite plainte.

Le tout humblement soumis,

(Signé) J. A. Tessier,

Avocat de la Corporation.

Défense



Lundi, le 4 Août 1902.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Défense autorisée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'état des tuyaux de Drainage, dans la rue St-George.

Référé au Comité du Drainage.

Rapport du  
Chef de Police.

Sur un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juillet dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous faire rapport que je n'ai aucune plainte à faire contre M. M. les Marchands et Hôteliers licenciés en cette Cité, durant le mois de Juillet dernier, excepté contre Monsieur Eugène Savigne propriétaire de l'Hôtel Richelieu, rue Badaud, contre lequel j'ai fait une plainte au Bureau des Percepteurs du Revenu, pour infraction à la loi des licences le dimanche.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellepuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, 4 Août 1902.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une action instituée à la Cour de Circuit, dans laquelle M. Antoine Marineau & al. sont Demandeurs, Mr. Louis Napoléon Jourdain est Défendeur, et Mr. François Lelinas et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières mis en cause.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Lafontaine,

Que J. A. Pessier, Ecr., Avocat de ce Conseil, soit autorisé à comparaître pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause instituée à la Cour de Circuit, pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Antoine Marineau & al. sont Demandeurs, Louis Napoléon Jourdain, Marchand, est Défendeur et François Lelinas, Rentier et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,

mis-en-cause,

Motion  
Contestation de l'Élection  
de Mr. L. N. Jourdain.

Lundi, le 4 Août 1902.

mis-en-cause, et déclare que la dite Corporation s'en rapporte à justice.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissaire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du sept d' Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissaire au montant de cinquante-sept mille piastres, à un mois de la date du onze d' Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissaire au montant de mille piastres, à un mois de la date du quinze d' Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 4 Août 1902.

11<sup>è</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date  
du dix-neuf d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant  
pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>è</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadie.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acadie, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date  
du dix-neuf d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant  
pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>è</sup> Motion

Taux spéciaux de l'aque-  
duc, en faveur des Rév. Sœurs  
du Précieux Sang et des  
Rév. Pères Franciscains.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Lamy,

Que l'eau de l'Acqueduc soit  
accordée aux Rév. Sœurs du Précieux Sang et  
aux Rév. Pères Franciscains à raison de cinq  
piastres l'an chaque.

Adoptée.

14<sup>è</sup> Motion

Allocation aux Rév. Sœurs  
de la Providence.

Proposé par Mr. Badaud,

Secondé par Mr. Gélinas,

Que le Conseil de la Cité des  
Trois-Rivières, en reconnaissance des services rendus  
par les Rév. Sœurs de la Providence à l'Hôpital civilique  
de cette Cité, durant la présente année, leur vote la somme de cin-  
quante piastres.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 4 Août 1902.

15<sup>e</sup> Motion  
Drainage, rue St<sup>e</sup> George.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le Comité du Drainage avec  
Mr. L'Inspecteur-de-Ville, soient autorisés à faire les  
travaux nécessaires pour réparer le tuyau d'égout collec-  
teur de la rue St<sup>e</sup> George.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion  
Pavage de la rue Champ-  
flour.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le Comité des Chemins soit  
autorisé à faire faire le pavage de cette partie de  
la rue Champflour depuis la rue St<sup>e</sup> Marie jusqu'à  
la gare du Pacifique.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai  
que la section trente-quatre du chapitre deux des règle-  
ments de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant  
le Maire et le Conseil", soit remplacée par la suivante:—  
Sec. 34. Les Comités permanents se romment à la première  
assemblée du Conseil qui suit les élections municipales  
annuelles; ils se composent de cinq membres chacun et  
ils sont au nombre de douze, savoir:

1. Le Comité des Finances,
2. " de Perception,
3. " de l'Aqueduc,
4. " de l'Éclairage,
5. " du Drainage,
6. " du Feu,
7. " de la Police,
8. " des Chemins,
9. " de la Santé,
10. " des Marchés,

Lundi, le 4 Août 1902.

11. Le Comité de l'Hôtel-de-Ville,  
12. " de la Commune,  
En Conseil, ce 4 Août 1902.  
(Signé) Chs. Pagé.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:  
Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai  
que le chapitre six des règlements de ce Conseil, intitulé:  
"Règlement concernant le Département des Finances", soit  
amendé quant à ce, qui concerne ses devoirs et pouvoirs.  
En Conseil, ce 4 Août 1902.  
(Signé) Chs. Pagé.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:  
Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai  
l'adoption d'un règlement intitulé: "Règlement concernant  
le Comité de Perception", afin de définir les pouvoirs et  
les devoirs du dit Comité de Perception.  
En Conseil, ce 4 Août 1902.  
(Signé) Chs. Pagé.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:  
Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai  
l'adoption d'un règlement intitulé: "Règlement con-  
cernant le Département du Drainage".  
En Conseil, ce 4 Août 1902.  
(Signé) Chs. Pagé.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit  
l'Août courant, à sept heures et demie, du soir.

H. Desaulniers,  
Secr. Prés.

M. Desnoyers,  
Maire.

Lundi, le 18 Août 1902.

Assemblée Régulière.  
18 Août 1902.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour d'Août, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaeux,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
L. W. Jourdain,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Ferdinand St. Louis.

Requête de Mr. Ferdinand St. Louis, deman-  
dant une réduction sur le montant qu'il doit pour  
taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
Mr. Zotique Duval.

Requête de Mr. Zotique Duval, deman-  
dant une réduction sur son compte de taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
Mr. Albert Nadeboncœur.

Requête de Mr. Albert Nadeboncœur,  
demandant que les taxes comme charretier et proprié-  
taire d'un cheval et de deux voitures soient déduites de  
son compte, ou qu'il n'exerce plus cette occupation.

Renvoyée.

Requête du  
Rév. Mr. E. Oramillion.

Requête du Rév. Messire E. Oramillion,  
demandant l'usage gratuit de la salle d'Opéra  
de l'Hôtel-de-Ville, pour une conférence qu'il doit  
donner, Lundi, le 25 Août courant.

Accordée.

Requête

Sundi, le 18 Août 1902.

Requête de la  
Montreal Pipe Foundry Co.

Requête de la

Montreal Pipe Foundry Co.

Requête de la "Montreal Pipe Foundry Company, Ltd.", demandant l'octroi d'un bonus de \$25,000.00, ainsi que la continuation, pendant dix années additionnelles, à compter de la fin du privilège actuel, de l'exemption de taxes et du tarif spécial pour les tuyaux de l'acier qui lui ont été accordés.

Exemption de taxe et tarif spécial déjà accordés. Mais le Conseil n'a pas le pouvoir de donner de bonus.

Requête de la  
North Shore Power Co.

Requête de la

North Shore Power Co.

Requête de la "North Shore Power Company", demandant la permission de construire une bâtisse en briques adjoignant la bâtisse de l'Acqueduc, pour y faire l'installation des appareils d'éclairage électrique.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ovide Lachance, père.

Requête de

Mr. Ovide Lachance, père.

Requête de Mr. Ovide Lachance, père, demandant que les tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété en construction, sur la rue St. François-Xavier.

Accordée.

Requête de  
Mr. Jean Lesieur.

Requête de

Mr. Jean Lesieur.

Requête de Mr. Jean Lesieur, demandant que le montant qui lui est chargé pour tenue de clos à bois soit déduit de son compte, ou qu'il s'exerce pas ce commerce.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Olie Leblanc & al.

Requête de

Mr. Olie Leblanc & al.

Requête de Mr. Olie Leblanc et autres, demandant que des mesures soient prises pour faire cesser les inconvénients causés par la fumée provenant de la cheminée de l'usine à gaz, rue St. Roch.

Référée au Comité du Feu.

Lettre de  
Mr. Geo. Cossette & al.

Lettre de

Mr. Geo. Cossette & al.

Lue une lettre de Mr. George Cossette et autres, demandant de faire enlever un amas de sable qui obstrue leurs entrées de cours.

Lettre de  
Mr. P. J. Héroux.

Lettre de

Mr. P. J. Héroux.

Lue une lettre de Mr. P. J. Héroux, demandant au Conseil de lui vendre un terrain vacant situé sur la rue Des Forges, pour y construire

un

# Lundi, le 18 Août 1902.

un magasin.

Accordée au prix de \$500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, à la condition qu'une bâtisse de la valeur de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> soit construite sur ce terrain, d'hui à douze mois.

Lettre des

Rév. Sœurs du Précieux Sang.

Une lettre des Rév. Sœurs du Précieux Sang, remerciant le Conseil, pour le tarif spécial de l'Acqueduc, qu'il a accordé dernièrement en faveur de leur Monastère.

Lettre des

Rév. Sœurs de la Providence.

Une lettre des Rév. Sœurs de la Providence, remerciant le Conseil, pour l'allocation de la somme de cinquante piastres qui leur a été votée, en reconnaissance des services qu'elles ont rendus, à l'Hôpital Civique.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	91	74
" des Chemins,	39	60
" " Marchés,	"	60
" du Feu,	3	40
" de la Police,	10	"
" " Commune,	11	89
" " Santé,	95	94
Drainage,	54	51
Ponts St. Maurice,	5	50
Rues sous Contrôle,	47	08
Pavage des Rues,	113	53
Carre Champlain,	12	"
Carre Le Platon,	3	30
Assurances des Propriétés de la Corporation,	57	"
Billets Payables,	80,000	"
Intérêt et Commission,	380	64
A Reporter	\$ 80,929	46



Lundi, le 18 Août 1902.

Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

Report

80,929	76
55	32
35	66
<b>81,020</b>	<b>74</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy,  
J. S. Portin,  
L. Pradeaux,  
L. W. Jourdain.

Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel a été référée la requête présentée à Votre Conseil, le quatre Août courant, par Mr. Philippe Ollarie et autres, demandant que la construction d'un trottoir sur le côté Nord-Est de la rue St. Paul, où il n'en existe pas encore, soit ordonnée, a l'honneur de vous faire rapport: qu'après avoir pris cette requête en considération, il croit devoir en recommander les conclusions, vu qu'un trottoir à cet endroit est devenu d'une nécessité absolue, pour le public en général, et surtout pour les employés des diverses mines de cette Cité, qui sont obligés de parcourir cette partie de la rue St. Paul, chaque jour.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Chs. Pagé, Présd.,  
W. Lamy,  
L. W. Jourdain.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 18 Août 1902.

Proposé

Lundi, le 18 Août 1902.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Martin,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs sur la rue St. Paul.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que les propriétaires de terrains prenant leur front sur le côté Nord-Est de cette partie de la rue St. Paul, comprise entre les rues des Commissaires et St. Maurice, soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur propriété, et cela d'hui à quinze jours.

Adoptée.

Rapport du Comité Général.

Rapport:

La lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, présentée à ce Conseil le 25 Juillet dernier (1902) demandant la permission de fermer la rue St. Martin pour y construire une addition à son hangar pour fret a été référée au Comité Général qui a l'honneur de faire le rapport suivant:

Le dit Comité a constaté que les voies d'évitement à la ligne principale du chemin de fer en cet endroit, sont déjà un obstacle considérable à la circulation, et que les propriétaires et autres intéressés résidants sur la rue St. Martin et aux alentours ont déjà formulé des plaintes à ce sujet; c'est pourquoi, après mûre délibération, il ne croit pas devoir recommander les conclusions de la dite demande.

Cependant Votre Comité croit qu'il serait désirable dans l'intérêt de la Compagnie et du public de permettre l'agrandissement de la dite bâtisse du côté Sud-Est, en fermant la rue De Quez, à l'endroit où les travaux avaient déjà été commencés à cette fin l'an dernier; à la condition que la susdite Compagnie prenne

Lundi, le 18 Août 1902.

prenne à ce sujet des arrangements avec les propriétaires intéressés, et de plus, qu'elle laisse un passage libre d'au moins trente pieds pour les voitures, en arrière du hangar à fret ci-haut mentionné, depuis la rue De Boue jusqu'à la rue St. Martin.

Le tout respectueusement soumis,  
(Signé) W. L. Denoncourt,  
Président.

4<sup>e</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 18 Août 1902. }  
Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que le rapport du Comité Général qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité du Drainage.

Rapport: Le Comité du Drainage, auquel avait été référée la requête des Révérendes Sœurs de la Providence, en date du quatre Août mil neuf cent deux a l'honneur de faire rapport, qu'il recommande la pose d'un service d'égout sur la rue Champflour pour le drainage de la bâtisse que ces Dames construisent actuellement sur la rue St. Thomas.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. L. Fortin, Président,  
Chs. Page,  
W. Lamy.

5<sup>e</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 18 Août 1902. }  
Proposé par Mr. Badaud,  
Secondé par Mr. Page,

Que le rapport du Comité du Drainage qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.  
Le

Lundi, le 18 Août 1902.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'état des trottoirs entre les deux Ponts St Maurice dans l'Île St Christophe, ainsi qu'à l'extrémité Est du petit pont.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette cité.

6<sup>e</sup> Motion Pour adopter le Règlement Chapitre 110.

Proposé par Mr. Lamy, secondé par Mr. Jourdain, Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 110 Règlement pour amender le Chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil, soit lu, passé, et adopté.

Chapitre 110. Règlement concernant le Maire et le Conseil.

Chapitre CX. Règlement pour amender le Chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

Sec. 1. — La section trente-quatre du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

34 - Les Comités Permanents se nomment à la première assemblée du Conseil qui suit les élections municipales annuelles; ils se composent de cinq membres chacun, et ils sont au nombre de douze, savoir:

- 1° le Comité des Finances,
- 2° le Comité de Perception,
- 3° " " de l'Acqueduc,
- 4° " " de l'Éclairage,
- 5° " " du Drainage,
- 6° " " du Feu,
- 7° " " de la Police,
- 8° " " des Chemins,

Lundi, le 18 Août 1902.

- 9° le Comité de la Santé,  
 10° " " des Marchés,  
 11° " " de l'Hôtel-de-Ville,  
 12° " " de la Commune.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Jourdain,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre III Règlement pour amender le Chapitre six des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Finances, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXI.

Règlement pour amender le chapitre six des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Finances."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit:

Sec. 1. — La section deux du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante.

Sec. 2. — Il sera du devoir des membres du dit Comité d'examiner de temps à autres, les livres de comptes du Secrétaire-Trésorier, de suggérer et faire rapport au Conseil de toute mesure que le dit Comité croira utile et avantageuse pour la bonne administration des fonds de la Cité.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Jourdain,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 112 Règlement concernant la perception des Taxes &c., soit lu, passé et adopté.

Chapitre

7<sup>e</sup> Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre III.

— Chapitre III. —  
 Règlement concernant  
 le Département des Fi-  
 nances.

8<sup>e</sup> Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 112.

Sundi, le 18 Août 1902.

— Chapitre 112. —  
Règlement concernant  
la Perception des Taxes, &c.

Chapitre CXII.

Règlement concernant la Perception des Taxes &c.  
"Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des  
Trois-Rivières comme suit:

Sec. 1. — La collection des Taxes et autres dettes dues et  
payables à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
sera sous le contrôle et la direction d'un comité appelé  
Comité de Perception.

Sec. 2. — Il sera du devoir des membres du dit Comité  
de voir à ce que la collection des Taxes, Cotisations et  
autres dettes dues et payables au dit Conseil, se fasse  
d'une manière prompte et économique et d'entendre les  
intéressés à ce sujet s'il y a lieu. Ce Comité devra  
faire rapport au Conseil et suggérer toute mesure qu'il  
croira utile et avantageuse au fonctionnement et à  
l'administration de ce département.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet  
à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par M<sup>r</sup>. Lamy,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Jourdain,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Règlement concernant le Département du Drainage,  
soit lu, passé et adopté.

9<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 113.

— Chapitre 113. —  
Règlement concernant  
le Département du Drainage.

Chapitre CXIII.

Règlement concernant le Département du Drainage.  
"Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des  
Trois-Rivières comme suit:

Sec. 1. — Le Comité du Drainage aura la direction  
et la surveillance de tous travaux concernant les égouts  
en la Cité des Trois-Rivières, et il devra faire au Conseil  
les rapports et les suggestions qui seront utiles et nécessaires  
pour le bon fonctionnement de ce département.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force  
et

Lundi, le 18 Août 1902.

et effet à compter de ce jour.

Adoptés.

10<sup>e</sup> Motion  
Réparations au quai de  
l'Acqueduc.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Lamy,

Attendu que le quai de l'Acqueduc a besoin de réparations urgentes et que ces travaux devraient être faits de suite dans l'intérêt de la Corporation, que l'Inspecteur de Ville soit chargé de faire ces travaux sous la surveillance du Comité de l'Acqueduc.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-deux d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-deux d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire

Lundi, le 18 Août 1902.

promissaire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du vingt-deux d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissaire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-deux d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissaire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt-cinq d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissaire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt-six d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé



Lundi, le 18 Août 1902.

<sup>1<sup>re</sup></sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la  
date du vingt-six d'Arichelaga courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Jourdain.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que  
la résolution passée par ce Conseil à sa séance du dix-sept  
Septembre dernier (1901), concernant l'émission de débentures  
pour le Drainage et les Egouts en cette Cité, soit amendée  
de manière à fixer le taux de l'intérêt sur les dites débentures  
à quatre pour cent l'an, au lieu de trois et demi.

En Conseil, ce 18 Août 1902.

(Signé) E. W. Jourdain.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai  
que la résolution passée par ce Conseil à sa séance du  
dix-sept Septembre dernier (1901), concernant l'émission de  
débentures pour le pavage et le macadamisage des rues de  
cette Cité, soit amendée de manière à fixer le taux de  
l'intérêt sur les dites débentures à quatre pour cent l'an  
au lieu de trois et demi.

En Conseil, ce 18 Août 1902.

(Signé) W. Lamy.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Badaoup.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que  
la résolution passée par ce Conseil à sa séance  
du

Lundi, le 18 Août 1902.

du trois de Février dernier (1902), concernant l'émission de débentures pour le rachat de la balance des débentures de la Nouvelle Dette Consolidée émises en Juin 1882, soit amendées de manière à fixer le taux de l'intérêt sur les dites débentures à quatre pour cent, au lieu de trois et demi.

En Conseil, ce 18 Août 1902.

(Signé) Ls. Badaoup.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Badaoup.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil à sa séance du dix-sept Septembre dernier (1901), concernant l'émission de débentures pour la construction des Ponts St-Hurice, soit amendée de manière à fixer le taux de l'intérêt sur les dites débentures à quatre pour cent l'an, au lieu de trois et demi.

En Conseil, ce 18 Août 1902.

(Signé) Ls. Badaoup.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désaulniers.

Sec.-Prés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
25 Août 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire

Messieurs les Échevins

W. L. Denoncourt,

Ls. Badaoup,

J. Bureau,

W. L. Duplessis,

J. L.

Lundi, le 25 Août, 1902.

J. L. Fortin,  
 Ars. Hélinas,  
 M. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 Chs. Page,  
 A. W. Verrette.

Requête des  
 Héritiers Pierre Girouf.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête des Héritiers Pierre Girouf, demandant  
 du délai pour le paiement de leur compte de taxes.

Référé au Comité de Perception.

Requête de  
 Mr. Adjutor Savard.

Requête de Mr. Adjutor Savard, demandant  
 que le nom de Mr. Art. Hélinas soit entré au Rôle  
 d'Évaluation pour l'année courante (1902), comme proprié-  
 taire de l'immeuble lot numéro huit cent un (801) du Cadastre  
 de la Cité des Trois-Rivières, au lieu et place de feu Mr.  
 Jérémie Savard.

Accordée.

Lettre de  
 Mr. Henry Pettez, père.

Lue une lettre de Mr. Henry Pettez, père,  
 demandant que la somme de vingt-cinq piastres qu'il  
 a payée pour taxe comme laitier lui soit remboursée.

Accordée.

Lettre de  
 Mr. Phi. Bellefeuille, fils.

Lue une lettre de Mr. Philippe Bellefeuille, fils,  
 réclamant des dommages pour un accident arrivé à  
 une de ses voitures, dans la rue St. Roch.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
 les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	213	92
" des Chemins,	10	91
" " Marchés,	"	30
Or Reporter	225	13

Lundi, le 25 Août 1902.

	Report	¢
Département de la Police,	225	13
" " " Santé,	1	84
Drainage,	305	64
Ponts St. Maurice,	159	16
Rues sous Contrôle,	2	50
Carage des Rues,	15	20
Carre Champlain,	124	96
Carre Le Platon,	6	95
Carre St. Philippe,	4	06
Station de Police et du Feu,	2	19
Frais Légaux,	1	80
Billets Payables,	5	20
Intérêt et Commission,	24,323	50
Pages Municipales,	113	30
Dépenses Contingentes,	1	"
	2	"
	<b>25,294</b>	<b>46</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) M<sup>r</sup>s. Gélinas, Présdt.,  
 W. Lamy,  
 L. Balleaup.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>s. Pagé,  
 Secondé par M<sup>r</sup>s. Lafontaine,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
 Secrétaire-Trésorier.

Lu un rapport du Secrétaire-Trésorier, concer-  
 nant les recettes et les dépenses de la Corporation, pour  
 les six mois finissant le trente Juin de la présente  
 année.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 concernant l'état des trottoirs en cette  
 cité.

Proposé.

Lundi, le 25 Août 1902.

2<sup>e</sup> Motion  
Pages de laitiers remboursées.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gélinas,  
Et il est résolu

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à rembourser MM. Honoré Bettez et Narcisse Bloutiers du prix de la licence qu'ils ont payée pour vendre du lait en la cité des Trois-Rivières, le tout conformément à la décision rendue dans une cause de La Corporation de la cité des Trois-Rivières vs. A. Beaudry.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures  
pour le Drainage.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant n'excédant pas vingt-cinq mille piastres, pour le drainage et les égouts en cette Cité, qu'il soit résolu que,

- 1<sup>o</sup> — En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de vingt-cinq mille piastres seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre pour cent par année et seront payables en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent un.
- 2<sup>o</sup> — La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Débentures du Drainage.
- 3<sup>o</sup> — Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.
- 4<sup>o</sup> — Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent deux.
- 5<sup>o</sup> — Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du

Lundi, le 25 Août 1902.

du montant des débentures émises.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures  
pour le Pavage des Rues.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 1<sup>er</sup> Edouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant n'excédant pas trente mille piastres pour être appliquées au pavage ou macadamisage des rues de la Cité, qu'il soit résolu que,

1<sup>o</sup> — En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de dix mille piastres seront émises et seront, chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre pour cent par année et seront payables en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent un.

2<sup>o</sup> — La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Débentures du Pavage.

3<sup>o</sup> — Les dites débentures et les coupons et annexes seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4<sup>o</sup> — Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent deux.

5<sup>o</sup> — Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Emission de Débentures  
N. D. O., 2<sup>e</sup> Emission.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Verrette,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec 5<sup>4</sup> Vic. Chap. 59, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est autorisée à emprunter un montant total n'excédant pas cinq cent vingt-cinq mille piastres, afin de

Lundi, le 25 Août 1902.

de consolider certaines dettes de la dite Corporation et pour d'autres fins mentionnées au dit acte, qu'il soit résolu, que:

1<sup>o</sup> — En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de soixante-et-sept mille piastres pour racheter la balance des débentures de la Nouvelle Dette Consolidée, payables le premier Mai mil neuf cent deux, seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre pour cent par année et seront payables en cinquante ans du premier de Novembre mil neuf cent un.

2<sup>o</sup> — La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Nouvelle Dette Consolidée, deuxième émission.

3<sup>o</sup> — Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4<sup>o</sup> — Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent deux.

5<sup>o</sup> — Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

6<sup>o</sup> Motion  
Émission de Débentures  
pour les Ponts St. Maurice.

Proposé par Mr. Badaoup,  
Secondé par Mr. Verrette,

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chap. 44, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée à emprunter ou à émettre des obligations pour un montant n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres pour la construction des Ponts du St. Maurice, qu'il soit résolu que:

1<sup>o</sup> — En vertu des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de cent vingt-cinq mille piastres seront

Lundi, le 25 Août 1902.

seront émises et seront chacune de la somme de mille piastres, elles porteront intérêt au taux de quatre pour cent par année et seront payables en cinquante ans du premier de Mai mil neuf cent un.

2<sup>e</sup> — La dette créée par l'émission des susdites débentures sera désignée sous le nom de Débentures des Ponts St Maurice.

3<sup>e</sup> — Les dites débentures et les coupons et annexes seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel de Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4<sup>e</sup> — Les dites débentures seront datées du premier de Novembre mil neuf cent deux.

5<sup>e</sup> — Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archevaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du cinq de septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archevaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du dix de septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé



Lundi, le 25 Août 1902.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de cinquante-neuf mille piastres, à un mois de la date du quinze de septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du dix-huit de septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Ambulance pour la Santé  
et la Police.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Padeaux,

Que les Comités de Santé et de Police soient autorisés à faire l'acquisition d'une voiture qui servirait d'ambulance et en même temps pour le transport des prisonniers.

Référée au Comité Général.

Avis de motion de  
Mr. L. Chevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que le Chapitre 84 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, soit amendé en ajoutant le paragraphe suivant après le paragraphe sept de la section première du règlement par le présent amendé:

Lundi, le 25 Août 1902.

18. — Toute personne faisant usage de bicyclettes dans les limites de cette Cité, devra se procurer du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, un numéro pour chacun des bicyclettes dont elle fera usage, et ce numéro devra être fixé sur les dits bicyclettes à l'endroit et de la manière désignés par le Chef de Police de la dite Cité, et aucun propriétaire ou conducteur de bicyclette comme susdit, ne se servira d'aucun tel bicyclette, ni ne le fera servir avec aucun autre numéro que celui qui lui aura été délivré par le dit Secrétaire-Trésorier, ni ne le prêtera, échangera ou permettra à d'autres personnes de se servir de son numéro.

En Conseil, ce 25 Août 1902.

(Signé) W. Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huit de septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Ch. Desaulniers  
Sect.-Trés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, le 28 Août 1902.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le vingt-neuf d'Août courant, à sept heures et demie du soir, concernant la réparation du quai de l'Aqueduc et le Drainage dans la rue St. François Xavier.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Vendredi, le 29 Août 1902.

Assemblée Spéciale.  
29 Août 1902.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-neuvième  
jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins Ls. Badaup,
- J. Bureau,
- W. L. Duplessis,
- J. L. Fortin,
- Mrs. Sélinas,
- P. W. Houin,
- L. W. Jourdain,
- M. Lafontaine,
- W. Lamy,
- Chs. Pagé,
- G. A. Verrette.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Réparations au quai de  
l'Aqueduc.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Attendu que par résolution en date du 18 Août  
courant il a été décidé par ce Conseil comme suit, savoir:

"Attendu que le quai de l'Aqueduc a  
besoin de réparations urgentes et que ces travaux doivent  
être faits de suite dans l'intérêt de la Corporation, que  
l'Inspecteur de Ville soit chargé de faire ces travaux  
sous la direction du Comité de l'Aqueduc".

Attendu que ce Conseil, lors de la  
passation de la susdite résolution n'a pu supposer  
que des dépenses non autorisées par la loi seraient faites  
au sujet des réparations du susdit quai;

Attendu que lors du vote par ce Conseil  
des sommes nécessaires pour faire face aux dépenses de  
l'année courante et pourvoir au paiement de toutes les  
dettes

Vendredi, le 29 Août 1902.

dettes et obligations de la dite Corporation à échoir dans le cours de la dite année, il a été voté par ce Conseil que la somme de \$500.<sup>00</sup> pour réparations au quai de l'Acqueduc mentionné dans la susdite résolution.

Attendu qu'une somme de \$87.<sup>60</sup> a déjà été dépensée sur et à même la susdite somme de \$500.<sup>00</sup>;

Attendu que d'après informations prises et renseignements fournis, les travaux à être faits et exécutés au dit quai en vertu de la susdite résolution devront s'élever à une somme de \$2,000.<sup>00</sup> à \$3,000.<sup>00</sup>

Attendu que la loi qui régit les décisions de ce Conseil lui défend expressément et formellement de dépenser un seul centin au-delà des sommes votées pour chaque fin spéciale sans recourir aux moyens spécifiques indiqués.

Attendu que la susdite résolution ne fixe aucun montant spécial de dépenses pour les réparations mentionnées en icelle résolution, et que d'après les susdites informations prises et renseignements fournis les susdites réparations s'élèveront à au moins la susdite somme de \$2,000.<sup>00</sup> à \$3,000.<sup>00</sup>

Pour éviter tout équivoque au sujet de la dite résolution ordre soit donné à M<sup>r</sup>. l'Inspecteur de Ville ainsi qu'au Comité de l'Acqueduc sous la surveillance duquel les susdits travaux de réparation doivent être faits, de restreindre les susdites dépenses de réparation de quai à la dite balance de la susdite somme de \$500.<sup>00</sup>, et ce jusqu'au moment où ce Conseil jugera à propos d'autoriser légalement de plus amples dépenses.

Rejetée sur division de six contre et cinq pour, savoir:  
 Contre: M<sup>r</sup>. M. Fortin, Gélinas, Jourdain, Lafontaine,  
 Lamy, Pagé.

Pour:

Vendredi, le 29 Août 1902.

Pour: MM. Badaud, Bureau, Duplessis,  
Gouin, Verrette.  
Et la séance est ensuite levée.

Théodule Beaulieu  
Sec.-Prés.  
M. Demoncourt  
Maire.

Assemblée Régulière.  
8 Septembre 1902.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le huitième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Demoncourt,  
Messieurs les Échevins J. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Sélinas,  
M. Lafontaine,  
L. Lajoie,  
Chs. Page,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Théodule Beaulieu, demandant  
d'être exempté du paiement de la taxe sur son  
chien.

Requête de  
Mr. Théodule Beaulieu.

Requête de Mr. Eugène Godon, demandant  
du délai pour le paiement de son compte de taxes.

Requête de  
Mr. Eugène Godon

Requête de Dame Veuve Louis Martin,  
demandant qu'il lui soit fait remise du montant  
qu'elle doit pour taxes.

Requête de  
Dame Veuve Ls. Martin.

Référée au Comité de Perception.

Requête

Lundi, le 8 Septembre 1902.

Requête de  
Mr. Ernest Kamel.

Requête de Mr. Ernest Kamel, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.

Référé au Comité de Perception.

Requête de  
Mr. Willie Grant.

Requête de Mr. Willie Grant, demandant d'être exempté du paiement de la taxe sur loyer qui lui est chargé.

Référé au Comité de Perception.

Lettre de  
Mr. Eugène Balcer.

Lue une lettre de Mr. Eugène Balcer, demandant que la taxe comme manufacturier soit déduite du compte de la succession H. M. Balcer, ou qu'elle n'a pas fait d'affaires, cette année.

Référé au Comité de Perception.

Lettre de  
Mr. Chs. Bernaquez.

Lue une lettre de Mr. Charles Bernaquez, offrant la somme de cinq piastres en règlement de son compte de taxes.

Référé au Comité de Perception.

Lettre de  
Mr. Chs. Dumoulin.

Lue une lettre de Mr. Charles Dumoulin, demandant que la Corporation fasse faire un trottoir au front de sa propriété sur la rue St. Paul.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de  
Mr. Jos. V. Frigon.

Lue une lettre de Mr. Jos. V. Frigon, demandant qu'un trottoir au front de sa propriété, sur la rue St. Paul, soit fait par la Corporation.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de  
l'Association Médicale du District des Trois Rivières.

Lue une lettre de l'Association Médicale du District des Trois Rivières, accompagnant un rapport du Dr. Arthur Bernier, au sujet de l'analyse bactériologique de l'eau de la rivière St. Maurice.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport.  
Le Comité des Chemins, auquel avait été référé la réclamation de Mr. Philippe Bellefeuille, présentée à ce Conseil le vingt-cinq Août dernier (1902), par laquelle il demandait le remboursement de la somme de deux piastres et quinze centins (\$2.15), qu'il avait payé

Lundi, le 8 Septembre 1902.

payé pour réparation à sa voiture, alléguant que ce montant de dommages lui avait été causé par le mauvais état des chemins sur la rue St. Roch, à l'endroit où la Corporation avait permis à Mr. P. E. Lane de poser des rails pour un chemin de fer électrique; a l'honneur de faire rapport:

Qu'il s'est rendu sur les lieux et a constaté que le chemin en cet endroit était en très-mauvais état, par la hauteur des rails qui dépassent de cinq à six pouces le niveau de la rue.

En conséquence, il recommande à Votre Conseil de payer la réclamation de Mr. P. Bellefeuille, et de plus, donner des ordres pour faire disparaître le plus tôt possible cette obstruction, afin d'éviter d'autres dommages.

Respectueusement soumis,

(Signé) Chs. Pagé, Préd<sup>t</sup>,  
M. Lafontaine,  
Ars. Gélinaud.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 8 Septembre 1902. }  
Proposé par Mr. Lajoie,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.  
Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant l'élargissement de la rue Riverville.

Référé au Comité des Chemins.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant le canal d'égout de la rue La Pousse.

Référé au Comité Général.

1<sup>ère</sup> Motion

Rapport de

l'Inspecteur-de-Ville. —  
Élargissement de la rue Riverville.

Rapport de

l'Inspecteur-de-Ville. —  
Canal, rue La Pousse.

Rapport:

Lundi, le 8 Septembre 1902.

Rapport de  
l'Avocat de la Corporation.

Rapport:

Messieurs,

Re Jos Bégin & Autres

Requérants.

Par requête, en date du 4 août, 1902, présentée au conseil de la cité des Trois-Rivières, un certain nombre de marchands de fruits et denrées demandent :

1<sup>o</sup>. — Qu'une taxe d'au moins \$100.00 par année soit imposée sur tous les commerçants étrangers venant vendre des marchandises sur notre marché aux denrées;

2<sup>o</sup>. — Qu'une taxe semblable soit imposée sur les commerçants vendant des pommes à bord des bateaux dans le port.

La section deuxième de l'article 166 de la charte de la cité des Trois-Rivières, donne le droit au conseil de faire des règlements, pour fixer les droits qui devront être perçus de toutes personnes qui viendront vendre sur les marchés, des denrées ou produits d'aucune espèce. Cette section du statut est générale et ne fait aucune exception pour les personnes étrangères à la cité qui viendront vendre des denrées ou produits d'aucune espèce, sur nos marchés.

Or il existe actuellement, un règlement qui fixe à la somme de \$8.00 par année, les droits qui devront être perçus des commerçants, tels que les requérants qui vendent des denrées ou autres produits, sur notre marché. Je suis en conséquence d'opinion que la corporation, en vertu de la section ci-dessus citée, n'a pas le droit d'imposer une taxe plus élevée aux commerçants étrangers, que celle qui est imposée aux requérants qui font le même commerce.

Quant aux commerçants vendant des pommes à bord des bateaux dans le port, il existe un règlement fixant à la somme de trois centins par minot, la taxe qu'ils



Lundi, le 8 Septembre 1902.

qu'ils doivent payer.

Se, tout humblement soumis.

(Signé) J. A. Tessier,

Avocat, de la Corporation.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune plainte à faire contre M<sup>rs</sup>. les Marchands et Hôteliers licenciés en cette Cité durant le mois d'Août dernier, excepté contre Messieurs les hôteliers Eugène Lavigne et Adams & Robert, contre lesquels j'ai fait une plainte au bureau des Percepteurs du Revenu, pour avoir le dix-sept Août dernier le dimanche laissé la buvette de leurs établissements ouverte et d'y avoir vendu des liqueurs enivrantes, ces Messieurs ont plaidé coupables.

Je regrette d'avoir à informer votre honorable Conseil que j'ai aussi fait une plainte contre Monsieur Honoré Gauthier, pour avoir vendu des liqueurs enivrantes le dimanche dix Août dernier sur le terrain de l'Exposition en cette cité sans licence, ce Monsieur a aussi plaidé coupable.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille,

Chef de Police.

Trois-Rivières, 8 Septembre 1902.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette Cité.

Poursuite de  
Mr. F. V. Dupresne.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une poursuite de Mr. F. V. Dupresne, du village des Chutes Shawenegan, contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour dommages qu'il dit avoir été causés à sa voiture, à son harnais, &c., pour un montant de soixante-et-cinq piastres, par une excavation

Lundi, le 8 Septembre 1902.

excavation existant dans la rue Du Fleuve, le treize de Mai dernier.

Référée à l'Avocat de la Corporation pour comparaître et appeler garantie s'il y a lieu.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Arsène Mahéup, Boulanger, pour le capital d'un constitut au montant de seize piastres et trente-trois centins sur l'emplacement numéro vingt du Terrier de la Commune des Trois-Rivières, situé sur le côté Sud-Ouest de la rue St. Roch en cette Cité, lequel acte a été préparé par O. O. Guillet, Ecr. N. C. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lajoie,

Secondé par Mr. Verrette,

Que les membres de ce Conseil ont appris avec un vif chagrin le décès de Madame George S. Badaup, et offrent à Mr. l'Échevin Louis Badaup leurs condoléances et sympathies sincères dans la douleur où le plonge ce terrible coup porté si soudainement à son affection, et que copie de la présente soit transmise au dit Mr. Badaup.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaubrière  
Sec. Prés.

M. Serrouy  
Maire.

2<sup>e</sup> Motion

Quittance pour constitut en faveur de Mr. Arsène Mahéup.

3<sup>e</sup> Motion

Condoléances à Mr. l'Échevin Louis Badaup.

Adjournement.

Lundi, le 15 Septembre 1902.

Assemblée Régulière.  
15 Septembre 1902.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire W. L. Demoncourt,  
Messieurs les Echevins W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Fr. Gélinas,  
L. W. Jourdain,  
M. Lafontaine,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de la  
National Wool & Cope Works.

Requête de la National Wool & Cope Works, demandant au Conseil d'acheter, pour un montant de quinze mille piastres, des parts ou actions dans le fond capital de cette Compagnie, afin de conserver l'exploitation de son industrie en cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. William Morin.

Lue une lettre de Mr. William Morin, demandant une réduction de taxes.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la  
Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières.

Lue une lettre de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre M. M. François Rouleau, Joseph Bellefeuille et M. Dupont, pour infraction aux règlements de cette Cité, en fournissant les cautionnements requis par la loi.

Accordée en par les requérants fournissant le cautionnement requis.

Rapport:

Lundi, le 15 Septembre 1902.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	27	—
" " Do. (Ent. & Répt.)	81	37
" des Chemins,	154	43
" " Marchés,	61	63
" du Feu,	121	69
" de l'Hôtel-de-Ville,	5	45
" " la Police,	358	51
" " " Commerce,	20	—
" " " Santé,	6	50
Drainage,	353	56
Ponts St. Maurice,	29	20
Quai sous Contrôle,	34	30
Pavage des Quai,	302	32
Carrié Champlain,	12	26
Carrié Le Platon,	2	50
* Station de Police et du Feu,	6	99
Papeterie et Impressions,	9	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,	28	50
Frais Légaux,	4	—
Billets Payables,	118,500	—
Intérêt et Commission,	554	07
Taxes Municipales,	51	—
Dépenses Contingentes,	242	31
Salaires,	261	66
Divers Comptes,	—	70
	121,228	95

Respectueusement

Lundi, le 15 Septembre 1902.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ars. Gélinas,  
J. L. Fortin,  
W. Lamy.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 2. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Okueduc, (Construction)	5 60
" " Do. (Ent. & Répt.)	114 91
" des Chemins,	27 57
" " Marchés,	— 40
" du Fleu,	37 50
Drainage,	35 —
Rues sous Contrôle,	22 20
Pavage des Rues,	130 13
Carre Champlain,	9 64
Carre Le Platon,	1 88
Atelier des Départements,	— 60
Papeterie et Impressions,	5 70
Frais Légal,	11 60
Billets Payables,	10,000 —
Intérêt et Commission,	45 20
Divers Comptes,	16 45
	<b>10,464 68</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ars. Gélinas, Préd.,  
W. Lamy,  
J. L. Fortin.

Proposé

Lundi, le 15 Septembre 1902.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que les rapports numéros un et deux du Comité des Finances qui viennent d'être lus devant ce Conseil soient adoptés.

Adoptés.

Rapport du  
Comité de l'Acqueduc.

Rapport:

Le Comité de l'Acqueduc croit devoir informer Votre Conseil que le montant des appropriations de l'année courante, pour travaux de réparations aux bâtisses et au quai de l'Acqueduc, est presque dépensé.

Votre Comité désire cependant vous faire remarquer, qu'il serait d'une nécessité urgente que la partie basse du quai en face de la bâtisse des engins, fut exhauscée d'au moins sept pieds, et que le réservoir actuel fut agrandi de manière à lui donner une superficie de 18 118 pieds, au lieu de 18 112 tel qu'à présent, et qu'il fut en même temps creusé. Que le tuyau aspirant qui se trouve dans le réservoir devrait être allongé, pour prendre l'eau à une plus grande profondeur, et qu'une anse de environ huit pieds de longueur avec une valve y fut ajoutée, pour le prolonger jusqu'en dehors des quais dans la rivière St. Maurice, afin d'obvier aux accidents qui pourraient arriver dans le réservoir, par manque d'eau ou autrement.

Le Comité de l'Acqueduc considère que l'exhauscement du quai, ainsi que l'agrandissement et le creusage du réservoir de l'Acqueduc, sont des travaux qui devraient être chargés à la construction, et il recommande que ces ouvrages soient faits sous le plus court délai possible, attendu que nous sommes dans la meilleure saison de l'année pour exécuter ces sortes de travaux, et que le coût en sera moindre.

Respectueusement soumis,  
(Signé) M. Lafontaine, Pr<sup>s</sup>,  
Lhs.

Lundi, le 15 Septembre 1902.

2<sup>e</sup> Motion

Mrs. Pagé,  
W. Lamy,  
Lucien Lajoie.

Proposé par Mr. Jourdain,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité de l'Aqueduc qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté, et que les travaux qui sont recommandés au dit rapport soient exécutés sous le plus court délai possible.

Adoptée sur division de sept pour et un contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Fortin,	Mrs. Duplessis.
Gélinas,	
Jourdain,	
Lafontaine,	
Lajoie,	
Lamy,	
Pagé,	

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de l'Inspecteur de Ville, recommandant la pose d'un puisard au coin des rues Champflour et St. Thomas.  
Accordé.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre III.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre cent quatorze, règlement pour amender le chapitre quatre-vingt-quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre III. —  
Règlement des Chemins  
amendé concernant les bicyclettes

Chapitre CXIV.

Règlement pour amender le chapitre quatre-vingt-quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé:

Lundi, le 15 septembre 1902.

intitulés: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le paragraphe suivant sera ajouté après le paragraphe sept de la section première du règlement par le présent amendé, et sera considéré comme faisant partie de la dite section:

8. — Toute personne faisant usage de bicyclettes dans les limites de cette Cité, devra se procurer du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, un numéro pour chacun des bicycles dont elle fera usage, et ce numéro devra être fixé sur les dits bicycles à l'endroit et de la manière désignée par le Chef de Police de la dite Cité, et aucun propriétaire ou conducteur de bicyclette comme susdit, ne se servira d'aucun tel bicyclette, ni ne le fera servir avec aucun autre numéro, que celui qui lui aura été délivré par le dit Secrétaire-Trésorier, ni ne le prêtera, échangera ou permettra à d'autres personnes de se servir de son numéro.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du dit Chapitre quatre-vingt-quatre des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-deux septembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement

N<sup>o</sup> 7 Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.



Lundi, le 15 Septembre 1902.

renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centims, à un mois de la date  
du vingt-deux Septembre courant, à un taux d'intérêt n'excé-  
dant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un  
autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du vingt-cinq Septembre courant,  
à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent  
l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet  
promissoire au montant de quinze mille piastres, à un  
mois de la date du vingt-cinq Septembre courant, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et  
cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 15 Septembre 1902.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du vingt-cinq septembre courant, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du vingt-cinq septembre courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du vingt-neuf septembre courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du vingt-neuf septembre courant, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,

en

Lundi, le 15 septembre 1902.

en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000,00, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la  
date du vingt-neuf septembre courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le premier  
d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. - Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Octobre 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mercredi, le premier jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil-neuf-cent-deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins L. Badaup,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Mr. Gélinas,  
O. W. Gouin,  
L. W. Jourdain,  
M. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
A. W. Verrette.

Les

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1902.

Requête de  
Mr. Arthur Limosges.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Arthur Limosges, demandant  
du délai pour le paiement de son compte de taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
Mr. Arthur Lacombe et al.

Requête de Mr. Arthur Lacombe et autres, deman-  
dant la pose des tuyaux du drainage dans cette partie  
de la rue Royale comprise entre les rues St. Roch et Bureau.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
Mr. Joseph Orel.

Requête de Mr. Joseph Orel, demandant une  
exemption de taxes sur sa manufacture d'allumettes, pour  
l'espace de dix ans.

Requête de  
Mr. Phil. Bellefeuille, Sr.

Requête de Mr. Philippe Bellefeuille, Sr., demandant  
que les tuyaux du Drainage soient posés jusqu'à  
la propriété située sur la rue Le Jeune.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
Mr. Edouard Guerneau.

Requête de Mr. Edouard Guerneau,  
demandant la remise du montant qu'il a payé,  
il y a environ trois semaines, pour licence de regrattier,  
et cela, pour cause de maladie.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> L<sup>le</sup> Martin.

Requête de Dame Veuve Louis Martin,  
demandant une réduction sur le montant de son compte  
de taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Moïse Richard.

Requête de Dame Veuve Moïse Richard,  
demandant qu'il lui soit fait remise du montant  
qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
Mr. Camille Didier.

Requête de Mr. Camille Didier, demandant  
du délai pour le paiement de ses taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
Mr. A. X. Cloutier.

Requête de Mr. A. X. Cloutier, demandant  
une réduction sur son compte de taxes.

Référée au Comité de Perception.

Lue

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1902.

Lettre de  
Mr. Arthur M. Hersey.

Que une lettre de Mr. Arthur M. Hersey, offrant d'acheter deux vieilles bouilloires autrefois en usage pour le Département de l'Acqueduc, au prix de douze piastres et cinquante centins (\$12.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>) par grosse tonne (2,240 lbs.), et un lot de vieux fer provenant des anciens Ponts St. Maurice, au prix de vingt piastres (\$20.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) par grosse tonne (2,240 lbs.).

Accepté par lui prenant les choses à ses dépens au lieu où elles se trouvent.

Lettre de  
Mr. Louis Goulet.

Que une lettre de Mr. Louis Goulet, demandant du délai pour le paiement de ses taxes.

Référée au Comité de Perception.

Lettre de  
Mr. A. R. Shehyn.

Que une lettre de Mr. A. R. Shehyn, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.

Lettre du  
Chef de Police.

Que une lettre du Chef de Police, demandant divers articles d'habillement nécessaires aux membres du Corps de Police.

Référée au Comité de Police avec instruction de demander des soumissions.

Lettre de  
Mr. Willie Abram.

Que une lettre de Mr. Willie Abram, demandant que les taxes d'affaires comme tailleur soient réduites de son compte, pour l'année courante, vu qu'il a cessé de tenir boutique comme tel, au mois de Décembre dernier (1901).

Référée au Comité de Perception.

Rapport du  
Chef de Police.

Qu'un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de septembre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport: Je regrette d'avoir à informer votre Honorable Conseil que j'ai fait une plainte au Bureau des Percepteurs du Revenu contre Messieurs L. O. Dupresne, George Dupresne et Eugène Lavigne, hôteliers, pour infractions à la loi des licences le dimanche. Je n'ai aucune plainte à faire contre les autres hôteliers

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1902.

hôteliers et marchands licenciés durant le mois de Septembre dernier.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Octobre 1902. } Chef de Police.

Sur un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette cité.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que la demande de certificat en faveur de Messieurs Zéphirin Joutras et Abraham Beaulac, pour leur permettre d'obtenir une licence d'auberge, au lieu et place de Mr. Joseph Levasseur, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Lafontaine,

Que Mr. l'Avocat de ce Conseil J. A. Tessier, soit autorisé à prendre des procédés judiciaires contre Messieurs les hôteliers L. E. Dupresne, George Dupresne et Eugène Lavigne pour avoir vendu des liqueurs enivrantes le Dimanche.

Proposé par Mr. Jourdain, en amendement,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que sans se prononcer sur le mérite de la motion soumise, elle soit ajournée à la prochaine séance de ce Conseil pour constater, avant d'intenter une poursuite, si cette Corporation peut légalement se substituer au Percepteur du Revenu, dans le cas où ce dernier se refuse pas de poursuivre.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

Rapport du  
Chef de Police.

1<sup>ère</sup> Motion

Transport de licence d'Au-  
berge de Mr. Jos. Levasseur à  
M<sup>rs</sup>. Joutras & Beaulac.

2<sup>ème</sup> Motion

Poursuite contre Messrs.  
L. E. Dupresne, George  
Dupresne et Eug. Lavigne.

3<sup>ème</sup> Motion

Amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1902.

Pour:	Contre:
M. M. Badaoup, Duplessis, Fortin, Hélinas, Louin, Jourdain, Pagé, Verrette,	M. M. Lafontaine, Lamy.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Desaulniers  
Sec. Prés.

M. L. Monroie  
Maire.

Assemblée Régulière.  
13 Octobre 1902.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire	M. L. Denoncourt,
Messieurs les Echevins	L. Badaoup,
	Jacques Bureau,
	M. L. Duplessis,
	J. L. Fortin,
	M. Hélinas,
	O. W. Louin,
	L. W. Jourdain,
	M. Lafontaine,
	L. Lajoie,

W.

Lundi, le 13 Octobre 1902.

W. Lamy,  
Chs. Page,  
A. V. Verrette.

Requête du  
Séer. Mr. J. B. Comeau & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête du Rév. Mr. J. B. Comeau et autres,  
demandant que le Cercle Catholique soit exempté du paie-  
ment de la taxe sur sa table de billard.

Accordée.

Requête de  
Mr. Louis Pelletier.

Requête de Mr. Louis Pelletier, demandant  
que les tuyaux de l'Acqueduc soient conduits jusqu'à  
sa propriété, sur la rue St. Olivier.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. W. A. Le Bel.

Requête de Mr. J. W. A. Le Bel, demandant  
une réduction de taxes, vu qu'il a été absent une partie  
de l'année.

Accordée en par lui payant la moitié de l'année  
courante.

Requête de  
Mr. N. Marchand & al.

Requête de Mr. N. Marchand et autres,  
demandant la pose d'un puisard au coin de  
l'Avenue Laviolette et de la rue Des Prisons.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Edouard Bourque.

Requête de Mr. Edouard Bourque, demandant  
d'être exempté du paiement des taxes comme marchand, pour  
l'année courante, vu qu'il n'exerce plus cette occupation depuis  
le premier de Janvier dernier.

Accordée.

Requête de  
Mr. R. S. Cooke & al.

Requête de Mr. R. S. Cooke et autres,  
demandant au Conseil, d'aviser aux moyens à prendre  
pour préparer une réception publique au Très Honorable  
Sir Wilfrid Laurier, à l'occasion de son retour d'Europe.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Euchariste Duchaine.

Requête de Dame Veuve Euchariste Duchaine,  
demandant du délai, pour le paiement de son compte  
de taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête



# Lundi, le 13 Octobre 1902.

Requête de la Cie. de Téléphone du Comté de St. Maurice.  
 Requête de la Compagnie de Téléphone du Comté de St. Maurice, demandant que le montant qui lui est chargé pour taxe d'affaires, soit déduit de son compte, ou qu'elle ne tienne pas de bureau en cette cité.

Accordée.

Requête de Mr. Alexis Gélinas.  
 Requête de Mr. Alexis Gélinas, demandant une réduction sur le montant de son compte de taxes.  
 Accordée pour la moitié de ses taxes.

Montreal Pipe Foundry Co.  
 Lettre de la Montreal Pipe Foundry Co. demandant la permission de relier au tuyau principal de l'Aqueduc qui passe sur sa propriété, un tuyau de six pouces de diamètre muni de Cornes-fontaines pour la protection de son établissement.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

Comité des Finances.  
 Rapport du Comité.  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$	45	28
" " Do. (Ent. & Rép.)		1,306	56
" des Chemins,		208	53
" des Marchés,		61	77
" du Feu,		17	98
" de l'Eclairage,		40	45
" de l'Hôtel-de-Ville,		40	71
" de la Police,		297	51
" de la Santé,		2	50
" de la Commune,		20	-
Carage,		1,625	57
Drainage,		159	63
Ponts St. Maurice,		44	80
Qués sous Contrôle,		28	60
Or Reporter	\$	3,929	89

Lundi, le 13 Octobre 1902.

	Report \$	3,929	89
Carré Champlain,		84	20
Ateliers,		6	25
Station de Police et du Feu,		2	38
Papeterie et Impressions,		148	85
Frais Legaux,		1	—
Assurances des Propriétés,		33	—
Billets Payables,		192,823	50
Intérêt et Commission,		888	43
Salaires,		261	66
Divers Comptes,		10	08
Dépenses Contingentes,		544	14
	\$	198,703	38

Respectueusement soumis,  
 (Signé) M<sup>r</sup>s. Bélinas, Préd<sup>t</sup>,  
 L. W. Jourdain,  
 J. L. Fortin,  
 W. Lamy.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Lajoie,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Bureau,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Verrette, en amendement,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Duplessis,

Attendu que le Comité des Finances demande à ce Conseil, dans son rapport, d'approuver le paiement de sommes d'argent au-delà du montant des appropriations pour ouvrages faits au quai de l'Aqueduc.

Attendu que les travaux qui se poursuivent actuellement au quai de l'Aqueduc ne sont nullement justifiables;

Attendu que l'exécution des dits travaux est tout-à-fait contraire aux dispositions de la charte qui

Lundi, le 13 Octobre 1902.

nous régit;

Attendu, de plus, que les dits travaux sont exécutés sans plans ni devis et que le coût de leur exécution reste inconnu à ce Conseil; le dit rapport ne soit pas accepté et ordre soit donné au Comité de l'Équedus et à l'Inspecteur de Ville de cesser ces travaux non autorisés par la loi jusqu'à ce que les formalités prescrites en semblable cas aient été remplies et que les droits du public aient été considérés et sauvegardés.

Rejetée sur division de sept contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Mr. Fortin,	Mr. Mr. Badaud,
Gélinas,	Duplessis,
Jourdain,	Gouin,
Lafontaine,	Verrette.
Lajoie,	
Lamy,	
Page,	

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

M. l'Échevin Bureau s'est abstenu de voter, dans les deux cas.

Rapport:

Le Comité de Perception auquel avaient été référées les requêtes de Madame Veuve Pierre Girard, Madame Veuve Alphonse Rogue, Madame Veuve Céline St. Amand et Madame Veuve Moïse Richard, demandant une exemption de taxes etc.; celles de Mr. Ferdinand St. Louis, de Mr. Gotique Duval, de Mr. William Morin, de Dame Veuve Louis Martin, de Mr. A. Kloutier et de Mr. Charles Bernaquez, demandant une réduction de taxes etc.; celles de Messieurs Eugène Godon, Ernest Hamel, Arthur Limoges, Camille Didier et Louis Goulet, demandant du délai pour le paiement de leurs taxes; celles de Mr. Hector Lesieur et de Mr. Willie Grant, demandant

Rapport du  
Comité de Perception.

Lundi, le 13 Octobre 1902.

demandant une exemption de taxes, comme locataires, ont l'honneur de faire le rapport suivant:

1° - Il recommande que pour cause de pauvreté, remise de toutes taxes et autres charges, jusqu'au trente-et-un Décembre, de l'année courante, soit faite à Dame Veuve Océzime St. Amand.

2° - Pour la même raison, il recommande que les réductions suivantes soient faites: sur le compte de Mr. Ferdinand St. Louis \$2.90 deux piastres et quatre-vingt-dix centins; sur celui de Mr. Zotique Dural \$15.53 quinze piastres et cinquante-trois centins; sur celui de Dame Veuve Louis Martin \$8.04 huit piastres et quatre centins; sur celui de Mr. A. H. Cloutier \$2.05 deux piastres et cinq centins et sur celui de Mr. Charles Bernaquey \$3.01 trois piastres et un centin.

3° - Il recommande de plus que la taxe, comme locataire, au montant de \$2.52 deux piastres et cinquante-deux centins, pour l'année 1902, chargée au compte de Mr. Hector Lesieur, et celle au montant de \$7.85 sept piastres et quatre-vingt-cinq centins, pour les années 1899 et 1900, chargée au compte de Mr. Willie Grant, soient déduites, ou qu'il a été prouvé au dit Comité que ces Messieurs n'étaient pas locataires durant les années susdites.

4° - Votre Comité ne croit pas devoir recommander les conclusions des requêtes ci-haut mentionnées de Dame Veuve Pierre Girard, Dame Veuve Alphonse Rogue, Dame Veuve Moïse Richard, de Messieurs William Morio, Eugène Godon, Ernest Hamel, Arthur Limoges, Camille Didier et Louis Boulet, pour manque de raisons suffisantes à l'appui de leurs requêtes.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. L. Duplessis, Prêid,  
 Chs. Page,  
 H. Lafontaine,  
 W. Lamy,  
 P. W. Houin.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 13 Octobre 1902. }

Proposé

Lundi, le 13 Octobre 1902.

5<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lajoie,  
secondé par Mr. Padeau,

Que le rapport du Comité de Perception qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté, et que les remises et réductions de taxes de. y mentionnées soient faites dans les livres de comptes de la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en faveur de divers contribuables.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Lafontaine,

Attendu qu'il y a actuellement dans les livres de comptes de la Corporation, un fort montant d'arrérages de taxes de., et que pour cause de pauvreté et autres raisons valables, la Corporation ne pourra collecter le plein montant de ces arrérages; qu'il soit résolu que dans l'intérêt des parties intéressées, les réductions suivantes soient faites: Au compte de Mr. Sélas Corbeil \$45.83 quarante-cinq piastres et quatre-vingt-trois centins; au compte de Mr. H. W. Spénard \$12.95 douze piastres et quatre-vingt-douze centins; au compte de Mr. Louis Leblanc \$13.08 treize piastres et huit centins; au compte de Mr. Alphonse Lemay \$11.09 onze piastres et neuf centins; au compte de Mr. Euchariste Duchaine \$5.38 cinq piastres et trente-huit centins; au compte de Mr. Edouard Brousseau \$8.01 huit piastres et un centin; au compte de Mr. Johnny Girard \$10.72 dix piastres et soixante-et-douze centins; au compte de Dame Veuve Léonide Landry \$7.27 sept piastres et vingt-sept centins, au compte de Mr. Cyrille Ouger \$2.89 deux piastres et quatre-vingt-neuf centins.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil qu'il croit que le tuyau du Drainage est obstrué dans une partie de la rue St. Roch.

Instruction donnée à l'Inspecteur de voir où se trouve l'obstruction.

Proposé

Lundi, le 13 Octobre 1902.

5<sup>e</sup> Motion

Nomination des Évaluateurs et de leur Clerc.

Proposé par Mr. Lafontaine,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Messieurs J. L. Clair, Narcisse Lassonde et Prosper Beaumier soient nommés évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, pour réviser le rôle d'évaluation qui a été fait l'an dernier, et que la dite révision du rôle d'évaluation soit complétée et livrée au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Novembre prochain. Les dits évaluateurs devant se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que Mr. Fortunat Fournier soit nommé Clerc des évaluateurs pour les assister et faire les écritures de ce rôle d'évaluation.

Que la somme de quarante piastres soit allouée à chacun des évaluateurs en paiement de leurs services, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil, et que la somme de cinquante piastres soit allouée au Clerc des dits Évaluateurs en paiement de ses services.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par la Corporation à Mr. Hercule Garceau.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de Vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Hercule Garceau, d'un terrain situé sur le côté Nord-Est de la rue Bureau en cette Cité, pour le prix et somme de vingt piastres, et cela, suivant l'acte préparé par Adolphe Lord, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Le

Lundi, le 13 Octobre 1902.

Demande de certificat de licence d'auberge par Mr. Zéphirin Harnois.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une demande de certificat d'auberge en faveur de Mr. Zéphirin Harnois.

La motion suivante qui, à la dernière séance de ce Conseil, avait été ajournée à la présente assemblée, est prise en considération:

1<sup>re</sup> Motion  
Poursuite contre Messrs. L. E. Dupresne, George Dupresne et Eug. Lavigne.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Lafontaine,

Que Mr. l'Avocat de ce Conseil J. A. Pessier, soit autorisé à prendre des procédés judiciaires contre Messieurs les hôteliers L. E. Dupresne, George Dupresne et Eugène Lavigne pour avoir vendu des liqueurs enivrantes le Dimanche.

2<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Jourdain, en amendement,  
secondé par Mr. Bureau,

Qu'il n'est pas opportun, dans les circonstances, de substituer inconsidérément à l'avocat du Revenu nommé par le Gouvernement de la Province de Québec pour prendre des procédés judiciaires contre tous les contrevenants à la loi des licences, l'avocat de la Corporation aux fins spéciales de poursuivre MM. les hôteliers L. E. Dupresne, George Dupresne et Eugène Lavigne.

3<sup>e</sup> Motion  
En sous-amendement à la motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Duplessis, en sous-amendement,  
secondé par Mr. Gouin,

Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement: "D'autant plus qu'il n'est pas prouvé qu'aucune cause ne soit survenue pour justifier cette poursuite d'une manière si inaccoutumée."

Adoptée sur division de neuf pour et 3 contre, savoir:  
Pour: M. M. Badaoui, Bureau, Duplessis, Fortin, Gelin, Gouin, Jourdain, Lajoie, Verrette.

Contre: M. M. Lafontaine, Lamy, Pagé.

La motion principale étant alors mise aux voix est rejetée sur même division.

Proposé

# Lundi, le 13 Octobre 1902.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archebourg.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archebourg, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du huit Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archebourg.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archebourg, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du treize Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de cinquante-neuf mille piastres, à un mois de la date du dix-huit Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

T. Desaulniers  
Sec.-Prés.

M. Benoit  
Maire.



Lundi, le 20 Octobre 1902.

Assemblée Régulière.  
20 Octobre 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins L. Badaup,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
P. W. Guoin,  
L. W. Jourdain,  
W. Lafontaine,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. Pebutt & Frère.

Requête de Messieurs Pebutt & Frère, demandant une réduction des taxes de l'Aqueduc, en faveur de leur manufacture de chaussure.

Référée au Comité Général.

Requête de  
D<sup>me</sup> Sévère Larose.

Requête de Madame Sévère Larose, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Hector Pinard.

Requête de Dame Veuve Hector Pinard, offrant la somme de douze piastres en règlement du montant qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité de Perception.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Alphonse Godin.

Requête de M<sup>r</sup>. Alphonse Godin, demandant que la taxe sur loyer soit déduite de son compte, ou qu'il n'ait jamais été locataire.

Référée au Comité de Perception.

Lue

Lundi, le 20 Octobre 1902.

Lettre de la  
Comp. des Abattoirs des  
Trois-Rivières.

Luc une lettre de la Compagnie des Abattoirs  
des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre  
M<sup>r</sup> M. Téléphore Provencher, Héré Provencher, Eugène Pousignant,  
William Lafond, Albani Lord, Euclide Pousignant, Leo Lafond,  
Zéphirin Malhiot, François Rouleau, J. H. Bellefeuille, Moïse  
Dupont et Lacourse, pour infraction aux règlements de cette  
cité, en fournissant les cautionnements requis par la loi.

Accordée en par eux fournissant caution pour les  
frais.

Rapport du  
Comité de l'Acqueduc.

Rapport:

La requête de la Montreal Pipe Foundry  
Company, présentée à ce Conseil le treize Octobre courant,  
par laquelle elle demandait la permission de relier au tuyau  
principal de l'Acqueduc qui passe sur sa propriété, un  
tuyau en fer de six pouces de diamètre, muni de bornes-fontaines  
à différents endroits, tel que montré sur le plan qui accom-  
pagne la dite requête, et cela, pour la protection de son éta-  
blissement contre les incendies, ayant été référée au Comité de  
l'Acqueduc, celui-ci a l'honneur de faire le rapport suivant:

Il s'est rendu sur les lieux et a pris toutes les  
informations pour bien se renseigner au sujet de cette  
demande, et il est d'opinion que dans l'intérêt de la  
requérante et des contribuables de cette cité, les conclusions  
de la dite requête devraient être accordées, en par la dite com-  
pagnie, exécutant ces travaux sous la surveillance du  
Surintendant de l'Acqueduc.

Respectueusement soumis,

(Signé) M. Lafontaine, Préd<sup>t</sup>,  
Jhs. Pagé,  
W. Lamy.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 20 Octobre 1902. }

Proposé

Lundi, le 20 Octobre 1902.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Jourdain,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le rapport du Comité de l'Alqueduc qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité du Drainage.

Rapport:

Le Comité du Drainage auquel avait été référé la requête de Mr. Arthur Lacombe et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Royale comprise entre les rues St. Roch et Bureau; et celle de Mr. Philippe Bellefeuille Senior, demandant la pose des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Le Jeune, comprise entre la rue des Forges et la propriété du dit Mr. Bellefeuille, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Que malgré l'utilité de ces travaux, il ne peut en recommander l'exécution quant à présent, ou que les dépenses émises à cette fin ne sont pas encore vendues et que par conséquent, le Conseil n'a pas d'argent.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. L. Fortin, Présd.,  
Chs. Pagé,  
W. Lamy.

Hotel-de-Ville,  
Trois Rivières, 20 Octobre 1902. }

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que le rapport du Comité du Drainage qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de Mr. N. Marchand et autres, demandant la construction d'un puisard sur cette partie de la

Lundi, le 20 Octobre 1902.

la rue des Champs comprise entre les rues St. Pierre et Des Prisons,  
a l'honneur de faire rapport:

Que tout en reconnaissant l'utilité de ces travaux, il  
ne peut en recommander l'exécution, vu que les débentures émises à cette  
fin ne sont pas encore vendues.

Respectueusement soumis,

(Signé) Chs. Pagé, Préd<sup>t</sup>,

M. Lafontaine,

M. Lamy,

L. W. Jourdain,

Mrs. Gélinas.

Hôtel des-Ville,

Trois-Rivières, 20 Octobre 1902.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mrs. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
Chemins qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptées.

3<sup>e</sup> Motion

Rapport de

J. M. Pessier, Adv. Proc. Proc.

Rapport.

Re L. P. Hébert vs La Corp. de la cité des  
Trois-Rivières.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance  
de Votre Conseil; que par jugement rendu par l'hon. juge Desmarais,  
en date du 17 octobre courant, le demandeur a été déclaré pro-  
priétaire de la statue Lavolette érigée sur le Plateau dans  
la cité des Trois-Rivières et la défenderesse condamnée à lui  
remettre la dite statue sous trente jours si mieux elle n'aime  
lui payer la somme de \$585.<sup>00</sup> avec intérêt.

Le tout humblement soumis.

(Signé) J. M. Pessier

Procureur de la défenderesse.

4<sup>e</sup> Motion  
Monument Lavolette.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mrs. Gélinas,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce  
Conseil

# Lundi, 20 Octobre 1902.

Conseil soit autorisé d'informer Mr. L. P. Hébert qu'il pourra quand bon lui semblera prendre possession et enlever la statue Davidette qui se trouve actuellement sur le carré Le Platon, et ce, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure dans une cause de L. P. Hébert, Demandeur et La Corporation de la Cité des Trois Rivières Défenderesse.

Rejetée sur division suivante:

Contre:	Pour:
Mr. M. Badaup,	Mr. M. Fortin,
Duplessis,	Gélinas,
Gouin,	Lamy,
Jourdain,	Lafontaine,
Verrette,	Page,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette Cité.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Gouin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à Mr. Pierre Héroux, d'un emplacement situé sur le côté Nord-Est de la rue des Forges, en cette Cité, pour le prix et somme de six cents piastres, aux conditions mentionnées au dit acte, lequel a été préparé par P. O. Guillet, C. S. N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque L'Échelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du vingt-et-un d'Octobre mil neuf cent deux,

à

Rapport du  
Chef de Police.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par la Corporation à Mr. Pierre Héroux.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque L'Échelaga.

Lundi, le 20 Octobre 1902.

à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-quinze centimes, à un mois de la date du vingt-cinq Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-quinze centimes, à un mois de la date du vingt-cinq Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-huit Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 20 Octobre 1902.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Samy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du vingt-huit Octobre courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Samy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-huit Octobre courant, à un taux d'inté-  
rêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Samy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un  
billet promissoire au montant de douze mille cinq cents  
piastres, à un mois de la date du vingt-huit Octobre  
courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent  
l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois  
de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

Th. Décaulniers  
Sec.-Prés.

M. Desrosiers  
Maire.

Lundi, le 3 Novembre 1902.

Assemblée Régulière.  
3 Novembre 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le troisième jour de Novembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins  
E. Badaup,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
E. W. Jourdain,  
M. Lafontaine,  
W. Lamoignon,  
Chs. Page,  
P. O. Verrette.

Requête de  
M. V. Chénervert.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. V. Chénervert, demandant  
que la taxe comme manufacturier, pour l'année mil  
neuf cent, soit déduite de son compte.

Suivre le rôle et faire la collection.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Chs. Carand.

Requête de Dame Veuve Charles Carand,  
demandant une réduction de taxes, et réclamant des  
dommages pour défectuosité du drainage à sa propriété.

Référé au Comité du Drainage.

Lettre de  
M. Théophile Belisle.

Lue une lettre de M. Théophile Belisle,  
demandant qu'une réduction lui soit accordée,  
sur le montant de son compte de taxes.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département



# Lundi, le 3 Novembre 1902.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$ 854 30
" " Do. (Ent. & Répt.)	2,061 64
" des Chemins,	170 34
" " Marchés,	62 13
" du Feu,	555 61
" de l'Hotel de Ville,	14 54
" de la Police,	348 76
" " " Communes,	41 50
Drainage,	79 15
Ponts St. Maurice,	29 10
Rues sous Contrôle,	37 40
Pavage des Rues,	182 45
Carré Champlain,	25 24
Station de Police et du Feu,	3 75
Ateliers des Départements,	2 30
Papeterie et Impressions,	11 —
Assurances des Propriétés de la Corporation,	48 —
Frais Légaux,	109 10
Billets Payables,	151,823 50
Intérêt et Commission,	708 56
Fonds d'Amortissement,	5,445 30
Taxes Municipales,	1 50
Dépenses Contingentes,	64 20
Salaires,	261 66
Divers Comptes,	37 97
	\$ 162,979 00

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ars. Gélinas, Présdt,  
 W. Lamy,  
 L. W. Jourdain,  
 J. L. Martin.

Proposé

Lundi, le 3 Novembre 1902.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis, en amendement,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que tous les items mentionnés dans le rapport du Comité des Finances qui ont trait au Répartement de l'Aqueduc moins ceux nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Aqueduc, soient retranchés du dit rapport comme n'étant pas autorisés.

Rejetée sur division de six contre et quatre pour, savoir:

Contre:

Mr. Mr. Portin,  
Gélinas,  
Jourdain,  
Lafontaine,  
Lamy,  
Pagé,

Pour:

Mr. Mr. Badaup,  
Bureau,  
Duplessis,  
Verrette.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Lu un rapport du Clerc du Marché aux Denrées, informant le Conseil que Mr. Edouard Bergeron, de St. Grégoire, a refusé de lui payer, le trente d'Octobre dernier, le prix de la pesée pour du bœuf qu'il a livré, ce jour-là, à Mr. Louis Dussault, boucher.

Référé au Comité des Marchés.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Octobre dernier.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité,

Rapport du

Clerc du Marché aux Denrées.

Rapport du

Chef de Police.

Rapport du

Chef de Police.

Lundi, le 3 Novembre 1902.

Rapport du  
Chef de Police.

Cité, pour le mois d'Octobre dernier.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette Cité.

3<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par la Corporation à Mr. Athanasse Poussier.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Athanasse Poussier, d'un emplacement situé sur le côté Nord-Est de la rue Bureau, pour le prix et somme de vingt piastres, et cela, suivant l'acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Éclairage du Grand Pont  
St. Maurice.

Proposé par Mr. Terrette,  
Secondé par Mr. Badaup,

Attendu qu'il est de l'intérêt du public en général d'avoir de la lumière sur le grand Pont St. Maurice, qu'ordre soit donné à l'Inspecteur-de-Ville de faire placer deux lumières incandescentes de trente-deux chandelles chacune sur le dit pont.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 3 Novembre 1902.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois  
de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour  
cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à un mois de cette  
date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent  
l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du onze de Novembre courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du dix-sept Novembre courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,

en

Lundi, le 3 Novembre 1902.

en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Hélinas,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec,  
un billet promissoire au montant de cinquante-neuf mille  
piastres, à un mois de la date du vingt-et-un Novembre  
courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour  
cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet  
pour le même montant.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Page.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement  
à l'effet d'accorder un bonus à la Montreal Pipe  
Foundry Co., au montant de vingt-cinq mille piastres,  
pour lui permettre d'agrandir sa manufacture en cette  
Cité, le tout suivant les conditions à être approuvées par  
ce Conseil et les contribuables, et aussi par la Législature  
de cette Province.

En Conseil, ce 3 Novembre 1902.

(Signé) Chs. Page.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix  
de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Ch. Desaulniers  
Sec. Prés.

M. Desjardins  
Maire.

Lundi, le 10 Novembre 1902.

Assemblée Régulière.  
10 Novembre 1902.

À une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
O. A. Gouin,  
L. W. Jourdain,  
W. Lafontaine,  
L. Lajoie,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. O. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Hector Bourassa.

Requête de Mr. Hector Bourassa, demandant d'être nommé Gardien de l'Hôtel-de-Ville.

Requête de  
Mr. J. A. Marineau.

Requête de Mr. J. A. Marineau, demandant d'être nommé Messenger de la Corporation.

Requête de  
Mr. Geo. A. Jordan.

Requête de Mr. Geo. A. Jordan, demandant l'usage gratuit de la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour une conférence qu'il doit donner le vingt-et-un du courant.

Accordée.

Requête de  
Mr. Pélésphore Dugré.

Requête de Mr. Pélésphore Dugré, demandant au Conseil de lui vendre de la pierre concassée.

Référée

Lundi, le 10 Novembre 1902.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Référée au Comité des Chemins.  
Requête de l'Association des Bouchers, demandant l'autorisation de poursuivre les personnes qui se rendront coupables d'infraction aux règlements de cette Cité, en ce qui concerne la vente de la viande fraîche.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Joseph Hamel.

Référée au Comité des Marchés.  
Requête de Dame Veuve Joseph Hamel, offrant la somme de quinze piastres, en règlement de ce qu'elle doit pour taxes.

1<sup>ère</sup> Motion  
Statue Saviolette.

Référée au Comité de Perception.  
Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que le secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé d'informer Mr. L. P. Hébert qu'il pourra quand bon lui semblera prendre possession et enlever la statue Saviolette qui se trouve actuellement sur le carré Le Platon, et cela, suivant jugement rendu par la Cour Supérieure le dix-sept Octobre dernier, dans une cause, dans laquelle le dit L. P. Hébert était Demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse.

Adoptée sur division de sept pour et cinq contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Mr. Fortin,	Mr. Mr. Badaup,
Gélinas,	Bureau,
Jourdain,	Duplessis,
Lafontaine,	Gouin,
Lajoie,	Terrette.
Lamy,	
Pagé,	

2<sup>ème</sup> Motion  
Destitution de Mr. L. E.  
Protier, comme Collecteur et  
Messenger.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Mr. L. E. Protier soit notifié que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières n'a plus besoin de ses services  
comme

Lundi, le 10 Novembre 1902.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

comme employé de la dite Corporation, sous les circonstances actuelles.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Badaux,

Attendu qu'il n'est pas opportun dans l'intérêt de la justice de prendre en considération dès ce soir la destitution de Mr. L. E. Pottier, qu'il soit seulement suspendu dans les devoirs de sa charge jusqu'à nouvel ordre.

Rejetée sur division de sept contre et cinq pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. Mr. Fortin,	Mr. Mr. Badaux,
Gélinas,	Bureau,
Jourdain,	Duplessis,
Lafontaine,	Gouin,
Lajoie,	Verrette.
Lamy,	
Page,	

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Page,

Que Mr. Dominique Pleau soit nommé collecteur et messenger du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, en remplacement de Mr. L. E. Pottier, et cela, aux mêmes conditions et au même salaire que le dit L. E. Pottier.

Proposé par Mr. Gouin, en amendement,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. Joseph Fleury soit nommé collecteur et messenger du Conseil de la Cité des Trois-Rivières en remplacement de Mr. L. E. Pottier, et cela, au même salaire et aux mêmes conditions que le dit L. E. Pottier.

Rejetée

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. Dominique Pleau  
nommé collecteur et messenger  
du Conseil.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 4.



Lundi, le 10 Novembre 1902.

Rejetée sur division suivante:

<p>Contre:</p> <p>Mr. Mr. Fortin, Gélinas, Jourdain, Lafontaine, Lamy, Pagé,</p>	<p>Pour:</p> <p>Mr. Mr. Badaup, Bureau, Duplessis, Gouin, Lajoie, Verrette.</p>
--	---

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion en amendement.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Résignation  
de Mr. l'Échevin N. Lamy.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture au Conseil de la lettre suivante de Mr. l'Échevin Napoléon Lamy:

Messieurs,

Je regrette que mes nombreuses occupations et le soin de mes affaires personnelles m'empêchent de continuer à exercer la charge d'Échevin pour le Quartier Notre-Dame de cette Cité, et je vous prie d'accepter ma résignation & démission comme tel Échevin.

Votre tout dévoué,

(Signé) Napoléon Lamy.

Trois-Rivières, 10 Novembre 1902.

Proposé par Mr. Pagé,

secondé par Mr. Lafontaine,

Que la démission de Mr. l'Échevin Lamy soit acceptée, à toutes fins que de droit, par ce Conseil, pour les raisons mentionnées en sa lettre de résignation.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour: Mr. Mr. Fortin, Gélinas, Jourdain, Lafontaine,  
Lajoie, Pagé.

Contre: Mr. Mr. Badaup, Bureau, Duplessis, Gouin  
et Verrette.

Proposé

6<sup>e</sup> Motion  
Résignation de Mr. l'Échevin N. Lamy.

Lundi, le 10 Novembre 1902.

<sup>1<sup>re</sup></sup> Motion  
Nomination de M. J. S.  
Hamel comme Echevin.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Lafontaine,

Que Mr. Joseph Ernest Hamel  
soit nommé echevin pour le Quartier Notre-Dame,  
en remplacement de Mr. Napoléon Lamy qui a résigné la  
dite charge.

Adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Bureau,	Mr. Badaud,
Fortin,	Duplessis,
Gélinas,	Gouin,
Jourdain,	Verrette.
Lafontaine,	
Lajoie,	
Pagé,	

Prestation du serment  
de M. J. S. Echevin Hamel.

Monsieur Joseph Ernest Hamel, nommé echevin  
pour le Quartier Notre-Dame, prête le serment requis  
par la loi, et prend son siège au Conseil.

<sup>2<sup>e</sup></sup> Motion  
Mr. l'Avocat J. A. Pessier  
autorisé à comparaître in re  
le Roi vs. L. S. Pottier.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que J. A. Pessier, Ecv., Avocat  
de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour la  
corporation de cette Cité dans la cause actuellement  
pendante du Roi vs L. S. Pottier pour surveiller  
les intérêts de la Corporation.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-quatre  
de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Désaulniers  
Sect.-Prés.

M. Desrosiers  
Maire.

Lundi, le 24 Novembre 1902.

Assemblée Régulière.  
24 Novembre 1902.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-quatrième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. G. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins L. Badaud,  
J. G. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
L. W. Jourdain,  
M. Lafontaine,  
L. Lajoie,  
Chs. Pagé.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. G. James Barnard.

Requête de Mr. G. James Barnard, demandant un local pour la tenue d'une école de dessin, ainsi que l'octroi des fournitures nécessaires aux élèves de cette école.

Requête de  
Mr. Joseph Rouette.

Requête de Mr. Joseph Rouette, demandant que la taxe sur un foyer de \$12.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, pour 1901, soit déduite de son compte, vu qu'il n'était pas alors locataire.

Requête de  
Mr. Phi. Prudel.

Requête de Mr. Philippe Prudel, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.

Requête de la  
Three-Rivers Coal and  
Transportation Coy.

Requête de la Three-Rivers Coal and Transportation Coy., demandant l'installation de quelques lumières, dans la partie de la rue St. Philippe comprise entre son établissement et la manufacture de Messrs. J. H. Leduc & Cie.

Référée au Comité de l'Eclairage.

Lues

Lundi, le 24 Novembre 1902.

Lettre de la  
Compagnie des Abattoirs des  
Trois-Rivières.

Une lettre de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre Messieurs Joseph Thérien, Henri Lauzier, Walter Thérien, Albani Lord, Ego Lafond, Eugène Pouiquant, Héré Provencher, Johnny Camel, William Lafond, Noël Poisson et Noé Dupont, pour infraction au règlement Chapitre 100.  
Accordée, en par requérants fournissant sûreté de frais.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	244	38
" des Chemins,	16	96
" " Marchés,	11	45
" du Feu,	"	50
" de l'Hôtel-de-Ville,	"	30
" " la Police,	1	"
" " " Commune,	4	"
" " " Santé,	13	"
Drainage,	54	45
Ponts St. Maurice,	1	20
Rues sous Contrôle,	11	"
Cavage des Rues,	18	"
Paré Champlain,	9	84
Station de Police et du Feu,	"	73
Atelier des Départements,	"	35
Assurances des Propriétés de la Corporation,	27	50
Billets Payables,	61,000	"
Intérêt et Commission,	10,019	45
Dépenses Contingentes,	65	44
Divers Comptes,	36	04
	71,538	92

Respectueusement

Lundi, le 24 Novembre 1902.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) M<sup>r</sup>. Gélinas, Prés<sup>dt</sup>,  
 J. L. Fortin,  
 L. W. Jourdain.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N<sup>o</sup> 2. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	43	36
" " Do. (Ent. & Répt.)	993	21
" des Chemins,	23	87
" " Marchés,	1	62
" du Feu,	2	50
" de l'Hotel de Ville,	2	10
" " la Police,	139	05
" " " Communes,	7	—
Drainage,	104	88
Ponts St. Maurice,	—	94
Qués sous Contrôle,	3	07
Pavage des Rues,	6	57
Carré Champlain,	24	33
Papeterie et Impressions,	3	60
Billets Payables,	20,000	—
Intérêt et Commission,	1,316	77
Dépenses Contingentes,	68	50
Divers Comptes,	22	15
	<b>22,763</b>	<b>52</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) M<sup>r</sup>. Gélinas, Prés<sup>dt</sup>,  
 J. L. Fortin,  
 L. W. Jourdain.  
 Proposé

Lundi, le 24 Novembre 1902.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que les rapports numéros un et deux du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptées.

2<sup>ème</sup> Motion

M<sup>rs</sup> les Echevins Hamel et Lajoie nommés membres de divers Comités.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Mr. L' Echevin Joseph Ernest Hamel remplace dans les différents Comités Permanents ci-après mentionnés Mr. Napoléon Lamy, qui a résigné, savoir: les Comités de la Police, de Perception, de l'Égout, du Drainage et des Chemins et que Mr. L' Echevin Lucien Lajoie remplace Mr. Napoléon Lamy dans le Comité des Finances.

Adoptées.

3<sup>ème</sup> Motion

Vente de terrain par M<sup>rs</sup> B. G. Duplessis et M. Sigman à la Corporation, pour l'élargissement de la rue Riverville.

Proposé par Mr. Lafontaine,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Attendu qu'il est désirable pour faciliter la circulation et pour l'embellissement de cette Cité d'élargir cette partie de la rue Riverville, vis-à-vis les propriétés de M<sup>rs</sup> B. G. Duplessis et Willie Sigman, qu'il soit résolu que la somme de trente-cinq cents du pied de terrain en superficie, nécessaire à l'élargissement de la dite rue, soit payé aux intéressés, en par eux reculant à leurs frais les bâtisses qui sont actuellement sur le dit terrain, et le livrant clair de toutes redevances.

Adoptées.

4<sup>ème</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.00, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois

Lundi, le 24 Novembre 1902.

mois de la date, du vingt-quatre Novembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,101.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-huit Novembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,101.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-huit Novembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du premier de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 24 Novembre 1902.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du premier de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du premier de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du premier de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à



Lundi, le 24 Novembre 1902.

à un mois de la date du six de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois de la date du six de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Jourdain,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du six de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

(51) H. Désaulniers  
Sec.-Prés.

M. Desrosiers  
Maire.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Ajournement.

Mercredi, le 26 Novembre 1902.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 25 Novembre 1902.  
Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Mercredi, le vingt-six de Novembre courant, à sept heures  
et demie du soir, concernant le Rôle d'Évaluation.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
26 Novembre 1902.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-sixième  
jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Padeaux,  
Ls. W. Jourdain,  
M. Lafontaine,  
Ls. Lajoie,  
Chs. Pagés,  
P. A. Verrette.

Dépôt du  
Rôle d'Évaluation.

Le Rôle d'Évaluation, pour l'année mil neuf cent deux  
est produit et déposé devant le Conseil, par le Secrétaire-  
Trésorier.

Et la séance est ensuite levée.

W. L. Denoncourt

W. L. Denoncourt  
Sec.-Trés.

Maire.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1902.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Décembre 1902.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi, le premier de Décembre mil neuf cent deux, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres présents étaient: Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins Ls. Badaud et P. V. Verrette.

(E. H. Désaulniers)  
Secrétaire-Trésorier.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 2 Décembre 1902.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le trois de Décembre courant, à sept heures et demie du soir, pour affaires ordinaires du Conseil.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
3 Décembre 1902.

Advenant huit heures et demie du soir, Mercredi, le trois de Décembre mil neuf cent deux, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins Ls. Badaud, W. L. Duplessis, P. V. Louin et P. V. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Jeudi, le quatre de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

(E. H. Désaulniers)  
Secrétaire-Trésorier.

Jeudi, le 4 Décembre 1902.

Assemblée Régulière.  
4 Décembre 1902.

Advenant huit heures et demie du soir, Jeudi, le quatre de Décembre mil neuf cent deux, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins Ls. Badaup, W. L. Duplessis, Ars. Gélinas, P. A. Gouin et J. A. Verrette, ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le neuf de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Z. H. Desaulniers  
Secrétaire-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
9 Décembre 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
P. A. Gouin,  
J. E. Hamel,  
L. Lajoie,  
J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Pierre Ouellette.

Requête de Mr. Pierre Ouellette, demandant au Conseil de lui accorder une réduction des deup tiers sur le montant qu'il doit pour taxes.

Référé au Comité Général.

Requête

Mardi, le 9 Décembre 1902.

- |   |  |
|---|--|
| Requête de Mr. Jacques Larivière.                               | Requête de Mr. Jacques Larivière, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.<br>Référé au Comité Général.   |
| Requête de Mr. William Tremblay.                                | Requête de Mr. William Tremblay, demandant du délai pour le paiement de ce qu'il doit pour taxes.<br>Référé au Comité Général.   |
| Requête de l'Association des Barbiers de la Province de Québec. | Requête de l'Association des Barbiers de la Province de Québec, demandant l'usage gratuit de la salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour la tenue de sa convention annuelle, le quinze de Décembre courant.<br>Accordée.  |
| Requête de Mr. Geo. W. Jordan.                                  | Requête de Mr. George W. Jordan, demandant l'usage gratuit de la salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour une séance au bénéfice de l'École Dissidente de cette Cité, le dix-neuf de Décembre courant.<br>Accordée.   |
| Requête de D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Jos. Bouchard.       | Requête de Dame Veuve Joseph Bouchard, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.<br>Accordée.  |
| Requête de Mr. J. A. Marineau.                                  | Requête de Mr. J. Arthur Marineau, demandant du délai pour le paiement du montant qu'il doit pour taxes.<br>Référé au Comité Général.  |
| Requête de D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Olivier Dorval.      | Requête de Dame Veuve Olivier Dorval, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.<br>Référé au Comité Général.  |
| Lettre de la Cie des Abattoirs des 3 Rivières.                  | Lue une lettre de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre Messieurs Eugène Pousignant, Nérée Provencher, Téléphore Provencher, Noël Poisson, Noëlle Dupont, François Rouleau, Louis Tessier, Léo Lafond et P. Scheiller, pour infraction aux règlements de cette Cité.<br>Accordée en par eux garantissant les frais.<br>Lue |

Mardi, le 9 Décembre 1902.

Lettre de  
Mr. J. S. Scott.

Que une lettre de Mr. J. S. Scott, demandant au Conseil de passer une résolution approuvant celles qui ont été adoptées par la Chambre de Commerce de Québec, concernant la construction du chemin de fer transcontinental.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
Mr. Willie Sigman.

Que une lettre de Mr. Willie Sigman, demandant la somme de cent vingt-cinq piastres, pour le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Riverville, vis-à-vis sa propriété.

Rapport:

Rapport du  
Comité de l'Éclairage.

Le Comité de l'Éclairage, auquel a été référée la requête de la "Three-Rivers Coal and Transportation Co.," demandant la pose de lumières électriques, dans cette partie de la rue St. Philippe comprise entre son établissement et la manufacture de Messrs. J. R. Rodin & Cie., qui a été présentée à Votre Honorable Conseil, à sa séance du 24 Novembre dernier (1902), a l'honneur de faire rapport: Qu'il s'est transporté sur les lieux, et en a fait une sérieuse étude, au point de vue de l'éclairage.

Après avoir mûrement considéré cette importante question, il croit devoir vous informer que la pose d'une lumière électrique incandescente de la capacité de soixante-et-quatre chandelles serait très-désirable et nécessaire au coin des rues Kilmour et St. Philippe.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. W. Verrette,

Ls. Badaup,

Lucien Lajoie,

J. L. Fortin.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Décembre 1902.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Guin,

Que le rapport du Comité de  
l'Éclairage

1<sup>ère</sup>  
" Motion

# Mardi, le 9 Décembre 1902.

d'Éclairage qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Jugements dans les contestations d'élections et déqualification de M. M. Jourdain, M. Lafontaine, Chs. Pagé, et M. Samy.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication des jugements de la Cour de Circuit du District des Trois-Rivières, dans les causes en contestation d'élection et déqualification comme échevins de Messieurs L. W. Jourdain, Majorique Lafontaine, Charles Pagé et Napoléon Samy.

2<sup>e</sup> Motion Arbitrage de terrain pour l'élargissement de la rue Niverville.

Proposé par Mr. Verrette, secondé par Mr. Gouin,

Attendu qu'il serait désirable et avantageux pour l'embellissement de la Cité des Trois-Rivières et pour faciliter la circulation dans les rues de la dite Cité d'élargir cette partie de la rue Niverville vis-à-vis des propriétés de Messieurs G. J. Duplessis et Willie Sigman sur le côté Sud-Ouest de la dite rue Niverville.

Qu'il soit résolu, en vertu de la section vingt-deux de l'Acte de la Législature de Québec, Édouard VII, que M. Alphonse Isidore Pothier soit nommé l'arbitre de ce Conseil pour faire l'évaluation de la propriété nécessaire à l'élargissement de la dite rue Niverville, et que Mr. J. O. Tessier, Avocat, soit autorisé de s'adresser au Juge de la Cour Supérieure, siégeant dans le District des Trois-Rivières, pour demander qu'un arbitre soit nommé pour faire conjointement avec l'arbitre du Conseil l'évaluation de la dite propriété.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion Billet promissoire au montant de \$10,000.00, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Sélinas, secondé par Mr. Badaud,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du quinze de Décembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour

Mardi, le 9 Décembre 1902.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

le même montant.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas,  
secondé par M<sup>r</sup>. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissaire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du vingt de Décembre courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas,  
secondé par M<sup>r</sup>. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissaire au montant de cinquante-mille piastres,  
à un mois de la date du vingt-quatre Décembre  
courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq  
pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre  
billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas,  
secondé par M<sup>r</sup>. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissaire au montant de mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-sept Décembre courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Décauliers  
Sec.-Prés.

M. Badaup  
Maire.



Lundi, le 15 Décembre 1902.

Assemblée Régulière.  
15 Décembre 1902.

Advenant neuf heures du soir, Lundi, le quinze de Décembre mil neuf cent deux, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins Ls. Badaup, J. Bureau, W. L. Duplessis et A. O. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le seize de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Désautels  
Secrétaire-Président.

Assemblée Régulière.  
16 Décembre 1902.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le seizième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Hélinas,  
O. W. Louin,  
J. B. Hamel,  
L. Lajoie,  
A. O. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Pierre Bédard.

Requête de Mr. Pierre Bédard, demandant que son nom soit entré au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1902), comme propriétaire de l'immeuble lot numéro cinq cent soixante-et-neuf (569) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, au lieu du nom de Mr. Joseph Bervais dit Beaudoin.

Accordée.

Requête

Mardi, le 16 Décembre 1902.

Requête de  
M<sup>r</sup>. Arthur Gauthier.

Requête de M<sup>r</sup>. Arthur Gauthier, demandant du délai pour le paiement de ses taxes.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Aimé Olivier.

Requête de Dame Veuve Aimé Olivier, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> Thomas Laveau.

Requête de Dame Thomas Laveau, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. D. Poliquin.

Requête de Dame Veuve J. D. Poliquin, offrant la somme de trois piastres en règlement de son compte de taxes.

Accordée.

Lettre de la  
C<sup>ie</sup> des Abattoirs des Rivières.

Lue une lettre de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre Messieurs Onésime Malhiot, Moïse Dupont, François Rouleau, Philéas Bédard et P. Schiller, pour infraction aux règlements de cette cité.

Référée au Comité Général.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	11	75
" " Do. (Ent. & Répt.)	379	56
" des Chemins,	99	84
" " Marchés,	73	46
" du Feu,	114	79
" de l'Hôtel-de-Ville,	13	06
" " la Police,	294	51
A Reporter	989	97

Mardi, le 16 Décembre 1902.

	Report	
Département de la Commune,	989	97
" " Santé,	2	50
Drainage,	7	50
Ponts St. Maurice,	32	60
Rues sous Contrôle,	27	40
Parage des Rues,	13	47
Carré Champlain,	-	66
Carré Le Platon,	-	60
Station de Police et du Feu,	-	30
Ateliers des Départements,	4	40
Papeterie et Impressions,	1	60
Frais Légaux,	85	70
Billets Payables,	227	94
Intérêt et Commission,	192,823	50
Dépenses Contingentes,	1,148	13
Salaires,	42	16
Divers Comptes,	261	66
	3	75
	195,673	84

Respectueusement soumis,  
 (Signé) M<sup>r</sup>. Gélinas, Pr<sup>s</sup>dt,  
 J. L. Fortin,  
 Lucien Lajoie.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Camel,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Duplessis, en amendement,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Souin,

Que la motion pour adopter le rapport du Comité des Finances maintenant devant ce Conseil, soit ajournée à la prochaine séance.

Adoptée sur division de six pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mardi, le 16 Décembre 1902.

Pour:

Mo. Mo. Badaup,  
Duplessis,  
Gélinas,  
Gouin,  
Hamel,  
Verrette,

Contre:

Mo. Mo. Fortin,  
Lajoie.

Mr. l'Échevin Bureau n'a pas voté, étant absent.

Proposé par Mr. Verrette,

secondé par Mr. Gouin,

Que Mr. Philippe Bellefeuille senior,  
soit nommé clerc du Marché-au-Poin en remplacement  
de Mr. Louis Morrissette qui est décédé, et ce, avec  
le même salaire et aux mêmes conditions.

Proposé par Mr. Lajoie, en amendement,

secondé par Mr. Hamel,

Que Mr. George Robitaille soit nommé  
clerc du Marché-au-Poin en remplacement de feu Mr.  
Louis Morrissette, avec le même salaire que ce dernier  
avait.

Proposé par Mr. Gélinas, en sous-amendement,

secondé par Mr. Fortin,

Que la nomination du Clerc du Marché-  
au-Poin soit remise jusqu'après les élections municipales  
qui auront lieu le vingt-deux Décembre courant.

Rejetée sur division suivante:

Contre:

Mo. Mo. Badaup,  
Duplessis,  
Gouin,  
Verrette,

Pour:

Mo. Mo. Fortin,  
Gélinas,  
Hamel,  
Lajoie,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire  
vote contre la motion en sous-amendement.

Mr. l'Échevin Lajoie retire ensuite sa motion

en

3<sup>e</sup> Motion

Nomination de Mr. Philippe  
Bellefeuille, Clerc du Marché-  
au-Poin.

4<sup>e</sup> Motion

En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

5<sup>e</sup> Motion

En sous-amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 3.

Mardi, le 16 Décembre 1902.

6<sup>e</sup> Motion  
Transport de Licence  
de Messrs. Loranger & Ro-  
bichaud, à Mr. John Ryan, Jr.

en amendement, et la motion principale est adoptée unanimement.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que la demande de certificat en faveur de  
Mr. John Ryan junior, pour lui permettre d'obtenir une licence  
de Marchand de Liqueurs au lieu et place de Messrs. Loranger  
& Robichaud, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-trois  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

E. H. Désautels  
Sec.-Prés.

M. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
23 Décembre 1902.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le vingt-troisième jour de Décembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins

Ls. Badaup,  
Jos. F. Bellefeuille,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
O. W. Houin,  
J. E. Hamel,  
J. E. Hébert,  
L. Lajoie,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Ls

Mardi, le 23 Décembre 1902.

Prestation du serment  
des Echevins nouvellement  
élus.

Les Echevins élus aux dernières Elections Municipales qui ont eu lieu le vingt-deux de Décembre, courant, savoir:  
Monsieur Joseph Frédéric Bellefeuille pour le Quartier St. Louis,  
Monsieur Joseph Edouard Oetou pour le Quartier Notre-Dame, et  
Monsieur François Siméon Bourigny pour le Quartier St. Philippe  
prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. H. Vigneau.

Requête de Mr. J. H. Vigneau, demandant que la taxe sur deux chevaux et un wagon qui lui a été chargée par erreur, pour l'année courante, soit déduite de son compte.

Accordée.

Lettre de  
M. M. Lamothé & Prudel.

Lue une lettre de Messieurs Lamothé & Prudel, concernant la statue Laviolette.

Référé au Comité Général.

Rapport du  
Comité des Finances  
adopté.

Le rapport du Comité des Finances, dont l'acceptation avait été différée, lors de la dernière assemblée de ce Conseil, tenue le seize de Décembre courant, ayant été pris en considération, est adopté.

1<sup>ère</sup> Motion

Vente de terrain par Mr.  
Willie Sigman à la Corpora-  
tion, pour l'élargissement de  
la rue Riverville.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Willie Sigman à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Riverville, pour le prix et somme de cent trente-cinq piastres, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., W. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Vente de terrain par Messrs. J. D.  
Hébert et J. Duplessis à la Corpora-  
tion, pour l'élargissement de la  
rue Riverville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par M. J. D. Hébert  
et

# Mardi, le 23 Décembre 1902.

et W. G. Duplessis à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Riverville, pour le prix et somme de cinq cents piastres, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Esq, W. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Badaux,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du trente-et-un Décembre courant (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Badaux,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du trente-et-un Décembre courant (1902), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cent dix des règlements du dit Conseil, concernant le Maire et le Conseil, soit amendé en retranchant le Comité de Perception du nombre des Comités Permanents.

En Conseil, ce 23 Décembre 1902.

(Signé) W. G. Duplessis.

Avis

Mardi, le 23 Décembre 1902.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cent onze des règlements du dit Conseil, concernant le Département des Finances soit rappelé et annulé.

En Conseil, ce 23 Décembre 1902.

(Signé) W. L. Duplessis.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cent douze des règlements du dit Conseil, concernant le Comité de Perception soit rappelé et annulé.

En Conseil, ce 23 Décembre 1902.

(Signé) W. L. Duplessis.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le trente de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Z. H. Desaulniers,  
Sect. Prés.

W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
30 Décembre 1902.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le trentième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Échevins L. Badaup,  
Jos. P. Bellefeuille,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,

J. L.



Mardi, le 30 Décembre 1902.

J. L. Fortin,  
 Ars. Gélinas,  
 O. W. Guin,  
 J. E. Hamel,  
 J. E. Hébert,  
 L. Lajoie,  
 A. J. Pourigny,  
 F. W. Verrette.

Requête de  
 Mr. Geo. W. Robitaille.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Geo. W. Robitaille, demandant  
 du délai, pour le paiement du compte de taxes de la  
 propriété de Demoiselle Alice W. Robitaille.

Accordée en par la propriétaire donnant une lettre  
 pour renoncer à la prescription.

Requête de  
 Mr. Phil. Levasseur.

Requête de Mr. Philippe Levasseur, demandant  
 l'autorisation de poursuivre Mr. Uldoric Dufresne,  
 pour infraction aux règlements de cette cité.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
 Mr. Alphonse Paulin.

Requête de Mr. Alphonse Paulin, demandant  
 que les tuyaux de l'Acqueduc soient conduits jusqu'à  
 sa propriété, coin des rues Royale et Bureau.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
 Delles Perron.

Lue une lettre de Demoiselles Perron, réclamant  
 un certain montant qu'elles prétendent leur être dû  
 pour services comme gardes-malades à l'Hôpital civique.

Lettre de  
 M<sup>rs</sup>. Lamothé & Prudel.

Lue une lettre de Messieurs Lamothé & Prudel,  
 Avocats, concernant la statue Lavio-  
 lette.

Rapport du  
 Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
 les paie-listes suivantes:

Département

Mardi, le 30 Décembre 1902.

Département de l'Acqueduc, (Construction)	7	40
" " Do. (Ent. & Répt.)	430	55
" des Chemins,	748	50
" " Marchés,	122	05
" du Feu,	5	17
" de l'Hôtel-de-Ville,	13	66
" " la Police,	298	39
" " " Santé,	7	"
Drainage,	56	31
Ponts St. Maurice,	38	13
Rues sous Contrôle,	626	32
Passage des Rues,	97	95
Carre Champlain,	"	86
Carre St. Philippe,	"	60
Station de Police et du Feu,	10	28
Atelier des Départements,	5	23
Papeterie et Impressions,	100	50
Assurances des Propriétés de la Corporation,	5	50
Frais Légaux,	88	01
Billets Payables,	104,323	50
Intérêt et Commission,	557	63
Dépenses Contingentes,	684	19
Salaires,	261	74
Divers Comptes,	899	35
	109,388	82

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ars. Gélinas, Présd.,  
 Lucien Lajoie,  
 J. L. Martin.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Hébert,  
 secondé par Mr. Camel,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptées.  
 Rapport:

# Mardi, le 30 Décembre 1902.

Comité Général. Rapport du

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil auquel avaient été référées la requête de Mr. Pierre Ouellette demandant une réduction des deux tiers du montant de ses taxes, et celles de Messieurs Jacques Larivière, William Tremblay et J. Arthur Harineau, demandant du délai pour le paiement de leurs taxes, et cela, pour des raisons mentionnées dans les susdites requêtes, a l'honneur de faire rapport:

Qu'il a pris connaissance des raisons mentionnées en icelles requêtes et qu'il les a trouvées bonnes et valables, c'est pourquoi, il recommande qu'elles soient adoptées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, ce trentième jour de Décembre 1902.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Bureau,  
secondé par Mr. Bellefleur,

Que le rapport du Comité Général qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Paiement du Monument Lavolette.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer à Mr. Louis Philippe Hébert, la balance qui lui est due sur le monument Lavolette, et cela, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure en date du dix-sept Octobre dernier (1902) dans la cause: Louis Philippe Hébert, demandeur, vs La Corporation débite des Trois-Rivières, défenderesse.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.00 en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec,

un

Mardi, le 30 Décembre 1902.

un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du cinq Janvier prochain (1903) à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acchelaqa.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaqa, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du cinq Janvier prochain (1903), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acchelaqa.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaqa, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du cinq Janvier prochain (1903), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acchelaqa.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaqa, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du cinq Janvier prochain (1903), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 30 Décembre 1902.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du neuf Janvier prochain (1903), à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et  
cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du neuf Janvier prochain (1903), à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à un mois de  
la date du neuf Janvier prochain (1903), à un taux d'in-  
térêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai, que la résolution concer-  
nant la formation des Comités Permanents, passée à  
la séance de ce Conseil en date du vingt-cinq  
de

Mardi, le 30 Décembre 1902.

de juillet dernier (1902), soit amendée.

En Conseil, ce trente de Décembre 1902.

(Signé) A. V. Verrette.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Janvier prochain (1903), à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

M. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
5 Janvier 1903.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour de Janvier, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,

Messieurs les Echevins  
L. Badaud,  
Jos. A. Bellefeuille,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Fr. Gélinaud,  
P. W. Guin,  
J. B. Hamel,  
J. B. Hébert,  
L. Lajoie,  
A. J. Pourigny,  
A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de

M. Arthur Lemieux et al.

Requête de M. Arthur Lemieux et autres, demandant qu'il ne soit pas permis aux Charretiers de St. Angèle de Laval de venir chercher des passagers en cette ville pour les conduire aux trains du Grand

Lundi, le 5 Janvier 1903.

<sup>1507</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Grand Tronc.

Référée au Comité Général.  
Proposé par Mr. Hébert,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que Monsieur l'Échevin Jacques Bureau soit  
nommé Pro-Maire pour le présent semestre.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois de Décembre dernier (1902).

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
cité, pour les mois de Novembre et Décembre derniers (1902).

Le secrétaire-Trésorier donne lecture du projet  
de règlement suivant:

— Chapitre 115. —

Chapitre CXV.

Projet de Règlement  
pour accorder un bonus  
à la "Montreal Pipe Foundry  
Co."

Règlement afin d'autoriser le Conseil de la cité des Trois  
Rivières à voter et accorder un bonus de vingt-cinq mille  
piastres (25,000.00) et une exemption de taxes municipales à  
la compagnie dite "The Montreal Pipe Foundry Company,  
Limited."

Attendu que la dite compagnie The Montreal  
Pipe Foundry Company, Limited, corps politique et incor-  
poré, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal,  
a fait l'acquisition d'une manufacture, avec son outillage,  
en la cité des Trois Rivières, laquelle manufacture a déjà  
été en opération pendant quelque temps, et qu'il s'agit  
de l'agrandir dans le but d'augmenter le chiffre de ses  
affaires, en la dite cité.

Et attendu qu'il est désirable et dans l'intérêt  
de la population de cette cité d'encourager le développe-  
ment de cette industrie qui devra augmenter la valeur  
de la propriété foncière, qui donnera de l'emploi à  
beaucoup

Lundi, le 5 Janvier 1903.

beaucoup plus de personnes, et par ce moyen augmentera les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer le résultat ci-dessus, il est désirable d'accorder à la dite The Montreal Pipe Foundry Company, Limited, un bonus au montant de vingt-cinq mille piastres et une exemption de taxes municipales pour une période de dix années;

Il est en conséquence ordonné, et nous, le dit Conseil, ordonnons par les présentes, ainsi qu'il suit, savoir:

Sec 1: Le Conseil de la cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite cité, paiera aux conditions et au temps ci-après établis, à The Montreal Pipe Foundry Company, Limited, sous forme d'aide ou bonus, la somme de vingt-cinq mille piastres, et le dit Conseil accordera de plus à la dite The Montreal Pipe Foundry Company, Limited, pour l'espace de dix années consécutives, à commencer

une exemption de taxes et charges municipales (sauf de l'eau exceptés), payable à la dite Corporation, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés et employés spécialement et uniquement par la dite Compagnie, et ce aux conditions suivantes, savoir:

(1<sup>ière</sup>). La dite The Montreal Pipe Foundry Company, Limited, augmentera et améliorera son outillage actuel dans les limites de la cité des Trois-Rivières, de sorte qu'elle puisse produire la quantité d'au moins douze mille tonnes d'articles manufacturés, par année.

(2<sup>ième</sup>). Les dites améliorations et augmentations devront être complétées et mises en opération dans le délai d'une année à compter de cette date, et la dite compagnie devra maintenir le dit établissement et son outillage en opération durant l'espace de dix années consécutives, tel que ci-dessus mentionné. Il est entendu, que les dites opérations seront conduites en la manière ordinaire, et que

le



Lundi, le 5 Janvier 1903.

le dit établissement pourra être fermé de temps en temps pour faire des réparations, pour prise d'inventaire, améliorations, reconstruction en cas d'incendie, grèves, accidents et autres causes hors du contrôle de la Compagnie, sans que pour cela elle puisse être constituée en défaut de remplir ses dites obligations.

(3ième). Les personnes employées au dit établissement seront, autant que possible, des résidents de la cité des Trois-Rivières.

Section 2. La Compagnie soumettra au Conseil un plan des améliorations projetées, et la dite somme de \$25,000.00 sera payée à la dite Compagnie, comme suit, savoir: Douze mille cinq cents piastres, aussitôt que la Compagnie aura placé sur son établissement actuel des bâtisses et un outillage et grément d'une valeur de vingt mille piastres en rapport avec les dites améliorations, et la balance de douze mille cinq cent piastres, dès que les améliorations indiquées sur les plans auront été complétées, et que le nouvel outillage sera en opération. La valeur additionnelle de vingt mille piastres sera constatée par la déclaration solennelle du Président de la Compagnie.

Section 3. La dite Compagnie devra, dans le cours des dites dix années, maintenir le dit établissement en opération de manière à produire au minimum une moyenne de pas moins de cinq cents tonnes par mois pour chaque mois pendant lequel le dit établissement sera en opération durant les dites dix années suivant la section 1 et la sous-section 2 du présent règlement.

Section 4. Le dit Bonus et l'exemption de taxes sera sujets aux clauses résolutoires suivantes: A, si en aucun temps durant les dites dix années, la dite Compagnie, ses représentants ou ayant causes refusent ou négligent de remplir aucune des obligations stipulées en ce règlement, ou dans le contrat à intervenir entre les parties,

ou

Lundi, le 5 Janvier 1903.

ou si, après avoir mis la dite manufacture en opération, la dite Compagnie l'abandonne ou y discontinue ses opérations, alors la dite exemption de taxes cessera, et la dite Compagnie sera tenue de rembourser à la dite Cité des Trois-Rivières, autant de dixièmes de la somme de vingt-cinq mille piastres, qu'il restera d'années à courir pour compléter le terme de dix ans, déduction étant faite de toutes sommes auxquelles la dite Compagnie aurait droit en vertu de la section 5 du présent règlement, mais à compter de ce jour-là, les taxes seront imposées et perçues sur le dit terrain, les bâtisses, l'outillage et sur tout ce qui est considéré comme exempt de taxes, tout comme si la dite exemption n'eût jamais été accordée.

(B). Pour garantir à la dite Cité des Trois-Rivières, le remboursement de la dite somme, la dite Compagnie consentira à la dite Cité des Trois-Rivières, une hypothèque sur le dit emplacement, sujette aux charges déjà existantes sur icelui, et le conseil aura droit en tout temps dans le cours des dix années, par résolution, à cet effet, de donner main-levée de la dite hypothèque au profit de la dite Compagnie, pourvu que cette dernière ait rempli ses obligations envers la dite cité, tel que ci-après mentionné, ou aura donné au dit Conseil, avant telle main-levée, une garantie équivalente à celle hypothécaire.

(C). La Compagnie érigera ses bâtisses conformément aux règlements de la dite Cité, en autant que la santé et le bien-être public sont concernés.

(D). Si les bâtisses sont détruites par le feu, en tout ou en partie, les obligations imposées par le présent règlement à la dite Compagnie seront sans effet pendant l'espace de six mois, afin que la Compagnie puisse reconstruire son établissement, et après ce délai, la Compagnie sera  
sujette

Lundi, le 5 Janvier 1903.

sujette aux mêmes obligations envers la cité des Trois-Rivières, et aux déchéances mentionnées dans le présent règlement.

Section 5. Le dit Conseil, afin de pourvoir au paiement de la somme ci-dessus de \$25,000.00 à la dite The Montreal Pipe Foundry Company, Limited, émettra au temps et en la manière ci-après mentionnés des débentures sur le crédit de la dite Corporation, pour un montant de vingt-cinq mille piastres, les quelles débentures seront négociées et vendues selon que le Conseil le jugera plus avantageux.

Section 6. Les dites débentures seront émises sous la signature du Maire de la dite Cité et contre-signées par le secrétaire-trésorier du dit Conseil, sous le sceau de la dite Corporation; elles seront de la somme de mille piastres chacune; elles porteront intérêt payable semi-annuellement, le premier jour de de chaque année, à un taux n'excédant pas de et elles seront payables en années.

Section 7. Il sera annexé à chacune des dites débentures, des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel, et tels coupons seront signés par le Maire et contre-signés par le secrétaire-trésorier, et seront payables au porteur dès que l'intérêt semi-annuel mentionné sera dû, et ils seront remis sur paiement, à la dite Corporation, et la possession de tels coupons sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel mentionné aura été payé, suivant la teneur des dites débentures.

Section 8. Toutes les dispositions de l'Acte de la Législature de la Province de Québec, l'Edouard VII, Chapitre 44, établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire du Conseil et du secrétaire-trésorier concernant la création d'un fonds d'amortissement pour éteindre toutes dettes créées en vertu du dit Acte, et du paiement semi-annuel de l'intérêt sur telles dettes, s'appliquera

# Lundi, le 5 Janvier 1903.

s'appliquera de la même manière à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette encourue pour l'émission des débentures ci-dessus.

Section 9. Il sera passé entre la dite Compagnie et la Cité des Trois-Rivières, un contrat basé sur les conditions du présent règlement, et le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à passer et signer tel contrat pour et au nom de la dite Cité.

Section 10. Le présent règlement entrera en vigueur le premier de Mai 1903, pourvu qu'il ait reçu l'approbation des contribuables et électeurs municipaux de la dite Cité, qualifiés à voter, et qu'il ait été ratifié par la Législature de la Province de Québec.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le projet de Règlement Chapitre 115.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bureau,

Que le règlement qui vient d'être lu et étant le règlement Ch. 115 des règlements de cette Cité soit adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion n<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Duplessis, en amendement,  
secondé par Mr. Bédard,

Attendu que la Compagnie dite "The Montreal Pipe Foundry Company" compagnie manufacturière exploitant depuis plusieurs années son industrie dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, sollicite présentement de ce Conseil la passation et adoption d'un certain règlement aux fins d'obtenir de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un don en argent ou bonus au montant de \$25,000.<sup>00</sup> pour favoriser et aider l'exploitation de sa dite industrie;

Attendu que la passation et adoption d'un tel règlement excède la juridiction de ce Conseil telle que définie et établie par la Charte qui régit la Cité des Trois-Rivières (1<sup>er</sup> Ed. VII. Chap. 114), et que l'action de

Lundi, le 5 Janvier 1903.

\* Le Conseil étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Role d'Evaluation pour 1903, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine assemblée du dit Conseil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège.

Ajournement.

de ce Conseil, en adoptant tel règlement, serait ultra vires; Attendu de plus qu'en adoptant le dit règlement ce Conseil exposerait la Corporation de la cité des Trois-Rivières à des procédures judiciaires qui entraîneraient des frais considérables à ses administrés.

Attendu que la dite compagnie "The Montreal Pipe Foundry Company" jouit déjà depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1901 de l'exemption de taxes qu'elle demande par son dit règlement.

Il soit résolu que, dans les circonstances, il n'est pas opportun de prendre le dit règlement en considération, attendu que ce Conseil se trouve dans l'impossibilité complète de procéder légalement à la passation et adoption du dit règlement.

Le moteur et le secondeur de la motion principale ayant alors retiré leur motion, il n'y a pas eu d'adoption du projet de règlement ci-haut mentionné.

\* Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Théod. Desaulniers.  
Sec. - Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
12 Janvier 1903.

A une assemblée régulière du Conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Lundi, le douzième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
Jos. P. Bellefeuille,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,

Prés.

Lundi, le 12 Janvier 1903.

Mrs. Sélinas,  
P. V. Guin,  
J. E. Camel,  
J. E. Héty,  
L. Lajoie,  
P. P. Pourigny,  
F. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Maxime Lajoie & all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues  
Requête de Mr. Maxime Lajoie et autres  
charretiers, demandant de l'ouvrage.

Référé au Comité Général.

Requête de  
Mr. Joseph Féron.

Requête de Mr. Joseph Féron, demandant  
une réduction sur le montant qui lui est chargé pour  
rues sous contrôle.

Référé au Comité Général.

Lettre de la  
Société des Abattoirs des Rivières.

Une lettre de la Compagnie des Abattoirs  
des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre  
Messieurs François Rouleau, Napoléon Charbonneau, Hoïce  
Dupont et H. Dupont, ainsi que Léonard Brunelle,  
pour infraction aux règlements de cette Cité, la dite  
Compagnie s'engageant à fournir le cautionnement voulu  
par la loi.

Accordées.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	6	90
" " Do. (Ent. & Répt.)	82	90
" des Chemins,	65	84
" " Marchés,	22	08
" du Feu,	34	45
A Reporter	212	20

Lundi, le 12 Janvier 1903.

	Report	\$	
Département de l'Hôtel-de-Ville,		212	20
" " la Santé,		54	82
Drainage,		127	94
Ponts St. Maurice,		22	35
Rues sous Contrôle,		1	30
Carre Champlain,		29	40
Atelier des Départements,		-	87
Papeterie et Impressions,		9	30
Frais Légaux,		5	-
Billets Payables,		85	29
Intérêt et Commission,		47,500	00
Dépenses Contingentes,		401	12
Divers Comptes,		169	28
		436	70
		49,055	54

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ars. Hélinas, Préd<sup>t</sup>,  
Ls. Badaoup,  
Lucien Lajoie.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Hélinas,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre No.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre cent seize, Règlement pour amender le chapitre  
cent dix des règlements de ce Conseil, passé le dix-huit  
Août mil neuf cent deux, amendant le chapitre deux  
des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement  
concernant le Maire et le Conseil", soit lu, passé  
et adopté.

Chapitre

Lundi, le 12 Janvier 1903.

— Chapitre III. —  
Règlement concernant  
le Maire et le Conseil.

Chapitre CXVI.

Règlement pour amender le chapitre cent dix des règlements de ce Conseil, passé le dix-huit Août mil neuf cent deux, amendant le chapitre deux des règlements du dit Conseil, intitulé :  
Règlement concernant le Maire et le Conseil.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section première du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

Art. 34. — Les Comités Permanents se nomment à la première assemblée du Conseil qui suit les élections municipales annuelles; ils se composent de cinq membres chacun, et ils sont au nombre de onze, savoir:

- 1° — Le Comité des Finances,
- 2° — Le Comité de l'Acqueduc,
- 3° — Le Comité de l'Éclairage,
- 4° — Le Comité du Drainage,
- 5° — Le Comité du Feu,
- 6° — Le Comité de la Police,
- 7° — Le Comité des Chemins,
- 8° — Le Comité de la Santé,
- 9° — Le Comité des Marchés,
- 10° — Le Comité de l'Hôtel-de-Ville,
- 11° — Le Comité de la Commune.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Badaux,	Mo. Mo. Fortin,
Bellefeuille,	Gélinas,
Duplessis,	Hamel,
Gouin,	Hétu,
Jourigny,	Lajoie.
Verrette,	

Proposé



Lundi, le 12 Janvier 1903.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 117.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre cent dix-sept, Règlement pour rappeler et annuler le chapitre cent onze des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour amender le chapitre six des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Finances, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 117. —  
Règlement concernant  
le Département des Fi-  
nances.

### Chapitre CXVII.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre cent onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre six des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Finances."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le règlement passé par ce Conseil le dix-huit Août mil neuf cent deux, et intitulé: "Chapitre cent onze, Règlement pour amender le chapitre six des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Finances", est par le présent rappelé et annulé.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. Mr. Badaup,	Mr. Mr. Fortin,
Bellefeuille,	Gélinas,
Duplessis,	Wamel,
Gouin,	Hoëté,
Jouriquy,	Lajoie,
Verrette,	

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 118.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre cent dix-huit, Règlement pour rappeler et annuler le

Lundi, le 12 Janvier 1903.

le chapitre cent douze des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant la Perception des Taxes etc.", soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 118. —  
Règlement concernant  
la Perception des Taxes, etc.

Chapitre CXVIII.

Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre cent douze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la Perception des Taxes etc."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le règlement passé par ce Conseil le dix-huit Août mil neuf cent deux, et intitulé: "Chapitre cent douze, Règlement concernant la Perception des Taxes etc.", est par le présent rappelé et annulé.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Badaup,	Mo. Mo. Fortin,
Bellefeuille,	Gélinas,
Duplessis,	Hamel,
Gouin,	Hétu,
Louigny,	Lajoie.
Verrette,	

Proposé par M. Gouin,

Secondé par M. Badaup,

En vertu de l'avis de motion donné le trente de Décembre dernier (1902), que les différents Comités Permanents du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année courante, soient composés de la manière suivante:

— Finances. —

M. Ars. Gélinas, ..... Président,  
M. Ls. Badaup, R. L. Duplessis, J. L. Fortin, L. Lajoie.

— Arquebuse. —

5<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Lundi, le 12 Janvier 1903.

— Aqueduc. —

M. A. S. Pourigny, ..... Président,  
M. M. J. A. Bellefeuille, W. L. Duplessis, J. E. Hamel, L. Lajoie.

— Eclairage. —

M. W. L. Duplessis, ..... Président,  
M. M. L. Badaup, J. A. Bellefeuille, J. L. Fortin, L. Lajoie.

— Drainage. —

M. J. L. Fortin, ..... Président,  
M. M. J. Bureau, P. A. Guin, J. E. Hamel, A. V. Verrette.

— Sew. —

M. L. Lajoie, ..... Président,  
M. M. J. Bureau, W. L. Duplessis, J. E. Hétu, A. V. Verrette.

— Police. —

M. J. E. Hamel, ..... Président,  
M. M. L. Badaup, J. A. Bellefeuille, P. A. Guin, A. S. Pourigny.

— Chemins. —

M. A. V. Verrette, ..... Président,  
M. M. A. Gélinas, P. A. Guin, J. E. Hamel, A. S. Pourigny.

— Santé. —

M. L. Badaup, ..... Président,  
M. M. J. Bureau, A. Gélinas, P. A. Guin, L. Lajoie.

— Marchés. —

M. J. A. Bellefeuille, ..... Président,  
M. M. L. Badaup, A. Gélinas, J. E. Hétu, A. V. Verrette.

— Hôtel de Ville. —

M. J. Bureau, ..... Président,  
M. M. W. L. Duplessis, J. L. Fortin, L. Lajoie, A. S. Pourigny.

— Commune. —

Lundi, le 12 Janvier 1903.

— Commune. —

Mrs. P. A. Guin, ..... Président,  
 M. M. J. A. Bellefeuille, P. Gélinas, J. E. Côté, P. J. Bourigny.  
 Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
 Billet promissaire au  
 montant de \$5,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
 faveur de la North Shore  
 Power Company.

Proposé par Mr. Fortin,  
 Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
 à signer en faveur de la North Shore Power Company, un  
 billet promissaire au montant de cinq mille trois cents piastres,  
 à deux mois de cette date, à un taux d'intérêt n'excédant  
 pas cinq pour cent l'an.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
 Billet promissaire au  
 montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
 faveur de la Banque  
 d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
 Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
 à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
 promissaire au montant de dix mille piastres, à un mois  
 de la date du dix-neuf Janvier courant, à un taux d'intérêt  
 n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
 d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
 Billet promissaire au  
 montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
 faveur de la Banque  
 d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
 Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
 à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
 promissaire au montant de dix mille piastres, à un mois  
 de la date du vingt-trois Janvier courant, à un taux d'intérêt  
 n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
 d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
 Billet promissaire au  
 montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
 faveur de la Banque  
 de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
 Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
 à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
 promissaire

Lundi, le 12 Janvier 1903.

promissaire au montant de cinquante-neuf mille piastres, à un mois de la date du vingt-sept Janvier courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissaire au montant de mille piastres, à un mois de la date du trente de Janvier courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissaire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du trois de Février prochain (1903), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissaire au montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissaire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du trois de Février prochain (1903), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ovis

Lundi, le 12 Janvier 1903.

Avis de motion de  
M. P. Scherwin Fortin.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Licitations et Papes", soit amendé en remplaçant l'article trente-sept de la section deuxième du dit règlement par le suivant:

37. — Sur tout colporteur et marchand ambulant, la somme annuelle de cinquante piastres.

En Conseil, ce 12 Janvier 1903.

(Signé) J. L. Fortin.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1903, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine assemblée du dit Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil et l'assemblée s'ajourne à Mardi, le vingt-sept de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

(2) M. Désaulniers  
Sec. - Prés.

M. Héroux,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
27 Janvier 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-des-Villes, en la dite Cité, Mardi, le vingt-septième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son

Mardi, le 27 Janvier 1903.

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
Jos. A. Bellefeuille,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
P. V. Guin,  
J. C. Hébert,  
L. Lajoie,  
F. S. Pourigny,  
F. W. Verrette.

Requête de  
Mr. Philippe Courtois.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Philippe Courtois, demandant  
d'être entré au Rôle d'Évaluation pour l'année courante  
(1903) comme propriétaire de l'immeuble partie Sud-Ouest  
du lot numéro deux cent soixante-huit (268) du Cadastre de la  
Cité des Trois-Rivières, au lieu de Dame Joë Boulard  
Veuve de feu George Courtois.

Requête de  
Mr. Louis Hamel.

Accordée.  
Requête de Mr. Louis Hamel, Assistant Chef de Police,  
demandant que certaines réparations soient faites au loge-  
ment qu'il occupe dans la partie supérieure de la station  
de Police.

Requête de la  
Co<sup>ie</sup> Richelieu & Ontario.

Référé au Comité de Police.  
Requête de la Co<sup>ie</sup> de Navigation Richelieu & Ontario,  
offrant de louer ou acheter le quai de la Corporation, pour  
l'accostage de ses bateaux.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Leonide Landry.

Référé au Comité Général.  
Requête de Dame Veuve Leonide Landry, deman-  
dant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit  
pour taxes, et qu'une réduction des taxes de l'eau lui soit  
accordée.

Référé au Comité des Finances.

Lue

Mardi, le 27 Janvier 1903.

Imperial Oil Coy.

Lettre de la

Une une lettre de la Imperial Oil Company, demandant que la neige soit roulée dans la partie Ouest de la rue St. Philippe.

Accordée.

Chief de Police.

Lettre du

Une une lettre du Chef de Police, se plaignant du mauvais état de la ligne téléphonique privée de la Bell Telephone Co., entre l'Hôtel de Ville, la Station de Police et l'Acqueduc, et demandant qu'ordre soit donné à la dite Compagnie de fournir un meilleur service.

Accordée.

Evaluateurs.

Rapport des

Rapport:

Les Évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, nommés à une séance de Votre Conseil en date du treize Octobre dernier (1902), pour établir le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent trois, ont l'honneur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes contre le dit rôle qui leur ont été référées par votre Comité, à ses séances du cinq et du douze Janvier courant (1903), savoir:

Que deux voitures d'agrément au lieu d'une soient portées au compte de George Cloutier, folio 4.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$600 soit portée au nom de J. J. Hélinas entré comme locataire au N° 169a Rue Notre-Dame, et que, comme conséquence la valeur réelle du loyer de Wilfrid Hétu soit réduite à \$1400.<sup>00</sup>, folios.

Qu'une table de billard soit portée au nom du Cercle Palamède, entré comme locataire au N° 151 Rue Notre-Dame.

Que les noms de Allan H. Dougall et John Anoliston représentant The Three Rivers Social Club soient entrés comme sous-locataires du Cercle Palamède avec un loyer de \$96.<sup>00</sup> l'an au N° 151 Rue Notre-Dame, folio 6.

Que le nom de Oram Bellemare soit substitué à celui de Odéard Lambert entré comme locataire au

H<sup>o</sup>



Mardi, le 27 Janvier 1903.

N<sup>o</sup> 6 Rue Du Platon, folio 7.

Que la propriété N<sup>os</sup> de ville 5, 7, 9 et 11 Rue du Platon soit entrée au nom de Dame Josephine Milette, épouse de O. G. Poilvert, au lieu de Dame Veuve Benjamin Hébert, folio 7.

Que la propriété N<sup>os</sup> 20, 22 et 24 Rue du Platon soit entrée au nom de Dame Lucinda Bettez, épouse de Aurèle Hap. Péles. Chamberland au lieu de Dame Veuve J. A. Dupont, folio 7.

Que le nom d'Israël Lafontaine soit retranché comme pensionnaire au N<sup>o</sup> 34 Rue du Platon, folio 7.

Qu'une voiture d'agrément soit portée au compte de E. H. Beaudry, folio 9.

Que P. F. Pinsonneault soit entré comme locataire rue St Antoine, au lieu et place de Dame Veuve B. R. Dufresne entrée comme propriétaire de la dite maison, avec un loyer de \$192<sup>00</sup> l'an, folio 13.

Qu'une valeur de loyer de \$1600<sup>00</sup> soit portée au nom de Sévère Bureau, entré comme locataire au N<sup>o</sup> 8 Rue des Forges, et celle de Nathan Fickler entré comme locataire au même endroit réduite à \$1600<sup>00</sup> folio 14.

Qu'une boutique de première classe soit portée au nom de Paquin & Frère, entrés comme locataires au N<sup>o</sup> 20 Rue des Forges, folio 14.

Que les prénoms de Corinne, Cécile et Eva soient donnés aux D<sup>lles</sup> Bergeron entrées comme locataires au N<sup>o</sup> 19 Rue des Forges, folio 18.

Que les noms de Girard & Godin soient substitués à celui de Jos. Girard & Co comme propriétaire du lot cadastral N<sup>o</sup> 957, Chemin Ste Marguerite folio 24.

Que le lot vacant entré au rôle au nom de Pous-saint Beland soit rayé, folio 24.

Que le lot vacant entré au nom de Olivier Marchand, Chemin Ste Marguerite, soit désigné par le N<sup>o</sup> 946 du cadastre, folio 24.

Que la propriété apparten à Alphonse Morin sur la rue Plaisante et celle de \$800<sup>00</sup> appartenant

Mardi, le 27 Janvier 1903.

à Jos. Godin & fils sur la même rue soient désignées, comme faisant partie du lot cadastral N° 872 - folio 28.

Que le nom de Dominique Pleau soit substitué à celui de L. S. Pottier entré comme locataire dans l'Hotel-de-Ville folio 35.

Que le loyer de Philippe Biqué, rue Bonaventure soit porté à \$72.<sup>00</sup>, au lieu de \$48.<sup>00</sup>.

Que Messieurs Jutra & Beaulac soient entrés comme locataires au montant de \$18.<sup>00</sup> par année sur le lot N° 769 du cadastre.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$150.<sup>00</sup> soit mise au nom de Michel Lauthier, locataire au N° 50 Rue Badeau, et celle de S. Martin, locataire au même endroit réduite à \$150.<sup>00</sup> folio 38.

Qu'un fonds de marchandises de \$3000.<sup>00</sup> soit porté au nom de Jos. Imbleau, au N° 15 Rue Badeau, folio 39.

Qu'un loyer de \$72.<sup>00</sup> par année soit chargé à W. P. Chapman entré comme locataire, au N° 50 Rue Royale folio 40.

Qu'un billard soit porté au nom du Cercle St. Louis dans sa propriété rue Notre-Dame folio 48.

Qu'un billard soit porté au nom du Cercle Catholique, propriété N° 2173 du cadastre, folio 48.

Que l'évaluation de la partie de propriété occupée par le Rév. H. C. Stuart, N° 91 rue Notre-Dame soit portée dans la colonne des propriétés non taxables, fo. 49

Que la Union Life Assurance Co. soit entrée comme locataire au N° 16 Rue Du Château au lieu et place de J. W. Hamacher folio 51.

Que le nom de Alphonse Vallières soit retranché du rôle, folio 53.

Qu'un clos à bois et charbon soit entré au nom de Elzéar Delisle, entré comme locataire, rue du Fleuve sur la propriété des commissaires du Harre folio 52.

Que

Mardi, le 27 Janvier 1903.

Que le nom de Dame Corinne Boudreault épouse de A. W. Bernard soit substitué à celui de Dame Veuve J. B. P. B. Desparis entrée comme propriétaire de l'immeuble N° 6 rue Bonaventure, folio 57.

Que les lots cadastrals 1956 à 1964 inclusivement, rue St-Hélène entre les rues St-Charles et des Commissaires, et les Nos 1965 à 1975 inclusivement, rue St-Hélène soient portés au rôle comme propriétés taxables, folio 58.

Qu'un cheval et une voiture d'agrément soient portés au nom de P. E. Panneton au N° 38 rue Bonaventure, folio 57.

Que le nom de Joséphine Lassalle, veuve de feu Hughes E. Desrosiers soit substitué à celui de Dame Veuve Godéfroi Lassalle comme propriétaire aux Nos 34 & 36 Rue Bonaventure, folio 57.

Que les valeurs réelles des loyers de la propriété Nos 35, 37 & 39, rue Hotel soient révisés comme suit: - Veuve P. Winsor \$200<sup>00</sup> et Joseph Bienvenue \$125<sup>00</sup> folio 60.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$150 soit mise au nom de George Abbott, locataire au N° 99 rue Hotel, et celle de Veuve Joseph Abbott réduite à \$150<sup>00</sup> folio 62.

Que Alfred Sauvageau journalier, âgé de 34 ans avec 4 personnes dans le logement soit entré comme locataire au N° 11 rue Hotel avec un loyer annuel de \$42<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$50 et que Alcide Forest journalier âgé de 30 avec 5 personnes dans le logement soit entré comme locataire au N° 13 de la même rue avec un loyer annuel de \$28<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$150, folio 59.

Que William Brunelle soit porté comme commerçant de fait aux Nos 38 & 40 rue Hotel folio 60.

Que le lot vacant p. 1997-1 entré au nom de La Corporation, Rue Hotel soit porté comme propriété non taxable, folio 62.

Que la valeur des loyers de Maxime Lajoie et Sigefroi L. Morissette au N° 84 rue Hotel soit mise à \$150<sup>00</sup> chacune, folio 62.

Que

Mardi, le 27 Janvier 1903.

Que la valeur réelle du loyer de Arthur Godin au N<sup>o</sup> 39 rue St-Paul soit mise à \$150 celle de Pierre St-Pierre, au même endroit à \$200<sup>00</sup> folio 66.

Que le loyer de Alphonse Boisvert au N<sup>o</sup> 9 rue St-Benoit soit porté à \$56<sup>50</sup> l'an folio 63.

Que la valeur réelle de loyer de V<sup>o</sup>e Marcise Masse entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 16<sup>a</sup> rue Lombok soit mise à \$100, celle de Joseph Purcotte à \$125<sup>00</sup>, folio 72.

Que la valeur réelle du loyer de George Perusse entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 12 rue Lombok soit mise à \$125<sup>00</sup> et celle de Onésime Cadorette à \$125<sup>00</sup>, folio 72.

Que la radiation du nom de C. B. Lanctôt comme propriétaire du N<sup>o</sup> 1679 du cadastre soit initialée folio 79.

Que Albert Rochelleau soit porté comme locataire au N<sup>o</sup> 42 Rue des Camps avec un loyer annuel de \$90<sup>00</sup> folio 79.

Que la valeur des lots cadastrals Nos 1936 à 1941 inclusivement soit portée dans la colonne des propriétés vamps folio 82.

Que la radiation du nom de Dame V<sup>o</sup>e John Bowland comme propriétaire du N<sup>o</sup> 2072 du cadastre soit initialée folio 79.

Que les N<sup>os</sup> de ville 217 & 219 Rue Notre-Dame portés à la propriété partie N<sup>o</sup> 600 du cadastre, entrés au nom de D<sup>o</sup>e V<sup>o</sup>e Jos. Deseau soient retranchés de la dite propriété et que Elis Prudel soit entrée comme seul locataire de la dite propriété - Et que la propriété N<sup>o</sup> de ville 217 & 219 soit portée au rôle dans le quartier St-Philippe avec une évaluation de \$600<sup>00</sup>, et que D<sup>o</sup>e Zélie Allarie soit entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 219, avec un loyer de \$36<sup>00</sup> par année, et que Dame V<sup>o</sup>e Joseph Deseau soit entrée comme occupante au N<sup>o</sup> 217 folio 8.

Qu'une évaluation de \$1300<sup>00</sup> soit portée à la propriété du Gouvernement Fédéral l'Île St-Christophe au folio 83 et que la maison occupée par John Dick soit évaluée

évaluée

Mardi, le 27 Janvier 1903.

évaluée à \$1000<sup>00</sup>.

Que l'occupation de modiste soit portée au nom de Dame P. Lapiere entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 36 Rue Royale folio 86.

Que Napoléon Bernaquez journalier âgé de 40 ans avec 5 personnes dans le logement soit entré comme locataire de \$60<sup>00</sup> par année au N<sup>o</sup> 56 Rue Bonaventure folio 87.

Que le nom de Dame V<sup>oe</sup> H. E. Desrosiers soit substitué à celui de Dame V<sup>oe</sup> Rodéfroi Lassalle comme propriétaire du lot cadastral N<sup>o</sup> 1511, rue des Champs, folio 92.

Que le nom de Joseph Imbeau soit substitué à celui de Olyf. Baptist comme propriétaire de partie du lot cadastral N<sup>o</sup> 1617 - folio 93.

Que la propriété de D<sup>ne</sup> V<sup>oe</sup> J. B. W<sup>c</sup> Lead N<sup>o</sup> 147 & 46 Rue Hiverville soit évaluée à \$700 folio 96.

Que le nom de Michel Bonais soit substitué à celui de William Ferron comme propriétaire de partie du lot cadastral N<sup>o</sup> 1562 Rue Champfour, folio 115.

Que le nom de Théophile Ricard soit entré comme locataire au N<sup>o</sup> 20 Rue Julie avec un loyer annuel de \$24<sup>00</sup>, avec une valeur réelle de loyer de \$200<sup>00</sup> celle de D<sup>lle</sup> Georgina Ricard réduite à \$800<sup>00</sup> folio 101.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$150 soit entrée au nom de Pierre Bourcier porté comme locataire dans la propriété N<sup>o</sup> 1517 du cadastre et que celle de Joseph Hamel soit réduite à \$300 folio 104.

Que la valeur réelle du loyer au nom de Emilien Perrin Sr. entré comme locataire au N<sup>o</sup> 18 Rue St<sup>e</sup> Marie soit portée à \$700<sup>00</sup> folio 106.

Que le prénom Frédéric soit substitué à celui de Alfred au nom de W<sup>c</sup> Kenzie, locataire N<sup>o</sup> 7 Rue St<sup>e</sup> Louise et que son métier de cordonnier lui soit retranché folio 107.

Qu'un cheval et une voiture d'agrément soient chargés à Louis Pratte au N<sup>o</sup> 17 Rue Cartier folio 120.

Qu'une

Mardi, le 27 Janvier 1903.

Qu'une valeur réelle de loyer de \$150 soit entrée au nom de Henri Thibault au N<sup>o</sup> 115 Rue St. Prosper et celle de Léon Thibault réduite à \$200<sup>00</sup> folio 125.

Qu'une cache soit portée au nom de F. H. Hobert, N<sup>o</sup> 107 Rue St. François-Xavier folio 126.

Que le nom de Arnold Baxter soit substitué à celui des Religieuses D<sup>mes</sup> Ursulines comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1908 Rue St. François-Xavier, folio 126.

Que Edouard Sébastien régisseur, âgé de 50 ans avec 4 personnes dans le logement soit entré comme locataire avec un loyer annuel de \$60<sup>00</sup> au N<sup>o</sup> 52 Rue St. Geneviève au lieu et place de Hector Hamel folio 102.

Que le nom du R<sup>er</sup>. Alex. Moreau soit substitué à celui de Dame Veuve Jules Moreau comme propriétaire du N<sup>o</sup> 1703 du cadastre, rue St. Séverin, folio 131.

Que le nom de Elzéar Delisle soit ajouté à celui de J. B. Vanasse comme co-propriétaire de partie du lot N<sup>o</sup> 1127 du cadastre, Chemin des Chenaux, folio 133.

Que les noms de Thomas et William Bowland soient substitués à celui de Martin Bowland comme propriétaires du N<sup>o</sup> 1825 du cadastre Chemin des Chenaux, folio 133.

Que le nom de J. B. Luckelhoff soit substitué à celui de L. Hon. H. Montplaisir comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1107 du cadastre folio 136.

Que le nom de Chs. Jos. Labarre soit rayé du rôle, folio 141.

Que le nom de Hector Riardreau soit substitué à ceux John & Alex. Bouliester comme propriétaire du N<sup>o</sup> 675 du cadastre folio 3.

Que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> H. B. Desrosiers soit substitué à celui de V<sup>e</sup> Rodolphe Lussalle comme propriétaire de partie N<sup>o</sup> 501 du cadastre - 13 & 15 Rue St. Roch, folio 164.

Que le nom de J. B. Houde soit substitué à

Mardi, le 27 Janvier 1903.

à celui de Paul Soupin comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 20 du cadastre Chemin St<sup>e</sup> Marguerite folio 185.

Que le nom de Pierre Bédard soit substitué à celui de Joseph Lavois dit Beauvois comme propriétaire du N<sup>o</sup> 69 du cadastre Rue St<sup>e</sup> Elizabeth folio 175.

Que les valeurs réelles de loyer des locataires de la maison de D<sup>ne</sup> Jos. Bellefeuille soient modifiées comme suit:—  
L. W. Rochambeau N<sup>o</sup> 1990—Jules Desjolis \$1100—Albert Bellefeuille \$2,700<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle de loyer des locataires de la maison des héritiers Décoteau rue du Fleuve soit révisée comme suit: Ad. Provencher \$1,100, Valone N<sup>o</sup> 1050. B. Parent \$1050. D<sup>ne</sup> O. Pellerin \$1400<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle de loyer de Onés. Duval rue Hart soit portée à \$250, celle du Cercle Conservateur à \$800 et celle de Zotique Trudel à \$450.

Que la valeur réelle de loyer de Joseph Barnard soit portée à \$500, celle de P. V. Ozyotte réduite à \$2500 rue Notre-Dame.

Que la valeur réelle de loyer du Dr. Thérien rue Haut-Roc soit de \$400<sup>00</sup> celle de Étienne Tremblay réduite à \$500.

Que la valeur réelle de loyer du Cercle Palamède soit réduite à \$1300 et celle de W<sup>o</sup> Dougall & Hauliston portée à \$1000<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle de loyer de Jutra et Beaulac du lot N<sup>o</sup> 1109 du cadastre soit portée à \$300<sup>00</sup> et celle de Casimir Bellinas réduite à \$500<sup>00</sup>.

Que la partie du lot N<sup>o</sup> 780 du cadastre appartenant à Ont. Marineau soit évaluée à \$300<sup>00</sup> et l'autre partie du dit lot appartenant à L. W. O. Genest réduite à \$6200.

Que la valeur réelle de loyer de Honoré Lévis folio 149 soit mise à \$800<sup>00</sup> et celle de Adolphe Petit à \$600.

(Signé)

Mardi, le 27 Janvier 1903.

(Signé) J. L. Clair,  
Narcisse L. Lassonde,  
Prosper Beaumier

Trois-Rivières, le 26 Janvier 1903.

Rapport sur

plaintes contre le Rôle  
d'Évaluation pour 1903.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil, après avoir pris communication, à ses séances du cinq et du douze Janvier courant, des plaintes faites par les contribuables de cette Cité, contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent trois, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que la propriété de Dame Veuve Napoléon Lajoie N<sup>os</sup> 136 et 138, rue Notre-Dame, soit évaluée à \$7,500; que la propriété de Mr. George Julien, N<sup>o</sup> 17, rue St. Roch, soit évaluée à \$1150; que l'évaluation de la propriété de Mr. Honoré Séigny, N<sup>o</sup> 399 du Cadastre, rue St. Philippe, soit portée à \$1,400, et que les grandeurs de cette propriété soient fixées à 30 pieds de front par 76 pieds de profondeur; que Mr. Léopold Lamy soit entré comme co-propriétaire des Héritiers Désiré Lacerte, au N<sup>o</sup> 8 du cadastre, rue Notre-Dame, et que le loyer de \$150 chargé à son nom soit retranché, que le nom de Mr. H. L. Godin soit substitué à celui de Mr. Téléphore Girard, comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 955 du cadastre, ruelle Chemin St. Marguerite; que Mr. Ferdinand Holiv soit entré, comme propriétaire au N<sup>o</sup> 259, rue Notre-Dame, au lieu de Mr. Henri Hilot; que Mr. G. D. Hébert soit entré comme co-propriétaire aux N<sup>os</sup> 73 à 79, rue Riverville, et qu'une vache entrée au nom de G. Z. Duplessis soit retranchée; que le nom du Dr. J. E. Hébert soit substitué à celui de D<sup>ne</sup> Elie Proberge, comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 2032 du cadastre, N<sup>o</sup> 68, rue St. Paul; que le nom de Mr. Napoléon Levasseur soit remplacé par celui de Mr. Roch Bournival, comme propriétaire au N<sup>o</sup> 17, rue St. Séver, partie du N<sup>o</sup> 1693, du cadastre; que le nom de Mr. Dionis Blais soit remplacé par celui de Mr. Pierre Blais, comme propriétaire du N<sup>o</sup> 396  
du



Mardi, le 27 Janvier 1903.

du cadastre, rue St. George, et que le loyer chargé, à ce dernier, à cet endroit, soit retranché; que le nom de Mr. Pierre Blais soit substitué à celui des Hérit. François Hélot, comme propriétaire du lot N° 311 du cadastre, rue St. Roch; que le loyer de \$30, chargé à Mr. Albert Blais, au N° 17 rue St. George, soit retranché; que Mr. Jos. Leclerc soit entré comme propriétaire au N° 60 rue Duplessis-Rochard, au lieu de Mr. André Laplante, et que le loyer chargé à son nom soit retranché; que le lot N° 905 du cadastre, rue Plaisante, soit évalué à \$100; que le nom de D<sup>ne</sup> V<sup>ve</sup> Alexandre Bertrand soit substitué à celui de Mr. George Pratte, comme propriétaire au N° 128 rue Bonaventure; que le nom de Mr. Chs. Ed. Caron soit substitué à celui de Mr. Louis Daviau, comme propriétaire aux N° 118 et 126 rue Bonaventure; que le nom de D<sup>ne</sup> V<sup>ve</sup> Olivier Bouchard soit remplacé par celui de Dame Veuve Isaac Houle, comme propriétaire du lot N° 401 du cadastre; que Mr. Thomas Ouby soit entré comme propriétaire au N° 16 rue St. Séver, et que le loyer chargé à son nom soit retranché; que les propriétés N° 31 et 31 a, rue Des Champs, et N° 69 rue St. François-Xavier soient entrées au nom de Mr. Jos. Adélard Gélinas; que celles N° 33 et 33 a rue Des Champs, et N° 71 rue St. François-Xavier soient entrées au nom de Mr. G. P. Gélinas; que le lot vacant partie du N° 1675 du cadastre, rue St. François-Xavier, soit entré au nom de Mr. Lewis Williams, au lieu de G. P. Gélinas défunct; que Mr. Philippe Lingras soit entré comme locataire de l'étal de boucher N° 25, dans le Marché-aux-Dorées; que le nom de Mr. Hector Lescieur soit retranché comme locataire au N° 48 rue St. Cécile; que Mr. Joseph Barnard soit entré avec un loyer de \$48, dans la partie des N° 690-698 du cadastre, que Mr. H. Thérien soit entré au N° 11 rue Saint-Roc, avec un loyer de \$60 l'an; que M<sup>de</sup> V<sup>ve</sup> E. W. Copeland soit entrée comme locataire, au N° 31 rue Bonaventure, au lieu de Mr. L. B. Copeland; que le loyer de Messrs. G. W. Rochelleau & Co., N° 132 rue Notre-Dame, soit réduit à \$120 l'an, et que l'évaluation de cette partie de propriété soit réduite à \$900; que Mr. Charles

Sauthier

Mardi, le 27 Janvier 1903.

Kauthier soit entré avec un loyer de \$64.<sup>50</sup> l'an, au lieu de Mr. Louis Beaulieu, à l'étal N° 20 dans le Marché-aux-Denrées; que le nom de Mr. Adjuvot Savard soit substitué à celui de Mr. Jérémie Savard, comme locataire de l'étal N° 8, dans le Marché-aux-Denrées; que Mr. Charles Valentine soit entré comme locataire au N° 56 rue St. Geneviève, au lieu de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Charles Valentine; que Mr. J. W. Bellemare soit entré comme locataire du N° 21 rue Hart étant partie du N° 765 du Cadastre évaluée à \$900; que l'évaluation de la partie de propriété occupée par Mr. Oreste Duval, au N° 21, rue Hart, soit portée à \$250, au lieu de \$150; que Mr. Oreste Lefebvre soit entré avec un loyer annuel de \$30, au N° 105, rue St. Roch; que le nom de D<sup>lle</sup> Ostarie Pothier soit retranché comme locataire au N° 1a rue Des Champs; que la B. W. Lindsay, Limited, soit entrée comme locataire, au lieu de Mr. J. Bureau, au N° 8, rue Des Forges; qu'une voiture de charge à deux roues soit retranchée à Mr. J. Bureau, au N° 34 rue St. Pierre; que le loyer de Mr. John Bourgeois, Ingénieur Civil, à p. N° 730 du Cadastre, rue Du Fleuve soit réduit à \$30. l'an, et que Mr. John Bourgeois, Jr. soit entré au même endroit, avec un loyer annuel de \$30; que le nom du Dr. J. J. E. Woods soit retranché comme locataire au N° 62 Avenue La-violette; que le nom de Mr. A. Valentine soit retranché comme locataire au N° 31 rue Julie, et qu'il soit entré avec un loyer de \$225. l'an, au N° 82 rue Notre-Dame; que le cheval et la voiture entrés au nom de Mr. Joseph Champoux Jr. soient retranchés, et qu'une vache soit entrée à son nom; que deux chevaux d'agrément, une voiture d'agrément à deux chevaux, et deux voitures d'agrément à un cheval soient retranchés au nom de Mr. L. W. Jourdain; que l'évaluation des Machineries de Mr. J. Kauthier, au N° 230 rue Notre-Dame, soit réduite à \$125; que 29 chevaux et voitures entrés à Mr. Olet. Baptist, Ile de la Potherie, soient

Mardi, le 27 Janvier 1903.

soient retranchés; que l'évaluation des machineries de Mr. Warren Curtis soit portée à \$20,000, au lieu de \$40,000, et que 20 voitures de charge entrées à son nom soient rayées; qu'un cheval et deux voitures entrés à Mr. Plesphore Lyburner soient rayés, et que l'évaluation de ses machineries, au 4111 rue St. George soit réduite à \$700, au lieu de \$1,500; que le cheval et la voiture entrés à Mr. P. J. Héroux soient rayés; que la partie de propriété 468 rue Du Fleuve soit évaluée à \$1,100; que celle 470, même rue, soit évaluée à \$1,050; que celle 472, même rue, soit évaluée à \$1,050; que celle 474, même rue, soit évaluée à \$1,400; que la partie de propriété 226 rue Hart, occupée par Mr. George Lefrançois soit réduite à \$750; que le nom de la Laurentide Pulp Company entré comme locataire, &c., au 649 du Cadastre, soit retranché, et que le fonds de commerce entré à son nom, au 1821 et 1831 du cadastre, soit retranché; que le nombre de poteaux portés au nom de la Bell Telephone Co. soit réduit à 485, et que son fonds de commerce soit fixé à \$10,000; que le métier de peintre entré à Mr. J. E. Lyburner soit retranché; que le nom de Mr. Napoléon Langlois soit retranché comme locataire, au 38 rue St. Pierre; que Mr. Joseph Fleury soit entré au dit rôle comme commis au lieu de cordonnier; que le nom de Mr. Edmond Landry soit remplacé par celui de Mr. Edouard Landry, comme locataire, au 34 et 36 rue Badeau; que le nom de Mr. J. B. Comeau soit retranché comme locataire, au coin des rues Bonaventure et Royale.

Il recommande, de plus, que toutes les autres plaintes contre le dit rôle d'évaluation, à part de celles ci-haut mentionnées, soient rejetées.

Respectueusement soumis,

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 27 Janvier 1903.

Proposé

Mardi, le 27 Janvier 1903.

1<sup>ère</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent trois, ainsi que le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle, qui leur ont été référées, soient adoptés, et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de la Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de la Ville, faisant connaître au Conseil le nombre et la localisation des nouvelles constructions, qui ont été érigés pendant l'année mil neuf cent deux.

Rapport de  
l'Inspecteur de la Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de la Ville, accompagnant l'inventaire des matériaux, outillage, etc. appartenant à la Corporation des Trois-Rivières.

Rapport de  
l'Avocat de la Corporation.  
— In re L. E. Protier. —

Rapport:

In re Le Roi vs. Ernest Protier.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Conseil que le défendeur en cette affaire, Léopold Ernest Protier, a été condamné à subir son procès, aux prochaines assises criminelles, par jugement du 24 Janvier courant.

Trois Rivières, 27 Janvier 1903.

(Signé) J. W. Tessier,  
Procureur de la Cité.

2<sup>ème</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 119.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le projet de règlement intitulé: Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, passé le troisième jour de Janvier mil neuf cent deux et intitulé: Règlement pour

Mardi, le 27 Janvier 1903.

pour rappeler et annuler le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes et ses divers amendements, soit lu, passé et adopté.

Chapitre **CXIX.**

— Chapitre 119. —  
Règlement concernant les  
Cotisations et Taxes.  
Taxes des Colporteurs.

Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, passé le troisième jour de Janvier mil neuf cent deux et intitulé: Règlement pour rappeler et annuler le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes et ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — L'article trente-sept de la section deuxième du règlement par le présent amendé, est remplacé par le suivant qui est considéré comme en faisant partie.

37. — Sur tout colporteur et marchand ambulant, la somme de cinquante piastres.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Le secrétaire-Trésorier donne lecture d'un protêt de la part de Mr. Ovide Beaubien, pour dommages qu'il dit lui être occasionnés par la présence de variolés dans sa propriété portant le numéro cent trente-sept, sur la rue St. George, en cette Cité.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le deux de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

O. H. Beaubien  
Sect. Prés.

M. Desrosiers,  
Maire.

Protêt de  
Mr. Ovide Beaubien.

Ajournement.

Lundi, le 2 Février 1903.

Assemblée Régulière.  
2 Février 1903.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le deuxième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
Jés. F. Bellefeuille,  
O. A. Louin,  
L. Lajoie,  
A. S. Pourigny,  
P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Hector Lesieur.

Requête de Mr. Hector Lesieur, demandant que son nom soit entré au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1903), comme propriétaire de l'immeuble numéro dix-neuf cent soixante-et-dix-huit (1978) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, au lieu de Dame Flavie Paquin, veuve de feu Joseph Châteauneuf.

Accordée.

Requête de  
M<sup>rs</sup>. Girard & Godin & all.

Requête de Messieurs Girard & Godin et autres, demandant que la rue St<sup>e</sup> Marie soit prolongée jusqu'au Chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. J. Honoré Dupont.

Requête de Mr. J. Honoré Dupont, demandant la remise du montant qu'il doit pour taxes.

Accordée.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier  
pour l'année 1902.

Rapport:

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre Conseil, mon rapport sur l'état financier de la Cité, pour le dernier exercice.

W. L.

Lundi, le 2 Février 1903.

Ce rapport comprend un état détaillé de toutes les recettes et de toutes les dépenses pour les douze mois écoulés le trente-et-un Décembre dernier (1902), aussi un état détaillé des recettes et des dépenses ordinaires pour le même laps de temps; de plus, le bilan de la Cité des Trois-Rivières au trente-et-un Décembre 1902. Ce rapport est accompagné d'une série de tableaux vous démontrant en détail, l'usage fait des sommes votées lors des dernières appropriations.

Vous constaterez par ce rapport, que je me suis conformé à la loi en faisant les dépôts aux fonds d'amortissement pour l'extinction des différentes dettes créées par l'émission des débentures de la Corporation, et que j'ai aussi payé les intérêts dus sur les dites débentures.

(Signé) L. Phs. Décaulniers,  
Secrétaire-Trésorier.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 31 Janvier 1903.

Rapport du  
Surintendant de l'Acqueduc.

Lu un rapport du Surintendant de l'Acqueduc, concernant l'état général des appareils du Département sous sa surveillance, et suggérant certaines améliorations qu'il croit nécessaires à ce Département.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Janvier dernier.

Motion  
Achat de chevaux pour le  
Dépt. des Chemins.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que Messieurs P. A. Louin et Théodule St. Pierre soient autorisés de se rendre à Montréal et de faire l'acquisition de deux chevaux pour le Département des Chemins.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 2 Février 1903.

2<sup>e</sup> Motion  
Mr. John Charest nommé  
Chariotier et Aest.-Constable.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. John Charest soit nommé charretier et assistant du Corps de Police et de la Brigade du Reu, avec un salaire de trois cent vingt-cinq piastres l'an; ses services devant être requis et son salaire commencer à courir aussitôt que ce Conseil aura fait l'acquisition d'un cheval pour le Département des Chemins.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Reclamation du Dr. Bernier, pour analyses d'eau.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à Mr. le Docteur Bernier, la somme de deux cent cinquante piastres montant de sa reclamation pour analyses d'eau.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de l'Hôpital Civique

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que la propriété que ce Conseil a acquise de Mr. L. C. Trotter, sur la rue des Commissaires, soit vendue.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vote des appropriations pour l'année 1903.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année civile mil neuf cent trois, préparés conformément à l'acte d'Edouard VII, Chap. 44.

Revenus



Lundi, le 2 Février 1903.

Revenus Probables.

Contributions et Taxes.

Contributions régulières,

28,000 —

Taxes sur Bateaux,

75 —

" des Rues sous Contrôle,

2,700 —

" sur chiens,

400 —

31,175 —

Licences.

Hôtels,

2,200 —

Magasins de Liqueurs,

3,000 —

Charretiers

200 —

Écuries de louage,

350 —

Bouchers,

36 —

Colporteurs,

60 —

Regrattiers,

175 —

Traversiers,

50 —

Marchands de poudre,

30 —

Cirques et Jeux,

25 —

Maisons de pension,

30 —

6,156 —

Marchés.

Marché-aux-Densées,

1,700 —

Marché-aux-Bois,

450 —

Étaux des Bouchers,

1,600 —

Magasins du Marché-aux-Densées,

750 —

4,500 —

Commune.

Rentes constituées, loyers, etc.,

600 —

Pâturage d'animaux,

10 —

610 —

Taux de l'Eau,

18,000 —

Taxes du Drainage,

4,200 —

Loyer de la salle de l'Hôtel-de-Ville,

150 —

Intérêt sur arriérés de Taxes,

200 —

Ponts St. Maurice, (péage),

5,200 —

A Reporter

\$ 70,191 —

Lundi, le 2 Février 1903.

	Report		\$ 70,191	~
Revenus Usuels.				
Avis aux retardataires,		15	~	
Opposition du sceau,		10	~	25
			\$ 70,216	~

Dépenses Probables.

1° Fonds d'Amortissement.				
Dettes Hall, Neilson & Co.,	2%	sur \$20,000	\$ 400	~
" Fonds d'Emprunt Municipal,	1%	" 113,000	1130	~
" R. Smardon,	2%	" 26,000	520	~
" L. P. Gélinas & Frères,	2%	" 5,000	100	~
" L. P. Prattier,	2%	" 2,500	50	~
" Drainage,	1%	" 75,000	750	~
" Pavage,	1%	" 20,000	200	~
" Incendies,	1%	" 4,000	40	~
" Lumière Electrique,	1%	" 11,000	110	~
" Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	1%	" 283,000	2,830	~ 5,430
2° Intérêt, Escompte & Commission.				
5% d'intérêt sur \$113,000 Dette Fonds d'Emprunt Municipal,			2,150	~
5% " " 20,000 " Hall, Neilson & Co.,			1,000	~
5% " " 26,000 " R. Smardon,			1,300	~
5% " " 5,000 " L. P. Gélinas & Frères,			250	~
5% " " 2,500 " L. P. Prattier,			125	~
5% " " 75,000 " Drainage,			3,750	~
5% " " 4,000 " Incendies,			200	~
5% " " 11,000 " Lumière Electrique,			550	~
5% " " 150,000 " Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,			7,500	~
4% " " 133,000 " " " "			5,320	~
4% " " 20,000 " Pavage,			800	~
5% " " 212,823. <sup>50</sup> Billets promissaires,			10,641	17
Commission,			100	~ 33,986 17
			\$ 39,416	17
	A Reporter			

Lundi, le 2 Février 1903.

		Report		
3°	Salaires.			\$ 39,416 17
	Secrétaire-Trésorier,	1200	—	
	Assistant Secrétaire-Trésorier,	650	—	
	Comptable-Receiver,	600	—	
	Comptable,	240	—	
	Auditeurs,	50	—	
	Evaluateurs et leurs Clercs,	200	—	
	Collecteur et Messager,	450	—	3,390 —
4°	Assurances.			
	Contre le Feu.			435 —
5°	Département du Feu.			
	Fournitures, Entretien et Réparations,	100	—	
	Chauffage,	150	—	
	Pourrage et Entretien des Chevaux,	200	—	
	Télégraphe L'Alarmer,	25	—	
	Costumes des Pompier,	10	—	
	Téléphone,	45	—	
	A. Courteau, Surveillant du Téléphone,	25	—	585 —
6°	Département de l'Acqueduc.			
	Salaires du Surintendant,	500	—	
	" " Comptable,	600	—	
	" " 1 <sup>er</sup> Ingénieur,	450	—	
	" " 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,	400	—	
	" " Chauffeur,	365	—	
	" " Tourner-Robinets,	112	—	
	Combustible;	5,500	—	
	Entretien et Réparations,	700	—	
	Papeterie, Annonces et Impressions,	40	—	
	Crées Publiques,	8	—	8,675 —
7°	Département de l'Eclairage.			
	North Shore Power Co.,	5,500	—	
	Entretien des Lampes,	100	—	5,600 —
	A Reporter			\$ 58,101 17

Lundi, le 2 Février 1903.

		Report		
8°	Département des Marchés.			\$ 58,101 17
	Entretien et Réparations,	150	—	
	Clerc du Marché-aux-Denrées,	300	—	
	Clerc, bled, du Marché-aux-Denrées,	180	—	
	Clerc du Marché-aux-Bois,	240	—	870
9°	Département de la Commune.			
	Entretien et Réparations,	100	—	
	Salaires du Gardien,	100	—	200
10°	Département des Chemins.			
	Entretien et Réparations,	500	—	
	Effets et Outils,	500	—	
	Chemins et Traverses d'hiver,	40	—	
	Pourrage et Entretien des Chevaux,	400	—	
	Actes Notariés,	20	—	
	Criées Publiques,	8	—	
	Salaire de l'Inspecteur,	600	—	
	Salaire de deux Charretiers,	650	—	
	Téléphone de l'Inspecteur,	15	—	
	Trottoir de l'Hôtel-de-Ville, (asphalte)	40	—	
	2 Chevaux, (achat)	400	—	
	Une voiture d'arrosage,	100	—	3,273
11°	Département de la Santé.			
	Soins et Médicaments,			500
12°	Département de la Police.			
	Salaires du Chef,	800	—	
	" du Sous-Chef,	425	—	
	" de 4 Constables @ \$100.00	1,600	—	
	" de 2 Assistants-Constables @ \$32.50	650	—	
	Assurance du corps de Police, contre les accidents,	100	—	
	Costumes,	250	—	
	Ameublement et Entretien,	50	—	
	Pension des Prisonniers, &c.	15	—	
	Police à la Gare du C. P. Q.	200	—	4,090
	A Reporter			\$ 67,034 17

# Lundi, le 2 Février 1903.

				Report
13°	Département de l'Hotel de Ville.			\$67,034 17
	Entretien et Réparations,	200	—	
	Ameublement et Fournitures,	25	—	
	Chauffage,	275	—	500 —
14°	Atelier des Départements.			
	Outils et Combustibles,			30 —
15°	Frais Legaux.			
	Honoraires d'Avocats, &c.			500 —
16°	Papeterie, Annonces et Impressions.			
	Livres, papeteries, etc.,			500 —
17°	Parcs Publics.			
	Parc Champlain,	400	—	
	" Le Platon,	75	—	
	" St. Philippe,	15	—	
	Statue Laviolette,	10	—	500 —
18°	Pont St. Maurice.			
	Salaires,	300	—	
	Entretien,	100	—	
	Chauffage,	40	—	440 —
19°	Quai sous Contrôle.			
	Entretien, etc.,			2,700 —
20°	Dépenses Contingentes.			
	Elections Municipales,	75	—	
	Frais de Voyages,	100	—	
	Criées Publiques et Affiches,	5	—	
	Télégrammes,	5	—	
	Actes Notariés et Enregistrement,	10	—	
	Fêtes Publiques,	50	—	
	Pension des Aliénés,	350	—	
	Fonds des bâtisses et des Jurés,	136	—	
	Coissiers, assurance,	4	—	
	Professeur de Musique,	500	—	
	Numéros pour chiens, etc.	75	—	
	Or Reporter	1,310	—	\$42,204 17

Lundi, le 2 Février 1903.

Dépenses Contingentes.

Ecole des Arts

Ecole de Réformes,

21<sup>e</sup> Fonds de Réserve.

5% sur revenus ordinaires: \$70,216.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

Report

\$ 1,310	-	\$ 72,204	17
35	-		
50	-	1,395	-
		3,510	80
		\$ 77,109	97

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Badaup,

Secondé par Mr. Lajoie,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du neuf de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Badaup,

Secondé par Mr. Lajoie,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du neuf de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Badaup,

Secondé par Mr. Lajoie,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du neuf de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 2 Février 1903.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$4,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Anchorage.

Proposé par Mr. Badaud,  
Secondé par Mr. Lajoie,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Anchorage, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du neuf de Février courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Badaud,  
Secondé par Mr. Lajoie,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du douze de Février courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Anchorage.

Proposé par Mr. Badaud,  
Secondé par Mr. Lajoie,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Anchorage, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du douze de Février courant, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Anchorage.

Proposé par Mr. Badaud,  
Secondé par Mr. Lajoie,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Anchorage, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date  
du douze de Février courant, à un taux d'intérêt n'excé-  
dant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
d'un

Lundi, le 2 Février 1903.

d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Inventaire  
des Dépts du Bureau de la Police.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication de l'inventaire des machines et des outils des Départements du Bureau et de la Police fait par le Chef de Police, le trente de Janvier dernier (1903).

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le seize de Février courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Trés.

*(Signature)*  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 5 Février 1903.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le six de Février courant, à sept heures et demie du soir, concernant le loyer et la vente du quai de la Corporation.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
6 Février 1903.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le sixième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaux,

Jos.



Vendredi, le 6 Février 1903.

Jos. A. Bellefeuille,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
L. Lajoie,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Le Secrétaire-Présier donne lecture d'un avis de reprise de possession du quai de la Corporation de cette cité, qui a été préparé par P. O. Guillet, Ecu., W. P., pour être signifié à M. P. C. Panneton et Eugène Panneton.

1<sup>ère</sup> Motion  
avis à M. P. C. Panneton  
et Eugène Panneton de reprise  
de possession de propriété.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Pourigny,

Que P. O. Guillet, Ecu., W. P. soit autorisé de notifier Messieurs P. C. Panneton et Eugène Panneton que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a l'intention de reprendre son quai dans douze mois du dit avis.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Th. Désautels,  
Sec.-Prés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
No 6 Février 1903.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins L. S. Badauf,  
Jos. A. Bellefeuille,  
W. L. Duplessis,  
Ars. Gélinas,

Lundi, le 16 Février 1903.

P. O. Gouin,  
J. E. Hamel,  
J. E. Hébert,  
E. Lajoie,  
A. B. Bourigny,  
A. O. Verrette.

Requête de  
Mr. L. Piette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. L. Piette, demandant que des mesures soient prises, pour mettre le logement qu'il occupe dans un état de salubrité convenable.

Référée au Comité de Santé.

Requête de  
Mr. Théodule Beaulieu.

Requête de Mr. Théodule Beaulieu, gardien de nuit, demandant que son salaire, pour la surveillance des propriétés de la Corporation, etc, soit porté à deux piastres par semaine.

Accordées.

Lettre de  
Mr. J. E. Perrault.

Lue une lettre de Mr. J. E. Perrault, Avocat, réclamant, au nom de Mr. Philias Blanchet, la somme de deux cent cinquante piastres, pour dommages qu'il dit avoir été occasionnés à sa jument, par le mauvais état du chemin au coin des rues Notre-Dame et Hertel, le premier de Février courant. Plus, cinq piastres pour frais.

Référée au Comité Général.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	268	84
" des Chemins,	296	63
" " Marchés,	83	49
" du Feu,	14	43
Or Reporter	666	69

# Lundi, le 16 Février 1903.

	Report	\$	
Département de l'Éclairage,		666	69
" " L' Hôtel-de-Ville,		5,598	39
" " la Police,		16	92
" " Santé,		329	13
" " " Santé,		41	03
Drainage,		11	35
Ponts St. Maurice,		26	—
Rues sous Contrôle,		739	16
Cavage des Rues,		28	90
Carrié Champlain,		5	95
Carrié Le Platon,		1	80
Papeterie et Impressions,		129	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,		196	05
Frais Légaux,		103	25
Billets Payables,	2,73,	823	50
Intérêt et Commission,		1,230	26
Taxes Municipales,		1	—
Dépenses Contingentes,		888	74
Salaires,		301	66
Divers Comptes,		5	74
		<b>2,84,144</b>	<b>55</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ars. Hélinas, Préd<sup>t</sup>,  
 Ls. Badaup,  
 Lucien Lajoie,  
 W. L. Duplessis.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Hélinas,  
 Secondé par Mr. Hamel,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptées.

Proposé

Lundi, le 16 Février 1903.

2<sup>e</sup> Motion

Subdivision de rues sur le terrain des Révérendes Dames Ursulines.

Proposé par Mr. Tourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que ce Conseil approuve la nouvelle subdivision d'une partie d'un terrain situé en cette cité et appartenant aux Révérendes Dames Ursulines, quant à la largeur des rues et ruelles suivant plan en date du 10 Décembre 1902, dressé et signé par J. O. Lacoursière arpenteur géomètre, de la paroisse de Batiscan, dont copie est produite.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Acte de quittance et cession par Messrs. P. O. Panneton et Eug. Panneton.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Tourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance et cession par Messieurs Philippe Elisée Panneton et Eugène Panneton, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,400.<sup>00</sup> en faveur de Messrs. P. O. Panneton et Eug. Panneton.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Tourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Messieurs Philippe Elisée Panneton et Eugène Panneton, un billet promissoire au montant de deux mille quatre cents (\$2,400.<sup>00</sup>) piastres, à trois mois de sa date, et sans intérêt, en paiement de leurs réclamations pour travaux faits au quai de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, par Joseph Antoine Gagnon, en vertu d'un acte de convention et bail passé entre la dite Corporation et le dit J. A. Gagnon devant P. O. Guillet, Ecr., N. P., le onze Août mil huit cent quatre-vingt-dix.

Le billet devant porter la même date que l'acte de quittance et cession qu'il est autorisé

Lundi, le 16 Février 1903.

autorisé à signer avec les dits Panneton.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Achat de pierre pour le pavage des rues.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Guin,

Que Mr. l'Inspecteur de Ville soit autorisé à acheter de la pierre, pour servir au pavage des rues de cette cité, et cela, au prix de sept piastres par vingt-sept mille livres.

Cette pierre devra être employée au pavage de la rue St. Paul, dans cette partie comprise entre les rues Notre-Dame et Des Commissaires.

Proposé par Mr. Duplessis, en amendement,  
secondé par Mr. Badaoup,

Que la délibération définitive sur la motion qui est maintenant soumise à ce Conseil soit ajournée à Lundi, le vingt-trois Février courant, pour mieux servir les intérêts publics.

Adoptée sur division suivante:

Pour:

Mr. Mr. Badaoup,  
Duplessis,  
Gélinas,  
Noëtus,  
Lajoie,

Contre:

Mr. Mr. Bellefeuille,  
Guin,  
Camel,  
Rouigny,  
Verrette,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion en amendement.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Badaoup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du vingt-trois de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

6<sup>e</sup> Motion

En amendement à la motion N<sup>o</sup> 5.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.00, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Lundi, le 16 Février 1903.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du vingt-six de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de cinquante mille piastres, à un mois de la date du deux de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du trois de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du six de Mars prochain, à un taux d'intérêt

Lundi, le 16 Février 1903.

d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hocheleaga.

Proposé par Mr. Sélinas,  
Secondé par Mr. Badeaux,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hocheleaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du six de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois de Février courant, à sept heures et demie du soir.

(Z.) H. Désaulniers,  
Sec.-Prés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Février 1903.

O

L'Assistant-Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le dix-huit de Février courant, à sept heures et demie du soir, à l'occasion du décès de Dame Elise Rémillard, épouse de E. P. Désaulniers, Ecr., Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Mercredi, le 18 Février 1903.

Assemblée Spéciale.  
18 Février 1903.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le dix-huitième  
jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,

Messieurs les Echevins L. S. Badaup,

Jos. A. Bellefeuille,

J. Bureau,

W. L. Duplessis,

J. L. Fortin,

M. S. Gélinas,

P. W. Houin,

J. E. Camel,

J. E. Héty,

L. Lajoie,

F. S. Pourigny,

P. W. Verrette.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Verrette,

Que les membres du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières ont appris, avec un profond  
chagrin, le décès de Dame Elise Remillard, épouse de L. P.  
Desaulniers, Ecr., secrétaire-Trésorier du dit Conseil, auquel ils  
offrent leurs condoléances et sympathies sincères, dans la dou-  
leur où se plonge, ainsi que sa famille, cette terrible  
épreuve portée à leur affection.

Et que copie des présentes soit  
transmise à la famille.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

W. L. Denoncourt,  
Maire.

L. S. Badaup,  
Ass. Sec.-Prés.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Condoléances à Mr.  
L. P. Desaulniers.



# Lundi, le 23 Février 1903.

Assemblée Régulière.  
23 Février 1903.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins L. Badaud,
- Jos. F. Bellefeuille,
- W. L. Duplessis,
- J. L. Fortin,
- Mrs. Sélinas,
- P. A. Pouin,
- J. E. Camel,
- J. E. Hébert,
- L. Lajoie,
- A. S. Pourigny,
- F. A. Verrette.

Requête de l'Association des Bouchers.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de l'Association des Bouchers, demandant que des portes soient posées aux escaliers de chaque extrémité du Marché aux Denrées, conduisant du sous-sol à l'étage des étaux des bouchers.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de Mme Vve Edouard Malhiot.

Requête de Dame Veuve Edouard Malhiot, offrant la somme de cinq piastres en règlement du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordées.

Lettre de Mr. Ovide Beaubien.

Lue lettre de Mr. Ovide Beaubien, réclamant de la Corporation de cette Cité, la somme de quatre-vingt-dix-neuf (99.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) piastres, pour dommages qu'il dit avoir soufferts, par le fait du séjour d'un variolé dans un logement qui lui appartient, et qui est voisin de sa résidence.

Lue

Lundi, le 23 Février 1903.

1<sup>ère</sup> Motion  
Lettres de  
Mr. Geo. Morissette.

Que une lettre de Mr. George Morissette, informant le Conseil, que toute la plomberie dans la maison N° 244, rue Notre-Dame, appartenant à M. Frédéric Rochelau, est en bon état, et qu'elle a été faite suivant les règlements hygiéniques de la Cité des Trois-Rivières.

1<sup>ère</sup> Motion  
Indemnité à Mr. Ovide  
Beaubien.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que la somme de vingt piastres soit offerte à Mr. Ovide Beaubien, en règlement de toutes réclamations qu'il peut avoir contre la Corporation par le fait que sa maison a été placardée et qu'il a été obligé d'aller résider ailleurs et de déménager, et ce, dans le cours du mois de Janvier dernier.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Achat de pierres pour le  
parage de la rue St. Paul.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Guin,

Que Mr. L'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à acheter immédiatement de la pierre pour améliorer la rue St. Paul, et ce, afin de faire profiter la Corporation, de certaines offres que des compagnies et des particuliers lui font à ce sujet, et ce, à un prix n'excédant pas sept piastres par vingt-sept mille livres.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Achat de pierres pour le  
parage de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à acheter la quantité de pierre nécessaire pour macadamiser la rue St. Antoine à partir de la rue du Fleuve à aller à la rue Notre-Dame, à un prix n'excédant pas \$7.25 par 27,000 lbs.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 23 Fevrier 1903.

## 4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. J. B. Prégeau.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. J. B. Prégeau, un billet promissoire au montant de six mille piastres, à un mois de la date du vingt-sept de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet consenti à la North Shore Power Co., le vingt-sept de Janvier mil neuf cent deux, y compris les intérêts.

Adoptée.

## 5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du douze de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

## 6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du douze de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

## 7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à

Lundi, le 23 Février 1903.

à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du douze de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas,  
secondé par M<sup>r</sup>. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du douze de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas,  
secondé par M<sup>r</sup>. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du seize de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas,  
secondé par M<sup>r</sup>. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du seize de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,

en

Lundi, le 23 Février 1903.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet  
promissoire au montant de cinquante mille piastres, à un  
mois de la date du seize de Mars prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-six de Mars prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Remboursement au Secré-  
taire-Trésorier.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un chèque au montant de cent piastres en faveur du  
Secrétaire-Trésorier pour rembourser ce dernier de  
pareille somme qu'il a payée à la Corpora-  
tion, sans y être tenu, lors des soumissions faites le printemps  
dernier 1902, au sujet du charbon de l'Archevaga.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf  
de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

J. H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

M. L. Pomeroy  
Maire.

Lundi, le 9 Mars 1903.

Assemblée Régulière.  
9 Mars 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Es. Badaup,  
Jas. A. Bellefeuille,  
J. Bureau,  
J. L. Fortin,  
Ars. Bélinas,  
P. W. Kouin,  
J. E. Hamel,  
L. Lajoie,  
J. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Médéric Galant.

Requête de Mr. Médéric Galant, demandant que la taxe comme menuisier soit déduite de son compte, ou qu'il n'exerce plus cette occupation.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ernest Dussault.

Requête de Mr. Ernest Dussault, demandant que la taxe sur métier de menuisier qui lui est chargée soit déduite de son compte, ou qu'il ne réside plus en cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Eugène Balcer.

Requête de Mr. Eugène Balcer, demandant que certaines corrections concernant ses taxes soient faites, au Rôle d'Évaluation.

Accordée quant à ce qui concerne ses machineries et son fonds de marchandises.

Requête de  
Mr. Achille Dumont.

Requête de Mr. Achille Dumont, demandant que le nom de Dame Béline Courtois, épouse

# Lundi, le 9 Mars 1903.

du dit Achille Dumont, soit entré au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1903), comme propriétaire de l'immeuble numéro deux cent vingt (220) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, au lieu de Dame Zoé Boulard, veuve de feu George Bourtois.

Accordée.

Requête de la  
Montreal Pipe Foundry Co.

Requête de la Montreal Pipe Foundry Company, demandant au Conseil de lui accorder une lisière de terrain ayant front sur la rivière St. Maurice.

Référéé aux Comités Permanents.

Lettre de la  
Cité des Abattoirs des 3 Rivières.

Une lettre de la Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de poursuivre Messieurs Jos. Lambert, Phéas Bédard, François Rouleau, Moïse Dupont, Eugène Poussignant et Théophas Senest, pour infraction aux règlements de cette Cité, la dite Compagnie s'engageant à fournir le cautionnement requis.

Accordée.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N. 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Alqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	210	04
" des Chemins,		485	43
" " Marchés,		12	52
" du Feu,		3	"
" de l'Hôtel-de-Ville,		4	32
" " la Police,		24	20
" " " Santé,		10	"
Qués sous Contrôle,		403	42
Carré Champlain,		1	84
Carré Le Platon,		1	80
A Reporter			
	\$	1,159	54

Sundi, le 9 Mars 1903.

	Report	1,159	54
Station de Police et du Feu,		3	44
Papeterie et Impressions,		3	"
Billets Payables,		20,000	"
Intérêt et Commission,		86	30
Dépenses Contingentes,		"	60
Salaires,		130	"
Divers Comptes,		14	44
		21,394	68

Respectueusement fournis,  
 (Signé) Ars. Pelinad, Prsdt.,  
 J. L. Fortin,  
 L. Badaup,  
 Lucien Lajoie.

Rapport des  
 Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	4	56
" des Chemins,	143	17
" " Marchés,	67	25
" du Feu,	61	85
" de l'Éclairage,	"	40
" " l'Hotel-de-Ville,	9	90
" " la Police,	322	88
" " " Santé,	13	55
Drainage,	22	80
Ponts St. Maurice,	25	"
Rues sous Contrôle,	26	88
Cavage des Rues,	25	93
Carre Champlain,	3	32
	OU Reportés	730 49



Lundi, le 9 Mars 1903.

	Report	\$	730	49
Carré Le Platon,			-	88
Carré St. Philippe,			-	04
Frais Légal,			94	44
Billets Payables,			65,377	89
Intérêt et Commission,			582	21
Dépenses Contingentes,			41	66
Salaires,			311	66
Divers Comptes,			64	54
		\$	64,207	20

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ars. Gellinas, Préd<sup>t</sup>,  
 J. L. Fortin,  
 L. Badaup,  
 Lucien Lajoie.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bureau,  
 Secondé par Mr. Verrette,

Que les rapports numéros un et deux du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptées.

Rapport du Comité des Marchés.

Rapport:

La requête de l'Association des bouchers demandant au Conseil de cette Cité de faire poser des portes aux deux escaliers qui conduisent du sous-sol du Marché aux Denrées à l'étage supérieur, ayant été référée au Comité des Marchés, celui-ci s'est rendu sur les lieux et a constaté que la demande des dits bouchers était juste et raisonnable.

C'est pourquoi, il recommande qu'ordre soit donné à l'Inspecteur de Ville de faire ces travaux sous le plus court délai possible.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 9 Mars 1903.

(Signé) J. A. Bellefeuille, Prsdt,  
 J. W. Verrette,  
 L. S. Badaup,  
 Frs. Gélinas.

2<sup>e</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 9 Mars 1903.  
 Proposé par Mr. Louin,  
 Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
 Marchés qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.  
 Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Indemnité à Mr. Ovide  
 Beaubien.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Pourigny,

Que la somme de vingt-cinq piastres  
 soit payée à Mr. Ovide Beaubien, en règlement de  
 toutes réclamations qu'il peut avoir contre la Corpora-  
 tion par le fait que sa maison a été placardée  
 et qu'il a été obligé d'aller résider ailleurs et de  
 déménager, et ce, dans le cours du mois de Janvier  
 dernier; et qu'en conséquence la motion adoptée  
 le 23 Février 1903, à ce sujet, soit rescindée.  
 Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois  
 de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

(2.) J. A. Beaubien  
 Sec.-Prés.

M. Honoreau,  
 Maire.

Assemblée Régulière.  
 23 Mars 1903.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la  
 Cité des Trois-Rivières, tenue à L'Hôtel-de-Ville, en la  
 dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Mars, en l'an  
 de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie  
 du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
 par la loi, étaient présents:

Son

# Lundi, le 23 Mars 1903.

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
 Messieurs les Echevins Ls. Badaud,  
 Jos. A. Bellefeuille,  
 J. Bureau,  
 P. A. Gouin,  
 J. E. Hamel,  
 L. Lajoie,  
 A. S. Pourigny,  
 F. W. Verrette.

Requête de Mr. Majorique Arcand. Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Majorique Arcand, demandant au Conseil de lui accorder un abonnement pour passage sur les Ponts St. Maurice.

Renvoyée.

Requête de Mr. Zéphirin Marchand & al. Requête de Mr. Zéphirin Marchand et autres, demandant que le paiement de la taxe sur clos à bois soit exigé de tous ceux qui font le commerce de bois de chauffage.

Accordée.

Requête de Mr. E. W. Beaudry. Requête de Mr. E. W. Beaudry, demandant que la taxe sur un loyer de cent piastres, qui lui est chargé pour son logement, au N. 40 Rue Du Platon, soit déduite de son compte, ou qu'il est déjà entré comme locataire de toute cette propriété.

Accordée.

Requête de Mr. Gédéon Desilets. Requête de Mr. Gédéon Desilets, demandant l'usage de la salle du soubassement du Marché aux - Denrées, pour les exercices de l'Association des Gouaves de Trois-Rivières, à 8 1/2 heures, le Jeudi soir, et à 1 heure P. M., le Dimanche.

Accordée.

Requête de Mr. P. P. Rivard. Requête de Mr. P. P. Rivard, demandant qu'une licence d'écurie de louage lui soit accordée.

Accordée.

Lue

Lundi, le 23 Mars 1903.

Lettre de  
Mr. Péléphore Symburner.

Lue une lettre de Mr. Péléphore Symburner, concernant le prolongement de la rue Champlain.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre des  
Commissaires du Maire.

Lue une lettre des Commissaires du Maire des Trois-Rivières, demandant au Conseil de leur vendre, ou de leur louer pour un long terme, le quai de la Corporation de cette Cité.

Référé au Comité Général.

Lettre de la  
Chambre de Commerce.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, informant le Conseil qu'elle a, avec la Commission du Maire de cette Cité, l'intention de s'occuper de la question de la construction d'élevateurs ici, et du commerce d'animaux; et elle invite le dit Conseil à se joindre avec elles, pour favoriser l'exécution de ce projet.

Le Maire est autorisé à s'entendre avec qui de droit concernant ce que suggéré.

Lettre de la  
Chambre de Commerce.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, demandant que cette partie de la rue Du Fleuve comprise entre les rues Du Platon et St. Antoine soit macadamisée.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de la  
Chambre de Commerce.

Lue une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant l'eau fournie par l'Aqueduc de cette Cité.

Référé au Comité Général.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Février dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Février dernier, excepté contre Mr. Eugène Lavigne, hôtelier, rue Badeau, ou qu'il

Lundi, le 23 Mars 1903.

1<sup>ère</sup> Motion  
Enquête sur travaux au  
quai de l'Alqueduc.

a été informé que ce Monsieur tient sa buvette ouverte le  
Dimanche et y vend des liqueurs enivrantes.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Attendu que les travaux qui ont été faits  
au quai de l'Alqueduc dans le courant de l'automne dernier  
ne paraissent pas avoir donné satisfaction au public et que  
des plaintes ont été faites aux membres du Conseil, tant sur  
le coût de ces travaux que de leur confection et sur la  
manière dont ils ont été exécutés, que dans l'intérêt public une  
enquête soit faite par le Comité Général de ce Conseil  
sur la manière dont ces travaux ont été faits et exécutés, sur la  
qualité, la valeur et le coût des divers matériaux employés à  
la confection du dit quai, et d'où ils proviennent; et enfin,  
pour avoir un état détaillé de toutes sommes d'argent dé-  
pensées pour l'exécution de ces travaux y compris la  
valeur et le coût de la main-d'œuvre.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente des Magasins du  
Marché aux Denrées et  
des Étaux des Bouchers.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Badaud,

Que les loyers des étaux des bouchers  
dans la grande Halle du Marché aux Denrées et ceux  
des magasins du dit marché, qui le onze Avril pro-  
chain, n'auront pas été payés pour la présente année aux  
termes des baux à loyer passés par les occupants, soient  
vendus à l'enchère sur les lieux, samedi le onze  
Avril prochain (1903), à dix heures du matin, pour  
l'espace d'une année à compter du premier de  
Mai prochain, en la manière et aux conditions de  
l'année dernière.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Avis pour certificats  
de Licences.

Proposé par Mr. Bureau,  
Secondé par Mr. Guin,

Que le Secrétaire-Trésorier de  
ce

Lundi, le 23 Mars 1903.

ce Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront pris en considération par le dit Conseil, le six Avril prochain 1903.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du trente de Mars courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de cinquante mille piastres, à un mois de la date du six Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du six Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 23 Mars 1903.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Badaup,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du neuf Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Badaup,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du neuf Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Badaup,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du quinze Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Badaup,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres,

Lundi, le 23 Mars 1903.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Badaup,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du quinze Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Badaup,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Badaup,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Badaup,  
secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé

à



Lundi, le 23 Mars 1903.

à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la date du vingt Avril prochain, à un faux l'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*Z.*  
H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

W. Denoncourt  
Maire.

Assemblée Régulière.  
6 Avril 1903.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Lundi, le sixième jour d'Avril, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins  
L. Badaup,  
Jos. P. Bellefeuille,  
W. L. Duplessis,  
Ars. Hélinas,  
P. W. Lavoie,  
J. C. Hamel,  
J. C. Hélinas,  
L. Lajoie,  
A. J. Pourigny,  
J. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. P. W. Ozyotte, demandant qu'il ne lui soit pas chargé de taxes pour les machineries de sa manufacture de bretelles, ni pour la partie de

Requête de  
Mr. P. W. Ozyotte.

Lundi, le 6 Avril 1903.

Requête de  
Mr. Valère Thibault.

de propriété occupée par ces machineries.

Référé au Comité Général.

Requête de Mr. Valère Thibault, demandant d'être exempté du paiement des taxes de péage des Ponts St. Maurice.

Requête de  
Mr. J. R. Panneton.

Requête de Mr. J. R. Panneton, demandant un octroi pour fournitures et entretien de l'école de dessin, ainsi que pour les frais aux élèves de cette école.

Renvoyée.

Requête de  
Mr. Norbert Panneton et all.

Référé au Comité Général.

Requête de Mr. Norbert Panneton et autres, demandant la pose d'une lampe électrique sur la rue Le Jeune.

Requête de  
Mr. James Robichaud.

Référé au Comité d'Éclairage.

Requête de Mr. James Robichaud, demandant d'être exempté du paiement de la taxe comme regrattier.

Requête de  
Mr. P. E. Panneton.

Requête de Mr. P. E. Panneton, concernant le projet d'établissement d'une voie ferrée devant relier Trois-Rivières aux Chutes Shawinigan et à Grand'Mère.

Refusée.

Lettre du  
Rév. Père J. Dozois.

Référé au Comité Général.

Une lettre du Rév. Père J. Dozois, O. M. I., concernant l'établissement d'une ligne de bateau-à-vapeur entre Trois-Rivières et le Cap de la Magdeleine.

Lettre de la  
Chambre de Commerce des S. R.

Référé au Comité Général.

Une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, accompagnée d'une résolution invitant ce Conseil à permettre l'établissement d'une ligne de bateau-à-vapeur entre cette Cité le Cap de la Magdeleine.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Référé au Comité Général.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,

et

Lundi, le 6 Avril 1903.

et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	3	60
" " Do. (Ent. & Répt.)	28	62
" des Chemins,	126	56
" " Marchés,	5	55
" de l' Hôtel des Villes,	1	25
" " la Police,	13	50
" " " Communes,	4	-
" " " Santé,	38	29
Ponts St. Maurice,	13	80
Rues sous Contrôle,	279	36
Pavage des Rues,	295	95
Carre Champlain,	1	36
Papeterie et Impressions,	8	85
Billets Payables,	138,123	50
Intérêt et Commission,	626	98
	<b>139,571</b>	<b>17</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ars. Gellinas, Préd.,  
 Lucien Lajoie,  
 Ls. Badaoup.

Rapport du Comité des Finances.  
 N° 2.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	282	47
" des Chemins,	123	09
" " Marchés,	60	50
" du Feu,	3	88
Or Reporter	<b>469</b>	<b>94</b>

Sundi, le 6 Avril 1903.

	Report	
Département de l'Hôtel-de-Ville,		469 94
" " la Police,		2 63
" " Santé,		329 13
Ponts St. Maurice,		23 80
Rues sous Contrôle,		26 20
Pavage des Rues,		83 70
Atelier des Départements,		8 61
Papeterie et Impressions,		1 20
Frais Légaux,		1 50
Billets Payables,		37 12
Intérêt et Commission,		20,000 ~
Dépenses Contingentes,		99 53
Salaires,		44 41
Divers Comptes,		261 66
		7 ~
		<b>21,396 43</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ars. Gélinas, Pr<sup>s</sup>dt,  
 Lucien Lajoie,  
 W. L. Duplessis,  
 L. S. Badaoup.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Gouin,

Que les rapports numéros un et deux du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptés.

Rapport du

Comité des Chemins.

Rapport:

Il a été porté à la connaissance des membres du Comité des Chemins, ces jours derniers, que Mr. Joseph Bégin fils, avait l'intention de faire construire une bâtisse assez considérable au coin des rues des Forges et St. Denis, et qu'à cet endroit la rue St. Denis était très

Lundi, le 6 Avril 1903.

très étroites.

Dans le but de s'assurer de la véracité de ces faits, Votre Comité s'est rendu auprès de Mr. Bégin et a appris qu'en effet ce Monsieur avait donné un contrat à Messieurs Grenier & Bellefeuille, entrepreneurs, pour la construction d'une maison de 95 pieds par 28 pieds, à l'encoignure des dites rues des Forges et St. Denis; et s'étant rendu sur les lieux, il a constaté que la rue St. Denis n'avait que 26 pieds de largeur à cet endroit.

Votre Comité est d'opinion, que dans l'intérêt public il est nécessaire que cette rue aurait au moins trente pieds de largeur, ce qui nécessiterait l'achat d'environ quatre cents pieds de terrain en superficie; et vu que les travaux de construction de cette bâtisse doivent commencer de suite, il recommande de faire sans retard l'acquisition du terrain nécessaire à l'élargissement de la dite rue St. Denis.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. O. Verrette, Préd<sup>t</sup>,

J. S. Hamel,

A. S. Pourigny,

P. W. Poulin,

Ans. Gélinas.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 6 Avril 1903.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

secondé par Mr. Lajoie,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu devant ce conseil, soit adopté, et que Messieurs les Echevins Gélinas et Verrette soient chargés de s'entendre avec Mr. Jos. Bégin à ce sujet.

Adoptée.

Lu

2<sup>e</sup> Motion

Lundi, le 6 Avril 1903.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Mars dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Mars dernier.

3<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Auberges  
et Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Verrette,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs A. M. Gauthier, Emile Panneton, L. P. Camel & Cie., Adams & Robert, J. E. Houde, Eugène Lavigne, George Dupresne, Jutras & Beaulac, Charles Page, George Cloutier, L. E. Dupresne pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et celles en faveur de Messieurs J. A. Duplessis & Cie., Jos. Begin fils, L. Brunelle & Frère, Joseph Lamotte, Ludger Rivard, O. Carignan & Fils, Durand & Précourt, Héroux & Gauthier, Antoine Luertin, Napoléon Lanterre, Louis Pelletier, Bellefeuille & Héroux, Dolard Camel, Uldorique Carignan, L. A. Ricard, Thomas Bournival, L. P. St Pierre & Cie. pour leur permettre d'obtenir des licences de Marchands de Liqueurs, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Terrain loué à la "Montreal  
Pipe Foundry Coy."

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Verrette,

Que ce Conseil loue aux conditions qui seront mentionnées dans l'acte à la compagnie Montreal Pipe Foundry Company, pour l'espace de vingt ans, à raison d'une piastre par année cent cinquante pieds de long du terrain qu'elle possède le long du St. Maurice, et ce à partir du terrain de la St Maurice Lumber Coy. en allant vers le hangar de l'Aqueduc & qu'un acte soit préparé à cet effet.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 6 Avril 1903.

5<sup>e</sup> Motion  
Salaires de Mr. L. Lefort  
augmentés.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le salaire de Mr. Léopold Lefort,  
assistant-comptable dans le bureau du secrétaire-Trésorier, soit  
fixé à la somme de vingt-cinq piastres par mois à compter du  
premier Avril courant (1903).

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pourigny.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Con-  
seil, je proposerai que le chapitre cent quatre des dits règle-  
ments, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes",  
soit amendé en faisant la taxe sur les compagnies de télégraphe  
à cinquante piastres au lieu de cent piastres.

En Conseil, ce 6 Avril 1903.

(Signé) A. Pourigny.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le quatorze  
d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Théo Desaulniers  
Sec. Prés.

Th. Perron  
Maire.

Assemblée Régulière.  
14 Avril 1903.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le quatorzième jour d'Avril, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- |                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Son Honneur, le Maire  | N. G. Denoncourt, |
| Messieurs les Échevins | L. Padeaup,       |
|                        | J. Bureau,        |
|                        | N. G. Duplessis,  |
|                        | J. L. Fortin,     |
|                        | Prs.              |

Mardi, le 14 Avril 1903.

Mrs. Bélinas,  
P. A. Gouin,  
J. E. Hamel,  
L. Lajoie,  
A. J. Bourigny,  
F. A. Verrette.

Requête de  
Mr. G. Duplessis et al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. G. Duplessis et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans cette partie de la rue Riverville comprise entre les rues St<sup>e</sup> Marie et Bélinas.

Accordée.

Requête de  
Mr. Pancrède Brouillette.

Requête de Mr. Pancrède Brouillette, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa résidence située sur la rue Des côtes.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

Requête de  
D<sup>ns</sup> Ed<sup>me</sup> S. de Carufel.

Requête de Dame Edouard S. de Carufel, demandant que son nom soit remplacé par celui de Mr. Louis Pressinet, au rôle d'Évaluation pour l'année courante (1903), comme propriétaire de l'immeuble numéro quinze cent cinquante-trois (1553) du cadastre de la cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Requête de  
Mr. Thomas Chevalier.

Requête de Mr. Thomas Chevalier, demandant que l'escompte lui soit accordé pour le paiement de ses taxes, ou qu'il lui soit dû de l'argent par la Corporation dans le temps de l'escompte.

Accordée.

Requête de  
Mr. Emery Julien et al.

Requête de Mr. Emery Julien et autres, demandant la pose des tuyaux d'égouts dans cette partie de la rue Royale comprise entre les rues St<sup>e</sup> Roch et Bureau.

Accordée, devant se faire aussitôt possible.

Proposé



# Mardi, le 14 Avril 1903.

1<sup>ère</sup> Motion  
Terrain loué à la "Montreal  
Pipe Boundary Coy."

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Pourigny,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un bail à loyer par la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières à "Montreal Pipe Boundary Company (Limited)",  
d'un morceau de terre située sur la rive et côté sud-ouest  
de la rivière St. Maurice, en cette Cité, étant la partie  
sud-est du lot numéro dix-huit cent vingt-quatre (1824) du  
Cadastre Officiel de la dite Cité des Trois-Rivières, et cela,  
suivant les conditions mentionnées au dit bail préparé  
par P. O. Guillet, Esc., N.P., et qui vient d'être lu  
devant ce conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
Pélesphore Lyburner à la  
Corporation, pour le pro-  
longement de la rue Cham-  
plain.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pourigny,  
Que ce Conseil fasse l'acquisition  
du terrain nécessaire au prolongement de la rue Champlain  
depuis la rue des Forges jusqu'à la rue St. George, au prix  
de onze centins et demi le pied en superficie, et que Son  
Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte à cet  
effet avec Mr. Pélesphore Lyburner propriétaire du dit  
terrain.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

- |                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| Pour:           | Contre:         |
| Mr. Mr. Bureau, | Mr. Mr. Badaup, |
| Gélinas,        | Duplessis,      |
| Gouin,          | Bartini,        |
| Hamel,          | Lajoie.         |
| Pourigny,       |                 |
| Verrette,       |                 |

3<sup>ème</sup> Motion  
Certificat pour Auberge  
refusé à Messrs. J. Harnois  
& Co.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Gélinas,  
Que la demande de certificat en  
faveur de Mr. Zéphirin Harnois & Co., pour  
leur

Mardi, le 14 Avril 1903.

leur permettre d'obtenir une licence d'aubergiste en cette  
Cité, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Rejetée sur division de six contre et quatre pour, savoir:

Contre:

Mr. Mr. Badaud,  
Duplessis,  
Bortin,  
Lajoie,  
Tourigny,  
Verrette,

Pour:

Mr. Mr. Bureau,  
Gélinas,  
Gouin,  
Camel.

11<sup>o</sup> Motion  
Certificat pour Magasin  
de Liqueurs.

Proposé par Mr. Camel,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que la demande de certificat en faveur  
de Mr. H. Rivard & Co<sup>ie</sup>, pour leur permettre d'obtenir  
une licence de magasin de liqueurs en cette Cité,  
soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Tourigny.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le chapitre cent  
quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement  
concernant les Licences et Taxes", soit amendé quant  
à ce qui concerne la taxe sur les commerçants de  
Badaud.

En Conseil, ce 14 Avril 1903.

(Signé) J. S. Tourigny.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept  
d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. Desautels,  
Sec.-Prés.

M. Desrosiers,  
Maire.

Lundi, le 20 Avril 1903.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Avril 1903.

Au


Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Lundi, le vingt d'Avril courant, à sept heures  
et demie du soir, concernant un chemin de fer de Trois-  
Rivières à Shawinigan.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
20 Avril 1903.

Advenant huit heures et demie du soir, Lundi,  
le vingt d'Avril mil neuf cent trois, il n'y a pas eu  
d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: Son  
Honneur le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins  
Ls. Badaup, Jos. J. Bellefeuille, W. L. Duplessis, J. L. Fortin,  
Mrs. Isélinas, J. E. Camel, L. Lajoie et P. A. Verrette, ont  
préférés ajourner l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le  
vingt-et-un d'Avril courant, à sept heures et demie du  
soir, vu que le Conseil n'était pas au complet.

  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Spéciale.  
21 Avril 1903.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-et-unième  
jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,

Jos.

Mardi, le 21 Avril 1903.

Jos. P. Bellefeuille,  
 W. L. Duplessis,  
 J. L. Fortin,  
 Mrs. Gélinas,  
 P. W. Louin,  
 J. E. Hamel,  
 J. E. Hébert,  
 L. Lajoie,  
 H. S. Pourigny,  
 F. W. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion

Offres pour un chemin  
 de fer entre Trois-Rivières  
 et les Chutes Chauvengan.

Proposé par Mr. Hébert,  
 secondé par Mr. Pourigny,

Attendu que par un acte de la Législature de Québec passé à la première session du Parlement, dans la première année du règne de Sa Majesté Édouard VII, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a été spécialement autorisée à prendre des actions dans le fonds capital des Compagnies de Chemins de fer et de Tramway Électrique.

Attendu que la construction d'un chemin de fer qui passerait par le côté Ouest de la rivière St. Maurice à partir de Trois-Rivières jusqu'aux bords au moins, et se rendrait aux Chutes Chauvengan serait d'un grand avantage pour les habitants de la Cité et du District des Trois-Rivières, et devrait attirer dans notre port une partie du commerce de l'Ouest.

Qu'il soit résolu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières afin d'aider et favoriser la construction d'un tel chemin prenne des actions au montant de soixante-quinze mille piastres dans le fonds capital de toute compagnie maintenant, ou qui plus tard, pourra être incorporée d'après les lois de cette Province, ou de la Puissance du Canada, qui s'engagera à construire le dit chemin projeté, et cela, aux conditions suivantes, savoir:

1<sup>o</sup> - Le Maire et les Echevins composant le Conseil de la

Mardi, le 21 Avril 1903.

la Cité des Trois-Rivières, souscriront et prendront pour et au nom de la Corporation de la dite Cité des Trois-Rivières, des parts ou actions dans le fonds capital de la dite Compagnie pour le montant de soixante-et-quinze mille piastres, laquelle somme sera payée dès que le dit chemin sera terminé et ouvert au trafic.

2° - Le dit Conseil afin de rencontrer et payer la susdite somme de soixante-et-quinze mille piastres d'actions dans la dite Compagnie, émettra des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation pour la somme de soixante-et-quinze mille piastres, lesquelles débentures devront être reçues et acceptées au pair par la dite Compagnie dans le cas où le dit Conseil désirerait payer en débentures.

3° - Les dites débentures seront émises sous le sceing du Maire, le contre-sceing du Secrétaire-Trésorier et le sceau de la dite Corporation et porteront intérêt au taux de trois et demi pour cent l'an, payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année; et les dites débentures seront de la somme de mille piastres chacune, et seront payables dans cinquante ans de leurs dates respectives.

4° - Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons étant signés par le Secrétaire-Trésorier, seront payables au porteur d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux livrés à la Corporation, et la possession par elle de tout tel coupon sera une preuve prima facie que l'intérêt semi-annuel mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

5° - Toutes les dispositions de l'acte de la Législature de Québec passé à la première session du Parlement, dans la première année du règne de Sa Majesté Édouard VII, établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier, quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées

Mardi, le 21 Avril 1903.

en vertu du dit acte, et le paiement semi-annuel des intérêts sur les dites dettes, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

6°- La dite somme de soixante-et-quinze mille piastres sera payée ou les dites débentures seront ainsi émises et livrées à la dite Compagnie qu'en la manière et aux conditions suivantes, savoir:

1.- La dite Compagnie devra construire et exploiter entre la Cité des Trois-Rivières et les Chutes Shawenegan du côté Ouest du St. Maurice, à partir de Trois-Rivières jusqu'aux bords au moins et se rendre aux Chutes Shawenegan, une ligne de chemin de fer mue par la vapeur, qui devra être commencée de bonne foi et terminée dans le plus court délai possible, à être déterminé par un règlement à cet effet.

2.- La Corporation accordera à la dite Compagnie droit de passage à travers aucune des rues de la Cité dès qu'elle en aura besoin pour l'opération de son chemin, sujet à l'approbation de la dite Corporation.

3.- La Corporation donnera à la dite Compagnie pour l'usage de son chemin, à l'endroit qu'elle choisira dans la Commune, dix acres de terrain.

4.- Si la construction du dit chemin n'est pas commencée ou terminée dans le délai fixé par le dit règlement, la dite Compagnie sera par le fait même déchu de ses droits au paiement des soixante-et-quinze mille piastres.

5.- Le capital de la dite Compagnie devra lors de la passation du dit règlement être d'au moins trois cent mille piastres, divisé en capital souscrit et en capital payé.

6.- La Corporation aura le droit d'être représentée dans le bureau de direction, suivant que pourvu par sa charte.

7.- La dite ligne de chemin de fer ne pourra être transportée à aucune compagnie de chemin de fer

Mardi, le 21 Avril 1903.

ser existante ou qui pourra être formée à l'avenir, sans le consentement de la Corporation.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. Descaulniers.  
Sec. Prés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
21 Avril 1903.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins L. S. Badaup,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Frs. Sélinas,  
O. V. Lequin,  
J. S. Camet,  
L. Lajoie,  
A. S. Pourigny,  
A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de l'Honble M. G. Malhiot, demandant que l'évaluation de sa propriété portant le numéro quatre-vingt-deux sur la rue Du Fleuve soit réduite.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. H. P. Blair et autres, demandant qu'un trottoir soit construit depuis la barrière de péage du Pont St-Maurice Est jusqu'à la traverse Est de l'Île Baptist,

Requête de

L'Honble M. G. Malhiot.

Requête de

Mr. H. P. Blair et all.

Lundi, le 2<sup>e</sup> Avril 1903.

Baptist, afin de faciliter la circulation à cet endroit.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Napl<sup>e</sup> Duchaine.

Requête de Mr. Napoléon Duchaine, demandant que la taxe qui lui est chargée comme locataire soit déduite de son compte.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
M<sup>rs</sup>. Malone & Co<sup>ie</sup>.

Requête de Messieurs Malone & Co<sup>ie</sup>, demandant pour eux-mêmes et pour les employés d'une scierie qu'ils ont l'intention de construire au Cap de la Madeleine, une exemption du paiement des taxes de péage des Ponts St. Maurice, pendant un espace de dix ans.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. A. M. Gauthier.

Requête de Mr. A. M. Gauthier, demandant que le Marché-au-Poisson soit réparé et mis en bon état de propreté, vu les dégâts que la débâcle y a causés, cette année.

Accordée.

Requête de  
Mr. Victor Desmarais.

Requête de Mr. Victor Desmarais, demandant que la taxe sur foyer imposée à Dame Veuve Joseph Desmarais soit déduite de son compte, vu qu'elle n'est pas locataire.

Référé au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Arch. Rennie.

Requête de Mr. Arch. Rennie, demandant que la partie de l'Avenue Laviolette, qui se trouve vis-à-vis de sa résidence, soit mise dans la classe numéro deux des rues sous contrôle.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Blodimir Féron.

Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Blodimir Féron, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Référé au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Alfred Picard & al.

Requête de Mr. Alfred Picard et autres, demandant que cette partie de la rue St. Olivier, comprise entre les rues Des Anges et St. George, soit macadamisée.

Référé aux Comités Permanents.

Requête



# Lundi, le 2<sup>nd</sup> Avril 1903.

- Requête de Mr. Adélaïde Limoges. Requête de Mrs. Adélaïde Limoges, offrant d'acheter l'Hôpital Civique.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre du Lt.-Colonel J. Mouliston. Lue une lettre du Lt.-Colonel John Mouliston, demandant que l'escalier conduisant à l'arsenal, dans le haut du Marché-aux-Denrées, soit renfermée par une cloison.  
Référé au Comité des Marchés.
- D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Jos. Bouchard. Lettre de Dame Veuve Jos. Bouchard, offrant de payer une piastre par semaine, pour régler le montant de ses taxes.  
Accordée.
- Mr. L. Verande. Lettre de Mr. L. Verande, demandant l'usage gratuit de la salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour un concert que Mr. et Madame Potrel se proposent de donner, le six de Mai prochain, au bénéfice du monument Jacques Cartier qui doit être élevé à St. Malo, France.  
Accordée.
- Chief de Police. Lettre du Chief de Police, demandant les uniformes d'été nécessaires aux Constables placés sous ses ordres.  
Demander des soumissions.
- Comité des Finances. Rapport du Comité: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de l'Alqueduc, (Construction)	48	50
" " Do. (Ent. & Répt.)	41	33
" des Chemins,	196	89
" " Marchés,	78	25
" du Feu,	20	28
A Reporter	445	25

Lundi, le 27 Avril 1903.

	Report	
Département de l' Hôtel-de-Ville,	445	25
" " la Police,	45	28
" " Santé,	322	88
Drainage,	2	40
Ponts St. Maurice,	25	75
Rues sous Contrôle,	25	"
Pavage des Rues,	136	89
Carré Champlain,	11	84
Carré Le Platon,	1	20
Station de Police et du Feu,	1	20
Atelier des Départements,	16	84
Papeterie et Impressions,	12	"
Billets Payables,	2	"
Intérêt et Commission,	192,823	50
Impôts Municipales,	899	21
Dépenses Contingentes,	6	"
Salaires,	38	17
Divers Comptes,	266	66
	399	04
	<b>195,481</b>	<b>11</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ars. Lelinas, Président,  
 Lucien Lajoie,  
 Ls. Badaup,  
 W. L. Duplessis.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Gouin,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Pour adopter le règlement  
 Chapitre 120.

Proposé par Mr. Hamel,  
 Secondé par Mr. Pourigny,

Que le projet de règlement intitulé:  
 Chapitre

Lundi, le 2<sup>nd</sup> Avril 1903.

Chapitre cent vingt Règlement pour amender le chapitre cent huit des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes, soit lu passé et adopté.

Chapitre 120. — Règlement des Cotisations et Taxes amendé.

Chapitre CXX.

Règlement pour amender le Chapitre cent huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Cotisations et Taxes."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — La section deux du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

"2. — Sur tous Banquiers et leurs agents, sur tous courtiers, changeurs et agents de change, sur toutes compagnies de chemin de fer, de tramways, de téléphones, d'éclairage, de chauffage, de distribution de force motrice électrique ou autre dans la Cité, ou y tenant bureau et y faisant affaire ou sur leurs agents respectifs, la somme annuelle de cent piastres, sur toutes compagnies d'assurances contre le feu ou leurs agents, la somme annuelle de soixante-et-quinze piastres, et sur toutes compagnies de télégraphes ou leurs agents, la somme annuelle de cinquante piastres.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Janvier mil neuf cent quatre.

Adopté.

Proposé par Mr. Hamel,

Secondé par Mr. Pourigny,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre cent vingt-et-un Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit lu, passé et adopté.

Chapitre

3<sup>e</sup> Motion Pour adopter le Règlement Chapitre 121.

Lundi, le 2<sup>e</sup> Avril 1903.

— Chapitre 121. —  
Règlement des Cotisations  
et Taxes amendé.

Chapitre CXXI.

Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. — L'article quarante-trois de la section deuxième du règlement par le présent amendé, est remplacé par le suivant qui est considéré comme en faisant partie.

43. — Sur les marchands de bois manufacturé, la somme annuelle de cinquante piastres et sur les marchands de bardeaux seulement, la somme annuelle de dix piastres.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier de Janvier mil neuf cent quatre.

Adopté.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Olivier Victor Vézina pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs et celle en faveur de Mr. Théodore Grenier pour lui permettre d'obtenir une licence d'hôtel de tempérance soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptées.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Bégin fils à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Denis, pour le prix et somme de cent piastres, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Esc., V. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptées.

Proposé

4<sup>e</sup> Motion

Certificats pour magasin  
de Liqueurs et Hôtel de Tem-  
pérance.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr.  
Jos. Bégin fils, pour l'élar-  
gissement de la rue St. Denis.

Lundi, le 2<sup>e</sup> Avril 1903.

6<sup>e</sup> Motion  
Pavage de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Qu'ordre soit donné au Surintendant de commencer immédiatement les travaux de pavage sur la rue St. Antoine depuis la rue du Fleuve à la rue Notre-Dame.

7<sup>e</sup> Motion  
Pavage de la rue St. Paul.

Proposé par Mr. Duplessis, en amendement,  
Secondé par Mr. Gouin,

Que les travaux de pavage sur la rue St. Paul soient faits avant ceux de la rue St. Antoine, ou que ces travaux ont été ordonnés avant ceux de la rue St. Antoine.

Adoptée sur division suivante:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Badaup,	Mo. Mo. Fortin,
Duplessis,	Gélinas,
Gouin,	Lajoie,
Verrette,	Pourigny,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archevalaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevalaga, un billet promissaire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du vingt-neuf Avril courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archevalaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevalaga, un billet promissaire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du premier de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 27 Avril 1903.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du quatre de Mai prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptées.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lajoie,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres,  
à un mois de la date du neuf de Mai prochain, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.  
Adoptées.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lajoie,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-  
une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois  
de la date du douze de Mai prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.  
Adoptées.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire

Lundi, le 27 Avril 1903.

promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du douze de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à un mois de la date du dix-huit de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en remplacement d'un autre billet pour le montant de douze mille cinq cents piastres.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archevaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du quinze de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archevaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du quinze de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 27 Avril 1903.

Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$500.00, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Lajoie,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du quinze de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le Chapitre quatre-vingt-treize des règlements du dit Conseil intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Traverses", soit amendé quant à ce qui concerne le Chemin des Forges dont l'entretien est sous le contrôle de la Corporation de cette Cité.

En Conseil, ce 27 Avril 1903.

(Signé) A. A. Verrette.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'allouer chaque année au Maire de la Cité des Trois-Rivières la somme de trois cents piastres pour couvrir les frais de représentation, réceptions, démarches spéciales et autres dépenses de ce genre qui lui sont imposées par sa position.

En Conseil, ce 27 Avril 1903.

(Signé) W. L. Duplessis.

Par courtoisie, pour connaître l'opinion de ce Conseil sur le sujet.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

(Z. H. G.)  
Sec. Prés.

W. Desrosiers  
Maire.

Ajournement.



Lundi, le 11 Mai 1903.

Assemblée Régulière.  
11 Mai 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le onzième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins

L. Badaud,  
Jos. A. Bellefeuille,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Sélinas,  
O. V. Guoin,  
J. B. Hamel,  
E. Lajoie,  
A. S. Pourigny,  
A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Philippe Cormier.

Requête de Mr. Philippe Cormier, demandant que son nom soit entré au lieu de celui de Mr. Louis Prefflé Cormier, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1903), comme propriétaire de l'immeuble numéro six cent vingt-cinq (625) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Requête de  
Messrs. Gariépy & Panneton & al.

Requête de Messrs. Gariépy & Panneton & autres, demandant au Conseil, d'interdire, par un règlement à cette fin, la vente, la distribution et l'acceptation de timbres de commerce.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Jos. Perrault & al.

Requête de Mr. Joseph Perrault et autres, demandant que la pose des tuyaux d'égouts soit continuée dans l'avenue Laviolette, depuis la propriété de Mr. Hoise Perrault jusqu'à la rue St. Maurice.

Référée

Lundi, le 11 Mai 1903.

Requête de Mr. Godefroy Lévêque. Référé au Comité du Drainage.  
 Requête de Mr. Godefroy Lévêque, demandant que l'eau de l'Acqueduc soit conduite jusqu'à sa propriété située au coin des rues Champflour et Angoulême.

Requête de Mr. Léopold Lord. Référé au Comité de l'Acqueduc.  
 Requête de Mr. Léopold Lord, demandant qu'une seconde entrée de l'Acqueduc soit faite à sa propriété portant les Nos 89 et 91 rue Royale.

Requête de D<sup>me</sup> Veuve J. Guillemette. Accordée.  
 Requête de Dame Veuve Zoël Guillemette, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Requête de D<sup>me</sup> Veuve A. Duperron. Accordée.  
 Requête de Dame Veuve Abraham Duperron, demandant la remise du montant de son compte de taxes.

Requête de D<sup>me</sup> Henry Morency. Accordée.  
 Requête de Dame Henry Morency, demandant que les tuyaux d'égouts soient conduits jusqu'à sa résidence, au N<sup>o</sup> 119 rue St. Julien.

Rapport du Comité des Finances. Référé au Comité du Drainage.  
 Rapport: Le Comité des Finances auquel avaient été référées la requête de Mr. Victor Desmarais demandant que la taxe comme locataire chargée au compte de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Joseph Desmarais, sa mère, soit déduite, ou qu'elle demeure avec lui et ne paye pas de loyer; celle de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Clodémir Béron demandant la remise du montant qu'elle doit, pour taxes etc., a l'honneur de faire le rapport suivant:

Il recommande que les conclusions de la requête de Mr. Victor Desmarais soient accordées et que celles de la requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Clodémir Béron soient rejetées.

Respectueusement

Lundi, le 11 Mai 1903.

Respectueusement soumis,  
 (Signés) Ars. Gélinas, Prés<sup>dt</sup>,  
 Ls. Badauf,  
 J. L. Aortin,  
 W. L. Duplessis,  
 Lucien Lajoie.

Hotel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 11 Mai 1903.

Proposé par Mr. Verrette,  
 secondé par Mr. Louin,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.  
 Adoptée.

Comités Permanents. Rapport des

Rapport:

Les Comités Permanents auxquels avaient été  
 référées la requête de Mr. P. V. Ayotte demandant que la  
 taxe sur les machineries et la partie de sa propriété occupée  
 pour la fabrication des bretelles sur la rue Notre-Dame  
 soit déduite de son compte; celle de l'Honorable M. G.  
 Malhiot demandant que l'estimation de sa propriété rue  
 du Fleuve soit diminuée; celle de Mr. Gapt Duchaine  
 demandant que la taxe comme locataire soit déduite de son  
 compte; celle de Mr. Alfred Picard et autres demandant  
 que cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues  
 des Forges et St. George soit macadamisée; a l'honneur  
 de faire rapport:

- 1<sup>o</sup> Sur celle de Mr. P. V. Ayotte, ils recommandent  
 que la taxe sur les machineries destinées à la confection  
 des bretelles soit la seule déduite.
- 2<sup>o</sup> Sur celle de l'Honorable M. G. Malhiot, ils ne peuvent  
 recommander les conclusions de cette requête, attendu  
 que le dit Mr. Malhiot n'a pas filé de plainte contre le  
 rôle d'évaluation dans les délais voulus par la loi.
- 3<sup>o</sup> Sur celle de Mr. Gapt Duchaine, ils recommandent

que

Lundi, le 11 Mai 1903.

que la Taxe comme locataire soit déduite sur son compte, ou que ce Monsieur est propriétaire de l'immeuble qu'il occupe et pour lequel une taxe comme locataire lui est chargée.

N<sup>o</sup> Sur celle de Mr. Alfred Picard et autres, ils recommandent que les conclusions de la dite requête soient accordées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. L. Denoncourt,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 11 Mai 1903. }  
Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Lajoie,

N<sup>o</sup> Motion

Que le rapport des Comités Permanents qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'élargissement de la rue St. Olivier.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant certaines réparations à faire à divers ponts et chemins de cette Cité.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport du  
Comité de l'Aqueduc.

Rapport: La requête de Mr. Sancrede Brouillet demandant que les tuyaux de l'Aqueduc soient posés jusqu'à sa propriété rue des Côteaux a été prise en considération par le Comité de l'Aqueduc qui a l'honneur de recommander que cette demande soit accordée et qu'un tuyau de un pouce de diamètre en fer galvanisé soit posé à cet endroit.

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. J. Pourigny, Président,

J.

Sundi, le 11 Mai 1903.

J. P. Bellefeuille,  
J. E. Hamel,  
Lucien Lajoie.

3<sup>e</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 11 Mai 1903.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Louin,

Que le rapport du Comité de  
l'Acqueduc qui vient d'être lu devant ce conseil, soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
Cité, pour le mois d'Avril dernier.

4<sup>e</sup> Motion  
Exemption de la taxe des  
Rues sous Contrôle, che-  
min des Barges.

Proposé par Mr. Badaux,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les propriétaires de terrains prenant  
leur front sur la rue des Barges, depuis le pont du Chemin de  
fer sur la rue Le Jeune jusqu'à la borne de la limite  
de la Cité sur le dit Chemin des Barges, soient exemptés  
de la Taxe des rues sous contrôle, et que les montants, portés  
à leurs comptes pour cette Taxe, soient déduits.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Réparation de la rue  
Budden.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Louin,

Que Monsieur l'Inspecteur-de-Ville  
soit chargé d'allonger la montée de la rue Budden,  
depuis le quai de la Commission du Hâvre jusqu'à  
la rue Notre-Dame, et de faire les réparations nécessaires  
afin de faciliter la circulation des voitures en cet endroit.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 11 Mai 1903.

6<sup>e</sup> Motion  
Nettoyage du Marché  
au-Foin.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Pourigny,

Que Monsieur l'Inspecteur de Ville, soit chargé de faire enlever les voitures, matériaux ou autres choses qui sont actuellement déposés sur la place du Marché-au-Foin, en cette Cité.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Achat de pierre pour  
le Pavage des Rues.

Proposé par Mr. Gouin,

Secondé par Mr. Verrette,

Que l'Inspecteur de Ville, soit autorisé d'offrir huit piastres de la toise pour la pierre qui sera achetée durant la présente saison pour le pavage des rues.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Badaup,  
Bellefeuille,  
Duplessis,  
Gélinas,  
Gouin,  
Hamel,  
Pourigny,  
Verrette,

Contre:

M. M. Fortin,  
Lajoie.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Badaup,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt-trois de Mai courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Sundi, le 11 Mai 1903.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevalaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaupp,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevalaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du vingt-trois Mai courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur des Exécuteurs  
Testamentaires de feu M<sup>rs</sup> Burn.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaupp,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur des Exécuteurs Testamentaires de feu  
William Burn un billet promissoire au montant de  
dix mille piastres, à six mois de la date du quinze  
Mai courant, avec intérêt de cinq pour cent l'an,  
et cela, pour payer en partie un billet de douze mille  
cinq cents piastres dû à la Banque de Québec à la  
date du dix-huit Mai courant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-six  
de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

G. H. Décaulnia  
Sec.-Prés.

M. Deironcourt,  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 16 Mai 1903.  
Ou  
Secrétaire-Président du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale

Lundi, le 18 Mai 1903.

spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le dix-huit de Mai courant, à quatre heures  
de l'après-midi, concernant l'élargissement de la rue  
St-François-Xavier.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
18 Mai 1903.

Advenant quatre heures et demie de l'après-  
midi, Lundi, le dix-huit de Mai mil neuf cent trois,  
il n'y a pas eu d'assemblée du conseil, faute de  
quorum; les membres présents étaient: Son Honneur  
le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins  
Ars. Gélinas et A. W. Verrette.

(Z. J. Desaulniers)  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
26 Mai 1903.

A une assemblée régulière du conseil de la  
cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite cité, Mardi, le vingt-sixième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Ls. Badaup,  
Jos. B. Bellefeuille,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
P. W. Guin,  
J. E. Hamel,  
Ls. Lajoie,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête



Mardi, le 26 Mai 1903.

Requête de  
M. Phil. Bellefeuille, Sr.

Requête de M. Philippe Bellefeuille, Sr., demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue Le Jeune comprise entre la rue St-Denis et la maison portant le numéro vingt-trois, sur la dite rue.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
M. George Méthot.

Requête de M. George Méthot, demandant que son nom soit entré au lieu de celui de M. P. E. Panneton, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1903), comme propriétaire de l'immeuble portant les numéros 15, 17 et 19, rue Bonaventure, et d'être exempté de la taxe de locataire pour cette propriété.

Accordée en par lui produisant son acte.

Requête de  
M. J. B. Comeau.

Requête de M. J. B. Comeau, demandant que son nom soit entré au lieu de celui de Dame Caroline S. Labeur, veuve de feu George Azotte, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1903), comme propriétaire des immeubles numéros seize cent huit (1608) et seize cent neuf (1609) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Requête de  
M. Joseph Plouin.

Requête de M. Joseph Plouin, demandant que son nom soit remplacé par celui de M. Louis Labarre, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1903), comme propriétaire de l'immeuble numéro dix-neuf cent vingt-huit (1928) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Requête du  
Dr. A. P. A. Pichette.

Requête du Dr. A. P. A. Pichette, demandant d'être exempté du paiement de la taxe comme dentiste, déclarant qu'il n'exerce pas cette profession.

Accordée.

Rapport:

Mardi, le 26 Mai 1903.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	8	40
" " Do. (Ent. & Répt.)	245	42
" des Chemins,	1,840	13
" " Marchés,	1	92
" de l'Hôtel-de-Ville,	3	"
" " la Police,	14	"
" " la Santé,	20	73
Drainage,	137	08
Ponts St. Maurice,	4	85
Rues sous Contrôle,	34	71
Pavage des Rues,	218	06
Carrié Champlain,	14	12
" Le Platon,	2	07
" St. Philippe,	3	"
Frais Légal,	204	67
Billets Payables,	20,000	"
Intérêt et Commission, (Compte d'Écoles \$500. $\frac{00}{100}$ )	11,251	19
Dépenses Contingentes,	168	01
	34,171	36

Respectueusement soumis,

(Signé) Frs. Gélinas.

Nous recommandons le paiement des comptes ci-haut mentionnés, moins celui au montant de \$1,759.85, pour prolongement de la rue Champlain en cette Cité, que nous soumettons au Conseil pour sa considération.

(Signé) W. L. Duplessis,  
Lucien Lajoie,

J.

Mardi, le 26 Mai 1903.

1<sup>ère</sup> Motion

J. L. Fortin,  
L. Badaup.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le paiement du compte au montant de \$1,759.85 pour frais d'achat du terrain nécessaire au prolongement de la rue Champlain, en cette cité, soit approuvé par ce Conseil, de même que le rapport N°1 du Comité des Finances.

Adoptées sur division de cinq pour et quatre contre, savoir:

<p>Pour:</p> <p>Mr. Mr. Bellefeuille, Gélinas, Gouin, Wamel, Verrette,</p>	<p>Contre:</p> <p>Mr. Mr. Badaup, Duplessis, Fortin, Lajoie.</p>
--	--

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N°2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	5	40
" " Do. (Ent. & Répt.)		43	78
" des Chemins,		172	55
" " Marchés,		67	18
" du Feu,		18	48
" de l'Hotel de Ville,		16	—
" " la Police,		361	63
" " " Commune,		8	35
" " " Santé,		2	25
Drainage,		333	—
Ponts St. Maurice,		40	54
Rues sous Contrôle,		191	96
OU Reporter	\$	1,261	12

Mardi, le 26 Mai 1903.

	Report	1,261	12
Pavage des Rues,		120	82
Carre Champlain,		30	13
Station de Police et du Feu,		23	04
Billets Payables,		120,823	50
Intérêt et Commission,		1,168	15
Taxes Municipales,		52	35
Dépenses Contingentes,		91	66
Salaires,		261	66
Divers Comptes,		4	41
		<b>12,383</b>	<b>84</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) M<sup>r</sup>s. Gélinas, Prés<sup>dt</sup>,  
 Ls. Badaup,  
 Lucien Lajoie,  
 J. L. Martin.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Gouin,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Verrette,

Que le rapport numéro deux du  
 Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par M<sup>r</sup>s.  
 P. N. St. Pierre et L. G.  
 Beaudry, pour l'élar-  
 gissement de la rue  
 St. François-Xavier.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gouin,  
 Secondé par M<sup>r</sup>. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit  
 autorisé à signer un acte de vente par Messieurs  
 P. N. St. Pierre et L. G. Beaudry à la Corporation  
 de la Cité des Trois-Rivières, d'une portion de terrain  
 nécessaire à l'élargissement de la rue St. François-  
 Xavier, en cette cité, et cela, pour le prix de dix  
 centins du pied en superficie, suivant acte préparé  
 par P. O. Guillet, Ecr., V. P., qui vient d'être lu  
 devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Mardi, le 26 Mai 1903.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction des taxes en fa-  
veur de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> John  
Bowland, et de Mr. Edouard  
Bourque.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que la somme de treize piastres et quatre-vingt-seize centins (\$13.<sup>96</sup>/<sub>100</sub>) soit déduite du compte de Dame Veuve John Bowland, et cela, pour cause de pauvreté; et que la taxe sur un loyer annuel de soixante piastres, au lieu de deux cent soixante-et-dix piastres, soit chargé à Mr. Edouard Bourque, pour l'année qui va cent deux, ou qu' alors il n'exerçait pas l'occupation de marchand et n'était pas locataire de magasin.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du premier de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du quatre de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Badaup,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à

Mardi, le 26 Mai 1903.

à signer en faveur de la Banque d'Acadega, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du huit de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huit de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
8 Juin 1903.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

W. L. Denoncourt,  
L. S. Badaoup,  
Jos. P. Bellefeuille,  
J. Bureau,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
P. V. Kouin,  
J. E. Hamel,  
J. E. Hébert,  
L. Lajoie,  
A. S. Pourigny,  
P. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 8 Juin 1903.

- Requête de Mr. Joseph Féron.  
 Requête de Mr. Joseph Féron, demandant l'installation d'une lumière et d'un puitsard au coin des rues St. Louise et Champflour.  
 Référé au Comité Général.
- Requête de Mr. O. Beaulac & pl.  
 Requête de Mr. O. Beaulac et autres, demandant que la lampe électrique placée au coin des rues Bonaventure et Cartier soit remplacée par une lumière arc.  
 Référé au Comité d'Éclairage.
- Requête de Mr. Wing Lee.  
 Requête de Mr. Wing Lee, demandant que le montant de \$4.<sup>32</sup>/<sub>100</sub> qui lui est chargé sur un loyer de \$72.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> l'an, soit déduit de son compte, ou qu'il n'est pas locataire pour cette somme.  
 Référé au Comité des Finances.
- Requête de Mr. Aldric Carignan.  
 Requête de Mr. Aldric Carignan, demandant que le nom de Dame Annie Comtois, son épouse, soit remplacé par celui de Mr. François-Xavier Michelin, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1903), comme propriétaire de l'immeuble numéro deux cent trente-trois (233) du Cadastre de la cité des Trois-Rivières.  
 Accordée.
- Requête de Messrs. Pebutt & Frère.  
 Requête de Messrs. Pebutt & Frère, demandant une réduction des taxes de l'eau pour leur manufacture, et, de plus, que cette partie de la rue St. Thomas comprise entre l'Avenue Laviolette et la rue St. Julie soit arrosée.  
 Référé au Comité Général.
- Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Isaac Jacques.  
 Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Isaac Jacques, demandant qu'il lui soit accordé du délai pour le paiement d'une licence de regrattier.  
 Référé au Comité Général.
- Requête du Rév<sup>d</sup> J. B. Comeau.  
 Requête du Rév<sup>d</sup> J. B. Comeau, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite dans la partie nouvelle du Cimetière St. Louis.  
 Référé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport:

Sundi, le 8 juin 1903.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	60	80
" " Do. (Ent. & Répt.)	285	27
" des Chemins,	152	54
" " Marchés,	35	23
" du Feu,	19	25
" de l'Hotel-de-Ville,	"	95
" " la Police,	8	25
" " Santé,	93	69
Drainage,	94	21
Ponts St. Maurice,	"	50
Rues sous Contrôle,	5	35
Cavage des Rues,	87	10
Carre Champlain,	7	"
Carre Le Platon,	"	87
Papeterie et Impressions,	16	70
Brais Légaux,	18	10
Billets Payables,	82,400	"
Intérêt et Commission,	406	83
Dépenses Contingentes,	7	45
Divers Comptes,	18	18
	<b>83,718</b>	<b>30</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ars. Lélinas, Préd.,  
Lucien Lajoie,  
Ls. Badaux,  
J. L. Fortin.

Proposé



Lundi, le 8 Juin 1903.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins croit devoir recom-  
mander à Votre Conseil l'exécution des travaux suivants,  
comme chose très-nécessaire et urgente.

1<sup>o</sup> Faire un trottoir neuf de trois pieds de largeur par  
sept cents pieds de longueur, sur l'île St. Christophe, entre  
les deux ponts, lequel devra coûter 20<sup>¢</sup> le pied courant.

2<sup>o</sup> Poser de nouvelles lambourdes au pont sur le chemin  
St. Marguerite et remplacer le plancher, ce qui coûtera  
environ cinquante piastres.

3<sup>o</sup> Refaire en neuf le pont en bois sur la rue St. Philippe,  
dont le coût approximatif sera de trois cents piastres.

Les travaux devraient être faits sous le plus court  
délai possible, afin d'éviter des accidents pour le public  
et des dommages pour la Corporation.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. O. Verrette, Présid<sup>t</sup>,

O. O. Kouin,

J. B. Hamel,

M. Gélinas,

A. J. Pourigny.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 8 Juin 1903.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
Chemins qui vient d'être lu devant ce Conseil soit  
adopté.

Adoptée.

Lw

Lundi, le 8 Juin 1903.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Mai dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Mai dernier.

3<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. L. Boisclair & al., pour l'élargissement de la rue St. Olivier.

Proposé par Mr. Lajoie,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Louis Boisclair et autres à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Olivier en cette Cité, pour le prix et somme de cent soixante-sept piastres et cinquante centins, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Co., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Nomination du Président  
des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Pourigny,

Que Mr. L'Échevin W. L. Duplessis soit le président des élections municipales, qui auront lieu, Lundi, le treize Juillet prochain (1903).

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Comité pour la révision  
de la liste des électeurs municipaux.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Badaup,

Que Messieurs les Échevins A. S. Pourigny, P. O. Guin et J. A. Bellefeuille forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux Elections Municipales du treize Juillet prochain (1903).

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Réduction de taxes en faveur  
de Mr. Arthur Godin.

Proposé par Mr. Fortin,  
secondé par Mr. Guin,

Que la somme de dix-neuf piastres  
et

Lundi, le 8 Juin 1903.

et quarante-cinq centens due par Mr. Arthur Godin, pour taxes municipales, soit déduite de son compte.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un mois de la date du douze de Juin courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centens, à un mois de la date du quinze de Juin courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centens, à un mois de la date du quinze de Juin courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 8 Juin 1903.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du vingt-deux de Juin courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cent piastres, à un  
mois de la date du vingt-deux de Juin courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du vingt-deux de Juin courant, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent  
l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet  
promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-deux de Juin courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant

Lundi, le 8 Juin 1903.

n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le vingt-deux de Juin, courant, à sept heures et demie du soir.

Z. H. Désaulniers  
Sec.-Prés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
22 Juin 1903.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-deuxième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins L. Padeaup,
- Jos. A. Bellefeuille,
- J. L. Fortin,
- Prs. Hélinas,
- O. W. Guin,
- J. E. Hamel,
- L. Lajoie,
- J. J. Pourigny,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête des Pères Franciscains

Requête des Pères Franciscains, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à leur couvent sur la rue St. Maurice.

Référé au Comité Général.

Requête de Mr. George Verrette.

Requête de Mr. George Verrette, offrant de payer la somme de cinq piastres en règlement de son compte des taxes.

Référé au Comité des Finances.

Requête

Sundi, le 22 juin 1903.

- Requête de Mr. Joseph Morin, fils d'Urbain, demandant que la taxe sur métier de charpentier soit déduit de son compte. *Refusée.*
- Requête de Mr. Louis Lachance, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'il a payé pour taxes sur un cheval, voiture, etc., ou qu'il s'avait pas ces articles en sa possession, le premier Janvier dernier (1903). *Référée au Comité Général.*
- Requête de Mr. Antoine Lévêque et autres, demandant que le trottoir au front des propriétés de la St. Maurice Lumber Company et de la Montreal Pipe Foundry Company, sur la rue Des Pins, soit élargi. *Référée au Comité des Chemins.*
- Requête de Dame Veuve Hector Ricard, demandant qu'il lui soit fait remise de la balance qu'elle doit pour taxes. *Référée au Comité des Finances.*
- Lettre de L. D. Paquin, Esc., Avocat, réclamant au nom de Mr. Alexis Lebel, la somme de cinq piastres, pour dommages occasionnés à une roue de sa voiture, dans la rue St. Roch. *Référée au Comité des Chemins.*
- Rapport du Comité des Finances.
- Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	\$	85	46
" " Do. (Ent. & Répt.)		5,624	59
" des Chemins,		174	83
" " Marchés,		85	44
À Reporter	\$	5,970	62

Lundi, le 22 Juin 1903.

	Report \$	
Département du Feu,	5,970	62
" de l' Hôtel-de-Ville,	10	33
" " la Police,	"	62
" " " Communes,	449	48
" " " Santé,	4	50
Drainage,	3	75
Ponts St. Maurice,	8	49
Rues sous Contrôle,	26	"
Pavage des Rues,	51	88
Carré Champlain,	123	44
Carré Le Platon,	14	"
Papeterie et Impressions,	8	50
Billets Payables,	1	"
Intérêt et Commission,	83,323	50
Pages Municipales,	414	32
Dépenses Contingentes,	1	80
Salaires,	75	50
Divers Comptes,	271	66
	4	38
	\$ 90,763	77

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ars. Gélinas, Présid<sup>t</sup>,  
 J. L. Fortin,  
 Ls. Badaup,  
 Lucien Lajoie.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Tourigny,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Vente de propriété au  
 Mr. Adélard Simosges.

Proposé par Mr. Badaup,  
 Secondé par Mr. Guin,  
 Que son Honneur le Maire soit  
 autorisé

Lundi, le 22 Juin 1903.

autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Adélaïde Limoges d'une propriété située sur le côté Sud-Est de la rue des Commissaires en cette Cité et connue sous le nom d'Hôpital Civique, pour le prix et somme de quatorze cents piastres, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, C. V., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Éclairage du Camp  
Militaire.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Qu'une somme de trois cents piastres soit votée et accordée pour la pose de la lumière électrique sur le terrain du camp, cette somme devant être payée à la North Shore Power Coy à la condition que l'installation soit faite d'une manière permanente sur le dit terrain.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Drainage, rue Hertel.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Guin,

Attendu que dans l'intérêt de la salubrité publique il serait nécessaire de poser les égouts sur la rue Hertel en cette Cité, qu'il soit ordonné de faire le tiers de ces travaux sous le plus court délai possible, et que des soumissions soient demandées pour l'achat des tuyaux nécessaires à ces travaux.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

Pour:  
M. M. Badaup,  
Bellefeuille,  
Guin,  
Camel,  
Pourigny,  
Verrette,

Contre:  
M. M. Fortin,  
Gélinas,  
Lajoie.

Proposé



Lundi, le 22 Juin 1903.

5<sup>è</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-six de Juin courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvel-  
lement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>è</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-six de Juin courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvel-  
lement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>è</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du quatre de Juillet prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvel-  
lement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>è</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du sept de Juillet prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement

Lundi, le 22 juin 1903.

renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du onze de Juillet prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un  
mois de la date du quinze de Juillet prochain, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,101.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date  
du dix-huit de Juillet prochain, à un taux d'intérêt n'excé-  
dant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvelle-  
ment d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,101.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à

Lundi, le 22 Juin 1903.

à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-quinze centes, à un mois de la date du dit-huit de Juillet prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière  
29 Juin 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Demoncourt,
- Messieurs les Echevins L. Padeaup,
- Jos. A. Bellefeuille,
- W. L. Duplessis,
- J. L. Portin,
- Ars. Gélinas,
- L. Lajoie,
- A. A. Verrette.

Lettre de  
Mr. P. N. Sefebore,  
Ingénieur du Gouvernement.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Lue une lettre de Mr. P. N. Sefebore, Ingénieur du Gouvernement, informant le Conseil que le Département des Travaux Publics a l'intention de construire un brise-glace près du quai Marchand, pour la protection des maisons situées sur la rue Du Peure.

Lue

Lundi, le 29 Juin 1903.

Lettre de Mr. Philippe Bellefeuille, Sr.,  
 Sr. du marché-au-Poin, demandant un congé d'une semaine.

Accordée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de L'Acqueduc, (Construction)	61	30
" " Do. (Ent. & Répt.)	9	40
" des Chemins,	106	25
" " Marchés,	"	50
" de L'Hôtel-de-Ville,	"	31
Drainage,	16	14
Rues sous Contrôle,	22	20
Cavage des Rues,	62	30
Carré Champlain,	4	"
Carré Le Platon,	6	"
Papeterie et Impressions,	1	50
Billets Payables,	37,500	"
Intérêt et Commission,	191	74
Dépenses Contingentes,	4	"
Divers Comptes,	5	76
	37,994	40

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Ls. Badaup,  
 Lucien Lajoie,  
 J. L. Martin.

Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des Finances

Lundi, le 29 Juin 1903.

Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette cité.

2<sup>e</sup> Motion  
Construction projetée  
d'un brise-glace.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Attendu que Mr. A. N. Lefebvre Ingénieur du Gouvernement, par sa lettre de ce jour, informe le Conseil que le Gouvernement est à considérer actuellement l'utilité de la construction d'un brise-glace près du quai Marchand en cette cité, ce Conseil n'a pas d'objection à la construction du dit brise-glace pourvu que le dit Gouvernement se rende responsable de tous dommages qui pourraient être occasionnés à la Ville par cette construction.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Élargissement de trottoirs  
rue des Pins.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Badaud,

Que la demande de Mr. O. Lévesque et autres concernant l'élargissement du trottoir de la St. Maurice Lumber Co. et de la Montreal Pipe Foundry Co, sur la rue des Pins, soit accordée, et qu'ordre soit donné aux dites compagnies d'augmenter la largeur des dits trottoirs, d'un mètre sur toute leur longueur.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Avis à Mr. P. E. Lane.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à notifier Mr. P. E. Lane d'avoir à enlever sous le plus court délai, les rails, traverses et autres matériaux qu'il a fait placer sur la rue St. Roch dans cette cité, dans l'intention d'y construire une ligne de chemin de fer, ou les inconvénients sans nombre qui résultent de cette construction inachevée, le délai  
qui

Lundi, le 29 Juin 1903.

5<sup>e</sup> Motion  
Indemnité à Mr. Alexis  
Lebel.

qui lui avait été accordé pour la construction de ce chemin  
étant expiré depuis le mois de Décembre dernier.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce conseil soit autorisé de régler la réclamation de Mr. Alexis Lebel pour dommages causés à sa voiture sur la rue St. Roch en cette Cité, cette réclamation étant pour un montant de cinq piastres.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Remise de taxes à Mr.  
Willie Abran.

Proposé par Mr. Badaup,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que remise soit faite à Mr. Willie Abran du montant qu'il a payé pour taxes sur loyer, sur métier de tailleur et sur boutique de première classe, pour l'an dernier (1902), vu qu'il n'était pas alors locataire et n'exerçait pas de métier.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à  
Mr. George Verrette.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la somme de cinq piastres offerte par Mr. Geo. Verrette en règlement de toutes ses taxes, soit acceptée, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

M. Bronson,

Maire.

(Z. Bellefeuille)

Sec. - Prés.

Vendredi, le 3 juillet 1903.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 2 juillet 1903.  
Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Vendredi, le trois de juillet courant, à sept heures  
et demie du soir, concernant la demande de licence  
pour magasin de liqueurs de J. & C. Prigon & Cie.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
3 juillet 1903.

Advenant huit heures et demie du soir, Vendredi,  
le trois de juillet mil neuf cent trois, il n'y a pas eu  
d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres  
présents étaient: Messieurs les Echevins J. L. Fortin,  
J. E. Hamel, L. Lajoie et A. A. Verrette.

W. L. Desaulniers  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Spéciale.  
20 juillet 1903.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur  
l'Echevin W. L. Duplessis, en sa qualité de  
Président des Elections Municipales pour l'année  
courante, et tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité,  
Lundi, le vingtième jour de juillet, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, à laquelle assemblée étaient présents:  
Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
W. L. Duplessis,

J. L.

Lundi, le 20 juillet 1903.

J. L. Fortin,  
P. A. Louin,  
J. E. Camel,  
J. E. Hébert,  
A. S. Pouriquoy.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1903.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le  
Président des Elections Municipales pour mil neuf cent trois  
lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat  
des dites élections.

Prestation du serment  
des Echevins nouvelle-  
ment élus.

Les Echevins élus aux dernières Elections Municipales  
sont:

Monsieur Charles Zéphirin Duplessis pour le Quartier Notre-Dame,  
Monsieur John Thomas Pebbutt pour le Quartier St. Louis, et  
Monsieur François Arthur Verrette pour le Quartier St. Ursule,  
prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite  
leurs sièges au Conseil.

Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Pebbutt,

Que les différents comités permanents  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année  
courante, soient composés de la manière suivante:

— Finances. —

Mr. P. A. Louin, . . . . . Président,  
Mr. M. H. L. Duplessis, J. L. Fortin, J. E. Hébert et J. P. Pebbutt.

— Aqueduc. —

Mr. J. E. Camel, . . . . . Président,  
Mr. M. J. A. Bellefeuille, H. L. Duplessis, P. A. Louin et F. A. Verrette.

— Eclairage. —

Mr. H. L. Duplessis, . . . . . Président,  
Mr. M. J. A. Bellefeuille, H. L. Duplessis, J. L. Fortin et J. P. Pebbutt.

— Drainage. —



Lundi, le 20 juillet 1903.

— Drainage. —

Mr. J. L. Fortin, . . . . . Président,  
Mr. M. J. Bureau, G. Z. Duplessis, P. A. Louin et A. O. Verrette.

— Eau. —

Mr. G. Z. Duplessis, . . . . . Président,  
Mr. M. J. Bureau, W. L. Duplessis, J. E. Hébert et J. E. Hamel.

— Police. —

Mr. A. J. Pourigny, . . . . . Président,  
Mr. M. J. A. Bellefeuille, P. A. Louin, J. P. Peibutt et A. O. Verrette.

— Chemins. —

Mr. A. O. Verrette, . . . . . Président,  
Mr. M. G. Z. Duplessis, P. A. Louin, J. E. Hamel et A. J. Pourigny.

— Santé. —

Mr. J. E. Hébert, . . . . . Président,  
Mr. M. J. Bureau, J. E. Hamel, J. P. Peibutt et A. J. Pourigny.

— Marchés. —

Mr. J. A. Bellefeuille, . . . . . Président,  
Mr. M. J. Bureau, G. Z. Duplessis, J. E. Hamel et J. E. Hébert.

— Hôtel de Ville. —

Mr. Jacques Bureau, . . . . . Président,  
Mr. M. J. A. Bellefeuille, J. L. Fortin, J. E. Hébert et A. J. Pourigny.

— Commune. —

Mr. J. P. Peibutt, . . . . . Président,  
Mr. M. J. A. Bellefeuille, J. L. Fortin, J. E. Hébert et A. J. Pourigny.  
Adoptée.

Proposé

Lundi, le 20 juillet 1903.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination du  
Pro-Maire.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Mr. L'Échevin W. L. Duplessis  
soit nommé le Pro-Maire pour le présent semestre.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que Messieurs Narcisse Rivard et  
R. W. Williams soient nommés auditeurs des livres de comptes  
de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année  
courante, avec un salaire de vingt-cinq piastres l'an.  
Adoptée.

Requête de  
Mr. H. Dussault & all.

Requête de Mr. Hubert Dussault et autres,  
demandant que les tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage  
soient conduits jusqu'à leurs propriétés situées sur la  
rue Champlain.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de  
Mr. François Carle.

Requête de Mr. François Carle, Chauffeur  
de l'Acqueduc, demandant une augmentation de  
salaire.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de  
Messrs. Girard & Godin & all.

Requête de Messrs. Girard & Godin et autres,  
demandant que la rue St<sup>e</sup> Marie soit prolongée  
jusqu'au Chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Référée au Comité Général.

Lettre de  
Mr. Alfred J. Gouin.

Lue une lettre de Mr. Alfred J. Gouin,  
informant le Conseil, qu'il se peut, aux termes de  
la Charte, occuper la charge d'échevin pour le Quar-  
tier St<sup>e</sup> Philippe.

Lettre de  
Mr. G. D. Boisvert.

Lue une lettre de Mr. G. D. Boisvert,  
se plaignant du montant que la Police lui a  
fait payer pour une licence de bicyclette.  
Référée au Comité de Police.

Proposé

Lundi, le 20 juillet 1903.

H<sup>e</sup> Motion  
Election d'un échevin pour  
le Quartier St. Philippe.

Proposé par Mr. Camel,

Secondé par Mr. Héty,

Attendu que Mr. Alfred J. Louin par sa lettre en date de ce jour, adressée au Conseil de cette cité, déclare qu'aux termes de l'article onze de la charte de la cité des Trois-Rivières 1 Ed. VII, Chap. 44, il ne peut légalement occuper la charge d'échevin pour le quartier St. Philippe à laquelle il vient d'être élu;

Qu'en conséquence, ce Conseil ordonne qu'il soit procédé à une nouvelle élection d'un échevin pour le quartier St. Philippe de la cité des Trois-Rivières, laquelle aura lieu pour la mise en nomination des candidats le vingt-septième jour de juillet courant, et pour la votation le troisième jour d'août prochain, 1903; et que Mr. l'échevin W. L. Duplessis agisse comme président de la dite élection.

Adoptée.

Rapport du  
Surintendant de l'Aqueduc.

Rapport:

Messieurs,

Le soussigné croit devoir vous informer que le 1<sup>er</sup> juillet courant, le feu s'est déclaré dans le hangar au charbon de l'Aqueduc sans aucune cause apparente.

Que pour maîtriser et éteindre le feu, une partie du hangar a dû être défaits et au moins 500 tonnes de charbon ont dû être sorties et transportées; une partie sur le quai de l'Aqueduc et une autre partie sur le quai de Monsieur, ce qui a nécessité un travail long et ardu et causé des dommages au charbon et au hangar.

Le charbon et le hangar étaient assurés à la compagnie d'assurance "Commercial Union", au montant de \$800.00 sur le charbon et \$200.00 sur le hangar.

Les

Lundi, le 20 juillet 1903.

Les pertes sur le charbon sont de \$300 d'après un estimé par l'inspecteur de l'assurance et moi-même, et les dommages causés au hangar ont été inspectés par Monsieur Parent inspecteur de ville et l'inspecteur de la compagnie au montant de \$200.00, lesquels dommages la compagnie "Commercial Union" s'est engagée à payer.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. O. Landry,  
S. A. P. R.

Hôtel-de-Ville,  
3-Rivières 20 juillet 1903.

Lui un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juin dernier.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous faire rapport que je n'ai aucune plainte à faire contre Messieurs les Marchands et Hôteliers licenciés en cette cité durant le mois de Juin dernier 1903, excepté Monsieur George Cloutier, Hôtelier, contre qui une plainte a été faite au bureau des Percepteurs du Revenu pour vente de liqueurs enivrantes le dimanche 21 Juin dernier.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

Trois-Rivières, 1 juillet 1903.

Lui un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette cité.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que la demande de certificat en faveur de M<sup>me</sup> S. de Arigon & Co, pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs, soit examinée et

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport du  
Chef de Police.

5<sup>e</sup> Motion

Certificat pour magasin  
de liqueurs.

Lundi, le 20 juillet 1903.

et que le dit certificat soit confirmé.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Mardi, le quatre d'Août prochain, à sept heures et demie du soir. Adoptée.

Z. H. Désaulniers.  
Sec. - Prés.

H. Héroucourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
4 Août 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le quatrième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Demoucourt,

Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,

H. G. Duplessis,

W. L. Duplessis,

J. L. Fortin,

P. W. Louin,

J. B. Hamel,

J. P. Pebbutt,

J. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1903.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour mil neuf cent trois lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat de l'élection d'un échevin pour le Quartier St. Philippe.

Prestation du serment  
de Mr. l'Echevin Aldoric  
Dupresne.

Monsieur Aldoric Dupresne, qui, le trois d'Août courant, a été élu échevin pour le Quartier St. Philippe, prête le serment prescrit par la loi et prend ensuite son siège au Conseil.

Requête

Mardi, le 4 Août 1903.

Requête de  
Mr. J. H. Ricard.

Requête de Mr. J. H. Ricard, demandant que des mesures soient prises, pour empêcher que la circulation soit gênée par le stationnement des voitures à glaces de Mr. Philippe Bellefeuille, vis-à-vis son magasin situé au sous-bassement du Marché-aux-Denrées.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de  
Mr. Joseph Prottier.

Requête de Mr. Joseph Prottier, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.

Référée au Comité des Finances.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juin dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les hôteliers et marchands de liqueurs licenciés de cette cité, pour le mois de Juillet dernier; mais qu'il a dû faire une plainte contre Mr. J. P. Raymond, restaurateur, au N<sup>o</sup> 39 rue St<sup>e</sup> Marie, pour vente de liqueurs enivrantes sans licence, pendant le même mois.

1<sup>ère</sup> Motion

Drainage, rues St<sup>e</sup> Maurice, Julie, Lejeune, Des  
Champs et Hertel.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Louin,

Que l'Inspecteur de Ville soit autorisé de poser les tuyaux d'égouts sur la rue St<sup>e</sup> Maurice depuis la rue Julie jusqu'à la propriété des Pères Franciscains rue St<sup>e</sup> Maurice, sur la rue Julie depuis la rue St<sup>e</sup> Martin jusqu'à la propriété de Mr. Louis Daviau, sur la rue Lejeune depuis la rue St<sup>e</sup> Denis jusqu'au pont qui traverse la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, sur la rue des Champs depuis la propriété de M. Dargis jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Maurice et sur tout le parcours de la rue Hertel, et que des soumissions soient demandées pour l'achat des tuyaux.

Adoptée.

Proposé

# Mardi, le 4 Août 1903.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Louin,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du sept d'Août courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Louin,  
secondé par Mr. Pebbutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du dix d'Août courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Louin,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du quatorze d'Août courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Louin,  
secondé par Mr. Pebbutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres,  
à un mois de la date du dix-huit d'Août courant, à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent  
l'an,

Mardi, le 4 Août 1903.

l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-et-un d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-et-un d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-huit d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé



Mardi, le 4 Août 1903.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Tebbutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du vingt-huit d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-huit d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Tebbutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-huit d'Août courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil le vingt de Juillet dernier concernant la formation des Comités Permanents, soit amendée pour permettre à

Mr.

Mardi, le 4 Août 1903.

M. l'Échevin W. Dupresne de faire partie des dits Comités.  
En Conseil, ce 4 Août 1903.

(Signé) A. U. Verrette.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept  
d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

A. U. Verrette

Sec.-Prés.

A. Denoncourt  
Maire.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Août 1903.

Advenant huit heures et demie du soir,  
Lundi, le dix-sept d'Août, mil neuf cent trois, il n'y  
a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les  
membres présents, savoir: Son Honneur le Maire W. L.  
Denoncourt et Messieurs les Échevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne, L. G. Duplessis, J. L. Fortin et J. C.  
Camel ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mercredi,  
le dix-neuf d'Août courant, à sept heures et demie du  
soir.

Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
19 Août 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mercredi, le dix-neuvième jour d'Août, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,

Messieurs les Échevins  
J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
W. L. Duplessis,

J. L.

Mercredi, le 19 Août 1903.

J. L. Fortin,  
P. A. Louin,  
J. B. Camel,  
J. P. Pebbutt,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. W. F. Adair.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. W. F. Adair, demandant que la taxe de capitation pour les années mil neuf cent un et mil neuf cent deux soit déduite de son compte, ou qu'il était alors absent de cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Louis Paquin.

Requête de Mr. Louis Paquin, demandant que la taxe sur loyer pour l'année courante soit déduite de son compte, ou qu'il a cessé de tenir maison l'an dernier.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Arthur Robert.

Requête de Mr. Arthur Robert, demandant que la somme de quatre piastres, qui lui est chargée pour un cheval et un wagon de charge, soit déduite de son compte, ou qu'il n'exerce plus le métier de charretier.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. L. G. Beaudry.

Requête de Mr. L. G. Beaudry, demandant la pose d'un nouveau service de l'Alouedus, à sa propriété portant les Nos 126a et 128, rue Notre-Dame.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> B. N. Belisle.

Requête de Dame Veuve B. N. Belisle, demandant qu'un service de drainage soit posé à sa propriété située au coin de l'Avenue Laviolette et de la rue St. Séverin.

Accordée.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers de la Cité des Trois Rivières, demandant que le règlement concernant la

Mercredi, le 19 Août 1903.

vente des viandes soit observé et qu'un inspecteur soit nommé pour faire l'examen des viandes destinées à la consommation en cette Ville.

Référée au Comité Général.

Requête de Mr. Ed. Pratte.

Requête de Mr. Ed. Pratte, demandant que la somme d'une piastre et vingt-cinq centiers lui soit payée, pour dommages occasionnés par un arbre de la rue St. Elizabeth à sa voiture.

Accordée.

Requête de Mr. L. B. Boisclair & al.

Requête de Mr. Louis B. Boisclair et autres, demandant la continuation de l'élargissement de cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues Des Forges et Volontaire.

Référée au Comité Général.

Requête de Mr. Victor Vézina.

Requête de Mr. Victor Vézina, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Référée au Comité de Police.

Requête de Mr. F. V. Robert.

Requête de Mr. F. V. Robert, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Référée au Comité Général.

Lettre de M. H. G. Malhiot.

Lu une lettre de M. H. G. Malhiot, demandant la pose d'un service additionnel de l'égout à sa propriété portant les numéros quatre-vingt et quatre-vingt-deux sur la rue Du Fleuve.

Accordée.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'état des trottoirs en cette Ville.

Motion Transport de Licence de Mr. O. V. Vézina à Mr. J. A. Belland.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis, secondé par Mr. Fortin, Que la demande de certificat de Mr. J. A. Belland, pour lui permettre d'obtenir une licence de Marchand de Liqueurs, au lieu et place de Mr. O.

Mercredi, le 19 Août 1903.

O. V. Régina, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé et transporté à J. A. Belland.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Octroi de terrain dans  
la Commune pour l'ex-  
portation des animaux.

Proposé par Mr. Tebbutt,  
Secondé par Mr. Terrette,

Attendu qu'il paraît être du plus grand intérêt des citoyens de cette Cité de faire connaître aux expéditeurs et autres personnes intéressées dans le commerce d'exportation des animaux vivants, les avantages exceptionnels qu'offre le port des Trois-Rivières pour ce genre de commerce, et d'encourager ces commerçants et exportateurs à profiter de ces avantages; il est, en conséquence, résolu:

Que ce Conseil offre de fournir gratuitement, pendant un espace de temps à être fixé et déterminé par les parties intéressées, dans la Commune de cette Cité, le terrain nécessaire pour le pâturage des bêtes à cornes et autres animaux qui pourraient être emmenés en cette Cité, dans le but de les mettre à bord de vaisseaux d'outre-mer, pour être transportés en pays étrangers.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de liqueurs sur le  
terrain de l'Exposition.

Proposé par Mr. G. Z. Duplessis,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que ce Conseil informe le Gouvernement Provincial qu'il n'a aucune objection à ce qu'une licence pour vente de liqueurs enivrantes soit accordée à la Compagnie d'exposition durant la tenue de l'Exposition Provinciale à Trois-Rivières.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Octroi à l'Association  
Agricole des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que ce Conseil accorde et donne à la Cie d'exposition des Trois-Rivières la somme de mille piastres en vue de lui aider pour l'exposition provinciale qu'elle doit tenir en cette Cité du 24 au 29 Août courant

et

Mercredi, le 19 Août 1903.

et qu'à cet effet Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un chèque pour ce montant payable à l'ordre du gérant de la dite Compagnie d'exposition.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis, en amendement,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que cette motion ne soit pas considérée ce soir attendu que ce qu'elle comporte participe de la nature d'un règlement et que l'avis requis pour la passation d'un règlement, n'a pas été donné, et que de plus ce Conseil n'est pas présentement suffisamment renseigné sur l'opportunité du paiement de la somme demandée.

Adoptée sur division suivante:

Pour:	Contre:
Mr. M. W. Dufresne,	Mr. M. Bellefeuille,
Duplessis, W. L.	Duplessis, G. J.
Gortin,	Louin,
Lebutt,	Hamel,
Verrette,	Pourigny,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Géphirin Marchand, *sent*, un billet promissoire au montant de trois mille piastres, à six mois de la date du premier de septembre prochain (1903), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi je proposerai l'adoption d'un règlement pour accorder un octroi au montant de mille piastres à la Compagnie d'exposition des Trois Rivières dans le but de lui aider à l'exposition provinciale qu'elle

5<sup>e</sup> Motion

En amendement à la motion N<sup>o</sup> 4.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Géphirin Marchand, *sent*.

Avis de motion de Mr. P. Chevin Pourigny.

Mercrredi, le 19 Août 1903.

qu'elle doit tenir en cette cité du 28 au 29 Août courant.

En Conseil, ce 19 Août 1903.

(Signé) P. J. Pourignoy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le vingt-huit d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Th. Désaulniers  
Sec. - Prés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 21 Août 1903.

O

L'Assistant-Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la cité des Trois-Rivières, pour Samedi,  
le vingt-deux d'Août courant, à quatre heures de l'après-midi,  
à l'occasion du décès de Mr. Auguste L. Désaulniers,  
fils de L. J. Désaulniers, Ex., Secrétaire-Trésorier du  
dit Conseil.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
22 Août 1903.

O une assemblée spéciale du Conseil de la  
cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Samedi, le vingt-deuxième  
jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois,  
à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
J. Bureau,

Uldric

Samedi, le 22 Août 1903.

Uldois Dupresne,  
 L. G. Duplessis,  
 W. L. Duplessis,  
 J. L. Fortin,  
 P. O. Guin,  
 J. E. Hamel,  
 J. E. Hébert,  
 J. P. Pebbutt,  
 F. S. Pourigny,  
 A. V. Verrette.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
 Condoléances à Mr.  
 L. P. Désaulniers.

Proposé par Mr. Fortin,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les membres du Conseil de la Cité  
 des Trois-Rivières ont appris, avec un profond chagrin,  
 le décès prématuré de Monsieur Auguste L. Désaulniers,  
 fils de L. P. Désaulniers, Ecr., Secrétaire-Trésorier du  
 dit Conseil, auquel ils offrent, ainsi qu'à sa famille,  
 leurs condoléances et sympathies sincères, dans la douleur  
 où les plonge cette pénible épreuve portée à leur  
 affection.

Et que copie des présentes soit transmise  
 à Mr. L. P. Désaulniers.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

J. Peilets,  
 Cust. Sec.-Prés.

M. Monrois,  
 Maire.



Vendredi, le 28 Août 1903.

Assemblée Régulière.  
28 Août 1903.

Il y a eu une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-huitième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins

J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
O. W. Guin,  
J. E. Hamel,  
J. E. Hétié,  
J. A. Pebbutt,  
F. S. Pourigny,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Benj. Parent.

Requête de Mr. Benjamin Parent, demandant du délai pour le paiement de son compte de taxes.  
Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> Malvina Boisvert.

Requête de Dame Malvina Boisvert, demandant mainlevée de l'hypothèque dont sa propriété lot. numéro 338, du Cadastre a été grevée.  
Accordée.

Motion  
Mr. l'Echevin Uldoric  
Dupresne nommé membre  
des Comités Permanents.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. L. G. Duplessis,  
Que Mr. l'échevin Uldoric Dupresne remplace Mr. l'échevin J. Bellefeuille dans le comité de l'éclairage, Mr. l'échevin Jacques Bureau dans le comité du Drainage, Mr. l'échevin J. E. Hétié dans le comité du Eau et Mr. l'échevin J. E. Hamel dans le comité des Marchés.  
Adoptée.

Proposé

Vendredi, le 28 Août 1903.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 122.

Proposé par Mr. Bourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le règlement intitulé: "Règlement pour aider à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières" soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 122. —  
Règlement pour aider à  
l'Association Agricole du  
District des Trois-Rivières.

### Chapitre CXXII.

Règlement pour aider à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières.

Il est ordonné et statué comme suit par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. 1. — Un octroi, au montant de la somme de mille piastres est par les présentes accordé à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, comme aide au sujet de l'exposition provinciale qu'elle a tenue en cette Cité du 24 au 29 Août courant.

Sec. 2. — Le Maire de la Cité des Trois-Rivières est autorisé, à cet effet, à signer un chèque au montant de mille piastres, en faveur du gérant de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. W. L. Daplessis, en amendement,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que la section trois de ce règlement soit retranchée et remplacée par la suivante:

3. — Le présent règlement n'aura force et effet qu'après avoir été soumis à l'approbation des contribuables propriétaires de cette Cité, et par eux confirmé de la manière prescrite par la loi en semblable cas, et tout spécialement suivant les prescriptions du paragraphe 14 de la section 165 et des sections 186 et suivantes de la charte de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

# Vendredi, le 28 Août 1903.

Pour:

Mo. Mo. Dufresne,  
Duplessis, W. L.  
Fortin,  
Hébert,  
Rebutt,  
Verrette,

Contre:

Mo. Mo. Bellefeuille,  
Duplessis, L. G.  
Louiin,  
Hamel,  
Pourigny.

La motion principale est alors adoptée telle qu'amendée.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
J. A. Guilbert, pour l'élargis-  
sement de la rue Volontaire.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Louin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. J. A. Guilbert à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Volontaire en cette cité, et cela, pour le prix et somme de cent piastres, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Esc., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Mainlevée d'hypothèque en  
faveur de M<sup>me</sup> Malvina Boisvert.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de mainlevée d'hypothèque par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières sur le lot numéro 338 du cadastre de la dite Cité, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Esc., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du premier Septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

# Vendredi, le 28 Août 1903.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega; un billet promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois de la date du premier Septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du dix Septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du quatorze Septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois de la date du dix-sept Septembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en remplacement

d'un

Vendredi, le 28 Août 1903.

D'un autre billet pour le montant de dix mille piastres.  
Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissaire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-et-un Septembre prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le trois  
de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

*O. H. Décauliers* Sec.-Prés.  
*W. L. Denoncourt* Maire.

Assemblée Régulière.  
3 Septembre 1903.

Or une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le troisième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,
- Uldoric Dupresne,
- L. G. Duplessis,
- W. L. Duplessis,
- O. V. Louin,
- J. E. Hamel,
- J. A. Peibutt,
- A. J. Bourigny,
- A. V. Verrette.

Les

Jeudi, le 3 Septembre 1903.

Requête de  
Mr. Ls. Dugré & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Louis Dugré et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue St. Olivier comprise entre les rues St. George et St. Roch.

Accordée.

Requête de  
Mr. Hubert Dussault.

Requête de Mr. Hubert Dussault, demandant d'être nommé Evaluator pour le prochain Rôle.

Lettre de  
Mr. P. B. Vanasse.

Lue une lettre de Mr. P. B. Vanasse, demandant qu'un trottoir en bois soit construit, pour remplacer celui qui existait déjà, sur le côté Ouest de l'Avenue Laviolette, depuis la rue St. Maurice en allant vers la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueducs (Construction)	36	81
" " Do. (Ent. & Répt.)	647	88
" des Chemins,	492	76
" " Marchés,	105	03
" du Feu,	102	99
" de l'Hôtel-de-Ville,	267	95
" " la Police,	340	38
" " " Communes,	35	10
" " " Santé,	12	33
Drainage,	858	75
Ponts St. Maurice,	129	19
Qués sous Contrôle,	80	82
Cavage des Qués,	554	49
Carré Champlain,	123	07
Carré Le Platon,	18	30
A Reporter	3,845	85

Jeu di, le 3 Septembre 1903.

	Report	\$ 3,805	85
Carré St. Philippe,		7	30
Station de Police et du Fleuve,		"	12
Atelier des Départements,		3	95
Papeterie et Impressions,		308	20
Assurances des Propriétés de la Corporation,		33	—
Frais Légaux,		11	20
Billets Payables,		260,823	50
Intérêt et Commission,		1,527	18
Taxes Municipales,		12	—
Dépenses Contingentes,		573	08
Salaires,		266	66
Divers Comptes,		554	85
		<b>\$ 267,949</b>	<b>89</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. W. Louin, Présdt.,  
 W. L. Duplessis,  
 John A. Peibutt,

Rapport du Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de l'Égueduc, (Construction)	\$ 18	80
" " Do. (Ent. & Répt.)	438	66
" des Chemins,	470	63
" " Marchés,	64	—
" du Fleuve,	57	74
" de l'Hôtel-de-Ville,	36	08
" " la Police,	403	13
" " " Communes,	20	—
" " " Santé,	45	—
À Reporter	<b>\$ 1,584</b>	<b>04</b>

Jeu-di, le 3 Septembre 1903.

	Report	1,584	04
Drainage		1,427	50
Ponts St. Maurice,		151	42
Rues sous Contrôle,		188	40
Pavage des Rues,		1,041	47
Carré Champlain,		48	48
Carré St. Philippe,		1	20
Station de Police et du Feu,		14	-
Atelier des Départements,		-	40
Papeterie et Impressions,		1	-
Assurances des Propriétés de la Corporation,		130	50
Frais Légaux,		1	60
Billets Payables,		200,823	50
Intérêt et Commission,		1,034	17
Dépenses Contingentes,		52	16
Salaires,		266	66
Divers Comptes,		203	40
		<b>206,970</b>	<b>20</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. W. Louin, Président,  
 W. G. Duplessis,  
 John N. Peabutt.

Établi " Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. G. G. Duplessis,  
 Que les rapports numéros un et deux du  
 Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
 adoptés.

Adoptée.

Rapport du  
 Comité Général.

Rapport :  
 L'Association des Bouchers des Trois-Ri-  
 vières, par sa requête présentée à ce Conseil le 19 Août  
 dernier, se plaint qu'il se fait sur nos marchés un commerce  
 illégal de viande, et que, très-souvent cette viande est  
 impropre



Jeu-di, le 3 Septembre 1903.

impropre à la consommation); ils attribuent la cause de cet état de chose au fait que nous n'avons pas d'Inspecteur Sanitaire et que les règlements des marchés et de la Santé ne sont pas observés depuis la démission de l'Inspecteur Sanitaire en Mars 1901. C'est pourquoi, la dite Association demande la nomination immédiate et permanente d'un inspecteur de viande, afin de réprimer les abus qui existent actuellement.

Notre Comité après avoir pris connaissance des allégués de la dite requête et avoir entendu les requérants sur icelle, est d'opinion que la demande des bouchers est juste et raisonnable, et que dans l'intérêt du public généralement, du commerce et de la salubrité publique, il est urgent que ce Conseil fasse la nomination d'une personne compétente pour exercer la charge d'Inspecteur Sanitaire et autres fonctions se rattachant à cette charge, qui serait surveillant du marché aux denrées, du marché au poisson et du marché aux animaux, dont les devoirs consisteraient principalement dans l'inspection et la surveillance au point de vue sanitaire, des abattoirs, bâtisses, terrains, animaux vivants ou morts, viandes, denrées, poissons, pain, lait et en un mot de tous les articles qui servent à la nourriture du public; aussi avoir la surveillance de tout ce qui se vend sur les marchés quant à la qualité, au poids ou à la mesure; et aussi la surveillance de la vente du pain et du lait en cette Cité, quant à la qualité, au poids et à la mesure.

Respectueusement soumis,

(Signé) W. L. Denoncourt,

Président Comité Général.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 3 Septembre 1903.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Août dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

LS

Jeudi, le 3 Septembre 1903.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le quinze de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Th. Désaulniers  
Secr.-Prés.

W. Denoncourt  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Septembre 1903.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le quinzième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,

Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,

Uldoric Dupresne,

L. G. Duplessis,

W. L. Duplessis,

P. A. Gouin,

J. E. Hamel,

J. E. Hébert,

J. A. Pebbutt,

A. J. Pourigny,

P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de

Mr. Chas. Vadeboncoeur.

Requête de Mr. Charles Vadeboncoeur, demandant d'être nommé Évaluateur pour le prochain Rôle.

Requête de

Mr. Jos. Dupont & al.

Requête de Mr. Jos. Dupont et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue St<sup>e</sup> Anne.

Requête de

Mr. Léon Martin.

Requête de Mr. Léon Martin, demandant une réduction sur le montant qu'il doit pour

Accordée.

Mardi, le 15 Septembre 1903.

pour taxes.

Requête de  
Mr. A. J. Pothier.

Requête de Mr. A. J. Pothier, deman-  
dant d'être nommé Évaluateur pour le prochain  
Rôle. Refusée.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
concernant certains travaux qu'il croit devoir être  
faits aux ponts, trottoirs, rues macadamisées, &c., en cette  
ville.

Procès-Verbal de

l'Assemblée concernant l'oc-  
troi à l'Association Agricole  
du District des Trois-Rivières.

Référé au Comité Général.  
L'Assistant-Secrétaire-Trésorier donne lecture du  
Procès-Verbal de l'assemblée des Electeurs Municipaux  
de la Cité des Trois-Rivières, tenue le cinq de Septem-  
bre courant, pour approuver ou désapprouver le Règle-  
ment Chapitre 122, passé par le Conseil de la dite Cité,  
le vingt-huit d'Août dernier (1903).

1<sup>ère</sup> Motion

Date de la votation concer-  
nant un octroi à l'Associa-  
tion Agricole du District  
des Trois-Rivières.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le jour de la votation pour  
approuver ou désapprouver le règlement passé par ce  
Conseil, le vingt-huit Août dernier, et intitulé: "Cha-  
pitre 122, Règlement pour aider à l'Association  
Agricole du District des Trois-Rivières," soit fixé  
à Mardi le vingtième jour d'Octobre prochain (1903).

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Mr. Ephrem Beasdale nom-  
mé Inspecteur Sanitaire,  
Surveillant des Marchés, &c.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. Ephrem Beasdale soit  
nommé Inspecteur-Sanitaire de la ville des Trois-Rivières  
et surveillant du Marché-aux-Denrées, du Marché-au-  
Poisson et du Marché-aux-Animaux, ses devoirs devront  
consister principalement dans l'inspection et la surveillance  
au point de vue sanitaire, des abattoirs, bâtisses, terrains, ani-  
maux vivants ou morts, viandes, denrées, poissons, pain, lait  
et

Mardi, le 15 Septembre 1903.

et en un mot de tous les articles qui servent à la nourriture du public. Il aura la surveillance de tout ce qui est vendu sur les Marchés quant à la qualité, quant au poids ou à la mesure; et il aura aussi la surveillance de la vente du pain et du lait en cette Cité, quant à la qualité, quant au poids et à la mesure.

Il sera aussi du devoir du dit Inspecteur de veiller à l'exécution des règlements concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé, de surveiller l'état des trottoirs, en cette Cité, au lieu et place du Corps de Police, et de surveiller aussi, conjointement avec l'Inspecteur de Ville, l'état des chemins en hiver et en été, et de voir à l'enlèvement de la neige, et de faire rapport au Conseil.

Que son salaire soit fixé à la somme de cinq cents (500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) piastres, à commencer de Jeudi, le dix-sept de Septembre courant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination des Éval-  
uateurs et de leur Clerc.

Proposé par Mr. Tebbutt,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Messieurs A. J. Robert, A. J. Pothier et Charles Vadebonceur soient nommés assessseurs et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent quatre soit completé et livré au Secrétaire-Président de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Novembre prochain (1903). Les dits évaluateurs devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que Monsieur Napoléon Levasseur soit nommé Clerc des Évaluateurs pour les assister et faire les écritures, etc., au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs et aussi la somme de cinquante piastres à leur Clerc, en paiement de

Mardi, le 15 Septembre 1903.

de leurs services, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par le Conseil.

4<sup>e</sup> Motion  
On amendement à la motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par Mr. G. Z. Duplessis, en amendement,  
secondé par Mr. Gouin,

Que le nom de Mr. Charles Vadeboncoeur soit remplacé par celui de Mr. Richard Héron.

Rejetée sur division de six contre et quatre pour, savoir:

Contre:	Pour:
Mr. M. Bellefeuille,	Mr. M. Duplessis, G. Z.
Dufresne,	Gouin,
Duplessis, N. L.	Camel,
Hérou,	Pouriquy.
Rebutt,	
Verrette,	

La motion principale étant alors mise au vote est adoptée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le seize de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

*E. G. Desaulniers*  
Sec.-Prés.

*W. L. Democourt*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
16 Septembre 1903.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le seizième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Honorable le Maire	W. L. Democourt,
Messieurs les Echevins	J. A. Bellefeuille,
	Uldoric Dufresne,
	G. Z. Duplessis,

N. L.

Mercredi, le 16 Septembre 1903.

W. L. Duplessis,  
P. W. Kouin,  
J. E. Hamel,  
J. P. Bebbutt,  
F. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. A. S. Pothier.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. A. S. Pothier, demandant que son salaire comme évaluateur pour le prochain rôle soit augmenté.

1<sup>ère</sup> Motion  
Avis à Mr. F. P. Berlinguet.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à écrire à Mr. F. P. Berlinguet pour l'informer que son contrat avec la Corporation en date du 11 Nov. 1886 est expiré depuis déjà longtemps; cette dernière n'entend plus requérir ses services, à moins d'un ordre spécial.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Reconstruction de ponts,  
sur Notre-Dame.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Kouin,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à reconstruire les deux ponts situés sur le chemin conduisant à la Banlieue, vu qu'ils sont considérés dangereux par leur état de vétusté.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$8,000.00, en  
faveur des Exécuteurs  
Testamentaires de feu M<sup>r</sup> Burn.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
secondé par Mr. Kouin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur des Exécuteurs Testamentaires de feu William Burn, un billet promissoire au montant de huit mille piastres, à six mois de la date du dix-sept septembre courant, avec intérêt de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer en partie un billet de dix mille piastres dû à la Banque

Mercredi, le 16 Septembre 1903.

Banque d'Acachelaga, à la date du dix-sept Septembre courant.

Adoptée.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Peibutt.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution concernant la nomination des Évaluateurs et de leur Clerc passée par le dit Conseil, à sa séance du quinze de Septembre courant, soit amendée, en fixant leurs salaires respectifs à soixante-et-quinze piastres au lieu de cinquante piastres.

En Conseil, ce 16 Septembre 1903.

(Signé) John A. Peibutt.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un de Septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adjournement.

G. H. Desaulniers  
Sec. - Prés.

W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
21 Septembre 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Échevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Duplessis,  
G. G. Duplessis,  
W. L. Duplessis,  
J. E. Camels,  
J. A. Peibutt,  
A. O. Verrette.

Les

Lundi, le 21 Septembre 1903.

Requête de  
Mr. F. V. Vanasse.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. F. V. Vanasse, demandant au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour obtenir du Gouvernement Provincial l'octroi pour deux classes des Ecoles gratuites du soir, et offrant ses services comme professeur.

Requête de  
Mr. Phi. Lévasseur et al.

Requête de Mr. Phi. Lévasseur et autres, demandant au Conseil l'autorisation de se constituer en corporation civile, sous le nom de: "L'Association des Bouchers de Trois-Rivières."

Requête de  
Mr. Camille Baraket.

Requête de Mr. Camille Baraket, demandant qu'une licence de colporteur lui soit accordée, au pro-rata du prix d'une année, pour les mois d'Octobre, de Novembre et de Décembre prochains.

Requête de  
L'Union Musicale.

Requête de L'Union Musicale, demandant que l'usage de la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville lui soit accordé pour la somme de dix piastres, quand il s'agira de prendre sous sa responsabilité une représentation dramatique, un concert, ou une soirée quelconque donnée par des étrangers.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> W<sup>m</sup> Lefebvre.

Requête de Dame Veuve William Lefebvre, demandant une réduction du montant qu'elle doit pour taxes.

Lettre de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Ernest Langis.

Requête de Dame Veuve Ernest Langis, réclamant la somme de quinze piastres, pour un accident qu'elle dit lui être arrivé le treize Août dernier.

1<sup>ère</sup> Motion  
Salaires des Évaluateurs  
et de leur Clerc augmentés.

Proposé par Mr. Peibutt,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Attendu que des représentations ont été faites à ce Conseil que le salaire attribué aux Évaluateurs et à leur Clerc, pour la confection du Rôle d'Évaluation

s'est



Lundi, le 21 Septembre 1903.

n'est pas du tout en harmonie avec le travail qui leur est imposé pour faire ce rôle, lequel travail devra durer au moins six semaines;

Attendu qu'il est à propos d'accéder à leur demande, il est par les présentes résolu:

Que le salaire des dits Évaluateurs et de leur Clerc sera de soixante-et-quinze (\$75.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) piastres, au lieu de cinquante (\$50.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) piastres, et la résolution de ce Conseil nommant les dits Évaluateurs et leur Clerc est, en conséquence, amendée dans ce sens.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,101.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. W. L. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-quatre septembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,101.<sup>45</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochebourg.

Proposé par Mr. Rebutt,  
Secondé par Mr. W. L. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochebourg, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt-quatre septembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 21 Septembre 1903.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Peibutt,  
Secondé par Mr. W. L. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du premier Octobre prochains, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. W. L. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du premier Octobre prochain, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$4,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. W. L. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du premier Octobre prochain, à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour  
cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet  
pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. G. G. Duplessis,  
Secondé par Mr. W. L. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet  
promissoire

Lundi, le 21 Septembre 1903.

promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du premier Octobre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Avis de motion de  
M. P. Echevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la Section 42, du Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves" soit amendée, afin de permettre la construction de trottoirs en brique en cette Cité.

En Conseil, ce 21 Septembre 1903.

(Signé) A. W. Verrette.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le cinq d'Octobre prochain, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

Théo Désaulniers  
Sec.-Prés.

W. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
5 Octobre 1903.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dubrasne,  
L. G. Duplessis,

J. L.

Lundi, le 5 Octobre 1903.

J. L. Fortin,  
O. A. Louin,  
J. E. Hamel,  
J. P. Debut,  
F. S. Pourigny,  
F. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Joseph Leclerc.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Leclerc, demandant que la construction d'un trottoir soit faite sur le côté Nord de la rue St. Martin, dans cette partie comprise entre les rues Duplessis-Bochard et Champflow.

Requête de  
Mr. L. Dussault & al.

Requête de Mr. Louis Dussault et autres, demandant au Conseil, de permettre à la "Three Rivers Gas Heat and Power Co." de poser un tuyau de service de gaz, dans le Marché-aux-Denrées.

Accordée.

Requête de la  
Three Rivers Gas Heat & Power Co.

Requête de la "Three Rivers Gas, Heat and Power Co.", demandant la permission de percer le mur de soutènement appartenant à la Corporation de cette cité, qui soutient la rue du Château, près du Boulevard, pour passer un tuyau de service de gaz.

Accordée.

Requête de  
Mr. H. Dussault & al.

Requête de Mr. Hubert Dussault et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage, dans cette partie de la rue Champlain comprise depuis la rue St. George jusqu'à leurs propriétés actuellement en construction.

Accordée.

Requête de  
Mr. A. Dubé & al.

Requête de Mr. Anselme Dubé et autres, demandant la pose d'une lumière électrique au coin des rues Ste. Marie et St. Honoré.

Référée au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
S. G. May, P. P. Cloutier & al.

Requête de Sa Grandeur Monseigneur P. P. Cloutier et autres, demandant la réparation du vieux moulin-à-Vent

Lundi, le 5 Octobre 1903.

Moulin-à-Vent, et l'établissement d'un parc public à ses alentours, afin de conserver cette antiquité comme souvenir du passé.

Référée au Comité Général.

Rapport du Gardien des Ponts St. Maurice.

Lu un rapport du Gardien des Ponts St. Maurice, informant le Conseil que, Mr. Barrill, propriétaire de la scierie située au Cap de la Magdeleine, et Mr. Daniel Loranger, de cette ville, ont fait trotter leurs chevaux sur les dits Ponts, dernièrement.

Référé au Comité Général.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'y a pas eu d'incendie, en cette cité, pendant le mois de septembre dernier.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a pas de plainte à formuler contre les hôteliers et les marchands de liqueurs licenciés de cette Cité, pour le mois de septembre dernier, excepté contre Mr. Eugène Lavigne, propriétaire de l'Hôtel Richelieu qui, dit-il, garde des personnes ivres dans son établissement. Il informe, de plus, le Conseil, que Mr. George Bloutier, propriétaire de l'Hôtel Windsor, rue Notre-Dame, a été condamné à \$30.00 d'amende et aux frais, pour infraction à la loi des licences.

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter le Règlement Chapitre 123.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Pebutt,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 123, Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: 'Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves', soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXXIII.

— Chapitre 123. —

Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves amendé.

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité

Lundi, le 5 Octobre 1903.

Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le proviso de la section 72 du règlement par le présent amendé est rappelé et remplacé par le suivant: "Pourvu toujours, que les dits trottoirs seront faits de cette dernière manière, (en sens longitudinal) L'espace qui sera laissé entre chaque gradier, pour faciliter l'assèchement des dits trottoirs, ne sera jamais plus d'un demi pouce. Il sera cependant loisible de faire aucun des dits trottoirs en pierre polie, en pierre de taille, ou en brique bien cuite et bien posée au choix de la personne obligée de le faire."

Sec. 2. — Le chapitre premier des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements," s'appliquera au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

2<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs sur la  
rue St. Martin.

Proposé par Mr. Verrette,

secondé par Mr. G. Duplessis,

Que les propriétaires de terrains prenant leur front sur le côté Nord de la rue St. Martin, dans cette partie comprise entre les rues Duplessis-Rochard et Champflour, en cette cité, soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leurs propriétés, et cela, d'hui à huit jours, à défaut de quoi l'Inspecteur-de-Ville est autorisé à faire faire les dits trottoirs et à en charger le coût aux propriétaires des terrains ci-haut mentionnés.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Drainage, rue Champlain.

Proposé par Mr. Louin,

secondé par Mr. Fortin,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé de faire faire la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue Champlain comprise depuis la rue St. George jusqu'à la propriété actuellement

en

# Lundi, le 5 Octobre 1903.

en construction de Mr. Donat Dussault, et cela, aussitôt que la chose sera possible, après que les travaux de drainage ordonnés antérieurement seront terminés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Comité pour la révision de la liste des contribuables propriétaires.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que Messieurs les Echevins A. W. Verrette, L. G. Duplessis et J. P. Pebutt soient nommés membres du Comité Spécial qui devra réviser et corriger la liste des contribuables propriétaires qui ont seuls le droit de voter pour ou contre le règlement de ce Conseil, intitulé: "Chapitre 122, Règlement pour aider à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières", lequel règlement leur sera soumis le vingt Octobre courant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Avis pour certificats de Licences.

Proposé par Mr. Camel,  
Secondé par Mr. L. G. Duplessis,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats de Messieurs Thivierge & Fleury et Zéphirin Carnois & cie. pour obtenir des licences d'auberges, seront pris en considération par le dit Conseil, le dix-neuf Octobre courant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en faveur de Dame veuve Wm Lefebvre.

Proposé par Mr. L. G. Duplessis,  
Secondé par Mr. Pebutt,

Que la somme de six piastres soit acceptée de Dame Veuve William Lefebvre, en règlement de ce qu'elle doit pour taxes et intérêt sur arrérages, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Remise à Mr. John Ackland.

Proposé par Mr. L. G. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que remise de la somme de

Lundi, le 5 Octobre 1903.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

de deux piastres et vingt centens soit faite à John Oakland.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du cinq Octobre courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du cinq Octobre courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du treize Octobre courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de



# Sundi, le 5 Octobre 1903.

de la date du dix-sept Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Gouin,  
secondé par Mr. Peibutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois de la date du vingt Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gouin,  
secondé par Mr. Peibutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un mois de la date du vingt-quatre Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$13,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gouin,  
secondé par Mr. Peibutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centimes, à un mois de la date du vingt-sept Octobre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 5 Octobre 1903.

15<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-neuf  
piastres et soixante-et-quinze centens, à un mois de la date  
du vingt-sept Octobre courant, à un taux d'intérêt excé-  
dant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf  
d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. H. Desautels  
Sec.-Prés.

W. L. Denoncourt  
Maire.

Assemblée Régulière.  
19 Octobre 1903.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

W. L. Denoncourt,  
J. A. Bellefeuille,  
Aldoric Duprésne,  
C. G. Duplessis,  
W. L. Duplessis,  
J. G. Fortin,  
J. E. Hamel,  
J. A. Peibutt,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 19 Octobre 1903.

Requête de  
Mr. Auguste Projean.

Requête de Mr. Auguste Projean, demandant au Conseil de lui vendre une certaine étendue de terrain dans la Commune, pour y établir une pépinière.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. B. E. Bernaquez.

Requête de Mr. B. E. Bernaquez, demandant que les tuyaux de l'Égout et du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété en construction, au coin des rues St. Gabriel et De Bonnancourt.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Thomas Malone.

Requête de Mr. Thomas Malone, demandant que la taxe comme marchand de bois soit déduite de son compte.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Majorique Arcand.

Requête de Mr. Majorique Arcand, demandant que la somme de trois piastres lui soit payée, pour un accident qui il dit être arrivé à sa voiture, à l'extrémité Est du Grand Pont St. Maurice, dans le chemin de la Corporation.

Renvoyée.

Requête de  
Messrs. J. W. Godin & Cie.

Requête de Messrs. J. W. Godin & Cie., demandant que les taxes de péage des Ponts St. Maurice soient réduits à cinq centins par charge de voiture, en leur faveur, pour le transport de quatre cents cordes de bois de chauffage qu'ils viennent d'acheter.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Messrs. Roy & Cie.

Requête de Messrs. Roy & Cie., demandant certains privilèges pour leur permettre d'agrandir les abattoirs et le Marché-aux-Animaux en cette Cité.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Ars. Bourassa, per.

Requête de Mr. Ars. Bourassa, demandant que le magasin qu'il occupe au Marché-aux-Denrées soit réparé et agrandi.

Référée au Comité des Marchés.

Lue

Lundi, le 19 Octobre 1903.

Lettre de  
Mr. Joseph Barnard.

Lue une lettre de Mr. Joseph Barnard, Avocat, demandant, au nom d'un certain nombre de contribuables, de faire cesser l'obstruction occasionnée par le déchargement et le charroyage du charbon, dans cette partie de la rue Du Fleuve, comprise entre les rues Bell et La Pousse.

Donner avis à la Commission du Commerce.

Lettre du  
Chef de Police.

Lue une lettre du Chef de Police, demandant divers articles d'habillement nécessaires aux membres du Corps de Police, pour la prochaine saison d'hiver.

Référée au Comité de Police, avec instruction de demander des soumissions.

Rapport du  
Comité Général.

Rapport:

La requête de la Grandeur Mgr. A. N. Cloutier et autres demandant la réparation du vieux moulin-à-vent et l'établissement d'un parc à cet endroit, a été prise en considération par le Comité Général de ce Conseil, auquel elle avait été référée, lequel a l'honneur de faire le rapport suivant:

Notre Comité est d'opinion qu'il est utile et avantageux d'accorder la première partie de la requête ayant trait à la réparation des ruines du vieux moulin-à-vent, non seulement dans le but de le conserver comme souvenir d'antiquité, ce qui est déjà une raison suffisante, mais aussi comme construction d'une grande utilité, car ce vieux moulin a toujours été, lors des inondations du printemps, un rempart protecteur pour le Quartier St. Philippe en arrêtant les glaces qui auraient certainement causé de grands dégâts à la propriété dans cette partie de la ville.

Quant à la deuxième partie de la requête demandant l'établissement d'un parc public, Notre Comité croit qu'il n'est pas avantageux de faire  
des

Lundi, le 19 Octobre 1903.

des dépenses pour plantation d'arbres, &c., en cet endroit, parce que ces améliorations seraient détruites par les glaces du fleuve le printemps, et que de plus ce site est très-éloigné des habitations.

Ainsi, Votre Comité recommande qu'une couverture et des ouvertures soient posées au dit moulin et que les murs soient réparés, et que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit chargé de préparer des spécifications et demander des soumissions pour l'exécution de ces travaux sous le plus court délai possible.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. L. Denoncourt,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 19 Octobre 1903.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. G. G. Duplessis,

Que le rapport du Comité-Général qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Considération remise à la prochaine séance du Conseil.

Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, informant le Conseil que, le sept Octobre courant, il a fait l'inspection du pain chez tous les boulangers de cette Cité, et qu'il a constaté que partout, il était de bonne qualité et du poids réglementaire.

Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, informant le Conseil, qu'en visitant le Quartier St. Philippe, il a trouvé en mauvais état, cette partie du ruisseau qui se rend jusqu'au Fleuve, après avoir traversé la Commune et les rues St. Philippe et Notre-Dame, comprise entre la Commune et la rue Notre-Dame.

Référé au Comité Général.

Proposé

Lundi, le 19 Octobre 1903.

2<sup>e</sup> Motion  
Avis pour certificat  
de Licence.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. L. G. Duplessis,  
Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil  
soit autorisé à annoncer que le certificat de Messieurs  
Harnois & Cie. pour obtenir une licence d'auberge sera  
pris en considération par le dit Conseil, le trente Octobre  
courant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Prolongement des rues  
Cartier et Denoue.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Pourigny,  
Que le Comité des Chemins soit auto-  
risé de s'enquérir à qui appartiennent les terrains nécessaires  
au prolongement des rues Cartier et Denoue en cette cité  
et faire connaître à ce Conseil les moyens à prendre pour  
prolonger ces dites rues.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. L. Echevin & L. G. Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le paragraphe 52 du  
règlement Chapitre 104 concernant les cotisations et taxes soit  
amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les pommes  
vendues dans des bateaux.

En Conseil, ce 19 Octobre 1903.

(Signé) L. G. Duplessis.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le trente  
d'Octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Adjournement.

A. D. Désautels  
Sec.-Trés.

M. Bernier  
Maire.

Vendredi, le 30 Octobre 1903.

Assemblée Régulière  
30 Octobre 1903.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le trentième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
J. Bureau,  
Alphonse Dupresne,  
G. G. Duplessis,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Martin,  
O. V. Guin,  
J. E. Hamel,  
J. E. Héty,  
J. A. Peblutt,  
F. J. Pourigny,  
A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Louis Boisvert.

Requête de Mr. Louis Boisvert, demandant qu'un terrain situé dans la Paroisse de St. Angèle de Laval, et appartenant à la Corporation des Trois-Rivières, lui soit loué.

Accordée. Bail sera être passé.

Requête de  
Mr. Johnny Gauthier.

Requête de Mr. Johnny Gauthier, demandant une réduction sur sa taxe comme locataire.

Référé au Comité Général.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers de la Cité des Trois-Rivières, demandant que certaines clauses de la requête de M. Roy & Co., au sujet de l'agrandissement des abattoirs et du marché-àux-Animaux qu'ils projettent, qui a été présentée, le dix-sept courant, soient retranchées ou amendées.

Référé au Comité Général.

Requête

Vendredi, le 30 Octobre 1903.

Requête de l'Association des Bouchers. Requête de l'Association des Bouchers de la Cité des Trois-Rivières, demandant que le règlement concernant les abattoirs soit amendé.

Référée au Comité Général.

Lettre de Mr. Ulric Perrault.

Lue une lettre de Mr. Ulric Perrault, réclamant la somme de trente piastres, pour dommages qu'il dit lui avoir été causés par la confiscation d'un coffre de viande.

Renvoyée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	43	75
" " Do. (Ent. & Répt.)	326	20
" des Chemins,	471	35
" " Marchés,	82	51
" du Feu,	115	83
" de l'Hôtel-de-Ville,	21	15
" " la Police,	395	51
" " " Commune,	34	"
" " " Santé,	25	41
Drainage,	1,846	14
Ponts St. Maurice,	36	65
Rues sous Contrôle,	101	40
Parage des Rues,	2,218	31
Carré Champlain,	66	98
Carré Le Platon,	56	30
Papeterie, Annonces et Impressions,	5	45
Assurances des Propriétés de la Corporation,	104	75
Arais Légaux,	13	20
Billets Payables,	296,144	"
A Reporter	302,111	89



Vendredi, le 30 Octobre 1903.

	Report	\$ 302,111	89
Intérêt et Commission,		1,479	91
Taxes Municipales,		2	20
Dépenses Contingentes,		349	48
Salaires,		266	66
Divers Comptes,		140	55
		\$ 304,250	69

Respectueusement soumis,  
 (Signé) P. V. Gouin, Préd.,  
 J. L. Fortin,  
 John P. Peabutt.

Ex<sup>o</sup> Motion

Proposé par Mr. Hamel,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du Comité des Marchés.

Rapport:  
 La requête de Mr. François Bourassa présentée à ce Conseil le dix-neuf Octobre courant, demandant l'agrandissement du magasin qu'il occupe sur la place du marché-aux-denrées, et aussi certaines réparations à la couverture du dit magasin, a été prise en considération par le Comité des Marchés auquel elle avait été référée, lequel après s'être rendu sur les lieux et s'être enquis du coût de ces travaux, a l'honneur de faire le rapport suivant:

D'après les estimés faits par Mr. l'Inspecteur-de-Ville les réparations à la couverture coûteront une piastre à une piastre et cinquante centins et l'agrandissement du magasin coûtera environ trente-cinq piastres.

Notre Comité est d'opinion que la couverture doit être réparée immédiatement et que l'agrandissement du magasin pourrait être ordonné dans le cas où ce Conseil déciderait

Vendredi, le 30 Octobre 1903.

déciderait d'augmenter le loyer du dit magasin.

Votre Comité croit devoir faire remarquer à Votre Conseil que la couverture en tôle de la grande remise adjoignant au magasin occupé par Mr. Bourassa, est en très-mauvais état et devrait être peinte, il croit devoir recommander ce travail qui coûterait environ dix piastres.

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. A. Bellefeuille, Président,  
H. Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
J. E. Hébert.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 30 Octobre 1903.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que les travaux dont il est fait mention dans le rapport du Comité des Marchés qui vient d'être lu devant ce Conseil soient ordonnés et que le loyer de Mr. Bourassa soit fixé à \$55.<sup>00</sup> l'an.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Quittance partielle à Mr. Adéland Limoges.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance partielle par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Adéland Limoges, concernant l'achat d'un terrain situé sur le côté Sud-Est de la rue des Commissaires en cette Cité.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Certificat pour Auberge

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. L. G. Duplessis,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. M. Charnois & Compagnie pour leur permette d'obtenir une licence d'auberge soit

Vendredi, le 30 Octobre 1903.

soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée sur division suivante:

Pour:	Contre:
Mo. Mo. Bureau,	Mo. Mo. Bellefeuille,
Duplessis, L. G.	Dufresne,
Portin,	Duplessis, W. L.
Gouin,	Hébert,
Camel,	Peabutt,
Sourigny,	Verrette.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Portin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet promissoire au montant de dix-neuf mille piastres, à un mois de la date du deux Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Portin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à un mois de la date du quatre de Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Portin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un

mois

Vendredi, le 30 Octobre 1903.

mois de la date du quatre de Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.00, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du quatre de Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$7,500.00, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du quatre de Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.00, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du neuf de Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Vendredi, le 30 Octobre 1903.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du neuf de Novembre prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la  
date du seize de Novembre prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du vingt de Novembre prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois de  
la date du vingt-trois de Novembre prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,

en

Vendredi, le 30 Octobre 1903.

15<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un  
mois de la date du vingt-sept Novembre prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centimes, à un mois de la date  
du trente de Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excé-  
dant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvelles-  
ment d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

17<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Louin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centimes, à un mois de la date  
du trente de Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excé-  
dant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Mandamus de J. Mar-  
chand, pr., contre la Corpora-  
tion des Trois-Rivières.


Le Secrétaire-Trésorier donne communication  
d'un bref de mandamus contre la Corporation de cette  
ville, dans une cause portant le numéro 272 à la Cour  
Supérieure,

Vendredi, le 30 Octobre 1903.

Ajournement.

Supérieure, dans laquelle Mr. Géphirin Marchand, Jr. est Demandeur, et la Corporation de la Cité de Trois-Rivières est Défenderesse.

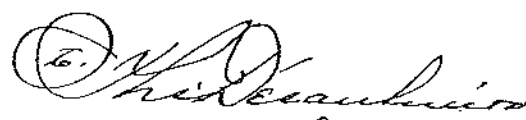
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Novembre prochain, à sept heures et demie du soir.

  
Sec.-Trés.

  
Maire.

Assemblée Régulière.  
9 Novembre 1903.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le neuf de Novembre mil neuf cent trois, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille, J. Bureau, Aldoric Dupresne, W. L. Duplessis, W. L. Duplessis, J. L. Fortin, P. W. Gouin, J. E. Hamel, J. P. Pebutt, A. J. Pourigny, ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mardi, le dix de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
10 Novembre 1903.

Une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le dixième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Aldoric Dupresne,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
J. E. Hamel,

J. E.

Mardi, le 10 Novembre 1903.

J. E. Héty,  
J. P. Pebutt.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Phil. Levasseur & al.

Requête de Mr. Philippe Levasseur et autres, demandant que la rue St. Denis soit prolongée depuis la rue Des Forges jusqu'à la rue St. George.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Félix Gélinas & al.

Requête de Mr. Félix Gélinas et autres, demandant que la pose des tuyaux du Drainage soit continuée dans la rue St. Philippe, depuis la rue St. Elizabeth jusqu'au petit pont.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Alex. Valade & al.

Requête de Mr. Alex. Valade et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans le chemin St. Marguerite.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Gédéon Phibault & al.

Requête de Mr. Gédéon Phibault et autres, demandant que la pose des tuyaux du Drainage soit continuée dans cette partie de la rue Notre-Dame comprise depuis la rue St. Anne jusqu'à la propriété portant le N. 358 sur la dite rue Notre-Dame.

Référée au Comité Général.

Lettre de  
Mr. Jos. Moisan fils.

Lue une lettre de Mr. Jos. Moisan fils, offrant la somme de dix piastres en règlement de ce qu'il doit pour taxes.

Référée au Comité Général.

Lettre de  
Mr. Alf. W. Hadrill.

Lue une lettre de Mr. Alfred W. Hadrill, Secrétaire de la "Canadian Fire Underwriters Association", accompagnée d'un rapport de l'Inspecteur de la dite Association, concernant le Département du Feu.

Référée au Comité Général.

Lettre de  
Mr. P. B. Vanasse.

Lue une lettre de Mr. P. B. Vanasse, se plaignant du trottoir qu'il dit avoir été construit avec des scories de charbon, dernièrement, sur le côté

Ouest



# Mardi, le 10 Novembre 1903.

Ouest de l'Avenue Laviolette, depuis la rue St. Maurice en allant vers la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.

Référée au Comité Général.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant les Abattoirs et le Marché-aux-Denrées de cette Cité.

Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant l'état de la cour de la propriété portant le N° 256, rue Notre-Dame, occupée par la buanderie de Mr. Siméon Pâquin.

Rapport du Chef de Police.

Référée au Comité de Santé.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois d'Octobre dernier.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois d'Octobre dernier.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pose des tuyaux de l'Acqueduc, rue Bonnacourt.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la demande faite à ce Conseil le 19 Octobre dernier, par Mr. G. E. Bernaquez, concernant la pose des tuyaux de l'Acqueduc jusqu'à sa propriété au coin des rues Bonnacourt et St. Valier, soit accordée, et qu'à cette fin Mr. le Surintendant de l'Acqueduc fasse de suite la pose d'un tuyau en fer de quatre pouces de diamètre sur la rue Bonnacourt entre les rues St. Béatrice et St. François-Xavier.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Rapport sur requête de Messrs. Roy & Co.

Proposé par Mr. Hébert,  
Secondé par Mr. Dubresne,

Que les conclusions de la requête de Messieurs Roy & Co. demandant certains privilèges pour

Mardi, le 10 Novembre 1903.

pour l'agrandissement des abattoirs et du Marché aux animaux en cette Cité, ne soient pas accordées quant à présent, attendu qu'ils n'ont pas justifié dans l'opinion de ce Conseil, que les privilèges qu'ils sollicitaient assureraient à la ville des avantages assez considérables pour accorder de semblables privilèges, et ce, d'autant plus qu'une autre puissante compagnie est actuellement en pourparler avec la ville, au sujet d'un octroi de terrain dans la Commune, pour l'exportation du bétail et divers articles de commerce devant assurer des revenus considérables à la ville.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois de Novembre courant, à sept heures et demie du soir.

H. Désautries  
Sect-Prés.

H. Denoncourt.  
Maire.

Assemblée Régulière.  
23 Novembre 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,
- Aldric Duplessis,
- L. G. Duplessis,
- J. E. Camel,
- J. A. Pebutt,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Alex. Baptist & al.

Requête de Mr. Alex. Baptist et autres, demandant que la Corporation fasse construire un pont,

Lundi, le 23 Novembre 1903.

pont, pour relier l'Île de la Potherie à la Cité des Trois-Rivières.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Aimé Gauthier.

Requête de Mr. Aimé Gauthier, demandant d'être exempté du paiement des taxes d'affaires comme imprimeur, pour l'année courante, ou qu'il n'exerce plus cette occupation.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers de la Cité des Trois-Rivières, demandant l'autorisation de prendre, au nom de la Corporation de la dite Cité, des procédures judiciaires contre certaines personnes, pour infraction aux règlements concernant la vente des viandes, en par la dite Association fournissant bonne et suffisante caution pour le paiement des frais qui pourraient résulter de telles procédures.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Louis Pratte.

Une lettre de Mr. Louis Pratte, offrant de vendre un cheval à la Corporation de cette Cité.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport du  
Comité des Chemins.

Rapport: La requête de Mr. Philippe Levasseur & al., demandant le prolongement de la Rue St. Denis depuis la rue des Berges jusqu'à la rue St. George, présentée à ce Conseil le dix de Novembre courant, a été prise en considération par le Comité des Chemins, auquel elle avait été référée, lequel a l'honneur de faire le rapport suivant:

Votre Comité par le ministère de Mr. l'Inspecteur des Ville s'est enquis auprès des propriétaires des terrains nécessaires au prolongement de la dite rue, à quels prix et conditions ils céderaient ces terrains en question et il a été constaté que les dépenses qu'occasionneraient ce prolongement de rue s'élèveraient à la somme de quatre mille piastres environ.

Votre Comité est d'opinion que les prix demandés

Lundi, le 23 Novembre 1903.

demandés sont exorbitants et que l'état actuel des finances de la Corporation ne permet pas de faire ces dépenses; c'est pourquoi, l'adoption des conclusions de cette requête ne peut être recommandée quant à présent.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. O. Verrette, Pr<sup>s</sup>dt,

J. E. Hamel,

L. J. Duplessis.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 23 Novembre 1903.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Duplessis,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu devant ce conseil soit adopté.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Wellie Chartier, d'un terrain situé sur le côté Sud-Est de la rue St. Philippe en cette Cité, pour le prix et somme de trente piastres, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Esc., N. O., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une opposition afin d'annuler un mandat de saisie in re Joseph Massé & Cie.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que M. J. Assier, Esc., Avocat de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, soit autorisé à contester l'opposition afin d'annuler, produite par

Mr. M.

1<sup>re</sup> Motion

2<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à Mr. Wellie Chartier.

3<sup>e</sup> Motion

L'Avocat de la Corporation autorisé à comparaître in re Jos. Massé & Cie., saisis.

Lundi, le 23 Novembre 1903.

M. M. Pouigny & Bureau dans une cause à la Cour de Circuit dans laquelle la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est saisissante vs. Dame J. Richard, Saisie, et Dame J. Richard, Opposante.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archeville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Sebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet promissoire au montant de dix-neuf mille piastres, à un mois de la date du cinq de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Sebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à un mois de la date du sept de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archeville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Sebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du sept de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 23 Novembre 1903.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du sept de Décembre prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du sept de Décembre prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du quatorze de Décembre prochain, à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent  
l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du quatorze de Décembre prochain,

à

Lundi, le 23 Novembre 1903.

à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du dix-neuf de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de la date du vingt-trois de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois de la date du vingt-six de Décembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Mercredi, le neuf de Décembre prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Lundi, le 30 Novembre 1903.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 28 Novembre 1903.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le trente de Novembre courant, à sept heures et  
demie du soir, concernant les Faux de fret du P. Q. R.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
30 Novembre 1903.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le trente de  
Novembre mil neuf cent trois, il n'y a pas eu d'assemblée du  
Conseil, les membres présents étaient: Son Honneur le Maire  
W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dufresne, G. G. Duplessis, W. L. Duplessis, J. L. Fortin,  
J. E. Hamel, J. E. Hétu, J. A. Peabutt et P. A. Verrette.

  
G. G. Duplessis  
Sec.-Trésorier.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Ou

M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil-de-Ville  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Nous, soussignés, vous prions  
par les présentes, de convoquer une assemblée spéciale  
du Conseil-de-Ville, pour Vendredi prochain, le  
quatre de Décembre courant, à sept heures  
et demie du soir, concernant les abattoirs  
et le Marché-animal de cette Cité.

Trois-Rivières,



Vendredi, le 4 Décembre 1903.

Trois-Rivières, 2 Décembre 1903.

(Signé) J. A. Bellefeuille,  
L. G. Duplessis,  
F. S. Pourigny.

Assemblée Spéciale.  
4 Décembre 1903.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le quatre, de Décembre mil neuf cent trois, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, les membres présents étaient: Son Honneur le Maire H. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille, J. Bureau, Uldoric Dupresne, L. G. Duplessis, W. L. Duplessis, J. L. Fortin, P. W. Gouin, J. E. Hamel, J. E. Hébert, J. P. Pebutt, F. S. Pourigny et A. W. Verrette.

*F. S. Pourigny*  
Sec. Trésorier.

Assemblée Régulière.  
9 Décembre 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
J. E. Hamel,  
J. P. Pebutt,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de

M. Zéphirin Carnois.

Requête de Mr. Zéphirin Carnois, demandant que remise lui soit faite de la somme de trois piastres et cinquante centins qu'il a payée pour taxes sur un cheval et une voiture pour l'année courante,

Mercredi, le 9 Décembre 1903.

courante, et cela, vu qu'il ne possède pas de cheval ni de voiture cette année.

Référé au Comité Général.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

J'ai l'honneur d'informer votre Honorable Conseil, que les réparations du Moulin-à-Vent ont été terminées le 1<sup>er</sup> Décembre courant (1903), et que l'entrepreneur Mr. A. X. Gravel s'est en tous points conformé à son contrat.

Respectueusement soumis,  
J'ai l'honneur d'être, votre etc.  
(Signé) Ars. Parent,  
Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 4 Décembre 1903.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant l'inspection qu'il a faite dernièrement du lait fourni par les commerçants, en cette Cité.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant la confiscation qu'il a faite, pendant le mois de Novembre dernier, sur le Marché-aux-Denrées de cette Cité, de viande impropre à la consommation.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'y a pas eu d'incendie en cette Cité, pendant le mois de Novembre dernier.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Novembre dernier.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une poursuite en dommages par Mr. Ulric Perreault, pour une confiscation de viande qui lui a été faite sur le Marché-aux-Denrées, en cette Cité, le 24 Octobre dernier.

Avis de poursuite de Mr. G. Marchand, Sr.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un avis de poursuite de Mr. G. Marchand, Sr., par l'entremise de son avocat Mr. Jos. Barnard, pour obstruction de la rue de Fleuve.

Proposé

Mercredi, le 9 Décembre 1903.

1<sup>ère</sup> Motion  
Poursuite de Mr. Ulric  
Perreault.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Hamel,

Que J. A. Tessier, Esq., avocat de ce  
Conseil, soit autorisé à comparaître pour et au nom de la  
Corporation de cette Cité dans une cause à la Cour de  
Circuit dans laquelle Ulric Perreault est Demandeur et  
la Corporation de la Cité des Trois-Rivières est Défenderesse,  
et de faire tous les procédés nécessaires pour défendre à la  
dite action.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. J. Scherwin Pebbutt.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que la résolution concer-  
nant la formation des Comités Permanents du dit Conseil  
soit amendée.

En Conseil, ce 9 Décembre 1903.

(Signé) John J. Pebbutt.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

J. Desaulniers  
Sec. Prés.

W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
14 Décembre 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Décembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. B. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,

b. j.

Lundi, le 14 Décembre 1903.

J. G. Duplessis,  
 W. L. Duplessis,  
 J. L. Fortin,  
 J. B. Hamel,  
 J. P. Peibutt,  
 F. A. Verrette.

Requête de  
 Mr. Pierre Grenier.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Pierre Grenier, demandant  
 d'être exempté du paiement des taxes de l'eau, pendant  
 un certain nombre d'années, pour sa propriété située sur  
 la rue Cartier.

Lettre des  
 Commissaires du Hâvre.

Une lettre des Commissaires du Hâvre  
 des Trois-Rivières, concernant l'obstruction de la  
 partie de la rue Du Fleuve comprise entre les  
 rues Bell et La Pousse.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
 les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	48	03
" " Do. (Ent. & Répt.)	270	29
" des Chemins,	196	86
" " Marchés,	93	29
" du Feu,	27	93
" de l' Hôtel-de-Ville,	1	93
" " la Police,	395	63
" " " Commune,	31	41
" " " Santé,	45	16
Drainage,	1,654	18
Ponts St. Maurice,	68	62
Rues sous Contrôle,	23	20
Pavage des Rues,	157	38
A Reporter	3,013	91

Lundi, le 14 Décembre 1903.

	Report	\$	3,013	91
Carrié Champlain,			24	90
Carrié Le Platon,			2	30
Station de Police et du Feu,			7	64
Ateliers des Départements,			-	08
Frais Légaux,			59	40
Billets Payables,		97,500	-	-
Intérêt et Commission,			588	34
Dépenses Contingentes,			45	31
Salaires,			266	66
Divers Comptes,			39	33
		\$	101,550	87

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. L. Duplessis,  
 John A. Peabutt,  
 J. L. Fortin.

Rapport du Comité des Finances.  
 — N° 2. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Arqueduc, (Construction)	\$	293	29
" " Do. (Ent. & Répt.)		211	52
" des Chemins,		114	74
" " Marchés,		65	13
" du Feu,		6	58
" de l'Hôtel de Ville,		-	50
" la Police,		331	63
" " Santé,		41	66
Drainage,		-	60
Ponts St. Maurice,		32	90
Rues sous Contrôle,		47	90
À Reporter	\$	1,146	45

Lundi, le 14 Décembre 1903.

	Report	\$	1,146	45
Pavage des Rues,			52	59
Carre Champlain,			10	70
Carre Le Platon,			1	30
Atelier des Departements,			3	—
Billets Payables,			10,000	—
Interet et Commission,			11,472	22
Depenses Contingentes,			41	66
Salaires,			266	66
		\$	22,994	58

Respectueusement soumis,  
 (Signé) W. L. Duplessis,  
 J. L. Fortin,  
 John P. Peabutt.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N° 3. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$	4	80
" " Do. (Ent. & Répt.)		44	05
" des Chemins,		13	91
" " Marchés,		1	50
" du Fleuve,		10	10
" de l'Éclairage,		43	15
" " L'Hotel de Ville,		4	30
" " la Police,		28	13
" " Santé,		1	25
Ponts St. Maurice,		—	60
Pavage des Rues,		11	67
Station de Police et du Fleuve,		2	50
Papeterie et Impressions,		251	43
A Reporter	\$	450	39

Lundi, le 14 Décembre 1903.

	Report	\$	450	39
Compte des Propriétés de la Corporation,			645	—
Billets Payables,			85,323	50
Intérêt et Commission,			500	49
Divers Comptes,			51	92
		\$	86,971	30

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
John P. Sebbutt.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Camel,

Que les rapports numéros un, deux et trois du Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents amendée.

Proposé par Mr. Sebbutt,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Monsieur l'Échevin P. P. Pourigny soit nommé président du Comité des Finances au lieu et place de Monsieur l'Échevin P. O. Gouin qui devra remplacer le dit Monsieur Pourigny comme président du Comité de Police, et que Monsieur l'Échevin P. O. Verrette remplace Monsieur l'Échevin J. E. Hétié comme membre du Comité des Finances et que le dit Mr. Hétié fasse partie du Comité de Police.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à  
Mr. Wm<sup>l</sup> Morin.

Proposé par Mr. Camel,  
Secondé par Mr. P. G. Duplessis,

Que la somme de quinze piastres et vingt-huit centins (\$15.<sup>28</sup>/<sub>100</sub>) chargée à Mr. William Morin, pour taxe sur foyer et intérêt, pour les années mil neuf cent un et mil neuf cent deux, soit déduite

de

Lundi, le 14 Décembre 1903.

de son compte, ou qu'il occupait alors la propriété de son épouse.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Exemption des taxes de  
l'eau à Mr. Pierre Grenier.

Proposé par Mr. Hamel,  
Secondé par Mr. W. G. Duplessis,

Que Mr. Pierre Grenier soit exempté pour l'espace de cinq années à compter du premier de Janvier prochain (1904) de payer la taxe de l'eau pour ses propriétés situées sur la rue Cartier en cette cité, ou que la Corporation ne peut quant à présent conduire l'eau jusqu'aux propriétés du dit Mr. Grenier.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur des Exécuteurs  
Testamentaires de feu M<sup>rs</sup> Burn.

Proposé par Mr.  
Secondé par Mr.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur des Exécuteurs Testamentaires de feu William Burn, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du quinze de Décembre courant, avec intérêt de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer en partie un billet de dix mille piastres dû à la Banque d'Acadelaqa à la date du dix-neuf Décembre courant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Peabutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un mois de la date du trente de Décembre courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé



Sundi, le 11 Décembre 1903.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. H. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Tebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la  
date du quatre de Janvier prochain, (1904), à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. H. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Tebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la  
date du quatre de Janvier prochain (1904), à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Tebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un  
mois de la date du huit de Janvier prochain (1904), à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 14 Décembre 1903.

10<sup>es</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Sebbutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à  
un mois de la date du onze de Janvier prochain (1904) à  
un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent  
l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.

Adjournement.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit  
de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

W. L. Desaulniers  
Sec.-Prés.

W. Denoncourt  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 16 Décembre 1903.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Jeudi, le dix-sept de Décembre courant, à sept heures  
et demie du soir, pour dépôt du Rôle d'Évaluation,  
et pour mainlevée d'hypothèque en faveur de Mr. L. G.  
Beaudry.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
17 Décembre 1903.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le dix-septième  
jour

627

Jeudi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1903.

jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire      W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins      J. P. Bellefeuille,  
  Uldoric Dufresne,  
  W. L. Duplessis,  
  J. L. Fortin,  
  J. P. Peibutt,  
  A. W. Verrette.

Dépôt du  
Rôle d'Évaluation.

Le Rôle d'Évaluation, pour l'année mil neuf cent quatre est produit et déposé devant le Conseil, par le Secrétaire - Trésorier.

1<sup>ère</sup>  
" Motion:  
Mainlevée d'hypothèque  
en faveur de M. J. Beaudry.

Proposé par Mr. W. L. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de mainlevée d'hypothèque et de charge par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en faveur de J. J. Beaudry d'un emplacement connu et désigné sous le numéro deux cent trente-neuf du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

J. J. Desautels  
Sec.-Trés.

W. Denoncourt  
Maire.

Assemblée Régulière.  
28 Décembre 1903.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Lundi, le 28 Décembre 1903.

Son Honneur le Maire W. G. Denoncourt,  
 Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
 Aldoric Despresne,  
 L. G. Duplessis,  
 J. G. Fortin,  
 J. S. Kamel,  
 J. P. Peibutt,  
 F. S. Pourigny,  
 F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. W. Mons et autres,  
 demandant que la partie de la rue Des Forges  
 comprise entre les rues Champlain et Royale soit  
 classée comme rue sous contrôle numéro deux.

Requête de  
 Mr. W. Mons & all.

Référée au Comité Général.

Requête de Dame Narcisse Lacombe,  
 offrant la somme de cinq piastres, en règlement de  
 son compte de taxes.

Requête de  
 D<sup>me</sup> " Narcisse Lacombe.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Mr. J. A. Comeau et autres,  
 demandant l'usage de la grande salle de l'Hôtel  
 de Ville, pour les exercices militaires des officiers du  
 86<sup>ème</sup> Bataillon des Trois-Rivières.

Requête de  
 Mr. J. A. Comeau & all.

Référée au Comité Général.

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
 les paie-listes suivantes:

Rapport du  
 Comité des Finances.

Département de l'Aqueduc, (Ent. & Répt.)	\$	328	18
" des Chemins,		1,118	26
" " Marchés,		120	29
" du Feu,		15	86
A Reporter	\$	1,582	59

Lundi, le 28 Décembre 1903.

Report	\$ 1,582	59
Département de l'Hôtel-de-Ville,	27	57
" " la Police,	362	07
" " " Commune,	7	—
Drainage,	129	69
Ponts St. Maurice,	128	62
Rues sous Contrôle,	1,220	60
Pavage des Rues,-	196	80
Carré Champlain,	9	70
Carré Le Platon,	13	10
Carré St. Philippe,	4	21
Station de Police et du Feu,	15	39
Papeterie et Impressions,	2	40
Assurances des Propriétés de la Corporation,	10	13
Billets Payables,	138,500	—
Intérêt et Commission,	844	17
Fonds d'Amortissement,	6,429	66
Dépenses Contingentes,	197	94
Salaires,	266	74
Divers Comptes,	44	04
Papes Municipales,	25	—
	\$ 150,017	42

Respectueusement soumis,  
 (Signé) F. S. Pourigny, Président,  
 John P. Peabutt,  
 A. O. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Hamel,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
 concernant la pose de tuyaux de Drainage,  
 dans

Lundi, le 28 Décembre 1903.

dans diverses rues de cette Cité, pendant la saison d'été mil neuf cent trois.

Poursuite de  
Mr. P. A. Souin.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'une poursuite de Mr. Pierre Orla Souin, par l'entremise de ses avocats Messieurs Pourigny & Bureau, concernant la propriété du Moulin-à-Vent.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hocheleaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hocheleaga, un billet promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois de la date du onze de Janvier prochain (1904), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hocheleaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hocheleaga, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du onze de Janvier prochain (1904), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hocheleaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hocheleaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du onze de Janvier prochain (1904), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre

Lundi, le 28 Décembre 1903.

autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du dix-huit de Janvier prochain (1904), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois de la date du dix-huit de Janvier prochain, (1904), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisée à signer en faveur de la Banque d'Archevaga, un billet promissoire au montant de neuf mille piastres, à un mois de la date du vingt-deux Janvier prochain (1904), à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

L.S.

# Lundi, le 28 Décembre 1903.

## Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le trente de Décembre courant, à sept heures et demie du soir.

*J. P. Désaulniers*  
Sec.-Prés.

*W. Denoncourt*  
Maire.

## Assemblée Régulière. 30 Décembre 1903.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le trentième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent trois, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire *W. L. Denoncourt*,  
Messieurs les Echevins *J. A. Bellefeuille*,  
*L. G. Duplessis*,  
*J. L. Fortin*,  
*J. E. Hamel*,  
*A. S. Pourigny*,  
*A. A. Verrette*.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

## Rapport du Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Ent. Répt.)	35
" des Chemins,	32 10
" " Marchés,	10 91
" du Feu,	7 06
" de l'Hôtel-de-Ville,	96
" " la Santé,	41 81
Drainage,	1
A Reporter	94 19



Mercredi, le 30 Décembre 1903.

	Report \$	94	19
Pavage des Rues,		31	90
Station de Police et du Feu,		1	46
Papeterie et Impressions,		28	—
Billets Payables,		49,000	—
Intérêt et Commission,		251	04
Dépenses Contingentes,		2	50
Divers Comptes,		653	55
	\$	50,062	64

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. J. Pourigny, Président,  
 F. W. Verrette,  
 J. L. Fortin.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Camel,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Proposé par Mr. Camel,  
 Secondé par Mr. Fortin,

Que le Comité Général de ce Conseil  
 soit chargé de faire rapport sur la lettre de l'Associa-  
 tion des Assurances qui lui a été référée le dix de  
 Novembre dernier, et cela, le plus tôt possible.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Poursuite de Mr. P. A. Guin

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Fortin,

Que J. W. Pessier, Cov. avocat de ce  
 Conseil soit autorisé à comparaître pour et  
 au nom de la Corporation de cette Cité, dans  
 une cause à la Cour Supérieure N° 336 dans  
 laquelle P. A. Guin est Demandeur et  
 la Corporation de la Cité des Trois-Rivières  
 Défenderesse

Mercredi, le 30 Décembre 1903.

Défenderesse et de faire tous les procédés nécessaires pour défendre à icelle.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le douze de Janvier prochain (1904), à sept heures et demie du soir.

Ajournement.

(S.) H. Décaubin  
Sec.-Prés.

W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
12 Janvier 1904.

Advenant huit heures et demie du soir, Mardi, le douze de Janvier, mil neuf cent quatre, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins Aldoric Dufresne, W. L. Duplessis, J. E. Hamel, J. P. Bebutte et P. S. Pourigny, ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi, le vingt-cinq de Janvier courant, à sept heures et demie du soir.

H. Décaubin  
Sec.-Présorier.

Assemblée Régulière.  
25 Janvier 1904.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Aldoric Dufresne,  
W. L. Duplessis,  
W. L. Duplessis,

J. L.

Lundi, le 25 Janvier 1904.

J. L. Fortin,  
J. B. Hamel,  
J. P. Pebutt,  
A. J. Bourigny,  
A. W. Verrette.

Requête de

MM. Charbonneau & Schiller.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Messieurs Charbonneau et Schiller, demandant qu'un auvent soit posé à la porte centrale, en arrière du Marché-aux-Denrées.

Requête de

M. J. W. Godin.

Requête de Mr. J. W. Godin, demandant au Conseil de lui vendre les lots de terrains portant les numéros cinq cent cinquante (550) et cinq cent quarante-sept (547) du Cadastre de la Cité des Trois-Rivières, et situés sur la rue Notre-Dame, pour y établir une scierie et y faire le commerce de bois.

Référée au Comité Spécial.

Requête de

M. Oliva Bourque et all.

Requête de Mr. Oliva Bourque et autres, demandant la pose des tuyaux de l'Acqueduc dans la rue Denoue.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de

M. François Carl.

Requête de Mr. François Carl, chauffeur de l'Acqueduc, demandant que son salaire soit élevé à une piastre et vingt-cinq centins par jour.

Référée au Comité Général.

Requête de

M. Antoine Guertin.

Requête de Mr. Antoine Guertin, demandant que son nom soit entré au lieu de celui des Révérendes Dames Ursulines des Trois-Rivières, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaire de l'immeuble portant le numéro trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) du Cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, et situé au coin Nord-Ouest des rues St. Philippe et St. George.

Accordée.

Requête

Sundi, le 25 Janvier 1904.

Requête de  
Mr. Edouard Manseau & all.

Requête de Mr. Edouard Manseau et autres,  
membres du Corps de Police, demandant une augmen-  
tation de salaire.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Herman Chainé.

Requête de Mr. Herman Chainé, demandant  
d'être nommé membre du Corps de Police et de la Bri-  
gade du Feu.

Lettre de  
Messrs. Cooke & Baron.

Une lettre de Messrs. Cooke & Baron,  
Avocats, réclamant, au nom de Mr. Sévère Rodin,  
la somme de cinquante piastres, pour un accident qu'il  
dit avoir été occasionné à son épouse, par le mauvais  
état d'un trottoir de la rue Notre-Dames, le trois de  
Janvier courant.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Ent. & Répt.)	54	80
" des Chemins,	75	39
" " Marchés,	3	59
" du Feu,	3	70
" de l'Éclairage,	5,497	"
" " L'Hôtel des-Villes,	7	98
" " la Police,	10	50
Drainage,	"	36
Ponts St. Maurice,	2	50
Quai sous Contrôle,	84	34
Carre Champlain,	"	23
Papeterie et Impressions,	2	"
Billets Payables,	140,823	50
Intérêt et Commission,	761	18
Dépenses Contingentes,	108	60
Divers Comptes,	48	52
	144,484	19

Respectueusement

Lundi, le 25 Janvier 1904.

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. S. Pourigny, Président,  
John A. Pebbutt,  
J. L. Fortin.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. G. Duplessis,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire,  
concernant les animaux tués à l'Abattoir de Trois-Ri-  
vières, pendant le mois de Décembre dernier (1903).

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois de Décembre dernier (1903).

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
Cité, pour le mois de Décembre dernier (1903).

2<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Pebbutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-six de Janvier courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebbutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-neuf de Janvier courant, à un taux  
d'intérêt

Lundi, le 25 Janvier 1904.

L'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un mois de la date du deux de Février prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Peibutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du cinq de Février prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Peibutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du cinq de Février prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 25 Janvier 1904.

Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Tebbutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet  
promissoire au montant de dix-neuf mille piastres, à un mois  
de la date du onze de Février prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvelle-  
ment d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil se forme alors en Comité Général,  
pour entendre les plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour  
mil neuf cent quatre.

Aussitôt après la formation du Conseil en Comité  
Général, Mr. P. W. Martel, Avocat, fait une plainte verbale  
contre le dit Rôle d'Evaluation, quant à l'estimation  
de la propriété de l'Honorable J. K. Ward, rue Du Fleuve.

Ordre est donné au Secrétaire-Trésorier de prendre  
note de la dite plainte, pour qu'elle soit prise en considération par  
le dit Comité, quant à sa validité, ou qu'elle n'a pas été faite de  
la manière ni dans les délais voulus par la loi.

Un certain nombre de plaintes sont entendues par  
le Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le  
Maire W. L. Denoncourt d'abord, et ensuite sous la prési-  
dence de Mr. le Pro-Maire W. L. Duplessis.

Advenant minuit, l'assemblée est continuée  
à Mardi, le vingt-six de Janvier courant, à sept  
heures et demie du soir, pour l'audition des dites plaintes.

Adjournement.

W. L. Denoncourt  
Sec. - Prés.

W. L. Denoncourt  
Maire.

Mardi, le 26 Janvier 1904.

Assemblée Régulière.  
26 Janvier 1904.

Mardi, le vingt-sixième jour de Janvier, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

J. F. Bellefeuille,  
Aldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
J. P. Peibutt,  
F. J. Pourigny,  
R. A. Verrette.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil se forme en Comité Général, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour mil neuf cent quatre.

Aussitôt après la formation du Conseil en Comité Général, Mr. J. A. Comeau, Avocat, fait une plainte verbale contre le dit Rôle d'Evaluation, quant à l'estimation de la propriété de Mr. P. J. Héroux, rue Bonaventure. Mr. L. E. Baron, Avocat, fait une plainte verbale contre le dit Rôle d'Evaluation, quant à l'estimation de la propriété de Mr. Charles Pagé, rue Des Forges. Mr. L. D. Hébert fait une plainte verbale contre le dit Rôle d'Evaluation, quant à l'estimation de sa propriété, rue Des Champs.

Ordre est donné au secrétaire Trésorier de prendre note des dites plaintes, pour qu'elles soient prises en considération par le dit Comité, quant à leur validité, ou qu'elles n'ont pas été faites de la manière ni dans les délais voulus par la loi.

Un certain nombre de plaintes sont entendues par le Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt d'abord, et ensuite sous la présidence de Mr. le Pro-Maire W. L. Duplessis.

Advenant



Mardi, le 26 janvier 1904.

Ajournement.

Advenant onze heures du soir, l'assemblée est continuée à Vendredi, le vingt-neuf de Janvier courant, à sept heures et demie du soir, pour l'audition des dites plaintes.

E. Desaulniers.  
Sect.-Prés.

M. Broncourt  
Maire.

Assemblée Régulière.  
29 Janvier 1904.

Vendredi, le vingt-neuvième jour de Janvier mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: J. P. Bellefeuille,

Uldric Dupresne,  
G. G. Duplessis,  
W. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
A. S. Pourigny,  
F. V. Verrette.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

En l'absence de son Honneur le Maire, le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Mr. le Pro-Maire W. G. Duplessis, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour mil neuf cent quatre, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne la dite audition à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Monsieur le Pro-Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et l'assemblée est continuée à Lundi, le premier de Février prochain, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sect.-Prés.

A. L. Duplessis  
Pro-Maire.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1904.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Février 1904.

Lundi, le premier jour de Février, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: J. F. Bellefeuille, Aldoric Dufresne, G. G. Duplessis, J. L. Fortin, J. E. Hamel, F. S. Pourigny, J. W. Verrette.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil se forme en Comité Général, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour mil neuf cent quatre, et, en l'absence de Son Honneur le Maire et de Mr. le Pro-Maire, Mr. l'Echevin F. S. Pourigny est appelé à présider l'assemblée. Après avoir entendu toutes ces plaintes, Mr. le Président prend son siège au Conseil, et la motion suivant est Proposé par Mr. Verrette, Secondé par Mr. G. G. Duplessis,

1<sup>ère</sup> Motion  
Transport de Licence  
de Mr. Eug. Savigne à Messrs.  
Lafontaine & Morrissette.

Que la demande de certificat en faveur de Messieurs Lafontaine & Morrissette, pour leur permettre de tenir une auberge au lieu et place de Mr. Eugène Savigne sur la rue Badaux en cette cité, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le trois de Février courant, à sept heures et demie du soir.

  
J. F. Bellefeuille  
Secrétaire

F. S. Pourigny  
Président.

Assemblée Régulière.  
3 Février 1904.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, Mercredi, le troisième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du

Mercrredi, le 3 Févriér 1904.

du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Procureur M. E. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
L. J. Duplessis,  
J. G. Fortin,  
J. B. Hamel,  
J. P. Robutt,  
R. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Joseph Moisan et al.

Requête de Mr. Joseph Moisan et autres, demandant que la rue Denoue soit réparée.

Référée au Comité Général.

Lettre de  
Mr. E. H. Germain.

Sur une lettre de Mr. E. H. Germain, demandant que la taxe professionnelle qui lui est chargée pour l'année mil neuf cent trois soit déduite de son compte.

Accordée.

Rapport sur

plaintes contre le Rôle  
d'Evaluation pour 1904.

Rapport:

Le Comité Général de ce Conseil, après avoir pris communication, à ses séances du vingt-cinq, du vingt-six et du vingt-neuf de Janvier dernier, et du premier de Février courant, des plaintes faites par les contribuables de cette Cité, contre le Rôle d'Evaluation pour l'année mil neuf cent quatre, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que le nom de Mr. Téléphore Dugré soit substitué à celui de Mr. Olphonse Dugré, comme propriétaire au N° 40 rue Notre-Dame, et que celui de Mr. Olphonse Dugré soit substitué à celui de Mr. Téléphore Dugré, comme propriétaire au N° 8 rue Hertel; que un carrosse soit retranché au nom de Mr. Edmond Robichaud; que Mr. Olphonse Bettey soit entré comme locataire au N° 126 rue Des Forges, au lieu de Mr. Alfred Bettey; que

Mercrredi, le 3 Février 1904.

que le loyer de Mr. James Patterson, au N<sup>o</sup> 31 rue St. Olivier, soit réduit à \$48.<sup>00</sup> l'an; qu'un cheval soit retranché au nom de Mr. Désiré Ricard; que le nom de Mr. Orlème Beaulac soit substitué à celui de Mr. Moïse Goldenberg, comme propriétaire des N<sup>os</sup> 1389 et 1390 du Cadastre, rue Cartier; que la charge comme commerçant de bardeaux soit retranchée au nom de Mr. D. P. Morrissette et que son fonds de marchandises soit réduit à \$250; qu'une vache soit retranchée au nom de Dame M. Lefort; que la propriété de Mr. Louis Décoteau, N<sup>o</sup> 120 rue Bonaventure soit évaluée à \$250; que le quai de Mr. Zéphirin Marchand soit évalué à \$5,000, et que sa propriété N<sup>os</sup> 110, 112 et 114 rue Du Fleuve soit évaluée à \$2,800; que la propriété de Mr. Douglas Baxter, rue St. François-Xavier, soit évaluée à \$1,800; que la propriété de D<sup>lle</sup> Clara Proster, coin des rues Royale et Bonaventure, soit évaluée à \$4,500; que la propriété de Mr. L. P. Normand, rue Volontaire, soit évaluée à \$4,000; que la propriété N<sup>o</sup> 66 rue des Champs soit entrée au nom de Mr. S. D. Hébert, au lieu de D<sup>lle</sup> Annie Lajoie, et que le loyer de \$240.<sup>00</sup> chargé à son nom soit retranché; que l'évaluation des propriétés ci-dessous de Mr. Thomas Bournival soit réduite aux montants suivants: N<sup>o</sup> 101 rue Deschamps à \$4,000, N<sup>o</sup> 46 Des Forges à \$6,000, et N<sup>os</sup> 24 et 26 rue Cart à \$1,600; que l'évaluation des propriétés ci-dessous de Dame Veuve Sidore Thibaudeau soit réduite comme suit: le N<sup>o</sup> 57 rue Du Platon à \$8,500, et le N<sup>o</sup> 58 rue Royale à \$12,000; que la propriété de L <sup>Honorable</sup> M. G. Malhiot, N<sup>o</sup> 82 rue Du Fleuve soit évaluée à \$5,000; que l'évaluation des propriétés ci-dessous de Dame Veuve Napoléon Lajoie soit réduite comme suit: N<sup>o</sup> 8 rue Des Forges à \$3,200, N<sup>o</sup> 5 Alexandre à \$1,700, N<sup>o</sup> 56 Rue Royale à \$4,000; que le quai de la Compagnie Richelieu & Ontario soit évalué à \$22,000; que l'évaluation de la propriété du Dr. C. W. De Blois, au coin des rues St. Joseph et Deschamps soit réduite

Mercredi, le 3 Février 1904.

réduite à \$7,000; que l'évaluation de la propriété de Mr. Napoléon Lamy, rue St. Denis, soit réduite à \$1,800; et que celle de sa propriété rue St. Geneviève soit réduite à \$1,400; que la propriété de Dame L. P. Normand, rue Bonaventure, soit réduite à \$5,000; que la propriété N<sup>o</sup> 74 à 84 rue St. Roch, de Mr. Jean Boisvert, soit réduite à \$2,500; et qu'une voiture logiquement soit retranchée de son nom; que la propriété de Mr. Ludger Rivard, 141 rue Julie soit réduite à \$900; que le métier de forgeron entré au nom de Mr. Théophile Lymburner soit retranché; que la propriété de Mr. G. J. W. Beaudale soit réduite à \$4,500, au N<sup>o</sup> 26 Bonaventure; que la propriété des Héritiers Pierre Décoteau, N<sup>o</sup> 68 à 74 rue Du Fleuve, soit réduite à \$3,000; que la propriété N<sup>o</sup> 363 du cadastre, Chemin St. Marguerite, soit entrée au nom de Mr. Étienne Dauphinais au lieu de Mr. Wilhod alias William Dauphinais; que la propriété du Dr. J. B. Létu, N<sup>o</sup> 111 rue Badaup, soit évaluée à \$4,000; que le nom de Mr. Féal Lajoie soit substitué à celui de Dame Veuve G. Bourgeois, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 22 rue Royale, et que l'évaluation de la dite propriété soit réduite à \$4,500; que les propriétés N<sup>os</sup> 17 et 19 rue Des Forges, et N<sup>os</sup> 21 et 23 rue Des Forges, appartenant à Dame Veuve W. P. Robichon, soient réduites à \$6,500 chacune; que la propriété de Dame Veuve Henri Lajoie, 124 rue Notre-Dame, soit réduite à \$5,000; que la propriété de Mr. Prudent Sou-dreault, N<sup>o</sup> 122 rue Bonaventure, soit évaluée à \$250; que la propriété de Mr. Adolphe Lacroix, N<sup>o</sup> 61 rue Bertel soit réduite à \$650; que la profession de médecin entrée au nom de Mr. H. Thérien soit retranchée; que la propriété de Mr. Michel Johnny Bonais, rue Champflour, soit évaluée à \$800; que l'évaluation de la propriété de Mr. Joseph Guillemette, N<sup>o</sup> 262, rue Notre-Dame, soit réduite à \$1,700; que celle de la propriété de Mr. William Ferron, N<sup>o</sup> 19 rue St. Geneviève, soit réduite à \$2,400; que celles des propriétés de Mr. Chas. E. Baron soient réduites comme suit:

les

Mercredi, le 3 Février 1904.

les Nos 118 et 124 rue Bonaventure, à \$250 chacune, et le No 126 de la dite rue à \$2,200; que celle de la propriété de M<sup>r</sup>. G. P. Hélinas Nos 48 & 50 rue Royale soit réduite à \$2,400; que celle des machineries de la manufacture de M<sup>r</sup>. Eugène Balcer, au coin des rues St<sup>e</sup> Pierre et Bonaventure soit réduite à \$2,000; que celle de la propriété de Messrs. R. J. Cooke et Charles Pagé, rue Des Champs, soit réduite à \$4,000; que celle de la propriété de M<sup>r</sup>. Charles Pagé Nos 40 et 42 rue St<sup>e</sup> Thomas soit réduite à \$1,400; que celle de la propriété de M<sup>r</sup>. Joseph Lambert, No 22 rue De June soit réduite à \$600, et que celle de la propriété No 34 St<sup>e</sup> Genevieve soit réduite à \$700; que celle de la propriété de Dame John Ryan, coin des rues Notre-Dame et St<sup>e</sup> Antoine, soit réduite à \$2,200, et que sa propriété, hangar en ruines, situé sur le même lot soit réduite à \$300; que celles des propriétés ci-dessous de M<sup>r</sup>. Richard Ferson, soient réduites comme suit: le No 11 rue St<sup>e</sup> Genevieve à \$2,400, et les Nos 16 & 18 rue Niverville à \$3,400; que celles des propriétés ci-dessous de D<sup>ne</sup> V<sup>ie</sup> Gustave Leduc soient réduites comme suit: rue Julie à \$400, et le No 30 rue St<sup>e</sup> Genevieve à \$900; que celle de Dame Joseph Bellefeuille Nos 122 et 124 rue Des Forges soit réduite à \$1,850, que les grandeurs de son lot No 788 du Cadastre, occupé par les bâtisses Nos 110 et 112 rue Des Forges soient corrigées comme suit: 48 pieds de front par 34 pieds de profondeur, irréguliers, que les grandeurs de son lot No 789 de Cadastre occupé par les bâtisses Nos de ville 114 à 124 rue Des Forges soient corrigées comme suit: 30 pieds de front par 92 pieds de profondeur; que la charge de maison de pension soit retranchée aux noms de Messieurs O. G. Lajoie, Johnny Girouf, Hector Bourassa et Cyrien Peltier; que toutes les propriétés et autres items entrés au nom de Warren Curtis soient entrés au nom de "The Great Falls Company", que sa propriété avec maison de bois, écurie, &c., soit évaluée à \$8,000, que son fonds de commerce soit évalué à \$80,000, que la propriété partie du No 1120 du Cadastre, Chemin des Chenoux, soit évaluée à \$4,000, et que la propriété partie du No 1127

du

Mercredi, le 3 Février 1904.

du Cadastre, Chemin des Chenaux, soit entrées à son nom au lieu de A. P. Farmer; que la propriété de A. P. Farmer, N<sup>o</sup> 69 Bonaventure, soit évaluée à \$4,000; que les propriétés Nos 70 et 72 rue St. François-Xavier, appartenant à Mr. Philéas Pelland, soient évaluées à \$600, chacune; qu'un cheval, une vache et un wagon léger entrés au nom de Mr. Joseph Manseau, au N<sup>o</sup> 99 rue Plaisante soient retranchés; que les propriétés appartenant aux Révérends Dames Ursulines et portant les Nos 2121 à 2125 du Cadastre, rue St. François-Xavier, soient portées comme propriétés non taxables, et que leurs propriétés Nos 2073 à 2085 du Cadastre, rue St. Cécile, soient évaluées à \$26, chacune; que la propriété de Mr. Alexander Baptist, 52 rue Bonaventure, soit réduite à \$4,500, que son fonds de commerce soit réduit à \$104,000, et que 30 voitures de charge entrées à son nom soient retranchées; que la propriété de la Banque d'Abou-chelaga, coin des rues Notre-Dame et Du Platon, soit évaluée à \$15,000; que le quai de la St. Maurice Lumber Company soit évalué à \$15,000, et que son fonds de commerce soit évalué à \$80,000., que le loyer chargé à Mr. Alphonse Kravel soit retranché du rôle d'évaluation.

Il recommande, de plus, que toutes les autres plaintes contre le dit rôle d'évaluation, à part de celles ci-haut mentionnées, soient rejetées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. L. Duplessis,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 3 Février 1904.

Rapport des Rapport:

Evaluateurs.

Les Evaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, nommés à une séance de Votre Conseil en date du quinze Septembre dernier (1903), pour établir le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent quatre, ont l'honneur de

Mercredi, le 3 Février 1904.

de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes, contre le dit rôle, qui leur ont été référées par Votre Comité, à ses séances du vingt-cinq, du vingt-six et du vingt-neuf de Janvier dernier (1904), savoir:

Que les grandeurs du lot vacant de M. Narcisse L. Lassonde situé au nord-ouest de la rue St. Martin entrées au dit rôle d'évaluation soient réduites à 55 pds de front par 99 pieds de profondeur, et que l'évaluation de ce lot soit réduite à cent piastres.

Que la Compagnie de Téléphone des Comtés soit portée au rôle comme propriétaire de seize poteaux pour port de fil électrique.

Qu'une classe de boutique soit portée au nom de Hector Girardeau qui est de première classe.

Que F. J. soit ajouté au nom de Phi. Rheault, entré comme locataire au N° 34 rue St. Antoine.

Que H. J. Lord soit entré comme restaurateur au N° 174 Rue Notre-Dame.

Que le nom de Dame Pierre Robichon Galaké Dèveau soit retranché comme propriétaire au N° 161 & 163 Rue Notre-Dame.

Que J. B. Houde soit entré comme locataire au N° 20424 Rue du Platon avec son loyer annuel qui est de \$360.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Que Corbeil & Phérien, rue Hart, soit entré au rôle avec une boutique de deuxième classe.

Qu'un stock soit chargé à Haro. Hélinas, au N° 72 Rue Royale, comme commerçant de chevaux, au montant de \$1,000.<sup>00</sup>.

Que le prénom Michel soit substitué à celui de Moïse au nom de Gauthier entré au N° 77 Rue des Forges.

Que le nom de Dame Veuve Joseph Dufresne soit substitué à celui de Delle Antonia Dufresne  
comme



Mercredi, le 3 Février 1904.

comme propriétaire, au N<sup>o</sup> 106 Rue des Forges.

Que Agapit Robillard soit porté au rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 152 Rue des Forges avec le montant de son loyer annuel de \$120.<sup>00</sup>.

Que Johnny Abbott est propriétaire d'une partie du N<sup>o</sup> 904 + 905 avec maison en construction du côté nord-Ouest de la Rue Plaisante estimé à \$350.<sup>00</sup>.

Que Zoël Bourassa est propriétaire d'une partie lot 904 + 905 côté nord-Ouest de la Rue Plaisante sans construction évalué à \$100.<sup>00</sup>.

Que le montant du loyer de Claira Lavigne, au N<sup>o</sup> 36 Rue Plaisante, soit entré à \$120.<sup>00</sup>.

Que le prénom W.A. soit ajouté au nom de Fallon au N<sup>o</sup> 68 Rue Plaisante.

Que L. P. Guillet soit chargé au rôle avec un loyer de \$180.<sup>00</sup> l'an au N<sup>o</sup> 17 Rue Hart.

Que Archibald Rennie soit entré comme propriétaire Rue St. Martin partie de lot N<sup>o</sup> 1164-29-30 estimé \$50.<sup>00</sup>.

Que le prénom Antoine soit ajouté au nom de Dame Veuve Lupien entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 26 Rue Badaup.

Que 5 arpents soit entré comme grandeur à la propriété de Barre Curtis, Chemin des Chenaut, occupée par Edouard Laplante.

Et que 24 arpents soit entré comme grandeur du terrain désigné comme cour à bois faisant partie du N<sup>o</sup> 1127 du cadastre.

Que Léon Duchemin soit porté au rôle comme cordonnier au N<sup>o</sup> 88 Rue Volontaire.

Que le mot héritiers soit retranché du nom de Phil. Panneton comme propriétaire au N<sup>o</sup> 4 Rue St. Jean.

Que le prénom Zéphirin soit ajouté au nom de Chaîné Héritiers au N<sup>o</sup> 22 & 26 Rue St. Paul.

Que

Mercredi, le 3 Février 1904.

Que le nom de Alfred Jacob soit substitué à celui de Dames Ursulines comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1970 du cadastre.

Que W. D. Fisher soit porté au rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 6 Rue St. Joseph avec son loyer annuel de \$120.<sup>00</sup>.

Que le loyer de Jules Balcer au N<sup>o</sup> 51 Rue des Champs soit porté à \$240.<sup>00</sup>.

Que le nom de Joseph Boissert fils soit substitué à celui d'Adélaïde Simoges, comme propriétaire au N<sup>o</sup> 37 des Commissaires.

Que la Union Bag & Paper Co. soit entrée comme commerçant de bois sur l'Île St. Christophe.

Qu'une valeur réelle de \$300.<sup>00</sup> soit entrée au nom de Charles Dubois comme locataire ainsi que Joseph Marchand et Omer Bouchard dans la propriété N<sup>os</sup> 30, 32 & 34 Ile de la Potherie.

Que les prénoms Rose Delima soit ajoutés au nom de Belle Ricard entrée comme locataire au N<sup>o</sup> 36 Rue Royale.

Que le montant du loyer annuel de Alfred Boissert au N<sup>o</sup> 38 Rue du Platon soit porté à son nom qui est de \$96.<sup>00</sup>.

Que le nom de A. W. Pofield soit porté au rôle comme capitation au N<sup>o</sup> 40 Rue du Fleuve.

Qu'un fonds de marchandises soit chargé à L. E. Dupresne, Hôtelier, au N<sup>o</sup> 52 Rue du Fleuve au montant de \$600.<sup>00</sup>.

Que P. E. Panneton soit retranché comme locataire d'un quai appartenant à la Corporation.

Que L. Bie soit ajouté au nom de Thomas Malone comme locataire au N<sup>o</sup> 70 Rue du Fleuve.

Que le prénom George soit ajouté au nom de Baillargeon entrée comme gantier au N<sup>o</sup> 74 Rue du Fleuve.

Que Charles Valentine soit porté comme locataire

au

Mercredi, le 3 Février 1904.

au N<sup>o</sup> 82 Rue du Fleuve avec son montant annuel qui est de \$60.<sup>00</sup>.

Qu'un fonds de marchandises soit chargé à Onésime Duval au N<sup>o</sup> 242 Rue des Forges au montant de \$50.<sup>00</sup>.

Que les grandeurs de terrains occupés par le moulin et clos à bois de la St. Maurice Lumber Co. soit portée à 35 acres.

Que celle occupée par le quai de la dite Co. soit portée à 11 acres.

Que celle occupée par le bureau et la résidence Braman soit portée à 7 acres et 4 perches.

Que celle occupée par l'écurie soit portée à 13 acres.

Que les grandeurs du lot N<sup>o</sup> 1998 du cadastre Rue Hemlock soient portées au rôle comme suit: 500 pieds de front sur 75 pieds de profondeur.

Que partie du lot N<sup>o</sup> 1164 du cadastre subdivision 9 Rue Julie soit portée au nom de Charles Pagé au lieu et place de Mr. Cooke & Pagé avec les grandeurs de 40 pieds de front par 130 pieds profondeur estimée à \$150.<sup>00</sup>.

Que le nom de Edouard Sébastien père soit substitué à celui de Edouard Bastien père comme locataire au N<sup>o</sup> 86 Rue Bonaventure.

Que le nom de Géphirin Bernaquez, Boulanger, soit porté au rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 189 Rue des Champs avec un loyer annuel de \$30.<sup>00</sup>.

Que Octave Pellerin soit porté au rôle avec un loyer annuel de \$60.<sup>00</sup> au N<sup>o</sup> 40 Rue Riverville.

Que les grandeurs de la propriété N<sup>o</sup> 22 & 22, au Rue Ste. Geneviève sont de 33 1/2 pieds de front sur 73 pieds de profondeur.

Qu'un fonds de marchandises soit chargé au nom de Garnois & fils entré comme locataire au N<sup>o</sup> 90 Rue Champflour estimé à \$300.<sup>00</sup>.

Que le prénom Elizé soit substitué à celui de

Mercredi, le 3 Février 1904.

de Désiré au nom de Ricard entré comme locataire au N<sup>o</sup> 244 Rue Notre-Dame.

Que Edmond Blais soit entré au rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 514 du cadastre Rue Notre-Dame pour une valeur réelle de \$300.<sup>00</sup>.

Que Téléphore Lyburner soit porté au rôle comme commerçant de Bordeaux au montant de \$700.<sup>00</sup>.

Que Johnny Lacroix soit porté au rôle avec clos à bois et fonds au montant de \$200.<sup>00</sup>.

Que le nom de Nap. Désaulniers soit substitué à celui de Dame Jos. Lévis comme propriétaire des lots N<sup>os</sup> 540, 541, 542 & 543 du Cadastre.

Que la propriété N<sup>o</sup> 279 du cadastre soit portée à Philomène Houssard.

Que Léon Bourassa soit porté au rôle comme locataire au N<sup>o</sup> 2 Rue St. Olivier avec un loyer annuel de \$48.<sup>00</sup> occupation journalier.

Que le bassin de refuge connu et désigné comme slip aux pommes soit porté au rôle la propriété de la Incorporation des Trois-Rivières au montant de \$2,000.<sup>00</sup>.

(Signé) A. J. Pothier,  
Charles Vadebonceur,  
A. N. Robert.

Trois-Rivières, 2 Février 1904.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent quatre, ainsi que le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle qui leur ont été référées, soient adoptés, et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Lu

Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Mercredi, le 3 Février 1904.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Janvier dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois de Janvier dernier.

M<sup>re</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr.  
J. W. Rodin.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Duprésne,

Que le terrain vacant situé sur le côté sud-est de la rue Notre-Dame en cette Cité et portant le numéro cinq cent quarante-sept (547) du cadastre L'inscritrement pour la Cité des Trois-Rivières, soit vendu à Mr. Joseph Narcisse Rodin, pour le prix et somme de cent cinquante piastres, et que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte à cet effet.

Adoptée sur division de cinq pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
Mr. M. Bellefeuille,	Mr. M. Gortin,
Duprésne,	Hamel.
Duplessis, C. G.	
Rebutt,	
Verrette,	

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huit de Février courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec. Prés.

N. L. Duplessis  
Pro-Maire.

Assemblée Régulière.  
8 Février 1904.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le huitième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du

# Lundi, le 8 Février 1904.

du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins Uldoric Dufresne,
- B. G. Duplessis,
- J. E. Fortin,
- J. A. Peibutt,
- A. S. Pourigny,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. A. J. Pothier.

Requête de Mr. A. J. Pothier, demandant que son salaire comme évaluateur soit augmenté.

Référée au Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Ent. & Répt.)	251	62
" des Chemins,	219	39
" " Marchés,	69	45
" du Feu,	4	92
" de l' Hôtel-de-Ville,	5	38
" " la Police,	330	88
" " " Santé,	41	66
Drainage,	2	25
Ponts St. Maurice,	25	—
Rues sous Contrôle,	481	53
Barre Champlain,	1	—
Papeterie et Impressions,	15	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,	33	—
Billets Payables,	94,323	50
Intérêt et Commission,	461	14
A Reporter	96,265	45

Lundi, le 8 Février 1904.

	Report	\$ 96,265 75
Vente de terrains,		12 38
Dépenses Contingentes,		44 66
Salaires,		566 66
Divers Comptes,		7 65
		\$ 96,897 10

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. S. Pourigny, Présdt  
 J. L. Fortin,  
 John A. Pebbutt,  
 F. W. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. G. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Dufresne,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant de l'Acqueduc

Lu un rapport du Surintendant de l'Acqueduc, concernant l'état général des appareils du Département sous sa surveillance, et suggérant certaines améliorations qu'il croit nécessaires à ce Département.

Rapport de l'Inspecteur de Ville

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'état du chemin dans cette partie de la rue Bonaventure, depuis la rue Cartier jusqu'au cimetière, sur le Côteau St. Louis, et de là, à la rue Le Jeune, pendant la saison d'hiver.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le onze de Février courant, à sept heures et demie du soir.

W. Desaulniers, Sec.-Prés.  
 M. L. Morneau, Maire.

Jeudi, le 11 Février 1904.

Assemblée Régulière.  
11 Février 1904.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le onze de Février, mil neuf cent quatre, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt et Messieurs les Echevins Uldoric Dupresne, L. G. Duplessis, J. L. Fortin et J. P. Pebutt ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Lundi, le quinze de Février courant, à sept heures et demie du soir.

W. L. Denoncourt  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière.  
15 Février 1904.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
J. B. Hamel,  
J. P. Pebutt,  
P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. L. O. Dupresne et all.

Requête de Mr. L. O. Dupresne et autres, demandant au Conseil de faire placer de la pierre sur la rue Du Fleuve, pour protéger les propriétés de cette partie de la Cité contre les inondations du printemps.

Référé au Comité Général.

Le



Lundi, le 15 Février 1904.

Résignation  
de Mr. l'Échevin Bureau.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture au Conseil de la lettre suivante de Mr. l'Échevin Jacques Bureau:

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous offrir ma démission comme échevin du Quartier St. Philippe. Mes absences fréquentes et prolongées de la Ville, absences que m'imposent mes devoirs parlementaires m'empêchent de donner aux affaires de la Ville tout le temps que je voudrais y consacrer.

Croyez que c'est avec peine que je me sépare de mes collègues, qui m'ont toujours traité avec la plus grande courtoisie et avec qui je n'ai eu que des relations des plus agréables.

J'espère que sous les circonstances que vous voudrez bien donner effet immédiatement à ma demande.

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé) Jacques Bureau.

Trois-Rivières, 8 Février 1904.

Proposé par Mr. Peabutt,

Secondé par Mr. Dupresne,

Que la résignation de Mr. Jacques Bureau soit acceptée et que Mr. Pélésphore Sévigny soit nommé échevin pour le quartier St. Philippe en remplacement de Mr. Jacques Bureau qui a résigné la dite charge, et qu'il le remplace dans les différents Comités Permanents de ce Conseil.

Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination de Mr. Pélésphore Sévigny comme Échevin.

Prestation du serment  
de Mr. l'Échevin Sévigny.

Monsieur Pélésphore Sévigny, nommé échevin pour le Quartier St. Philippe, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

Rapport du  
Secrétaire-Trésorier  
pour l'année 1903.

Rapport:

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année écoulée le 31 Décembre dernier (1903).

Outre l'état détaillé de toutes les recettes  
et

Lundi, le 15 Février 1904.

et de toutes les dépenses du dernier exercice, ce rapport comprend les recettes et les dépenses ordinaires pour le même laps de temps, ainsi que le bilan de la Cité des Trois-Rivières au 31 Décembre 1903. De plus une série de tableaux démontrant en détail l'usage fait des sommes votées lors des dernières appropriations.

Ce rapport vous fera voir que je me suis conformé à la loi en faisant les dépôts aux fonds d'amortissement pour l'extinction des différentes dettes créées par l'émission des débetures de la Corporation, et que j'ai payé les intérêts dus sur les dites débetures.

(Signé) L. Jhs. Désaulniers,  
Secrétaire-Trésorier.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 15 Février 1904. }

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Pebutt,

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cent piastres, à un mois de la date du quinze de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Pebutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du quinze de Février courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 15 Février 1904.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peabody,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet  
promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du quinze de Février courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peabody,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du quinze de Février courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peabody,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du vingt-deux Février courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peabody,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du vingt-deux Février courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,

en

Lundi, le 15 Février 1904.

en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet  
promissoire au montant de neuf mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-cinq Février courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et  
cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet  
promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-neuf Février courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et  
cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$11,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archeville, un billet  
promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois  
de la date du trois de Mars prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à

Lundi, le 15 Février 1904.

à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un mois de la date du cinq de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du huit de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadulaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Peibutt,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acadulaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du huit de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le seize de Février courant, à sept heures et demie du soir.

E. Thibault  
Sec. Prés.

M. Deboncourt  
Maire.

Mardi, le 16 Février 1904.

Assemblée Régulière.  
16 Février 1904.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le seizième jour de Février, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
W. L. Duplessis,  
J. E. Hamel,  
P. Sévigny,  
J. A. Pebbutt,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Pebbutt,

Que les appropriations pour rencontrer  
les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant  
la présente année fiscale, soient maintenant votées, telles que  
le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimées des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, pour l'année civile mil neuf cent quatre,  
préparés conformément à l'acte 1 Edouard VII, Chap. 44.

## Revenus Probables.

Estimations et Taxes.

Estimations régulières,

Taxes sur Bateaux,

" des Rues sous Contrôle,

" sur chiens,

A Reporter.

32,500	—		
100	—		
2,900	—		
500	—	36,000	—
		\$36,000	—

1<sup>ère</sup> Motion  
Vote des appropriations  
pour l'année 1904.

# Mardi, le 16 Février 1904.

	Report		36,000	
<b>Licences.</b>				
Hôtels,		2,400	—	
Magasins de Liqueurs,		3,000	—	
Charretiers,		300	—	
Ecuries de louage,		400	—	
Bouchers,		36	—	
Regrattiers,		200	—	
Traversiers,		50	—	
Marchands de poudre,		32	—	
Cirques et Jeux,		25	—	
Maisons de pension,		30	—	6,473
<b>Marchés.</b>				
Marché-aux-Denrées,		1,700	—	
Marché-au-Poin,		500	—	
Etaup des Bouchers,		1,700	—	
Magasins du Marché-aux-Denrées,		750	—	4,650
<b>Commune.</b>				
Rentes Constituées, foyers, etc.		600	—	
Pâturage d'animaux,		10	—	610
<b>Divers.</b>				
Taxe de l'Eau,		18,500	—	
Taxe du Drainage,		4,800	—	
Loyer de la salle de l'Hôtel-de-Ville,		150	—	
Intérêt sur arrérages de taxes,		150	—	
Ponts St-Haurice, (péage),		5,400	—	29,300
<b>Revenus Casuels.</b>				
Arvis aux retardataires,		10	—	
Opposition du sceau,		10	—	20
				77,053

Dépenses

Mardi, le 16 Février 1904.

Dépenses Probables.

1<sup>o</sup> Fonds d'Amortissement.

Dettes Hall, Neilson & Coie,	2%	sur \$20,000	400	"	
" Fonds d'Emprunt Municipal,	1%	" 43,000	430	"	
" R. Smardon,	2%	" 26,000	520	"	
" L. P. Pelinas & Freres,	2%	" 5,000	100	"	
" L. P. Pottier,	2%	" 2,500	50	"	
" Drainage,	1%	" 75,000	750	"	
" Pavage,	1%	" 20,000	200	"	
" Incendies,	1%	" 4,000	40	"	
" Lumiere Electrique,	1%	" 11,000	110	"	
" Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	1%	" 283,000	2,830	"	5,430

2<sup>o</sup> Interet, Escomptes et Commission.

5% d'interet sur \$43,000 Dette Fonds d'Emprunt Municipal,	2,150	"	
5% " " 20,000 " Hall, Neilson & Coie,	1,000	"	
5% " " 26,000 " R. Smardon,	1,300	"	
5% " " 5,000 " L. P. Pelinas & Freres,	250	"	
5% " " 2,500 " L. P. Pottier,	125	"	
5% " " 75,000 " Drainage,	3,750	"	
5% " " 4,000 " Incendies,	200	"	
5% " " 11,000 " Lumiere Electrique,	550	"	
5% " " 150,000 " Consolidée, 2 <sup>e</sup> Emission,	7,500	"	
4% " " 133,000 " " " "	5,320	"	
4% " " 20,000 " Pavage,	800	"	
5 1/2% " " 210,823. <sup>52</sup> " Billets Payables	11,595	29	
5% " " 28,000 " " " "	1,400	"	35,940 29

3<sup>o</sup> Salaires.

Secrétaire-Trésorier,	1,400	"
Assistant Secrétaire-Trésorier,	650	"
Comptable-Preneur,	600	"
Comptable,	300	"
Auditeurs,	50	"

A Reporter \$ 3,000 " \$ 41,370 29



Mardi, le 16 Février 1904.

Salaires.	Report	\$ 3,000	—	\$ 41,370	29
Evaluators et leur Clercs,		300	—		
Collecteurs et Messagers,		450	—	3,750	—
4° Assurances.					
Contre le Feu.				445	—
5° Département du Feu.					
Fournitures, Entretien et Réparations,		100	—		
Chauffage,		150	—		
Fourrage et Entretien des Chevaux,		250	—		
Télégraphe d'Alarme,		50	—		
Costumes des Pompiers,		10	—		
Téléphone,		75	—		
A. Courteau, Surveillant du Téléphone,		25	—		
1,000 pieds de boyaux,		550	—	1,210	—
6° Département de l'Acqueduc.					
Salaires du Surintendant,		500	—		
" " Comptable,		600	—		
" " 1 <sup>er</sup> Ingénieur,		450	—		
" " 2 <sup>nd</sup> Ingénieur,		400	—		
" " Chauffeur,		400	—		
" " Pouches-Robinets,		112	—		
Combustible,		5,500	—		
Entretien et Réparations,		800	—		
Papeterie, Annonces et Impressions,		40	—		
Briées Publiques,		8	—	8,810	—
7° Département de l'Éclairage.					
North Shore Power Co.,		5,500	—		
Entretien des Lampes,		100	—	5,600	—
8° Département des Marchés.					
Entretien et Réparations,		200	—		
Clerc du Marché-aux-Denrées, salaire,		300	—		
Clerc du Marché-aux-Denrées, "		200	—		
Clerc du Marché-aux-Pois,		240	—	940	—
	A Reporter			\$ 62,155	29

# Mardi, le 16 Février 1904.

		Report		
9°	Département de la Commune.			\$62,155 29
	Entretien et Réparations,	100	"	
	Salaires du Gardien,	100	"	200
10°	Département des Chemins.			
	Entretien et Réparations,	600	"	
	Effets et Outils,	600	"	
	Chemins et Traverses d'hiver,	100	"	
	Nourrage et Entretien des Chevaux,	450	"	
	Actes Notariés,	20	"	
	Criées Publiques,	10	"	
	Salaires de l'Inspecteur,	600	"	
	Salaires de deux Charretiers,	650	"	
	Téléphone de l'Inspecteur,	15	"	
	Pont (Ile St. Christophe)	2,000	"	5,045
11°	Département de la Santé.			
	Soins et Médicaments,	100	"	
	Inspecteur-Sanitaire, salaire,	500	"	600
12°	Département de la Police.			
	Salaires du Chef,	800	"	
	" de l'Adj.-Chef,	425	"	
	" de 4 Constables @ \$400.00/100	1,600	"	
	" de 2 Assistants-Constables @ \$325.00/100	650	"	
	Assurance du corps de Police contre les accidents,	100	"	
	Costumes,	200	"	
	Ameublement et Entretien,	10	"	
	Pension des Prisonniers, &c.	10	"	
	Police à la Isare du S. P. O.	200	"	3,995
13°	Département de l'Hôtel-de-Ville.			
	Entretien et Réparations,	150	"	
	Ameublement et Fournitures,	25	"	
	Chauffage,	300	"	475
14°	Atelier des Départements.			
	Outils et Combustibles,			30
	Or Reporter			\$72,500 29

Mardi, le 16 Février 1904.

		Report		
15°	Frais Légaux, Honoraires d'Avocats, &c.,			\$72,500 29
16°	Papeterie, Annonces et Impressions. Livres, papeteries, &c.,			500 "
17°	Carres Publics. Carre' Champlain, " Le Platon, " St. Philippe,	300 "		
		75 "		
		15 "		390 "
18°	Ponts St. Maurice. Salaire, Entretien, Chauffage,	300 "		
		200 "		
		40 "		540 "
19°	Quai sous Contrôle. Entretien, &c.			3,000 "
20°	Dépenses Contingentes. Elections Municipales, Frais de Voyages, Briees Publiques et Offiches, Télégrammes, Actes Notariés et Enregistrement, Fetes Publiques, Pension des Aliénés, Fonds des Fâtes et des Jurés, Quissier, assurance, Professeur de Musique, Numéros pour charretiers, &c., Ecole des Arts, Ecole de Réforme	50 "		
		50 "		
		5 "		
		5 "		
		10 "		
		25 "		
		400 "		
		146 "		
		4 "		
		500 "		
		100 "		
		25 "		
		25 "		1,345 "
21°	Fonds de Réserves. 5% sur revenus ordinaires: \$74,053. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>			3,852 65
				\$82,727 94

Adoptée.

Le

Mardi, le 16 Février 1904.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Gundi, le vingt-neuf de Février courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec. - Prés.

W. Denoncourt  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 23 Février 1904.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le vingt-quatre de Février courant, à sept heures et demie du soir, concernant la construction d'un pont entre les îles St. Christophe et Baron.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
24 Février 1904.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-quatrième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,

Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,

Uldoric Dupresne,

G. G. Duplessis,

J. L. Fortin,

P. A. Louin,

J. Lévis,

J. A. Pebbutt,

A. A. Verrette.

Les



Lundi, le 29 Février 1904.

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. F. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
J. L. Fortin,  
J. S. Hébert,  
P. Sévigny,  
R. A. Verrette.

Requête de  
Mr. A. Lafontaine.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. A. Lafontaine, demandant que le nom de Mr. Sévère Descôteaux soit entré au rôle d'évaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaire de l'immeuble N° 32, rue St. Geneviève, au lieu de son nom.

Lettre de  
Mr. Édouard S. de Caruffel.

Accordée.  
Lue une lettre de Mr. Édouard S. de Caruffel, offrant de vendre à la Corporation une certaine étendue de terrain, pour élargir la rue Volontaire.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de l'Union St. Joseph  
de Trois-Rivières.

Référée au Comité des Chemins.  
Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Société L'Union St. Joseph de Trois-Rivières, un billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à six mois de la date du vingt-trois de Février courant (1904), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an payable semi-annuellement, et cela, pour payer un même montant de billets dus aux banques, et pour lesquels la Corporation paye cinq et demi pour cent l'an.

2<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Adoptée.  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de dix-neuf mille piastres, à un  
mois

Lundi, le 29 Février 1904.

mois de la date du quatorze de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à un mois de la date du dix-huit de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du dix-huit de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du dix-huit de Mars prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 29 Février 1904.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du dix-huit de Mars prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le montant de  
sept mille cinq cents piastres.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-cinq de Mars prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un  
mois de la date du vingt-cinq de Mars prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de neuf mille piastres, à un mois  
de la date du vingt-huit de Mars prochain, à un  
taux



Lundi, le 29 Février 1904.

taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Ajournement.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Mars prochain, à sept heures et demie du soir.

M. Desaulniers  
Sec. - Prés.

M. Denoncourt  
Maire.

Assemblée Régulière  
14 Mars 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldovic Dupérou,  
L. G. Duplessis,  
J. E. Fortin,  
P. Sévigny,  
A. O. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Joseph Hamel.

Requête de Mr. Joseph Hamel, demandant que la propriété qui est entrée à son nom, sur la rue Bonaventure, en cette Cité, soit portée au nom de Mr. Arthur Guimont, auquel il l'a vendue.

Accordée.

Requête de  
Messrs. Denoncourt et  
Desilets.

Requête de Messieurs W. L. Denoncourt et G. Desilets, demandant que le nom de la Corporation du Séminaire St. Joseph des Trois-Rivières soit porté au lieu de celui de la Succession de feu William Burn & al., au Rôle d'Évaluation

Lundi, le 14 Mars 1904.

d'Evaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaire de l'immeuble portant le numéro onze cent vingt-quatre (1124) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Lettre de  
Mr. L. H. Racque.

Lue une lettre de Mr. Louis H. Racque, offrant de vendre à la Corporation, des grilles d'un genre nouveau pour les bouilloires de l'Aqueduc.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lue un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de Trois-Rivières, pendant le mois de Février dernier (1904).

1<sup>ère</sup> Motion  
Octroi pour cadrans  
de la Cathédrale.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Attendu qu'il a été nécessaire de déplacer l'horloge et les cadrans dans la tour de la Cathédrale pour exécuter les réparations qui se font actuellement au clocher de la Cathédrale.

Attendu qu'il serait désirable de profiter de cette occasion pour remplacer les cadrans en bois de cette horloge par des cadrans en verre transparent, afin de permettre au public de voir l'heure la nuit comme le jour.

Attendu que d'après les informations prises auprès de Mr. le Procureur de l'Evêché, le coût de ces cadrans, aiguilles et leur installation, ainsi que celle de la lumière électrique serait d'environ deux cent cinq (205.00) piastres; que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer cette somme à Mr. le Procureur de l'Evêché aussitôt que ces ouvrages auront été faits et complétés à la satisfaction des autorités ecclésiastiques et de ce Conseil.

Adoptée.

Le

Lundi, le 14 Mars 1904.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-neuf de Mars courant, à sept heures et demie du soir.

H. Desaulniers  
Sec.-Prés.

M. Denoncourt  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 21 Mars 1904.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mardi, le vingt-neuf de Mars courant, à quatre heures de l'après-midi, concernant le feu au Marché-aux-Denrées et la construction d'une salle d'exercices militaires.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
22 Mars 1904.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-deuxième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire W. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
G. G. Duplessis,  
J. E. Hébert,  
J. A. Peabutt,  
G. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Requête

Mardi, le 22 Mars 1904.

Requête de  
Mr. Chs. Ed. Baron, Adj. du  
8<sup>e</sup> Bataillon.

1<sup>re</sup> Motion  
Octroi de terrain pour  
Manège Militaire.

2<sup>e</sup> Motion  
Mr. A. J. Pothier nom-  
mé arbitre pour feu au  
Marché-aux-Denrées.

Requête de Mr. Chs. Ed. Baron, Adjudant pro-  
visoire du 8<sup>e</sup> Bataillon de la Cité des Trois-Rivières,  
demandant au Conseil l'octroi de l'étendue de terrain  
nécessaire à la construction d'un Manège Militaire.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. L. J. Duplessis,

Attendu que Mr. Chs. Ed. Baron, Adju-  
dant provisoire du 8<sup>e</sup> bataillon de la Cité des Trois-Rivières,  
fait connaître à ce Conseil que les Autorités Fédérales seraient dis-  
posées d'ériger un Manège Militaire en cette Cité, au cas où  
ce Conseil s'engagerait à fournir le terrain nécessaire à cette  
fin.

Qu'il soit résolu que ce Conseil accorde  
l'étendue de terrain nécessaire à cette construction aussitôt  
que le Gouvernement en aura décidé l'érection.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. A. J. Pothier soit nommé pour  
faire conjointement avec Mr. Patrick Mc Dermott Jr.,  
l'évaluation des pertes causées à la Halle du Marché-aux-  
Denrées, en cette Cité, lors de l'incendie du cinq Mars  
courant.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

N. L. Duplessis  
Pro-Maire.

Mardi, le 29 Mars 1904.

Assemblée Régulière.  
29 Mars 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-neuvième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. G. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupesne,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
O. A. Louin,  
J. E. Hamel,  
J. E. Hébert,  
A. Séigny,  
J. P. Peibutt,  
A. S. Pourigny,  
A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Arthur Aubry.

Requête de Mr. Arthur Aubry, demandant que son nom soit entré au lieu de celui de Mr. Damase Bellemare, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaire d'un emplacement, situé sur le côté Nord-Ouest de la rue St. Olivier, et faisant partie du lot N° 853 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Requête de  
Mr. Jules Dumont.

Requête de Mr. Jules Dumont, demandant d'être nommé Gardien de la Commune de cette Cité.

Requête de  
Messrs. Peibutt Brothers.

Requête de Messieurs Peibutt Brothers, demandant une exemption de taxes municipales (sauf de l'eau exceptés), pour l'espace de dix années à compter du premier Janvier mil neuf cent en, sur toutes les augmentations  
et

Mardi, le 29 Mars 1904.

Lettre de  
Mr. G. Surgeon.

et améliorations faites à leur manufacture de chaussures, pendant ces dites dix années.

Référée au Comité Général.

Lue une lettre de Mr. G. Surgeon, se plaignant de l'insalubrité du magasin qu'il occupe, au N° 49 rue Du Platon.

Référée au Comité de Santé.

Lettre de  
Mr. Chs. Brandeis.

Lue une lettre de Mr. Charles Brandeis, concernant l'établissement d'une ligne de tramways électriques en cette Cité.

Référée au Comité Général.

Lettre du  
Chef de Police.

Lue une lettre du Chef de Police, demandant divers articles de costume nécessaires aux membres du Corps de Police, pour la prochaine saison d'Été.

Référée au Comité de Police.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Abqueduc, (Construction)	8	26
" " Do. (Ent. & Répt.)	411	83
" des Chemins,	240	33
" " Marchés,	98	48
" du Feu,	72	62
" de l'Hotel-de-Ville,	62	16
" " la Police,	350	88
" " " Santé,	41	66
Drainage,	"	30
Ponts St. Maurice,	29	50
Quai sous Contrôle,	637	38
Carré Champlain,	3	60
Papeterie, Annonces et Impressions,	1	"
Or Reporters	1,952	00

Mardi, le 29 Mars 1904.

	Report	1,952	—
Assurances des Propriétés de la Corporation,		142	50
Billets Payables,		210,823	50
Intérêt et Commission,		1,415	77
Vente de terrains,		12	—
Dépenses Contingentes,		49	06
Salaires,		299	98
Divers Comptes,		33	49
	\$	214,728	30

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. S. Pourigny, Président,  
 F. W. Verrette,  
 John P. Pebutt.

Rapport du Comité des Finances.  
 — N. 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Écluse, (Ent. & Répt.)	\$	270	59
" des Chemins,		144	98
" " Marchés,		97	38
" du Feu,		2	08
" de l'Hotel-de-Ville,		1	44
" " la Police,		322	88
" " Santé,		41	66
Drainage,		9	—
Ponts St. Maurice,		26	25
Rues sous Contrôle,		493	82
Pavage des Rues,		103	74
Carre Champlain,		2	—
Atelier des Départements,		1	50
Papeterie et Impressions,		75	—
A Reporter	\$	1,592	32

Mardi, le 29 Mars 1904.

	Report	1,592	32
Billets Payables,		144,500	-
Intérêt et Commission,		1,033	51
Dépenses Contingentes,		49	76
Salaires,		333	32
Divers Comptes,		15	98
		147,524	89

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. S. Pourigny, Président,  
 A. O. Verrette,  
 John A. Peabutt.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Sévigny,  
 Que les rapports numéros un et deux du  
 Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
 adoptés.

Adoptée.

Rapport du  
 Comité des Chemins.

Rapport: Le Comité des Chemins a l'honneur de  
 vous soumettre un rapport de Mr. de Mr. l'Inspecteur-  
 de-Ville, dans lequel il estime les travaux faits par Messieurs  
 Bellefeuille et Lavery pour la construction d'un pont entre  
 les Iles St. Christophe et Baron, sur la rivière St. Maurice, à  
 la somme de douze cents piastres.

En conséquence, nous recommandons que la  
 somme de mille piastres soit payée à Messieurs Bellefeuille  
 et Lavery en à compte de leur contrat pour la construction  
 du dit pont.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. O. Verrette, Présdt,  
 G. G. Duplessis,  
 A. S. Pourigny.

Trois-Rivières, 29 Mars 1904.

Le



Mardi, le 29 Mars 1904.

Rapport de

L'Inspecteur de Ville.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil de la valeur des travaux faits par Messieurs Bellefeuille et Lavery au pont en bois entre les îles St. Christophe et Caron, sur la rivière St. Maurice.

N<sup>o</sup> 7 Motion  
Paiement de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à  
Messrs. Bellefeuille & Lavery.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Sebbutt,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté et que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à payer mille piastres à Messieurs Bellefeuille et Lavery en à-compte de leur contrat.

Adoptée.

N<sup>o</sup> 8 Motion  
Vente des Magasins du  
Marché aux Denrées et  
des Etaup des Bouchers.

Proposé par Mr. Lourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les loyers des étaup des bouchers dans la grande halle du marché aux Denrées et ceux des magasins du dit marché, qui, le neuf Avril prochain, n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère sur les lieux, Samedi le neuf Avril prochain (1904), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier de Mai prochain, en la manière et aux conditions de l'année dernière.

Adoptée.

N<sup>o</sup> 9 Motion  
Certificats pour Auberges  
et Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs George Dupresne, L. P. Hamel, Lafontaine & Morissette, Adélard W. Lauthier, L. E. Dupresne, Adams & Robert, J. E. Houde, George Cloutier, Charles Pagé, Emile Panneton, Harnois & Cois, et Jutras & Beaulac pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges et celles en faveur de Messieurs Leroux & Lauthier, Joseph Bégin fils, Rivard & Fière, Joseph Lamotte, J. A. Daplessis & Cois, Louis Brunelle

Mardi, le 29 Mars 1904.

Brunelle & Fils, Durand & Précourt, Bellefeuille & Giroux,  
Thomas Bournival, Ludger Rivard, L. O. St. Pierre & Fils,  
Antoine Guertin, O. Carignan & Fils, Hubert Courteau, Aldoric  
Carignan, J. O. Belland, J. D. Hamel et Jacques  
Robichaud pour leur permettre d'obtenir des Licences de  
Marchands de Liqueurs soient examinées et que les dits certi-  
ficats soient confirmés.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Succession  
de feu W<sup>m</sup> Burn.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Succession de feu William Burn,  
un billet promissoire au montant de vingt-et-un mille piastres,  
à six mois de la date du dix-sept de Mars courant, avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, en renouvelle-  
ment de trois autres billets au montant de dix-neuf mille piastres  
et pour payer en à compte de deux mille piastres sur un  
autre billet.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de trois mille piastres, à un mois de la  
date du deux Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excé-  
dant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour renouveler  
en partie un billet de dix mille piastres.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet  
promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois  
de la date du six Avril prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant

Mardi, le 29 Mars 1904.

pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$40,000.<sup>00</sup>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de quarante-mille piastres, à un mois de la date du huit d'Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>75</sup>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du onze Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,161.<sup>75</sup>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du onze Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 29 Mars 1904.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de dix-neuf mille piastres, à un mois de la date du dix-huit Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-et-un Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du vingt-et-un Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-et-un Avril prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent

Mardi, le 29 Mars 1904.

15<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour  
le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du vingt-et-un Avril prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et  
cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze  
d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

*G. P. Desautels*  
Secr. Trés.

*W. L. Denoncourt*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
11 Avril 1904.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le onzième jour d'Avril, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
O. A. Rouin,  
J. E. Camel,  
A. Sévigny,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 11 Avril 1904.

Requête de Mr. Onésime Dupuis.

Requête de Mr. Onésime Dupuis, demandant d'être exempté du paiement du dernier quartier de loyer de son étal de boucher, ou les pertes que lui a occasionnées le dernier incendie au Marché-aux-Denrées.

Requête de Mr. Napoléon Duchaine.

Requête de Mr. Napoléon Duchaine, demandant que la taxe sur loyer soit déduite de son compte, ou qu'il est propriétaire de l'immeuble qu'il occupe.

Accordée.

Requête de Mme veuve M. L. B. Thibault et al.

Requête de Dame Veuve M. L. B. Thibault et autres, demandant la pose d'un puitsard dans la rue Notre-Dame, près du Bureau de Poste.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de Messrs. Bourigny & Bureau.

Lue une lettre de Messieurs Bourigny & Bureau, accompagnant copie d'un avis public se rapportant à l'établissement d'une ligne de chemin de fer qui passera dans les limites de la Cité des Trois-Rivières.

Lettre de la Three-Rivers Coal & Transportation Co.

Lue une lettre de la Three-Rivers Coal & Transportation Co., demandant l'usage du quai de la Corporation.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la Montreal Pipe Foundry Co.

Lue une lettre de la Montreal Pipe Foundry Co., se plaignant de l'eau fournie pour breuvage, par l'Aqueduc de cette Cité, et demandant que des mesures soient prises pour en améliorer la qualité.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lue un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant la construction du pont en bois par Messrs. Bellefeuille et Lavery, entre les îles St. Christophe et Baron, sur la rivière St. Maurice.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lue un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant l'élargissement d'une partie de la rue Volontaire, vis-à-vis la propriété de Mr. Aldoric Carignan.

Référé au Comité des Chemins.

Lue

# Lundi, le 11 Avril 1904.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil, qu'il est nécessaire de remplacer, pour cause de vétusté, une des voitures servant à l'arrosage des rues.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, informant le Conseil que, par l'inspection qu'il a faite le 5<sup>ème</sup> du courant, il a constaté que le pain, chez tous les boulangers de cette ville, était de bonne qualité et du poids réglementaire.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de Trois-Rivieres, et les viandes confisquées sur le Marché-aux-Denrées, pendant le mois de Mars dernier.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant les mois de Février et de Mars derniers.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour les mois de Février et de Mars derniers.

1<sup>ère</sup> Motion  
Réduction de loyer en faveur de MM. Onésime Dupuis et Philippe Levasseur.

Proposé par Mr. G. Z. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Vu les dommages soufferts par Messieurs Onésime Dupuis et Philippe Levasseur depuis le dernier incendie du marché-aux-denrées en cette Cité, que le montant du loyer de leurs étals de boucher pour le dernier trimestre 1903-1904 soit réduit de moitié.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Certificats pour Magasins de Liqueurs.

Proposé par Mr. G. Z. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que les demandes de certificats en faveur de Mrs. Napoléon Santerre, L. O. Ricard, Athanase Pérusse, H. Rivard & Cie. et J. H. Prigon & Cie., pour leur permettre d'obtenir des licences de Marchands de Liqueurs, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 11 Avril 1904.

3<sup>e</sup> Motion  
Exemption de taxes en faveur  
de Messrs. Sebbutt & Frère.

Proposé par Mr. Sévigny,  
secondé par Mr. Dupresne,

Attendu que Messieurs Sebbutt & Frère ont par leur requête en date du vingt-neuf Mars dernier (1904) demandé une exemption de taxes sur leur manufacture de chaussures, en cette Cité;

Attendu que l'établissement de Mrs. Sebbutt & Frère promet de devenir très-important, qu'il est le seul de son genre dans notre localité, et que par conséquent il ne fait compétition à aucune manufacture déjà existante;

Qu'il soit résolu, que toutes augmentations ou améliorations qui ont été faites ou qui seront faites à la dite manufacture durant l'espace de dix années à compter du premier Janvier mil neuf cent un (1901), soient exemptées des taxes municipales (sauf de l'eau exceptés), c'est-à-dire que durant ces dites dix années, les taxes (sauf de l'eau exceptés) contre le dit établissement ne seront pas plus élevées que celles imposées d'après le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent un (1901).

Adoptée sur division de six pour et un contre, savoir:

Pour:

Mr. Dupresne,  
Dupleissis, Sr.  
Gouin,  
Kamel,  
Sévigny,  
Verrette,

Contre:

Mr. Fortin.

Soumission

pour charbon "Old Sydney".

Le Secrétaire-Trésorier donne ensuite communication d'une soumission de la Three-Rivers Coal & Transportation Co., offrant de fournir cent grosses tonnes (2,240 lbs.) de charbon "Old Sydney", à raison de quatre piastres et quatre-vingt-dix centims (\$4.<sup>90</sup>/<sub>100</sub>) par tonne, pour l'Acqueduc.

Acceptée. Charbon livable à l'Acqueduc.

Le



# Sundi, le 11 Avril 1904.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Sundi, le vingt-cinq d'Avril courant, à sept heures et demie du soir.

M. Denoncourt, Maire.  
O. Desaulniers, Sec. Prés.

Assemblée Régulière.  
25 Avril 1904.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Sundi, le vingt-cinquième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,
- Uldoric Dupresne,
- Ch. G. Duplessis,
- J. L. Fortin,
- O. V. Gouin,
- J. E. Kamel,
- J. E. Kétau,
- J. Sévigny,
- J. P. Robutt,
- A. S. Pourigny,
- A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. P. E. Parent, demandant une réduction sur le montant qui lui est chargé pour taxe comme locataire.

Requête de Mr. P. E. Parent.

Référé au Comité Général.  
Requête de Mr. François Duval, demandant que son nom soit entré au lieu de celui de Mr. Milciade Gibb. Marcil, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaire d'un

Requête de Mr. François Duval.

Lundi, le 25 Avril 1904.

d'un emplacement étant le lot N° 27 du Cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Requête de  
Mr. Phil. Levasseur.

Requête de Mr. Philippe Levasseur, demandant que son nom soit entré au lieu de celui de Dame Veuve G. N. Ménard, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaire d'un emplacement étant le lot N° 622 du Cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Requête de  
Mr. Victor Vézina.

Requête de Mr. Victor Vézina, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette Cité.

Requête de  
Mr. Augustin Alarie.

Requête de Mr. Augustin Alarie, demandant d'être nommé Assistant-Constable en cette Cité.

Requête de  
Mr. Antoine Brasseur.

Requête de Mr. Antoine Brasseur, demandant d'être nommé Assistant-Constable en cette Cité.

Requête de  
Mr. G. E. Bernaquez.

Requête de Mr. G. E. Bernaquez, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété au coin des rues St. Valier et De Boncourt.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
Dame V<sup>e</sup> Adolphe Duval.

Requête de Dame Veuve Adolphe Duval, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. P. W. Martel & pl.

Requête de Mr. P. W. Martel et autres, demandant que la piste pour bicycles sur la rue St. Maurice soit améliorée, et qu'une nouvelle piste pour ces véhicules soit faite, en dehors du trottoir en briques, depuis la rue St. Geneviève jusqu'à la rue St. Maurice.

Référée au Comité des Chemins.

L'ave

Lundi, le 25 Avril 1904.

Lettre de Mr. Edouard Manseau.

Une lettre de Mr. Edouard Manseau, offrant au Conseil sa résignation comme Constable à la Gare du C. P. R., en cette Cité.

Résignation acceptée.

Lettre de Messrs. Drolot, Lussone & Co.

Une lettre de Messieurs Drolot, Lussone & Co., se plaignant de la manière irrégulière et insuffisante avec laquelle est tenue la ligne de traverse entre Trois-Rivières et St<sup>e</sup> Angèle de Laval.

Référée au Comité Général.

Lettre de la Cie Richelieu & Ontario.

Une lettre de la Compagnie Richelieu & Ontario, demandant si le Conseil serait disposé à lui rendre le quai de la Corporation de cette Cité qui est voisin du sien.

Référée au Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l' Aqueduc, (Construction)	57	85
" " Do. (Ent. & Répt.)	816	87
" des Chemins,	2,963	39
" " Marchés,	148	37
" du Feu,	8	32
" de l' Hôtel-de-Ville,	38	74
" " la Police,	331	63
" " " Santé,	51	41
Drainage,	179	13
Ponts St <sup>e</sup> Maurice,	29	20
Rues sous Contrôle,	237	22
Pavage des Rues,	15	64
Carre Champlain,	133	55
Atelier des Départements,	1	88
Or Reporter	5,013	20

# Lundi, le 25 Avril 1904.

	Report	5,013	20
Billets Payables,		141,823	50
Intérêt et Commission,		678	91
Dépenses Contingentes,		60	63
Salaires,		283	32
Divers Comptes,		124	78
		<b>147,984</b>	<b>34</b>

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. S. Bourigny, Président,  
 John A. Peabutt,  
 F. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. G. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Hamel,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'état de vétusté des trottoirs du Marché-aux-Denrées et du Marché-aux-Bois.

2<sup>ème</sup> Motion

Acquisition de terrain par Mr. S. de Carufel, pour l'élargissement de la rue Volontaire.

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. G. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Louis Edouard S. de Carufel à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Volontaire en cette Cité, pour le prix et somme de quatre-vingt-dix-huit piastres et soixante centins, et cela, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Esc., W. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Mr. Victor Lévesque nommé Constable à la Gare, du C.S.R.

Proposé par Mr. Gouin,  
 Secondé par Mr. Verrette,

Que la résignation de Mr. Edouard Inanseau,

Lundi, le 25 Avril 1904.

Manseau, comme membre du Corps de Police à la gare, du Pacifique Canadien, en cette Cité, soit acceptée et que Mr. Victor Vézina soit nommé au lieu et place du dit Edouard Manseau, avec le même salaire et aux mêmes conditions.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt-huit Avril courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois de la date du vingt-huit Avril courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire au montant de neuf mille piastres, à un mois de la date du deux Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 25 Avril 1904.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de trois mille piastres, à un mois  
de la date du cinq Mai prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Pourigny,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un  
mois de la date du onze Mai prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en  
renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centimes, à un mois de la date  
du quatorze Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant  
pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement  
d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Pourigny,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une  
piastres et soixante-et-quinze centimes, à un mois de la date

du

Lundi, le 25 Avril 1904.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hocheleaga.

du quatorze Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hocheleaga, un billet promissaire au montant de dix-neuf mille piastres, à un mois de la date du vingt-et-un Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hocheleaga.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hocheleaga, un billet promissaire au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du vingt-cinq de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hocheleaga.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hocheleaga, un billet promissaire au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-cinq de Mai prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 25 Avril 1904.

14<sup>è</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeveque.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Archeveque, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un  
mois de la date du vingt-cinq de Mai prochain, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.  
Adoptée.

15<sup>è</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres,  
à un mois de la date du vingt-cinq de Mai prochain, à un  
taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le  
même montant.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le deux  
de Mai prochain, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.  
M. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
2 Mai 1904.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le deuxième jour de Mai, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire N. S. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldovic



Lundi, le 2 Mai 1904.

Uldoric Duprene,  
b. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
P. Sévigny,  
J. P. Pebutt,  
P. J. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Requête de Mr. Sévère Lamy. Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Sévère Lamy, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite jusqu'à sa nouvelle demeure rue Royale.

Accordée.

Requête de Mr. Geo. Leprohon. Requête de Mr. George Leprohon, demandant au Conseil de faire faire l'entrée des tuyaux du Drainage à sa propriété située au coin de l'Avenue Lavolette et de la rue Haut-Boc.

Accordée.

Requête de Mr. Auguste Fortier. Requête de Mr. Auguste Fortier, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'il doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Mr. François Durand. Requête de Mr. François Durand, demandant d'être exempté du paiement de ce qu'il doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Mr. Albert Châteauneuf. Requête de Mr. Albert Châteauneuf, demandant que les tuyaux de l'Aqueduc et du Drainage soient conduits jusqu'à sa résidence située sur la rue Ste-Julie.

Accordée.

Rapport du Surintendant de l'Aqueduc. Lu un rapport du Surintendant de l'Aqueduc, concernant l'estimation qu'il a faite, avec l'Inspecteur de Ville, des réparations nécessaires au hangar de l'Aqueduc.

Proposé

# Lundi, le 2 Mai 1904.

1<sup>ère</sup> Motion  
Réparation du hangar  
de l'Aqueduc.

Proposé par Mr. Sévigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Conformément au rapport de Mr. l'Inspecteur-  
de-Ville et de Mr. le Surintendant de l'Aqueduc, concer-  
nant les réparations à faire au hangar de l'Aqueduc, que  
Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit chargé de faire faire les dites  
réparations le plus tôt possible.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies, pendant le  
mois d'Avril dernier; informant le Conseil que Mr.  
John Charest, Assistant-Constable, a été victime d'un acci-  
dent, en revant d'un incendie à la propriété de Mr. Nicholas  
Woods, rue Champflour; et, de plus, disant qu'un des chevaux  
du Département du Feu ne donne pas satisfaction et devrait  
être remplacé.

Référé au Comité Général.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les débitants de liqueurs de cette  
Ville, pour le mois d'Avril dernier.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
concernant le coût d'une piste de bicycles  
sur l'Avenue Lavolette.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par Dame  
W. Carignan, pour l'élargis-  
sment de la rue Volontaire.

Proposé par Mr. Terrette,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par Dame Annie Komtois  
épouse de W. Carignan à la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain sur le côté  
nord-est de la rue Volontaire devant servir à l'élargis-  
sissement de la dite rue Volontaire, et cela, pour  
le prix et somme de soixante-et-quatorze piastres et  
soixante centins, suivant acte préparé par O.O. Guillet,

Exp.,

# Lundi, le 2 Mai 1904.

Exc., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Pavage de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. le Surintendant Parent soit autorisé à faire de suite les travaux de macadam sur la rue St. Antoine depuis la rue du Fleuve à la rue Notre-Dame.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Drainage, rue St. Valier.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la requête de Mr. J. E. Bernaquez présentée à ce Conseil le vingt-cinq Avril dernier, demandant la pose des tuyaux d'égouts jusqu'à sa propriété située au coin des rues St. Valier et de Bonnancourt, soit accordée et que ces travaux soient faits sous le plus court délai possible.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Remise de taxes à Mme  
" Adolphe Duval.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que remise soit faite à Dame Veuve Adolphe Duval du montant qu'elle doit pour taxes municipales, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le seize de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

Ch. Deschamps  
Sec. Trés.

Maire.

Lundi, le 16 Mai 1904.

Assemblée Régulière.  
16 Mai 1904.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire W. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dufresne,  
C. G. Duplessis,  
P. Sévigny,  
J. P. Pebbutt,  
J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. Girard & Godin.

Requête de Messieurs Girard & Godin, demandant au Conseil de leur céder certains terrains dans la Commune pour les besoins de leur établissement.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Charles Béland.

Requête de Mr. Charles Béland, demandant que la somme de trois piastres lui soit payée pour dommages qu'il dit avoir été occasionnés à sa voiture et à son harnais, par le mauvais état du chemin, dans la rue St. Charles.

Accordée.

Requête de  
l'Association des Bouchers.

Requête de l'Association des Bouchers, demandant que les châssis au-dessus des portes du Marché-aux-Denrées soient remplacés par des grillages.

Référée au Comité des Marchés.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de Trois-Rivières, et la confiscation de viande faite au Marché-aux-Denrées.

Proposé

Lundi, le 16 Mai 1904.

1<sup>re</sup> Motion  
Certificat pour Hôtel  
de Tempérance.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Sévigny,

Que la demande de certificat en faveur  
de Mr. Théodore Grenier pour lui permettre d'obtenir une  
licence d'hôtel de Tempérance, soit examinée et que le dit certi-  
ficat soit confirmé.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur les  
rues Champlain et St. Mau-  
rice.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. G. G. Duplessis,

Que les propriétaires de terrains prenant leur  
front sur le côté Sud-Est de cette partie de la rue Champlain  
comprise entre les rues des Forges et St. George et sur le côté  
Sud-Est de cette partie de la rue St. Maurice comprise  
entre la rue des Champs et la Gare du Chemin de Fer  
Pacifique Canadien soient notifiés d'avoir à faire un  
trottoir de première classe au front de leurs propriétés, et  
cela, d'ici à huit jours, à défaut de quoi l'Inspecteur-  
de-Ville est autorisé à faire faire les dits trottoirs et à en  
charger le coût aux propriétaires des terrains ci-haut  
mentionnés.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par MM.  
Albert Blais, L. D. Blais et  
François Sélinas, pour  
l'élargissement de la rue  
Volontaire.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. G. G. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par Messieurs Albert et L. D. Blais,  
et François Sélinas à la Corporation de la Cité des Trois-  
Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargisse-  
ment de la rue Volontaire en cette Cité, et cela, pour le  
prix et somme de cinquante-sept piastres et cinquante  
centins pour les dits Albert Blais et Dionis Blais, et pour  
le prix et somme de deux cent quarante piastres et quarante-  
cinq centins pour le dit François Sélinas, suivant acte passé  
devant P. O. Guillet, Ecu. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 16 Mai 1904.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Louis  
Pothier.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Louis Pothier, un billet  
promissoire au montant de douze cents piastres, à six mois  
de la date du dix-sept de Mai courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer  
d'autant les billets qui sont actuellement en circulation  
aux banques.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du trente-et-un Mai courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du trente-et-un Mai courant, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela,  
en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acadaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet  
promissoire au montant de neuf mille piastres, à un mois  
de la date du six de Juin prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant

# Lundi, le 16 Mai 1904.

n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de trois mille piastres, à un mois de la date du huit de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois de la date du treize de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de quarante-seuf mille piastres, à un mois de la date du quatorze de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire

Lundi, le 16 Mai 1904.

promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du dix-sept de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$12,161.<sup>75</sup>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du dix-sept de Juin prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le trente de Mai courant, à sept heures et demie du soir.

N. L. Duplessis  
Pro-Maire.

H. A. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
30 Mai 1904.

Et une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,

Uldoric Duprésne,  
L. G. Duplessis,  
N. L. Duplessis,

J. L.



Lundi, le 30 Mai 1904.

J. L. Fortin,  
O. W. Louin,  
P. Sévigny,  
J. P. Pelletier,  
P. J. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Requête de  
Mr. Narcisse Beaudry.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Narcisse Beaudry, deman-  
dant que la taxe sur un loyer de cent piastres, qui  
lui est chargé pour son logement, au N<sup>o</sup> 11 rue du Platon,  
soit déduite de son compte, ou qu'il est déjà entré comme  
locataire de toute cette propriété.

Référé au Comité Général.

Requête de  
Mr. Ferdinand Veillette.

Requête de Mr. Ferdinand Veillette, deman-  
dant que son nom soit remplacé par celui de Mr.  
Honorat Ricard, journalier, au Rôle d'Évaluation pour  
l'année courante (1904), comme propriétaire de l'immeuble  
faisant partie des lots N<sup>os</sup> 882 et 883 du Cadastre officiel de  
la Cité des Trois-Rivières.

Accordée.

Requête de  
Mr. Adelphe Garneau.

Requête de Mr. Adelphe Garneau, demandant  
que son nom soit entré au lieu de celui de Mr.  
George Pratt, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1904),  
comme propriétaire de l'immeuble étant la partie transversale  
Nord du lot N<sup>o</sup> 580 du Cadastre officiel de cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Raphaël Pelletier.

Requête de Mr. Raphaël Pelletier, demandant  
que le nom du Dr. J. E. Wéta soit substitué à  
ceux de Mr. Raphaël Pelletier et son épouse, au Rôle  
d'Évaluation pour l'année courante (1904), comme proprié-  
taire de l'immeuble N<sup>o</sup> 229 du Cadastre officiel de cette  
Cité.

Accordée.

Requête

Lundi, le 30 Mai 1904.

Requête de  
Mr. Adolphe Goulet.

Requête de Mr. Adolphe Goulet, demandant que le trottoir depuis le pont en pierre sur la rue Notre-Dame jusqu'au Moulin-à-Vent soit mis en bon état.  
Accordée.

Requête de  
Mr. E. A. Lord.

Requête de Mr. E. A. Lord, demandant que la taxe comme notaire soit déduite de son compte, ou qu'il n'exerce pas cette profession.  
Référé au Comité Général.

Lettre des  
Commissaires du Hâvre.

Lue une lettre des Commissaires du Hâvre des Trois-Rivières, demandant au Conseil, de fournir à la Compagnie du Pacifique, dans la Commune de cette Cité, le terrain nécessaire pour l'exportation des animaux, &c.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
Mr. Jacques Bureau, M. P.

Lue une lettre de Mr. Jacques Bureau, M. P., accompagnée d'une lettre du sous-ministre de la Milice, concernant la construction d'un manège militaire en cette Cité.

Lettre de  
Mr. Jos. Robert.

Lue une lettre de Mr. Joseph Robert, réclamant la somme de quatre piastres et cinquante centins, pour dommages qu'il dit avoir été causés à du tabac, dans sa cave, par l'eau de la rue.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
Mr. Jos. Duval.

Lue une lettre de Mr. Joseph Duval, réclamant la somme de cinq piastres, pour dommages qu'il dit lui avoir été causés par le mauvais état du chemin dans la rue St. Charles.

Référé au Comité Général.

Lettre de  
Mr. P. E. Panneton.

Lue une lettre de Mr. P. E. Panneton, demandant que le règlement des cotisations et taxes soit amendé en ce qui concerne les banquiers.

Référé au Comité Général.

Lettre de la  
Three-Rivers Gas Heat Power Co.

Lue une lettre de la Three-Rivers Gas, Heat & Power Co., se plaignant du mauvais état  
du

# Lundi, le 30 Mai 1904.

du canal d'égout de la rue St. Roch.

Référée au Comité Général.

Lettre de la  
North Shore Power Co.

Que une lettre de la "North Shore Power Co., offrant au Conseil, de faire fonctionner les pompes de l'Aqueduc au moyen de l'électricité.

Référée au Comité Général.

Lettre de  
Mr. Herménégilde Samy.

Que une lettre de Mr. Herménégilde Samy, demandant que la taxe sur loyer qui lui est chargée soit déduite de son compte, ou qu'il n'est pas locataire.

Référée au Comité Général.

Lettre de  
Messrs. Geo. Leprohon & Fils.

Que une lettre de Messrs. George Leprohon & Fils, réclamant des dommages pour un accident occasionné à une voiture, par le mauvais état d'une passerelle, sur la rue Notre Dame.

Référée au Comité Général.

Lettre de  
Mr. Chas. Bourgeois.

Que une lettre de Mr. Charles Bourgeois, informant le Conseil, qu'il lui est impossible de continuer à tenir une ligne de bateau-traversier entre Trois-Rivières et St. Grégoire.

Référée au Comité Général.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	\$	57	90
" " Do. (Ent. & Répt.)		332	40
" des Chemins,		407	37
" " Marchés,		66	71
" du Feu,		6	18
" de la Police,		405	63
" de l'Hôtel-de-Ville,		28	03
A Reporter	\$	1,304	22

Lundi, le 30 Mai 1904.

	Report	1,304	22
Département de la Santé,		50	16
Drainages,		68	20
Ponts St. Maurice,		27	24
Rues sous Contrôle,		285	62
Carrié Champlain,		33	20
" Le Platon,		1	20
" St. Philippe,		2	40
Papeterie, Annonces et Impressions,		5	50
Billets Payables,		123,000	—
Intérêt, Escompte et Commission,		11,590	36
Dépenses Contingentes,		111	55
Salaires,		283	32
Divers comptes,		5	09
		136,768	06

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. S. Pourigny, Président,  
F. W. Verrette,  
John P. Peibutt.

Rapport du Comité des Finances.  
— N° 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)		13	80
" " Do. (Ent. & Répt.)		98	97
" des Chemins,		360	96
" " Marchés,		30	85
" du Feu,		3	35
" de l'Hotel de Ville,		6	87
" " la Police,		40	86
" " Commune,		3	60
Ou Reporter		559	26

# Lundi, le 30 Mai 1904.

	Report \$	
Département de la Santé,	559	26
Drainage,	1	50
Ponts St Maurice,	100	86
Rues sous Contrôle,	"	06
Pavage des Rues,	10	80
Carrié Champlain,	28	60
Carrié Le Platon,	31	—
Atelier des Départements,	1	20
Papeterie et Impressions,	"	85
Frais Légaux,	254	—
Billets Payables,	54	96
Intérêt et Commission,	80,823	50
Dépenses Contingentes,	719	21
Divers Comptes,	9	98
	63	20
	\$ 82,428	98

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. S. Pourigny, Président,  
 A. W. Verrette,  
 W. L. Duplessis.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Sévigny,  
 Que les rapports numéros un et deux du  
 Comité des Finances qui viennent d'être lus soient  
 adoptés.

Adoptés.

Rapport du  
 Surintendant de l'Alcueduc.

Lu un rapport du Surintendant de  
 l'Alcueduc, suggérant que les tuyaux de distribution  
 de l'eau dans les rues René, Bell et St<sup>e</sup> Louise se-  
 raient être connectés avec le tuyau principal de l'Alcue-  
 duc.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
 spécifiant ce que coûterait l'ouverture de la rue  
 Gervais,

Lundi, le 30 Mai 1904.

Gervais, depuis la rue Bellefeuille jusqu'à la rue St. Philippe.

Référé au Comité Général.

Rapport de

l'Avocat de la Corporation.

Rapport:

Messieurs,

Re Ulric Perreault c/s la Corporation de la cité des Trois-Rivières, en cette cause, le Demandeur poursuivait la Corporation de la cité des Trois-Rivières, réclamant la somme de \$30.00 de dommages pour saisie illégale de viande sur le marché.

La Seigneurie le Juge Desmarais a maintenu l'action du Demandeur contre la Corporation, pour la somme de \$15.00, avec dépens.

L' Honorable Juge a basé son jugement spécialement sur le témoignage du Chef de Police Joseph Bellefeuille. En vertu des règlements, le Chef de Police est autorisé à confisquer les viandes ou autres denrées impropres à la consommation. En cette cause, le Chef de Police qui avait été témoin de la confiscation opérée par l'Officier sanitaire de la Corporation, a juré qu'il était incompétent en cette matière, et, de plus, que la viande confisquée en cette occasion n'était pas plus maigre que celles qui se vendaient dans un grand nombre de cas sur le marché.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) J. A. Pessier,

Avocat de la Corporation.

Pour être lu de nouveau devant le Conseil.

Sur un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant le drainage des abattoirs de cette cité, et de certains terrains sur la rue St. Roch.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Proposé

# Lundi, le 30 Mai 1904.

2<sup>e</sup> Motion  
Drainage de l'Abattoir.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Guin,

Que Mr. l'Inspecteur-Sanitaire de cette Cité soit chargé de notifier les propriétaires des Abattoirs de cette Cité, d'avoir à rendre les tuyaux d'égout jusqu'à leur établissement et en faire usage, et cela, dans un but de salubrité publique.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Nettoyage du ruisseau qui traverse les rues St. Philippe et Notre-Dame.

Proposé par Mr. Guin,  
Secondé par Mr. G. Z. Duplessis,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit chargé de faire égouter la partie Est de la rue St. Philippe et aussi de faire nettoyer le ruisseau qui traverse les rues St. Philippe et Notre-Dame.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à M<sup>rs</sup>.  
Drs. Durand, Aug. Fortier,  
Désiré Loranger et D<sup>mes</sup> V<sup>o</sup>  
Ludger St. Louis et Orphyr Lord.

Proposé par Mr. G. Z. Duplessis,  
Secondé par Mr. Pebutt,

Que les taxes municipales de Messieurs François Durand, Auguste Fortier, D<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Ludger St. Louis et D<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Orphyr Lord soient déduites, et cela, pour cause de pauvreté, et que la somme de quatre piastres et vingt centins soit déduite du compte de Mr. Désiré Loranger.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six de Juin prochain, à sept heures et demie du soir.

*G. Desaulniers*

Sec.-Prés.

*M. Morneau*  
Maire.

Lundi, le 6 Juin 1904.

Assemblée Régulière.  
6 Juin 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le sixième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

W. L. Democourt,  
J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dufresne,  
G. Z. Duplessis,  
W. L. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
P. W. Louin,  
J. E. Hamel,  
J. E. Hébert,  
P. Sévigny,  
J. A. Pebbutt,  
A. J. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Randolph Mac Donald.

Requête de Mr. Randolph Mac Donald, demandant la pose d'une borne-fontaine sur la rue Notre-Dame, aussi près que possible des quais du Lévee actuellement en construction, à la partie Ouest de cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. F. X. Massicotte et al.

Requête de Mr. F. X. Massicotte et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue Hemlock.

Référé au Comité du Drainage.

Requête de  
Mr. S. P. Panneton et al.

Requête de Mr. S. P. Panneton et autres, demandant que cette partie de la rue Plaisante comprise entre les rues Royale et St. Olivier, soit élargie.

Référé au Comité Général.

Requête



Lundi, le 6 juin 1904.

Requête de Mr. Odilon Loranger. Requête de Mr. Odilon Loranger, demandant que la taxe comme arrimeur soit déduite de son compte, ou qu'il n'exerce plus cette occupation. Devant donner affidavit.

Requête de Mr. Médéric Spénard et all. Requête de Mr. Médéric Spénard et autres, demandant que la requête présentée au Conseil par Messrs. Girard & Godin, le seize de Mai dernier, demandant au dit Conseil de leur céder certains terrains dans la Commune, soit rejetée.

Requête de Mr. Joseph Lemay. Requête de Mr. Joseph Lemay, demandant une réduction sur son compte de taxes. Référé au Comité Général.

Requête de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> P. A. Lambert. Requête de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> P. A. Lambert, demandant au Conseil de lui faire remise du montant qu'elle doit pour taxes. Référé au Comité des Finances.

Requête de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Aug. Vivier. Requête de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Auguste Vivier, demandant que la taxe sur un sous-loyer de soixante piastres l'an, qui lui est chargée, soit déduite de son compte, ou qu'elle n'est pas sous-locataire.

Lettre de la Canada Gas Power and Fuel Co. Lettre de la Canada Gas Power and Fuel Company, offrant de fournir le pouvoir moteur au moyen du gaz pour l'Aqueduc de cette Cité. Accordée.

Lettre de Mr. Louis Pelletier. Lettre de Mr. Louis Pelletier, demandant au Conseil de lui vendre certains terrains situés au coin des rues Kervais et St. Olivier. Référé au Comité Général.

Lettre des Révères Sœurs de la Providence. Lettre des Révères Sœurs de la Providence, se plaignant de l'insuffisante pression de l'eau de l'Aqueduc, pour les besoins de l'Hôpital St. Joseph. Référé au Comité de l'Aqueduc.

Lue

Lundi, le 6 Juin 1904.

Lettre de  
Mr. Isaïe Gauthier.

Lue une lettre de Mr. Isaïe Gauthier, Gardien de la Commune, demandant certaines réparations aux clôtures et à la bâtisse du Gardien de ce Département.

Accordée.

Rapport du  
Surintendant de l'Aqueduc.

Lue un rapport du Surintendant de l'Aqueduc, qui est comme suit:

J'ai l'honneur de vous soumettre l'estimé des travaux à faire pour assainir l'eau des rues suivantes tel que mentionné dans mon dernier rapport.

Rue René.

1 Valve de 4 pouces @ \$8.50	\$ 8.50
1/2 tonne de tuyau de 4 pouces @ \$34.00	17.00
100 lbs. de plomb @ \$3.75	3.75
Cable et charbon 1.25	1.25
Ouvrage, 6 hommes, 2 jours @ \$1.20	<u>14.40</u>
	<u>\$ 44.90</u>

La rue Bell serait du même coût. \$ 44.90

Pour la rue St. Louise, il faudra prolonger la rue Champflour de la rue St. Marie à la rue St. Prosper en tuyaux de 6 pouces 480 pieds équivaut à 5 tonnes et 400 lbs. @ \$34.00 \$178.00

1 Valve de 6 pouces @ \$11.00	11.00
3/4 de tonne de tuyaux de 4 pouces @ \$34.00	25.50
1 Valve de 4 pouces @ \$8.50	8.50
200 lbs. de plomb @ 3.75	7.50
Cable et charbon \$3.00	3.00
Pour ouvrage 10 hommes 6 jours @ \$1.20	<u>72.00</u>
	<u>\$ 305.50</u>

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 6 Juin 1904.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. A. Landry,  
S. A. P. R.

Accordée.

Lue

# Lundi, le 6 Juin 1904.

<p>Rapport de l'Inspecteur de Ville.</p>	<p>Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant les réclamations en dommages de M. Joseph Duval, George Leprohon, et Joseph Robert. Référé au Comité Général.</p>
<p>Rapport du Chef de Police.</p>	<p>Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Mai dernier.</p>
<p>Rapport du Chef de Police.</p>	<p>Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité, pour le mois de Mai dernier.</p>
<p>Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.</p>	<p>Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant l'état de malpropreté de certaines cours, en cette cité.</p>
<p>1<sup>ère</sup> Motion Nomination du Président des Elections Municipales</p>	<p>Référée au Comité des Chemins. Proposé par Mr. Verrette, Secondé par Mr. Dupresne, Que Mr. l'Echevin Joseph Bellefeuille soit le président des élections municipales, qui auront lieu, Lundi, le onze Juillet prochain (1904). Adoptée.</p>
<p>2<sup>e</sup> Motion Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.</p>	<p>Proposé par Mr. Guin, Secondé par Mr. G. Z. Duplessis, Que Messieurs les Echevins Pourigny, Verrette et Pebutt forment et composent le Comité chargé de réviser la liste des électeurs qui doit servir aux Elections Municipales du onze Juillet prochain (1904). Adoptée.</p>
<p>3<sup>e</sup> Motion Remise de taxes à D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> P. Lambert, D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Guillemette, Belle Vitaline, et Parent et Mr. P. Fournier.</p>	<p>Proposé par Mr. Pourigny, Secondé par Mr. Bellefeuille, Que les montants dus pour taxes municipales par Madame Veuve Thomas Lambert, Madame Veuve Zoël Guillemette, par Demoiselle Vitaline St Laurent et par Mr. Pierre Fournier soient déduits de</p>

Lundi, le 6 Juin 1904.

de leurs comptes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Octroi de terrain au C. P. R.  
pour exportation d'animaux  
et établissement d'industries.

Proposé par Mr. G. Duplessis,  
Secondé par Mr. Peabutt,

Attendu que la Commission du Hâvre, des Trois-Rivières, par sa lettre présentée à ce Conseil le 30 Mai dernier, paraît croire que la Compagnie du Pacifique Canadien serait disposée de choisir le port de Trois-Rivières pour l'exportation des animaux et aussi à encourager l'établissement de nouvelles industries à Trois-Rivières, dans le cas où la Corporation serait disposée à leur fournir le terrain nécessaire pour l'établissement de ce commerce et de ces industries, et cela, suivant un plan préparé par les officiers de la dite Compagnie et qui accompagnait la dite lettre des Commissaires du Hâvre.

Attendu que l'établissement d'un tel commerce et de nouvelles industries dans la Cité des Trois-Rivières, augmenteraient considérablement la valeur de la propriété et les revenus de la dite Cité, et qu'il est de l'intérêt des contribuables de favoriser et de travailler à l'exécution d'un semblable projet.

Qu'il soit résolu que ce Conseil offre de fournir gratuitement à la Compagnie de Chemin de Fer Pacifique Canadien l'étendue de terrain désignée au plan ci-haut mentionné, c'est-à-dire, une largeur de six cents pieds de terrain de chaque côté du chemin de ceinture (Loop-Line) dans la Commune de cette Cité, à partir de la ligne principale du C. P. R. à aller jusqu'à la profondeur des emplacements du côté nord-ouest de la rue St. Philippe, et cela, à la condition expresse que le projet actuel d'exportation de bétail ou tout autre grand commerce d'importation ou d'exportation soit établi à l'endroit ci-haut désigné et en pleine opération d'aujourd'hui à quatre ans de cette date.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 6 Juin 1904.

5<sup>e</sup> Motion  
Pose de lumières, rues  
St. Honoré et Lejeune.

Proposé par Mr. G. G. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Qu'ordre soit donné à la North Shore Power  
Company de faire l'installation de deux lumières électriques,  
une de la capacité de trente-deux chandelles sur la rue  
St. Honoré et l'autre une lumière arc sur le pont  
de la rue Lejeune.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains dans  
la Commune.

Proposé par Mr. Sérigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. L'Inspecteur-de-Ville soit autorisé  
de faire les travaux nécessaires à l'ouverture de cette partie  
de la rue Jervais comprise entre les rues Royale et Bellefeuille,  
et que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit auto-  
risé à offrir en vente par encan public les emplacements  
situés sur la dite rue et portant les numéros cent cinquante-  
sept, cent cinquante-huit, cent cinquante-neuf, cent soixante,  
cent soixante-et-un, cent soixante-et-deux, cent soixante-et-trois,  
cent soixante-et-quatre, cent soixante-et-cinq, cent soixante-  
et-six, cent soixante-et-sept, cent soixante-et-huit, cent  
soixante-et-neuf, cent soixante-et-dix et cent soixante-et-  
onze du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-  
Rivières, et que le prix de départ des dits emplacements  
soit de vingt piastres avec une rente annuelle constituée  
de une piastre par année, aux conditions suivantes, savoir:  
1.- Il devra être construit une maison sur chaque empla-  
cement rendu dans deux ans à compter de la date de la  
vente, laquelle maison devra pas avoir moins de vingt-quatre  
pieds de front. 2.- La hauteur du colage de chaque maison  
devra avoir au moins quatre pieds au-dessus du niveau  
du sol et être construit à une distance d'au moins quatre  
pieds de l'alignement de la rue. 3.- La façon et l'entretien des  
clôtures entre les dits emplacements et les terrains appartenant à  
la Corporation de cette Cité, seront à la charge des acquéreurs  
de

Lundi, le 6 Juin 1904.

de ces emplacements. 4.- Le prix d'achat sera payable comme suit, savoir: la moitié comptant et l'autre moitié six mois après la vente, et les contrats ne seront passés qu'après le paiement entier du prix d'achat.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Piste de bicyclettes, rue  
Des Champs.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à faire une piste de bicyclette sur la partie nord-est de la rue des Champs comprise entre les rues St. Geneviève et St. Maurice.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Puisards, rues Des  
Champs et St. Geneviève.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit chargé de faire poser deux puisards en fonte aux endroits suivants, un à l'intersection des rues des Champs et des Prisons et l'autre à l'endroit le plus bas de cette partie de la rue St. Geneviève comprise entre la rue des Champs et la rue St. François-Xavier.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Drainage, rue St. Charles.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé de faire la pose des tuyaux d'égouts dans cette partie de la rue St. Charles comprise entre les H. Bertel et H. Emlock.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Pierre  
Beaumier.

Proposé par Mr. Peabutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Pierre Beaumier, un billet promissoire au montant de mille piastres, payable à demande, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent l'an,

Lundi, le 6 Juin 1904.

L'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont actuellement en circulation aux banques.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>m</sup> Ernest  
Langis.

Proposé par Mr. Pebutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Bibiane Beaumier veuve de feu Ernest Langis, un billet promissoire au montant de mille piastres, payable à demande, à un taux d'intérêt s'élevant pas cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont actuellement en circulation aux banques.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desjardins  
Sec. - Prés.

M. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Régulière.  
13 Juin 1904.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le treizième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
O. A. Louin,  
J. C. Hamel,  
J. P. Pebutt,  
P. A. Verrette.

Les

Lundi, le 13 Juin 1904.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. E. P. Normand.

Requête de Mr. E. P. Normand, demandant que son nom soit substitué à celui de Demoiselle Clara Broster, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaire de l'immeuble portant le numéro 837 du Cadastre officiel de cette cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Phil. Biqué.

Requête de Mr. Philippe Biqué, demandant que le nom de Mr. Alexander Baptist soit substitué à ceux de Messieurs Ferdinand Grenier et Antoni Bellefeuille, comme propriétaire du lot n° 1562 du cadastre.

Accordée.

Requête de  
Mr. G. E. Bernaquez.

Requête de Mr. G. E. Bernaquez, demandant au Conseil d'ordonner la construction d'un trottoir dans cette partie de la rue St. Valier comprise entre les rues St. Charles et sa propriété située sur la dite rue St. Valier.

Requête de  
Mr. Joseph Legros.

Requête de Mr. Joseph Legros, demandant une remise de taxes sur loyer, animaux et voiture.

Référée au Comité Général.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de Trois-Rivières, pendant le mois de Mai dernier, ainsi que le drainage de cet établissement.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Fortin,

1<sup>ère</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs sur  
la rue St. Valier.

Que les propriétaires de terrains prenant leur front sur le côté Sud-Ouest de la rue St. Valier entre les rues St. Charles et de Bonnacourt soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leurs propriétés, et cela, d'aujourd'hui à huit jours, à défaut de quoi l'Inspecteur de Ville est autorisé à faire faire les dits travaux et à en charger le coût aux propriétaires



Lundi, le 13 juin 1904.

propriétaires des terrains ci-haut mentionnés.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
Adolphe Eugère, pour l'élargissement de la rue Volontaire.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pebbutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Adolphe Eugère à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Volontaire en cette Cité, et cela, pour le prix et somme de quatre-vingt-dix-neuf piastres et quarante centins, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Drainage, rues Hemlock  
et Champflour.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. L'Inspecteur de Ville soit autorisé de poser les tuyaux d'égouts sur la rue Hemlock et sur cette partie de la rue Champflour comprise entre les rues St. Prosper et St. Louise.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
Narcisse Beaudry.

Proposé par Mr. Gouin,  
Secondé par Mr. G. Duplessis,

Attendu que Mr. Narcisse Beaudry est seul locataire de la maison qu'il occupe sur la rue du Platon, tant sous la raison sociale de Beaudry & Blouin que pour sa demeure privée, et cela, au montant de cinq cents piastres pour toute la maison; que le loyer de cent piastres pour demeure privée dans la même maison porté en sus à son compte soit déduit.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$19,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Pebbutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire

Lundi, le 13 Juin 1904.

promissive au montant de dix-neuf mille piastres, à un mois de la date du vingt-quatre de Juin courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissive au montant de \$2,000.00, en faveur de la Banque de Québec.

Proposé par Mr. Peibutt,

Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissive au montant de deux mille piastres, à un mois de la date du vingt-huit de Juin courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour la somme de deux mille cinq cents piastres.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissive au montant de \$15,000.00, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Peibutt,

Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissive au montant de quinze mille piastres, à un mois de la date du vingt-huit Juin courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissive au montant de \$12,500.00, en faveur de la Banque d'Arichelaga.

Proposé par Mr. Peibutt,

Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichelaga, un billet promissive au montant de douze mille cinq cents piastres, à un mois de la date du vingt-huit Juin courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 13 Juin 1904.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Pebutt,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de sept mille cinq cents piastres, à un mois  
de la date du vingt-huit Juin courant, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Pebutt,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de trente-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du quatre de Juillet prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par Mr. Pebutt,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois  
de la date du quatre Juillet prochain, à un taux d'intérêt  
n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renou-  
vellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Pebutt,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet  
promissoire au montant de neuf mille piastres, à un mois  
de la date du neuf Juillet prochain, à un taux  
d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an,  
et

Lundi, le 13 Juin 1904.

et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adjournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-sept de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

M. Denoncourt  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Juin 1904.  
A  
Mr. le Secrétaire-Trésorier  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi, le vingtième jour de Juin courant, à huit heures du soir, à l'occasion de la résignation de W. L. Duplessis, Ecr., comme échevin pour le Quartier Ste. Ursule, dans le but de remplir la vacance causée par cette résignation.

(Signé) W. L. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
20 Juin 1904.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Denoncourt,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldovic Duplone,  
O. G. Duplessis,

J. L.

Lundi, le 20 Juin 1904.

J. L. Fortin,  
P. O. Gouin,  
J. O. Camel,  
P. Sébigny,  
J. P. Pebbutt,  
P. S. Pourigny,  
P. O. Verrette.

Résignation  
de Mr. l'Échevin W. L. Duplessis.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de Mr. W. L. Duplessis, donnant sa résignation comme échevin de la Cité des Trois-Rivières, pour le Quartier Ste. Ursule.

Acceptée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination d'un échevin.

Proposé par Mr. Pebbutt,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Vu la résignation de Mr. W. L. Duplessis, que Mr. Ephrem P. Panneton soit nommé échevin pour le Quartier Ste. Ursule en remplacement de Mr. W. L. Duplessis qui a résigné à la dite charge, et qu'il le remplace dans les différents Comités Permanents de ce Conseil.

2<sup>ème</sup> Motion  
Nomination de Mr. Alfred  
Jacob comme Échevin.

Proposé par Mr. Gouin, en amendement,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. Alfred Jacob, marchand de la Cité des Trois-Rivières, soit nommé échevin du Quartier Ste. Ursule, en remplacement de Mr. W. L. Duplessis.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Mr. W. Duplessis, P. O.  
Fortin,  
Gouin,  
Camel,  
Pourigny,  
Verrette,

Contre:

Mr. W. Bellefeuille,  
Dufresne,  
Sébigny,  
Pebbutt.

La motion principale étant alors mise aux voix est rejetée

Lundi, le 20 Juin 1904.

rejetée sur même division.

Et la séance est ensuite levée.

Alfred Jacob  
Sec.-Prés.

M. Desrochers  
Maire.

Assemblée Régulière.  
27 Juin 1904.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-septième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

W. L. Denoncourt,  
J. B. Bellefeuille,  
Uldoric Dufresne,  
O. A. Gouin,  
J. E. Hébert,  
A. Jacob,  
P. Sévigny,  
J. P. Pebbutt,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Prestation du serment  
de Mr. l'Echevin Jacob.

Monsieur Alfred Jacob, nommé échevin pour le Quartier Ste Ursule, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

Requête de  
Mr. Sévère Lamy.

Requête de Mr. Sévère Lamy, demandant que cette partie de la rue Feroais, depuis la rue Royale jusqu'à sa propriété, soit ouverte à la circulation.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. J. B. Comeau.

Requête de Mr. J. B. Comeau, demandant la confection des tuyaux d'égouts pour un de ses logements situés sur la rue Bonaventure.

Accordés.

Requête

Lundi, le 27 Juin 1904.

Requête de  
Mr. Jos. Singster.

Requête de Mr. Joseph Singster, demandant la construction d'un trottoir sur le côté Nord-Est de cette partie de la rue St. Julie comprise entre les rues St. Thomas et St. Martin.

Traverse accordée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Indemnité à Mr. Joseph  
Robert.

Proposé par Mr. Sévigny,  
secondé par Mr. Dufresne,

Que la somme de quatre piastres et cinquante centins soit payée à Mr. Joseph Robert, pour dommages causés à du tabac dans la cave, par l'eau provenant de la rue.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le vingt-neuf de Juin courant, à sept heures et demie du soir.

*(Signature)*  
Sec.-Prés.

*(Signature)*  
Maire.

Assemblée Régulière  
29 Juin 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-neuvième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. G. Denoncourt,
- Messieurs les Echevins J. B. Bellefeuille,
- Uldoric Dufresne,
- L. G. Duplessis,
- J. L. Fortin,
- O. V. Guin,
- A. Jacob,
- P. Sévigny,
- P. J. Bourigny,
- P. W. Verrette.

Les

# Mercrèdi, 29 Juin 1904.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. Lamothé & al.

Requête de Mr. J. Lamothé et autres, demandant au Conseil de faire des démarches pressantes auprès de la North Shore Power Company, pour qu'elle fournisse, à toute heure du jour, la lumière dont ils ont besoin.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. J. P. Pothier.

Requête de Mr. J. P. Pothier, demandant la permission d'installer un comptoir réfrigérateur, pour la vente du beurre, dans le couloir du Marché-aux-Denrées.

Accordée.

Requête de la  
Three Rivers Coal & Transportation Co.

Requête de la Three-Rivers Coal & Transportation Co., demandant l'usage du quai de la Corporation.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pais-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	19	73
" " Do. (Ent. & Répt.)	37	"
" des Chemins,	139	18
" " Marchés,	27	25
" du Feu,	415	99
" de l'Hotel-de-Ville,	259	31
" " la Police,	136	90
" " " Communes,	9	85
Drainage,	878	72
Ponts St. Maurice,	31	58
Rues sous Contrôle,	16	40
Coupage des Rues,	196	11
Carrié Champlain,	83	43
A Reporter	2,251	45



Mercredi, le 29 juin 1904.

	Report	\$ 2,251 45
Carré Le Platon,		4 05
Atelier des Départements,		20 13
Papeterie, Annonces et Impressions,		1 —
Billets Payables,		72,000 —
Intérêt et Commission,		503 49
Dépenses Contingentes,		4 58
Divers Comptes,		8 19
		\$ 74,792 89

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. S. Tourigny, Président,  
 A. A. Verrette,  
 J. L. Fortin.

Rapport du Comité des Finances.  
 — N. 2. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	\$ 389 93
" " do. (Ent. & Répt.)	249 58
" des Chemins,	369 77
" " Marchés,	91 39
" du Fleuve,	13 08
" de l'Hôtel-de-Ville,	4 89
" " la Police,	322 88
" " " Communes,	24 93
" " " Santé,	44 16
Drainage,	635 27
Ponts St Maurice,	67 73
Rues sous Contrôle,	54 21
Pavage des Rues,	51 25
Carré Champlain,	44 50
A Reporter	\$ 2,396 57

Mercredi, le 29 juin 1904.

	Report	2,396 57
		11 26
		1 88
		2 50
		94,323 50
		476 39
		18 -
		43 96
		283 32
		20 83
		97,578 21

Barrié Le Platon,  
Barrié St. Philippe,  
Papeterie et Impressions,  
Billets Payables,  
Intérêt et Commission,  
Taxes Municipales,  
Dépenses Contingentes,  
Salaires,  
Divers Comptes,

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. S. Pourigny, Président,  
A. W. Verrette,  
J. L. Fortin.

<sup>ÉCRIT</sup>  
" Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gouin,

Que les rapports numéros un et deux du  
Comité des Finances qui viennent d'être lus, soient  
adoptés.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
suggérant la pose d'une borne-fontaine au coin des  
rues Le Jeune et Laflèche, sur le côté St. Louis, pour faci-  
liser l'arrosage du chemin conduisant au terrain de  
l'Exposition.

Accordé.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
concernant le drainage de la bâtisse de la Com-  
pagnie des Abattoirs des Trois-Rivières.

Référé au Comité Général.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
suggérant au Conseil de faire faire le redressement  
de

Mercredi, le 29 Juin 1904.

de cette partie de la rue Champflour comprise entre les rues St<sup>e</sup> Marie et St<sup>e</sup> Louise.

Référé au Comité Général.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Portin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Génée Bergeron à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Volontaire en cette Cité, et cela, pour le prix et somme de deux cents cinquante piastres, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Sec., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Tourigny,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Dame Marie-Anne alias Annie Duchaine, épouse de Amédée Guibord, marchand, de la paroisse de St<sup>e</sup> Flore, pour le capital d'un constitut au montant de huit piastres et trente-quatre centins sur la moitié Nord-Est d'un emplacement situé en cette Cité, au coin des rues Bureau et St<sup>e</sup> Denis, étant la moitié transversale Nord-Est du lot numéro deux cent vingt-sept du terrain de la Commune des Trois-Rivières, lequel acte a été préparé par P. O. Guillet, Sec., N. O. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Portin,

Attendu qu'il est dans l'intérêt de cette Cité, de même que dans celui des villes de Shawinigan Falls et de Grand'Mère, que ces endroits soient reliés et mis en communication par un chemin de fer direct;

Attendu

2<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Génée Bergeron, pour l'élargissement de la rue Volontaire.

3<sup>e</sup> Motion

Quittance pour constitut en faveur de Dame Amédée Guibord.

4<sup>e</sup> Motion

Pour recommander l'octroi d'un subside à la Cie. de la Vallée du St<sup>e</sup> Maurice.

Mercredi, le 29 juin 1904.

Attendu que l'établissement d'un chemin de fer qui, après avoir relié ces trois points entre eux, se prolongerait dans le territoire du St. Maurice dans une direction nord-ouest, serait d'un avantage considérable à la colonisation, au commerce de bois et à l'établissement de nouvelles industries;

Attendu que le parlement fédéral vient d'incorporer une compagnie appelée "La Compagnie de la Vallée du St. Maurice", dont le projet aurait pour résultat d'ouvrir une nouvelle contrée dans le territoire du St. Maurice, et par là, de promouvoir la colonisation, de permettre l'exploitation des pouvoirs d'eau considérables qui s'y trouvent, de créer de nouvelles industries, et qu'un tel projet est d'un intérêt vital, non seulement pour la cité des Trois-Rivières, mais pour toute cette partie de la province;

Attendu que ce chemin de fer serait de nature à appeler sérieusement l'attention de nos gouvernements, même au point de vue pécuniaire, par suite des avantages qu'eux-mêmes ne manqueraient pas d'en retirer;

Le Conseil espère que le gouvernement fédéral fera tout en son pouvoir pour aider à cette entreprise, la mener à bonne fin, et particulièrement, qu'il contribuera à sa réalisation prochaine en lui accordant les subsides dont la compagnie a besoin et qu'elle demandera pour son projet.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archeval.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archeval, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à un mois de la date du seize juillet prochain, à un taux d'intérêt ne dépassant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Proposé

Mercredi, le 29 Juin 1904.

6<sup>o</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
de Québec.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet  
promissoire au montant de quarante-neuf mille piastres, à un  
mois de la date du dix-huit Juillet prochain, à un taux  
d'intérêt ne s'élevant pas cinq et demi pour cent l'an, et  
cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même  
montant.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

A. Désautels  
Sec. - Prés.

M. Denoncourt,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
18 Juillet 1904.

Une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur  
l'Échevin Joseph F. Bellefeuille, en sa qualité de  
Président des Elections Municipales pour l'année  
courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité,  
Lundi, le dix-huitième jour de Juillet, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

N. L. Denoncourt,  
J. F. Bellefeuille,  
Aldoric Dupesne,  
J. E. Hébert,  
A. Jacob,  
J. N. Robit,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Le

Lundi, le 18 juillet 1904.

Rapport du Président des Elections Municipales pour 1904.

Prestation du serment de Son Honneur le Maire et des Echevins nouvellement élus.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour mil neuf cent quatre lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Son Honneur le Maire et les Echevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:

M. René Lenoblet Duplessis, Ecv., Maire de la Cité des Trois-Rivières, Monsieur Frederic Fulton Farmer pour le Quartier St. Ursule, Monsieur Pierre Joseph Héroux pour le Quartier St. Louis, Monsieur Charles Pagé pour le Quartier Notre-Dame, et Monsieur Pélésphore Sévigny pour le Quartier St. Philippe prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

1<sup>ère</sup> Motion Nomination du Maire suppléant.

Proposé par Mr. Jacob, Secondé par Mr. Peibutt,

Que Monsieur l'Echevin Joseph F. Bellefeuille soit nommé Maire suppléant pour le présent semestre.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion Formation des Comités Permanents.

Proposé par Mr. Bellefeuille, Secondé par Mr. Dupresne,

Que les différents comités permanents du Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour l'année courante, soient composés de la manière suivante:

— Finances. —

M. J. A. Peibutt, . . . . . Président,  
M. M. J. F. Bellefeuille, P. J. Héroux, F. S. Pourigny, F. A. Verrette.

— Aqueduc. —

M. P. Sévigny, . . . . . Président,  
M. M. J. F. Bellefeuille, J. E. Héty, J. A. Peibutt, F. A. Verrette.

— Eclairage. —

M. W. Dupresne, . . . . . Président,  
M. M. J. F. Bellefeuille, G. J. Duplessis, A. J. Jacob, F. S. Pourigny.

— Drainage. —

Sundi, le 18 juillet 1904.

— Drainage. —

M. L. Page, . . . . . Président,  
M. M. W. Dupresne, A. A. Farmer, P. J. Héroux, A. A. Verrette.

— Eau. —

M. A. A. Farmer, . . . . . Président,  
M. M. A. J. Jacob, L. Page, P. Sévigny, A. A. Verrette.

— Police. —

M. L. G. Duplessis, . . . . . Président,  
M. M. J. A. Bellefeuille, P. Sévigny, A. S. Pourigny, A. A. Verrette.

— Chemins. —

M. A. A. Verrette, . . . . . Président,  
M. M. J. A. Bellefeuille, L. G. Duplessis, P. J. Héroux, L. Page.

— Santé. —

M. J. E. Héty, . . . . . Président,  
M. M. A. J. Jacob, A. A. Farmer, P. Sévigny, J. P. Peibutt.

— Marchés. —

M. P. J. Héroux, . . . . . Président,  
M. M. L. G. Duplessis, J. E. Héty, P. Sévigny, A. A. Verrette.

— Hôtel de Ville. —

M. A. S. Pourigny, . . . . . Président,  
M. M. W. Dupresne, L. G. Duplessis, L. Page, J. P. Peibutt.

— Commune. —

M. A. J. Jacob, . . . . . Président,  
M. M. W. Dupresne, J. E. Héty, P. Sévigny, A. S. Pourigny.  
Adoptée.

Proposé

Lundi, le 18 juillet 1904.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par Mr. Tebbutt,  
Secondé par Mr. Hébert,

Que Messieurs Narcisse Rivard et  
R. W. Williams soient nommés auditeurs des livres de comptes  
de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année  
courante, avec un salaire de vingt-cinq piastres l'an, chacun.  
Adoptée.

Requête de  
Mr. J. O. Desilets.

Requête de Mr. J. O. Desilets, demandant que  
son nom soit substitué à celui des Révérendes Dames Ursu-  
lines des Trois-Rivières, au Rôle d'Évaluation pour l'an-  
née courante (1904), comme propriétaire des immeubles portant  
les numéros dix-neuf cent quarante-deux (1942) et dix-neuf cent  
quarante-et-un du cadastre officiel de cette Cité.  
Accordée.

Requête de  
Mr. Alphonse Baron.

Requête de Mr. Alphonse Baron, demandant  
d'être nommé Assistant-Comptable de la Corpo-  
ration de cette Cité.  
Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. F. P. Bellefeuille.

Requête de Mr. F. P. Bellefeuille, demandant  
d'être nommé Assistant-Comptable de la Corpo-  
ration de cette Cité.  
Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Alfred Bouchard.

Requête de Mr. Alfred Bouchard, demandant  
que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à  
sa propriété, rue St. Martin.  
Accordée.

Requête de  
Mr. P. B. Dumoulin.

Requête de Mr. P. B. Dumoulin, demandant  
la permission de transporter une maison, du côté  
sud-Ouest au côté Nord-Est, de la rue Duplessis-  
Bochard, en cette Cité.  
Accordée.

Requête de  
Messrs. Geo. Leprohon & Fils.

Requête de Messrs. Geo. Leprohon & Fils,  
demandant que l'eau de l'Aqueduc leur soit fournie,  
dans le bureau qu'ils occupent sur le Boulevard.  
Référée



Sundi, le 18 juillet 1904.

- Requêtes de Mr. Louis Milot & all. Référé au Comité de l'Acqueduc.  
 Requête de Mr. Louis Milot et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue Bureau comprise entre les rues Royale et St. Philippe.
- Requêtes de Mr. P. B. Vanasse. Référé au Comité du Drainage.  
 Requête de Mr. P. B. Vanasse, demandant la pose d'un puisard au coin des rues Bonaventure et Cartier.
- Lettre de Mr. Léopold Lefort. Référé au Comité des Chemins.  
 Une lettre de Mr. Léopold Lefort, offrant sa résignation comme Assistant-Comptable de la Corporation de cette Cité.
- Lettre de Mlle Marie Desilets. Acceptée.  
 Une lettre de Demoiselle Marie Desilets, secrétaire du Comité de la Kermesse qui a eu lieu dernièrement au bénéfice du Monastère du Précieux Sang de cette Cité, remerciant le Conseil d'avoir accordé l'usage gratuit de la salle de l'Hôtel-de-Ville pour cette fin.
- Lettre de Messrs. Geo. Leprohon & Fils. Référé au Comité des Chemins.  
 Une lettre de Messrs. Geo. Leprohon & Fils, se plaignant de l'inconvénient occasionné par le dépôt de peaux vertes dans un certain endroit sous le Boulevard.
- Lettre de la Canada Gas Power and Fuel Co. Instruction à l'Inspecteur Sanitaire de faire rapport.  
 Une lettre de la "Canada Gas Power and Fuel Company", offrant de faire l'installation de pompes à gaz pour l'Acqueduc.
- Rapport du Chef de Police. Référé au Comité Général pour étude.  
 Un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Juin dernier.
- Rapport du Chef de Police.  
 Un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité.

Lundi, le 18 juillet 1904.

4<sup>e</sup> Motion

Cité, pour le mois de Juin dernier.

Proposé par Mr. Peibutt,

Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Québec, un billet promissoire au montant de sept mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt juillet courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Peibutt,

Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de douze mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins, à un mois de la date du vingt juillet courant, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un autre billet pour le même montant.

Adoptée.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier d' Août prochain, à sept heures et demie du soir.

Th. Desautels  
Sec.-Prés.

N. L. Duplessis  
Maire.

Vendredi, le 22 juillet 1904.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 20 juillet 1904.  
Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Vendredi, le vingt-deux de juillet courant, à huit heures du  
soir, pour régulariser la procédure quant à l'adminis-  
tration des finances.

(Signé) W. L. Duplessis,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
22 juillet 1904.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-deuxième  
jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire W. L. Duplessis,
- Messieurs les Echevins J. P. Bellepierre,
- Uldoric Duplessis,
- L. G. Duplessis,
- P. J. Héroux,
- Chs. Page,
- A. Sévigny,
- J. P. Peibutt,
- A. S. Pourigny,
- P. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billets promissaires en  
faveur des Banques  
d'Acchelaga et de  
Québec.

Proposé par Mr. Peibutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer deux billets promissaires, dont l'un de douze mille cent  
soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins en faveur  
de

Vendredi, le 22 Juillet 1904.

de la Banque L'Acadela et l'autre de sept mille cent soixante-et-une piastres et soixante-et-quinze centins en faveur de la Banque de Québec, à un mois de la date du vingt de Juillet courant, et cela, en renouvellement d'autres billets pour la somme de vingt-quatre mille trois cent vingt-trois piastres et cinquante centins.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Autorisation au Conseil  
Municipal de la Ville de  
Trois-Rivières de signer des  
billets promissaires.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Tebbutt,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets promissaires de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, en renouvellement d'autres billets pour le même montant ou pour une somme moindre, sur recommandation de deux membres du Comité des Finances.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Ch. Desautels  
Sec.-Prés.

N. L. Duplessis  
Maire.

Assemblée Régulière  
1<sup>er</sup> Août 1904.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le premier jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire N. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. F. Bellefeuille,  
Aldoric Dupresne,  
A. G. Duplessis,  
A. F. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,

lchs.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

Jhs. Pagé,  
P. Sévigny,  
J. A. Abbott,  
A. S. Pourigny,  
J. A. Verrette.

Requête de la  
Three Rivers Gas, Heat and Power Co.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de la Three Rivers Gas, Heat and Power Com-  
pany, demandant que l'eau de l'Acqueduc lui soit  
fournie, au prix de sept centins et demi par mille gallons.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Nap. E. Godin & all.

Requête de Mr. Nap. E. Godin et autres, demandant  
la construction d'une passerelle sur la rue Des Forges,  
au coin Nord de l'Hôtel St. Louis.

Accordée.

Requête de  
Mr. Nap. Lamy & all.

Requête de Mr. Napoléon Lamy et autres,  
demandant la pose d'un puisard dans la partie la  
plus basse de la rue St. Geneviève comprise entre les rues  
Riverville et St. Julie.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
Mr. Art. Lemieux & all.

Requête de Mr. Arthur Lemieux et autres,  
demandant que le règlement des charretiers soit observé,  
en ce qui concerne les conducteurs de voitures.

Requête accordée, avec ordre au Chef de Police  
de voir à l'exécution des règlements.

Requête de  
Mr. P. Grenier & all.

Requête de Mr. Pierre Grenier et autres,  
demandant qu'une lumière électrique soit installée  
au coin des rues St. Maurice et Cartier.

Référée au Comité d'Éclairage, avec ordre  
de faire rapport à la prochaine séance.

Requête de  
Mr. J. A. Vézina.

Requête de Mr. J. A. Vézina, demandant que  
son nom soit substitué à celui de Mr. François Hélinas,  
au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1904),  
comme propriétaire d'un emplacement faisant partie du lot  
N<sup>o</sup> 816 du Cadastre officiel de cette cité.

Accordée.

Requête

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

Requête de  
M<sup>rs</sup> L. D. et A. Blais.

Requête de Messieurs L. Dionis Blais et Albert Blais, demandant que leurs noms soient substitués à celui de Mr. François Gélinas, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaires d'un emplacement faisant partie du lot N<sup>o</sup> 816 du Cadastre officiel de cette Cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. Majorique Arcand.

Requête de Mr. Majorique Arcand, charretier, du Cap de la Magdeleine, demandant une réduction des taux de péage des Ponts St. Maurice, vu qu'il tient une ligne régulière pour le transport de passagers.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Joseph Girouf.

Requête de Mr. Joseph Girouf, demandant que la taxe sur maison de pension soit déduite de son compte, vu qu'il ne tient pas telle maison.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. D. Hamel.

Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. D. Hamel, demandant que le montant de ses taxes pour mil neuf cent quatre soit déduit de son compte.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Moïse Panneton.

Requête de Mr. Moïse Panneton, demandant que le niveau de la rue Volontaire soit baissé à son intersection avec la rue St. Marie.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
l'Association Agricole des  
Trois-Rivières.

Requête de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, demandant un octroi de mille piastres, comme aide pour la tenue de son exposition régionale en septembre prochain, et de plus, la remise de ses taxes pour les années mil neuf cent un, mil neuf cent deux, mil neuf cent trois, et mil neuf cent quatre.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Peibutt,

Que la requête de Mr. A. S. Cooke

est.

Octroi et remise de taxes à l'Association Agricole des Trois-Rivières.

Sundi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

Et al. soit référée au Comité Général pour plus amples informations.

2<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Page', en amendement,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que les conclusions de la requête de  
Mr. R. S. Cooke & al. soient accordées.

Adoptée, sur division de sept pour et quatre, contre, savoir:

Pour: M. M. Bellefeuille, Duplessis, Farmer, Héroux, Jacob, Page', Pourigny,	Contre: M. M. Dufresne, Sévigny, Pebutt, Verrette.
---	--

La motion principale étant alors mise aux voix est  
rejetée sur même division.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
les paiel-listes suivantes:

Département de L'Aqueduc, (Construction)	102	95
" " D.o. (Ent. & Répt.)	5,973	33
" des Chemins,	533	50
" " Marchés,	105	52
" du Feu,	32	09
" de L'Hôtel-de-Ville,	5	48
" " la Police,	339	88
" " " Commune,	33	30
" " " Santé,	42	16
Drainage,	1,042	19
Ponts St. Maurice,	29	40
A Reporter	8,239	80

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

	Report	\$	8,239	80
Rues sous Contrôle,			40	29
Pavage des Rues,			545	24
Carré Champlain,			68	69
Carré Le Platon,			1	25
Papeterie et Impressions,			1	25
Assurances des Propriétés de la Corporation,			56	50
Frais Légaux,			15	35
Billets Payables,			200,823	50
Intérêt et Commission,			1,017	10
Dépenses Contingentes,			121	16
Salaires,			267	19
Divers Comptes,			160	05
		\$	211,387	37

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John A. Pebbutt, Président,  
 J. S. Pourigny,  
 J. A. Bellefeuille,  
 J. W. Verrette,  
 P. J. Héroux.

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pebbutt,  
 Secondé par Mr. Pourigny,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
 informant le Conseil, que, le trottoir construit dernièrement  
 sur la rue Champlain, et longeant la propriété de Mr.  
 Théodore Grenier, est en contravention aux règlements de  
 cette cité.

Référés au Comité Général.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville,  
 concernant la pose de puisards qu'il croit  
 nécessaires



Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

nécessaires dans divers endroits en cette cité.

Référé aux Comités des Chemins et du Drainage, pour rapport au Conseil.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité, pour le mois de Juillet dernier.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant une visite qu'il a faite, dernièrement, de l'établissement de Mr. John Paradis, commerçant de peaux mortes, sous le Boulevard.

Rapport de  
l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de cette cité, pendant le mois de Juillet dernier.

4<sup>e</sup> Motion  
Escalier au Carré  
Le Platon.

Proposé par Mr. Bourigny,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à reconstruire l'escalier, en arrière du Bureau de Poste, qui monte au Carré Le Platon.

Instruction est donnée à M. le Secrétaire-Trésorier de faire application au Gouvernement Fédéral, pour que l'ouvrage demandé soit fait à ses frais.

5<sup>e</sup> Motion  
Trottoirs du Marché-  
aux-Denrées.

Proposé par Mr. Méroux,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à reconstruire les trottoirs autour du Marché-aux-Denrées et sur la place en arrière du dit Marché.

Référée aux Comités Permanents.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente des Déventures.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins J. P. Farmer et J. P. Robbatt soient autorisés de s'occuper de la vente des déventures de cette cité et à faire les démarches qu'ils jugeront nécessaires

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

nécessaires à ce sujet, dans l'intérêt de ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. V. Bellefeuille fils  
de Phil. nommé Assistant-  
Comptable de la Corpora-  
tion.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Jacob,

Que Monsieur J. V. Bellefeuille fils de  
Philippe soit nommé Assistant-Comptable dans le bureau  
du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, au lieu et place de  
Mr. Léopold Lefort qui a résigné, et cela, au prix de  
cent quarante-quatre piastres l'an.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente d'emplacements  
dans la Commune.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Lévesque,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil  
soit autorisé à offrir en vente par encan public, vendredi pro-  
chain, le cinq<sup>e</sup> Août courant, à sept heures et demie du soir,  
en l'Hôtel-de-Ville, les emplacements situés sur le côté Sud-ouest  
de la rue Germain, en cette Cité, et portant les numéros cent vingt-trois,  
cent vingt-quatre, cent vingt-cinq, cent vingt-six, cent vingt-sept,  
cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente, cent trente-et-un, cent  
trente-deux, cent trente-trois, cent trente-quatre, cent trente-cinq, cent  
trente-six, cent trente-sept, cent trente-huit, cent trente-neuf, cent quarante, cent quarante-et-un,  
cent quarante-deux, cent quarante-trois, cent quarante-quatre et  
cent quarante-cinq du cadastre d'enregistrement pour la Cité  
des Trois-Rivières, et que le prix de départ des dits emplace-  
ments soit de vingt piastres chacun, avec une rente annuelle  
constituée de une piastre par année, aux conditions sui-  
vantes, savoir:— 1. Il devra être construit une maison sur chaque  
emplacement vendu dans deux ans à compter de la date  
de la vente, laquelle maison ne devra pas avoir moins de  
vingt-quatre pieds de front. 2.— La hauteur du polage  
de chaque maison devra avoir au moins quatre pieds au-  
dessus du niveau du sol et être construit à une distance  
d'au moins quatre pieds de l'alignement de la rue. 3.— La  
façon et l'entretien des clôtures entre les dits emplacements et

les

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

les terrains appartenant à la Corporation de cette Cité, seront à la charge des acquéreurs de ces emplacements. H. — Le prix d'achat sera payable comme suit, savoir: la moitié comptant et l'autre moitié six mois après la vente, et les contrats ne seront passés qu'après le paiement entier du prix d'achat.

La vente des emplacements situés sur le côté nord-est de la dite rue Lavoisier, et décidée par une résolution du Conseil en date du six de Juin dernier sera faite en même temps que celle-ci.

\* Référée au Comité Permanent.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Attendu que Monsieur le Secrétaire-Président de ce Conseil est actuellement malade, et que, pour son rétablissement à la santé, de l'avis de son médecin, il lui faut un repos de plusieurs semaines, que ce Conseil, par la présente, offre et accorde à Mr. L. P. Désaulniers un congé de deux mois à compter du six du présent mois d'Août.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Congé à Mr. L. P. Désaulniers, Sec.-Prés.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la section onze du règlement intitulé: "Chapitre 3 Règlement concernant le Secrétaire-Président du Conseil et la tenue de son Bureau", soit rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

Sec. 11. — Le Bureau du Secrétaire-Président du dit Conseil sera ouvert au public, tous les jours, (les dimanches et les fêtes légales ou religieuses d'obligation exceptées), depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et depuis une heure jusqu'à quatre heures de l'après-midi; de plus, il sera ouvert au public tous les vendredis qui seront jours juridiques depuis sept heures jusqu'à neuf heures du soir, cependant le samedi de chaque semaine il sera fermé à une heure de l'après-midi, mais après  
les

Avis de motion de  
Mr. L. Scherwin Verrette.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

les heures de fermeture du bureau au public, les employés devront rester au dit bureau tout le temps nécessaire pour faire les entrées dans les livres et tous les autres ouvrages qui n'auront pas été terminés pendant les heures de bureau.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Août 1904.

(Signé) A. O. Verrette.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

E. Desaulniers  
Sec.-Prés.

N. L. Duplessis  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

A

M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil-Ville  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Nous, soussignés, vous prions par les présentes, de convoquer une assemblée spéciale du Conseil-Ville, pour Mardi prochain, le neuf d'Août courant, à sept heures et demie du soir, pour prendre en considération la résolution proposée et adoptée par les citoyens de cette Cité, à une assemblée publique des contribuables de la dite Cité, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Jeudi, le quatre du courant, à l'effet de venir en aide à Messieurs Girard & Godin, pour la reconstruction de leur établissement industriel qui a été détruit par le feu dernièrement.

Trois-Rivières, 6 Août 1904.

(Signé) A. S. Pourigny,  
P. Lévis,  
J. A. Bellefeuille.

Mardi, le 9 Août 1904.

Assemblée Spéciale.  
9 Août 1904.

\* Messieurs les Echevins  
A. S. Pourigny,  
A. Séigny et  
J. A. Bellefeuille,  
N. L. D.  
Maire

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par ~~Son Honneur le Maire~~  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Mardi, le neuvième  
jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

N. L. Duplessis,  
J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Dufresne,  
A. G. Duplessis,  
A. G. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,  
Chs. Pagé,  
A. Séigny,  
J. A. Peabutt,  
A. S. Pourigny,  
A. A. Verrette.

Avis de motion de  
Mr. l'Echevin Bellefeuille.

Avis de motion:

Conformément aux désirs exprimés par  
les citoyens de la Cité des Trois-Rivières, lors d'une  
assemblée tenue à l'Hôtel de Ville, en la Cité des Trois-Ri-  
vières, le quatre Août courant, je fais motion qu'au temps  
et en la manière voulu par la loi, je présenterai un  
règlement accordant à Mess. Girard & Rodin, un prêt au  
montant de \$35,000. remboursable à raison de \$1,000.<sup>00</sup> l'an avec  
intérêt au taux de quatre pour cent; et de plus, une certaine  
étendue de terrain, pour la reconstruction de leur manufacture et  
les fins générales de leur industrie et aussi pour accorder une exemp-  
tion de taxes municipales.

Trois-Rivières, 9 Août 1904.  
(Signé) J. A. Bellefeuille.

Et la séance est ensuite levée.

J. Desilets,  
Aut. Sec. - Prés.

N. L. Duplessis  
Maire.

Lundi, le 15 Août 1904.

Assemblée Régulière.  
15 Août 1904.

Advenant neuf heures du soir, Lundi, le quinze d' Août, mil neuf cent quatre, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins A. A. Farmer, Chs. Pagé et P. Sévigny ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mercredi, le dix-sept d' Août courant, à sept heures et demie du soir.

Opesilets,  
Ass.-Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
17 Août 1904.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le dix-septième jour d' Août, en l'an de Notre-seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Aldoric Duplaine,  
W. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
O. Jacob,  
Chs. Pagé,  
P. Sévigny,  
J. A. Robutt,  
P. S. Pourigny.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
l'Union Musicale.

Requête de l'Union Musicale, demandant l'usage gratuit de la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour le concert qu'elle se propose de donner le vingt-cinq d' Août courant et pour l'avenir.

Accordée pour le vingt-cinq courant seulement.

Requête

Mercredi, le 17 Août 1904.

Requête de Messrs. George Leprohon & Fils, demandant de faire disparaître l'inconvénient occasionné par le dépôt de peaux vertes sous le Boulevard, et, de plus, que l'eau de l'Aqueduc soit fournie à leur bureau.

Référée au Comité Général quant à ce qui concerne l'Aqueduc.

Requête de Mr. A. P. de Beaujour, demandant le patronage de la Corporation pour la taille et l'élagage des arbres, l'ornementation des parcs et des rues de cette Cité.

Référée au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Requête de Mrs. Alex. Baptist et autres, demandant la pose d'un puisard au coin des rues Notre-Dame et St. Paul, ainsi que l'installation d'une lampe électrique à arc, sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis du Monastère des Révérendes Dames Ursulines.

Accordée quant au puisard, et référée au Comité de l'Éclairage quant au reste.

Requête de Dame Veuve J. B. Malone et autres, demandant l'installation d'une lampe électrique à arc sur la rue Bonaventure entre les rues Royale et St. Olivier.

Référée au Comité d'Éclairage.

Requête de Mr. Joseph Lafard et autres, demandant la pose d'une lampe électrique à arc au coin des rues St. Honoré et De Houe.

Référée au Comité d'Éclairage.

Lettre du Ministre des Travaux Publics. Que une lettre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics du Canada, concernant la reconstruction de l'escalier située en arrière du Bureau de Poste de cette Cité.

Lettre de Mr. J. S. Héty. Que une lettre de Mr. J. S. Héty, offrant sa résignation comme Échevin du Quartier Notre-Dame.

Acceptée.

Proposé

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination de Mr. Napoléon  
Lamy comme Echevin.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Sévigny,

En la résignation de Mr. J. E. Héteu,  
que Mr. Napoléon Lamy soit nommé échevin pour le Quartier  
Notre-Dame, en remplacement de Mr. J. E. Héteu qui a  
résigné à la dite charge, et qu'il le remplace dans les diffé-  
rents Comités Permanents de ce Conseil.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mr. Dupresne,  
Harmer,  
Hérault,  
Jacob,  
Pagé,  
Sévigny,  
Rebutt,  
Pourigny,

Contre:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis, C. G.

Rapport des Comités du Drainage et  
des Chemins.

Rapport:

Les Comités du Drainage et des Chemins  
auxquels, lors de sa séance du premier Août courant, Votre  
Honorable Conseil a référé le rapport de Mr. L'Inspecteur-  
de-Ville, concernant la pose d'un certain nombre de puis-  
sards en cette Cité, a l'honneur de vous informer, qu'ils se  
sont réunis Mercredi, le trois Août courant, à 4 heures de  
l'après-midi, et, qu'après délibération, il ont décidé d'acheter  
de la "Montreal Pipe Foundry Co.", trente puisards en fonte,  
au prix de vingt-neuf piastres chacun.

Ces puisards sont meilleur marché à \$29.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>  
que ceux qui nous sont offerts de Montréal pour \$26.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>,  
et sont beaucoup plus solides, parce qu'ils pèsent 1,000 livres et  
ceux de Montréal 700 livres. Ils sont protégés contre la gelée,  
et demandent à être nettoyés moins souvent, étant d'une  
meilleure forme.

Ces puisards à \$29.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> la pièce, coûtent \$2.<sup>90</sup>/<sub>100</sub>  
le



Mercredi, le 17 Août 1904.

le 100 lbs., tandis que ceux de Montréal, à \$ 26. <sup>00</sup>/<sub>100</sub>, coûtent \$ 3. <sup>70</sup>/<sub>100</sub> le 100 lbs.

Les puisards devraient être posés aux endroits que l'Inspecteur de Ville jugera le plus nécessaire.

Respectueusement soumis,

(Signé) L. G. Duplessis,  
A. J. Farmer,  
O. J. Héroux,  
J. A. Bellefeuille.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 15 Août 1904. }

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Pourigny,

Que le rapport du Comité conjoint du Drainage et des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
secondé par Mr. Dupresne,

Que l'achat des puisards soit réparti également entre les trois fonderies de cette cité.

Rejetée sur division de sept contre et trois pour, savoir:

Contre:

Mr. Mr. Bellefeuille,  
Duplessis, L. G.  
Farmer,  
Héroux,  
Jacob,  
Abbott,  
Pourigny,

Pour:

Mr. Mr. Dupresne,  
Pagé,  
Sérigny.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur même division.

Rapport du Comité d'Éclairage.

Rapport:

Le Comité d'Éclairage, auquel vous avez référé la requête présentée à Votre Honorable Conseil, le premier

Mercredi, le 17 Août 1904.

premier d'Août courant, par M<sup>r</sup>. Pierre Grenier et autres, demandant l'installation d'une lumière électrique au coin des rues St. Maurice et Cartier, a l'honneur de vous faire rapport: que s'étant rendu à cet endroit, il a constaté, qu'en effet, l'éclairage fait défaut.

En conséquence, Votre Comité, croit devoir recommander qu'une lampe électrique arc, soit placée au coin des dites rues St. Maurice et Cartier, et cela, dans l'intérêt général des contribuables, ou la grande circulation qui a lieu dans cette partie de cette Cité.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Dupres,  
L. G. Duplessis,  
J. A. Bellefeuille,  
A. J. Pourigny,  
J. A. Jacob.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 15 Août 1904.  
Proposé par M<sup>r</sup>. Pourigny,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que le rapport du Comité de l'Éclairage qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, l'alignement et la largeur de la rue St. Honoré, vis-à-vis la propriété de M<sup>r</sup>. Hector Poisson.

Référé au Comité des Chemins.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Jacob,

Que la taxe sur maison de pension soit déduite du compte de M<sup>r</sup>. Joseph Giroux, pour la présente année (1904), en qu'il ne tient pas telle maison.

Adoptée.

Proposé

4<sup>e</sup> Motion

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

5<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à  
M<sup>r</sup>. Joseph Giroux.

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Août 1904.

6<sup>e</sup> Motion  
 Pave spécial de l'Aqueduc  
 pour la Three Rivers Gas,  
 Heat and Power Co.

Proposé par Mr. Tebbutt,  
 Secondé par Mr. Duplessis,

Ottendu qu'il serait désirable, dans  
 l'intérêt des contribuables de cette Cité, de favoriser la tenue  
 en opération de la manufacture de gaz de la "Three Rivers  
 Gas, Heat and Power Company", vu que c'est une  
 institution d'utilité publique.

Qu'il soit résolu que l'approvisionnement  
 d'eau de l'Aqueduc soit fourni à la dite Compagnie,  
 au prix de sept centins et demi par mille gallons impé-  
 riaux, à partir du premier d'Août courant (1904).

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
 Vente d'emplacements  
 dans la Commune.

Proposé par Mr. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Tebbutt,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce  
 Conseil soit autorisé à offrir en vente par encan public,  
 Jeudi, le premier de Septembre prochain (1904), à une heure  
 et demie de l'après-midi, sur les lieux, les emplacements  
 situés sur le côté Sud-Ouest de la rue Perreais, en cette  
 et portant les numéros cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent  
 vingt-cinq, cent vingt-six, cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent  
 vingt-neuf, cent trente, cent trente-et-un, cent trente-deux, cent  
 trente-trois, cent trente-quatre, cent trente-cinq, cent trente-six,  
 cent trente-sept, cent trente-huit, cent trente-neuf, cent quarante,  
 cent quarante-et-un, cent quarante-deux, cent quarante-trois,  
 cent quarante-quatre et cent quarante-cinq du cadastre d'enregistrement pour  
 la Cité des Trois Rivières, et que le prix de départ des dits  
 emplacements soit de vingt piastres chacun, avec une rente  
 annuelle constituée de une piastre par année, aux conditions  
 suivantes, savoir: — Il devra être construit une maison sur  
 chaque emplacement vendu, dans deux ans à compter de  
 la date de la vente, laquelle maison ne devra pas avoir  
 moins de vingt-quatre pieds de front. 2. — La hauteur du  
 solage de chaque maison devra avoir au moins quatre  
 pieds

Mercredi, le 17 Août 1904.

pieds au-dessus du niveau du sol et être construit à une distance d'au moins quatre pieds de l'alignement de la rue. 3. — La façon et l'entretien des clôtures entre les dits emplacements et les terrains appartenant à la Corporation de cette Cité, seront à la charge des acquéreurs de ces emplacements. 4. — Le prix d'achat sera payable comme suit, savoir: la moitié comptant et l'autre moitié six mois après la vente, et les contrats ne seront passés qu'après le paiement entier du prix d'achat.

La vente des emplacements situés sur le côté Nord-Est de la dite rue Hervais, et décidée par une résolution du Conseil en date du six de Juin dernier, sera faite en même temps que celle-ci.

Le prix d'achat ou toute partie du prix d'achat sera confisqué, si la bâtisse n'est pas construite dans le délai ci-haut mentionné.

Plus de deux emplacements ne seront vendus à la même personne.

La désignation des dits emplacements sera faite par un arpenteur, et le montant d'une piastre par chaque emplacement sera chargé en sus du prix de vente.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 124.

Proposé par Mr. Pourigny,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 124, Règlement pour amender le Chapitre trois des règlements de ce Conseil", intitulé: "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du Conseil et la tenue de son Bureau", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CXXIV.

— Chapitre 124. —  
Règlement concernant  
le Secrétaire-Trésorier  
du Conseil et la tenue de  
son Bureau amendé.

Règlement pour amender le Chapitre trois des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du Conseil et la tenue de son Bureau."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. —

Mercredi, le 17 Août 1904.

Sec. I. — La section onze du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

Sec. II. — Le Bureau du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil sera ouvert au public, tous les jours, (les dimanches et les fêtes légales ou religieuses d'obligation exceptés), depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et depuis une heure jusqu'à quatre heures de l'après-midi; de plus, il sera ouvert au public tous les vendredis qui seront jours juridiques depuis sept heures jusqu'à neuf heures du soir, cependant le Samedi de chaque semaine il sera fermé à midi, mais après les heures de fermeture du bureau au public, les employés devront rester au dit bureau tout le temps nécessaire pour faire les entrées dans les livres et tous les autres ouvrages qui n'auront pas été terminés pendant les heures de bureau.

Sec. 2. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf d'Août courant, à sept heures et demie du soir.

Prosilets,  
Ass.-Sec.-Prés.

M. L. Duplessis  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

M. le Secrétaire-Trésorier du Conseil-de-Ville  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Nous soussignés, vous prions  
par les présentes, de convoquer une assemblée spéciale du  
Conseil-de-Ville, pour Vendredi prochain, le dix-neuf  
d'Août

Vendredi, le 19 Août 1904.

L'Clout courant, à sept heures et demie du soir, pe aide à être accordée à Messieurs Girard & Godin.

Trois-Rivières, 18 Clout 1904.

(Signé) J. A. Bellefeuille,  
A. Sévigny,  
A. S. Pourigny.

Assemblée Spéciale.  
19 Août 1904.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille, A. Sévigny et A. S. Pourigny, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le dit-neuvième jour d'Clout, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Aldoric Dufresne,  
P. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
Chs. Page,  
A. Sévigny,  
J. A. Pebbutt,  
A. S. Pourigny,  
F. A. Verrette.

Prestation du serment  
de Mr. l'Echevin Lamy.

Monsieur Napoléon Lamy, nommé échevin pour le Quartier Notre-Dame, prête le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour continuer la séance.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que cette séance soit continuée à Lundi prochain, le 22 courant à huit heures du soir.

Adoptée.

W. L. Duplessis  
Maire.

J. Mesilets  
Clout. Sec. - Prés.

Lundi, le 22 Août 1904.

Assemblée Spéciale.  
22 Août 1904.

Lundi, le vingt-deuxième jour d'Août, mil neuf cent quatre, à huit heures du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: J. P. Bellefeuille, Aldoric Duprasne, G. F. Duplessis, A. A. Farmer, P. J. Héroux, A. Jacob, W. Lamy, Chs. Pagé, P. Sévigny, J. P. Tebbutt, F. S. Pourigny, F. W. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion.  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 125.

Proposé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,  
secondé par M<sup>r</sup>. Pourigny,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 125, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à accorder et octroyer à Messieurs Girard & Godin, manufacturiers, de la Cité des Trois-Rivières, pour le rétablissement de leur manufacture de cercueils et de garnitures de cercueils et accessoires, en cette Cité, une certaine étendue de terrain, avec prêt de la somme de trente-cinq mille piastres à intérêt annuel de quatre pour cent, et aussi une exemption de Taxes sur la dite manufacture pendant le terme de dix années, quant à présent," soit lu, passé et adopté, sujet à l'approbation des contribuables propriétaires de biens-fonds, et que le jour pour assembler les électeurs municipaux de cette Cité qualifiés à voter à telle assemblée, et leur soumettre le dit projet de règlement, afin de l'approuver ou le désapprouver, soit fixé à Mercredi, le trente-et-unième jour d'Août courant, à dix heures de l'avant-midi, et que le Secrétaire-Trésorier soit

Lundi, le 22 Août 1904.

soit autorisé à faire publier les annonces et affiches requises par la loi.

— Chapitre 125. —  
Règlement pour prêt  
de \$35,000. <sup>00</sup>/<sub>100</sub> et octroi  
de terrain à Messrs.  
Girard & Godin.

Chapitre CXXV.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois Rivières à voter, accorder et octroyer à Messieurs "Girard & Godin", manufacturiers, de la cité des Trois-Rivières, pour le rétablissement de leur manufacture de cercueils et de garnitures de cercueils et accessoires, en cette cité, une étendue de terrain, avec prêt de la somme de trente-cinq mille piastres à intérêt annuel de quatre pour cent, et aussi une exemption de taxes sur la dite manufacture pendant le terme de dix années quant à présent.

Attendu que les dits "Girard & Godin", seraient disposés à reconstruire et rétablir en cette Cité leur manufacture incendiée, pour y continuer, même sur une plus grande échelle, la fabrication de cercueils, garnitures de cercueils et accessoires, moyennant l'octroi d'une certaine étendue de terrain pour l'y asseoir, le prêt d'une somme suffisante pour en payer, sinon en totalité du moins presque entièrement, le coût de construction, à un taux annuel ne dépassant pas quatre pour cent, et une exemption de taxes municipales pour un certain nombre d'années.

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt des habitants de cette cité de favoriser le rétablissement de la dite manufacture, ce qui contribuerait à conserver et même à accroître la population et la valeur de la propriété foncière de cette cité en donnant de l'emploi à un grand nombre de personnes, et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation.

Et attendu que pour assurer le rétablissement de la dite manufacture en cette dite cité et sa construction et mise en opération immédiate, il est avantageux de donner et céder aux dits "Girard & Godin", une étendue de terrain, de leur prêter la somme de trente-cinq mille piastres au taux de quatre pour cent par an d'intérêt, et de leur accorder une exemption de taxes sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné,

ordonné,



Lundi, le 22 Août 1904.

ordonné, et Nous, le dit Conseil, ordonnons et statuons comme suit:

Section 1. — Le Conseil de la cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la cité des Trois-Rivières, donnera, cédera et abandonnera aux dits "Girard & Godin", cette étendue de terre comprise entre les terrains des dits "Girard & Godin" et de Médéric Spénard et Emeri Bergeron situés au sud-ouest de la rue Bureau, la rue Bellefeuille, une ligne parallèle à la rue Gervais à être tirée à la distance de deux cent quarante pieds au sud-ouest d'icelle dans le terrain non divisé de la Commune, et la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, laquelle étendue de terrain ne devra pas excéder sept arpents et demi en superficie, leur prêtera la somme de trente-cinq mille piastres au taux de quatre pour cent par an d'intérêt, et leur accordera une exemption de taxes et cotisations (sauf de l'eau exceptés) payables à la dite Corporation, pendant le terme de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier de Janvier mil neuf cent cinq (1905), sur les immeubles, bâtisses, machines et outillages spécialement et uniquement exploités et affectés aux fins de leur dite manufacture et sur les bureaux de l'établissement, le tout pour favoriser la reconstruction et le rétablissement et mise en opération de leur dite manufacture et comme aide à cet effet, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Section 2. — Les dits "Girard & Godin", devront construire sur le terrain que leur donnera et abandonnera la dite Corporation dans la Commune des Trois-Rivières, en la dite cité des Trois-Rivières, six bâtisses en brique séparées les unes des autres, dont l'une pour la fabrication des cercueils et ouvrages en bois, une autre pour la fabrication des garnitures de cercueils, une autre pour l'engin, la bouilloire et le séchoir, une autre pour le peinturage et vernissage, une autre pour y déposer les huiles et vernis, et enfin

Lundi, le 22 Août 1904.

enfin l'autre pour un entrepôt général; et pourvoir ces bâtisses des appareils de chauffage suffisants et nécessaires, d'un aspirateur, des tuyaux d'arrosage en cas de feu (Sprinkler), d'un engin et bouilloire et d'un séchoir. Et le tout devra être d'une valeur d'au moins trente-cinq mille piastres, suivant le plan et l'estimation de l'architecte, et dont copies devront être déposées au Bureau de la Corporation de cette Cité.

Section 3.— La dite somme de trente-cinq mille piastres leur sera fournie et versée à fur et mesure de l'exécution des travaux de construction de leurs dites bâtisses, par montants de cinq mille piastres chacun, qui seront payés à leur acquit à l'entrepreneur sur des estimés certifiés par l'architecte et l'Inspecteur de Ville, établissant à au moins telle somme de cinq mille piastres la valeur des travaux exécutés et non encore payés.

Section 4.— La dite somme de trente-cinq mille piastres portera intérêt au taux de quatre pour cent par an et sera remboursable par eux en trente-cinq ans, à raison de mille piastres par an sur le capital, savoir en trente-cinq versements annuels et égaux de mille piastres chacun, avec l'intérêt au taux susdit payable annuellement avec les dits termes de paiement et qui à défaut d'être payé à échéance produira lui-même intérêt au même taux par la suite, mais avec faculté aux débiteurs de payer par anticipation en tout ou en parties, si bon leur semble, et sous la condition qu'à défaut par eux d'effectuer aucun terme dans les trois mois suivants de son échéance, la Corporation aura droit de prendre possession des terrains, manufacture ou bâtisses, machines et outillages y contenus qui seront affectés et hypothéqués au paiement de sa créance, tel que le tout sera alors, comme sa propriété, et qu'en tel cas elle en sera constituée la propriétaire absolue, sans être tenue ni pouvoir être contrainte à rien leur rembourser

Lundi, le 22 Août 1904.

rembourser de ce qu'elle en aura reçu sur et à compte du montant à eux prêté et des intérêts.

Section 5. — Les dits "Girard & Godin", pour garantir le remboursement de la dite somme de trente-cinq mille piastres et le paiement des intérêts, consentiront en faveur de la dite Corporation de la cité des Trois-Rivières, une première hypothèque sur les terrains et bâtisses de leur dite manufacture et les machines et les outillages y placés et attachés, et feront assurer contre les dommages du feu les dites bâtisses, machines et outillages et les tiendront constamment assurés, en faveur de la dite Corporation, dans des compagnies d'assurances approuvées par ce Conseil, pour le montant prêté, et laquelle assurance pourra être diminuée de mille piastres à chaque fois qu'un terme entier aura été effectué, et ils devront fournir les polices et les reçus des primes régulièrement à la dite Corporation de manière à lui en démontrer l'existence permanente; et dans le cas où ils feraient défaut de tenir cette assurance et d'en fournir les polices et les reçus des primes à la dite Corporation au moment de l'expiration des polices existantes, la dite Corporation pourra les faire assurer aux frais et dépens des dits "Girard & Godin".

Section 6. — Dans le cas où les dites bâtisses, machines et outillage ou aucune partie d'iceux, seraient détruits ou endommagés par le feu, si les dits "Girard & Godin" les font reconstruire, remplacer ou réparer et remettre aussitôt dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie, la Corporation se retiendra sur le montant à elle payé par les compagnies d'assurances pour les pertes subies, que le montant du ou des termes alors échus en vertu de l'obligation et en remettra le surplus aux dits "Girard & Godin" aussitôt que les dites bâtisses, machines et outillages auront été ainsi remis en aussi bon état qu'avant l'incendie, pourvu toutefois que ce soit dans un délai n'excédant pas douze mois de la date de l'incendie, mais à condition par eux de continuer l'exécution de leurs obligations  
comme

Lundi, le 22 Août 1904.

comme auparavant.

Sect. 7. — Le présent règlement entrera en vigueur aussitôt après son approbation par les électeurs municipaux.

Adopté.

Et la séance est ensuite levée.

J. Desilets,  
Ass<sup>ts</sup> Sec.-Prés.

N. L. Duplessis  
Maire.

Assemblée Régulière.  
29 Août 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Aldoric Duplessis,  
G. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
N. Lamy,  
Chs. Page,  
A. Sévigny,  
J. A. Peblitt,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Edouard Dupont.

Requête D<sup>me</sup> Veuve Edouard Dupont, demandant au Conseil de lui faire remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Requête

Lundi, le 29 Août 1904.

Requête de Mr. Aimé Houle, père. Requête de Mr. Aimé Houle, père, offrant la somme de dix piastres en règlement de ce qu'il doit pour Taxes.

Accordée.

Requête de Mr. P. Grenier & al. Requête de Mr. Pierre Grenier et autres, demandant le prolongement de la rue Cartier depuis la rue St. Maurice jusqu'à la rue Cooke.

Référé au Comité Général.

Lettre de Mr. L. W. Jourdain. Que une lettre de Mr. L. W. Jourdain, offrant de vendre à la Corporation de cette Cité le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, vis-à-vis sa propriété, et cela, au mêmes prix et conditions que Mr. Téléphore Lyburner a vendu du terrain pour la même fin.

Accordée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. L. W. Jourdain à la Corporation, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que ce Conseil fasse l'acquisition d'une lisière de terrain formant une superficie de sept cent vingt-huit (728 <sup>3</sup>/<sub>4</sub>) pieds et trois quarts, nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, vis-à-vis la propriété de Mr. L. W. Jourdain, et ce, au prix de trente centins le pied en superficie, et que son Honneur le Maire soit autorisé à passer un acte à cet effet avec le dit Mr. L. W. Jourdain propriétaire du dit terrain.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc, (Construction)	80	53
" " Do. (Ent. & Répt.)	398	01
A Reporter	478	54

Lundi, le 29 Août 1904.

	Report \$		
Département des Chemins,	448	54	
" " Marchés,	350	26	
" " du Feu,	85	64	
" " de l' Hôtel-de-Ville,	91	39	
" " la Police,	3	55	
" " " Commune,	332	88	
" " " Santé,	50	35	
Drainage,	442	41	
Ponts St. Maurice,	443	78	
Rues sous Contrôle,	34	15	
Pavage des Rues,	134	89	
Carré Champlain,	31	40	
Carré Le Platon,	45	99	
Carré St. Philippe,	"	63	
Station de Police et du Feu,	1	25	
Assurances des Propriétés de la Corporation,	5	98	
Billets Payables,	111	"	
Intérêt et Commission,	197,323	50	
Dépenses Contingentes,	1,057	86	
Salaires,	229	93	
Divers Comptes,	240	32	
	60	52	
	<b>201,186</b>	<b>25</b>	

Respectueusement soumis,  
 (Signé) John A. Peckatt, Président,  
 A. A. Verrette,  
 P. J. Héroux,  
 J. A. Bellefeuille,

N<sup>o</sup> 7 Motion

Proposé par Mr. Farmer,  
 Secondé par Mr. Jacob,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 29 Août 1904.

3<sup>e</sup> Motion  
Réparation des rues  
St. Maurice et Cartier.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. B. G. Duplessis,  
Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit chargé  
de faire réparer cette partie de la rue St. Maurice comprise  
entre les rues Denoue et Cartier, et cette partie de la rue  
Cartier depuis la rue St. Maurice jusqu'à la propriété  
de Mr. Edouard Manseau.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Autorisation à bon hon-  
neur le Maire à signer  
des chèques pour salaires.

Proposé par Mr. Leblond,  
Secondé par Mr. Héroux,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer des chèques pour le paiement, chaque semaine,  
du salaire des employés et des travailleurs occupés par la Cor-  
poration de cette Cité à ses divers travaux, et cela, sur  
demande de la part du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Enlèvement de la clô-  
ture du Carré Champlain.

Proposé par Mr. Duplessis, B. G.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que, dans le but de donner une meilleure ap-  
parence au Carré Champlain, il soit ordonné d'enlever  
la clôture en fer qui l'entoure sans utilité et en masquer  
la rue.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Drainage, Quartier  
St. Philippe.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Séguin,  
Que Mr. l'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à  
faire faire les travaux de Drainage qui ont été demandés pour certaines parties  
du Quartier St. Philippe, et qui deviennent d'une nécessité urgente.

Référé au Comité du Drainage.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le douze  
de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

J. Besilets,  
Cust. Sec. - Prés.

N. L. Duplessis  
Maire.

Mardi, le 6 Septembre 1904.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 3 Septembre 1904.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mardi, le six de Septembre courant, à sept heures et demie du soir, pour prendre communication du procès-verbal de l'assemblée publique du trente-et-un Août dernier, et aide à être accordée à Messrs. Girard & Rodin, et agir suivant que de droit.

(Signé) W. L. Duplessis,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
6 Septembre 1904.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le sixième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

W. L. Duplessis,  
J. A. Bellefeuille,  
Uldoric Duplessis,  
C. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
A. Sévigny,  
J. P. Robit,  
P. A. Verrette.

L'Assistant-



# Mardi, le 6 Septembre 1904.

Procès-Verbal de l'Assemblée concernant prêt de \$35,000.00 et octroi de terrain à Messrs. Girard & Godin.

L'Assistant-Secrétaire-Trésorier donne lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée des Electeurs Municipaux de la Cité des Trois-Rivières, tenue le trente-et-un d'Août dernier, pour approuver ou désapprouver le Règlement Chapitre 125; passé par le Conseil de la dite Cité, le vingt-deux d'Août dernier (1904).

Opinion légale de l'Avocat de la Corporation.

Lecture est donnée d'une opinion légale par Mr. J. A. Tessier, Avocat de la Corporation, concluant que les procédures suivies par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour l'adoption du règlement accordant un emprunt à Messrs. Girard & Godin, sont légales, et que le dit règlement a été régulièrement confirmé par le public lors de l'Assemblée du 31 Août dernier (1904).

Opinion légale de Mr. L. D. Paquin, Avocat.

Lecture est aussi ensuite donnée d'une opinion légale de Mr. L'Avocat Ls. D. Paquin, qui est comme suit:

Je suis d'opinion que les contribuables qui ont signé la demande de votation sur le Règlement No. 125, concernant la reconstruction de la manufacture de cercueils de Messrs. Girard et Godin, n'avaient pas le droit de retirer leur signature de ce document après qu'il eut été déposé entre les mains du Greffier de la Cité, et que conséquemment, sur cette demande, la votation doit avoir lieu.

Trois-Rivières, 6 Septembre 1904.  
(Signé) Ls. D. Paquin.

1<sup>ère</sup> Motion Concernant le Règlement en faveur de Messrs. Girard & Godin.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Farmer,

Attendu qu'un Règlement, savoir: le Règlement intitulé: " Chapitre 125, Règlement pour autoriser le conseil de la cité des Trois-Rivières à accorder et octroyer à Messieurs Girard & Godin, manufacturiers, de la cité des Trois-Rivières pour la reconstruction de leur manufacture de cercueils et de garnitures de cercueils et

Mardi, le 6 Septembre 1904.

et accessoires en cette cité, la somme de trente-cinq mille piastres à intérêt annuel de quatre pour cent et aussi une exemption de taxes sur la dite manufacture pendant le terme de dix ans quant à présent :

Attendu que le dit Règlement, ayant pour effet de grever la propriété foncière de la cité, devait et doit être soumis à l'approbation des contribuables avant d'entrer en vigueur :

Attendu qu'une assemblée de tous les électeurs municipaux propriétaires a été convoquée pour le trente-unième jour d'Août 1904, à 10 heures du matin, dans la salle du Conseil-de-Ville, pour prendre en considération le dit Règlement et l'approuver ou le désapprouver :

Attendu qu'antérieurement à la date et tenue de cette assemblée, une demande de votation sur le dit Règlement par les contribuables en cette cité, signée par au moins vingt-cinq propriétaires qualifiés à faire cette demande a été déposée entre les mains du greffier de la dite Cité :

Attendu que, vu la production de cette dite demande de votation entre les mains du dit greffier dans le temps exigé par la loi, la votation doit avoir lieu sur ce dit Règlement :

Que cette votation ait lieu le troisième jour de Novembre prochain dans la Salle du Conseil-de-Ville de la dite Cité de Trois-Rivières.

Proposé par Mr. Tebbutt, en amendement,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 31 Août soit lu et déposé dans les archives de ce Conseil pour être exécuté dans sa pleine forme et teneur attendu qu'aucune demande de votation a été faite suivant les prescriptions de la loi.

Adoptée sur division de neuf pour et deux contre, savoir :

Pour :

2<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Mardi, le 6 Septembre 1904.

Pour:	Contre:
M. M. Bellefeuille,	M. M. Farmer,
Dufresne,	Lamy.
Duplessis, b.g.	
Héroux,	
Jacob,	
Page,	
Sévigny,	
Rebutt,	
Verrette,	

La motion principale étant alors mise aux voix est rejetée sur même division.  
Et la séance est ensuite levée.

L. Desilets,  
Ass. Sec. Prés.

M. L. Duplessis  
Maire.

Assemblée Régulière.  
12 Septembre 1904.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à L'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldric Dufresne,  
b. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
R. Sévigny,

J. A.

Lundi, le 12 Septembre 1904.

J. P. Pebbutt,  
A. S. Bourigny,  
P. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Geo. Bédard & al.

Requête de Mr. George Bédard et autres, demandant la pose d'un puisard dans cette partie de la rue Hertel comprise entre les rues Notre-Dame et St. Charles.  
Accordée.

Requête de  
Mr. G. E. Bernaquez.

Requête de Mr. G. E. Bernaquez, demandant que son nom soit substitué à celui des Révérends Dames Ursulines des Trois-Rivières, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1904), comme propriétaire de l'immeuble portant le numéro dix-neuf cent trente-cinq (1935) du cadastre officiel de cette Cité; et demandant, de plus, que la rue Bonnacourt soit prolongée jusqu'à la rue St. Valier.

Accordée quant à la mutation de propriété, et référée au Comité des Chemins quant au surplus.

Requête de  
l'Association Agricole des 3 R.

Requête de l'Association Agricole des Trois-Rivières, demandant au Conseil de permettre qu'une licence pour la vente de liqueurs enivrantes lui soit accordée pour le temps de la tenue de l'Exposition Régionale.

Motion  
Vente de liqueurs sur le terrain de l'Exposition.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Bourigny,

Que ce Conseil informe le Gouvernement Provincial, qu'il n'a aucune objection à ce qu'une licence pour la vente de liqueurs enivrantes soit accordée à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, durant la tenue de l'Exposition Régionale à Trois-Rivières.

Adoptée sur division de neuf pour et trois contre, savoir:  
Pour: M. M. Bellefeuille, Dufresne, Duplessis, G. J., Farmer, Héroux, Jacob, Séigny, Bourigny, Verrette,  
Contre: M. M. Lamy, Page, Pebbutt.

Requête

Lundi, le 12 Septembre 1904.

Requête de Mr. Pierre Grenier & al. Requête de Mrs. Pierre Grenier et autres, demandant que des trottoirs soient construits sur chaque côté de la rue Cartier depuis la rue St. Martin jusqu'à la rue St. Maurice.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport du Chef de Police. Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant les mois de Juillet et d'Août derniers.

Rapport du Chef de Police. Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité, pour le mois d'Août dernier.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire. Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de cette Cité, et les confiscations de viandes qu'il a faites sur le Marché aux Denrées, pendant le mois d'Août dernier.

2<sup>e</sup> Motion Drainage, rue Bureau. Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Sévigny,

Que l'Inspecteur de Ville soit autorisé à faire la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue Bureau comprise entre les rues Royale et St. Philippe, et que des soumissions soient demandées pour l'achat des tuyaux.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion Vente d'effets de l'Hôpital Civique, & ambulance. Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire vendre par encan les effets qui ont appartenu à l'Hôpital Civique de cette Cité, de même que la voiture d'ambulance qui appartient à la Corporation, ou qu'elle ne répond pas aux besoins.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 12 Septembre 1904.

Pour:

Mo. Mo. Dupresne,  
Jacob,  
Lamy,  
Page,  
Sévigny,  
Tourigny,

Contre:

Mo. Mo. Bellefeuille,  
Duplessis, G. G.  
Farmer,  
Héroux,  
Verrette.

H<sup>e</sup> Motion  
Vente d'effets de l'Hôpital  
Civique.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que les effets de l'Hôpital Civique soient  
vendus à l'encan, sur les lieux, Samedi, le 17 courant.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Dupresne,  
Jacob,  
Lamy,  
Page,  
Sévigny,  
Tourigny,

Contre:

Mo. Mo. Bellefeuille,  
Duplessis, G. G.  
Farmer,  
Héroux,  
Verrette.

Plusieurs Echevins s'étant ensuite absentes, la  
séance fut levée faute de quorum.

Maire.

Asst. Sec. - Prés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 17 Septembre 1904.

Ou

Secrétaire-Présorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Lundi, le dix-neuf de Septembre courant,

à

775

Lundi, le 19 Septembre 1904.

à sept heures et demie du soir, au sujet d'amender le Règlement concernant le Maire et le Conseil, et le Règlement concernant les Cotisations et Taxes.

(Signé) N. L. Duplessis,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
19 Septembre 1904.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire N. L. Duplessis,

Messieurs les Echevins Uldoric Dufresne,

L. G. Duplessis,

P. J. Héroux,

A. Jacob,

N. Lamy,

Chs. Pagé,

P. Séguin,

J. A. Mcbutt,

F. A. Verrette.

Avis de motion de  
M. l'Echevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que les sections 3 et 29 du règlement Chapitre 2 concernant le Maire et le Conseil soient amendées de manière à fixer un jour pour la tenue des assemblées mensuelles ordonnées par la Charte, ainsi que pour la procédure à être suivie aux séances du Conseil, concernant certaines matières.

En Conseil, ce 19 Septembre 1904.  
(Signé) F. A. Verrette.

Avis

Lundi, le 19 Septembre 1904.

Avis de motion de  
Mr. P. Scherwin Duplessis, p. 7.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements, de ce Conseil, je proposerai que le paragraphe 52 du règlement Chapitre 104 concernant les cotisations et taxes, soit amendé quant à ce qui concerne la taxe sur les pommes vendues dans des bateaux.

En Conseil, ce 19 Septembre 1904.

(Signé) P. Scherwin Duplessis.

Et la séance est ensuite levée.

N. L. Duplessis  
Maire.

J. Desilets,  
Ass. Sec.-Prés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 26 Septembre 1904.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le vingt-huit de Septembre courant, à sept heures et demie du soir, pour prendre en considération les amendements proposés aux règlements concernant le Maire et le Conseil, et les cotisations et taxes, ainsi qu'un rapport de l'Inspecteur de Ville concernant le C. P. R.

(Signé) N. L. Duplessis,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
28 Septembre 1904.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, a tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-huitième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre,

à



Mercredi, le 28 Septembre 1904.

à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire W. G. Duplessis,
- Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,
- Aldoric Dupresne,
- C. G. Duplessis,
- A. A. Farmer,
- P. J. Héroux,
- A. Jacob,
- W. Gamy,
- Chs. Pagé,
- P. Sévigny,
- J. P. Peibutt,
- P. J. Pourigny,
- A. W. Verrette.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique est à faire remplir, avec du sable, le fossé longeant sa voie, entre les rues St. Martin et St. Thomas, côté Sud-Ouest, là où la Corporation avait demandé de faire faire un fossé ou canal suffisant pour l'écoulement des eaux.

1<sup>ère</sup> Motion Pour adopter le Règlement Chapitre 126.

Proposé par Mr. Duplessis, C. G.  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 126, règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil concernant les cotisations et taxes, passé le trois Janvier 1902, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 126. — Règlement concernant les cotisations et taxes amendé.

Chapitre CXXVI.

Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil concernant les cotisations et taxes, passé le trois Janvier 1902.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des

Mercredi, le 28 Septembre 1904.

des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le paragraphe cinquante-deux de l'article neuf du règlement par le présent amendé est amendé en remplaçant les mots "Pour chaque minot de pommes, trois centins," par les suivants: "Pour une licence pour la vente de pommes dans des bateaux, la somme de vingt piastres.

Sec. 2. — Les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements" s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que le montant de deux centins soit imposé comme taxe pour chaque minot de pommes vendues dans des bateaux dans le port de cette Cité, au lieu d'une licence de \$20.<sup>00</sup>, et que la dite taxe soit collectée par le collecteur régulier de la Corporation.

Proposé par Mr. Verrette, en sous-amendement,  
Secondé par Mr. Héroux,

Qu'au lieu d'une licence annuelle de vingt piastres, il soit chargé quinze piastres pour chaque voyage de bateau.

Mr. L'Échevin Lamy, avec le consentement unanime du Conseil, ayant alors retiré sa motion en amendement, la motion en sous-amendement est mise aux voix et adoptée sur division de huit pour et quatre contre, savoir:

Pour: M<sup>rs</sup>. Dupresne, Farmer, Héroux, Jacob,  
Lamy, Pagé, Sévigny, Verrette,

Contre: M<sup>rs</sup>. Bellefeuille, Duplessis, G. G., Tebbutt, Tourigny.

Le Règlement Chapitre 126 est alors adopté tel qu'amendé, sur même division.

Proposé

2<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Mercredi, le 28 Septembre 1904.

N<sup>o</sup> 11 Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 12<sup>m</sup>.

Proposé par M<sup>r</sup>. Verrette,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Héroux,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 12<sup>m</sup>, Règlement pour amender le Chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Maire et le Conseil", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXXVII.

— Chapitre 12<sup>m</sup>. —  
Règlement concernant le  
Maire et le Conseil amendé.

Règlement pour amender le Chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Maire et le Conseil".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Il est ajouté après la section trois du règlement par le présent amendé, une nouvelle section devenant la première de l'article deux, laquelle est comme suit:

Sec. 3 a. — Le Conseil s'assemblera au moins deux fois par mois, pour la transaction des affaires de la Cité, et ces assemblées bi-mensuelles seront tenues le premier jour juridique après le premier Dimanche et le premier jour juridique après le troisième Dimanche de chaque mois.

Sec. 2. — La section vingt-neuf du dit Chapitre deux est amendée, en ajoutant après les mots "Secrétaire-Trésorier", dans la troisième ligne de la dite section, les mots: "au moins deux jours francs", et, dans la dixième ligne, après le mot "pétitions", les mots "ce paient" sont remplacés par les mots: "n'aient donné le susdit avis et payé."

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de onze pour et un contre, savoir:

Pour: M<sup>r</sup>. Belleville, Dufresne, Duplessis, G. G., Farmer, Héroux, Jacob, Pagé,  
Lévesque, Peibutt, Sourigny, Verrette.

Contre: M<sup>r</sup>. Lamy.

Et la séance est ensuite levée.

H. Mesilets,  
aut. Sec. - Prés.

N. L. Duplessis  
Maire.

Lundi, le 3 Octobre 1904.

Assemblée Régulière.  
3 Octobre 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le troisième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

M. L. Duplessis,  
J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
A. P. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. P. Peibutt,  
A. S. Pourigny,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Louis Lajeunesse.

Requête de Mr. Louis Lajeunesse, offrant  
la somme de quatre piastres, en règlement du montant  
qu'il doit pour taxes.

Requête de  
Mr. Jos. Chevalier et al.

Requête de Mr. Joseph Chevalier et autres,  
demandant au Conseil de fixer la limite de l'âge  
des conducteurs de voitures de charretiers à seize ans  
au lieu de dix-huit ans.

Requête de  
Mr. Hermann Chagné,

Requête de Mr. Hermann Chagné, deman-  
dant d'être nommé membre du Corps de Police  
et de la Brigade du Feu.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. D. Poliquin.

Requête de Dame Veuve J. D. Poliquin,  
demandant une réduction sur le montant qu'elle  
doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête

Sundi, le 3 Octobre 1904.

- Requête de Mr. Louis Boivert. Requête de Mr. Louis Boivert, demandant au Conseil de transférer le foyer de son étal de boucher à Mr. Thomas Pourville.
- Requête de Mr. J. E. Houde. Requête de Mr. Jos. Ernest Houde, demandant la permission de transporter son hôtel et la licence qu'il tient, des Nos 42 à 46 rue Badaup aux Nos 54 à 58 de la rue Des Forges.
- Lettre de la Chambre de Commerce des R. P. R. Que une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, accompagnée d'une résolution concernant l'établissement d'un débarcadère et d'un entrepôt pour les besoins de la navigation locale.
- Lettre du C. P. R. Que une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, concernant la substitution de certaines rues par les chars.
- Lettre de Mr. Alf. W. Madrill. Que une lettre de Mr. Alf. W. Madrill, secrétaire de la Canadian Fire Underwriters Association, concernant l'emploi de bran de scie pour le nettoyage des étaux des bouchers.
- Lettre de Mr. Zotique Prudel. Que une lettre de Mr. Zotique Prudel, demandant que la taxe sur loyer qui est portée à son compte, pour la présente année, soit déduite, ou qu'il n'est pas locataire.
- Lettre des Révérendes Dames Ursulines. Référé au Comité des Finances. Que une lettre des Révérendes Dames Ursulines, concernant le prolongement de la rue Bonnancourt, depuis la rue Berland jusqu'à la rue St. Valier, et même jusqu'à la rue Ste. Cécile, si le Conseil le désire.
- Rapport de l'Inspecteur Sanitaire. Référé au Comité des Chemins, avec instruction de faire ouvrir de suite la rue si les Dames Ursulines consentent à faire la clôture et les trottoirs et à donner le terrain. Que un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant les animaux tués à l'Abattoir de cette cité,

Lundi, le 3 Octobre 1904.

Rapport du  
Chef de Police.

ville, et les confiscations de viandes qu'il a faites sur le Marché-aux-Décrées, pendant le mois de Septembre dernier.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies, pendant le mois de Septembre dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette ville, pour le mois de Septembre dernier.

1<sup>ère</sup> Motion  
Transport de Licence de  
Mr. Napol. Sautere à Mr.  
J. Alexandre Marineau.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Pourigny,

Que les règles de ce Conseil soient suspendues et que la demande de certificat de Mr. J. Alexandre Marineau, pour lui permettre d'obtenir une licence de Marchand de Liqueurs, au lieu et place de Mr. Napoléon Sautere, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé et transporté à Mr. J. Alexandre Marineau.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Parage de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. L'Inspecteur-de-Ville soit autorisé à faire faire immédiatement le parage de cette partie de la rue St. Antoine comprise entre les rues Notre-Dame et Badaup.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en fa-  
veur de Mr. Ls. Lajeunesse.

Proposé par Mr. Tebutt,

Secondé par Mr. Héroux,

Que la somme de quatre piastres soit acceptée de Mr. Louis Lajeunesse, en règlement du montant qu'il doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 3 Octobre 1904.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en fa-  
veur de Mr. Jos. Legros.

Proposé par Mr. Tebutt,  
Secondé par Mr. Hérouf,

Que les taxes sur un loyer de vingt-quatre piastres l'an, ainsi que sur un cheval, une vache et un coaron soient déduites du compte de Mr. Joseph Legros, vu que ces items ont été entrés par erreur à son nom, au Rôle d'Évaluation.

Remise du montant ordonnée.

5<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes en fa-  
veur de Mr. Jos. Lemay.

Proposé par Mr. Tebutt,  
Secondé par Mr. Hérouf,

Que la somme de cinq piastres soit acceptée de Mr. Joseph Lemay, en règlement du montant qu'il doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Transport à l'Étal de Mr.  
Louis Boissert à Mr. Thos.  
Pourville.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que la demande de transport faite par Mr. Louis Boissert à Mr. Thos. Pourville soit accordée, pourvu toutefois que le dit Thomas Pourville accomplisse les conditions exigées par la loi et les règlements de cette cité, et ce sans dégager la responsabilité de Mr. Ls. Boissert.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Règlement des cotisa-  
tions et taxes.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le règlement N<sup>o</sup> 126 adopté par ce Conseil à sa dernière séance soit applicable pour la présente année.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Transport de Licence  
de Mr. J. E. Houde.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Pourigny,

Que le transport de licence demandé par Monsieur J. E. Houde soit accordé.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 3 Octobre 1904.

<p>Pour:</p> <p>Mo. Mo. Bellefeuille,        Dufresne,        Duplessis, b. G.        Farmer,        Héroux,        Jacob,        Pourigny,        Verrette,</p>	<p>Contre:</p> <p>Mo. Mo. Lamy,        Pagé.</p>
--	--

Mr. L. Echevin Peabutt s'est abstenu de voter.

Proposé par Mr. Pourigny,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à s'entendre avec les Révérendes Dames Ursulines pour l'achat du terrain destiné au site du manège militaire, et pour lequel une option a déjà été donnée, et qu'il soit de plus autorisé à faire préparer le contrat d'achat à cet effet, et ce suivant les conditions mentionnées dans la dite option.

Adoptée avec instruction au Maire de faire rapport le plus tôt possible.

Et la séance est ensuite levée.

A. L. Duplessis  
 Maire.

Desilets,  
 Cust. Sec. - Prés.

9<sup>e</sup> Motion  
 Achat de terrain pour  
 manège militaire.



Vendredi, le 7 Octobre 1904.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 6 Octobre 1904.  
Ou  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Vendredi, le sept d'Octobre courant, à sept heures  
et demie du soir, concernant la reconstruction du  
trottoir du Carré Champlain, et la nomination des  
Évaluateurs et de leur Clerc.

(Signé) W. L. Duplessis,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
7 Octobre 1904.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le septième  
jour d'Octobre, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf-cent quatre,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant J. F. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins Aldonic Duplessis,  
L. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
P. Sévigny,  
P. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination des Éval-  
uateurs et de leur Clerc.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Héroux,

Que Messieurs Antoine Barneau, A. J.  
Pothier et Charles Tadeboncœur soient nommés évaluateurs des  
propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans  
la

Vendredi, le 7 Octobre 1904.

la Cité des Trois-Rivières, pour réviser le rôle d'évaluation qui a été fait l'an dernier, et que la dite révision du rôle d'évaluation soit complétée et livrée au secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le quinzième jour de Novembre prochain. Les dits évaluateurs devant se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que Mr. Napoléon Levasseur soit nommé Clerc des évaluateurs pour les assister et faire les écritures de. au rôle d'évaluation.

Que la somme de soixante-et-quinze piastres soit allouée à chacun des évaluateurs en paiement de leurs services, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil, et que la somme de soixante-et-quinze piastres soit allouée au Clerc des dits Évaluateurs en paiement de ses services.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Délégation pour trottoirs

Proposé par Mr. Dufresne,

Secondé par Mr. Sévigny,

Que Messieurs A. A. Verrette et George W. Leod soient chargés de se rendre à Montréal et à Longueuil, pour examiner les trottoirs faits en ciment, à ces endroits, et faire rapport à ce Conseil, quant à la qualité et à la durabilité de ce genre de trottoirs.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Desilets,  
Cust. Sec. - Prés.

L. P. Bellefeuille  
Maire Suppléant.

Jeudi, le 13 Octobre 1904.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 11 Octobre 1904.  
Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Jeudi, le treize d'Octobre courant, à sept heures et demie du  
soir, concernant l'achat d'un terrain pour manège mili-  
taire, et l'écoulement des eaux dans les rues près de la gare  
du C. P. R.

(Signé) W. L. Duplessis,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
13 Octobre 1904.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le treizième  
jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire W. L. Duplessis,  
Messieurs les Echevins J. A. Bellefeuille,  
Uldoris Dupresne,  
G. J. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
O. J. Héroux,  
W. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. P. Pebbutt,  
A. V. Verrette.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Option pour achat de  
terrain pour Manège  
Militaire.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Attendu que le Gouvernement Fédéral  
n'a pas fourni à ce Conseil les garanties suffisantes pour  
la

Jeudi, le 13 Octobre 1904.

la construction d'un manège militaire en cette Cité, que  
 Son Honneur le Maire, soit autorisé de demander aux Révéren-  
 des Dames Ursulines de cette Cité de continuer pour soixante  
 jours encore l'option qu'elles ont accordée à ce Conseil pour  
 l'achat d'un terrain nécessaire à la construction de ce manège.  
 Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 Puitsards, rues De Noue  
 et St. Maurice.

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Héroux,

Que Mr. l'Inspecteur de Ville, soit auto-  
 risé de poser deux puitsards dont l'un sur la rue De Noue  
 et l'autre sur la rue St. Maurice pour égouter les rues et  
 terrains avoisinants ces endroits et que la Compagnie du  
 Pacifique Canadien soit notifiée d'avoir à conduire  
 jusqu'à ces puitsards l'eau qui séjourne sur leur terrain.  
 Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

E. Thibault  
 Sec.-Prés.

N. L. Duplessis  
 Maire.

Assemblée Régulière.  
 1<sup>er</sup> Octobre 1904.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
 Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
 dite Cité, Lundi, le dix-septième jour d'Octobre, en l'an  
 de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie  
 du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
 par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant J. A. Bellefeuille,  
 Messieurs les Echevins Aldoric Dufresne,  
 O. G. Duplessis,  
 A. B. Farmer,  
 O. J. Héroux,  
 A. Jacob,  
 W. Lang,

lchs.

Sundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1904.

Jhs. Pagé,  
P. Sévigny,  
J. P. Mebutt,  
A. S. Bourigny,  
A. W. Verrette.

- Requête de Mr. Emile Badiou. Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Emile Badiou, demandant au Conseil d'accepter deux piastres par semaine jusqu'au parfait paiement de sa taxe comme restaurateur.  
Accordée.
- Requête de Mr. Johnny Lacroix. Requête de Mr. Johnny Lacroix, demandant que le règlement concernant les charretiers soit amendé quant à l'âge des conducteurs de voitures.
- Requête de l'Association des Menuisiers et Charpentiers. Requête de l'Association des Menuisiers et Charpentiers, demandant une liste des noms des menuisiers et charpentiers de cette Cité, pour les deux dernières années.
- Requête de Mr. L. Denoncourt. Requête du Rév. Mr. L. Denoncourt et autres, demandant que cette partie de la rue Royale comprise entre la rue Bonaventure et l'Avenue Laviolette soit macadamisée.  
Accordée.
- Requête de Mr. Alphonse Dupont. Requête de Mr. Alphonse Dupont, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette Cité.
- Requête de Mr. Geo. Morissette. Requête de Mr. George Morissette, demandant la pose d'un nouveau tuyau de service d'un pouce de diamètre, pour l'aqueduc, à l'édifice de la Douane, en cette Cité.  
Accordée.
- Requête de Mr. Geo. Morissette. Requête de Mr. George Morissette, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à la maison en construction de Mr. Willie Adams, sur la rue St. François-Xavier.  
Accordée.

Lue

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1904.

Lettre de  
Mr. A. J. Pothier.

Lue une lettre de Mr. A. J. Pothier, offrant sa résignation comme évaluateur pour le prochain rôle.

Lettre de  
Mr. Nap. Levasseur.

Lue une lettre de Mr. Napoléon Levasseur, donnant sa résignation comme Clerc des Évaluateurs pour le prochain rôle.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc, (Construction)	69	85
" " Do. (Ent. & Répt.)	446	69
" des Chemins,	586	44
" " Marchés,	149	71
" du Feu,	180	99
" de l'Hôtel-de-Ville,	49	96
" " la Police,	412	88
" " " Commune,	104	82
" " " Santé,	62	21
Drainage,	822	21
Ponts St. Maurice,	53	56
Rues sous Contrôle,	173	50
Pavage des Rues,	75	40
Carré Champlain,	137	17
Carré Le Platon,	38	95
Carré St. Philippe,	"	75
Papeterie et Impressions,	80	25
Assurances des Propriétés de la Corporation,	78	"
Billets Payables,	307,485	25
Intérêt et Commission,	1,679	71
Impôts Municipales,	30	"
Dépenses Contingentes,	52	16
A Reporter	312,770	46

Sundi, le 17 Octobre 1904.

Salaires,  
Divers Comptes,

Report	\$ 312,770	46
	270	32
	61	54
	\$ 313,102	32

Respectueusement soumis,  
(Signé) John P. Peabutt, Préd.,  
A. W. Verrette,  
P. J. Héroux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis, C. G.  
Secondé par Mr. Farmer,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
M. M. Verrette et M. Leod.

Rapport:

Nous, soussignés, ayant été par résolution du Conseil de cette Cité, en date du sept du courant, nommés pour faire l'examen des trottoirs en ciment dans les villes de Montréal et Longueuil, et s'enquérir de leur qualité et leur durabilité, avons l'honneur de vous informer, que nous nous sommes rendus dans ces deux localités et que nous avons fait une étude judicieuse et raisonnée de ce que nous avons pu constater, et en faisons le rapport suivant:

Nous avons visité à Longueuil cinq trottoirs en ciment, faits par Mr. Trigon, dont l'un de cinq cents pieds de longueur pour le compte de la municipalité de l'endroit, et les quatre autres d'environ cinquante pieds chacun, pour Messieurs Poirier et Normandin; celui de la municipalité a été fait l'an dernier et paraît être bien bon malgré qu'il a un peu d'usure vis-à-vis la porte principale de l'Église Paroissiale; les quatre autres chez Messieurs Poirier & Normandin sont très-beaux et ont une bien belle apparence, mais nous ne pouvons pas juger de leur durabilité vu qu'ils ont été faits dans le courant de la présente année seulement.

Ensuite

Lundi, le 17 Octobre 1904.

Ensuite nous avons visité deux autres trottoirs faits par le même contracteur pour le compte de Mr. Brunet sur la rue St. André à Montréal, ces trottoirs ont été faits l'an dernier, paraissent bien faits et d'assez bonne qualité.

Nous avons profité de ce voyage pour examiner et prendre des renseignements sur les différentes portes de trottoirs en usage dans les villes de Montréal et de Longueuil, et nous sommes d'opinion que si les blocs de ciment sont bien faits avec de bons matériaux et bien posés, cette porte de trottoir sera certainement la meilleure et la plus économique.

Respectueusement soumis,  
(signé) Georges H. Leod,  
A. W. Verrette.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 17 Octobre 1904.

Référé au Comité Général.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Jacob,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de donation par la Communauté des religieuses Ursulines des Trois-Rivières à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire au prolongement de la rue de Bonnancourt en cette Cité, et ce, suivant acte passé par P. O. Guillet, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Cession de terrain par les  
Révérendes Dames Ursulines, pour  
le prolongement de la rue de  
Bonnancourt.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Duplessis, C. G.

Que la résignation de Mr. A. J. Pothier comme évaluateur pour la révision du rôle d'évaluation de mil neuf cent quatre, et celle de Mr. Napoléon Levasseur comme clerc des évaluateurs au dit rôle, soient acceptées, et que Mr. Joseph Béron soit nommé évaluateur au lieu et place de Mr. A. J. Pothier, et Mr. Donat L.

Désaulniers



# Lundi, le 17 Octobre 1904.

Désaulniers, clerc des dits évaluateurs au lieu et place de Mr. Napoléon Lerasseur, avec le même salaire et aux mêmes conditions.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. Médéric Spénard.

Proposé par Mr. Sévigny,  
Secondé par Mr. Duprasne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Médéric Spénard, d'un terrain situé sur le côté sud-ouest de la rue Bureau en cette Cité, pour le prix et somme de vingt piastres, suivant acte préparé par P. O. Guillet, Ecu, W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Certificat d'auberge à Mr. J. E. Houde.

Proposé par Mr. Pourigny,  
Secondé par Mr. Sévigny,

Que la demande de certificat de Mr. Joseph Ernest Houde, pour lui permettre de transférer le local de son hôtel, des numéros 42, 44 et 46 rue Badaux aux numéros 54 et 56 coin des rues Hart et des Forges, dans le quartier St. Louis, en cette Cité, soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée sur division, de huit pour et trois contre, savoir:  
Pour: M. M. Duchesne, Duplessis, G. Z., Farmer, Héroux, Jacob, Sévigny, Pourigny, Verrette,  
Contre: M. M. Lamy, Page, Peibutt.  
Et la séance est ensuite levée.

Th. Désaulniers  
Sec. - Prés.

L. F. Bellefeuille  
Maire Suppléant.

Vendredi 28 Octobre 1904.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 26 Octobre 1904.  
Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Jeudi, le vingt-sept d'Octobre courant, à sept heures et  
demie du soir, concernant les intérêts sur déventures, &c.

Assemblée Spéciale.  
27 Octobre 1904.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le  
vingt-sept d'Octobre, mil neuf cent quatre il n'y a pas eu  
l'assemblée du Conseil, faute de quorum; les membres pré-  
sents, savoir: Messieurs les Echevins Aldoric Dufresne,  
G. G. Duplessis, A. Jacob, P. Sévigny et J. P. Peibutt  
ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Vendredi,  
le vingt-huit d'Octobre courant, à sept heures et  
demie du soir.

Z. P. Desaulniers  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Spéciale.  
28 Octobre 1904.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Mr. le Maire Suppléant,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le vingt-huitième  
jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre,  
à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant J. P. Bellefeuille,  
Messieurs les Echevins G. G. Duplessis,  
O. J. Héroux,  
N. Lamy,

P.

Vendredi, le 28 Octobre 1904.

J. Sévigny,  
J. P. Peibutt,  
P. S. Sourigny,  
P. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$8,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par Mr. Peibutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire au montant de huit mille piastres, à un mois de la date du deux de Novembre prochain, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux faits pour le pavage, le drainage et l'aqueduc.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

② *M. Sévigny*  
Sec.-Prés.

J. P. Bellefeuille  
Maire Suppléant.

Assemblée Régulière  
1<sup>er</sup> Novembre 1904.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le septième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatre, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

W. L. Duplessis,  
J. P. Bellefeuille,  
Uldoric Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
P. P. Farmer,  
P. J. Héroux,  
N. Lamy,  
Chs. Pagé,  
J. P. Peibutt,  
P. A. Verrette.

Les

Lundi, le 7 Novembre 1904.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
l'Union Musicale.

Requête de l'Union Musicale, demandant l'usage gratuit de la salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour deux représentations qu'elle se propose de donner les neuf et dix du courant.

Accordée.

Requête de  
Messrs. Girard & Godin.

Requête de Messrs. Girard & Godin, demandant qu'un tuyau d'aqueduc, de six pouces de diamètre, soit posé dans les rues Gervais et Bellefeuille jusqu'à leur établissement, et, de plus, qu'un tuyau d'égout y soit conduit, dans la rue Bellefeuille.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Théophile Belleville et  
de  
Dame Veuve Olivier Corbin.

Requête de Mr. Théophile Belleville et de Dame Veuve Olivier Corbin, demandant que les tuyaux d'égout soient posés dans la rue Des Champs, jusqu'aux maisons qu'ils sont actuellement à faire construire sur cette rue.

Motion

Drainage, rue Des Champs.

Proposé par Mr. Duplessis, C. G.

Secondé par Mr. Peibutt,

Que les règles de ce Conseil soient suspendues et que la requête de Mr. Belleville et de sa veuve soit accordée.

Adoptée.

Lettre de  
Mr. Randolph Macdonald.

Lue une lettre de Mr. Randolph Macdonald, concernant la décharge du Drainage, dans la partie Ouest de cette Cité.

Référée au Comité Général pour consulter l'avocat de la Corporation.

Lettre de la  
Montreal Pipe Foundry Co.

Lue une lettre de la Montreal Pipe Foundry Company, concernant l'achat de puisards pour les rues.

Référée au Comité Général.

Lue

Lundi, le 7 Novembre 1904.

Lettre du  
Chef de Police.

2<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la succession  
de feu W<sup>m</sup> Burn.

Que une lettre du Chef de Police, demandant pour les membres de son département divers articles de costume pour la prochaine saison d'hiver.

Proposé par Mr. Pebutt,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la succession de feu William Burn, un billet promissoire au montant de mille piastres, à dix mois de la date du huit de Novembre courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour diminuer d'autant les billets qui sont actuellement en circulation aux banques.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

*J. Desautels*  
Sec.-Prés.

Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Ou

Mr. le Secrétaire-Trésorier du Conseil-de-Ville  
de la Cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Nous, soussignés, vous prions par les présentes, de convoquer une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, pour samedi, le douze de Novembre courant, à huit heures et demie du soir, concernant les employés des départements du Feu et de la Police, le trottoir du Carré Champlain, le département des Chemins et l'émission de mandats de saisie.

Trois-Rivières, 10 Novembre 1904.

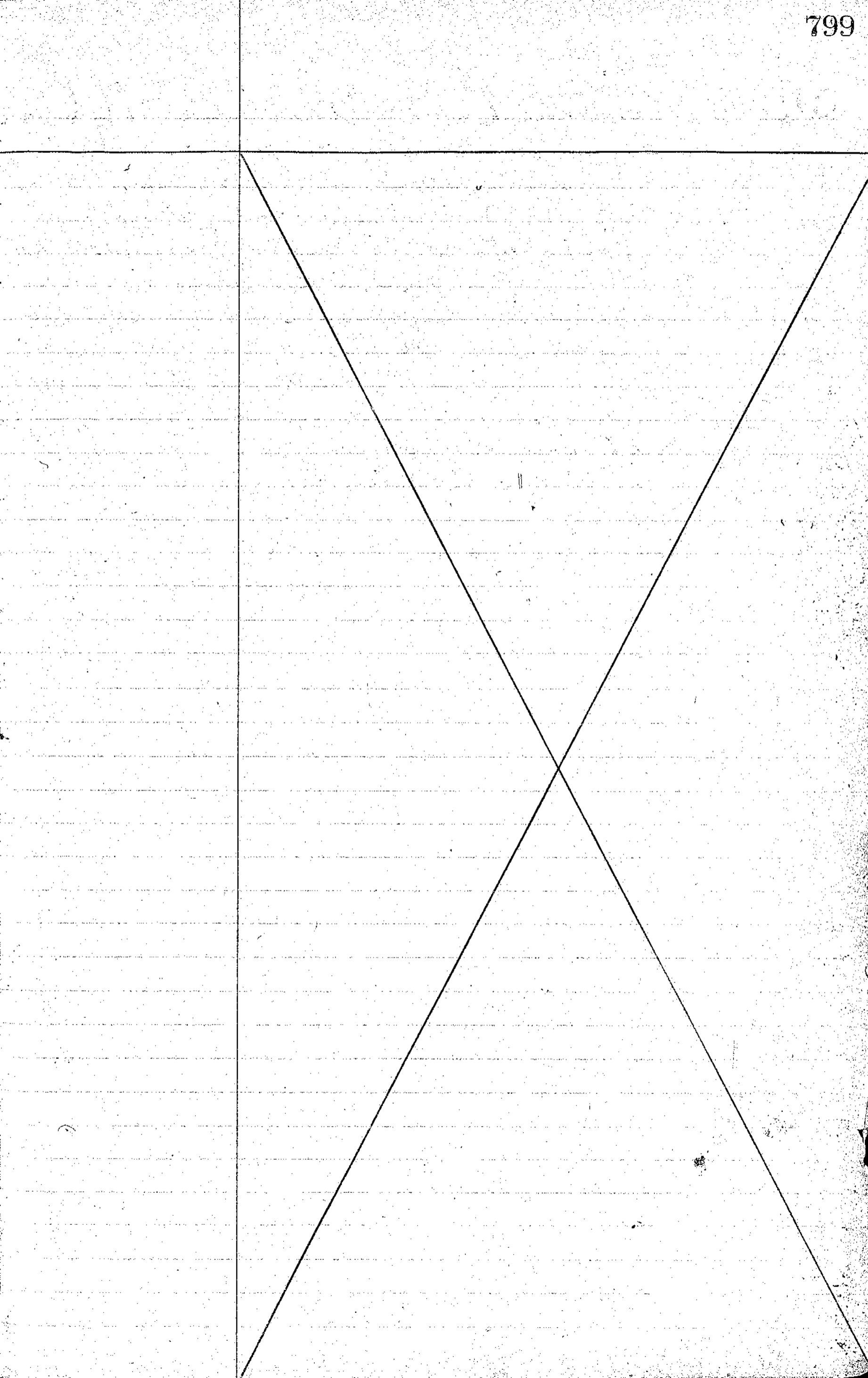
(Signé) A. V. Verrette,  
J. P. Bellefeuille,  
B. G. Duplessis.

Samedi, le 12 Novembre 1904.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les  
Échevins J. A. Bellefeuille, G. Z. Duplessis et A. A. Verrette, et  
tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Samedi, le  
douzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil  
neuf cent quatre, à huit heures et demie du soir, en la  
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient  
présents:

Monsieur le Maire Suppléant J. A. Bellefeuille,  
Messieurs les Échevins

Uldoric Dufresne,  
G. Z. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
P. J. Héroux,  
A. Jacob,  
W. Lamy,  
Chs. Page,  
A. Sévigny,  
J. A. Peabutt,  
A. S. Pourigny,  
A. A. Verrette.



Pour  
suite, voir  
Régistres neufs  
de  
1904.

---



Aqueduc. — Rapport du Surintendant de l'	44	Approches des culées des Ponts St. Maurice.	98
Aqueduc. — Paup. spécial pour P. Roumival.	44	Abattoirs. — Règlement concernant les	100
Avis de poursuite de l'Edouard Ross, père.	8	Ass. Blere du Marché-aux-Derriés. — Nominations de l'	107
Avis de motion de l'Echevin Pradeaux.	11	Association des Bouchers. — Requête de l'	113
Auberges et Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	21	Avis de motion de l'Echevin Gélinas.	115
Actions dans une Co. de chemin de fer électrique.	24	Abattoirs des 3-R. — Requête de la Co. des	120
Avis à P. E. et Eug. Panneton de reprise de possession.	35	Association des Bouchers. — Requêtes (3) de l'	121
Avis à Claude Fleis de reprise de possession.	36	Aqueduc. — Rapport du Comité de l'	121
Alarie, Louis — Réduction de taxes à	38	Aqueduc, rues St. Geneviève et St. Ars. — Xavier.	121
Atwater & Ducloux, Avocats. — Lettre de	38	Alignement, rue Des Forges.	123
Avis de poursuite de Rousseau & Cie.	38	Arcand, Majorique — Requête de	127
Avis de poursuite de J. Dumas.	39	Association des Bouchers. — Requête de l'	127
Aqueduc. — Rapport du Surintendant de l'	40	Abattoirs des 3-R. — Requête de la Co. des	130
Aqueduc, rue Des Commissaires.	40	Allard, Elie — Requête de l'	134
Ass. — Constable. — Norbert Panneton nommé	42	Association Agricole des 3-R. — Octroi à l'	140
Augmentation du salaire des journaliers.	42	Avis de motion de l'Echevin Lamy.	141
Ass. — Constable. — Norbert Panneton nommé	46	Allard, Elie — Réduction de taxes à	147
Avis de motion de l'Echevin Grant.	48	Aqueduc. — Paup. réduits pour la National Pool & Ice Works.	152
Ayotte, P. V. & al. — Requête de	50	Aqueduc. — Rapport du Surintendant de l'	156
Avis de motion de l'Echevin L'ouliston.	56	Avis de motion de l'Echevin L'ouliston.	158
Abattoirs des 3-R. — Requête de la Co. des	58	" " " " " Bureau.	163
Aliénés. — Passages des vagabonds et des	58	" " " " " Gélinas.	163
Avis de motion de l'Echevin Lamy.	67	Abattoirs des 3-R. — Requête de la Co. des	165
Avis de poursuite de Jos. Loranger.	72	Abattoirs des 3-R. — Poursuite par la Co. des	165
Abattoir public. — Rapport concernant l'	74	Avis de motion de l'Echevin Bourigny.	187
Auberge. — Certificat pour	75	Alain, Wm & Phi. Robert. — Transport de licence par Claude à	191
Avis de motion de l'Echevin Lamy.	76	Albion. — Local de l'Hotel	198
Arrosage de la rue St. Paul.	77	Aqueduc. — Paup. réduits en favor. de la Providence.	203
Avis concernant l'engagement de P. F. Robert.	80	Abattoirs des 3-R. — Lettre de la Co. des	204
Auberge. — Certificat pour	81	Aqueduc. — Rapport du Surintendant de l'	225
Avis de motion de l'Echevin Bureau.	85	Appropriations pour 1902. — Vote des	227
" " " " " " "	85	Abattoirs des 3-R. — Requête de la Co. des	241
Association des Bouchers. — Requête de l'	86	Auberges et Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	250
Association Médicale des 3-R. — Lettre de l'	87	Association des Bouchers. — Requête de l'	252
Avis de motion de l'Echevin Bureau.	93	Arcand, Majorique — Requête de	252
Association des Bouchers. — Requête de l'	94	Auberge et Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	255
Association Agricole des 3-R. — Octroi à l'	98	Avis de motion de l'Echevin L'ouliston.	258

Arcand, Majorique. — Rapport sur requête de	261	Avocat de la Corporation. — Rapport de l'	360
Assurances contre le feu. — Remise de taxes sur l'	266	Adams & Robert. — Plainte contre	361
Avis de motion de l'Échevin Pourigny.	267	Abattoirs des 3-R. — Lettre de la Soc. des	363
Acte d'Échange entre Alex. Houlston et le Séminaire des 3-R.	271	Aqueduc. — Rapport concernant le quai de l'	366
Avis de motion de l'Échevin Pourigny.	273	Arel, Joseph. — Requête de	372
Association des Bouchers. — Requête de l'	274	Abram, Willie. — Lettre de	373
Adresse à sa Majesté Edouard VII.	278	Abattoirs des 3-R. — Lettre de la Soc. des	386
Avis de motion de l'Échevin Pourigny.	280	Aqueduc, limite de l' — Rapport sur requête de la Société des Bouchers Co.	386
Arrosage, rue St. Philippe.	289	Avis de motion de l'Échevin Pagé.	397
Arcand, O. — Requête de l'	289	Association des Bouchers. — Requête de l'	399
Arcand, O. — Réduction de taxes à	289	Abattoirs des 3-R. — Lettre de la Soc. des	404
Avis de motion de l'Échevin Lamy.	295	Association des Barbiers de la Prov. — Requête de l'	413
" " " " " Pourigny.	295	Abattoirs des 3-R. — Lettre de la Soc. des	413
Aqueduc. — Rapport concernant l'	300	Arbitrage pour l'élargissement de la rue Riverville.	415
Assurances contre le feu. — Remise de taxes sur l'	302	Abattoirs des 3-R. — Lettre de la Soc. des	418
Aqueduc. — Service de J. B. Rousseau & Cie.	304	Avis de motion de l'Échevin Duplessis.	423
Actions dans le fonds capital de la Place Rivière St. Hubert & Co. & Co. & Co.	314	" " " " " " "	424
Association des Jeunes de Trois-Rivières. — Incorporation de l'	318	" " " " " " "	424
Auditeurs. — Nomination des	319	" " " " " " Verrette.	429
Alarie, Phi. Val. — Requête de	326	Abattoirs des 3-R. — Lettre de la Soc. des	438
Allocation aux pauvres de la Providence.	331	Avis de motion de l'Échevin Fortin.	446
Avis de motion de l'Échevin Pagé.	332	Avocat de la Corporation. — Rapport de l'	460
" " " " " " "	333	Aqueduc. — Rapport du Surintendant de l'	463
" " " " " " "	333	Achat de chevaux pour le Dépt. des Chemins.	463
" " " " " " "	333	Appropriations pour 1903. — Note des	464
Alarie, Phi. Val. — Rapport sur requête de	337	Avis à P. E. & Eng. Panneton, reprise de propriété.	473
Aqueduc. — Réparations au quai de l'	343	Augmentation du palais de l'Édifice Beaulieu.	474
Avis de motion de l'Échevin Jourdain.	345	Achat de pierre pour pavage.	477
" " " " " Lamy.	345	Association des Bouchers. — Requête de l'	481
" " " " " Badaup.	345	Achat de pierre pour la rue St. Paul.	482
" " " " " " "	346	" " " " " " St. Antoine.	482
Ambulance pour la Santé et la Police.	353	Abattoirs des 3-R. — Lettre de la Soc. des	487
Avis de motion de l'Échevin Lamy.	353	Arcand, Majorique. — Requête de	491
Aqueduc. — Réparations au quai de l'	355	Aqueduc. — Enquête sur travaux au quai de l'	493
Association Médicale des 3-R. — Lettre de l'	358	Avis pour certificats de licences.	493
Analyse d'eau par Dr. Art. Bernier.	358	Ayotte, P. V. — Requête de	497
Aqueduc. — Analyse d'eau par Dr. Art. Bernier.	358	Clubberges et Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	502

Augmentation du salaire de L. Lefort. 503  
 Avis de motion de l'Échevin Pourigny. 503  
 Auberge.—Certificat refusé à J. Garnois & Cie. 505  
 Avis de motion de l'Échevin Pourigny. 506  
 Avenue Laviolette.—Rues sous Contrôle, 512  
 Avis de motion de l'Échevin Verrette. 520  
 " " " " Duplessis. 520  
 Ayotte, P. V.—Rapport sur requête de 523  
 Achat de pierre pour pavage des rues. 526  
 Avis à P. E. Lane. 549  
 Albran, Willie.—Remise de taxes à 550  
 Auditeurs.—Nomination des 554  
 Aqueduc.—Rapport du Surintendant de l' 555  
 Aqueduc.—Feu dans le charbon de l' 555  
 Avis de motion de l'Échevin Verrette. 561  
 Adair, W. A.—Requête de 563  
 Association des Bouchers.—Requête de l' 563  
 Animaux.—Octroi de terrain pour exportation d' 565  
 Association Agricole des 3-R.—Octroi de l' 565  
 Avis de motion de l'Échevin Pourigny. 566  
 Association Agricole des 3-R.—Aide à l' 570  
 Association des Bouchers.—Rapport sur requête de l' 576  
 Association Agricole des 3-R.—Procès verbal de l'assemblée <sup>le 20 oct.</sup> 579  
 " " " " —Vote concernant l'octroi à l' 579  
 Avis à A. X. A. Berlinguet, d'expiration de contrat. 582  
 Avis de motion de l'Échevin Sebbutt. 583  
 Association des Bouchers.—Incorporation de l' 584  
 Avis de motion de l'Échevin Verrette. 587  
 Avis pour certificats de Licences. 591  
 Ackland, John.—Remise à 591  
 Arcand, Majorique.—Requête de 595  
 Avis pour certificat de Licence. 598  
 Avis de motion de l'Échevin J. G. Duplessis. 598  
 Association des Bouchers.—Requête de l' 599  
 " " " " — " " " 600  
 Auberge.—Certificat pour 602  
 Aqueduc.—Pose de tuyaux sur rue Somnancourt. 609

Association des Bouchers.—Requête de l' 611  
 Avocat de la Corporation, in re Jos. Massé & Cie. 612  
 Avis de motion de l'Échevin Sebbutt. 619  
 Avis de poursuite de J. Marchand, Sr. 618  
 Aqueduc.—Exemption des taxes à Pierre Grenier. 624  
 Aqueduc.—Rapport du Surintendant de l' 655  
 Appropriations pour 1904.—Vote des 662  
 Arbitre, feu au Marché aux Denrées.—A. J. Pothier nommé 676  
 Aubry, Arthur.—Requête d' 677  
 Auberges et Magasins de Liqueurs.—Certificats pour 681  
 Alarie, Augustin.—Requête d' 690  
 Aqueduc.—Rapport du Surintendant de l' 694  
 Aqueduc.—Réparation du hangar de l' 698  
 Association des Bouchers.—Requête de l' 700  
 Aqueduc.—Rapport du Surintendant de l' 709  
 Avocat de la Corporation.—Rapport de l' 710  
 Abattoir.—Drainage de l' 711  
 Aqueduc.—Rapport du Surintendant de l' 714  
 Abattoirs.—Rapport concernant le Drainage des 730  
 Auditeurs.—Nomination des 736  
 Autorisation au Maire de signer des billets promissaires. 740  
 Arcand, Majorique.—Requête de 742  
 Association Agricole des 3-R.—Requête de l' 742  
 " " " " —Octroi et remise de taxes à 742  
 Act. comptable.—B. J. Bellefeuille, fils de Phi. nommé 746  
 Avis de motion de l'Échevin Verrette. 747  
 " " " " Bellefeuille. 749  
 Achat de puisards. 752  
 Aqueduc.—Taux pour la Three Rivers Gas, Heat and Power Co. 755  
 Autorisation au Maire à signer des chèques pour salaires. 764  
 Avocat de la Corporation.—Opinion légale de l' 769  
 Association Agricole des 3-R.—Requête de l' 772  
 Ambulance.—Vente de l' 773 & 774  
 Avis de motion de l'Échevin Verrette. 775  
 " " " " Duplessis, J. G. 776  
 Achat de terrain pour manège militaire. 784  
 " " " " —Options. 787

Association des Menuisiers et Charpentiers. — Requête, del' 789  
Aqueduc. — Service à la Douane. 789  
Adams, Willie. — Drainage chez 789  
Auberge à J. E. Houde. — Certificat, d' 793

Piermans, P. Ho. — Lettre de 1  
 Bourassa, Edouard — Licence accordée à 3  
 Bournival, P. — Paup. spécial de l'Alouettes pour 4  
 Barnard, C. J. — Requête de 7  
 Beauchemin, A. E. — Lettre de 7  
 Piermans, P. Ho. — Lettre de 7  
 Berlin Iron Bridge Co. — Lettre de la 7  
 Bourgeois & Germain. — Lettre de 7  
 Bouchers. — Vente des Etaup des 9  
 Badaoui. — Avis de motion de l'Échevin 11  
 Berlin Iron Bridge Co. — Lettre de la 18  
 " " " " — Prot. de plans, à la 18  
 Boisvert, Paul. — Dommages payés à 18  
 Bourque, Edouard & al. — Requête d' 30  
 Bureau, Jacques, M. P. — Lettre de 38  
 Berlin Iron Bridge Co. — Protet contre la 44  
 Billet promissaire de \$7,500.00, en fav. de la B<sup>que</sup> de Hochelaga. 48  
 Bellemarre, On. — Requête d' 50  
 Boisvert, Aldoric — Requête d' 50  
 Bourgeois, Capt. Chs. — Lettre de 59  
 Billet promissaire de \$12,161.75, en fav. de la B<sup>que</sup> de Hochelaga. 62  
 Billet promissaire de \$12,161.75, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 62  
 Bourgeois, Phas. — Lettre de 74  
 Berlin Iron Bridge Co. — Lettre de la 78  
 Billet promissaire de \$7,500.00, en fav. de la B<sup>que</sup> de Hochelaga. 80  
 Bateau traversiers. — Tarifs et heures de traverses, des 81  
 Bureau. — Avis de motion de l'Échevin 85  
 " " " " " " " " 85  
 Beauchemin, A. E. — Requête de 86  
 Bouchers. — Requête de l'Association des 86  
 Brunelle, L. & al. — Requête de 87  
 Bégin, Jos. & al. — Requête de 91  
 Balleup, Adolphe — Dommages réclamés par 91  
 Bell Telephone Co. — Lettre de la 92  
 Bureau. — Avis de motion de l'Échevin 93  
 Bouchers. — Requête de l'Association des 94  
 Billet promissaire de \$12,161.75 en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 110

Billet promissaire de \$12,161.75, en fav. de la B<sup>que</sup> de Hochelaga. 111  
 " " " \$7,500.00 " " " " 111  
 Bouchers. — Requête de l'Association des 113  
 Bowland, Michael — Requête de 113  
 Baptist, Alex. — Vente de terrain par 114  
 Bellemarre, Narcisse — Requête de 116  
 Bouchers. — Requêtes (3) de l'Association des 121  
 Bouchers. — Requête de l'Association des 127  
 Billet promissaire de \$5,000.00, en fav. de la B<sup>que</sup> de Hochelaga. 129  
 Brunelle, Wm. & al. — Requête de 134  
 Bellefeuille, P. N. & Grien. — Rapport de 138  
 Balleup, Adolphe — Poursuite d' 139  
 Boisvert, Louis — Poursuite contre 139  
 Billet promissaire de \$35,000.00, en fav. de la B<sup>que</sup> de Hochelaga. 142  
 Barnard, C. J. — Requête de 143  
 Berlin Iron Bridge Co. — Lettre de la 144  
 Billet promissaire de \$12,161.75, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 147  
 " " " \$12,161.75, " " " " de Hochelaga. 148  
 " " " \$25,000.00, " " " " de Québec. 148  
 " " " \$7,500.00, " " " " de Hochelaga. 149  
 " " " \$12,500.00, " " " " Berlin Iron Bridge Co. 151  
 " " " \$12,500.00, " " " " " " " 151  
 " " " \$1,000.00, " " " " B<sup>que</sup> de Hochelaga. 151  
 Berlin Iron Bridge Co. — Billet promissaire en fav. de la 151  
 " " " " " " " " " " " 151  
 Bourgeois, Geo. — Requête de 152  
 Bournival, Thomas — Lettre de 153  
 Bournival, Thomas — Résignation comme Échevin de 153  
 Beaudry, L. G. — Requête de 155  
 Billet promissaire de \$10,000.00, en fav. de la Berlin Iron Bridge Co. 158  
 " " " \$10,000.00, " " " " " " " 158  
 " " " \$1,000.00, " " " " Banque de Hochelaga. 158  
 Bureau. — Avis de motion de l'Échevin 163  
 Bournival, P. mis en cause. — Jugement in re } 164  
 Jos. Morin vs. la Compt. et }  
 Bourgeois, John — Lettre de 166  
 Bourgeois, Geo. — Rapport sur requête de 167

Balleup, Adolphe alias Dolphis. — Jugement <i>in re</i>	168	Billet promissoire de \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec.	257
Billet promissoire de \$5,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la Banque d'Archevêque.	168	" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	258
Pourque, Edm. — Transport de licence à L. N. Jourdain par	190	Barbiers. — Requête des	259
Billet promissoire de \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la Banque d'Archevêque.	191	Barnard, G. J. — Requête de	260
Beaudet, Rev. M. Lhs. — Lettre de	198	Bell Telephone Co. — Rapport sur requête de la	261
Bégin, Jos. & Cie. — Lettre de	200	Bournival, Thomas — Terrain vendu par	263
Balleup, W. — Rapport <i>in re</i>	201	Billet promissoire de \$5,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	264
Billet promissoire de \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la Banque de Québec.	222	" " " \$7,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	264
" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	223	" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	264
" " " \$7,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	223	" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	265
" " " \$25,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	223	" " " \$25,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	265
" " " \$5,377. <sup>39</sup> / <sub>100</sub> , " " " " North Shore Power Coy.	224	" " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	265
" " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " Banque d'Archevêque.	234	" " " \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	266
" " " \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	235	Beumier, Benj. — Requête de	268
" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	236	Billet promissoire de \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	270
Boulangers. — Plainte des	237	" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	271
Bourassa, Ars. & al. — Requête de	237	Barbiers. — Projet de règlement concernant les	272
Bell Telephone Co. — Requête concernant les taux de la	239	Bouchers. — Requête de l'Association des	274
Billet promissoire de \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la Banque d'Archevêque.	239	Bélard, H. & al. — Requête d'	274
" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	239	Bicycles, rue St. Maurice. — Réparation de la piste de	274
" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	240	Billet promissoire de \$9,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> .	274
Bell Telephone Co. — Lettre de la	241	Billet promissoire de \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	274
Billet promissoire de \$15,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	243	" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	274
" " " \$7,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	244	" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	278
" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	244	" " " \$15,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	278
" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	244	" " " \$7,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	278
" " " \$25,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	245	Bibliothèque publique.	286
" " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	245	Billet promissoire de \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec.	287
" " " \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	245	" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	287
Boisclair, E. D., Avocat. — Lettre d'	246	" " " \$25,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	287
Boisclair, Joseph — Dommages réclamés par	246	" " " \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	287
Billet promissoire de \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	250	" " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	288
" " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	250	Bournival, J. — Requête de.	289
Beaudry, L. G. — Requête de	252	Boisvert, Aldoric — Lettre d'	290
Bouchers. — Requête de l'Association des	252	Billet promissoire de \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	291
Bell Telephone Co. — Lettre de la	253	" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " " "	292
Bouchers. — Vente des Otaup des	255	" " " \$9,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	292

Billet promissive de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 292  
 " " " \$2,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 293  
 " " " \$2,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 293  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 293  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 294  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 294  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 294  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 294  
 Bourassa, J. O. Val. — Requête de 297  
 Billet promissive de \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 301  
 Bowland, V<sup>ice</sup> John — Réduction de taxes à 302  
 Bateau-Traversiers. — Tarif des 307  
 Billet promissive de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 309  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 309  
 " " " \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 309  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 310  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 310  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 310  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 311  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 311  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 311  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 311  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 312  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 312  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 312  
 Bell Telephone Co. — Lettre de la 313  
 Beaudet, P<sup>ère</sup> Mich. — Condoléances à l'occasion du décès du 317  
 Billet promissive de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 322  
 Bégin, Jos. Val. — Requête de 326  
 Baptist, Alex. — Lettre d' 326  
 Billet promissive de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 330  
 " " " \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 330  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 330  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 331  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 331  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 343  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 343

Billet promissive de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 343  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 344  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 344  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 344  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 345  
 Badauf. — Avis de motion de l'Échevin 345  
 " " " " " " " " 346  
 Bettez, Henry, père — Lettre de 347  
 Bellefeuille, Phil., fils — Lettre de 347  
 Billet promissive de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 352  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 352  
 " " " \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 353  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 353  
 Beaulieu, Rodolphe — Requête de 357  
 Balcer, Eug. — Lettre d' 358  
 Bernaquez, Chs. — Lettre de 358  
 Bellefeuille, Phi. — Rapport sur réclamation de 358  
 Bernier, Dr. Art. — Analyse d'eau par 358  
 Badauf, L. — Condoléances à l'Échevin 362  
 Bicycles. — Règlement concernant les 367  
 Billet promissive de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> de Québec. 368  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 369  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 369  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 369  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 370  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 370  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 370  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 370  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 371  
 Bellefeuille, Phi., fr. — Requête de 372  
 Billard. — Exemption au Cercle catholique de taxe sur 376  
 Bourque, Edm. — Requête d' 376  
 Billet promissive de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 384  
 " " " 10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " 384  
 " " " 50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 384  
 Bellefeuille, Phi., fr. — Rapport sur requête de 387  
 Billet promissive de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 389

Billet promissaire de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 390  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> d' Hochelaga. 390  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 390  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 391  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 391  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 391  
 Belisle, Théophile — Lettre de 392  
 Billet promissaire de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la B<sup>que</sup> de Québec. 395  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 396  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 396  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 396  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 396  
 " " " \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 397  
 Bourassa, Hector — Requête d' 398  
 Bouchers. — Requête de l' Association des 399  
 Barnard, Jo. Jas. — Requête de 403  
 Billet promissaire de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> d' Hochelaga. 406  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 407  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 407  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 407  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 408  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 408  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 408  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 408  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 409  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 409  
 Barbiers de la Prov. — Requête de l' Association des 413  
 Bouchard, Jo. Jas. — Requête de 413  
 Billet promissaire de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> d' Hochelaga. 415  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 416  
 " " " \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 416  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 416  
 Bédard, Pierre — Requête de 417  
 Bellefeuille, Phi. J., nommé Clerc du Marché au Foin. 420  
 Billet promissaire de \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> d' Hochelaga. 423  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 423  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 427

Billet promissaire de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> d' Hochelaga. 428  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 428  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 428  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 429  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 429  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 429  
 Bonus à la "Montreal Pipe Foundry Co." 431  
 Billet promissaire de \$5,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la North Shore Power Co. 444  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " B<sup>que</sup> d' Hochelaga. 444  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 444  
 " " " \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 444  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 445  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 445  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 445  
 Beaubien, Ovide — Protêt d' 461  
 Bernier, Ar. — Reclamation de 464  
 Billet promissaire de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 470  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 470  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 470  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 471  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 471  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 471  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 471  
 Beaulieu, Théodule — Requête de 474  
 " " " — Salaire augmenté. 474  
 Billet promissaire de \$2,400.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de P. B. & Co. Panneton. 476  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " la B<sup>que</sup> d' Hochelaga. 477  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " 478  
 " " " \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 478  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 478  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " de Québec. 478  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " d' Hochelaga. 479  
 Bouchers. — Requête de l' Association des 481  
 Beaubien, Ovide — Lettre d' 481  
 Beaubien, Ovide — Reclamation d' 481  
 Beaubien, Ovide — Indemnité à 482  
 Billet promissaire de \$6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de J. B. Frégeau. 483



Billet promissaire de \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> de Québec. 483  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 483  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 483  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 484  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 484  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 484  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 485  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 485  
 Balcer, Eug. — Requête d' 486  
 Beaubien, Ovide — Indemnité à 490  
 Bois. — Pape sur clos à 491  
 Beaudry, E. W. — Requête d' 491  
 Bouchers. — Vente des Etangs des 493  
 Billet promissaire de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 494  
 " " " \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 494  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 494  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 495  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 495  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 495  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 495  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 496  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 496  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 496  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 496  
 Brouillette, Pancrède — Requête de 504  
 Blair, K. O. P. Val. — Requête de 511  
 Bouchard, V<sup>ice</sup> Jos. — Délai accordé à 513  
 Bégin, Jos. fils — Terrain vendu par 516  
 Billet promissaire de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 517  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 517  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 518  
 " " " \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 518  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 518  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 518  
 " " " \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 519  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 519  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 519

Billet promissaire de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 520  
 Brouillet, Pancrède — Rapport sur requête de 524  
 Billet promissaire de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> de Québec. 526  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 527  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " des Excut<sup>s</sup> Post<sup>s</sup> de W. Burns 527  
 Bellefeuille, Phi. Ju. — Requête de 529  
 Blouin, Joseph — Requête de 529  
 Beaudry, A. J. et A. J. St. Pierre. — Vente de terrain par 532  
 Bonnard, V<sup>ice</sup> John — Réduction de taxes à 533  
 Bourque, Edouard — Réduction de taxes à 533  
 Billet promissaire de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 533  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 533  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 533  
 Beaulac, O. J. Val. — Requête d' 535  
 Boisclair, L. — Vente de terrain par 538  
 Billet promissaire de \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> de Québec. 539  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 539  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 539  
 " " " \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 540  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 540  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 540  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 540  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 545  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 545  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 545  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 545  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 546  
 " " " \$40,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " de Québec. 546  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 546  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " d'Archevêque. 546  
 Brise-glacé projeté. 547  
 Bellefeuille, Phi. Ju. — Lettre de 548  
 Brise-glacé. — Construction projetée de 549  
 Boivert, G. D. — Lettre de 554  
 Billet promissaire de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav<sup>r</sup> de la B<sup>que</sup> d'Archevêque. 559  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 559  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " 559

Billet promissaire de \$49,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec.	559	Billet promissaire de \$49,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec.	593
" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	560	" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	593
" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	560	" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	594
" " " \$2,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	560	Bernaques, J. E. — Requête de	595
" " " \$15,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	561	Bourassa, Ars. Sen <sup>r</sup> . — Requête de	595
" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	561	Barnard, Joseph — Lettre de	596
" " " \$7,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	561	Boisvert, Louis — Loyer de terrain à	599
Beaudry, L. J. — Requête de	563	Bouchers. — Requête de l'Association des	599
Belisle, M <sup>re</sup> A. J. — Requête de	563	" " " " " " " "	600
Bouchers. — Requête de l'Association des	563	Bourassa, Ars. — Rapport sur requête de	601
Boisclair, L. B. Val. — Requête de	564	Billet promissaire de \$49,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav. de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	603
Belland, J. A. — Licence d'O. V. Vignas transportée à	564	" " " \$2,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	603
Billet promissaire de \$3,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav. de J. Marchand, Sr.	566	" " " \$15,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	603
Boisvert, D <sup>me</sup> Malvina — Requête de	569	" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	604
Boisvert, D <sup>me</sup> Malvina — Mainlevée d'hypothèque à	571	" " " \$7,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	604
Billet promissaire de \$25,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec.	571	" " " \$25,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	604
" " " \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	572	" " " \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	605
" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	572	" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	605
" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	572	" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	605
" " " \$2,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	572	" " " \$2,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	605
" " " \$49,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	573	" " " \$49,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	606
Bouchers. — Rapport sur requête de l'Association des	576	" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	606
Berlinguet, S. B. A. — Avis d'expiration de contrat.	582	" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	606
Billet promissaire de \$8,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav. des Epoux Bouchard & D <sup>me</sup> Camille.	582	Baptist, Alex. Val. — Requête d'	610
Bouchers. — Incorporation de l'Association des	584	Bouchers. — Requête de l'Association des	611
Barakat, Camille — Requête de	584	Billet promissaire de \$49,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav. de la B <sup>que</sup> d'Archevêque.	613
Billet promissaire de \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec.	585	" " " \$2,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	613
" " " \$12,161. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	585	" " " \$15,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	613
" " " \$2,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	586	" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	614
" " " \$12,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	586	" " " \$7,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	614
" " " \$7,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	586	" " " \$25,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	614
" " " \$15,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	586	" " " \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	614
" " " \$25,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " de Québec.	592	" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	615
" " " \$35,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " d'Archevêque.	592	" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	615
" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	592	" " " \$2,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	615
" " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	592		
" " " \$2,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " " "	593		

Billet promissoire de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 624  
 " " " \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " 624  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " 625  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 625  
 " " " \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 625  
 " " " \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 626  
 Beaudry, P. G. — main levée d'hypothèque en fav. de 627  
 Billet promissoire de \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 630  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 630  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 630  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 631  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 631  
 " " " \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 631  
 Bourque, Cliva Pal. — Requête de 635  
 Billet promissoire de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 637  
 " " " \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 637  
 " " " \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 638  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 638  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 638  
 " " " \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 639  
 Bureau, Jacques — Résignation comme échevin. 654  
 Billet promissoire de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 658  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 658  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 659  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 659  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 659  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 659  
 " " " \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 660  
 " " " \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 660  
 " " " \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 660  
 " " " \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 660  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 661  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 661  
 " " " \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " l'Union St. Joseph. 670  
 " " " \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 670  
 " " " \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 671  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 671  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 671  
 " " " \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 672  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 672  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 672  
 " " " \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 672  
 Bacque, L. H. — Lettre de 674  
 Bataillon, S. B. — Requête de 676  
 Brandeis, Chs. — Lettre de 678  
 Bellefeuille & Lavoy. — Paiement de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à 681  
 Bouchers. — Vente des Etats des 681  
 Billet promissoire de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 682  
 " " " \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " B<sup>que</sup> de Québec. 682  
 " " " \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 682  
 " " " \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 683  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 683  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 683  
 " " " \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 684  
 " " " \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 684  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 684  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 684  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 685

Bernaquez, L. E. — Requête de 690  
 Billet promissoire de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 693  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 693  
 " " " \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 694  
 " " " \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 694  
 " " " \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 694  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 694  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 694  
 " " " \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 695  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 695  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 695  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 696  
 " " " \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 696  
 Bédard, Charles — Requête de 700  
 Bouchers. — Requête de l'Association des 700  
 Blais, Albert & Dionis — Vente de terrain par 701  
 Billet promissoire de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 702  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 702  
 " " " \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 702  
 " " " \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 703  
 " " " \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 703  
 " " " \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 703  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 703  
 " " " \$12,161.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 704  
 Beaudry, Narcisse — Requête de 705  
 Bursault, Jacques, Sr. O. — Lettre de 706  
 Bourgeois, Chs. — Lettre de 707  
 Bicycles, rue des Champs. — Piste de 718  
 Billet promissoire de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de Pierre Beaumier. 718  
 " " " \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " M<sup>re</sup> Ernest Rangis. 719  
 Biqué, Phi. — Requête de 720  
 Bernaquez, L. E. — Requête de 720  
 Beaudry, Narcisse — Réduction de taxes à 721  
 Billet promissoire de \$19,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 721  
 " " " \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 722  
 " " " \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 722  
 " " " \$12,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 722  
 " " " \$7,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 723  
 " " " \$35,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " " 723  
 " " " \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 723  
 " " " \$9,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " L'Hocheleaga. 723  
 Borne-fontain, coin des puits de Jume et Profleches. 730  
 Bergeron, Irénée — Vente de terrain par 731  
 Billet promissoire de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 732  
 " " " \$49,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, " " " " " " " " de Québec. 733  
 Bellefeuille, S. L. P. — Requête de 736  
 Bouchard, Alfred — Requête de 736  
 Billets promissaires en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 739  
 Billets promissaires — Autorisation au maire de signer des 740  
 Blais, L. D. et O. — Requête de 742  
 Bellefeuille, S. J. fils de Phi. nommé aud. Comptable. 746  
 Bellefeuille. — Avis de motion des échevins 749  
 Baptist, Alph. — Requête de 751  
 Bédard, Sr. Val. — Requête de 772  
 Bernaquez, L. E. — Requête de 772  
 Boissert, Es. — Requête de 781  
 Billet promissoire de \$8,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>. 795  
 Belleville, Phosphile Val. — Requête de 796  
 Billet promissoire de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en fav. de la B<sup>que</sup> de Québec. 797

C

C

Colonial Bleaching & Printing Co. — Lettre de la	1	Chef de Police. — Rapports (3) du	66
Comité des Finances. — Rapport du	2	Cimetière Juif, rue Alexandre. — Appropriation du	67
Comité de Police. — Rapport du	3	Chef de Police. — Rapports (2) du	69 & 70
Chef de Police. — Rapport du	4	Cercle Agricole de St. Grégoire. — Lettre du	72
Charbon "Old Sydney". — Soumissions pour	5	Comité de Santé. — Rapport du	74
Chef de Police. — Rapports (3) du	9	Certificat pour Auberge.	75
Contrat à P. E. Lane, pour chemin de fer électrique.	13	Comité des Chemins. — Rapport du	79
Chemin de fer électrique. — Contrat pour	13	Chemins. — Rapport du Comité des	79
Charbonneau, Nap. & al. — Requête de	17	Cimetière Juif. — Appropriation du	80
Comité des Marchés. — Rapport du	20	Certificat pour Auberge.	81
Comité de Police. — Rapport du	21	Chef de Police. — Rapports (2) du	88
Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.	21	Camirand, J. E. — Requête de	91
Camp militaire aux Trois Rivières.	23	Camirand, J. E. comme Clerc du Marché, sup. Denrées.	91
Cornwall. — Réception à J. W. R. le Duc de York, et de	23	Clerc du Marché, sup. Denrées. — Nomination du	91
Chemin de fer électrique. — Actions dans une Vie de	24	Comités Permanents. — Rapport des	96
Chef de Police. — Lettre du	31	Chef de Police. — Rapports (2) du	97
Chemin de fer électrique. — Rapport con- } cernant le Règlement du	31	Bulles des Ponts St. Maurice. — Approches des	98
Chemins. — Rapport du Comité des	33	Clair, J. L. — Requête de	105
Comité des Chemins. — Rapport du	33	Carignan, Aldoric — Protêt d'	105
Comité des Marchés. — Rapport du	34	Chef de Police. — Rapport du	107
Certificats pour Magasins de Liqueurs.	35	Commissaires d'Écoles. — Terrain rendu aux	114
Certificat pour hôtel de Tempérance.	35	Charretiers. — Règlement concernant les	115
Charbon dur et mou. — Soumissions pour	37	Cimetière Juif, rue Alexandre. — Appropriation du	116
Chef de Police. — Rapports (2) du	41 & 42	Chef de Police. — Lettres du	117
Oston. — Délégation concernant une manufacture des	43	Comité du Drainage. — Rapport du	118
Chambre de Commerce des 3 R. — Lettre de la	44	Chef de Police. — Rapports (2) du	119
Comité des Chemins. — Rapport du	45	Cercle St. Louis. — Garantie par le	119
Chemins. — Rapport du Comité des	45	Loi des Abattoirs des 3 R. — Requête de la	120
Cooke, R. S. et Chs. Pagé. — Vente de terrain par	47	Comité de l'Acqueduc. — Rapport du	121
Cercle St. Louis. — Vente de terrain par	47	Comité du Drainage. — Rapport du	122
Certificat pour Hôtel de Tempérance.	52	Cimetière Juif. — Procédés discontinués in re	123
Loi des Abattoirs des 3 R. — Lettre de la	58	Loi des Abattoirs des 3 R. — Requête de la	130
Chef de Police. — Rapport du	60	Conseil d'Hygiène. — Lettre du	130
Comité des Chemins. — Rapport du	64	Comité des Chemins. — Rapport du	132
Chemins. — Rapport du Comité des	64	Chemins. — Rapport du Comité des	132
Chemin St. Marguerites. — Nivellement du	64	Conseil d'Hygiène. — Lettre du	134
		Comité des Chemins. — Rapport du	136

Chemin. — Rapport du Comité des	136	Chambre de Commerce, des 3. R. — Requête de la	252
Chef de Police. — Rapports (4) du	137 & 138	C. M. B. U. — Requête de la	252
Concasseur. — Rapport concerté, le	138	Chef de Police. — Lettres (2) du	253
Clercy, Jules de — Lettre de	144	Certificat pour Auberge et Magasins de Liqueurs.	255
Colonial Bleaching and Printing Soc. — Lettre, de la	144	Corporation Episcopale, des 3. R. — Requête, de la	260
Charretier, Eug. — Motion pour nommer Constable.	147	Comité des Finances. — Rapport du	260
Chef de Police. — Rapports (2) du	154	Comités Permanents. — Rapport des	261
lieu des Abattoirs des 3. R. — Requête de la	165	Chef de Police. — Rapports (2) du	262
lieu des Abattoirs des 3. R. — poursuite par la	165	Cotisations et Taxes. — Règlement concernant les	262
Conseil d'Hygiène. — Lettre du	166	lieu d'Assurances, contre le feu. — Remise de taxes, aux	266
Comité des Finances. — Rapport du	167	Condoléances à l'Échevin R. P. Grant.	266
Chef de Police. — Rapports (2) du	169	Chemin, Ste Marguerite. — Drainage,	268
clerc du Marché, aux Denrées. — Rapport du	169	Carnegie, Andrew — Lettre d'	269
Cotisations et Taxes. — Règlement concernant les	170	Chef de Police. — Rapport du	270
Chemins et Ferries, amendé. — Règlement	182	Chemin, Ste Marguerite. — Drainage,	270
concernant les	182	Certificats pour Magasins de Liqueurs.	272
Corporation Episcopale des 3. R. — Requête de la	188	Comité des Finances. — Rapport du	277
clerc du Marché, aux Denrées. — Rapport du	190	Chef de Police. — Rapport du	276
Condoléances à la famille de l'Hon. R. R. Dobell.	194	Comités Permanents. — Rapport des	276
Chef de Police. — Rapport du	195	Certificat pour magasin de Liqueurs.	276
Conseil d'Hygiène. — Lettre du	200	" " Hôtel de Tempérance.	276
Comité de la Commune. — Rapport du	201	C. M. B. U. — Lettre de la	282
Commune. — Rapport du Comité de la	201	Chef de Police. — Rapports (3) du	283
lieu des Abattoirs, des 3. R. — Lettre de la	204	Cotisations et Taxes. — Règlement concernant les	284
Cramirand, J. E. — Requête de	226	Certificat pour Hôtel de Tempérance.	285
Courteau, L. Val. — Requête de	226	Chef de Police. — Rapport du	291
C. P. R. — Lettre du	226	Comité des Chemins. — Rapport du	299
Chef de Police. — Rapports (2) du	227	Chemins. — Rapport du Comité des	299
Commission du Caivre. — Requête de la	237	Chef de Police. — Rapports (2) du	301
Courrier. — Lettre du journal Le	238	Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.	301
lieu des Abattoirs, des 3. R. — Requête de la	241	lieu d'Assurances, contre le feu. — Remise de taxes, aux	302
Chef de Police. — Rapports (2) du	242	Collins, Alex. — Requête d'	303
Comité de l'Éclairage. — Rapport du	242	Champagne, Noé — Requête de	304
Comité des Marchés. — Rapport du	247	Courteau, Hubert — Requête d'	304
Chef de Police. — Rapport du	249	Chef de Police. — Rapports (2) du	306
Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.	250	C. P. R. — Lettre du	314
Cloutier, Zacharie — Requête de	252	Chef de Police. — Rapports (2) du	315

Condoléances, à l'occasion du décès du Rev. M. le Beaudet.	317	Comités. — J. E. Hamel et L. Lajoie nommés membres de la	106
Comités Permanents. — Formation des	319	Chemin de fer transcontinental. — Lettre concertée, le	114
Copeland, D. M. — Requête de	321	Contestations d'élections et de qualification de L. W.	} 445
C. P. R. — Lettre du	322	Jourdain, de Lafontaine, de Page, et de Lamy.	
Canada Occident Assoc. Coy. — Lettre de la	322	Chief de Police. — Rapports (2) du	
Chief de Police. — Rapport du	322	Conseil. — Règlement concerté, le Maire et le	440
Chief de Police. — Rapports (2) du	329	Comités Permanents. — Formation des	442
Contestation de l'élection de L. W. Jourdain.	329	Courtois, Philippe — Requête de	447
Cramillon, Rev. E. — Requête du	334	Co. Richelieu & Ontario — Requête de la	447
Cossette, Geo. Val. — Lettre de	335	Chief de Police. — Lettre du	448
C. P. R. — Rapport sur lettre du	338	Colporteurs. — Page des	461
Chief de Police. — Rapport du	340	Chief de Police. — Rapport du	463
Conseil. — Règlement concernant le Maire et le	340	Chevaux pour le Dépt. des chemins. — Achat de	463
Chief de Police. — Rapport du	348	Chemins. — Achat de chevaux pour le Dépt. des	463
Canal, rue La Pousse. — Rapport concerté, la	359	Charest, John nommé charretier et ass. constable.	464
Commerçants étrangers. — Rapport concerté, la	360	Cession et quittance par P. E. de Eug. Panneton.	476
Chief de Police. — Rapports (2) du	361	Condoléances à L. N. Décaulniers.	480
Condoléances à l'Échevin L. Badauf.	362	Clos à bois. — Page sur	491
Chemins. — Règlement amendé.	367	Commission du Hameau. — Lettre de la	492
Cloutier, A. J. — Requête de	372	Chambre de Commerce. — Lettres (3) de la	492
Chief de Police. — Lettre du	373	Chief de Police. — Rapports (2) du	492
" " " — Rapports (2) du	373	Certificats de Licences. — Avis pour	493
" " " — Rapport du	374	Chambre de Commerce. — Lettre de la	498
Comeau, Rev. J. B. Val. — Requête du	376	Chief de Police. — Rapports (2) du	502
Cercle pathologique. — Exemption de taxe pour billard au	376	Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.	502
Cooke, G. S. Val. — Requête de	376	Carufel, D. E. de — Requête de	504
Co. de Téléphone du Comté de St. Jacques. — Requête de la	377	Chevalier, Thomas — Requête de	504
Contribuables. — Réduction de taxes en faveur de divers	379	Chevalier, Thomas — Exempté à	504
" "	381	Certificat d'auberge refusé à G. Lacroix & Cie.	505
Certificat de licence demandé par G. Lacroix.	383	Certificat pour Magasin de Liqueurs.	506
Chemins. — Rapport sur requête de M. Marchand Val, par Comité de	387	Chemin de fer de 3 R. à Shawinigan. — Offres pour	508
Chief de Police. — Rapport du	389	Chief de Police. — Lettre du	513
Chénervet, V. — Requête de	392	Cotisations et Taxes. — Règlement concerté, les	515
Carand, M. Ch. — Requête de	392	Cotisations et Taxes. — Règlement concerté, les	516
Clerc du Marché-aux-Denrées. — Rapport du	394	Certificats pour Magasin de Liqueurs et Hôt. de Penitence.	516
Chief de Police. — Rapports (3) du	394 395	Cormier, Phi. — Requête de	521
Collecteur et Messenger — D. Beau nommé	400	Chief de Police. — Rapports (2) du	525
Comité de Perception. — Nomination du	342		

Chemin des Ingres.—Exemption de la taxe des bœufs sous contrôle.	525	Charbonneau, Nap. et Ml. Schiller.—Requête de	635
Comeau, J. B.—Requête de	529	Carl, François.—Requête de	635
Carrignan, W.—Requête de	535	Châiné, Kerman.—Requête de	636
Comeau, Rév. J. B.—Requête de	535	Cooke & Baron, Avocats.—Lettre de	636
Chemin St. Marguerite.—Pont,	537	Chef de Police.—Rapports (2) du	637
Chef de Police.—Rapport du	538	Chef de Police.—Rapports (2) du	653
Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.	538	Contrat pour pont entre îles du St. Maurice.	669
Camp Militaire.—Eclairage du	544	Carufel, E. S. de.—Lettre de	670
Chef de Police.—Rapport du	549	Cadrons de la Cathédrale.—Octroi pour	674
Construction projetée de prise-glace.	549	Cathédrale.—Octroi pour cadrons de la	674
Comités Permanents.—Annulation des	552	Caron, Chs. Edm.—Requête de	676
Carle, François.—Requête de	554	Chef de Police.—Lettre du	678
Charbon de l'Acqueduc.—Feu dans le	555	Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.	681
Chef de Police.—Rapports (3) du	556	Chef de Police.—Rapports (2) du	687
Certificat pour magasin de liqueurs.	556	Certificats pour Magasins de Liqueurs.	687
Chef de Police.—Rapports (2) du	558	Charbon "Old Sydney".—Soumission pour	688
Chef de Police.—Rapport du	564	Cie Richelieu & Ontario.—Lettre de la	691
Condoléances à L. P. Desaulniers.	568	Carufel, E. S. de.—Vente de terrain par	692
Comités Permanents.—Ml. Despres nommé membre des	569	Châteauneuf, Albert.—Requête de	697
Chef de Police.—Rapport du	577	Chef de Police.—Rapports (2) du	698
Contrat de P. N. P. Berlinguet.—Expiration du	582	Carrignan, D <sup>me</sup> W.—Vente de terrain par	698
Cloutier, J. G. Agr. P. V. & al.—Requête de	588	Certificat pour Hôtel de Tempérance.	701
Chef de Police.—Rapports (2) du	589	Commissaires du Havre.—Lettre des	706
Chemins et brèves.—Règlement amendé.	589	Canada Gas Power & Fuel Co.—Lettre de la	713
Comité pour la révision de la liste des contribuables propriétaires.	591	Chef de Police.—Rapports (2) du	715
Contribuables propriétaires.—Comité pour la révision de la liste des	591	Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.	715
Certificats de Licences.—Avis pour	591	C. P. R.—Octroi de terrain pour exportation d'animaux, etc.	716
Chef de Police.—Lettre du	596	Comeau, J. B.—Requête de	726
Cloutier, J. G. Agr. P. V. & al.—Rapport sur requête de	596	Constitut à D <sup>me</sup> Amélie Guibord.—Quittance pour	731
Certificat de Licence.—Avis pour	598	Cie de la Vallée du St. Maurice.—Subside recommandé pour la	731
Certificat pour auberge.	602	Comités Permanents.—Formation des	734
Chef de Police.—Rapports (2) du	609	Caron, Alphonse.—Requête de	736
Chartre, Wellie.—Vente de terrain à	612	Canada Gas Power and Fuel Co.—Lettre de la	737
Chef de Police.—Rapports (2) du	618	Chef de Police.—Rapports (2) du	737
Commissaires du Havre.—Lettre des	620	Chef de Police.—Rapport du	745
Comités Permanents.—Formation amendée.	623	Carré Le Platon.—Escalier du	745
Comeau, J. A. & al.—Requête de	628	Communes.—Vente d'emplacements dans la	746

Compte à L. A. Désaulniers, Sec. - Prés.	647
Commune. - Vente d'emplacements dans la	755
Chèques journaliers. - Maire, autorisé à signer, des	767
Clôture du carré Champlain. - Enlèvement de la	767
Carré Champlain. - Enlèvement de la clôture du	767
Chef de Police. - Rapports (2) du	773
C. P. R. - Rapport concernant le drainage du	777
Cotisations et taxes. - Règlement concernant les	777
Conseils. - Règlement concernant le Maire et le	779
Chevalier, Jos. Hal. - Requête de	780
Charné, Hermann - Requête d'	780
Chambre de Commerce des S. R. - Lettre de la	781
C. P. R. - Lettre du	781
Chef de Police. - Rapports (2) du	782
Cotisations et Taxes. - Règlement des	783
Cardier, Emile - Requête d'	789
Cession de terrain par les Révérends Pères Ursulines.	792
Certificat d'auberge à J. E. Houde.	793
Chef de Police. - Lettre du	797



Duval, Louis — Requête de	1	Drainage remboursé à C. N. Ogden.	122
Dugré, J <sup>me</sup> Joseph — Poursuite de	4	Discontinuation <i>in re</i> cimetière juif.	123
Domages payés à Paul Boisvert.	18	Duplessis, D <sup>ne</sup> O. — Rapport, <i>in re</i>	128
Desilets, O. E. — Lettre d'	18	Drainage, rue St <sup>e</sup> Philippe.	133
Dureau, Truffé — Lettre de	19	Drainage, rue St <sup>e</sup> Elizabeth.	134
Duc de York et de Cornwall. — Réception à P. O. B. de	23	Drolet, Lassonde & Co <sup>ie</sup> . — Lettre de	135
Domages accordés à Edouard Ross, père.	33	Dupont, Moïse — Poursuite contre	139
Drainage, rue Des Commissaires.	37	Duplessis, C. J. — Vente de terrain par	140
Dumas, J. — Avis de poursuite de	39	Dessin. — Local pour école de	143
délégation à Montréal, pour manufacture de coton.	43	Dépôt du Rôle d'Evaluation pour 1902.	149
Desmarais, Victor — Requête de	45	Duplessis, Truffé Val. — Requête de	152
délai à Victor Desmarais.	52	Duchaine, Aimé — Requête d'	166
Desmarais, Victor — Délai à	52	Dobell, M <sup>re</sup> H. B. — Condolances à la famille de	194
Drainage, rue Notre-Dame.	57	Delisle & Vanasse. — Requête de	226
Drolet, Lassonde & Co <sup>ie</sup> & al. — Requête de	58	Dufresne, L. E. — Lettre de	227
Drainage, rue Des Commissaires.	61	Déventures W. D. B. L <sup>e</sup> Emission. — Emission de	233
De Martigny, R. L. — Requête de	63	dommages réclamés par Joseph Boisclair.	246
Décoteau, A. J. & al. — Requête de	68	Delisle & Vanasse. — Rapport sur requête de	248
Drainage, rue St <sup>e</sup> Martin.	69	Dessin. — Octroi pour Ecole de	260
Dufresne, L. E. — Requête de	71	Drainage, Chemin St <sup>e</sup> Marguerite.	268
Debeaujour, O. P. — Lettre d'	72	Dupont, Edmond — Requête d'	268
Dussureau, Urbain — Requête d'	74	Drainage Chemin St <sup>e</sup> Marguerite.	270
Drainage de la manufacture de Girard & Godin.	86	" Rue St <sup>e</sup> Stanislas.	270
De Martigny, R. L. — Lettre de	87	Duchaine & Frère. — Requête de	282
Duplessis, W. L. — Lettre de	91	Décoteau, A. J. & al. — Requête de	289
dommages réclamés par Adolphe Balleuf.	91	dommages réclamés par C. A. Gregory.	289
Dumoulin, Phas. — Requête du Shérif	105	Drainage dans le Quartier St <sup>e</sup> Ursule. — Décharge de	291
Déventures pour les Ponts St <sup>e</sup> Maurice. — Emission de	108	Duchaine, Aimé — Requête d'	296
Déventures pour le Drainage. — Emission de	109	Desrosiers, V <sup>me</sup> Léon — Requête de	297
Drainage. — Emission de Déventures pour le	109	Desrosiers, V <sup>me</sup> Léon — Réduction de taxes à	297
Déventures pour le Carage des Rues. — Emission de	109	dommages réclamés par A. X. Dufresne.	303
Dufresne, Geo. — Réduction de taxes à	112	Dufresne, F. X. — Dommages réclamés par	303
Doucette, V <sup>me</sup> Jos. — Remise de taxes à	113	Drainage conduit à la manufacture de J. B. Rousseau & Co <sup>ie</sup> .	304
Deschesnes, George — Requête de	116	Duchaine, Aimé — Rapport sur requête d'	304
Drainage. — Rapport du Comité du	118	Drainage, rue St <sup>e</sup> George.	332
Drainage, rues St <sup>e</sup> Philippe & St <sup>e</sup> Geneviève.	118	Duval, Jotiquei — Requête de	334
Drainage. — Rapport du Comité du	122	Drainage. — Règlement concernant le Dépt <sup>e</sup> du	342

D

Débetures pour le Drainage.—Emission de	349	Duplessis.—Avis de motion de l'Echevin	520
Drainage.—Emission de Débetures pour le	349	Duperron, V <sup>o</sup> e A.—Remise de taxes à	522
Débetures pour le Passage des Rues.—Emission de	350	Desmarais, Victor.—Rapport sur requête de	522
Débetures N. D. P., 2 <sup>e</sup> Emission.—Emission de	350	Desmarais, V <sup>o</sup> e Jos.—Remise de taxes à	522
Débetures pour les Ponts St Maurice.—Emission de	351	Duchaine, Haph.—Rapport sur requête de	523
Dumoulin, Jhs.—Lettre de	358	Drainage, rue Hertel.	544
Dufresne, J. H.—Poursuite de	361	Dussault, H. & al.—Requête d'	554
Dudier, G.—Requête de	372	Drainage, rues St Maurice, Julie, Le Jeune,	} 558
Dufresne, P. E., Geo. Dufresne et Eug. Pavoine.—Poursuite, pont	374	Des Champs et Hertel.	
Duchaine, V <sup>o</sup> e Eudete.—Requête de	376	Désaulniers, L. P.—Condoléances à	568
Demande de certificat de licence par G. Charois.	383	Dufresne, Uldoric comme membre des Comités Permanents	569
Dufresne, P. E., Geo. Dufresne et Eug. Pavoine.—Poursuite, pont	383	Dugré, L. & al.—Requête de	574
Drainage, Comité.—Rapport sur requête de M. Lamontagne, et P. Bellefleur, p.	387	Drainage, rue St Olivier.	574
Dugré, Théophile.—Requête de	398	Dussault, Hubert.—Requête d'	574
Destitution de L. E. Pottier.	399	Dupont, Jos. & al.—Requête de	578
Dessins.—Octroi pour Ecole de	403	Drainage, rue Ste Anne.	578
Duplessis, G. J. et W. Sigman.—Vente de terrain par	406	Drainage.—Fin des contrat de A. P. A. Berlinguet.	582
Dépôt du Rôle d'Evaluation pour 1903.	410	Dussault, L. & al.—Requête de	588
Dorval, V <sup>o</sup> e Olivier.—Requête de	413	Dussault, H. & al.—Requête de	588
Déqualification W. Ramy.—Jugement <u>in re</u>	415	Dubé, O. & al.—Requête d'	588
Duplessis, G. J.—Terrain vendu par G. D. Albert et	422	Drainage, rue Champlain.	590
Duplessis.—Avis de motion de l'Echevin	423	Duplessis, G. J.—Avis de motion de l'Echevin	598
" — " " " " "	424	Dépôt du Rôle d'Evaluation pour 1904.	627
" — " " " " "	424	Dufresne, L. E. & al.—Requête de	656
Délai à J. Larivière, W. Tremblay et J. A. Héroux.	427	Dénoncourt et Desilets.—Requête de	673
Dupont, J. Honoré.—Remise de taxes à	462	Dumont, Jules.—Requête de	677
Désaulniers, L. P.—Condoléances à	480	Dupuis, Onésime.—Requête de	686
Dussault, Ernest.—Requête d'	486	Duchaine, Haph.—Réduction de taxes à	686
Dumont, Achille.—Requête d'	486	Dupuis, Onés.—Réduction de loyer à	687
Desilets, Sédion.—Requête de	491	Duval, Ars.—Requête de	689
Dozois, René, Père J.—Lettre du	498	Duval, V <sup>o</sup> e Adolphe.—Requête de	690
Duplessis, G. J. & al.—Requête de	504	Drolet, Lassonde & Co.—Lettre de	691
Drainage, rue Niverville.	504	Durand, François.—Requête de	694
Drainage, rue Royale.	504	Drainage, rue St Valier.	699
Duchaine, Haph.—Requête de	512	Duval, V <sup>o</sup> e Adolphe.—Remise de taxes à	699
Desmarais, Victor.—Requête de	512	Duval, Jos.—Lettre de	706
Délai à V <sup>o</sup> e Jos. Pouchard.	513	Drainage de l'Abattoir.	711

Durand, F. — Réduction de taxes à	411
Drainage, rue St Charles.	418
" , rues Rembols et Champflour.	421
Duplessis, N. L. — Résignation de l' Echevin	425
Drainage des Abattoirs. — Rapport concerté, le	430
Desilets, J. O. — Requête de	436
Dumoulin, P. B. — Requête de	436
Desilets, Delle Marie — Lettre de	437
Débentures. — Vente de	445
Désaulniers, L. J., Sec. Trés. — Longé à	447
De Beaujour, O. P. — Requête d'	451
Dupont, J. Ed. — Remise de taxes à	464
Drainage, Quartier St Philippe.	467
Drainage, rue Bureau.	473
Duplessis, G. J. — Avis de motion de l' Echevin	476
Drainage du S. P. R. — Rapport concerté, le	477
Délégation pour trottoirs.	486
Denoncourt, Rev. L. Val. — Requête du	489
Dupont, Alphonse — Requête d'	489
Douane. — Service d' Aqueduc, à la	489
Drainage chez Willie Adams.	489
Drainage, rue Des champs.	496

Etamp, des Bouchers. — Vente des 9  
 Electriques. — Contrat à P. L. pour chemin de fer 13  
 Electriques. — Actions dans une Soc. de chemin de fer 24  
 Electrique. — Rapport concernant le Règlement }  
 du Chemin de Fer } 31  
 Elargissement de la rue Notre-Dame. 42  
 " " " St. Martin. 43  
 " " " Des Forges. 45  
 " " " St. Martin. 47  
 " " " Notre-Dame. 47  
 " " " Des Forges. 56  
 " " " Des Forges. 60  
 Expropriation du Cimetière Juif, rue Alexandre. 67  
 Etoile. — Requête de L' 69  
 Etoile. — Patronage accordé à L' 69  
 Expropriation du Cimetière Juif. 80  
 Engagement de M. Robert. — Avis concernant L' 80  
 Elargissement de la rue Alexandre. 96  
 Emission de Débentures pour les Ponts St. Maurice. 108  
 Emission de Débentures pour le Drainage. 109  
 Emission de Débentures pour le Pavage des Rues. 109  
 Evaluateurs et de leurs Clercs. — Nomination des 113  
 Elargissement de la rue Notre-Dame. 114  
 Expropriation du Cimetière Juif, rue Alexandre. 116  
 Elargissement des rues Notre-Dame et St. Pierre. 129  
 " " " Julie et Bonaventure. 132  
 " " " de la rue Bonaventure. 140  
 " " " " Julie. 140  
 Ecole de dessin. — Local pour 143  
 Evaluation pour 1902. — Dépôt du Rôle d' 149  
 Exemption de taxes en faveur de la National Pool & C. Works. 152  
 Eau. — Taxe réduite pour la National Pool & C. Works. 152  
 Eau. — Taxe spéciale pour la National Pool & C. Works. 186  
 Exemption de taxes en faveur de la National Pool & C. Works. 186  
 Entretien de trottoirs de la Fabrique des 3 R. 188  
 Examen du Rôle d' Evaluation. 191  
 Evaluation. — Examen du Rôle d' 191

Eau. — Taxe réduite en faveur des Bouchers de la Providence. 203  
 Evaluateurs. — Rapport des 205  
 Evaluation pour 1902. — Rapport sur plaintes contre le Rôle d' 217  
 Evaluation pour 1902 homologués. — Rôle d' 222  
 Emission de Débentures N. D. C., 2<sup>e</sup> Emission. 233  
 Eclairage. — Rapport du Comité de L' 242  
 Evaluateurs. — Rapport des 248  
 Etamp, des Bouchers. — Vente des 255  
 Ecole de Dessin. — Octroi pour 260  
 Elargissement de la rue Julie. 263  
 Echange entre Alf. Houlliston et le Ministre des 3 R. 271  
 Edouard VII. — Adresse à Sa Majesté 278  
 Egouts dans le Quartier St. Ursule. — Décharge des 291  
 Elections Municipales. — Nomination du Président des 301  
 Electeurs Municipaux. — Comité pour la révision de la liste des 301  
 Elargissement de la rue Julie. 306  
 Eclairage, coin des rues Bonaventure et Cartier. 315  
 Eglise St. Jacques. — Réduction des taxes de L' 315  
 Election de L. W. Jourdain. — Contestation de L' 329  
 Emission de Débentures pour le Drainage. 349  
 Emission de Débentures pour le Pavage des Rues. 350  
 Emission de Débentures N. D. C., 2<sup>e</sup> Emission. 350  
 Emission de Débentures pour les Ponts St. Maurice. 351  
 Eau. — Analyse par Dr. Oct. Bernier. 358  
 Elargissement de la rue Niverville. — Rapport concernant L' 359  
 Exemption de taxe sur billard au Cercle Catholique. 376  
 Evaluateurs et de leurs Clercs. — Nomination des 382  
 Eclairage du Pont St. Maurice. 395  
 Eclévin. — J. E. Camel nommé 402  
 Ecole de Dessin. — Octroi pour 403  
 Elargissement de la rue Niverville. 406  
 Evaluation pour 1903. — Dépôt du Rôle d' 410  
 Eclairage, rue St. Philippe. 414  
 Elections de L. W. Jourdain, de Lafontaine et }  
 Chs. Pagé. — Jugement in re } 415  
 Elargissement rue Niverville. 415  
 " " " " 422

E



Finances. — Rapport du Comité des	2
Péron, Jos. — Requête de	38
Fleury, Jos. — Requête de	68
Fabrique des 3. R. — Vente de terrain par la	129
Finances. — Rapport du Comité des	167
Fabrique des 3. R. — Entretien de trottoirs de la	188
Fortin, V <sup>o</sup> e Philippe — Requête de	253
Finances. — Rapport du Comité des	260
Péron, V <sup>o</sup> e Claude Emile — Requête de	268
Farmer, A. A. val. — Requête de	268
Finances. — Rapport du Comité des	274
Péron, V <sup>o</sup> e Claude Emile — Rapport sur requête de	274
Farmer, A. A. val. — Rapport sur requête de	276
Farmer, A. A. val. — Requête de	289
Farmer, A. A. val. — Requête de	297
Freycinet, Es. — Réduction de taxes à	302
Formation des Comités Permanents.	319
Franciscains. — Requête des Rév <sup>o</sup> s Pères	325
Franciscains. — Rapport spécial de l'Alqueduc pour les Pères	331
Finances. — Règlement concernant le Dépt. des	341
Frigon, Jos. H. — Lettre de	358
Péron, Jos. — Requête de	438
Finances. — Règlement concernant le Dépt. des	441
Formation des Comités Permanents.	442
Fortin. — Avis de motion de l'Échevin	446
Feu. — Inventaire des Dépts. de la Police et du	472
Péron, V <sup>o</sup> e Clodémir — Requête de	512
Péron, V <sup>o</sup> e Clodémir — Rapport sur requête de	522
Péron, Joseph — Requête de	535
Franciscains. — Requête des Rév <sup>o</sup> s Pères	541
Formation des Comités Permanents.	552
Feu dans le charbon de l'Alqueduc.	555
Formation des Comités Permanents amendée.	623
Feu au Marché sup. Deuxées. — A. J. Cothier comme pétite,	676
Francœur, Antoine — Requête d'	690
Fortier, Auguste — Requête d'	697
Fortier, Aug. — Réduction de taxes à	711

Journier, P. — Remise de taxes à	715
Jugère, Adolphe — Vente de terrain par	721
Formation des Comités Permanents.	734
Rafard, Jos. Val. — Requête de	751

F

Gouverneur Général. — Lettre du	30	Gouverneur Général. — Lettre du	297
Gaz. — Projet de marché pour usine à	43	Gariépy, V <sup>o</sup> J. — Vente de terrain par	306
Genest, L. W. A. — Lettre de	45	Gutta Percha & Rubber Infy. Co. — Lettre de sa	314
Grant. — Avis de motion de l' Echevin	48	Godin, J. W. & al. — Requête de	318
Girard & Godin. — Requête de	50	Grondines, Néléphore — Requête de	320
Gaz. — Règlement, concert, une manufacture de	53	Girard, V <sup>o</sup> Pierre — Requête de	321
Gagnon, Pierre & al. — Requête de	57	Gouverneur Général. — Lettre du	322
Girard & Godin. — Requête de	57	Gregory, C. A. — Poursuite de	323
Genest, L. W. A. — Lettre de	58	Gregory, C. A. — Rapport re	328
Garceau, Rev <sup>o</sup> J. A. & al. — Requête du	63	Giroux, H <sup>o</sup> Pierre — Requête des	347
Goldenberg, P. & al. — Requête de	69	Godon, Eugène — Requête d'	357
Giroux, P. J. & al. — Requête de	77	Grant, Willie — Requête de	358
Girard & Godin. — Requête de	86	Gauthier, Honoré — Plainte contre	361
Girard & Godin. — Drainage de la manufacture de	86	Guerneau, Edmond — Requête d'	372
Gouverneur Général. — Lettre du	95	Goulet, Louis — Lettre de	373
Gélinas, Nap <sup>o</sup> — Lettre de	105	Gélinas, Alexis — Requête d'	374
Gélinas. — Avis de motion de l' Echevin	115	Garceau, Herculé — Vente de terrain à	382
Geoffrion, J. W. A. — Lettre de	116	Godin, Alphonse — Requête d'	385
Garantie par le Cercle St. Louis.	119	Gauthier, Art. — Requête d'	418
Geoffrion, J. W. A. — Lettre de	121	Girard & Godin. — Requête de	462
Gas, Heat and Power Co. — Transport par		Galant, Médéric — Requête de	486
Gas, H. Malone & al. à la Three Rivers	130	Gauthier, A. W. — Requête d'	512
Gendron, Alfred — Poursuite d'	131	Gariépy & Panneton & al. — Requête de	521
Gendron, Alfred — Poursuite d'	146	Guillemette, V <sup>o</sup> Joël — Remise de taxes à	522
Gendron, Alfred — Rapport re	157	Godin, Arthur — Réduction de taxes à	538
Gélinas. — Avis de motion de l' Echevin.	163	Gouvernement Fédéral. — Lettre du	547
Genest, L. W. A. — Lettre de	237	Girard & Godin & al. — Requête de	554
Gervais, Dr. M. B. & al. — Lettre du	237	Gouin, Alfred J. — Lettre d'	554
Gouvernement Fédéral. — Requête au	239	Guilbert, J. A. — Vente de terrain par	571
Gagnon, Alphonse & al. — Requête d'	259	Gardien des Ponts St. Maurice. — Rapport du	589
Gélinas, Nap <sup>o</sup> & al. — Requête de	259	Godin, J. W. & Co. — Requête de	595
Grant, R. J. — Condolances à l' Echevin	266	Gauthier, Johnny — Requête de	599
Great North Western Infy. Co. — Requête de sa	268	Gélinas, Félix & al. — Requête de	608
Genest, L. W. A. — Requête de	281	Gauthier, Aimé — Requête d'	611
Girard & Godin. — Protêt de	286	Grenier, Pierre — Requête de	620
Gervais, A. B. — Lettre de l' Avocat	289	Grenier, Pierre. Exemption des taxes de l' eau à	624
Gregory, C. A. — Dommages réclamés par	289	Gouin, P. A. — Poursuite de	630

G

Godin, J. W. — Requête de	635
Guertin, Antoine — Requête d'	635
Godin, Sévère — Reclamation de	636
Germain, E. H. — Réduction de taxes à	643
Godin, J. W. — Vente de terrain à	653
Girard & Godin. — Requête de	700
Gélinas, Ars. — Vente de terrain par	701
Garneau, Adelphe — Requête d'	705
Goulet, Adolphe — Requête d'	706
Gauthier, Isaac — Lettre d'	714
Guillemette, M <sup>re</sup> J. — Remise de taxes à	715
Guibord, M <sup>re</sup> Amédée — Quittance pour constitut, à	731
Godin, Agn. & al. — Requête de	741
Grenier, P. & al. — Requête de	741
Girouf, Joseph — Requête de	742
Girouf, Joseph — Réduction de taxes à	754
Girard & Godin. — Prêt et octroi à	760
Grenier, P. & al. — Requête de	765
Girard & Godin. — Procès-Verbal de l'assemblée, re octroi à	769
Girard & Godin. — Règlement en faveur de	769
Grenier, P. & al. — Requête de	773
Girard & Godin. — Requête de	796



Houde, J. E. — Requête de	6	Hamel, Ls. — Vente de terrain par	306
Houde, J. E. — Lettre de	19	Hogues, L <sup>re</sup> Alphonse — Requête de	321
Hamel, Louis — Rapport concernant	21	Héroux, P. J. — Lettre de	335
Hôtel de Tempérance. — Certificat pour	35	Hamel, Ernest — Requête d'	358
Houde, J. E. — Avis de reprise de possession à	36	Hersey, Arthur H. — Lettre d'	373
Hôtel de Ville. — Soumissions pour plancher, à l'	37	Harnois, J. — Certificat de licence, demandé par	383
Hôtel de Tempérance. — Certificat pour	52	Héroux, Pierre — Vente de terrain à	389
Houliston. — Avis de motion de l'Échevin	56	Hamel, L <sup>re</sup> Joseph — Requête de	399
Hébert, L. P. — Poursuite de	66	Hamel, J. E. nommé Échevin.	402
Hôtel de Ville. — Réparation, au toit de l'	70	Hamel, J. E. — Prestation de serment par	402
Hould, J. B. L. & al. — Requête de	71	Hamel, J. E. et L. Lajoie nommés membres de divers comités. #406	
Hôtel de Ville. — Réparation, au toit de l'	75	Hobert, J. D. et J. Duplessis. — Terrain vendu par	422
Houliston, St. Col. J. — Requête du	77	Hamel, Louis — Requête de	447
Hart, E. A. — Lettre d'	91	Homologation du Rôle d'Évaluation pour 1903.	460
Hart, L. A. — Lettre de	92	Hôpital civique. — Vente de l'	464
Hygiène. — Lettre du Conseil d'	130	Hâvre. — Lettre de la Commission du	492
" " " " " "	134	Harnois, J. & Cie. — Certificat d'auberge refusé à	505
Houliston. — Avis de motion de l'Échevin	158	Houliston, Lt. Colonel — Lettre du	513
Hygiène. — Lettre du Conseil d'	166	Hôtel de Tempérance. — Certificat pour	516
Houde, E. — Transport de licence, à M <sup>rs</sup> Aldous & M <sup>rs</sup> Robert par	191	Hypothèque à M <sup>rs</sup> Halvina Rivest. — Insinuation d'	541
Hygiène. — Règlement concernant l'	192	Harnois & Cie. — Certificat d'auberge à	602
Hôpital civique.	196	Hadrill, Alf. W. — Lettre d'	608
Hôpital civique. — Vente de propriété par L. E. Protter pour	196	Harnois, Zéphirin — Requête de	617
Hôtel Albion. — Local de l'	198	Hâvre. — Lettre des Commissaires du	620
Hygiène. — Lettre du Conseil d'	200	Hypothèque. — Main levée en fav <sup>r</sup> de L. J. Braudry.	627
Hôpital civique. — Vente de propriété par L. E. Protter pour	202	Homologation du Rôle d'Évaluation pour 1904.	652
Homologation du Rôle d'Évaluation pour 1902.	222	Hamel, Joseph — Requête de	673
Hamel, Adolphe & al. — Requête d'	226	Hangar de l'Écluse. — Réparation du	698
Hâvre. — Requête de la Commission du	237	Hôtel de Tempérance. — Certificat pour	701
Houde, J. E. — Transport de licence par J. O. Racine, à	255	Hâvre. — Lettre des Commissaires du	706
Houliston. — Avis de motion de l'Échevin	258	Hamel, L <sup>re</sup> J. D. — Requête de	742
Houliston, Alf. — Échange entre féminaires des 3- <sup>es</sup> et	271	Hétu, J. E. — Lettre de	751
Hôtel de Tempérance. — Certificat pour	276	Houle, Aimé, père. — Réduction de taxes à	765
Hôtel de Tempérance. — Certificat pour	285	Hôpital civique. — Vente des effets de l'	773
Harnois, J. — Transport de licence, à Eug. Lavigne par	291	Houde, J. E. — Requête de	781
Houde, J. E. — Requête de	296	Hadrill, Alf. W. — Lettre d'	781
Houde, J. E. — " "	296	Houde, J. E. — Transport de licence de	783
		" " " — Certificat d'auberge à	793

H

Inspecteurs de Ville. — Rapports (2) de l'	21	Inspecteur Sanitaire, &c. — Eph. Acadale nommé	579
Inspecteurs de Ville. — Rapport de l'	35	Inspecteur Sanitaire. — Rapports (2) de l'	597
Inspecteur de viandes. — Nomination de l'	37	Inspecteur Sanitaire. — Rapports (2) de l'	609
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	41	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	618
Inspecteurs de Ville. — Rapports (2) de l'	60	Inspecteur Sanitaire. — Rapports (2) de l'	618
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	65	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	629
Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	66	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	637
Inspecteur de viandes. — Rapport de l'	88	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	655
" " " — " " "	93	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	674
" " " — " " "	113	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	681
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	113	Inspecteur de Ville. — Rapports (3) de l'	686 et 687
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	119	Inspecteur Sanitaire. — Rapports (2) de l'	687
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	123	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	692
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	139	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	698
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	157	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	700
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	190	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	709
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	225	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	715
Imperial Oil Co. — Requête de la	237	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	715
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	249	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	720
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	262	Indemnité à Jos. Robert.	727
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	270	Inspecteur de Ville. — Rapports (3) de l'	730
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	291	Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	744
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	300	Inspecteur Sanitaire. — Rapports (2) de l'	745
Incorporation de l'Association des Jeunes de Trois Rivières.	318	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	754
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	329	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	773
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	340	Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	777
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	359	Inspecteur Sanitaire. — Rapport de l'	781
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	367		
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	381		
Imperial Oil Co. — Lettre de la	448		
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	460		
Inventaire des Dépts. du Feu et de la Police.	472		
Indemnité à Oside Beaubien.	482		
" " " " "	490		
Inspecteur de Ville. — Rapports (2) de l'	524		
Indemnité à Alexis Lebel.	550		
Inspecteur de Ville. — Rapport de l'	579		

I

Jolin, Ludger — Remise de tapes à	2
Journaliers. — Salaire augmenté.	42
Journaliers. — Salaire augmenté.	46
Journaliers. — Salaire des	61
Juif. — Expropriation du cimetière	67
Juif. — Expropriation du cimetière	80
Juif. — Expropriation du cimetière	116
Juif. — Procédés discontinués <u>in re</u> cimetière	123
Jugement <u>in re</u> Jos. Morin vs. J. G. et P. Bournival mis en cause.	164
Jugement <u>in re</u> Adolphe alias Dolphus Balleux.	168
Jourdain, L. W. — Transport de licence par Ed. Bouquet	190
Jourdain, L. W. — Contestation de l'élection de	329
Jourdain. — Avis de motion de l'Échevin	345
Jutras & Beaulac. — Transport de licence par Jos. Bessou	374
Jordan, Geo. A. — Requête de	398
Jordan, Geo. A. — Requête de	413
Jugements <u>in re</u> élections et déqualification de L. W. Jourdain, M. Lafontaine, J. Page, et W. Lang.	415
Jourdain, L. W. — Jugement <u>in re</u> élection.	415
Julien, Emery bal. — Requête de	504
Jacques, J. Isaac — Requête de	535
Jacob, Alfred nommé Échevin.	725
Jacob, Alfred — Prestation de serment par	726
Jourdain, L. W. — Lettre de	765
Jourdain, L. W. — Vente de terrain par	765

K

Lord, Alexis — Requête d'	1	Lettre du Capt. Chs. Bourgeois.	59
Lettre de P. H. Biermans.	1	Symburner, P. — Vente de terrain par	60
" " la Colonial Bleaching & Printing Co.	1	Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	67
Licence accordée à Edouard Bourassa.	3	L' Etoile. — Requête de	69
Lord, Léopold — Requête de	6	L' Etoile. — Patronage accordé à	69
Lettre de L. W. Vallée.	7	Lane, P. E. — Lettre de	69
" L' A. E. Beauchemin.	7	Lettre de P. E. Lane.	69
" de P. H. Biermans.	7	" " Pourigny & Bureau, Avocats.	69
" " la Berlin Iron Bridge Co.	7	" " Chs. Pagé.	69
" " Bourgeois & Germain.	7	Lacasse, J. O. — Requête de	71
" " Narcisse Piché.	7	Licence. — Transport à J. O. Lacasse.	71
Lane, P. E. — Contrat pour chemin de fer électrique	13	Loranger, Jos. — Avis de poursuite de	72
Lettre de P. E. Lane.	18	Lettre de P. E. Lane.	72
Lane, P. E. — Lettre de	18	Lane, P. E. — Lettre de	72
Lettre de la Berlin Iron Bridge Co.	18	Lettre du Cercle Agricole de St. Grégoire.	72
" " Martel & Comeau, Avocats.	18	" de Pourigny & Bureau.	72
" L' A. E. Desilets.	18	" L' A. P. Debeaujour.	72
" de Lamotte & Prudel, Avocats.	19	Lamy. — Avis de motion de l' Echevin	76
Lamotte & Prudel, Avocats. — Lettre de	19	Lettre de Chas. Bourgeois.	77
Lettre de J. E. Houde.	19	" " la Berlin Iron Bridge Co.	78
" " Pressé Bureau.	19	Loranger, Jos. — Règlement de proclamation de	79
" " J. B. Malone & Cie.	19	Lettre de J. H. Legris.	87
Lord, Alexis — Rapport sur requête d'	20	Legris, J. H. — Lettre de	87
* Lavolette. — Orchestre	30	Lettre de R. L. De Martigny.	87
Lettre du Gouverneur Général.	30	" " l' Association Médicale des 3-R.	87
" de Lady Minto.	30	" L' E. A. Cart.	91
" " P. Symburner.	31	" de W. L. Duplessis.	91
Symburner, P. — Lettre de	31	" " P. S. Pourigny, Avocat.	92
Lettre du Chef de Police.	31	" " L' E. A. Cart.	92
Liqueurs. — Certificats pour Magasins de	35	" " la " Bell Telephone Co."	92
Lettre de J. A. Pessier.	38	Laperrière, D <sup>me</sup> Alf. — Requête de	94
" " Jacques Bureau, Mr. P.	38	Lettre de Jas. B. Lucherhoff	95
" " Atwater & Duolos, avocats.	38	Lucherhoff, Jas. B. — Lettre de	95
" " la Chambre de Commerce des 3-R.	44	Lettre du Gouverneur Général.	95
" " L. W. A. Genest.	45	" de Naph. Gélinas.	105
Symburner, P. — Vente de terrain par	56	" " P. E. Lane.	113
Lettre de L. W. A. Genest.	58	Lane, P. E. — Lettre de	113
* Lane, P. E. — Règlement pour chemin de fer électrique.	24		

Lettre de J. W. A. Geoffrion.	116	Lettre du L. P. R.	226
" " J. W. Pessier.	116	" de P. L. Shaughnessy.	226
" du Chef de Police.	117	" " L. E. Dupreine.	227
" de J. W. A. Geoffrion.	121	Lacroix, Pierre & al. — Requête de	237
" " la National Pool and Pipe Works.	121	Lettre de L. W. A. Genest.	237
" " P. E. Lane.	130	" du Dr. M. E. Gervais & al.	237
Lane, P. E. — Lettre de	130	" des Médecins.	237
Lettre du Conseil d'Hygiène.	130	" du journal "Le Courrier."	238
Langlois, L. O. & Co. — Requête de	134	" de la "Bell Telephone Co."	241
Lettre du Conseil d'Hygiène.	134	" " Henri Weber.	241
" de Drolet, Lassonde & Co.	135	Lumières électriques, de Ques. — Nouvelles	242
Lamy. — Avis de motion de l'Échevin	141	Laperrière, Thomas — Requête de	246
Local pour école de dessin.	143	Lettre d'É. D. Boisclair, Avocat.	246
Lettre de Jules de Cleroy.	144	" de M <sup>re</sup> Alphonse Méthot.	246
" de Eucth <sup>e</sup> Paquin.	144	" du Rév <sup>d</sup> G. E. Panneton.	253
" de la Berlin Iron Bridge Co.	144	" " Séminaire des 3-Rivières.	253
" " Colonial Bleaching and Printing Co.	144	" de Charles Pagé.	253
" " Thomas Bournival.	153	" " la "Bell Telephone Co."	253
" " P. B. Vanasse.	155	" du Chef de Police (2).	253
Lord, Docithé & al. — Requête de	165	Lumière électrique, coin des rues St-Henri et St-Julien. — Ques.	253
Lettre de John Bourgeois.	166	Licence de J. O. Lacasse transportée à J. E. Houde.	255
" du Conseil d'Hygiène.	166	Lacasse, J. O. — Transport de licence à J. E. Houde, par	255
Licence transportée par Edm. Bourque, à L. W. Jourdain.	190	Lambert, Adélard — Requête d'	268
" " " E. Houde à W. Allan & Phi. Robert.	191	Lassonde & Bonnie. — Requête de	268
Lacasse, J. O. — Requête de	192	Lettre d'Andrew Carnegie.	269
Lacroix, Johnny — Requête de	195	Lord, Joséphine — Requête de	274
Lettre du Rév <sup>d</sup> M. Chs. Beaudet.	198	Lettre de la C. M. C. A.	282
Local de l'Hotel Albion.	198	" del' Avocat A. E. Gervais.	289
Lettre du Rév <sup>d</sup> J. A. Moreau.	200	" d'Uldois Boisvert.	290
" " Séminaire des 3-Rivières.	200	Licence de J. Harnois transportée à Eug. Lavigne.	291
" de Jos. Bégin & Co.	200	Lavigne, Eug. — Transport de licence par J. Harnois à	291
" du Conseil d'Hygiène.	200	Lamy. — Avis de motion de l'Échevin	295
Lacroix, Johnny — Vente de terrain à	202	Loranger, Odilon — Requête d'	296
Lettre de la Co <sup>ie</sup> des Abattoirs des 3-R.	204	Loranger, Odilon — Réduction de taxes à	296
Lacroix, Johnny — Vente de terrain à	222	Lettre du Gouverneur Général.	297
Lefort, L. — Requête de	225	" de M <sup>re</sup> J. P. Valentine.	297
Lettre des Sœurs de la Providence.	225	Liste des Electeurs Municipaux. — Révision de la	301

Lucherhoff, Jas. B. — Vente de terrain à	302	Lettre de Louis Goulet.	373
Livernoche, Prefflé — Vente de terrain par	306	" d' A. R. Shehyn.	373
Lettre de la Bell Telephone Co.	313	" du Chef de Police.	373
" du C. P. R.	314	" de Willie Abnan	373
" de la Thee Rivers, Gas, Heat & Power Co.	314	Licence transportée par Jos. Roussau à Joutras & Beaulac.	374
" " " Kutta Percha & Rubber Mfg. Co.	314	Levasseur, Jos. — Transport de licence à Joutras & Beaulac par	374
Lumière électrique, coin des rues Bonaventure et Cartier.	315	Larivigne, Eug. — Poursuite de L. B. Dupane, Les Dupane et	374
Limoges, Jos. A. — Requête de	321	Le Bel, J. W. V. — Requête de	376
Lettre du Gouverneur Général.	322	Lettre de la Montreal Pipe Foundry Co.	377
" " C. P. R.	322	Licence demandé par J. Gamois. — Certificat de	383
" de la Canada Accident Assce. Corp.	322	Larivigne, Eug. — Poursuite de L. B. Dupane, Les Dupane et	383
Lesieur, Hector — Requête d'	325	Larose, Dr. Sévère — Requête de	385
Lettre de P. E. Panneton.	326	Lettre de la Soc. des Abattoirs des 3 - R.	386
" d'Alex. Baptist.	326	Lacombe, Art. Val. — Rapport sur requête d'	387
Lachance, Ovide, père. — Requête d'	335	Lavolette — Rapport concernant le Monument	388
Lesieur, Jean — Requête de	335	Lettre de Théophile Pelletier.	392
Leblanc, Elie. — Requête d'	335	Lavolette. — Statue	399
Lettre de Les. Couette & al.	335	Lamy, W. — Résignation, comme Echevin	401
" " P. J. Héroux	335	Lettre de la Soc. des Abattoirs des 3 - R.	404
" des Sœurs du Précieux Sang.	336	Lajoie, L. et J. E. Hamel nommés membres de divers comités.	406
" " Sœurs de la Providence.	336	Larivière, Jacques — Requête de	413
Lamy. — Avis de motion de L' Echevin	345	Lettre de la Soc. des Abattoirs des 3 - R.	413
Lettre de Henry Bettez, père	347	" " J. L. Scott.	414
" " Phi. Bellefeuille, fils.	347	" " Willie Sigman.	414
Laitiers. — Remboursement de taxes de	349	Lafontaine, M. — Jugement <i>in re</i> élection.	415
Lamy. — Avis de motion de L' Echevin	353	Lamy, W. — Jugement <i>in re</i> déqualification.	415
Lettre d' Eug. Balcer.	358	Laveau, Dr. Thomas — Requête de	418
" de Chs. Bernaquez.	358	Lettre de la Soc. des Abattoirs des 3 R.	418
" " Chs. Dumoulin.	358	Licence transportée par François Robichaud à J. Roussau.	421
" " Jos. V. Arigon.	358	Lettre de Lamotte & Prudel.	422
" " L' Association Médicale des 3 - R.	358	Lamotte & Prudel — Lettre de	422
Larivigne, Eug. — Plainte contre	361	Levasseur, Phi. — Requête de	425
Lettre de la Soc. des Abattoirs des 3 - R.	363	Lettre de Delle Perron.	425
" " Wm. Morin.	363	" " Lamotte & Prudel,	425
Limoges, Arthur — Requête d'	372	Lamotte & Prudel — Lettre de	425
Lacombe, Arthur Val. — Requête d'	372	Larivière, Jacques — Délai à	427
Lettre d' Arthur H. Hersey.	373	Lavolette. — Paiement du Monument	427

Lemieux, Ant. Val. — Requête d'	430	Lane, P. E. — Avis à	549
Lajoie, Maxime & al. — Requête de	438	Lebel, Alexis — Indemnité à	550
Lettre de la Soc. des Abattoirs des 3. R.	438	Lettre d'Alfred J. Rouin.	554
Landry, V <sup>me</sup> Léonide — Requête de	447	" de G. D. Boisvert.	554
Lettre de la Imperial Oil Co.	448	Liqueurs. — Certificat pour magasin de	556
" du Chef de Police.	448	Lettre de L. W. H. G. Malhiot.	564
Lesieur, Hector — Requête d'	462	Licence d'O.V. Régina transportée à J. A. Béland.	564
Lettre de J. E. Perrault.	474	Liqueurs. — Vente sur le terrain de l'Exposition.	565
" d'Ovide Beaubien.	481	Lettre de P. B. Vanasse.	574
" de Geo. Morrisette.	482	Levasseur, Phi. Val. — Requête de	584
" " la Soc. des Abattoirs des 3. R.	487	Lefebvre, V <sup>me</sup> Wm. — Requête de	584
" " Péléphore Lyburner.	492	Lettre de V <sup>me</sup> Ernest Langis.	584
Lyburner, Péléphore — Lettre de	492	Langis, V <sup>me</sup> Ernest — Lettre de	584
Lettre de la Commission du Hâvre.	492	Leclerc, Joseph — Requête de	588
" " " Chambre de Commerce. (3).	492	Liste des contribuables propriétaires. — Comité pour la révision de la	591
Licences. — Avis pour certificats de	493	Licences. — Avis pour certificats de	591
Lettre du Rév. Père J. Doybis.	498	Lefebvre, V <sup>me</sup> Wm. — Réduction de taxes à	591
" de la Chambre de Commerce.	498	Lettre de Joseph Barnard.	596
Loyer de terrain à la Montreal Pipe Foundry Co.	502	" du Chef de Police.	596
Lefort, L. — Augmentation du palais de	503	Licence. — Avis pour certificat de	598
Loyer de terrain à la Montreal Pipe Foundry Co.	505	Loyer de terrain, à St. Angèle, à G. Boisvert.	599
Lyburner, J. — Terrain vendu par	505	Lettre d'Ulric Perrault.	600
Limoges, Adélard — Requête d'	513	Limoges, Adélard — Quitittance partielle à	602
Lettre du Lt.-Colonel J. Houlston.	513	Levasseur, Phi. Val. — Requête de	608
" de V <sup>me</sup> Jos. Bouchard.	513	Lettre de Jos. Moisan fils.	608
" " L. Verande.	513	" d'Alf. W. Madrill.	608
" du Chef de Police.	513	" de P. B. Vanasse.	608
Lévesque, Godefroy — Requête de	522	" " Louis Pratte.	611
Lord, Léopold — Requête de	522	Levasseur, Phi. Val. — Rapport sur requête de	611
Liste des électeurs municipaux. — Révision de la	538	Lettre de la Commission du Hâvre.	620
Lachance, L. — Requête de	542	Lacombe, V <sup>me</sup> Narcisse — Requête de	628
Lévesque, Ant. Val. — Requête d'	542	Lettre de Cooke & Baron, Avocats.	636
Lettre de L. D. Paquin.	542	Licence transportée d'Exp. Varign, à Lafontaine & Morrisette.	642
Limoges, Adélard — Vente de propriété à	543	Varign, Eug. — Licence transportée à Lafontaine & Morrisette.	642
Lettre de P. V. Lefebvre, Ingénieur, du Gouvernement.	547	Lafontaine & Morrisette. — Licence d'Exp. Varign transportée à	642
Lefebvre, P. V. — Lettre de	547	Lettre d'E. H. Germain.	643
Lettre de Phi. Bellefeuille, Sr.	548	Lafontaine, A. — Requête d'	670



Lettre d'É. S. de Carufel.	670	Lettre des Sœurs de la Providence.	713
" de L. H. Bacquet.	674	" d'Isaïe Lauthier.	714
" " Z. Turgeon.	678	Lambert, V <sup>o</sup> N. — Remise de taxes à	715
" " Chs. Brandeis.	678	Legros, Jos. — Requête de	720
" du Chef de Police.	678	Lamy, Sévère — Requête de	726
" de Pourigny & Bureau.	686	Lamothe, J. & al. — Requête de	728
" " la Three Rivers Coal & Transportation Co.	686	Leprohon, Geo. & Fils — Requête de	736
" " " Montreal Pipe Laundry Co.	686	Lettre de Léopold Lefort.	737
Levasseur, Phi. — Réduction de loyer à	687	Lefort, Léopold — Lettre de	737
Loyer d'Onés. Dupuis et de Phi. Levasseur réduit.	687	Lettre de Belle Marie Desilets.	737
Liqueurs. — Certificat pour magasins de	687	" " Geo. Leprohon & Fils.	737
Levasseur, Phi. — Requête de	690	Leprohon, Geo. & Fils — Lettre de	737
Lettre d'Edouard Manseau.	691	Lettre de la Canada Gas Power and Fuel Co.	737
" de Drolet, Lassonde & Cie.	691	Lamy, Nap. & al. — Requête de	741
" " la Cie. Richelieu & Ontario.	691	Lemieux, Art. & al. — Requête d'	741
Lamy, Sévère — Requête de	697	Leprohon, Geo. & Fils — Requête de	751
Leprohon, Geo. — Requête de	697	Lettre du Ministre des Travaux Publics.	751
Lord, L. W. — Requête de	706	" de J. E. Hébert.	751
Lettre des Commissaires du Hôpital.	706	Lamy, Napoléon nommé Echevin.	752
" de Jacques Bureau, M. P.	706	Lamy, Napoléon — Prestation de serment par	758
" " Jos. Robert.	706	Lettre de L. W. Jourdain.	765
" " Jos. Duval.	706	Liqueurs sur le terrain de l'Exposition. — Vente de	772
" " P. E. Panneton.	706	Lajeunesse, Ls. — Requête de	780
" " la Three Rivers Gas, Heat & Power Cos.	706	Lettre de la Chambre de Commerce des E.-R.	781
" " " North Shore Power Cos.	707	" du C. C. R.	781
" L'Herminégilde Lamy.	707	" L'Alf. W. Hadrill.	781
Lamy, Herminégilde — Lettre d'	707	" de Gotique Prudel.	781
Lettre de Geo. Leprohon & Fils.	707	" des Rév. D <sup>mes</sup> Ursulines.	781
Leprohon, Geo. & Fils. — Lettre de	707	Licence transporté par Nap. Lantère à J. W. Marincau.	782
Lettre de Chs. Bourgeois.	707	Lajeunesse, Ls. — Réduction de taxes à	782
Loranger, Désiré — Réduction de taxes à	711	Legros, Jos. — " " " "	783
Lord, V <sup>o</sup> Orphyr. — Réduction de taxes à	711	Lemay, Jos. — " " " "	783
Loranger, Odilon — Requête d'	713	Licence de J. E. Houde. — Transport de	783
Lemay, Jos. — Requête de	713	Lacroix, Johnny — Requête de	789
Lambert, V <sup>o</sup> N. A. — Requête de	713	Lettre d'A. J. Pothier.	790
Lettre de la Canada Gas Power & Fuel Co.	713	" de Nap. Levasseur.	790
" " Louis Pelletier.	713	Levasseur, Nap. — Résignation comme Clerc des Évaluateurs.	790

Lettre de Randolph Macdonald.	496
" " la Montreal Pipe Foundry Co.	496
" du Chef de Police.	497

Morin, Jos. fils d'Edouard — Poursuite de	5	Marchés. — Rapport du Comité des	247
Marchand, G. Val. — Requête de	6	Marchés-aux-Denrées. — Réparations au	247
Marchés-aux-Denrées. — Vente des Magasins du	9	Magasins de Liqueurs et Auberges. — Certificats pour	250
Magasins du Marchés-aux-Denrées. — Vente des	9	Magasins de Liqueurs et Auberges. — Certificats pour	255
Malone, J. Val. — Requête de	18	Marchés-aux-Denrées. — Vente des Magasins du	255
Martel & Bomsau, Avocats. — Lettre de	18	Magasins du Marchés-aux-Denrées. — Vente des	255
Malone, J. B. & Co. — Lettre de	19	Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	272
Marchés. — Rapport du Comité des	20	Magasin de Liqueurs. — Certificat pour	276
Magasins de Liqueurs et Auberges. — Certificats pour	21	Maisons de pension. — Remise de taxes sur	285
Montplaisir, Jotique — Requête de	30	Morin, Geo. Val. — Rapport sur requête de	299
Minto. — Lettre de Lady	30	Malone, V. J. B. — Vente de terrain à	302
Marchés. — Rapport du Comité des	34	Moisan, Jos. père et fils — Requête de	304
Magasins de Liqueurs. — Certificats pour	35	M <sup>r</sup> Kenzie, Frederick — Requête de	325
Manufacture de coton. — Délégation concernant une	43	Marineau, Alex. — Requête de	326
Marchés pour usines à gaz. — Projet de	43	Montreal Pipe Foundry Co. — Requête de la	335
Malone, Thomas — Requête de	50	Maire et le Conseil. — Règlement concernant le	340
" " — Vente de pierre à	50	Martin, V. L. — Requête de	357
Montambault, Codefroy — Plainte contre propriétés de	66	Mahoup, Arsène — Quittance à	362
Monplaisir, G. — Requête de	71	Morin, W. — Lettre de	363
Malone, J. B. Val. — Requête de	77	Martin, V. L. — Requête de	372
Marchés-aux-Denrées. — Nomination du Clerc du	91	Marchand, W. Val. — Requête de	376
Marchés. — Règlement amendé concernant les	99	Montreal Pipe Foundry Co. — Lettre de la	377
Marchés-aux-Denrées. — Nomination de l'Act. Clerc du	107	Montreal Pipe Foundry Co. — Rapport sur requête de la	386
Maison des Ponts St. Maurice. — Réparation,	123	Marchand, W. Val. — Rapport sur requête de	387
Malone, Jas. B. Val. — Transport à la Phce. —		Monument Lavolette. — Rapport concernant le	388
Rivers Pass, West and Power Co., par	130	Marchés-aux-Denrées. — Rapport du Clerc du	394
Morin, Geo., Val. — Requête de	143	Marineau, J. A. — Requête de	398
Motion pour nommer Eug. Charretier Constable.	147	Messager. — D. Pleau nommé Collecteur et	400
Morin, Jos. vs. la Corp <sup>te</sup> et P. Bourinid mis en cause. —		Marineau, J. A. — Requête de	413
jugement <u>in re</u>	164	Marchés-aux-Denrées. — Nomination du Clerc du	420
Marchés-aux-Denrées. — Rapport du Clerc du	169	Marineau, J. A. — Délai à	427
" " " " " " " " " " " " " " " " " "	190	Monument Lavolette. — Paiement du	427
Moreau, P. J. A. — Lettre du	200	Montreal Pipe Foundry Co. — Bonus à la	431
Morissette, Louis — Requête de	225	Maire et le Conseil. — Règlement concernant le	440
Malone, J. B. — Requête de	225	Malhiot, V. Ed. — Réduction de taxes à	481
Médecins. — Requête des	237	Morissette, Geo. — Lettre de	482
Méthot, V. Alphonse — Lettre de	246	Montreal Pipe Foundry Co. — Requête de la	487

M

Marché-aup-Denrées.—Portes nouvelles au	489	Marché-aup-Denrées.—M. J. Pothier nommé arbitre, feu, au	676
Marchand, G. & al.—Requête de	491	Marché-aup-Denrées.—Vente des Magasins du	681
Marché-aup-Denrées.—Vente des Magasins du	493	Magasins du Marché-aup-Denrées.—Vente des	681
Magasins du Marché-aup-Denrées.—Vente des	493	Magasins de Liqueurs.—Certificats pour Auberges et	681
Magasins de Liqueurs.—Certificats pour Auberges et	502	Montreal Pipe Foundry Co.—Lettre de la	686
Montreal Pipe Foundry Co.—Terrain loué à la	502	Magasins de Liqueurs.—Certificat pour	687
Montreal Pipe Foundry Co.—Terrain loué à la	505	Martel, P. W. & al.—Requête de	690
Magasin de Liqueurs.—Certificat pour	506	Manseau, Edouard.—Résignation d'	691
Malhiot, L. & al.—Requête de	511	Manège Militaire.—Lettre, concert, un	706
Malone & Co.—Requête de	512	Macdonald, Randolph.—Requête de	712
Marché-aup-Poisson.—Réparation du	512	Massicotte, P. P. & al.—Requête de	712
Magasin de Liqueurs.—Certificat pour	516	Maire, suppléant.—Nomination du	734
Morency, D <sup>me</sup> Henry.—Requête de	522	Milot, Louis & al.—Requête de	737
Malhiot, Jov. A. S.—Rapport sur requête de L	523	Maire, autorisé, à signer des billets promissoires.	740
Marché-aup-Poin.—Nettoyage du	526	Marché-aup-Denrées.—Protoirs du	745
Méthot, Geo.—Requête de	529	Malone, J. S. & al.—Requête de	751
Morin, Jos. fils d'Urbain.—Requête de	542	Ministre des Travaux Publics.—Lettre du	751
Magasin de Liqueurs.—Certificat pour	556	Maire, autorisé, à signer des chèques pour salaires.	767
Malhiot, H. S. & al.—Lettre de L	564	Maire et le Conseil.—Règlement, concert, le	779
Mainlevée d'hypothèque à D <sup>me</sup> Malvina Boisvert.	571	Marinsau, J. O.—Licence transférée à	782
Martin, Léon.—Requête de	578	Manège Militaire.—Achat de terrain pour	784
Marchés.—Nomination du Surveillant des	579	" " — Option pour achat de terrain.	787
Malone, Thomas.—Requête de	595	Menuisiers et Charpentiers.—Requête de l'Association des	789
Moulin-à-Vent.—Rapport concert, le	596	Morrisette, Geo.—Requête de	789
Marché-aup-Denrées.—Réparations au	601	" " — " " — " "	789
Mandamus de G. Marchand, fr.	606	M <sup>re</sup> Rod, Geo. et P. O. Verrette.—Rapport de	791
Marchand, G. fr.—Mandamus de	606	Macdonald, Randolph.—Lettre de	796
Moisan, Jos. fils.—Lettre de	608	Montreal Pipe Foundry Co.—Lettre de la	796
Massé, Jos. & Co.—Avocat de la Corp., en re	612		
Moulin-à-Vent.—Rapport concert, le	618		
Marchand, G. fr.—Oris de poursuite de	618		
Morin, Urb.—Réduction de taxes à	623		
Mainlevée d'hypothèque en fav <sup>r</sup> de L. G. Beaudry.	627		
Mons, W. & al.—Requête de	628		
Manseau, Ed <sup>rd</sup> & al.—Requête d'	636		
Moisan, Joseph & al.—Requête de	643		
Manège Militaire.—Octroi de terrain pour	676		

Nomination d'Albert Prudel, Inspecteur de viandes, &c.	37
" de l'Inspecteur de viandes.	37
" " Robert Panneton, Ass <sup>t</sup> . - Constable.	42
" " " " " " " " " " " "	46
Nouveaux trottoirs, rues Bureau et Bellefeuille.	47
Nivellement du Chemin St. Marguerite.	64
Robert, A. N., fils — Requête de	69
Nomination du Pro-Maire.	80
Robert, A. N. — Avis concernant l'engagement de	80
Nomination du Clerc du Marché-sup-Denrées.	91
" de l'Ass <sup>t</sup> . Clerc du Marché-sup-Denrées.	107
Robert, L. P. & al. — Requête de	112
Nomination des Évaluateurs et de leur Clerc.	113
National Pool and Pipe Works. — Lettre de la	121
Nivellement des rues St. Geneviève et St. Julie.	136
National Pool and Pipe Works. — Vente de terrain par The	140
Nouveaux trottoirs, rue St. Martin.	140
Homme Eug. Charretier, Constable. — Motion pour	147
National Pool & Pipe Works. — Requête de la	152
" " " " " " — Exemption de taxes, &c.	152
Nomination de A. J. Bourigny, Echevin.	164
National Pool & Pipe Works. — Exemption de taxes, &c. de la	186
National Pool & Pipe Works. — Tarif de l'eau spéciale pour la	186
Nomination du Pro-Maire.	189
Robert, Phi. W. Adams. — Transport de licence par E. Houde, &c.	191
National Pool & Pipe Works. — Requête de la	253
National Pool & Pipe Works. — Requête de la	289
Nomination du Président des Élections Municipales.	301
National Pool & Pipe Works. — Rapport sur requête, de la	314
Nomination du Pro-Maire.	319
" des Auditeurs.	319
North Shore Power Co. — Requête de la	335
N. D. C., 2 <sup>e</sup> Emission. — Emission de Débitures	350
National Pool & Pipe Works. — Requête de la	363
Nomination des Évaluateurs et de leur Clerc.	382
Nomination de D. Beau comme Collecteur et Messager.	400
" " J. E. Camel, comme Echevin.	402

Nomination de Phi. Bellefeuille, &c., Clerc du Marché-sup-Foin.	420
" du Pro-Maire.	431
North Shore Power Co. — Billet promissoire à la	444
Nomination de John Charast, Charretier, et Ass <sup>t</sup> . Constable.	464
Nettoyage du Marché-sup-Foin.	526
Nomination du Président des Élections Municipales.	538
" " Pro-Maire.	554
" des Auditeurs.	554
Robert, A. N. — Requête de	564
Nomination d'Uldoric Dufresne membre des Comités.	569
" d'Éphrem Baudale, Inspecteur Sanitaire, &c.	579
" des Évaluateurs et de leur Clerc.	580
" de Péléphore Lévis, comme Echevin.	657
" L'W. J. Cozier, arbitra pour feu, au Marché-sup-Denrées	76
" de Victor Régina, Constable.	692
Nouveaux trottoirs, rues Champlain et St. Maurice.	701
North Shore Power Co. — Lettre de la	707
Nettoyage du ruisseau, rue St. Philippe.	711
Nomination du Président des Élections Municipales.	715
Normand, L. P. — Requête de	720
Nouveaux trottoirs, rue St. Valier.	720
Nomination d'Alfred Jacob, Echevin.	725
" du Maire Suppléant.	734
" des Auditeurs.	736
" de P. Bellefeuille, fils de Phi. Ass <sup>t</sup> . Constable.	746
" " Kap. Lamy, Echevin.	752
" des Évaluateurs et de leur Clerc.	785
" " " " " " " " " "	792

**N**

Orchestre Lavolette.	30
Octroi à l'Association Agricole des 3-R.	98
Ogden, b. N. — Requête de	112
Ogden, b. N. — Drainage, remboursé à	122
Octroi à l'Association Agricole des 3-R.	140
Officier de santé. — Rapport de l'	195
Octroi pour Ecole de Dessin.	260
" " " " "	403
Ouellette, Pierre — Requête de	412
Olivier, V <sup>o</sup> Aisé — Remise de taxes à	418
Ouellette, Pierre — Réduction de taxes à	427
Offres pour chemin de fer de 3 R. à Shawinigan.	508
Octroi de terrain pour exportation d'animaux.	565
Octroi à l'Association Agricole des 3-R.	565
" " " " "	570
Octroi à l'Association Agricole. — Procès-Verbal no 579	579
" " " " — Vote concernant l'	579
Octroi pour cadrans de la Cathédrale.	674
Octroi de terrain pour Manège Militaire.	676
Octroi de terrain au C.P.R., pour exportation d'animaux, de	716
Octroi et remise de taxes à l'Association Agricole des 3-R.	742
Octroi et prêt à Girard & Rodin.	760
Opinion légale de l'Avocat de la Corporation.	769
" " " " L. D. Paquin.	769
Option pour achat de terrain pour Manège Militaire.	787

Police. — Rapport du Comité de	3	Panneton, V <sup>me</sup> Ls. — Requête de	63
" — Rapport du Chef de	4	Panneton, V <sup>me</sup> Ls. — Remise de taxes à	63
Poursuite de V <sup>me</sup> Joseph Dagrés.	4	Police. — Rapports (3) du Chef de	66
" " Jos. Morin, fils d'Edouard.	5	Plainte contre propriétés de Rodofroy Montambault.	66
Page, Chs. — Requête de	6	Plaintes des traversiers du St. Maurice.	66
Panneton, Herbert — Requête de	7	Poursuite de L. P. Hébert.	66
Piché, Narcisse — Lettre de	7	" " D <sup>me</sup> A. Rousseau et cie.	66
Poursuite d'Ed. Ross, père. — Avis de	8	Projean, A. Val. — Requête d'	68
Police. — Rapports (3) du Chef de	9	Panneton, P. E. Val. — Requête de	68
Prêt de plans à la Berlin Iron Bridge Co.	18	Patronage accordé à "L'Étoile."	69
Plans prêtés à la Berlin Iron Bridge Co.	18	Page, Chs. — Lettre de	69
Police. — Rapport du Comité de	21	Police. — Rapports (2) du Chef de	69 & 70
Poursuite contre O. Rousseau & Cie.	22	Pleau, <sup>Pelle</sup> Louise — Requête de	71
Panneton, P. E. et Eug. — Requête de	30	" " " — Remise à	71
Panneton, P. E. et Eug. — Remise de taxes à	30	Peterson, Edouard. — Requête d'	77
Plouffe, Maurice Val. — Requête de	30	Pro-Maire. — Nomination du	80
Police. — Lettre du Chef de	31	Promissaire en fav. de la B <sup>que</sup> d'Archevêque. — Billet	80
Panneton, P. E. et Eug. — Avis de reprise de possession	35	Police. — Rapports (2) du Chef de	88
Possessions. — Avis de reprise de	35	Ponts St. Maurice. — Rapport concernant les	89
" " " " " "	36	Parent, Jos. Val. — Requête de	95
Plancher à l'Hotel des Ville. — Soumissions pour	37	Police. — Rapports (2) du Chef de	97
Poursuite de Rousseau & Cie. — Avis de	38	Ponts St. Maurice. — Approches des culées des	98
Poursuite de G. Dumas. — Avis de	39	Protêt d'Uldoric Carignan.	105
Police. — Rapports (2) du Chef de	41 & 42	Police. — Rapport du Chef de	107
Panneton, Norbert nommé assistant-Constable.	42	Poursuite contre L. P. St. Pierre & Cie.	107
Police. — Norbert Panneton nommé Cust. — Constable.	42	Pothier, Joseph nommé Cust. Clerc du Marché-aup. Denées.	107
Projet de marché pour usine à gaz.	43	Ponts St. Maurice. — Emission de Rébentures pour les	108
Protêt contre la "Berlin Iron Bridge Co."	44	Pavage des Rues. — Emission de Rébentures pour les	109
Panneton, Norbert nommé assistant-Constable.	46	Promissaire en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	110
Police. — Norbert Panneton nommé Cust. — Constable.	46	" " " " " d'Archevêque. — " "	111
Page, Chs. et R. J. Cooke. — Vente de terrain par	47	" " " " " " — " "	111
Promissaire en fav. de la B <sup>que</sup> d'Archevêque. — Billet	48	Police. — Lettre du Chef de	117
Pierre. — Vente à Thomas Malone.	50	Police. — Rapports (2) du Chef de	119
Passage des vagabonds et des aliénés.	58	Ponts St. Maurice. — Réparation, maison des	123
Police. — Rapport du Chef de	60	Procédés discontinués, in re, cimetières Juif.	123
Promissaire en fav. de la B <sup>que</sup> d'Archevêque. — Billet	62	Ponts St. Maurice. — Règlement concernant les	124
Promissaire en fav. de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	62	Promissaire en fav. de la B <sup>que</sup> d'Archevêque. — Billet	129





Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	258
Quisard dans la rue Volontaire.	260
Police. — Rapports (2) du Chef de	262
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	264
" " " " " " — "	264
" " " " " de Québec. — "	264
" " " " " d' Hochelaga. — "	265
" " " " " de Québec. — "	265
" " " " " d' Hochelaga. — "	265
" " " " " " — "	266
Provost, Ant. Val. — Requête d'	268
Police. — Rapport du Chef de	270
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	270
" " " " " " — "	271
Projet de Règlement concern <sup>t</sup> les barbiers.	272
Piste de bicycles, pue <sup>t</sup> Maurice. — Mise en bon état de la	274
Police. — Rapport du Chef de	276
Promissaire. — Billet	277
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	277
" " " " " de Québec. — "	277
" " " " " d' Hochelaga. — "	278
" " " " " " — "	278
" " " " " " — "	278
Police. — Rapports (3) du Chef de	283
Pension. — Remise de taxes sur raisons de	285
Protêt de Girard & Godin.	286
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	287
" " " " " d' Hochelaga. — "	287
" " " " " de Québec. — "	287
" " " " " d' Hochelaga. — "	287
" " " " " " — "	288
Police. — Rapport du Chef de	291
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	291
" " " " " " — "	292
" " " " " de Québec. — "	292
" " " " " d' Hochelaga. — "	292
" " " " " " — "	293

Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	293
" " " " " " — "	293
" " " " " d' Hochelaga. — "	294
" " " " " d' Hochelaga. — "	294
" " " " " " — "	294
" " " " " de Québec. — "	294
Police. — Rapports (2) du Chef de	301
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	301
Police. — Rapports (2) du Chef de	306
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	309
" " " " " " — "	309
" " " " " de Québec. — "	309
" " " " " d' Hochelaga. — "	310
" " " " " de Québec. — "	310
" " " " " d' Hochelaga. — "	310
" " " " " " — "	311
" " " " " de Québec. — "	311
" " " " " d' Hochelaga. — "	311
" " " " " " — "	311
" " " " " de Québec. — "	312
" " " " " d' Hochelaga. — "	312
" " " " " " — "	312
Parts dans la Presse Rivers, Has, Heat & Power Co.	314
Provost, Ant. Val. — Rapport sur requête, d'	315
Pose de lumière électrique, coin des rues Bonaventure et Fontaine	315
Police. — Rapports (2) du Chef de	315
Pro-Maire. — Nomination du	319
Précieux sang. — Requête des sœurs du	321
Perron, D <sup>lle</sup> Philomène & Mary — Requête de	321
Police. — Rapport du Chef de	322
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	322
Poursuite de K. A. Gregory.	323
Pères Franciscains. — Requête des Révé <sup>rs</sup>	325
Providence. — Requête des Révé <sup>rs</sup> Sœurs de la	325
Panneton, P. E. — Lettre de	326
Police. — Rapports (2) du Chef de	329
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d' Hochelaga. — Billet	330

Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	330	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	369
" " " " " d'Archevêque. — " "	330	" " " " " d'Archevêque. — " "	369
" " " " " de Québec. — " "	331	" " " " " " — " "	370
" " " " " d'Archevêque. — " "	331	" " " " " " — " "	370
Précieux sang. — Rapport spécial de l'Archevêque pour les sœurs du	331	" " " " " " — " "	370
Père Franciscain. — Rapport spécial de l'Archevêque pour les	331	" " " " " de Québec. — " "	370
Providence. — Allocution aux sœurs de la	331	" " " " " d'Archevêque. — " "	371
Carage, rue Champflour.	332	Police. — Lettres du chef de	373
Page. — Avis de motion de l'Échevin	332	Police. — Rapports (2) du chef de	373
Page. — " " " " " "	333	" — Rapport du chef de	374
Page. — " " " " " "	333	Coursuite, contre L. E. Dupresne, les Dupresne & Eug. Savigne.	374
Page. — " " " " " "	333	Pelletier, Ls. — Requête de	376
Précieux sang. — Lettre des sœurs du	336	Coursuite, contre L. E. Dupresne, les Dupresne & Eug. Savigne.	383
Providence. — Lettre des sœurs de la	336	Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque. — Billet	384
Providence. — Rapport sur requête des sœurs de la	339	" " " " " " — " "	384
Police. — Rapport du chef de	340	" " " " " Québec. — " "	384
Perception des Taxes, etc. — Règlement concernant la	342	Pinard, V <sup>ice</sup> Recteur. — Requête de	385
* Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	343	Police. — Rapport du chef de	389
" " " " " d'Archevêque. — " "	343	Police. — Rapports (3) du chef de	394 & 395
" " " " " " — " "	343	Pousier, Athanase. — Vente de terrain à	395
" " " " " " — " "	344	Pont St. Maurice. — Éclairage du	395
" " " " " de Québec. — " "	344	Page. — Avis de motion de l'Échevin	397
" " " " " d'Archevêque. — " "	344	Peau, D. nommé Collecteur et Messager.	400
" " " " " " — " "	345	Prestation de serment de l'Échevin J. B. Hamel.	402
Police. — Rapport du chef de	348	Procès L. E. Prottey.	402
Carage des Rues. — Emission de débetures pour les	350	Page, Jhs. — Jugement en re-élection.	415
Pont St. Maurice. — Emission de débetures pour les	351	Poliquin, J. D. — Réduction de taxes à	418
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> d'Archevêque. — Billet	352	Paulin, Alphonse — Requête d'	425
" " " " " " — " "	352	Perron, D <sup>lle</sup> . — Lettre de	425
" " " " " de Québec. — " "	353	Paiement du Monument Laviolette.	427
" " " " " d'Archevêque. — " "	353	Pro-Maire. — Nomination du	431
Police et Santé. — Ambulance pour la	353	Police. — Rapports (2) du chef de	431
Police. — Rapports (2) du chef de	361	Perception des Taxes. — Règlement concernant la	442
Pointe, contre Eug. Savigne, Adams & Robert, et Honoré Gauthier.	361	Police. — Lettre du	448
Coursuite de L. E. Dupresne.	361	Protêt d'Ovide Beaubien.	461
Promissaire en fav <sup>r</sup> de la B <sup>que</sup> de Québec. — Billet	368	Police. — Rapport du chef de	463
" " " " " d'Archevêque. — " "	369	Police. — John Charest nommé aux Constables.	464
Perception. — Nomination du Comité de	342	* Police et des Rues. — Inventaire des dépts de la	472

Quai de l'Acqueduc. — Réparations au	343
Quai de l'Acqueduc. — Réparations au	355
Quittance à Arsène Agheuf.	362
Quai de l'Acqueduc. — Rapport, concerté, le	366
Quai. — Reprise de possession de	473
Quittance et session par P. E. & Eug. Panneton.	476
Quai de l'Acqueduc. — Enquête sur travaux, au	493
Quartier St. Philippe. — Election d'un échevin pour le	555
Quittance partielle à Adéland Limoges.	602
Quittance pour constitut, à M. Amédée Seibold.	731
Quartier St. Philippe. — Drainage,	767

* Panneton, P. E. & Eug. — Avis de reprise de propriété.	473
Piette, L. — Requête, de	474
Perrault, J. E. — Lettre de	474
Panneton, P. E. & Eug. — Quittance et session par	476
Panneton, P. E. & Eug. — Billet promissoire à	476
Pierre pour Pavage. — Achat de	477
Pierre pour les rues St. Paul et St. Antoine.	482
Portes nouvelles au Marché aux Denrées. — Rapport, concerté	489
Police. — Rapports (2) du Chef de	492
Panneton, J. R. — Requête de	498
Panneton, Herbert val. — Requête de	498
Panneton, P. E. — Requête de	498
Police. — Rapports (2) du Chef de	502
Prolongement de la rue Champlain.	505
Picard, Alfred val. — Requête d'	512
Police. — Lettre du Chef de	513
Pavage de la rue St. Antoine.	517
" " " " St. Paul.	517
Perrault, Jos. & al. — Requête de	521
Picard, Alf. val. — Rapport sur requête d'	523
Police. — Rapports (2) du Chef de	525
Pavage des Rues. — Achat de pierre pour le	526
Pierre pour le pavage des rues. — Achat de	526
Pichette, A. P. A. — Requête d'	529
Ponts, Chemin St. Marguerite et rue St. Philippe.	537
Police. — Rapports (2) du Chef de	538
Piquin, L. D. — Lettre de	542
Propriété vendue à Adéland Limoges.	543
Police. — Rapport du Chef de	549
Pro-Maire. — Nomination, du	554
Police. — Rapports (3) du Chef de	556
Police. — Rapports (2) du Chef de	558
Plainte contre J. Bte Raymond.	558
Piquin, L. — Requête de	563
Pratte, Ed. — Requête d'	564
Police. — Rapport du Chef de	564
Parent, Benj. — Requête de	569
Police. — Rapport du Chef de	574

Pothier, A. J. — Requête d'	579	Pelletier, Louis — Lettre de	713
Procès-Verbal, assemblée octroi à l'Association Agricole.	579	Providence. — Lettre des sœurs de la	713
Pothier, A. J. — Requête d'	582	Police. — Rapports (2) du Chef de	715
Ponts, rue Notre-Dame. — Reconstruction de	582	Piste de bicycles, rue Des Champs.	718
Ponts, St Maurice. — Rapport du gardien des	589	Puisards, rues Des Champs et St <sup>e</sup> Geneviève.	718
Police. — Rapports (2) du Chef de	589	Prestation de serment de l'Échevin Alfred Jacob.	726
Projean, Auguste — Requête d'	595	Pothier, J. P. — Requête de	728
Police. — Lettre du Chef de	596	Police. — Rapports (2) du Chef de	737
Prolongement des rues Bartier et Denoue.	598	Panneton, Hoise — Requête de	742
Perreault, Ulric — Lettre d'	600	Police. — Rapport du Chef de	745
Police. — Rapports (2) du Chef de	609	Puisards. — Achat de	752
Pose de tuyaux de l'Aqueduc rue Pomancourt.	609	Prestation de serment de l'Échevin Hap. Lamy.	758
Pratte, Louis — Lettre de	611	Prêt et octroi à Girard & Rodin.	760
Police. — Rapports (2) du Chef de	618	Procès-Verbal, assemblée prêt et octroi à Girard & Rodin.	769
Poursuite d'Ulric Perreault.	619	Préquin, L. D. — Opinion légale de l'avocat	769
Perreault, Ulric — Poursuite d'	619	Puisard, rue Hertel.	772
Poursuite de J. Marchand, fr. — Avis de	618	Police. — Rapports (2) du Chef de	773
Poursuite de P. W. Guin.	630	Pommes. — Taxes pour vente dans des bateaux.	774
" " "	633	Poliquin, V <sup>o</sup> J. D. — Requête de	780
Police. — Rapports (2) du Chef de	637	Police. — Rapports (2) du Chef de	782
Police. — Rapports (2) du Chef de	653	Parage de la rue St <sup>e</sup> Antoine.	782
Pothier, A. J. — Requête d'	654	Puisards, rues De Nove et St <sup>e</sup> Maurice.	788
Prestation de serment de l'Échevin P. Lévesque.	657	Parage, rue Royale.	789
Pont entre îles du St <sup>e</sup> Maurice. — Soumissions pour	669	Pothier, A. J. — Résignation comme évaluateur.	790
Pont entre îles du St <sup>e</sup> Maurice. — Contrat pour	669	Prolongement de la rue des Pomancourt.	792
Pothier, A. J. nommé arbitre, pla au Marché aux Denrées.	676	Police. — Lettre du Chef de	797
Police. — Lettre du Chef de	678		
Pont entre les îles St <sup>e</sup> Christophe & Caron. — Rapport concerté	680		
Paiement de \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> à Bellefeuille & Laverge.	681		
Police. — Rapports (2) du Chef de	687		
Parent, P. E. — Requête de	689		
Police. — Rapports (2) du Chef de	698		
Parage de la rue St <sup>e</sup> Antoine.	699		
Pelletier, Raphaël — Requête de	705		
Panneton, P. E. — Lettre de	706		
Perreault, Ulric — Rapport re	710		
Panneton, E. J. & al. — Requête d'	712		

Requête d' Alexis Lord.	1	Règlement du Chemin de Fer électrique. — Rapport	} 31
" de Louis Duval.	1	concernant le	
Rapport du Comité des Finances.	2	Rapport du Comité des Chemins.	33
Remise de taxes à Ludger Jolin.	2	Rois, Edouard, père. — Dommages accordés à	33
Rapport du Comité de Police.	3	Rapport du Comité des Marchés.	34
" " Surintendant de l' Aqueduc.	4	" sur requête d' Ephrem Beaudale.	34
" " Chef de Police.	4	Requête d' Ephrem Beaudale. — Rapport sur	34
Requête de Ricard & Robichaud.	6	Rapport de l' Inspecteur de Ville.	35
Ricard & Robichaud. — Requête de	6	Reprise de possession. — Orvis de	35
Requête de Léopold Lord.	6	" " " " " "	36
" " J. Marchand & al.	6	Rue Des Commissaires. — Drainage,	37
" " J. E. Houde.	6	Requête de Jas. Héron.	38
" " Chs. Pagé.	6	" " Louis Marie.	38
" " Norbert Panneton.	7	Réduction de taxes à Louis Marie.	38
" " b. J. Barnard.	7	Résignation de pinacle Pessier.	38
Rois, Edouard, père. — Orvis de poursuite d'	8	Rousseau & Cie. — Orvis de poursuite de	38
Rapports (3) du Chef de Police	9	Rapport du Surintendant de l' Aqueduc.	40
Requête de Nap. Charbonneau & al.	17	Rue Des Commissaires. — Aqueduc,	40
" " N. Malone & al.	18	Rapport de l' Inspecteur de Ville.	41
" " d' Ephrem Beaudale.	18	" (2) du Chef de Police.	41 & 42
Rapport du Comité des Marchés.	20	Rue Notre-Dame. — Elargissement de la	42
" sur requête d' Alexis Lord.	20	" St. Martin. — " " "	43
Requête d' Alexis Lord. — Rapport sur	20	Requête de Victor Desmarais.	45
Rapport du Comité de Police.	21	Rapport du Comité des Chemins.	45
" concernant Louis Hamel.	21	Rue Des Arches. — Elargissement de la	45
" (2) de l' Inspecteur de Ville.	21	" St. Martin. — Elargissement de la	47
Rousseau, W. & Cie. — Poursuite contre	22	" Notre-Dame. — Elargissement de la	47
Réception à S. M. R. le Duc de York et de Cornwall.	23	Rues Bureau et Bellevue. — Nouveaux trottoirs,	47
Règlement Chap. 98, actions dans une	} 24	Requête de Ben. Rosenthal.	50
voie de chemin de fer électrique.			
Requête d' Edouard Bourque & al.	30	Rosenthal, Ben. — Requête de	50
" de Zotique Montplaisir.	30	Requête d' On. Bellemarre.	50
" " P. E. et Eug. Panneton.	30	" de Girard & Godin.	50
Remise de taxes à P. E. et Eug. Panneton.	30	" " Thomas Malone.	50
Requête de Maurice Houffe & al.	30	" " O. V. Arzotte & al.	50
Rapport concernant le Règlement du Chemin	} 31	" d' Uldoric Boisvert.	50
de Fer électrique.			
* Rue St. Justin. — Elargissement demandé.	18	" de Geo. Purcotte & al.	51
Rue St. Julien. — Prohibé demandé.	18	Règlement Chap. 99, concernant une manufacture de gaz.	53

**R**

Rue Des Forges.—Elargissement de la	56	Requête de D <sup>lle</sup> Louise Pleau.	71
Requête de Pierre Gagnon & al.	57	Remise à D <sup>lle</sup> Louise Pleau.	71
Rue Notre-Dame.—Drainage,	57	Requête de J. B. L. Hould & al.	71
Requête de Joseph Rondeau.	57	" " J. O. Lacasse.	71
Rondeau, Joseph.—Requête de	57	" " L. B. Duprene.	71
Réduction de taxes à Joseph Rondeau.	57	Rapport du Comité de Santé.	74
Rondeau, Joseph.—Réduction de taxes à	57	" concernant l'abattoir public.	74
Requête de R. Robichaud & al.	57	Réparation au toit de l'Hôtel-de-Ville.	75
Robichaud, R. & al.—Requête de	57	Requête du Lt. Col. J. Couliston.	77
Requête de Girard & Godin.	57	" de J. B. Malone & al.	77
" " Drolet, Lassonde & Co <sup>ie</sup> & al.	58	" de Edouard Peterson.	77
" " la Co <sup>ie</sup> des Abattoirs des 3. R.	58	" de A. V. Giroux & al.	77
" " D. Vallée & al.	58	Rue St. Paul.—Arrosage de la	77
Rapport du Chef de Police.	60	Requête d'Urbain Dussureau.	77
Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	60	Rapport du Comité des Chemins.	79
Rue Des Forges.—Elargissement de la	60	Reclamation de Jos. Laranger réglée.	79
Rue Des Commissaires.—Drainage,	61	Rapport du Sec.-Trésorier, pour les 6 mois	} 80
Requête du Rév <sup>d</sup> J. O. Carreau & al.	63	finissant le 30 Juin 1901.	
" de R. L. De Martigny.	63	Requête de Girard & Godin.	86
" " V <sup>me</sup> L. S. Panneton.	63	" " L. Veillette & al.	86
Remise de taxes à V <sup>me</sup> L. S. Panneton.	63	" " A. X. Beauchemin.	86
Rapport du Comité des Chemins.	64	" " L'Association des Bouchers.	86
Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	65	" " L. Brunelle & al.	87
Rapports (3) du Chef de Police.	66	Rapports (2) du Chef de Police.	88
Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	66	Rapport d'Abb. Prudel, Inspecteur de Viandes.	88
Rousseau, D <sup>me</sup> A. & al.—Poursuite de	66	" de L. A. Vallée.	89
Requête de A. V. Décoteau & al.	68	" concernant les Ponts St. Maurice.	89
" de L. A. Projean & al.	68	Requête de J. E. Hamirand.	91
" de P. E. Panneton & al.	68	" " Jos. Bégin & al.	91
" " Jos. Fleury.	68	Reclamation d'Adolphe Balleau.	91
" " L'Étoile.	69	Rapport d'Abb. Prudel, Inspecteur de viandes.	93
" " P. Goldenberg & al.	69	Requête de Charles Vadeboncoeur.	94
Rue St. Martin.—Drainage.	69	" " D <sup>me</sup> Alex. Laperrière.	94
Requête de P. X. Robert fils.	69	" " L'Association des Bouchers.	94
Rapports (2) du Chef de Police.	69 & 70	" " Rocheleau & Dagnéau.	95
Réparation au toit de l'Hôtel-de-Ville.	70	Rocheleau & Dagnéau.—Requête de	95
Requête de J. Nonplaisir.	71	Requête de Jos. Parent & al.	95

Rapport des Comités Permanents.	96	Règlement Chap. 103, concernant les Ponts St. Maurice.	124
Rue Alexandre. — Élargissement de la	96	Requête de Majorique Arcand.	127
Rapports (2) du Chef de Police.	97	" " L'Association des Bouchers.	127
Règlement Chap. 100, amendant le règlement des Marchés.	99	" " L'Al. Rennie & al.	128
Règlement Chap. 101, concernant les Abattoirs.	100	Rennie, Al. & al. — Requête, d'	128
Requête de Phas. Demoulin, Shérif.	105	Rapport de J. Al. Pessier, Avocat, in re D <sup>me</sup> Al. Duplassis.	128
" " L'J. L. Clair.	105	Rues Notre-Dame et St. Pierre. — Élargissement des	129
Rapport du Chef de Police.	107	Requête de la Soc <sup>ie</sup> des Abattoirs des 3-R.	130
Requête de George Dufresne.	112	Rapport du Comité des Chemins.	132
Réduction de taxes à Geo. Dufresne.	112	Rues Julie et Bonaventure. — Élargissement des	132
Requête de L. P. Robert & al.	112	Roubeau, Ars. — Poursuite contre	133
" " L. K. Ogden.	112	Rue St. Philippe. — Drainage,	133
" " L'Association des Bouchers.	113	Requête de W <sup>m</sup> Brunelle & al.	134
" " M <sup>re</sup> Jos. Doucette.	113	" " L. P. Langlois & Co.	134
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Jos. Doucette.	113	Rue St. Elizabeth. — Drainage,	134
Requête de Michael Bowland.	113	Requête d'Elie Allard.	134
Rapport de l'Inspecteur de viandes.	113	Rapport du Comité des Chemins.	136
" " L'Inspecteur de Ville.	113	Rues St. Geneviève et St. Julie. — Nivellement des	136
Rue Notre-Dame. — Élargissement de la	114	Rue St. Julie. — Poo de puisard dans la	136
Règlement Chap. 102, concernant les charretiers.	115	Rapports (4) du Chef de Police.	137 & 138
Requête de Narcisse Bellemare.	116	Rapport de P. X. Bellefeuille & Frère.	138
" " George Deschesnes.	116	Rapport concernant le Concasseur.	138
Rapport du Comité du Drainage.	118	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	139
Rues St. Philippe et St. Geneviève. — Drainage,	118	Rue Bonaventure. — Élargissement de la	140
Rapports (2) du Chef de Police.	119	Rue Julie. — Élargissement de la	140
Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	119	Rue St. Martin. — Nouveaux trottoirs,	140
Requête de M <sup>re</sup> Alex. Weller.	120	Requête de G. J. Barnard.	143
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Alex. Weller.	120	" " Péléphore Vézina.	143
Requête de la Soc <sup>ie</sup> des Abattoirs des 3-R.	120	Réduction de taxes à Péléphore Vézina.	143
Requêtes (3) " L'Association des Bouchers.	121	Requête de Geo. Marin & al.	143
Rapport du Comité de l'Aqueduc.	121	" " Pierre Rivard & al.	144
Rues St. Geneviève et St. Ars. Janvier. — Aqueduc,	121	Rivard, Pierre & al. — Requête de	144
Rapport du Comité du Drainage.	122	Rapport de L. Al. Vallée, Ingénieur.	145
Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	123	" " concernant les Ponts St. Maurice.	145
Réparation, maison des Ponts St. Maurice.	123	Réduction de taxes à Elie Allard.	147
Rue Des Forges. — Alignement,	123	" " " " Delle Henriette Ricard.	147
		Ricard, Henriette. — Réduction de taxes à	147

Rôle d'Évaluation pour 1902.—Dépôt du	149	Requête de la Three Rivers Gas Heat & Power Co.	199
Requête de la National Pool & Axe Works.	152	Rapport du Secrétaire Trésorier pour l'année 1901.	200
" " Geo. Bourgeois.	152	" de J. A. Tessier <i>in re</i> A. Pallép.	201
" " Jreffle Duplessis & al.	152	" du Comité de la commune.	201
Résignation comme échevin de Thomas Bournival.	153	Réduction des taux de l'eau en faveur des fleurs de la Providence.	203
Rapports (2) du Chef de Police.	154	Requête de Henri Weber.	203
Requête de L. G. Beaudry.	155	Rapport des Évaluateurs.	205
" d'Euclide Paquin & al.	155	Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1902.	217
Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	156	Rôle d'Évaluation pour 1902.—Rapport sur plaintes contre le	217
" de J. A. Tessier, <i>re</i> Alfred Bendron.	157	Rôle d'Évaluation pour 1902 homologué.	222
" " L'Inspecteur-de-Ville.	157	Requête de Louis Morrisette.	225
Requête de Docithé Lord & al.	165	" " J. B. Malone.	225
" " la <i>bié</i> des Abattoirs des 3-R.	165	" " L. Lefort.	225
" d'Alimé Duchaine.	166	Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	225
Rapport du Comité des Finances.	167	" de l'Inspecteur-de-Ville.	225
" sur requête de Geo. Bourgeois.	167	Requête de Delisle & Vanasse.	226
Requête de Geo. Bourgeois.—Rapport sur	167	" " J. C. Kamirand.	226
Rapports (2) du Chef de Police.	169	" " L. Courteau & al.	226
Rapport du Clerc du Marché-aux-Denrées.	169	Rapports (2) du Chef de Police.	227
Règlement Chap. 104, concernant les Cotisations et Taxes.	170	Requête de Pierre Lacroix & al.	237
Règlement Chap. 105, concernant le Départe- ment des Chemins et Rivières amendé.	182	" des Boulangers.	237
Règlement Chap. 106, exemption de taxes et taux de l'eau spéciaux en faveur de la National Pool and Axe Works Coy.	186	" de Frs. Bourassa & al.	237
Requête de la Corporation Episcopale des 3-R.	188	" " la Imperial Oil Co.	237
" " A. J. Bourigny.	189	" " " Commission du Câble.	237
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	190	" au Gouvernement Fédéral.	239
" du Clerc du Marché-aux-Denrées.	190	" de Charles Pagé.	241
Rôle d'Évaluation.—Examen du	191	" " la <i>bié</i> des Abattoirs des 3-R.	241
Requête de J. O. Lacasse.	192	Rapports (2) du Chef de Police.	242
Règlement Chap. 107, concernant l'hygiène, la vaccination, &c.	192	Rapport du Comité de l'Éclairage.	242
Requête de Johnny Lacroix.	195	Rues.—Nouvelles lumières électriques de	242
Rapport du Chef de Police.	195	Requête de Thomas Laperrière.	246
" de l'Officier de Santé.	195	Reclamation de dommages par Joseph Boisclair.	246
Requête d'Antoine St-Pierre & al.	199	Rapport du Comité des Marchés.	247
		Réparations au Marché-aux-Denrées.	247
		Rapport des Évaluateurs.	248
		" sur requête de Delisle & Vanasse.	248
		Requête de Delisle & Vanasse.—Rapport sur	248
		Qué St-Marie.—Prolongement demandé.	225



Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	249	Requête de Rennie & Lassonde	268
" du Chef de Police.	249	Rennie & Lassonde. — Requête de	268
Requête de Prime Larasin.	252	Requête de la Great North Western Bldg. Co.	268
" " Zacharie Bloutier.	252	" " V <sup>o</sup> e Claude Emile Féron.	268
" " Fr. G. Beaudry.	252	" l'Edmond Dupont.	268
" " la Chambre de Commerce des 3-R.	252	" de P. A. Farmer & al.	268
" " " Co. M. B. O.	252	Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	270
" " L'Association des Bouchers.	252	Rapport du chef de Police.	270
" " Majorique Arcand.	252	Rue St. Stanislas. — Drainage,	270
" " V <sup>o</sup> e Philippe Fortin.	253	Règlement chap. 109, concernant les Barbiers.	272
" " la National Tool & Axe Works.	253	Requête de J. A. Vézina.	274
Rues St. Maurice & St. Julie. — Pose de lumière électrique, coin	253	" du séminaire des 3-R.	274
Requête de l'Alphonse Saegnon & al.	259	" de l'Association des Bouchers.	274
" des Barbiers.	259	" de H. Beland & al.	274
" de R. W. Williams.	259	Réparation de la piste de bicycles, rue St. Maurice.	274
" " Nath. Kélinas & al.	259	Requête de Joséphine Lord.	274
" l'Arthur Savard & al.	260	Rapport du Comité des Finances.	274
Rue Volontaire. — Pose de puisard, dans la	260	" sur requête de V <sup>o</sup> e Claude Emile Féron.	274
Requête de la Corporation Episcopale des 3-R.	260	Requête de V <sup>o</sup> e Claude Emile Féron. — Rapport sur	274
" " P. J. Barnard.	260	Rapport du Chef de Police.	276
Rapport du Comité des Finances.	260	" des Comités Permanents.	276
" sur requête de V <sup>o</sup> e Philippe Fortin.	260	" sur requête de P. A. Farmer & al.	276
Requête de V <sup>o</sup> e Phi. Fortin. — Rapport sur	260	Requête de P. A. Farmer & al. — Rapport sur	276
Rapport des Comités Permanents.	261	Roi Edouard VII. — Adresse au	278
" sur requête de la Bell Telephone Co.	261	Requête de L. W. A. Kenest.	281
Requête de la Bell Telephone Co. — Rapport sur	261	" de Edouard Rivard.	281
Rapport sur requête de Majorique Arcand.	261	Rivard, Edouard — Requête de	281
Requête de Majorique Arcand. — Rapport sur	261	Requête de Duchaine & Fière.	282
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	262	Rapports (3) du Chef de Police.	283
Rapports (2) du Chef de Police.	262	Règlement, chap. 109, concernant les cotisations et Taxes.	284
Règlement chap. 108, concernant les cotisations et Taxes.	262	Remise de taxes sur maisons de pension.	285
Rue Julie. — Elargissement de la	263	Requête de P. A. Farmer & al.	289
Rue De. Lonnancourt. — Nouveaux trottoirs,	264	" " P. Bournival.	289
Remise de taxes suppl <sup>ies</sup> d'assurances, contre le feu.	266	" " A. N. Décoteau & al.	289
Requête de Benj. Beaumier.	268	Rue St. Philippe. — Arrosage d'une partie de la	289
" l'Ant. Provost & al.	268	Requête de O. Arcand.	289
" " Adolphe Lambert.	268	Réduction de taxes à O. Arcand.	289

Requête de la National Pool & Works.	289	Rapport sur requêtes d'Art. Rocheleau, Aimé	
Reclamation en dommages de Sr. W. Gregory.	289	Duchaine, et Borromé St. Pierre.	304
Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	291	Requête d'Art. Rocheleau. — Rapport sur	304
Rapport du Chef de Police.	291	Rocheleau, Art. — Rapport sur requête d'	304
Requête de J. E. Houde.	296	Requête d'Aimé Duchaine. — Rapport sur	304
" " " "	296	Requête de Borromé St. Pierre. — Rapport sur	304
" " " " d'Arthur Rocheleau.	296	Rapports (2) du Chef de Police.	306
Rocheleau, Arthur — Requête d'	296	Rue Julie. — Elargissement de la	306
Requête d'Odilon Loranger	296	Rapport sur requête de la National Pool & Works.	314
Réduction de taxes en fav. d'Odilon Loranger.	296	Requête de la National Pool & Works. — Rapport sur	314
Requête d'Aimé Duchaine.	296	Rapport sur requête d'Ant. Provost & al.	315
" de Borromé St. Pierre.	297	Requête d'Ant. Provost & al. — Rapport sur	315
" " J. O. Bourassa & al.	297	Rues Bonaventure et Cartier. — Pose de lumière	
" " " " Léon Desrosiers.	297	électrique, au coin des	315
Réduction de taxes en fav. de V <sup>me</sup> Léon Desrosiers.	297	Rapports (2) du Chef de Police.	315
Requête de J. P. Farmer & al.	297	Réduction de taxes en fav. de l'Eglise St. Jacques.	315
" " R. Robichaud.	297	Requête de J. V. Kodin & al.	318
Robichaud, R. — Requête de	297	" " Péléphore Grondines.	320
Rapport du Comité des Chemins.	299	" " d'Edr. Ross, Sr.	321
Rapport sur requête de Ser. Morin & al.	299	Ross, Edr. Sr. — Requête d'	321
Requête de Ser. Morin & al. — Rapport sur	299	Requête de V <sup>me</sup> Pierre Girard.	321
Rapport concernant l'Aqueduc.	300	" " V <sup>me</sup> Alphonse Rogue.	321
" de l'Inspecteur de Ville.	300	" " V <sup>me</sup> Jos. Limoges.	321
" (2) du Chef de Police.	301	" des Révérends Sœurs du Précieux Sang.	321
Révision de la liste des Electeurs Municipaux. — Comité pour la	301	" de D <sup>ne</sup> E. W. Copeland.	321
Réduction de taxes en fav. de Sr. Freycinet.	302	" " D <sup>lle</sup> Philomène Mary Perron.	321
" " " " " " V <sup>me</sup> John Rowland.	302	Rapport du Chef de Police.	322
Remise de taxes aux V <sup>ms</sup> d'Assurances contre le feu.	302	Requête de V <sup>me</sup> On. St. Amand.	324
Reclamation en dommages par A. H. Dupresne.	303	" d'Hector Lesieur.	325
Requête d'Olaf. Collins.	303	" de Frederick W. Kenzie.	325
" de Noé Champagne.	304	" des Révérends Pères Franciscains.	325
" " J. P. Rousseau & Cie.	304	" " Révérends Sœurs de la Providence.	325
Rousseau, J. P. & Cie. — Requête de	304	" " V <sup>me</sup> Robert Robert.	325
" " " " " " — Drainage et Aqueduc, chez	304	Robert, Robert V <sup>me</sup> — Requête de	325
Requête d'Hubert Courteau.	304	Requête d'Olaf. Marinsau.	326
" de Tebbutt & Frère & al.	304	" de Jos. Bégin & al.	326
" " Jos. Moisan père et fils.	304	" " Phi. Alarie & al.	326
* Rues Hertel et St. Paul. — Proportionnement des papiers des	297		
Rue Budden. — déplacement demandé de la	297		

Rapport re L. W. Gregory.	328	Requête de Willie Grant.	358
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.	329	Rapport sur réclamation de Phi. Bellefeuille.	358
Rapports (2) du Chef de Police.	329	Réclamation de Phi. Bellefeuille. — Rapport sur	358
Rue St. Georges. — Drainage,	332	Rapport du Dr. Art. Bernier, concert, analyse de l'eau.	358
Rue Champflour. — Passage,	332	" sur analyse de l'eau par le Dr. Art. Bernier.	358
Requête de Ferdinand St. Louis.	334	" (2) de l'Inspecteur-de-Ville.	359
" " Zotique Duval.	334	Rue Hiverville. — Rapport concert, l'élargissement de la	359
" L'Albert Vadeboncoeur.	334	" La Pousse. — Rapport concert, le canal,	359
" du Rev. E. Cramellion.	334	Rapport de l'Avocat de la Corporation.	360
" de la Montreal Pipe & Foundry Co.	335	Rapports (2) du Chef de Police.	361
" " Northshore Power Co.	335	Rapport, contre Eug. Lavigne, Adams & Herbert et H. Gauthier.	361
" L'Orvide Sachance, père.	335	Requête de la National Pool & Ice Works.	363
" de Jean Lesieur.	335	Rapport concert, le quai de l'Aqueduc.	366
" L'Elie Leblanc & al.	335	" de l'Inspecteur-de-Ville.	367
Rapport sur requête de Phi. Ollivier & al.	337	Règlement chap. III, concernant les bicyclettes.	367
Requête de Phi. Ollivier & al. — Rapport sur	337	Règlement des Chemins amandé.	367
Rue St. Paul. — Nouveaux trottoirs,	338	Requête de L'Arthur Limoges.	372
Rapport sur lettre du C. O. R.	338	" L'Arthur Lacombe & al.	372
" " requête des fleurs de la Providence.	339	" de Joseph Ouel.	372
" de l'Inspecteur-de-Ville.	340	" " Phi. Bellefeuille, Sr.	372
" du Chef de Police.	340	" L'Edouard Guerneau.	372
Règlement chap. III, concernant le Maire et le Conseil.	340	" de Vol. L. Martin.	372
Règlement chap. III, concernant le Dépt. des Finances.	341	" " V <sup>o</sup> e Hoise Richard.	372
Règlement chap. III, concernant la Perception des Taxes, &c.	342	Richard, V <sup>o</sup> e Hoise — Requête de	372
Règlement chap. III, concernant le Dépt. du Drainage.	342	Requête de L. Didier.	372
Réparations au quai de l'Aqueduc.	343	" " A. W. Choutier.	372
Requête des Sts. Pierre & Simon.	347	Rapports (2) du Chef de Police.	373
" L'Adjutor Savard.	347	Rapport du Chef de Police.	374
Rapport du Sec. Trésorier pour les 6 mois	} 348	Requête du Rev. J. B. Comeau & al.	376
finissant le 30 Juin 1902.		376	
Rapport du Chef de Police.	348	" de L. Pelletier.	376
Remboursement de taxes de faitiers.	349	" de W. A. LeBel.	376
Réparations au quai de l'Aqueduc.	355	" de W. Marchand & al.	376
Requête de Théodule Beaulieu.	357	" L'Edm. Bourque.	376
" L'Eugène Godon.	357	" de R. S. Cooke & al.	376
" de Vol. L. Martin.	357	" " V <sup>o</sup> e Eucite Duchaine.	376
" L'Ernest Gamel.	358	" " la ligne de Téléphone, du comté de St. Maurice.	377
		" L'Alexis Kélinas.	377

Réduction de taxes à la bière de Nélphore, du pont de St. Maurice.	377	Requête de M <sup>me</sup> Tremblay.	413
Réduction de taxes en faveur de divers contribuables.	379	" " L'Association des Bankiers de la Prov.	413
" " " " " " " "	381	" " Geo. A. Jordan.	413
Rapport de l'Inspecteur de la Ville.	381	" " M <sup>me</sup> Jos. Bouchard.	413
Requête de Peibutt & Frère.	385	" " J. A. Harineau.	413
" " D <sup>me</sup> Sévère Larose.	385	" " M <sup>me</sup> Olivier Dorval.	413
" " M <sup>me</sup> Hector Pinard.	385	Rue St. Philippe. — Eclairage,	414
" " L'Alphonse Rodin.	385	Rapport sur requête de la Three Rivers Coal & Transportation Co.	414
" de la Montreal Pipe Foundry Co. — Rapport sur	386	Rue Riverville. — Arbitrage pour élargissement de la	415
Rapport sur requête de la Montreal Pipe Foundry Co.	386	Requête de Pierre Pédard.	417
" " requêtes d'Art. Racombe bal., et Phi. Bellefeuille, jr.	387	" " L'Art. Gauthier.	418
Requête d'Art. Racombe bal. — Rapport sur	387	" de M <sup>me</sup> Aimé Olivier.	418
" de Phi. Bellefeuille, jr. — " "	387	Remise de taxes à M <sup>me</sup> Aimé Olivier.	418
" " W. Marchand & al. — " "	387	Requête de D <sup>me</sup> Thomas Laveau.	418
Rapport sur requête de W. Marchand & al.	387	Réduction de taxes à M <sup>me</sup> J. D. Poliquin.	418
" " concernant le Monument Laviolette, par J. A. Essier.	388	Ryan, John Jr. — Licence transportée à	421
" du Chef de Police.	389	Requête de J. H. Pigneau.	422
Requête de V. Chénovet.	392	Rue Riverville. — Elargissement de la	422
" " M <sup>me</sup> Jhs. Barand.	392	Requête de Geo. W. Robitaille.	425
Rapport du Clerc du Marché aux Denrées.	394	Robitaille, Geo. W. — Requête de	425
Rapport du Chef de Police.	394 & 395	Requête de Phi. Lévesque.	425
Requête de Hector Bourassa.	398	" " L'Alphonse Paulin.	425
" de J. A. Harineau.	398	Réduction de taxes à Pierre Ouellette.	427
" " Geo. A. Jordan.	398	Requête d'Art. Lemieux & al.	430
" " Nélphore Dugé.	398	Rapports (2) du Chef de Police.	431
" " L'Association des Bouchers.	399	Rôle d'Evaluation. — Examen du	437
" " M <sup>me</sup> Joseph Hamel.	399	Requête de Maxime Lajoie & al.	438
Résignation de W. Lamy comme Echevin.	401	" " Jos. Féron.	438
Requête de G. Jas. Barnard.	403	Règlement Chap. 116, concernant le Maire et le Conseil.	440
" " Joseph Pouette.	403	Règlement Chap. 117, concernant le Dépt. des Finances.	441
Pouette, Joseph — Requête de	403	Règlement Chap. 118, concernant la Perception des Taxes.	442
Requête de Phi. Prudel.	403	Requête de Philippe Courtois.	447
" " la Three Rivers Coal and Transportation Co.	403	" " Louis Hamel.	447
Rue Riverville. — Elargissement de la	406	" " la Soc. Richelieu & Ontario.	447
Rôle d'Evaluation pour 1903. — Dépôt du	410	Richelieu & Ontario. — Requête de la Soc.	447
Requête de Pierre Ouellette.	412	Requête de M <sup>me</sup> Léonide Landry.	447
" " Jacques Larivière.	413	Rues sous Contrôle, rue St. Philippe.	448
		Règlement Chap. 115, pour accorder un bono	431
		à la Montreal Pipe Co.	

Rapport des Évaluateurs.	448
Rapport sur plaintes, contre le Rôle d'Évaluation pour 1903.	456
Rôle d'Évaluation pour 1903.—Rapport sur plaintes, contre le	456
Rôle d'Évaluation pour 1903 homologué.	460
Rapports de l'Inspecteur de Ville. (2)	460
Rapport de l'Avocat de la Corporation in P. B. P. 1902	460
Règlement Chap. 119, concernant les cotisations et Taxes.	461
Règlement concernant les taxes des Colporteurs.	461
Requête de Hector Lesieur.	462
" de Girard & Godin.	462
Remise de taxes à J. Honoré Dupont.	462
Rapport du Secrétaire Trésorier pour l'année 1902.	462
" " Surintendant de l'Acqueduc.	463
" " (Chef de Police).	463
Reclamation du Dr. Bernier.	464
Reprise de possession de quai.	473
Requête de L. Piété.	474
" " Théodule Beaulieu.	474
Rues, subdivision, terrain, des Rues Ursulines.	476
Requête de l'Association des Bouchers.	481
Réduction de taxes à Val. Edm. Malhiot.	481
Reclamation d'Osvid Beaubien.	481
Rues St. Paul et St. Antoine.—Pierre pour	482
Remboursement au Sec. Trésorier.	485
Requête de Médéric Galant.	486
" L'Ernest Dussault.	486
" L'Eug. Balcer.	486
" L'Achille Demont.	486
" de la Montreal Pipe Foundry Co.	487
Rapport concernant nouvelles portes au Marché aux Poissons.	489
Requête de Majorique Arcand.	491
" " J. Marchand & al.	491
" L. E. W. Beaudry.	491
" de Gédéon Desbets.	491
" " Prafflé Rivard.	491
Rivard, Prafflé—Requête de	491
Rapports (2) du Chef de Police.	492

Requête de P. V. Ouyotte.	497
" " Valère Thibault.	498
" " J. R. Panneton.	498
" " Herbert Panneton & al.	498
" " James Robichaud.	498
Robichaud, James—Requête de	498
Requête de P. B. Panneton.	498
Rapport, concernant l'élargissement de la rue St. Denis.	500
Rue St. Denis—Rapport, concernant l'élargissement de la.	500
Rapports (2) du Chef de Police.	502
Requête de G. J. Duplessis & al.	504
Rue Hiverville.—Drainage,	504
Requête de Pancrède Brouillette.	504
" " J. E. S. de Carufel.	504
" " Thomas Chevalier.	504
" L'Emery Julien & al.	504
Rue Royale—Drainage,	504
Rue Champlain.—Prolongement de la	505
Requête de L'Hon. G. C. Malhiot.	511
" " H. P. Blair & al.	511
" " Haph. Duchaine.	512
" " Malone & al.	512
" L'W. W. Gauthier.	512
Réparation du Marché-au-Poisson.	512
Requête de Victor Desmarais.	512
" L'Arch. Rennie.	512
Rennie, Arch.—Requête de	512
Rues sous Contrôle, Avenue Lauriolette.	512
Requête de Mme Klodimir Héron.	512
" L'Alfred Picard & al.	512
" L'Adelard Limoges.	513
Règlement Chap. 120, concernant les Cotisations et Taxes.	515
Règlement Chap. 121, concernant les Cotisations et Taxes.	516
Rue St. Denis.—Élargissement de la	516
Rue St. Antoine.—Pavage de la	517
Rue St. Paul.—Pavage de la	517
Requête de Phi. Cormier.	521

Requête de Gariépy & Panneton & al.	521	Rue St. Philippe. — Pont,	537
" " Jos. Perrault & al.	521	Rapports (2) du Chef de Police.	538
" " Rodéroy L'évesque.	522	Rue St. Olivier. — Elargissement de la	538
" " Léopold Lord.	522	Révision de la liste des électeurs municipaux. — Comité pour les	538
" " M <sup>re</sup> Zoël Guillemette.	522	Réduction de taxes à Arthur Godin.	538
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Zoël Guillemette.	522	Requête des Rév <sup>rs</sup> Pères Franciscains.	540
Requête de M <sup>re</sup> A. Duperron.	522	" de Geo. Verrette.	541
Remise de taxes à M <sup>re</sup> A. Duperron	522	" " Jos. Morin, fils d'Urbain.	542
Requête de M <sup>re</sup> Henry Hency.	522	" " Ls. Pachance.	542
Rapport sur requête de Victor Desmarais.	522	" " L'Art. L'évesque & al.	542
" " " " M <sup>re</sup> Rodémir Héron.	522	" de M <sup>re</sup> Hector Ricard.	542
" " " " P. V. Oyster.	523	Ricard, M <sup>re</sup> Hector — Requête de	542
" " " " M <sup>re</sup> H. G. Malhiot.	523	Rue Hertel. — Drainage,	544
" " " " Napl. Duchaine.	523	Rapport du Chef de Police.	549
" " " " Alf. Picard & al.	523	Rue des Pins. — Elargissement de trottoirs,	549
Rapports (2) de l'Inspecteur de Ville.	524	Remise de taxes à Willie Abran.	550
Rapport sur requête de Pancrède Brouillet.	524	Réduction de taxes à Geo. Verrette.	550
Rapports (2) du Chef de Police.	525	Requête de M. Dussault & al.	554
Quercous Contrôle. — Exemption, chemin des Forges	525	" de François Carle.	554
Réparation de la rue Budden.	525	" " Girard & Godin & al.	554
Rue Budden. — Réparation de la	525	Rapport du Surintendant de l'Aqueduc.	555
Requête de Phi. Bellefeuille, Sr.	529	Rapports (3) du Chef de Police.	556
" " Geo. Héhot.	529	Requête de J. H. Ricard.	558
" " J. B. Comeau.	529	Ricard, J. H. — Requête de	558
" " Joseph Blouin.	529	Requête de Joseph Prottier.	558
" " L' A. P. U. Pichette.	529	Rapports (2) du Chef de Police.	558
Rue St. Bas. — Elargissement de la	532	Raymond, J. B <sup>te</sup> — Plainte contre	558
Réduction de taxes à M <sup>re</sup> John Bowland.	533	Rues St. Maurice, Julie, Le Jeune,	} 558
" " " " Edouard Bourque.	533	Des champs et Hertel. — Drainage,	
Requête de Joseph Héron.	535	Requête de W. A. Adair.	563
" " L' O. Beaulac & al.	535	" " Ls. Paquin.	563
" de Wing Lee.	535	" " L' Arthur Robert.	563
" " L' U. Carignan.	535	Robert, Arthur — Requête de	563
" de Tebutt & Prère.	535	Requête de L. G. Beaudry.	563
" " M <sup>re</sup> Isaac Jacques.	535	" " M <sup>re</sup> H. P. Pelisle.	563
" du Rév <sup>rs</sup> J. B. Comeau.	535	" " L' Association des Bouchers.	563
Rapport concerté le trottoir dans l'île St. Christophe	537	" " L' Ed. Pratte.	564
le pont du chemin St. Marguerite, et le pont rue St. Odi.			

Requête de Ls. B. Boisclair & al.	564	Règlement, chap. 123, Règlement concernant le Dépt. des	
" " Victor Vézina.	564	Chemins & brèves amendé.	589
" " F. N. Robert.	564	Règlement concernant les trottoirs.	589
Rapport du Chef de Police.	564	Rue St. Martin. — Nouveaux trottoirs,	590
Requête de Benj. Parent.	569	Rue Champlain. — Drainage,	590
" " D <sup>m</sup> e. Malvina Boissvert.	569	Révision de la liste des contribuables propriétaires. — Comité pour la	591
Règlement (chap. 122, pour aider à l'Association		Réduction de taxes à M <sup>re</sup> W <sup>m</sup> Lefebvre.	591
Agricole du District des Trois-Rivières.	570	Remise à John Oakland.	591
Rue Volontaire — Élargissement de la	571	Requête d'Auguste Projean.	595
Requête de Ls. Dugé & al.	574	" de J. E. Bernaquez.	595
Rue St. Olivier. — Drainage,	574	" " Thomas Malone.	595
Requête d'Hubert Dussault.	574	" " Majorique Arcand	595
Rapport sur requête de l'Association des Bouchers.	576	" " J. W. Kodin & Cie.	595
Requête de l'Association des Bouchers. — Rapport sur	576	" " Roy & Cie.	595
Rapport du Chef de Police.	577	Roy & Cie. — Requête de	595
Requête de Chs. Vadeboncoeur.	578	Requête de Mrs. Bourassa, sent.	595
" " Jos. Dupont & al.	578	Rapport sur requête de J. P. Ingr. A. P. Bloutier & al.	596
Rue Ste. Anne. — Drainage,	578	Rapport concernant le Moulin-à-Vent.	596
Requête de Léon Martin.	578	Requête de J. P. Ingr. A. P. Bloutier & al. — Rapport sur	596
" L. A. J. Pothier.	579	Rapports (2) de l'Inspecteur. — Sanitaire.	597
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	579	Rues Cartier et Denoue. — Prolongement des	598
Requête d'Al. J. Pothier.	582	Requête de Louis Boissvert.	599
Reconstruction de ponts, rue Notre-Dame.	582	" " Johnny Gauthier.	599
Rue Notre-Dame. — Reconstruction de ponts,	582	" " l'Association des Bouchers.	599
Requête de J. X. Vanasse.	584	" " " " " "	600
" " Phi. Levasseur & al.	584	Réparations au Marché-aux-Denrées.	601
" " Camille Baraket.	584	Requête de Phi. Levasseur & al.	608
" " L'Union Musicale.	584	" " Félix Sélinas & al.	608
" " M <sup>re</sup> W <sup>m</sup> Lefebvre.	584	" " L. Alex. Valade & al.	608
" " Joseph Leclerc.	588	" " de Gédéon Thibault & al.	608
" " Ls. Dussault & al.	588	Rapports (2) de l'Inspecteur-Sanitaire.	609
" " la Three-Rivers, Heat & Power Co.	588	" (2) du Chef de Police.	609
" " H. Dussault & al.	588	Rue Bonnacourt. — Pose de tuyaux de l'Acqueduc,	609
" " A. Dubé & al.	588	Rapport sur requête de Roy & Cie.	609
" " de J. P. Ingr. A. P. Bloutier & al.	588	Requête de Roy & Cie. — Rapport sur	609
Rapport du Gardien des Ponts St. Maurice.	589	Roy & Cie. — Rapport sur requête de	609
Rapports (2) du Chef de Police.	589	Requête d'Alex. Baptist & al.	610

Requête L'Aimé Gauthier.	611	Résignation de Jacques Bureau, comme échevin.	657
" de l'Association des Bouchers.	611	Rapport du Secrétaire-Trésorier pour l'année 1903.	657
Rapport sur requête de Phi. Levasseur & al.	611	Requête d'A. Lafontaine.	670
Requête de Phi. Levasseur & al. — Rapport sur	611	" de Joseph Hamel.	673
" " Zéphirin L'Arnois.	617	" " Denoncourt et Desilets.	673
Rapport de l'Inspecteur de Ville, concerté, le Moulin à Vent.	618	Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.	674
Rapports (2) de l'Inspecteur-Sanitaire.	618	Requête de Chs. Edm. Caron.	676
" (2) du Chef de Police.	618	" du 86 <sup>e</sup> Bataillon.	676
Requête de Pierre Grenier.	620	" d'Arthur Aubry.	677
Réduction de taxes à W <sup>m</sup> Morin.	623	" de Jules Dumont.	677
Rôle d'Evaluation pour 1904. — Dépôt du	627	" " Pebutt Brothers.	677
Requête de N. Mons & al.	628	Rapport concerté, pont entre les îles St-Christophe & Caron.	680
" " Mme Narcisse Lacombe.	628	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	681
" " J. A. Comeau & al.	628	Requête d'Onésime Dupuis.	686
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	629	" de Hapl. Duchaine.	686
Requête de Nap. Charbonneau et M. Schiller.	635	Réduction de taxes à Hapl. Duchaine.	686
" " J. N. Godin.	635	Requête de M <sup>re</sup> M. L. B. Thibaut & al.	686
" " L. Oliva Bourque & al.	635	Rapports de l'Inspecteur de Ville. (3).	686 et 687
" de François Carl.	635	" " l'Inspecteur-Sanitaire.	687
" d'Antoine Guertin.	635	" du Chef de Police. (2).	687
" d'Edm. Mansseau & al.	636	Réduction de loyer à Onésime Dupuis	687
" L. Herman Chainé.	636	" " " " Phi. Levasseur.	687
Reclamation de Sévère Godin.	636	Requête de P. E. Parent.	689
Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.	637	" " Ars. Duval.	689
Rapports (2) du Chef de Police.	637	" " Phi. Levasseur.	690
Rôle d'Evaluation. — Examen du	639	" " Victor Vézina.	690
Requête de Joseph Moisan & al.	643	" d'Augustin Allarie.	690
Réduction de taxe à E. H. Germain.	643	" " Antoine Brancœur.	690
Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour 1904.	643	" de L. E. Bernaquez.	690
Rôle d'Evaluation pour 1904. — Rapport sur plaintes contre le	643	" " M <sup>re</sup> Adolphe Duval.	690
Rapport des Évaluateurs.	647	" " P. W. Martel & al.	690
Rôle d'Evaluation pour 1904 homologué.	652	Résignation d'Edouard Mansseau.	691
Rapports (2) du Chef de Police.	653	Richelieu & Ontario. — Lettre de la Soc.	691
Requête d'A. J. Pothier.	654	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	692
Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	655	Rue Volontaire. — Élargissement de la	692
" de l'Inspecteur de Ville.	655	Requête de Sévère Gamy.	697
Requête de L. E. Dupres & al.	656	" " Geo. Leprohon.	697



Requête d'Auguste Fortier.	697	Requête de Jos. Lemay.	713
" de François Durand.	697	" " <sup>M<sup>re</sup></sup> J. W. Lambert.	713
" d'Albert Châteauneuf.	697	Réduction de taxes à <sup>M<sup>re</sup></sup> Aug. Vivier.	713
Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	697	Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	714
Réparation du hangar de l'Acqueduc.	698	" de l'Inspecteur de Ville.	715
Rapports (2) du Chef de Police.	698	" (2) du Chef de Police.	715
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	698	" de l'Inspecteur Sanitaire.	715
Rue Volontaire.—Elargissement de la	698	Remise de taxes à <sup>M<sup>res</sup></sup> Lambert et G. Guillemette, Dolle,	715
Rue St. Antoine.—Pavage de la	699	Vitaline, St. Laurent, et P. Aournier.	
Rue St. Valier.—Drainage,	699	Rues St. Honoré et Le Jeune.—Eclairage,	717
Remise de taxes à <sup>M<sup>re</sup></sup> Adolphe Duval.	699	Rues Deschamps et Ste. Genevieve.—Puisards,	718
Requête de Girard & Godin.	700	Rue St. Charles.—Drainage,	718
" " Charles Bédard.	700	Requête de L. P. Normand.	720
" " L'Association des Bouchers.	700	" " Phi. Biqué.	720
Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	700	" " Jo. E. Bernaquez.	720
Rues Champlain et St. Maurice.—Nouveaux trottoirs,	701	" " Jos. Legros.	720
Rue Volontaire.—Elargissement de la	701	Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	720
Requête de Narcisse Beaudry.	705	Rue St. Valier.—Nouveaux trottoirs,	720
" " Ferdinand Veillette.	705	Rue Volontaire.—Elargissement de la	721
" d'Adolphe Garreau.	705	Rues Rembeck et Champflour.—Drainage,	721
" de Raphaël Pelletier.	705	Réduction de taxes à Narcisse Beaudry.	721
" d'Adolphe Hoult.	706	Résignation de l'Echevin H. L. Duplessis.	725
" de L. A. Lord.	706	Requête de Sévère Lamy.	726
Robert, Jos.—Lettre de	706	" " J. B. Comeau.	726
Rapport du Surintendant de l'Acqueduc.	709	" " Jos. Singster.	727
" de l'Inspecteur de Ville.	709	Robert, Jos.—Indemnité à	727
" " l'Avocat de la Corporation.	710	Requête de J. Lamothe et al.	728
" re Uric Perreault.	710	" " J. P. Pothier.	728
" de l'Inspecteur Sanitaire.	710	" " la Three Rivers Coal & Transportation Co.	728
Ruisseau, rue St. Philippe.—Nettoyage du	711	Rapports (3) de l'Inspecteur de Ville.	730
Réduction de taxes à Frs. Durand, Aug. Fortier,	711	Rues Le Jeune et Salléche.—Bonne fontaine, com. des	730
Désiré Loranger, et <sup>M<sup>res</sup></sup> Ludge, <sup>M<sup>re</sup></sup> Louis et Oph. Bond			
Requête de Randolph McDonald.	712	Rue Champflour.—Rapport concernant la	730
" " A. X. Hassicotte & al.	712	Rue Volontaire.—Elargissement de la	731
" d' E. A. Canneton & al.	712	Recommandation en subside, à la b <sup>e</sup> de la Vallée du <sup>S<sup>st</sup></sup> Maurice	731
" " Odilon Loranger.	713	Requête de J. O. Desilets.	736
" de H. Spénard & al.	713	" d'Alphonse Baron.	736
		" de A. X. P. Bellefeuille.	736

Requête d'Alfred Bouchard.	736	Réduction de taxes à Aimé Houle, père.	765
" de P. B. Dumoulin.	736	Requête de P. Grenier & al.	765
" " Geo. Leprohon & Fils.	736	Rue Des Forges.—Elargissement de la	765
" " Louis Milot & al.	737	Réparation des rues St. Maurice et Cartier.	767
" " P. B. Vanasse.	737	Rues St. Maurice et Cartier.—Réparation des	767
Rapports (2) du Chef de Police.	737	Règlement en faveur de Girard & Godin.	769
Requête de la Thee. Rivers, Heat, and Power Co.	741	Requête de Geo. Bédard & al.	772
" " Nap. E. Godin & al.	741	Rue Hertel.—Puisard,	772
" " Nap. Lamy & al.	741	Requête de Jo. E. Bernaquez.	772
" d'Art. Lemieux & al.	741	" " L'Association Agricole des 3 R.	772
" de P. Grenier & al.	741	" " P. Grenier & al.	773
" " J. A. Vézina.	741	Rapports (2) du Chef de Police.	773
" " L. D. et O. Blais.	742	Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	773
" " Majorique Arcand.	742	Rue Pureau.—Drainage,	773
" " Joseph Siroup.	742	Rapport de l'Inspecteur de Ville.	774
" " M <sup>re</sup> J. D. Hamel.	742	" concernant le drainage du S. O. R.	774
" " Moïse Panneton.	742	Règlement Chap. 126, concernant les cotisations et taxes.	774
" " L'Association Agricole des 3 R.	742	Règlement Chap. 127, concernant le Maire et le conseil.	779
Remise de taxes à l'Association Agricole des 3 R.	742	Requête de Es. Lajeunesse.	780
Rapports de l'Inspecteur de Ville. (2)	744	" " Jos. Chevalier & al.	780
Rapport du Chef de Police.	745	" L. Hermann Chainé.	780
Rapports (2) de l'Inspecteur Sanitaire.	745	" de M <sup>re</sup> J. D. Poliquin.	780
Requête de l'Union Musicale.	750	" " Es. Boisvert.	781
" " Geo. Leprohon & Fils.	750	" " J. E. Houde.	781
" " L. A. O. de Beaujour.	751	Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.	781
" " d'Alex. Baptist & al.	751	Rapports (2) du Chef de Police.	782
" " de M <sup>re</sup> J. B. Malone & al.	751	Rue St. Antoine.—Cavage de la	782
" " Jos. Lafard & al.	751	Réduction de taxes à Es. Lajeunesse.	782
Rapport concernant achat de puisards.	752	" " " " Jos. Legros.	783
Rues St. Maurice et Cartier.—Eclairage, coin des	753	" " " " Jos. Lemay.	783
Rapport de l'Inspecteur de Ville.	754	Règlement des cotisations et taxes.	783
Rue St. Honoré.—Rapport concernant la	754	Rues De Noue et St. Maurice.—Puisards,	788
Réduction de taxes à Jos. Siroup.	754	Requête d'Emile Cadieux.	789
Règlement Chap. 124, concernant le Sec. Trés. et son bureau.	756	" de Johnny Lacroix.	789
Règlement Chap. 125, prêt d'argent et octroi de terrain à Girard & Godin.	760	" " L'Association des Charpentiers et Menuisiers.	789
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Ed <sup>me</sup> Dupont.	764	" du Rév <sup>l</sup> Ls. Denoncourt & al.	789
		Rue Royale.—Cavage,	789

Requête d'Alphonse Dupont.	489
" de Geor. Morissette.	489
" " " "	489
Résignation d'A. J. Pothier, comme évaluateur.	490
" de Jap. Sévassier, clerc des évaluateurs.	490
Rapport de P. A. Verrette et Geor. H. God.	491
" sur trottoirs en ciment.	491
Rue de Bonnacourt. — Prolongement de la	492
Requête de l'Union Musicale.	496
" " Girard & Godin.	496
" " Théophile Belleville & al.	496
Rue Des Champs. — Drainage,	496



Sœurs de la Providence. — Lettre des	713
Surintendant de l'Acqueduc. — Rapport du	714
St Laurent, Della Vitalina. — Remise de taxes à	715
Singster, Jos. — Requête de	727
Subsides à la tête de la Vallée du St Maurice, recommandés.	731
Sec. Trésorier L. P. Désaulniers. — Songé au	747
Sec. Trésorier et son bureau. — Règlement concernant le	756
Salaires. — Maire autorisé à signer des chèques pour	767
Spénard, Médéric. — Vente de terrain à	793

Pages à Judger Jolin. — Remise de	2	Transport par Jas. G. Malone & al. à la Three Rivers	
Paup spécial de l'Acqueduc pour P. Bournival.	4	Gas, Heat and Power Co.	130
Peasdale, Ephrem — Requête d'	18	Three Rivers Gas, Heat and Power Co. — Transport par	
Tramway électrique. — Actions dans une bij. de	24	Jas. G. Malone & al. à la	130
Pages à P. E. et Eug. Panneton. — Remise de	30	Terrain vendu par G. J. Duplessis.	140
Peasdale, Ephrem — Rapport sur requête d'	34	" " " The National Pool and Axe Works.	140
Prudel, Albert — Nomination de l'inspecteur de viandes,	37	Protoirs nouveaux, rue St. Martin.	140
Pages de Louis Allard réduites.	38	Pages de Peléphore Vézina réduites.	143
Pessier, Sinaï — Lettre de	38	Pages d'Elie Allard réduites.	147
" " — Résignation de	38	" de Delle Henriette Ricard réduites.	147
Terrain vendu par R. J. Cooke & Chs. Pagé.	47	Pages. — Exemption en fav. de la National Pool & Axe Works.	152
" " " le Cercle St. Louis.	47	Paup de l'eau réduits pour la National Pool & Axe Works.	152
Protoirs nouveaux, rues Bureau et Bellefeuille.	47	Pessier, J. A., Avocat. — Rapport re Alfred Gendron.	157
Purcotte, Geo. & al. — Requête de	51	Pourigny, P. J. nommé Echevin.	164
Terrain vendu par P. Lyburner.	56	Pourigny, P. J. — Prestation de serment par	164
Pages de Joseph Rondeau réduites.	57	Pages. — Règlement concernant les cotisations et	170
Terrain vendu par P. Lyburner.	60	Pages. — Exemption en fav. de la National Pool and Axe Works Co.	186
Pages remises à M <sup>re</sup> Louis Panneton.	63	Paup de l'eau spécial en fav. de la National Pool and Axe Works Co.	186
Traversiers du St. Maurice. — Plaintes des	66	Pourigny. — Avis de motion de l'Echevin	187
Pourigny & Bureau. — Lettre des Avocats.	69	Protoirs de la Fabrique des 3 R. — Entretien de	188
Poit de l'Hotel-de-Ville. — Réparation au	70	Pourigny, P. J. — Requête de	189
Transport de licence à J. O. Lacasse.	71	Transport de licence d'Edm. Bourque à L. W. Jourdain.	190
Pourigny & Bureau. — Lettre de	72	" " " d'E. Houde à M <sup>rs</sup> Eldams & Phi. Robert.	191
Poit de l'Hotel-de-Ville. — Réparation au	75	Prottier, P. E. — Vente de propriété par	196
Paris et heures de traverses des bateaux traversiers.	81	Three Rivers Gas, Heat & Power Co. — Requête de la	199
Traversiers. — Paris et heures de traverses des bateaux	81	Pessier, J. A. — Rapport in re A. Ballup.	201
Prudel, Alb., Inspecteur de viandes. — Rapport d'	88	Terrain vendu à Johnny Lacroix.	202
Pourigny, P. J., Avocat. — Lettre de	92	Prottier, P. E. — Vente de propriété par	202
Prudel, Alb., Inspecteur de viandes. — Rapport d'	93	Poussignan, Eugène — Poursuite contre	204
Pages de Geo. Dupresne réduites.	112	Terrain vendu à Johnny Lacroix.	222
Pages à M <sup>re</sup> Jos. Doucette. — Remise de	113	Poussignant, Eugène — Poursuite contre	227
Terrain vendu par Alep. Baptist.	114	Paup de la Bell Telephone Co. — Requête, concant les	239
" " aux Commissaires d'Écoles.	114	Poussignant, Eugène — Poursuite contre	241
Pessier, J. A. — Lettre de	116	Transport de licence de J. O. Lacasse, à J. E. Houde.	255
Pages remises à M <sup>re</sup> Alep. Keller.	120	Pages. — Règlement concernant les cotisations et	262
Pessier, J. A. — Rapport in re M <sup>re</sup> V. Duplessis.	128	Terrain vendu par Thomas Bournival.	263
Terrain vendu par la Fabrique des 3-R.	129	Protoirs nouveaux, rue De Ponnancourt.	264

Papes remises aux <sup>lieux</sup> Assurances contre le feu.	266	Perrain vendu à Pierre Cérup.	389
Pourigny. — Avis de motion de l'Échevin	267	" " " Athanase Poussier.	395
Pourigny. — Avis de motion de l'Échevin	273	Prottier, L. E. — Destitution de	399
Pourigny. — Avis de motion de l'Échevin	280	Prottier, L. E. — J. A. Pessier, proc <sup>o</sup> . de la Corp., in re	402
Papes sur maisons de pension. — Remise de	285	Pessier, J. A. proc <sup>o</sup> . de la Corp., in re L. E. Prottier.	402
Papes d'O. Arcand réduites.	289	Prudel, Phi. — Requête de	403
Transport de licence de J. Harnois à Eug. Lavigne.	291	Three Rivers Coal and Transportation Co. — Requête de	403
Pourigny. — Avis de motion de l'Échevin	295	Perrain vendu par J. Duplessis et W. Sigman.	406
Papes d'Odilon Loranger réduites.	296	Premblay, Wm. — Requête de	413
Papes de V <sup>o</sup> e Lédon Desrosiers réduites.	297	Transcontinental. — Lettre concernant le Chem. de fer	414
Perrain vendu à V <sup>o</sup> e J. C. Malone.	302	Three Rivers Coal and Transportation Co. — Rapport sur requête de	414
" " " Jas. B. Lucherhoff.	302	Papes remises à V <sup>o</sup> e Aimé Olivier.	418
Papes de Ls. Freycinet réduites.	302	Papes de V <sup>o</sup> e J. D. Poliquin réduites.	418
" " V <sup>o</sup> e John Bowland réduites.	302	Transport de licence par Loranger & Robichaud à J. Ryan.	421
Papes remises aux <sup>lieux</sup> Assurances contre le feu.	302	Perrain vendu par Willie Sigman.	422
Rebutt & Frère & Co. — Requête de	304	" " " L. D. Hébert et L. G. Duplessis.	422
Perrain vendu par Ls. Hamel, Reffé Livermoche	306	Papes de Pierre Ouellette réduites.	427
et V <sup>o</sup> e Ls. Gariepy.		Premblay, Wm. — Délai à	427
Tarif des bateaux-traversiers.	307	Papes. — Règlement concernant la Perception des	442
Traversiers. — Tarif des Bateaux-	307	Prottier, L. E. — Rapport in re	460
Three Rivers Coal & Power Co. — Lettre de la	314	Pape des Colporteurs.	461
Three Rivers Coal & Power Co. — Parts dans la	314	Papes remises à J. Honoré Dupont.	462
Papes de l'Église St. Jacques réduites.	315	Papes de V <sup>o</sup> e Edm. Malhiot réduites.	481
Paut spécial de l'Aqueduc pour les fleurs du Précieux sang.	331	Pape sur plos à bois.	491
" " " " " Pères Franciscains.	331	Travaux au quai de l'Aqueduc. — Enquête sur	493
Prottiers nouveau, rue St. Paul.	338	Phibault, Valère — Requête de	498
Papes, etc. — Règlement concernant la Perception des	342	Perrain loué à la "Montreal Pipe Laundry Co."	502
Papes de laitiers remboursées.	349	Pourigny. — Avis de motion de l'Échevin	503
Pape des commerçants étrangers. — Rapport concernant la	360	Perrain loué à la "Montreal Pipe Laundry Co."	505
Transport de licence par J. Desrosiers à Joutias & Beaulac.	374	Perrain vendu par A. Lyburner.	505
Pape sur billard. — Exemption au Cercle catholique.	376	Pourigny. — Avis de motion de l'Échevin	506
Pape d'affaires de la bière de Téléphone du pont de St. Maurice	377	Papes et Cotisations. — Règlement concernant les	515
réduite.		Papes et Cotisations. — Règlement concernant les	516
Papes de divers contribuables réduites.	379	Perrain vendu par Jos. Bégin fils.	516
" " " " " "	381	Papes remises à V <sup>o</sup> e J. L. Guillet.	522
Perrain vendu à Hercule Garceau.	382	" " " V <sup>o</sup> e A. Desjardins.	522
Rebutt & Frère. — Requête de	385	" " " V <sup>o</sup> e Jos. Desmarais.	522

Terrain vendu par A. V. St. Pierre et G. Beaudry. 532  
 Tebbutt & Frère.—Requête de 535  
 Trottoir, de St. Christophe. 537  
 Terrain vendu par L. Boisclair. 538  
 Taxes d'Arthur Godin réduites. 538  
 Trottoirs, rue des Pins.—Elargissement de 549  
 Taxes remises à Willie Albran. 550  
 Taxes de Geo. Verrette réduites. 550  
 Trottoirs, Joseph.—Requête de 558  
 Transport de licence, de W. Vézina à J. O. Belland. 564  
 Terrain octroyé pour exportation d'animaux. 565  
 Tourigny.—Avis de motion de l'Echevin 566  
 Terrain vendu par J. O. Guilbert. 571  
 Teasdale, Ephem nommé Inspecteur Sanitaire, de. 579  
 Tebbutt.—Avis de motion de l'Echevin 583  
 Three Rivers Gas, Heat & Power Co.—Requête de la 588  
 Trottoirs.—Règlement concernant les 589  
 Trottoirs nouveaux, rue St. Martin. 590  
 Taxes de Voe. W. Leclerc. 591  
 Terrain à St. Angele loué à L. Boisvert. 599  
 Thibault, Frédéric & al.—Requête de 608  
 Terrain vendu à Willie Chartier. 612  
 Tebbutt.—Avis de motion de l'Echevin 619  
 Taxes de Wm. Morin réduites. 623  
 Transport de licence, d'Eng. Langlois à Fontaine & Morissette. 642  
 Taxes.—Réduction à E. H. Germain. 643  
 Terrain vendu à J. W. Godin. 653  
 Terrain pour Manège militaire.—Octroi de 676  
 Tebbutt Brothers.—Requête de 677  
 Turgeon, J.—Lettre de 678  
 Taxes de Heph. Duchaine réduites. 686  
 Thibaudeau, M<sup>rs</sup> L. B. & al.—Requête de 686  
 Tourigny & Bureau.—Lettre de 686  
 Three Rivers Coal Transportation Co.—Lettre de la 686  
 Tebbutt & Frère.—Exemption de Taxes à 688  
 Taxes.—Exemption à Tebbutt & Frère. 688  
 Terrain vendu par L. E. S. de Carufel. 692

Terrain vendu par D<sup>ne</sup> U. Carignan. 698  
 Taxes remises à V<sup>oe</sup> Adolphe Duval. 699  
 Trottoirs nouveaux, rues Champlain et St. Maurice. 701  
 Terrain vendu par Albert et Dionis Blais et Frs. Hélinas. 701  
 Three Rivers Gas, Heat & Power Co.—Lettre de la 706  
 Taxes de Frs. Durand, Aug. Fortier, Désiré Lorange, et 711  
 M<sup>rs</sup> Roger St. Louis et Orphyrond réduites. }  
 Taxes de V<sup>oe</sup> Aug. Vivier réduites. 713  
 Taxes remises à V<sup>oe</sup> J. Lambert et J. Guillemette, de la }  
 Vitaline St. Laurent, et P. Fournier. } 715  
 Terrain.—Octroi, au p. P. A., pour exportation d'animaux, de. 716  
 Terrains dans la Commune.—Vente de 717  
 Trottoirs nouveaux, rue St. Valier. 720  
 Terrain vendu par Adolphe Fugère. 721  
 Taxes de Narcisse Beaudry réduites. 721  
 Three Rivers Coal & Transportation Co.—Requête de la 728  
 Three Rivers Gas, Heat and Power Co.—Requête de la 741  
 Taxes remises à l'Association Agricole des S. R. 742  
 Trottoirs du Marché sup. Denées. 745  
 Travaux Publics.—Lettre du Ministre des 751  
 Taxes.—Réduction à Jas. Giroux. 754  
 Taxe d'acqueduc pour la "Three Rivers Gas, Heat, and Power Co." 755  
 Three Rivers Gas, Heat, and Power Co.—Taxe d'acqueduc pour la 755  
 Taxes remises à V<sup>oe</sup> Edm. Dupont. 764  
 Taxes.—Réduction à Aimé Coule, père. 765  
 Terrain vendu par G. W. Jourdain. 765  
 Taxes.—Règlement concernant les cotisations et 777  
 Prudel, Zotique.—Lettre de 781  
 Transport de licence, de Heph. Lanterre à J. M. Harinaud. 782  
 Taxes.—Réduction à Ls. Lajeunesse. 782  
 " — " " Jos. Legros. 783  
 " — " " Jos. Lemay. 783  
 Transport d'Étal de Ls. Boisvert à M<sup>rs</sup> Pourville. 783  
 Pourville, Phos.—Transport d'Étal à 783  
 Taxes.—Règlement des cotisations et 783  
 Transport de licence de J. E. Houde. 783  
 Terrain pour manège militaire.—Achat de 784



Proctoires.— Délégation pour	786
Terrain pour manège militaire.— Option pour achat.	787
Proctoires en ciment.— Rapport sur	791
Terrain cédé par les Révérendes D <sup>nes</sup> Ursulines.	792
Terrain vendu à Médéric Spénard.	793

Usine à gaz. — Projet de marché pour	1183
Urulines. — Subdivision de rues, terrain des Révérends	1176
Union Musicale. — Requête de L'	584
" " — " " "	450
Urulines. — Lettre des Révérends D <sup>mes</sup>	781
" — Cession de terrain par les Révérends D <sup>mes</sup>	792
Union Musicale. — Requête de L'	796

Vallée, L. O. — Lettre de	7
Vente des Magasins du Marché-aux-Denrées.	9
" " Etamp des Bouchers.	9
Viandes. — Nomination de l'Inspecteur de	37
Vente terrain par R. S. Cooke et Chs. Pagé.	47
" " " " le Cercle St. Louis.	47
Vente de pierre à Thomas Malone.	50
Vente de terrain par A. Symburner.	56
Vallée, D. Val. — Requête de	58
Vagabonds. — Passage des aliénés et des	58
Vente de terrain par A. Symburner.	60
Veillette, S. Val. — Requête de	86
Vallée, L. O. — Rapport de	89
Vadeboncour, Charles — Requête de	94
Vente de terrain par Alex. Baptist.	114
" " " " la Corporation.	114
Vente de terrain aux Commissaires d'Écoles.	114
Vente de terrain par la Fabrique des 3-R.	129
" " " " S. J. Duplessis.	140
" " " " The National Pool & Bed Books.	140
Vézina, Pélésphor — Requête de	143
Vézina, Pélésphor. — Réduction de taxes à	143
Vallée, L. O. — Rapport de	145
Vanasse, P. B. — Lettre de	155
Vaccination. — Règlement concernant la	192
Vente de propriété par L. E. Brothier, pour Hôpital Civique.	196
Vente de terrain à Johnny Lacroix.	202
Vente de propriété par L. E. Brothier, pour Hôpital Civique.	202
Vente de terrain à Johnny Lacroix.	222
Vote des appropriations pour 1902.	227
Vente des Magasins du Marché-aux-Denrées.	255
" " Etamp des Bouchers.	255
Vente de terrain par Thomas Bourinval.	263
Vézina, J. O. — Requête de	274
Valentine, D <sup>me</sup> S. G. — Lettre de	297
Vente de terrain à M <sup>re</sup> J. S. Malone	302
" " " " Jas. B. Lucherhoff.	302

Vente de terrain par S. Hamel, Poffle L'ivernoche et	} 306
<sup>me</sup> S. Carlepy.	
Vadeboncour, Albert — Requête d'	334
Vente de terrain à Hercule Barceau.	382
" " " " Pierre Héroux.	389
" " " " Athanase Poussier.	395
Vente de terrain par S. J. Duplessis et W. Sigman.	406
Vigneau, J. O. — Requête de	422
Vente de terrain par Uellie Sigman.	422
" " " " S. D. Hébert et S. J. Duplessis.	422
" " " " L'Hôpital Civique.	464
Vote des appropriations pour 1903.	464
Vente des Magasins du Marché-aux-Denrées.	493
" " Etamp des Bouchers.	493
" " terrain par A. Symburner.	505
Vérande, L. — Lettre de	513
Vente de terrain par Jos. Bégin fils.	516
Verrette. — Avis de motion de l'Échevin	520
Vente de terrain par A. J. St. Pierre et L. J. Beaudry.	532
" " " " S. Boisclair.	538
Verrette, Geo. — Requête de	541
Vente de propriété à Adélarde Limoges.	543
Verrette, Geo. — Réduction de taxes à	550
Verrette. — Avis de motion de l'Échevin	561
Vézina, Victor — Requête de	564
Vézina, D. V. — Licence transférée à J. O. Pelland.	564
Vente de figues sur terrain de l'Exposition.	565
Vente de terrain par J. O. Guilbert.	571
Vanasse, P. B. — Lettre de	574
Vadeboncour, Chs. — Requête de	578
Voteur Règlement Chap. 122, octroi à l'Association Agricole.	579
Vanasse, A. J. — Requête de	584
Verrette. — Avis de motion de l'Échevin	587
Vallade, Alex. Val. — Requête d'	608
Vanasse, P. B. — Lettre de	608
Vente de terrain à Uellie Chartre.	612
" " " " J. W. Godin.	653

Vote des appropriations pour 1904.	662
Vente des magasins du Marché-aux-Denrées.	681
Vente des Eaux des Bouchers.	681
Vézina, Victor — Requête de	690
Vente de terrain par S. E. J. de Parusel.	692
Vézina, Victor nommé Constable.	692
Vente de terrain par D <sup>me</sup> W. Lezignan.	698
" " " " Albert et Dionis Blais, et Paul Hélias.	701
Veillette, Ferdinand — Requête de	705
Vivier, J <sup>me</sup> Aug. — Réduction de taxes à	713
Vente de terrains dans la Commune.	717
Vente de terrain par Adolphe Eugère.	721
" " " " Irénée Bergeron.	731
Vallée, du St Maurice — Subside recommandé pour la fin de la	731
Vanasse, O. B. — Requête de	737
Vézina, J. A. — Requête de	741
Vente de débentures.	745
Vente d'emplacements dans la Commune.	746
Verrette. — Avis de motion de l'Échevin	747
Vente d'emplacements dans la Commune.	755
Vente de terrain par L. W. Jourdain.	765
Vente de liqueurs sur le terrain de l'Exposition.	772
Vente d'effets de l'Hôpital civique, et ambulance.	773 774
Verrette. — Avis de motion de l'Échevin	775
Verrette, R. A. et Geo. M. Leod. — Rapport de	791
Vente de terrain à Médéric Spénard.	793

Wells, T <sup>h</sup> Alex. — Remise de pages à	120
Weber, Henri — Requête de	203
Weber, Henri — Lettre de	241
Williams, A. W. — Requête de	259
Wing Lee — Requête	535



York et de Cornwall. — Réception à A. R. le Dec 23

Jouanes de Bois Rivière. — Incorporation de l'Association des 318



(BILL DE L'ASSEMBLÉE No. 142.)

Loi amendant les diverses lois concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières.

**A**TTENDU que la corporation de la cité des Trois-Rivières a demandé, par sa requête, que certains amendements soient faits à la loi 38 Victoria, chapitre 76, et aux diverses lois qui l'amendent, et attendu qu'il est à propos d'accéder à sa demande;

En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

~~1. Attendu qu'il est nécessaire de continuer la construction d'égoûts dans la dite cité, le conseil de ville pourra ordonner, de sa propre initiative, quand il jugera la chose nécessaire, la construction d'égoûts dans toute rue, partie de rue ou ruelle de la cité, et il est par le présent autorisé à émettre des obligations ou autrement contracter sur le crédit de la cité des Trois-Rivières une dette n'excédant pas trois mille piastres.~~

Les obligations ainsi émises spécialement et uniquement pour l'objet ci-dessus mentionné, le seront sous le seing du maire, le contreseing du secrétaire-trésorier et le sceau de la dite corporation, et porteront intérêt, payable semi-annuellement le premier jour de mai et le premier jour de novembre de chaque année, à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an, et il pourra être annexé à toutes telles obligations des coupons pour le montant de l'intérêt semi-annuel sur icelles.

Ces coupons seront signés par le secrétaire-trésorier et payables respectivement aux porteurs d'iceux, lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront, lors du paiement d'iceux, livrés à la corporation.

La possession de tous tels coupons sera une preuve *prima facie* que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de la dite obligation.

Toutes ces obligations, ainsi que l'intérêt avec le capital, seront garanties par hypothèque spéciale et privilégiée sur les dits égoûts.

Les sommes dépensées à l'avenir, en vertu de la présente section, seront ajoutées au coût des égoûts déjà construits en vertu de la section 16 de la loi 53 Victoria, chapitre 69, et le conseil continuera d'imposer une taxe spéciale sur tous les propriétaires, sur les rues ou parties de rues où passent les égoûts, laquelle sera basée sur la valeur de leurs propriétés, telle qu'établie par le rôle d'évaluation, et sera pour payer l'intérêt annuel de ces obligations au taux fixé et leur amortissement.

~~2. Attendu qu'il est nécessaire de continuer le pavage des rues en cette cité, le conseil aura le pouvoir d'émettre des obligations ou autrement contracter sur le crédit de la dite cité pour continuer de paver, macadamiser ou planchéier toute ou partie de toute rue qu'il jugera à propos, pour un montant n'excédant pas ~~cent~~ *vingt* mille piastres.~~

Les alinéas deux, trois et quatre de la section précédente s'appliqueront à l'émission des obligations ci-dessus, de même que s'ils faisaient partie de la présente section.

~~2. Le paragraphe 8 de la section 4 du chapitre 76 de la loi 38 Victoria, est remplacé par le suivant :~~

~~" 3. Le quartier Sainte-Ursule sera aussi borné en front par le fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest par le quartier Saint-Louis, au nord-ouest par une ligne passant au milieu de la rue Royale, depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue des Champs, par la ligne de profondeur des emplacements au nord-ouest de la rue Haut Boc, et par une ligne passant au milieu de la rue des Commissaires et se continuant en droite ligne jusqu'à la rive est de la rivière Saint-Maurice.~~

**3** Les taux de péage ou droits de passage qui ont été prélevés jusqu'à ce jour sur les personnes, animaux, voitures, marchandises, denrées ou autres effets qui ont passé sur les ponts qui sont la propriété de la corporation de la dite cité, sur la rivière Saint-Maurice, seront considérés avoir été perçus légalement de même que s'ils eussent été approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil suivant la section 1 de la loi 41 Victoria, chapitre 30.

**4** Le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 3 de la section 80 de la loi 38 Victoria, chapitre 76 :

" 4. Pour faire tuer ou abattre, en tout endroit dans la cité, tout animal atteint de maladie contagieuse, lorsque

la maladie sera constatée par le certificat d'un médecin vétérinaire.

5. Il sera loisible à la corporation, si elle le juge désirable et avantageux, après avoir donné un avis public en la manière usitée, de vendre à l'enchère les revenus ou les taxes journalières d'un ou des marchés de cette cité, pour une période de temps n'excédant pas douze mois pour chaque vente; ou, si elle le préfère, de garder la possession des dits marchés, et de continuer à en percevoir les revenus ou taxes journalières.

6. Les commissaires d'écoles pour la cité de Trois-Rivières sont autorisés à emprunter un montant total n'excédant pas ~~huit~~ vingt mille piastres pour les fins suivantes seulement, savoir :

*vingt mille*

Dix-neuf mille piastres pour consolider leurs dettes actuellement existantes créées pour l'achat de divers terrains et propriétés et pour le rachat d'obligations temporaires à échoir ;

*Six*

Deux mille piastres pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles.

Les obligations ainsi émises spécialement et uniquement pour l'objet ci-dessus mentionné, le seront sous le sceau du président et du secrétaire-trésorier des dits commissaires d'écoles, et le sceau de la corporation de la dite cité, et seront payables au porteur; elles porteront intérêt payable semi-annuellement le premier jour de mai et de novembre de chaque année à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an; et il pourra être annexé à toutes telles obligations des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'icelles, lesquels coupons seront signés par le secrétaire-trésorier et seront payables aux porteurs d'iceux, et la possession par les dits commissaires d'écoles de tout tel coupon, sera une preuve *prima facie* que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé.

Toutes ces obligations, en principal et intérêt, seront assurées par hypothèque spéciale et privilégiée sur les propriétés immobilières des dits commissaires d'écoles.

~~8. Le paragraphe suivant est ajouté, après le paragraphe 5 de la section 103 de la loi 38 Victoria, chapitre 76, telle qu'amendée par la section 7 de la loi 45 Victoria, chapitre 101 :~~

~~" Nonobstant les dispositions de la section précédente, il sera loisible à la corporation de cette cité de faire signifier aux propriétaires ou gérants de tout établissement en cette cité, ou à toutes personnes qui emploieront des contribuables endettés envers la dite corporation, ainsi qu'à ~~les contribuables endettés, un double du compte des~~~~

7. Le paragraphe 6 de l'article 4213 des Statuts Révisés de Québec fera partie de l'acte d'incorporation de la cité de Trois-Rivières.

~~Donné au la section 76, telle qu'amendée par la section 5 de la loi 51-52 Victoria, chapitre 80, au bas duquel sera donné un avis ayant le même effet qu'une saisie-arrêt en mains tierces, lequel sera fait suivant la formule annexée à la présente loi.~~

3. Le premier alinéa de la section 65 de la loi 38 Victoria, chapitre 76, tel que remplacé par la section 9 de la loi 53 Victoria, chapitre 69, est remplacé par le suivant :

" 65. Toutes les fois que le conseil a passé un règlement qui a pour effet de grever la propriété foncière de la cité, et qui est sujet à l'approbation ou à la désapprobation des électeurs municipaux de la cité, les propriétaires de biens-fonds situés dans la cité et les gérants reconnus de toute compagnie industrielle, financière ou commerciale, propriétaire de biens-fonds situés dans la cité, de la valeur d'au moins deux cents piastres, d'après le rôle d'évaluation en vigueur, ont seuls le droit de voter sur le dit règlement.

#### FORMULE

AVIS AUX CONTRIBUABLES ET AUX TIERS-SAISIS.

(Voir section 8)

A M.....

Vu que le débiteur ci-dessus nommé n'a pas encore satisfait au paiement du compte ci-dessus dans les délais voulus, les présentes sont pour saisir-arrêter entre vos mains toutes sommes de deniers ou effets que vous pourriez devoir au dit débiteur, ou détenir en votre possession comme lui appartenant, jusqu'à concurrence du montant du dit compte.

Il est de plus enjoint au présent tiers-saisi et au débiteur de comparaître devant la cour de circuit de ce district, dans les quinze jours de la signification qui sera faite du présent avis, le premier pour faire déclaration comme tiers-saisi, et le débiteur pour voir déclarer telle ~~saisie-arrêt valable.~~

Secrétaire-Trésorier.

*Delques passé par le conseil  
Législatif, le 4 janvier, ratifié  
par l'Assemblée Législative,  
le mardi le 10 janvier et l'auctorisé  
le 15 janvier 1898*